La maison au Moyen âge dans le Midi de la France : actes du colloque de Cahors des 6, 7 et 8 juillet 2006

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE



ACTES DU COLLOQUE DE CAHORS DES 6, 7 ET 8 JUILLET 2006

Ouvrage publié avec le concours
de la Région de Midi-Pyrénées

du Conseil Général du Lot

de la ville de Cahors

et du Pays de Cahors

LA MAISON AU MOYEN ÂGE
DANS LE MIDI DE LA FRANCE

2

TOLOSA PALLADIA GLORIAE MAJORVM

de la Région de
Midi-Pyrénées

RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

du Conseil Général
du Lot

le Lot
DÉPARTEMENT DU LOT
CONSEIL
GÉNÉRAL

de la
Ville de Cahors

CAHORS

du Pays
de Cahors

PaysdeCahors
COMMUNAUTÉ

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

HORS SÉRIE 2008

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

2

Actes du colloque de Cahors
6, 7 et 8 juillet 2006

Société Archéologique du Midi de la France
Hôtel d'Assézat, place d'Assézat, 31 000 Toulouse

FRA.M.ESPA
UMR 5136

T.R.A.C.E.S.
UMR 5608

Université de Toulouse-Le Mirail
U.F.R. Histoire, Arts et Archéologie

Le colloque sur *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France* (2), organisé à l'initiative de la Société Archéologique du Midi de la France, s'est déroulé à Cahors les 6, 7 et 8 juillet 2006 sous la présidence de M[me] Michèle Pradalier-Schlumberger, professeur émérite à l'Université de Toulouse-Le Mirail et actuelle présidente de la Société. M. Gilles Bourgarel, archéologue de la ville de Fribourg, en Suisse, en a été l'observateur amical.

Illustration de couverture : *Maison en pans de bois de Saint-Cirq-Lapopie (Lot)*. Cliché Anne-Laure Napoléone.

Couverture réalisée sur la maquette de Jean-François Peiré.

Coordination éditoriale : Anne-Laure Napoléone et Maurice Scellès.

Imprimerie Moderne, 6 rue Joubert - 31500 Toulouse

ISBN 978-2-9519951

Liste des abréviations

A.C.	Archives communales (suit le nom de la commune).
A.D.	Archives départementales (suit le nom du département).
A.M.	Archives municipales (suit le nom de la commune).
A.M.M.	*Archéologie du Midi Médiéval.*
A.N.	Archives nationales (Paris).
B.M.	Bibliothèque municipale (suit le nom de la commune).
B.N.F.	Bibliothèque nationale de France.
B.S.A.M.F.	*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.*
C.A.	*Congrés archéologique.*
M.A.S.I.B.L.T.	*Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.*
M.S.A.M.F.	*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.*

L'ESPACE URBAIN TOULOUSAIN AU REGARD DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

par François BORDES *

Le sujet que je me propose d'aborder aujourd'hui est celui des sources administratives municipales toulousaines en matière d'urbanisme et de construction, du XIIe siècle, c'est-à-dire depuis la naissance de la commune médiévale, jusqu'à la fin du XVe siècle. Ce faisant, nous essaierons de répondre à deux questions principales: de quelle documentation disposons-nous dans ce domaine ? Quels renseignements nous fournit-elle sur l'organisation de l'espace urbain, sur sa gestion, et plus précisément dans le cadre de ce colloque sur les édifices privés qui le composaient ?

Je vous propose pour ce faire de suivre les quatre directions qu'emprunte ce que Jacques Le Goff qualifie de lent cheminement de l'urbanisme médiéval: la propreté, la sécurité, la régularité et la beauté (1).

L'hygiène

L'hygiène publique apparaît effectivement à Toulouse comme l'une des préoccupations essentielles des consuls, et ce dès le XIIe siècle. C'est en 1180, en effet, qu'un jugement commun du viguier comtal et du chapitre de la ville nous fournit la plus ancienne décision en la matière (2). Il s'agissait de régler certains différents entre des particuliers de la Cité, et ces contestations donnèrent l'occasion aux magistrats de fixer les axes qui devaient permettre une libre circulation de ces eaux et éviter ainsi leur stagnation, synonyme d'insalubrité, dans cette partie de la ville. Le schéma que l'on peut en dresser (fig. 1) ne peut être qu'approximatif, dans la mesure où les points de repère cités par cet acte sont pour la plupart constitués par des maisons particulières difficiles à positionner sur un plan actuel de Toulouse. Les seuls éléments plus précis sont la *moneta*, l'atelier monétaire comtal qu'il nous semble devoir localiser près du Château Narbonnais (3), les *banqui*, étalages des bouchers situés le long de l'axe nord-sud de la Cité, la *scola Iudeorum*, synagogue installée dans le quartier des Carmes actuel, la *Portaria*, l'une des trois principales portes de la muraille antique située à l'extrémité nord du *cardo maximus*, et enfin la porte Saint-Étienne, à l'est. Une incertitude reste sur une mystérieuse *sporterla*, une poterne (4) dont la localisation exacte est encore inconnue.

---

* Directeur des Archives Municipales de Toulouse, membre de la *S.A.M.F.*

1. Jacques LE GOFF, « La ville comme image: l'urbanisme », dans Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*. t. 2: *La ville médiévale*. Paris, Seuil, 2e éd., 1992, p. 387.

2. A.M. Toulouse, AA 1/19 et AA 2/19 (sauf mention contraire, tous les documents utilisés ici proviennent des Archives municipales de Toulouse); autre transcription dans A.N., JJ XXI/18 et A.M. Toulouse, AA 6/91; publié par Roger LIMOUZIN-LAMOTHE, *La commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249)*. Étude historique et critique suivie de l'édition du cartulaire du Consulat, Toulouse, Privat, Paris, Didier, 1932, XIX, p. 295-298; autre publication dans Claude DEVIC et Joseph VAISSETTE, *Histoire Générale du Languedoc* (désormais *H.G.L.)*, t. VIII, Preuves, n° 41 col. 356-358.

3. L'atelier monétaire royal qui prit sa suite au bas Moyen Âge fonctionna certainement dans les mêmes locaux; cf. Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, 1re partie, Toulouse, Frères Douladoure, 1919, n° 94, p. 183.

4. DU CANGE, *Glossarium ad scriptores mediae et infime latinitatis*, t. VI, p. 433.

Si elle manque de précision, cette représentation apporte cependant plusieurs informations utiles à notre propos. La première, qui n'est pas une découverte, est qu'on y note l'importance de l'axe sud-nord qui aboutissait à la Porterie donnant accès au Bourg. Deux trajets parallèles sont organisés, dont l'un emprunte le tracé de l'ancien *cardo* et passe par les bancs de boucherie. À ce sujet, on peut remarquer qu'au-delà de la porte nord où tous deux débouchent, le trajet des eaux n'est plus organisé, ce qui semblerait indiquer qu'elles se déversaient dans le fossé bordant les fortifications qui devait donc encore à cette époque avoir une certaine réalité. La répartition s'organise autour de cet axe, avec comme point central la place Rouaix (*de plano Roaicencium*) d'où part l'unique évacuation vers l'est, par la rue de la Croix-Baragnon. Mais l'essentiel du dispositif concerne la zone comprise entre l'axe nord-sud et la Garonne, c'est-à-dire les futurs capitoulats du Pont-Vieux et de la Dalbade. Six trajets principaux d'évacuation y sont organisés, dont deux, sinon trois débouchent près du pont antique. Une prochaine étape de cette recherche devrait consister à reporter ce schéma sur un plan reconstitué de la Toulouse médiévale pour essayer de localiser plus précisément ces parcours.

Le deuxième point que nous souhaiterions évoquer concerne les dispositifs de régulation de ces écoulements d'eaux pluviales mentionnés sous le terme générique de *resclausa*. Ces « écluses » semblent placées à des endroits stratégiques: une première, située « au-dessus de la Monnaie » (*que erat supra Monetam*), doit être détruite et remplacée par une autre, qui sera installée devant les maisons de Raimond Esperonerii et de Raimond Arsivi; une deuxième sera placée devant la demeure du juif Abra, et une dernière à la croix Baragnon afin que les eaux ne se dirigent pas vers la maison de Raimond Capiscolis, mais vers le cloître de Saint-Étienne. Comment se présentaient ces équipements, c'est peut-être ce qu'un jour l'archéologie nous révèlera.

Vingt-cinq ans plus tard, un « établissement » des consuls sur la police générale de la ville inscrit dans l'un de ses articles des règles strictes concernant ce même sujet de l'écoulement des eaux (5). Chaque habitant doit veiller à ne pas perturber la régularité de la rue devant sa maison afin de ne pas créer d'obstacle à son parcours (6). Nul ne peut, par ailleurs, surélever la chaussée sans en avoir l'autorisation des premiers magistrats (7), ni faire installer de conduit d'eau sinon pour l'évacuation des eaux pluviales (8).

Ce domaine est alors clairement établi comme étant de la compétence des consuls, et c'est certainement à ce texte que fait référence une plainte portée entre 1287 et 1289 devant le parlement forain alors installé à Toulouse par Arnaud de Castelnau, chevalier, et ses consorts (9). Le sénéchal, au mépris des anciens usages, avait semble-t-il dévié le cours de la dérivation des eaux pluviales par la rue Romenguières (10).

La sécurité

Une autre préoccupation constante des édiles pendant tout le Moyen Âge est celle qui concerne le risque d'incendie, dans une ville qui, à l'image de la plupart de celles de l'époque, était essentiellement constituée de maisons à structure de bois. Il semble qu'à l'exception de celui occasionné par les troupes de Simon de Montfort dans le quartier de la Dalbade en septembre 1216 (11), Toulouse ne connut pas de grand embrasement avant le XVe siècle. Ils se multiplièrent par contre en cette toute fin du Moyen Âge.

Le premier se déroule au début de l'année 1408 (peut-être en février) et l'on apprend qu'il a « ars et bruslé environ deux cens hostelz et certaine halle ou place devant les Changes de ladicte ville nommée la Pierre Sainct-Gerauld ou millyieu de ladicte ville » (12). La rue des Changes, « qui estoit la plus notable rue de la ville et où demouroit la plus grande partie des marchans d'icelle » (13), fut à cette occasion la plus touchée.

---

5. AA 1/52 f° 65 (10 mars 1205); publié par Limouzin-Lamothe, *op. cit.*, p. 358-36 et dans *H.G.L.*, t. VIII, col. 513-516.

6. *Quod unusquisque et unaquaque teneat condrictam carrariam que est ante suum honorem (…) ita quod aqua possit inde transire sicut debet et ubi debet.*

7. *Quod aliquis vel aliqua non possit solum carrarie in altum erigere ullo tempore sine consilio consulum.*

8. *Quod aliquis vel aliqua non teneat canalem que eisciat aquam in carraria, nisi faciebat ad aquam pluvialem.*

9. AA 4/6; publié (à partir de B.N.F. Lat. 9993 f° 22-24) dans *H.G.L.*, t. X, Preuves, col. 226, art. XXVIII.

10. *Senescallum Tholose de novo contra antiqum modum derivationis aquarum pluvialium mutasse per carreriam de Romengueria, contra sententiam et ordinacionem olim super hoc factam*; la rue Romenguières correspond en partie à l'actuelle rue du Poids-de-l'Huile et conduisait à la place Montardy (Place Saint-Georges).

11. Eugène Martin-Chabot (édition et traduction), *La chanson de la croisade albigeoise*, t. II, Paris, « Les Belles Lettres », 1972, p. 211-213.

12. AA 8/85: Mandement du roi Charles VI au sénéchal de Toulouse (Paris, 12 mai 1408).

13. AA 37/33 (aujourd'hui disparu).

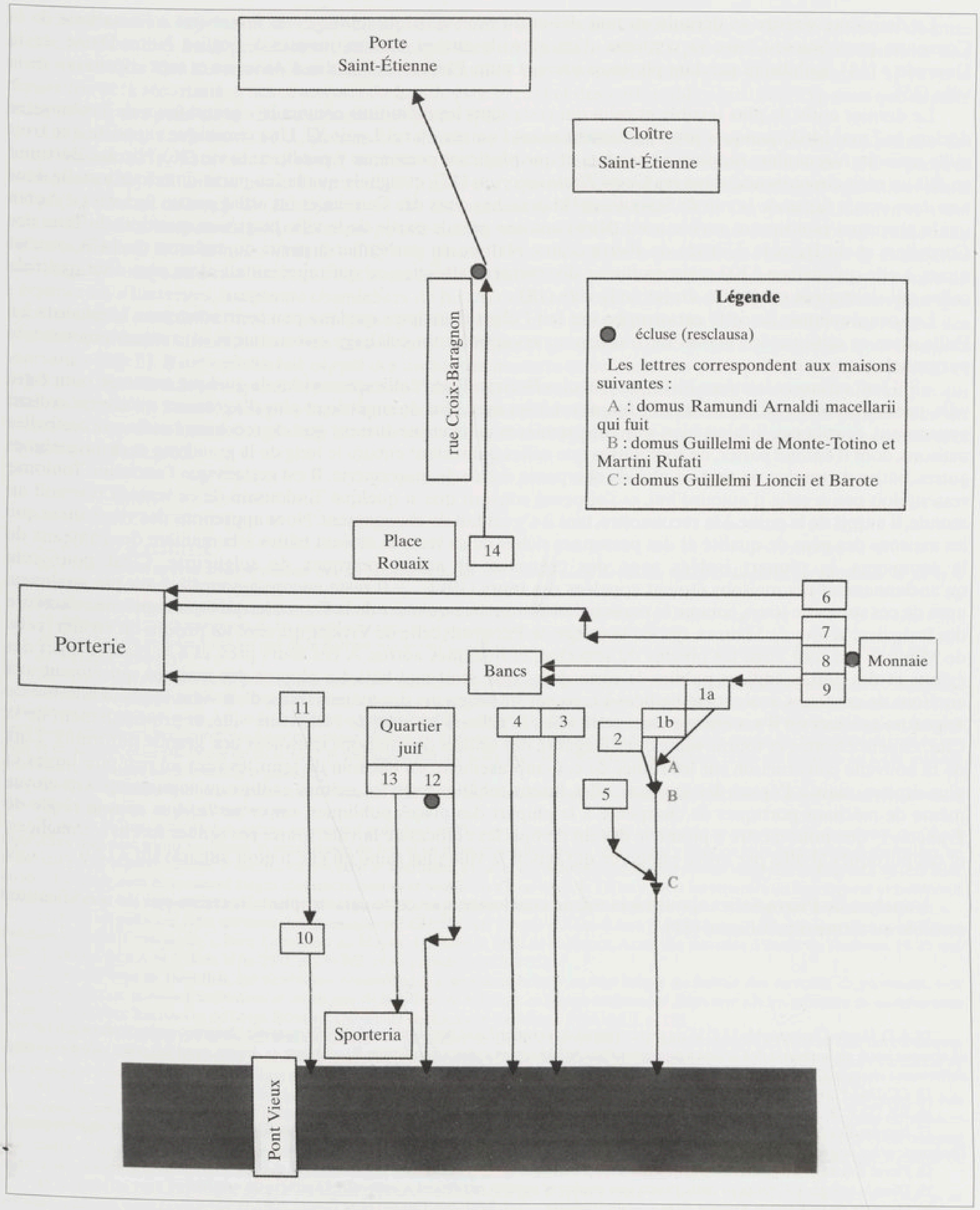


FIG. 1. ESSAI DE RESTITUTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉCOULEMENT DES EAUX DE LA CITÉ DE TOULOUSE (1180).

Le deuxième sinistre se déroula au tout début du mois d'octobre 1442 : « le feu se mit à l'hôtellerie de la Couronne prez Sainte-Claire et continua d'un côté de rue et d'autre jusques à l'église Notre-Dame de la Daurade » (14), mobilisant pendant plusieurs jours et nuits l'assesseur Nicolas d'Auterive et sept « fustiers » de la ville (15).

Le dernier enfin, le plus terrible et celui qui resta dans les mémoires comme le « grand feu » de Toulouse, se déclara le 7 mai 1463, quelques jours seulement avant l'entrée du roi Louis XI. Une chronique rapporte que trois mille maisons furent alors réduites en cendres et que plusieurs personnes y perdirent la vie (16). Nicolas Bertrand en fait un récit circonstancié dans ses *Gesta Tholosanorum* (17), et signale que le feu partit d'un four installé dans une *domuncula fustea* de la rue de Sesquières (Maletache), près des Carmes, et fut attisé par un fort vent d'Autan qui le propagea rapidement vers le nord détruisant une grande partie de la ville jusqu'aux quartiers du Taur, des Cordeliers et du Bazacle. L'étude de Pierre Salies, réalisée en particulier à partir du cadastre de 1478, conclut quant à elle qu'environ 1200 maisons furent diversement atteintes, ce qui représentait alors plus d'un quart de celles qui s'élevaient sur la rive droite de la ville (18).

Les conséquences de cette catastrophe ont fait l'objet d'analyses quelque peu contradictoires. L'annaliste La Faille, dans sa critique de Nicolas Bertrand, nous en apporte un éclairage circonstancié et comme toujours très personnel :

« S'il faut en croire le même historien [Nicolas Bertrand], cet embrasement fut de quelque avantage pour cette ville, parce que, selon lui, les maisons y furent rebâties avec plus de simétrie et plus d'agrément qu'elles n'avoient auparavant. Si cela est, il faloit bien que ces premières maisons ne fussent que de méchans taudis, car ces belles maisons, dont il entend parler, ne sont autres que celles qui restent encore le long de la grand'rue et dans quelques autres, bâties de torchis, ou tout au plus de charpente mêlée de maçonnerie. Il est certain que l'ancienne Toulouse ressembloit peu à celle d'aujourd'hui, et j'ai pensé souvent que si quelque Toulousain de ce tems-là revenoit au monde, il auroit de la peine à la reconnoître, tant il s'y est fait de changement. Nous apprenons des vieux titres que les maisons des gens de qualité et des personnes riches de ce tems-là étoient bâties à la manière des châteaux de la campagne, la plupart isolées avec des créneaux et autres marques de seigneurie. C'est pour cela qu'anciennement ces maisons étoient appelées des tours (19) (...). Il reste encore aujourd'hui sur pié quelques-unes de ces sortes de tours, comme la maison de Ribonnet au quartier de la Daurade, qui étoit l'ancienne demeure des Isalguier ; la tour de Mauran, qui est le colège de Périgord ; celle de Viviers, qui sont les prisons du viguier ; celle de Mirabel, qui sont aussi les prisons du sénéchal, et quelques autres. À ces tours près, et à la réserve aussi des églises et des autres édifices publics, le reste de la ville étoit mal bâti. La plupart des maisons qui étoient aux environs de ces tours, avoient été baillées à cens par les seigneurs des mêmes tours, d'où vient le grand nombre de seigneurs censiers qu'il y a encore dans cette ville. D'ailleurs les rues de l'ancienne ville, et principalement de la Cité, étoient étroites et tournoyantes, et l'inégalité des saillies des maisons causoient une grande difformité. Lors de la nouvelle construction sur les ruines de cet embrasement, on eut soin de tenir les rues un peu plus larges et plus droites, mais à l'égard des maisons, elles furent rebâties avec les mêmes saillies qu'auparavant. On ajouta même de méchans portiques de charpente à la plupart des places publiques, car ce ne fut que sous le règne de François I[er] que pour mettre à plomb le devant de tous les édifices de la ville, toutes ces saillies furent retranchées, et ces portiques abatus par ordre public, ce qui rendit la ville plus saine qu'elle n'étoit auparavant » (20).

L'analyse de Pierre Salies aboutit à la même conclusion que cette catastrophe n'entraîna pas de modification sensible en terme d'urbanisme (21).

---

14. A.D. Haute-Garonne, Ms 17 f° 15 ; le texte original du premier *Livre des Histoires de la ville* rapporte : *fuerunt combuste platee seu carerie ab utraque latere ab hosteleria de Corona a qua incendium habuit ortum usque ad ecclesiam Beate Marie de Aurate, quod fuit pium videre et magna defformatio civitatis Tholose* (BB 273/10v).

15. CC 1862 f° 18-19.

16. BB 153 f° 90.

17. Nicolas Bertrand, *Opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita*, Toulouse, Jean Grand-Jean, 1515, f° 66-v : *De magno ac obstupendo Tholosane urbis incendio.*

18. Pierre Salies, « Le grand incendie de Toulouse de 1463 », dans *M.S.A.M.F.*, t. XXXII (1966), p. 80.

19. Dans la marge : « C'est pour cette raison que quelques auteurs ont donné à cette ville l'épithète de « *turrita*. »

20. Germain de la Faille, *Annales de la ville de Toulouse...*, t. 1, Toulouse, Colomyez et Posuel, 1687, p. 227-228.

21. Pierre Salies, « Le grand incendie... », p. 83 : « Cette reconstruction se fit sans apporter de notables changements à la topographie des quartiers. Aux immeubles détruits succèdent, dans les contrats ou dans les cadastres, des « places » reproduisant l'exact morcellement des « moulons » qu'aucun souci d'urbanisme ne modifia. »

Elle détermina cependant les capitouls à prendre enfin des mesures réglementaires de prévention et de lutte contre les incendies. Leur première ordonnance, qui date du 3 juillet 1465 (22), prévoit entre autres décisions une visite mensuelle des cheminées des maisons individuelles par des commissaires de capitoulat [art. 1] (23), la réparation et la sécurisation des réservoirs de la ville [art. 9] (24) et des puits publics [art. 10] (25), ainsi que la mise à disposition des puits privés lors des incendies [art. 11] (26).

La seconde, du 3 mars 1473, précise les choses et responsabilise un peu plus les locataires comme les propriétaires (27). Tous sont d'abord soumis à l'obligation d'entretien des équipements de leurs propres habitations (28) et à un bon usage de ceux-ci (29), mais ceux qui possèdent plusieurs maisons sont également tenus d'équiper toutes celles-ci de cheminées et de les entretenir à leurs frais (30). On précise même, et c'est particulièrement intéressant pour notre propos, de quelle manière elles doivent être construites et quels matériaux on doit utiliser (31) : la brique « violette » (32) et le plâtre (33). On condamne par ailleurs l'utilisation de chandelles « ès chambres esquelles aura litz o autres choses facilles à brusler, ne pareillement ès estables », et l'on ordonne de s'équiper en « lanternes, lampes ou chandeliers de fer ou de metail » qui soient « de si bonne et telle largeur que par chandoille tombant d'iceulx domnaige ne puisse advenir, et ce sur peine de dix solz tournois ; et au regard des estables que lesdits chandeliers soient plus larges à la façon et grandeur d'une poyle sur peine de quarante solz tournois » [art. 5]. Il est ensuite fait rappel des anciennes mesures concernant les puits publics et privés [art. 20 et 21]. Enfin, deux articles évoquent la pratique de l'abattage des maisons comme mesure de coupe-feu, pratique qui semble-t-il n'avait pas été sans provoquer quelques résistances lors d'incendies précédents (34) : le propriétaire du bien abattu en sera dédommagé dans les trois mois (35), et tout opposant à ces démolitions se verra soumis aux rigueurs du droit (36).

---

22. AA5/277, p. 1124-1128.

23. *Premieramen es estat advis et ordenat que las visitations de las lars et chemineas de cascun hostal se fassan si son perilhosas de foc et se done recapte sus la reparation d'aquelas.*

24. *Item que totas las servas de la ville se reparen et se garniscan de cadenas et de ferratz.*

25. *Item que los poses communs de las carrieras se reparen et se garniscan de cadenas et de ferratz.*

26. *Item que sia mandat a cascun que aura potz en son hostal que lo aya a (...) abandonar et tenir a toute persone hubert durant lo foc.*

27. HH 66 f° 534-543.

28. « [art. 1] Et prumierement pour ce que les feuz et incendies souvantesfoiz sont survenuz en la ville de Tholose par faulte et negligence de nectoier, curer et reparer les cheminées et foyers, a esté et est ordonné que commandement sera faict à son de trompe quatre foiz l'an, c'est assavoir de trois en trois mois, à tous les habitans et particuliers de ladicte ville de quelque estat ou condition que soient qu'ilz aient à curer, nectoier et reparer ou faire curer, nectoyer et reparer, chacun en droit soy, leurs cheminées et foyers esquelz feront feu tant de hault que de bas bien et deuement, et se par faulte de ce faire se prand aucun feu qui saille hors les couvertes des maysons, celuy qui habitera en icelle mayson paiera en ce cas cincq soulz tournois d'amende. »

29. « [art. 2] Item est ordonné que aucun ne face, ne face faire, feu faisant aucunement flamme en son hostel excepté en cheminée bonne et souffisant sur peine de dix solz tournois. »

30. « [art. 3] Item pour ce que aucuns tiennent et possident en Tholouse plusieurs hostelz non garniz ne pourveuz de cheminées, ou s'il y a cheminées elles sont moins souffisans et pereilleuses de feu, et en prennent et lievent les loages sens y faire ou faire faire aucunes cheminées, ne celles qui y sont reparer ne tenir et mectre en bon estat et souffisant, a esté et est ordonné que chacun desdits aians telz hostelz fera ou fera faire en iceulx hostelz dont ilz prennent loages cheminées bonnes et souffisans s'il ne n'y a, et s'il en y avoit les reparera ou fera reparer et mectre en bon estat et deu, à la cognoissance du dixenier de la partie et des maistres expertz cy après nommez et par la forme que dessoubz declarée. ».

31. Pour un point sur cette question des cheminées médiévales, voir l'étude d'Anne-Laure Napoléone, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 239-263, et en particulier p. 239-251.

32. Sur ce type de matériau, qui semblerait correspondre à une demi-brique ou une brique au format des carreaux de pavement, voir Simon Rousselle, *Hommes, institutions et techniques de la tuile et de la brique en région toulousaine (XIIIe-XVIIe siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Yves Bruand et de Serge Robert, Université de Toulouse-Le Mirail, 1994, vol. 1, p. 155.

33. « [art. 4] Item que doresenavant chacun habitant et particulier de Tholose qui fera ou fera faire cheminées les face ou face faire avecques caixe ou tremue par dessoubz et dès le mantel d'icelles en sus ensemble tout le derriere de tieule violete ou geiz ou autre matiere souffisant au dict et esgard desdits expers sur peine que autrement icelles cheminées seront abatues et aussi sur peine de vingt soulz tournois. »

34. « [art. 27] Item pour ce que aucunes foiz le feu est si grand que ne se peult amortir sens abatre aucunes maisons, et que plusieurs foiz est advenu que par faulte de les abatre le feu ha grandement multiplié et bruslé la pluspart de ladite ville de Tholose, et que ceulx de qui estoient lesdites maisons ont fait de grans resistances contre les officiers du roy par voie de fait en les menassant de les endommaiger, a esté et est ordonné que toutes et quantes foiz que sera advisé par lesdits officiers, cappitoulz, fustiers et autres expertz ou la pluspart d'iceulx que aucunne ou aucunnes maisons deuessent estre abatues, qu'elles soient abatues sens nulle difficulté ou contradiction. »

35. « [suite de l'art. 27] et que après elles soient paiées et satisfaictes à qui il appertiendra par lesdits capitoulz et habitans de Tholose *ad solidum et libram*, pour laquelle satisfaction seront contrains toute maniere de gens pourveu que audit abatement cessera ledit feu et ne passera plus avant en icelluy endroit, et sera paié ledit hostel ainsi abatu dedens trois mois après ensuivans. »

36. « [art. 28] Item que nul ne soit si hardi de resister par voie de fait ausdits officiers, capitoulz et autres dessusdits ne donner aucun empechement à la demolition de ladite maison sur peine de estre mis en prison et autre peine selon l'exigence du cas. »

Contrairement à d'autres villes touchées par le même type de catastrophe, Besançon par exemple (37), il faudra cependant attendre le siècle suivant pour que des ordonnances concernant véritablement la construction voient le jour à Toulouse.

La régularité

Parler de régularité pour l'urbanisme du Moyen Âge paraît paradoxal. En fait, il s'agit souvent plus d'un désir que d'une réalité, ce désir que Jacques Le Goff appelle la «*ratio* urbanistique». Et il précise sa pensée: « La régularité marque un progrès d'ordre utilitaire, esthétique et intellectuel. Il s'applique au système qui est le système essentiel du dessin des voies de communication et de sociabilité urbaines: les rues et les places » (38). Il se marque pour lui par une double volonté, celle d'élargissement des rues existantes et celle de régularisation de voies anciennes ou nouvelles.

Si l'on considère le cas de Toulouse, il s'avère bien difficile d'y trouver des signes de cette volonté aussi probants que ceux qu'il cite pour d'autres villes. Rien de comparable dans nos coutumes aux articles de celles d'Avignon de 1243 qui fixent une largeur minimale pour les nouvelles rues et ordonnent l'élargissement des anciennes jugées trop étroites. Rien n'oblige non plus, comme à Dijon, les édiles à veiller à l'alignement des voies. Pourtant, on sent bien, au travers de certains documents, que cette préoccupation n'est pas absente de la pensée des premiers magistrats toulousains.

La première chose est de bien connaître ce qui est du domaine public ou du domaine privé en la matière. En 1247, la réponse n'est certainement pas aussi évidente qu'il n'y paraît. Cette année-là, en effet, la communauté des paroissiens de Saint-Pierre-des-Cuisines s'oppose à l'un des notables de la ville, Bertrand de Rouaix, au sujet d'une voie qu'ils considéraient comme publique et qui menait à la « tour comtale » puis aux lices: elle devait donc à leurs yeux être libre de circulation sur tout son tracé (39). Rouaix, de son côté, soutenait qu'elle n'avait été créée, comme de nombreuses autres, qu'en raison des récents événements guerriers et qu'elle n'avait été utilisée que dans le cadre de cette nécessité de défense (40). Après une enquête de quatre d'entre eux auprès des plus anciens de ce quartier, les consuls décidèrent qu'il s'agissait bien d'un chemin public (41), mais ils allèrent plus loin en prenant leur première véritable décision d'urbanisme. Ils ordonnèrent en effet que cette voie, que dorénavant tout un chacun pourrait emprunter librement mais qui n'avait pas de véritable issue, aboutirait à une porte que l'on édifierait près de la tour Comtale; au-delà, un pont permettant d'enjamber le fossé et de donner passage aux habitants comme aux étrangers serait construit (42). On donna même la possibilité aux paroissiens, s'ils le souhaitaient, d'acheter à Bertrand de Rouaix la partie de son jardin nécessaire pour un éventuel élargissement de cette voie (43). On les autorisa enfin, mais à leurs frais, à créer un chemin public depuis la nouvelle porte jusqu'aux tuileries toutes proches et à construire un autre pont dans les lices afin de faciliter le cheminement des personnes et des animaux qui s'y rendaient (44).

---

37. Carole JOSSO, « Besançon: les ordonnances municipales sur l'architecture à pans de bois », dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, n. s., n° 39, 1997, p. 29-51.

38. Jacques LE GOFF, « La ville comme image... », p. 387.

39. AA 6/94 p. 150-151 (jugement du 4 avril 1247): *Universitas [parrochianorum Sancti-Petri-Coquinarum] vero proponebat et dicebat viam publicam debere esse sicut carreria tendit recte a domo que fuit Poncii Stephani notarii usque ad turrem Commitalem et debere habere liberum introitum et exitum communiter per illam viam usque ad liciam et quod universitas istud prescripserat a viginti quinque annis citra.*

40. *Ad hec vero Bertrandus de Roaxio dixit quod licet ipsi possedissent et tenuissent a tempore guerre citra eidem Bertrando non nocebat quia ratione guerre multe vie et introitus et exitus diversi facti fuerant ratione neccessitate guerre, et ideo sibi illa prescriptio seu possessio non poterat nocere nec debebat.*

41. *Unde (...) consules Tholose miserunt quatuor de eoru consociis eiusdem consulatus (...) ad faciendum inquisitionem super hiis, qui quatuor predicti consules, convocatis senioribus illius partite supradicte, recepto ab eisdem juramento de dicenda super hiis veritate, per eorumdem hominum testimonia manifeste invenerunt ibi debere esse viam publicam usque ad turrem Commitalem.*

42. *Et ideo, omnibus hiis itaque plenius intellectis et consideratis, consules urbis Tholose et suburbii (...) cognoverunt compositione et concordia quod a domo que fuit Poncii Stephani supra dicti usque ad turrem Commitalem recte sit ibi via publica unde possunt homines ire et redire bene et fideliter sicut in aliis portis suburbii et quod ibi juxta turrem Commitalem construatur porta per dictam universitatem et pons in vallato usque ad liciam per quam omnes extranei et domestici habeant liberum introitum et exitum sicut per alias portas civitatis Tholose et suburbii.*

43. *Et cognoverunt dicti consules pro se et aliis eorum sociis eiusdem consulatus quod si ipsi parrochiani supradicti dictam viam ampliare voluerint in tanto in quanto ortus dicti Bertrandi tenet quod liceat eis facere rationabiliter, et illud quod ad ampliandum acceperint quod ipsi emant a dicto Bertrando de Roaxio cognitione duorum amicorum ipsius Bertrandi et duorum proborum hominum dicte parrochie.*

44. *Cognoverunt etiam dicti consules pro se et aliis eorum sociis qui tunc erant de capitulo quod dicti parrochiani seu universitas possint facere viam publicam et habere a dicta porta usque ad tegularias que sunt ante et quod dicti parrochiani illam emant de illis videlicet qui terras ibi et honores habent (...) et quod similiter faciant pontem in licia unde possint homines et animalia ad illam viam Tegulariarum transire et redire.*

Si l'on analyse maintenant les coutumes de Toulouse, édictées en 1286, on se rend compte que, contrairement à celles d'Avignon, elles ne concernent qu'accessoirement les domaines qui nous intéressent aujourd'hui. On n'y trouve aucun article sur l'urbanisme, et seuls quelques-uns font référence aux immeubles (45). Si certains ne regardent que la compétence des consuls dans les contentieux entre particuliers sur les nouveaux édifices (46), d'autres énoncent quelques règles de construction assez strictes (47). Le premier d'entre eux stipule que si quelqu'un entreprenait d'édifier contre une maison de pierre, et sur une façade donnant sur la rue, un « solier » à un endroit où il n'y en avait jamais eu, les poutres de celui-ci ne devaient empiéter sur la rue que d'un empan maximum au-delà du portail (48). Le deuxième impose la construction de clôtures dans les maisons, les ouvroirs, les jardins et les *casales* en cas de division de bien entre frères ou autres. Dans le cas d'une bâtisse, cette séparation devait se réaliser « *usque ad tecta inferiora* » ; pour les terrains, il s'agissait d'un mur de dix empans de hauteur (49). Le dernier, enfin, stipule les mêmes règles pour l'ensemble des propriétés mitoyennes de la ville et de ses *barris* lorsque l'une des parties le demanderait (50).

Pour le reste, et durant tout le bas Moyen Âge, l'action des capitouls semble se réduire à la lutte opiniâtre contre l'occupation intempestive de l'espace public par des constructions plus ou moins éphémères : les bancs (de bouchers) et étaux ainsi que les auvents. Il est vrai qu'ils représentaient une gêne supplémentaire pour la circulation dans des rues souvent étroites et parfois sinueuses. « L'empêchement des rues » revient donc de façon récurrente dans les archives de l'administration municipale. En 1279 au plus tard, les édiles en interdisent l'usage dans toutes les ruelles autour de la Pierre (51). En 1287-1289, le parlement forain que nous avons déjà cité se voit ainsi saisi d'une affaire concernant des bancs édifiés (ou plutôt simplement autorisés) par le viguier royal (52). Il est vrai que Toulouse en possédait certainement déjà de nombreux. Un statut des bouchers de 1322 (53) mentionne au moins 12 de ces emplacements officiels pour la vente de la viande, où se regroupaient près de 180 bouchers : les « bancs majeurs », dans la grand rue (Saint-Rome), ceux des places Saint-Sernin, Saint-Étienne et Montaygon (Saint-Georges), et ceux de Peyrolières, du Bazacle, de Saint-Cyprien, des Carmes, du Salin, du Palais, d'entre les deux portes du Château narbonnais, et enfin de la Dalbade. Comme on le voit, tous les quartiers de la ville possédaient alors de tels étaux.

En 1343, ce sont les changeurs qui doivent offrir une compensation au roi pour le dégagement de leur rue (54), et en 1367, le roi doit intervenir en personne sur plainte des capitouls contre un abus de pouvoir du procureur de son viguier. Celui-ci s'était permis, au mépris de la coutume, de louer à des marchands étalagistes des bancs qui occasionnaient une gêne certaine pour la circulation (55) : toutes ces « tables ou banques » devront être déménagées des emplacements où elles avaient été installées.

La dernière décision en la matière que nous citerons date de l'année capitulaire 1491-1492. Elle est rapportée par Nicolas Bertrand à la fin de sa transcription de certaines parties du premier *Livre des Histoires de la ville* (56),

---

45. Voir Henri Gilles, *Les coutumes de Toulouse (1286) et leur premier commentaire (1296)*, extrait du *Recueil de l'Académie de Législation*, 6e série, t. V, 117e année, Toulouse, Impr. Espic, 1969, 288 p.

46. *Ibid.*, p. 103-104, art. 53-55 : *De novi operis nunciatione.*

47. *Ibid.*, p. 148-149, art. 157-159 : *De edificiis et bastimentis.*

48. *Ibid.*, p. 148, art. 157 : *usus et consuetudo est Tholose quod, si aliquis juxta aulam lapideam ex parte carriere solarium de novo edificare seu construere voluerit in loco in quo solarium ante non erat, trabes cujus solarii exirent supra carrieram ultra unum palmum, (quod) trabes illius solarii de novo edificati vel edificaturi non debent exire ultra portale nisi unum palmum.*

49. *Ibid.*, p. 148, art. 158.

50. *Ibid.*, p. 149, art. 159.

51. Document mentionné dans un acte de 1343 (A.N., JJ reg. 74 n° 50 f° 29v-30) ; cité dans Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350 – vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, p. 515 n. 4.

52. AA 4/6 ; publié dans *H.G.L.*, t. X, Preuves, col. 226, art. XXX : *super impedimento viarum seu carreriarum ville Tholose propter bancos de novo factos per vicarium Tholose.*

53. HH 65 p 33-34 ; publié par Sister Ambrose Mulholland, *Early gild records of Toulouse*, New-York, 1941, p. 68-72 ; voir aussi Philippe Wolff, « Les bouchers de Toulouse du XIIe au XVe siècle », dans *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, Privat, 1978, p. 107-124 (et particulièrement pour cette liste, p. 108).

54. Voir note 50.

55. AA 5/378 p. 1687-1688 (Mandement du roi Charles V au sénéchal et au viguier de Toulouse ; Vincennes, 13 mai 1367) : *a pauco tempore citra et contra observantias et usus antiquos procurator noster vicarie seu senescallie Tholose tabulas sive banquas in vicis seu carreriis communibus dicte ville locavit et locare nititur nonnullis mercatoribus qui merces suas ibi ponere, tenere et vendere conantur in impedimentum transeuntium.*

56. Nicolas Bertrand, *op. cit.*, f° 61v.

dans un mélange curieux de latin et de français. Il semble que ce soient des préoccupations d'ordre hygiénique qui aient engagé les capitouls à prendre ces mesures (57). Elles concernent encore en partie les bancs : d'une part ceux qui avaient envahi la place de la Pierre furent tout simplement détruits, et d'autre part « pour ce que en la rue des Bancz-Majors les bancz du masel estoient trop avant sur la rue en occupant ycelle, furent yceulx bancz abatutz et reculés dedens les bouticques des maysons. »

Mais un autre type de constructions se trouve aussi visé, et pour la première fois, dans ces décisions. Il s'agit des « appens, valées, anvaux et capellades » (appentis, galeries, auvents et avancées de toiture) que les capitouls n'auront de cesse de faire disparaître des rues de la ville pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle. Il faut dire que tous ces éléments placés en saillie sur la façade des maisons étaient soutenus par des piliers et que, si d'un côté ils créaient des couverts parfois fort agréables dans une ville méridionale (58), ils en rétrécissaient d'autant la largeur de la rue. En cette année 1491-1492, tous ceux qui devaient border les places du Salin, de Boulbonne, de Saint-Georges, de Saint-Sernin ainsi que ceux de la porte d'Arnaud-Bernard furent ainsi détruits sur ordre des capitouls.

La beauté

Parler de souci esthétique chez les édiles toulousains en matière d'architecture et d'urbanisme avant les premières décennies du XVI[e] siècle peut paraître une gageure. Leurs énergies sont mobilisées presque quotidiennement par l'entretien et les réparations de deux des éléments vitaux de la ville : les ponts et les fortifications. C'est à un véritable travail de Sisyphe qu'ils sont condamnés, et leur tâche est alourdie par les catastrophes récurrentes qui touchent Toulouse durant toute cette période. Nous avons évoqué les incendies, mais il faut y ajouter les inondations qui non seulement détruisent régulièrement les ouvrages d'art mais dévastent aussi certains quartiers comme celui de Saint-Cyprien ou de l'île de Tounis (59).

S'ils n'en ont pas les moyens, les capitouls démontrent cependant parfois qu'ils ont le souci d'améliorer leur ville et de lui donner un aspect qui corresponde mieux à son rang de deuxième ville de France. C'est ce qui ressort entre autres de la longue requête qu'ils adressent vers 1413 au Parlement de Paris pour demander que les collèges contribuent aux charges que supporte Toulouse (60). Depuis la Grande peste de 1348-1349 et sa réactivation de 1361, celle-ci a perdu son ancienne superbe : « ladicte cité, depuis cinquante ans en çà, est devenue moult ruineuse, dispeuplée, povre, mal habitée et fort desolée au regart de ce qu'elle souloit estre, et c'est chose notoire » (61). Les édiles précisent même leurs assertions : « au temps de la grant mortalité qui fut l'an MCCCXLVII ou environ, le peuple qui habitoit hors des murs de ladicte cité excedoit le nombre d'eulx qui demouroient dedans icelle tant y estoit grant le peuple, et touteffois ladicte cité estoit moult bien lors ediffiée et ornée de beaulx hostelz et bastimens, et n'y avoit comme aucune place vuide » (62). La situation de ce début du XV[e] siècle apparaît catastrophique en comparaison : « ladicte cité dedans la circuite des murs est faicte inhabitable pour la moytié et plus, et y sont les places ruineuses, vuides et vacans, dont c'est grant pitié et desolacion à veoir, mesmement au regart au temps passé. Item, que, hors les murs de ladicte cité, où il souloit avoir fauxbours, ne habitent ou demeurent aucunes gens, excepté au barry du Chastel Narbonois, où il [y a] environ XX maisons, esquelles demeurent aucuns simples et povres personnes. Item, est vray que la moytié et plus des maisons de ladicte cité est du tout destruite et faicte

---

57. *Cum autem certum sit inter proportione et urbium conditiones unam esse precipuam sanitatem (cui terrarum vapores, immunditie et putrefactiones adversari solent) optare sine qua nullus sibi neque alteri validus nec placidus esse potest, quodque urbs ipsa Tholosana causantibus superficie tum domorum et rerum immundarum excessibus, (...)* c'est-à-dire les eaues des teulades des rues publicques, *pariterque* la grand multitude des valées et des anvaux *(que ipsas carrerias occupant* grandement *ac penitus offuscant) admodum vaporibus subjecta foret, et putrefactionibus causantibus diverse infirmitates casu non premeditato insurgerent incolasque ac cives tholosanos inhumaniter premerent.*

58. Cf. Jean-Pierre LEGUAY, *La rue au Moyen Âge*, éditions Ouest-France, 1997, p. 33-34 : « Dans les villes d'Aquitaine, les "ambans", "auvans", "couverts" ou encore " cornières", accolés à la façade des logis et ouverts côté place ou côté rue par des rangées de piliers d'angle ou intermédiaires constituent, en se prolongeant sur de grandes distances, de véritables couloirs voûtés ou charpentés pittoresques et reposants pour un promeneur effrayé par la circulation ou incommodé par la chaleur. »

59. Citons, du XIII[e] au XV[e] siècle, celles de 1298, 1310, 1346, 1382, 1389, 1413, 1430, 1433-1434 et 1437.

60. FF 80 ; voir la transcription (avec quelques erreurs de lecture) dans Marcel FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leurs fondations jusqu'en 1789*, t. 3, Paris, Larose et Forcel, 1892, n° 1913, p. 560-595.

61. FF 80, f° 6.

62. *Ibid.*, f° 7v-8.

inhabitable et sans ediffices » (63). Sur quoi ils se désolent que cette situation ait pour conséquence « grant difformité de la cité, dommaige et prejudice du roy et de la chose publique » (64). Mais cette ville n'est pas que ruines et conserve encore « plusieurs rues notables et entre les autres celles qui sont entre la porte du Chastel Narbonnoys et la porte de Arnault Bernart, par lesquelles rues les grans seigneurs ont acoustumé de passer car ce sont les plus peuplées et les plus notables » (65). Si Toulouse se reconstruisit à la suite de ces malheurs, l'incendie de 1463 la replongea dans la désolation, et le tableau qu'en dresse Nicolas Bertrand ressemble fort à celui de ses prédécesseurs de 1413: la ville en cendres n'avait plus alors que l'apparence d'un village (66).

Si l'on compare ces assertions avec la documentation dont nous disposons, et en particulier avec les cadastres dressés sous le contrôle des capitouls en 1478, force est de constater que cette situation ne dura pas et que très vite la ville reprit une nouvelle apparence plus conforme à son ancienne gloire. L'analyse de celui de la Dalbade, touché par les deux grands embrasements de 1442 et 1463, fait ainsi apparaître un certain nombre de « places » dépourvues de toute construction et correspondant certainement à des emplacements de maisons détruites (33 exactement), mais elles ne représentent que 5 % du total des parcelles. À titre de comparaison, on en trouve 17 (soit 2,5 % du total de parcelles) dans le capitoulat de Saint-Sernin, relativement épargné par les flammes. L'ère des grands hôtels particuliers de marchands et de parlementaires avait commencé.

Une source exceptionnelle: le cadastre

Si la plupart des actes officiels des capitouls ne concernent que les équipements publics (remparts, ponts, halles, maison commune), il est cependant un type de document administratif qui intéresse spécifiquement l'habitat privé: le cadastre. Depuis les travaux de Philippe Wolff, nous connaissons bien son origine avec les fameuses « estimes » qui, certainement dès le XIII[e] siècle, permirent aux consuls d'imposer les Toulousains sur leurs biens meubles comme immeubles (67). On en connaît aussi les limites, tant dans la typologie des édifices (68) (voir Annexe 1) que surtout dans leur localisation. Les choses vont cependant changer avec la mise en place d'un véritable cadastre, en 1478. En effet, les biens n'y sont plus regroupés par détenteur, mais enregistrés dans un ordre topographique, moulon par moulon, rue par rue et parcelle par parcelle. Chaque article y fait l'objet d'une description plus ou moins précise qui permet de reconstituer assez finement l'urbanisation toulousaine par quartier. Le tableau présenté (voir Annexe 2) fait ainsi clairement apparaître les différences entre un capitoulat à l'habitat très dense (la Dalbade) et un autre où dominent bordes et jardins (Saint-Sernin).

Mais comment ne pas rêver de pouvoir, grâce à ces documents, cartographier l'ensemble du parcellaire de la ville. C'est ce rêve que les Archives municipales de Toulouse, en collaboration avec la D.R.A.C. Midi-Pyrénées et des archéologues, sont en train de réaliser. Utilisant la méthode régressive à partir du premier plan cadastral complet que nous possédions (celui de 1680) et des matrices antérieures de 1571 et de 1478, ce travail a bénéficié de la patiente enquête d'Henri Molet (I.N.R.A.P.) qui avait réalisé cette représentation sur papier. Les nouvelles techniques d'information et de communication, et en particulier les Systèmes d'information géographiques (S.I.G.), nous permettent maintenant de créer un outil exceptionnel (« Urban-Hist ») associant les données cartographiques vectorisées et des bases de données de textes et d'images. Le parcellaire ancien se positionne ainsi comme un calque sur le parcellaire contemporain comme sur la carte archéologique de la ville. Chaque parcelle est par ailleurs renseignée de tous les éléments que l'archéologie, l'histoire et l'histoire de l'art peuvent fournir, le tout étant bien sûr interrogeable en fonction d'une multiplicité de critères (typologie des parcelles, noms des propriétaires, fonctions ou métiers, etc.). Si nous sommes conscients que certaines imprécisions, pour beaucoup dues à celles de notre documentation, existeront encore, nous ne doutons pas cependant que notre

---

63. *Ibid.*, f° 17.

64. *Ibid.*

65. *Ibid.*, f° 46; sur cet axe privilégié des parcours officiels, je me permets de renvoyer à mon étude sur « Une perception de l'espace urbain: cortèges officiels et processions générales à Toulouse du XIV[e] au XVI[e] siècle », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXIV (2004), p. 135-153, fig.

66. Nicolas Bertrand, *op. cit.*, f° 66: *usque adeo ut Tholosana urbs, que prius satis pomposam magne civitatis habebat apparentiam, instar villule effecta fuerit.*

67. Philippe Wolff, *Les « estimes » toulousaines des XIV[e] et XV[e] siècles*. Toulouse, s. n., 1956, 335 p. (Bibliothèque de l'Association Marc Bloch de Toulouse. Documents d'Histoire méridionale).

68. *Ibid.*, p. 55 et sq.

collaboration avec les archéologues permettra à l'avenir de les rectifier. Cet outil doit nécessairement s'enrichir au fur et à mesure des nouvelles connaissances sur la ville (69).

Au terme de ce survol sur les sources administratives municipales, on ne peut qu'adhérer à l'hypothèse de Jean-Pierre Leguay pour expliquer cet « urbanisme étriqué » du Moyen Âge et l'absence de régularité qui caractérisait la voirie de l'époque : « On est en droit de s'interroger s'il ne faut pas plutôt incriminer l'absence, pendant des siècles et dans la plupart des villes, des règlements d'urbanisme et de voirie ou même l'inobservance des rares mesures édictées localement » (70). Les édiles toulousains, comme beaucoup d'autres dans le royaume, devront attendre des jours meilleurs pour se préoccuper véritablement de planification et d'esthétique urbaines. Les urgences que constituent alors l'entretien de la longue ligne de fortifications ou la réparation des ponts, auxquelles viennent s'ajouter leurs missions essentielles de ravitaillement et d'assistance, ne leur permettent pas encore de se lancer dans de grands travaux d'édilité publique. La fin des menaces directes sur la ville, les effets bénéfiques du commerce du pastel, le développement de la société parlementaire de même que l'influence des idées humanistes constitueront autant de facteurs qui favoriseront au XVI[e] siècle le début d'une certaine politique en matière d'urbanisme. Mais c'est une autre histoire à écrire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Françoise BOUDON, « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », dans *Annales E.S.C.*, 1975, p. 773-818.

Georges DUBY, dir., *Histoire de la France urbaine*. t. 2 : *La ville médiévale*. Paris, Seuil, 2[e] éd., 1992, 656 p.

Michèle ÉCLACHE, « Les estimes de la Dalbade en 1459 », dans *Annales du Midi*, t. 89 (1977), p. 167-190.

La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, 295 p.

Jean-Pierre LEGUAY, *La rue au Moyen Âge*, éditions Ouest-France, 1997, 255 p.

Le paysage urbain au Moyen Âge. Actes du XI[e] Congrès des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur, Lyon, 1980, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, 280 p.

Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350 – vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, 711 p.

Philippe WOLFF, *Les « estimes » toulousaines des XIV[e] et XV[e] siècles*. Toulouse, s. n., 1956, 335 p. (Bibliothèque de l'Association Marc Bloch de Toulouse. Documents d'Histoire méridionale).

Philippe WOLFF, « Structures sociales et morphologies urbaines à Toulouse, XII[e]-XVIII[e] siècles », dans *Mélanges A. Gieysztor*, 1976, p. 641-654.

69. On peut consulter l'outil Urban-Hist sur le site : www.urban-hist.toulouse.fr.
70. Jean-Pierre LEGUAY, *La rue au Moyen Âge*, éditions Ouest-France, 1997, p. 32.

ANNEXE 1

Vocabulaire des estimes (1335) (71):

affactamentum ou affactaria	f° 2, 2v, 8, 65v, 71, 77v
banquus ou banqui	f° 1, 27, 44v, 45, 58-59, 69v, 71v-72, 75v
borda	f° 1, 41v
casal	f° 25, 42v
chay ou chayum	f° 1v, 31v, 53v, 58v
domuncule	f° 37, 47
domus	f° 1v, 2
domus cum penu	f° 12
domus destructe	f° 71v
domus parve	f° 2, 3, 4v, 25-25v, 26v, 31v, 69v, 71,
hospicium	[typologie majoritaire, présente dans tous les folios]
hospicium album	f° 2v
hospicium cum duobus chays	f° 72
hospicium cum penu	f° 16
hospicium cum sellario	f° 27
hospicium cum turre	f° 72
hospicium magnum	f° 1-1v, 2v, 5, 69
hospicium maius	f° 9v, 74, 77
hospicium parvum	f° 5, 71
locale	f° 5v
locale hospicii	f° 5v
localia bancorum ou loquale banqui	f° 29, 59v, 61
maysonetas	f° 57
molendinum	f° 1v
molendinum bladerium	f° 2
molendinum de pastelieyra ou pastellerie	f° 33v, 70
molendinum paratoris	f° 1
molendinum tanerium ou tanier	f° 2, 33
operatoria cum penu	f° 16
operatorium	f° 1-1v
ortus cum tendas	f° 42-42v
petronum	f° 31v
Scola ou scole	f° 6v, 9v, 11, 12, 39v, 46v, 69
scole parve ou scolete	f° 8v, 43, 47v, 74v
stagia	f° 9v
tabula	f° 47
tendal ou tende	f° 3, 41v
trancalis	f° 53

71. CC3; publié dans Philippe WOLFF, *op. cit.*

Annexe 2

Typologie des parcelles des cadastres de La Dalbade et de Saint-Sernin (1478)

Type	Dalbade	Saint-Sernin
Abattoirs	2	
Badorques	4	
Bancs	11	
Bordes	22	97
Bordes seules	8	38
Bordes avec jardins	5	35
Bordes avec puits	10	
Bordes avec solier		4
Boutique (avec banc)	1	
« Capelada »		1
Étables	10	9
Four	1	
Galinière	1	
Hôtels	14	
Hôtelleries	3	
Jardins sans constructions	16	49
Maisons seules	437	159
Maisons avec « airessel »		11
Maisons avec bordes	6	15
Maisons avec boutique	9	2
Maisons avec « capeladas »		16
Maisons avec caves	2	1
Maisons avec chais	6	10
Maisons avec étuves	2	
Maisons avec four	6	5
Maisons avec grenier	5	2
Maisons avec jardin	32	85
Maisons avec ouvroirs	4	
Maisons avec puits	5	64
Maisons avec solier	7	
Maisons avec tour(s)	4	3
Maisons avec ouvroirs	30	
Patu		1
Patu (avec maison et borde)	1	
Places sans constructions	33	17

L'ARCHÉOLOGIE DU PARCELLAIRE URBAIN MÉDIÉVAL, D'APRÈS L'ÉTUDE DE QUELQUES IMMEUBLES DE GRENOBLE

par Alain DE MONTJOYE *

Après les grands ouvrages fondamentaux produits par l'érudition du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle, portant sur de grandes villes – Paris (1), Beauvais (2), Toulouse (3), Lyon (4), Marseille (5) –, plusieurs travaux, conduits au cours des deux dernières décennies, ont ouvert la voie à un renouvellement des études du parcellaire urbain et des règles de voisinage, aux périodes médiévale et moderne. De telles études se présentent souvent comme une tâche longue et ardue, du fait de l'extrême émiettement de la documentation en une myriade d'actes privés, dont la teneur paraît en général malaisément applicable à une réalité urbaine dont la morphologie peut avoir subi d'importantes modifications. Pour difficile qu'il soit, l'exercice s'est révélé productif concernant des ensembles urbains richement documentés comme Paris (6), Tours (7) ou Dijon (8), sans permettre cependant d'appréhender les périodes antérieures au XVe siècle. Exemplaires d'une approche renouvelée, quelques études combinant examen des textes et expertise archéologique, aussi bien du sous-sol que des élévations, ont fait la preuve de leur pertinence (9).

À Grenoble, au cours des vingt dernières années, quelques avancées ont été produites dans la connaissance de certains aspects de l'habitat urbain médiéval. À la différence des travaux cités précédemment, ceux conduits à Grenoble ne se sont pas nourris de la matière qu'aurait pu fournir un récolement systématique des données contenues dans les archives notariales des XIVe et XVe siècles. Un tel travail n'a jamais été entrepris, du moins dans l'optique qui nous intéresse ici (10). En revanche de nombreuses observations archéologiques ont été réalisées, dans des conditions inégalement favorables et toujours difficiles, à la faveur de travaux lourds de réhabilitation

---

* Conservateur du Patrimoine, archéologue au Service du patrimoine culturel du département de l'Isère.

1. François OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, 1922-1930, 2 vol.

2. A. SALMON (éd.): Philippe DE BEAUMANOIR, *Les coutumes de Beauvaisis*, Paris, 1899-1900.

3. A. TARDIF, *Coutumes de Toulouse*, Paris, 1884.

4. Benoît VERMOREL, *Historique des rues de la ville de Lyon, pour faire suite au plan historique et topographique de Lyon en 1350*, Lyon, 1879.

5. Régine PERNOUD, *Les statuts municipaux de Marseille*, Monaco, Paris, 1949.

6. Y. LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Le voisinage dans l'espace parisien à la fin du Moyen Âge » dans *Revue Historique*, n° 605 (janvier-mars 1998), p. 47-70.

7. Bernard TOULIER, « La formation du parcellaire et de la propriété bâtie », dans *L'architecture civile à Tours, des origines à la Renaissance*, Tours, Société archéologique de Touraine, 1980, p. 46-52.

8. Benjamin SAINT-JEAN-VITUS, « Caractères et transformations du parcellaire dijonnais aux XVe et XVIe siècles », dans *Annales de Bourgogne*, t. 62 (1990), p. 97-116.

9. Jean CATALO, « Urbanisme antique et médiéval au n° 4, rue Clémence-Isaure à Toulouse », dans *M.S.A.M.F.*, t. LVI (1996), p. 51-74; Cécile GLORIÈS, « Un exemple d'analyse du parcellaire urbain: l'îlot de l'ancien hôtel de Ville de Saint-Antonin-Noble-Val, du XIIe au XVIIIe siècle », dans *A.M.M.*, t. 17 (1999), p. 47-91.

10. Mais nous avons pu consulter les précieux parcellaires de la période moderne, qui permettent un utile repérage des maisons d'habitation et fournissent une description souvent précise de celles-ci, rendant compte de dispositions aujourd'hui disparues ou très transformées. A.M. Grenoble: parcellaire noble de 1634, CC 507; parcellaire roturier de 1634, CC 508; noble de 1642, CC 510; roturier de 1643, CC 505; noble de 1707, CC 515; roturier de 1705-1707, CC 516.

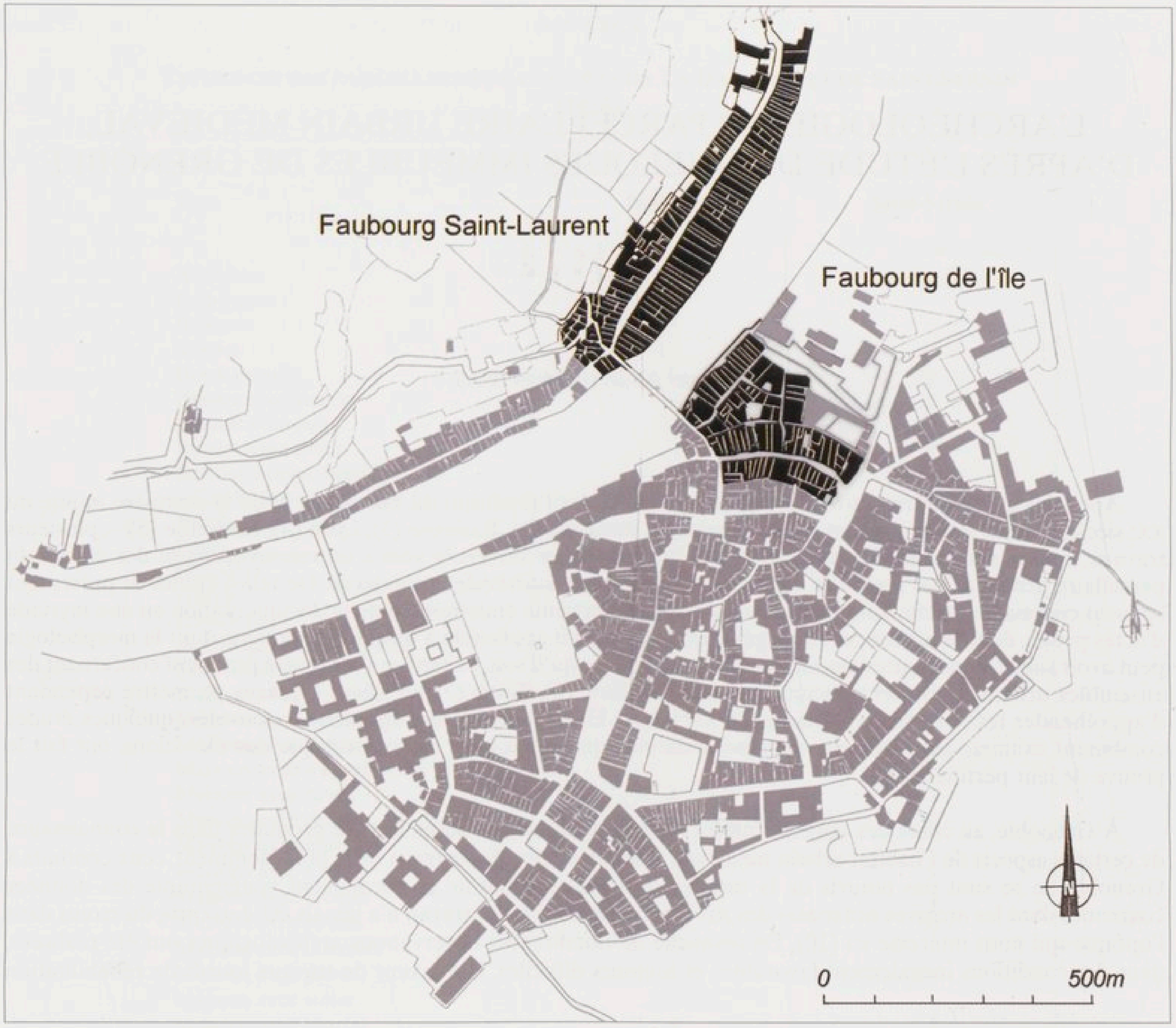


FIG. 1. LES ANCIENS FAUBOURGS SAINT-LAURENT ET DE L'ÎLE, d'après le cadastre de Grenoble de 1810.
D.A.O. Pierre-Yves Carron (C.P.I.).

d'immeubles, la plupart conduits par les services municipaux d'urbanisme (11). Les résultats obtenus nous conduisent à considérer aujourd'hui que la trame bâtie de la ville ancienne, telle qu'elle est presque partout parvenue jusqu'à nous, a dû être mise en place dès le XIII[e] siècle, période rarement documentée par les textes pour ce qui regarde la morphologie de l'habitat. Cette trame est celle que dessinent les murs pignons longitudinaux, séparateurs des parcelles, qui, à la différence des façades maintes fois reconstruites, voire déplacées, constituent le

11. Service des vieux Quartiers, puis Service de Réhabilitation du Patrimoine urbain. Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux directeurs successifs de ces services, ainsi qu'aux divers agents qui ont été pendant de longues années les partenaires de nos travaux et, dans plusieurs cas, les commanditaires.

système porteur de tout le bâti. Partout où les parois intérieures ont pu être examinées, il s'est révélé que ces murs étaient presque toujours conservés dans leur substance du XIIIe ou du XIVe siècle (12).

Il serait imprudent, toutefois, de considérer que les informations ainsi recueillies valent pour l'ensemble de la ville médiévale : conséquence d'une programmation des travaux liée à l'urgence et non aux problématiques historiques, seuls des espaces de faubourgs, créés au cours des XIe et XIIe siècles, ont pu faire l'objet de cette approche archéologique. Formés de part et d'autre d'anciennes voies d'accès à la ville close dans son enceinte du Bas-Empire, ces faubourgs – faubourg de l'Île, sur la rive gauche de l'Isère, faubourg Saint-Laurent, sur la rive droite (fig. 1) – présentent un découpage caractéristique, maintes fois décrit ailleurs, en parcelles longues et étroites, perpendiculaires à l'axe de la rue. L'organisation plus complexe des îlots jadis *intra-muros* échappe encore aujourd'hui à toute appréhension archéologique.

À défaut de connaissance des règles et usages qui prévalaient à Grenoble en matière de construction, de mitoyenneté, d'occupation du sol, c'est la lecture archéologique des murs qui seule aujourd'hui peut permettre d'entrevoir les dynamiques à l'œuvre au cours du Moyen Âge, qui ont façonné la morphologie du tissu bâti.

La présente étude tente, à partir de quelques cas concrets, de mettre en évidence diverses formes du processus de densification et de transformation et s'efforce de proposer des hypothèses de restitution des états les plus anciens.

Un mur : deux maisons

L'immeuble sis au n° 95 de la rue Saint-Laurent, quoique très incomplètement étudié, nous fournira la matière à un exposé des principales problématiques et à une première mise à l'épreuve de la méthode. Là, c'est un seul mur pignon qui a pu être observé, sur la hauteur des actuels 1er et 2e étages (fig. 2). On y lit les traces de deux états successifs, le second ayant consisté en la surélévation du bâtiment de la hauteur d'un étage. La paroi examinée était une paroi intérieure, comme l'indiquent, au 1er étage, l'existence d'un placard aménagé dès la construction du gros œuvre et celle, aux 1er et 2e étages, de niches d'éclairage au couvrement caractéristique en bâtière. Le sommet des deux pignons successifs était, dès l'origine, ouvert sur toute la hauteur du comble d'une baie, largement ébrasée vers l'intérieur. À première lecture, chacun de ces deux états successifs a connu une modification de toiture, consistant en une surélévation d'un peu plus de 30 cm pour le 1er étage, environ 85 cm pour le second. Ces surélévations se sont accompagnées chaque fois d'une condamnation de la baie qui éclairait le comble. La pertinence de ces transformations, qui ne représentent qu'un très médiocre gain de hauteur, paraît pour le moins douteuse, si l'on ne prend garde au

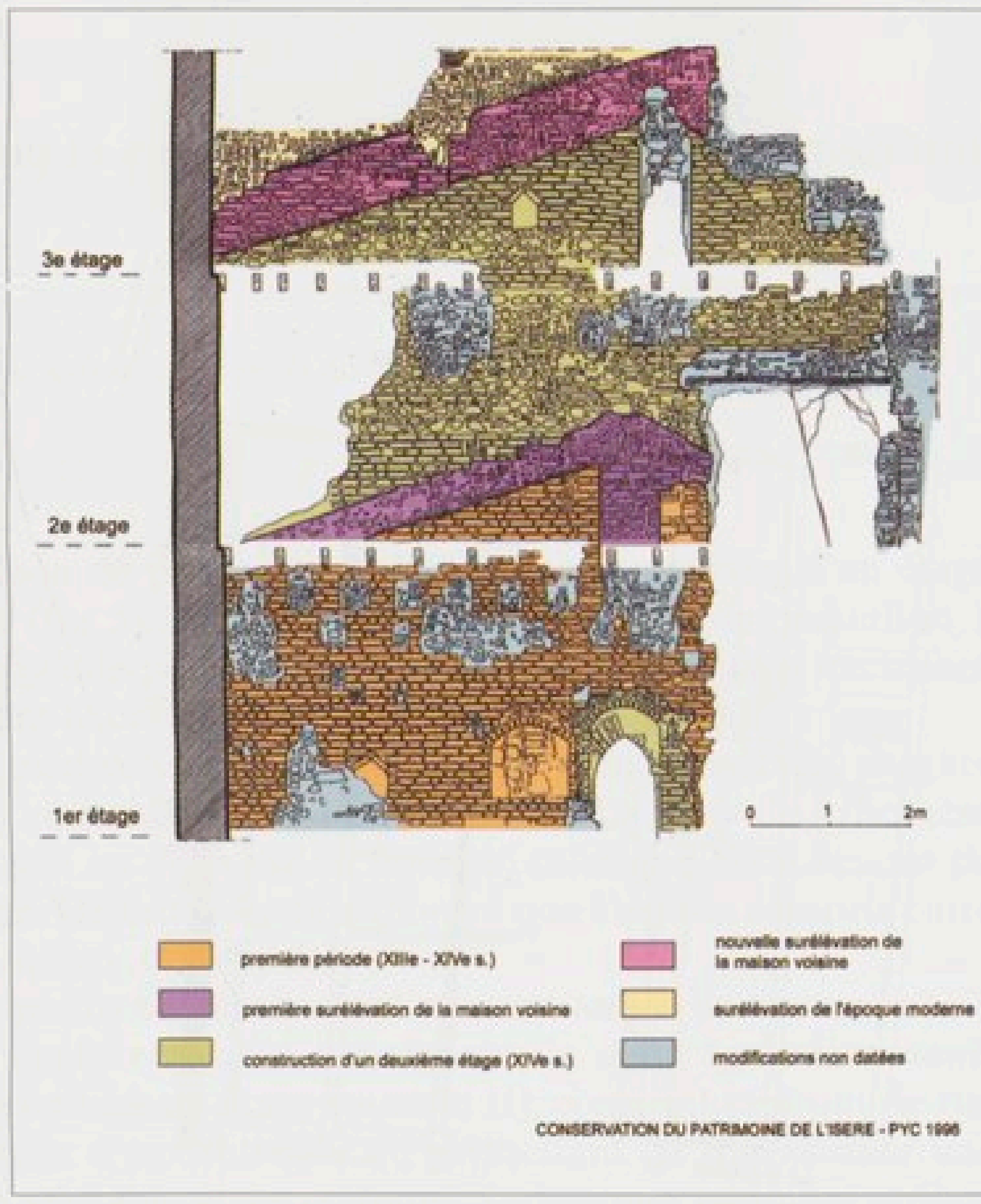


FIG. 2. IMMEUBLE N° 95, RUE SAINT-LAURENT : pignon nord aux 1er, 2e et 3e étages. *Relevé et D.A.O. Pierre-Yves Carron.*

12. Les datations que nous proposons se fondent sur l'étude des modes de construction, matériaux et mise en œuvre, qui offrent pour Grenoble et sa région des repères chronologiques assez fiables. Cf. nos études : « L'architecture de briques à Grenoble et dans sa région aux XIIIe et XIVe siècles », dans *La Pierre et l'Écrit*, Presses Universitaires de Grenoble, 1990, p. 49-85 ; « La maison médiévale en brique (XIIe-XIVe s.) en France méridionale », dans *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, *M.S.A.M.F.* hors série 2002, p. 109-128 ; « Habiter Grenoble aux XIIIe et XIVe siècles », dans P. GARRIGOU GRANDCHAMP (dir.), *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été 2003, organisée par Via Patrimoine, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, hors série, 1986, p. 77-108.

fait que ce mur pignon est aussi, aujourd'hui encore comme par le passé, un mur mitoyen. Les maçonneries qui surmontent le premier et le deuxième pignon et obstruent (13) les fenêtres qui s'y ouvraient n'ont pas été réalisées pour surélever la maison que nous considérons ici, mais pour augmenter la hauteur de la maison voisine. Il apparaît, en effet, que l'usage fut constant au Moyen Âge d'utiliser pour la construction d'une maison les murs déjà existants sur les parcelles voisines, quitte à aveugler, ce faisant, les ouvertures qui pouvaient éventuellement s'y trouver. Les exemples que nous montrerons plus loin le confirment à l'envi.

De ce qui précède, il ressort que par l'examen d'une seule paroi, sur une seule de ses faces, on peut entrevoir un processus d'évolution de l'habitat sur deux parcelles contiguës. Dans le cas du n° 95, on peut considérer avec certitude que l'état reconnaissable le plus ancien est celui d'une maison d'un étage, accostée au nord, soit d'un espace vide, soit d'une maison d'un seul niveau. Cette seconde maison (à l'emplacement de l'actuel n° 93) fut par la suite pourvue d'un étage, puis d'un second, après que sa voisine en eut elle-même reçu. Ce processus de densification verticale s'est combiné ici avec des modifications du mode d'occupation horizontal. La porte percée, au cours du XIVe siècle probablement, au 1er étage, paraît indiquer soit que les deux bâtiments, soit que le premier étage de ceux-ci ont été réunis aux mains d'un même propriétaire. Il est un point que l'archéologie ne peut établir : la chronologie relative des épisodes résultant respectivement de ces deux processus.

Occupation du sol, densification, mitoyenneté, toutes ces questions que l'examen du n° 95, rue Saint-Laurent a donné l'occasion d'aborder, sont au cœur de la réflexion qui s'impose pour comprendre la genèse, le fonctionnement et l'évolution du parcellaire urbain.

Intérieur-extérieur ; avant-arrière ; cours et passages

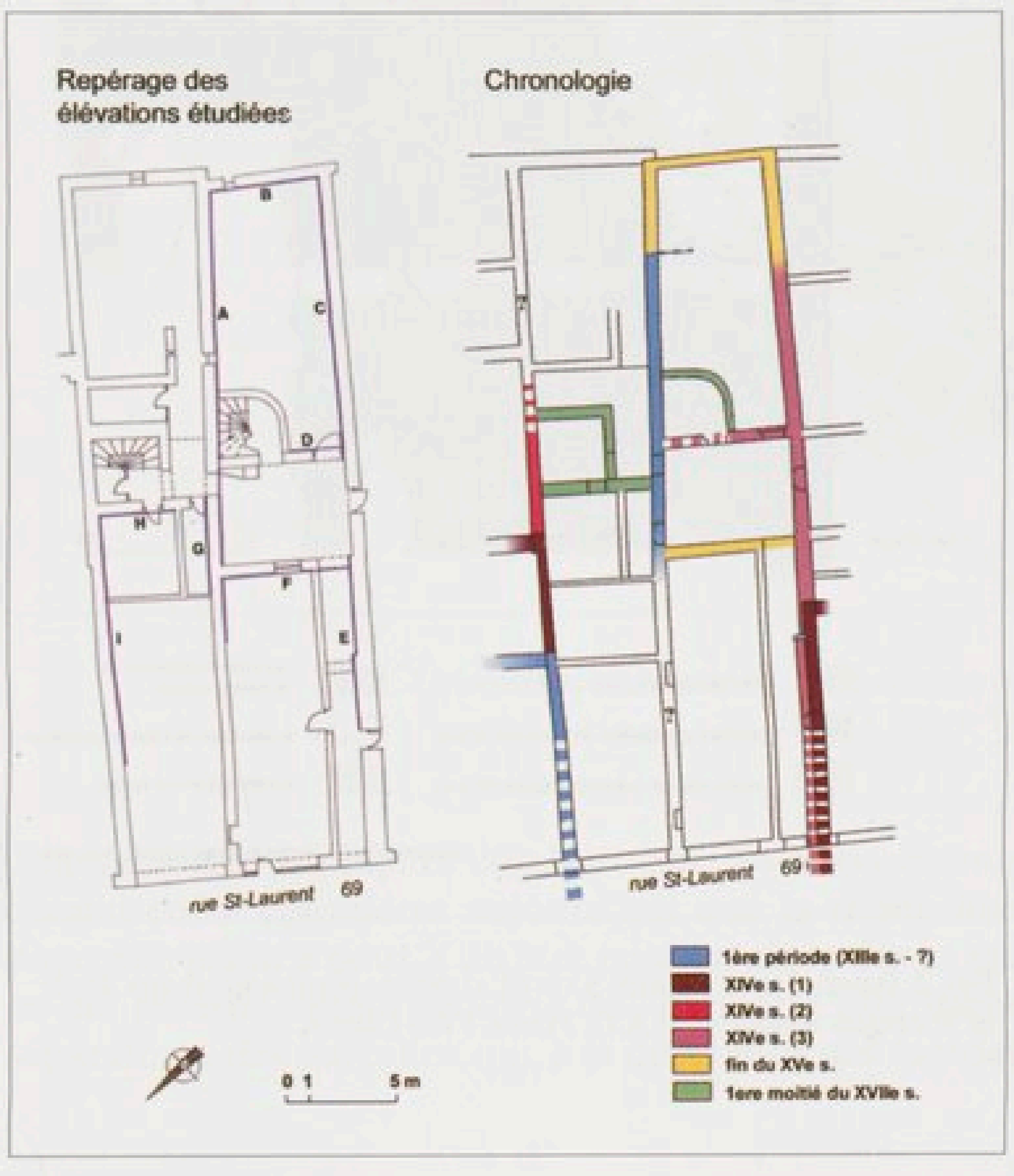


FIG. 3. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : plan du rez-de chaussée. *D.A.O. Séverine Penon (C.P.I.).*

L'étude archéologique conduite dans l'immeuble n° 69, rue Saint-Laurent a fourni une très abondante matière à cette réflexion. Une matière complexe de surcroît, car à la différence du n° 95 de la même rue, cet immeuble a révélé des élévations maintes fois remaniées, d'une lecture souvent ardue. Sous le n° 69, sont réunies aujourd'hui deux unités d'habitation, dont l'organisation et les distributions ont été mises en place dans la première moitié du XVIIe siècle, les façades sur rue, enfin, reculées au début du XIXe siècle. Le nettoyage complet de très importantes surfaces murales (fig. 3) a mis rapidement en évidence que les longs murs pignons étaient conservés pour l'essentiel dans leur substance médiévale et témoignaient d'une organisation très différente de l'espace et des circulations.

Parmi les vestiges les plus anciens repérés, ceux apparus dans l'élévation A vont retenir d'abord notre attention (fig. 4, phase 1). Ils présentent des maçonneries peu régulières de moellons de calcaire, de toutes dimensions, combinées à un appareil très soigné de briques, utilisé pour l'encadrement d'une porte au rez-de-chaussée et pour celui d'une grande niche de rangement placée à la hauteur d'un 1er étage. Porte et niche apparaissent sur ce qui était la paroi interne d'une maison, paroi qui, aujourd'hui, donne sur un espace de cour intérieure. Associés à des restes très ténus, apparus au rez-de-chaussée de l'élévation E (fig. 7, phase 1), ces

13. Au 2e étage, le bouchon de maçonnerie a été réparé à une période indéterminée.



FIG. 4. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : élévation A. *Relevé S. Penon ; D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

vestiges autorisent la restitution approximative d'une maison de plan rectangulaire allongé, pourvue d'un étage (maison I), placée en net recul par rapport au front de rue (fig. 5). D'autres exemples d'une telle implantation, à Grenoble et dans d'autres villes, ont conduit à supposer qu'elle pouvait être caractéristique des plus anciennes phases d'occupation du parcellaire (14). C'est apparemment le cas au n° 69 de la rue Saint-Laurent.

La porte d'entrée latérale dans la maison I, dont piédroits et feuillure étaient bien conservés, suggère l'existence d'un couloir d'entrée depuis la rue, voire d'un véritable passage à ciel ouvert. La seconde hypothèse paraît avoir trouvé confirmation dans le fait que l'élévation en vis à vis au nord de celle que nous venons de décrire (élévation I) était originellement une paroi externe. De fait, l'étude a montré que l'espace compris entre les deux murs n'a été bâti, ou plutôt couvert et planchéié, qu'au XVIIe siècle.

La paroi I (fig. 6) est donc l'élévation externe de bâtiments construits sur l'emprise au sol de l'actuel n° 67. Nous parlons de plusieurs bâtiments, car des chaînes d'angle verticales témoignent de deux agrandissements successifs vers l'arrière, à partir d'un corps d'habitation primitif à un étage (maison II), construit en front de rue (fig. 5). Celui-ci a été surélevé par deux fois, d'une hauteur d'environ 1,40 m, permettant de transformer une simple soupente d'abord en comble aménageable, puis en véritable étage plafonné. Le premier bâtiment arrière, couvert en appentis (phase 2), a suivi la même évolution mais avec un décalage chronologique, qui explique le prolongement en hauteur de la chaîne d'angle arrière du premier bâtiment dans les phases 4 et 5 (fig. 8 à 11). À défaut de témoins fiables, la toiture en appentis donnée, dans la restitution, au deuxième bâtiment arrière est purement conjecturale.

Si rien ne permet de se représenter les systèmes d'accès de la maison II primitive, ce qui apparaît dans l'élévation I du premier bâtiment arrière fournit matière à une hypothèse de restitution. Les deux niches à lampe

14. Cf. notre article « La maison médiévale en brique… », p. 117, où l'on trouvera quelques références bibliographiques.

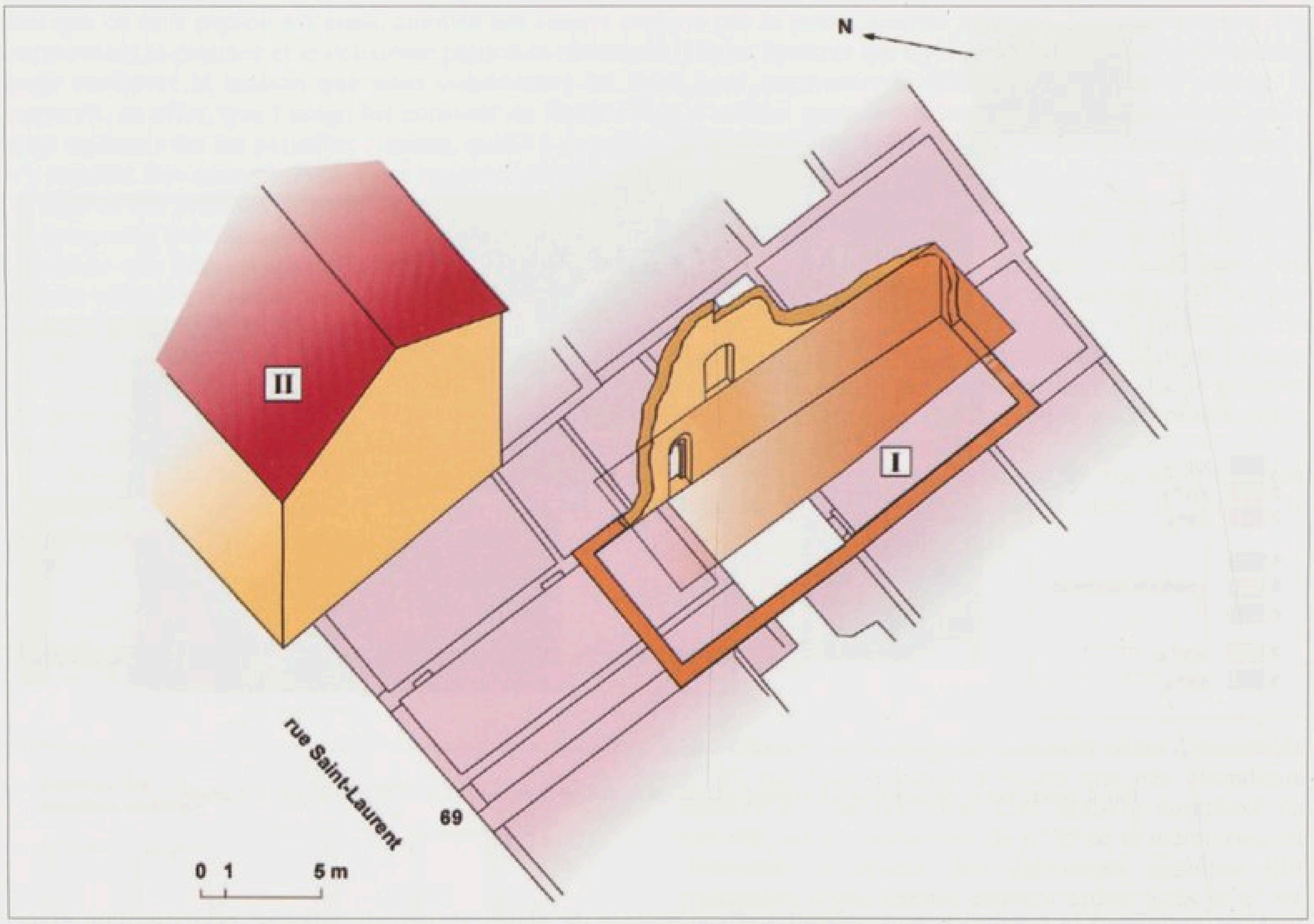


FIG. 5. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : les maisons I et II ; essai de restitution. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

ménagées dans la paroi, au rez-de-chaussée et surtout à l'étage, s'expliquent difficilement s'agissant d'une façade. Disposées sur une ligne oblique et associées à une arête verticale soigneusement appareillée en briques, elle-même accostée d'une importante lacune comblée de maçonneries informes, elles peuvent se lire comme la trace d'un dispositif d'accès à l'étage, depuis la ruelle séparant la maison II de la maison I : une volée d'escalier permettant d'avoir accès à la niche à lampe la plus haute et conduisant à une porte dont le montant de droite est seul conservé. Ce dispositif est le premier du genre que l'archéologie ait permis d'entrevoir à Grenoble. D'autres, par la suite, ont pu être, sinon en toute certitude restitués, au moins raisonnablement supposés.

L'existence d'un troisième bâtiment (maison III) est révélée par la lecture de l'élévation E (fig. 7). Comme dans le cas de l'élévation I, il s'agit de la paroi externe d'un pignon de maison, établie sur l'emprise de l'actuel n° 71. La maçonnerie, semblable à celle des maisons I et II, combine moellons de calcaire et, dans les parties hautes, un appareil plus régulier de briques, qui caractérise aussi la souche de cheminée rectangulaire couronnant le pignon. Les dimensions restituées de cette maison, calquées sur l'actuel parcellaire, ne sont qu'hypothétiques.

Les phases d'évolution dont il va être fait état désormais voient la disparition de la maison I, dont seul le mur nord est en grande partie conservé, au profit de deux bâtiments, l'un en front de rue, l'autre en fond de parcelle, séparés par une cour intérieure (maisons IVa et IVb). Les caractéristiques de la maçonnerie et la forme des ouvertures invitent à placer ces transformations dans le courant du XIVe siècle. Il est probable que le bâtiment sur rue avait la profondeur qui est encore la sienne aujourd'hui, même si, dans son état actuel, sa façade sur cour ne conserve rien d'antérieur à la fin du XVe siècle. Ce que l'on sait de l'état au XIVe siècle est entièrement fourni par

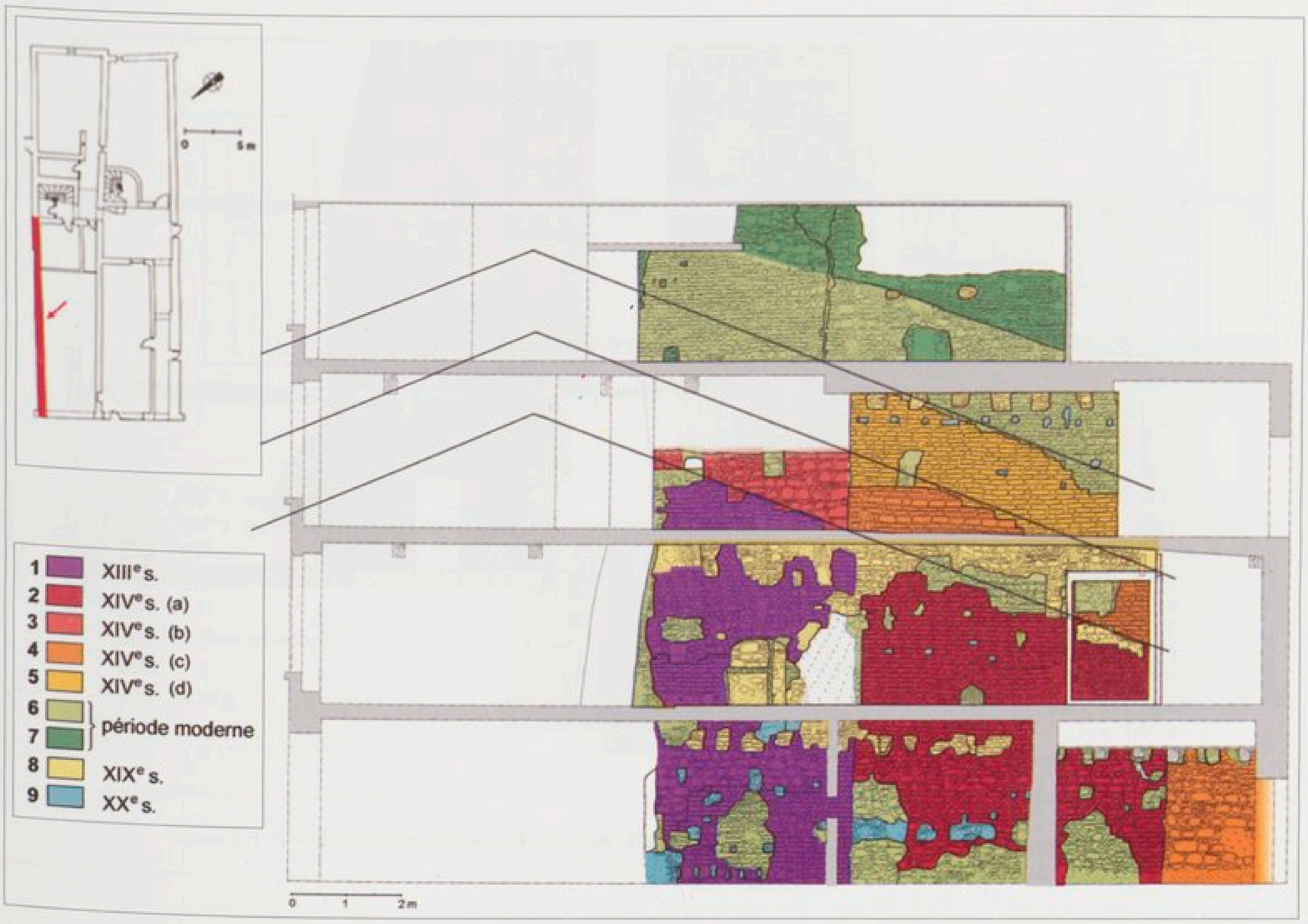


FIG. 6. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : élévation I. *Relevé S. Penon; D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

l'élévation E (fig. 7, phase 3). Construit en appui contre la maison III, dont il utilise le pignon nord, ce bâtiment comprend un étage. Dans la hauteur de cet étage, le mur de la maison III a été profondément creusé pour aménager un placard. La hauteur du nouveau bâtiment étant légèrement supérieure à celle de la maison III, la cheminée de celle-ci s'en trouve condamnée. Plus profonde également que la maison III, la maison IVa peut prendre jour au sud, sur un espace de cour, comme le montre une fenêtre ouverte en rez-de-chaussée (fig. 12 et 13).

C'est encore au cours du XIVe siècle que le bâtiment sur rue est surélevé d'un 2e étage, surmonté d'un comble spacieux, lui-même éclairé par une petite fenêtre rectangulaire (phase 4).

Le bâtiment arrière (maison IVb) est le plus complètement étudié et aussi le mieux conservé. Une porte préservée dans son état premier, en rez-de-cour, prouve que la façade est à son emplacement d'origine. L'élévation A (fig. 4, phase 2) et l'élévation C (fig. 12, phases 1 et 2), permettent une restitution précise de ce bâtiment, dont l'étage était pourvu dès l'origine d'une cheminée au nord et, par la suite, d'une seconde au sud, dont la mise en place a entraîné l'obturation d'une petite baie qui éclairait le comble. Deux autres baies, dans la même paroi, donnaient du jour à l'étage, ce qui montre qu'au XIVe siècle l'espace situé à l'arrière de la maison III restait non bâti ou n'était occupé que par une maison d'un seul niveau (fig. 13 et 14). Vers la fin du XVe siècle, le corps de maison IVb est prolongé vers l'arrière, en direction de l'Isère, et pourvu d'un étage supplémentaire (fig. 12, phase 3). C'est à cette époque qu'est mis en place, couvrant tout le 1er étage agrandi, un beau plafond à caissons moulurés, encore préservé (fig. 15). Aucun témoin, malheureusement, n'a été reconnu du système d'accès aux étages.

De l'étude du n° 69 de la rue Saint-Laurent, des certitudes ont été néanmoins acquises. Il est établi que d'un bâtiment en recul par rapport à la rue et encadré de deux maisons en bordure de celle-ci, celle du nord étant séparée par une ruelle – disposition décalée, permettant l'ouverture de jours latéraux –, on est passé, par développements

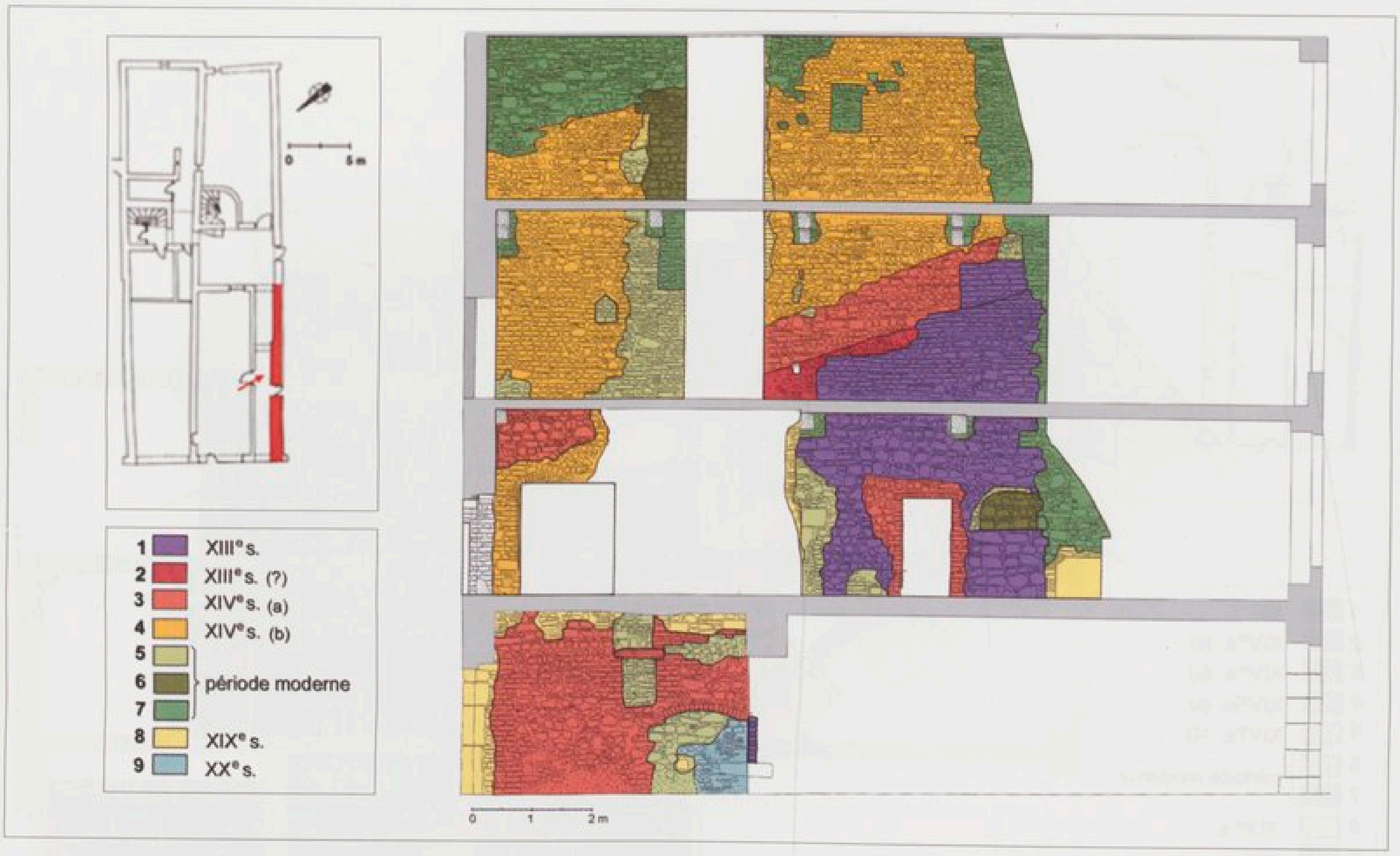


FIG. 7. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : élévation E. *Relevé S. Penon ; D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

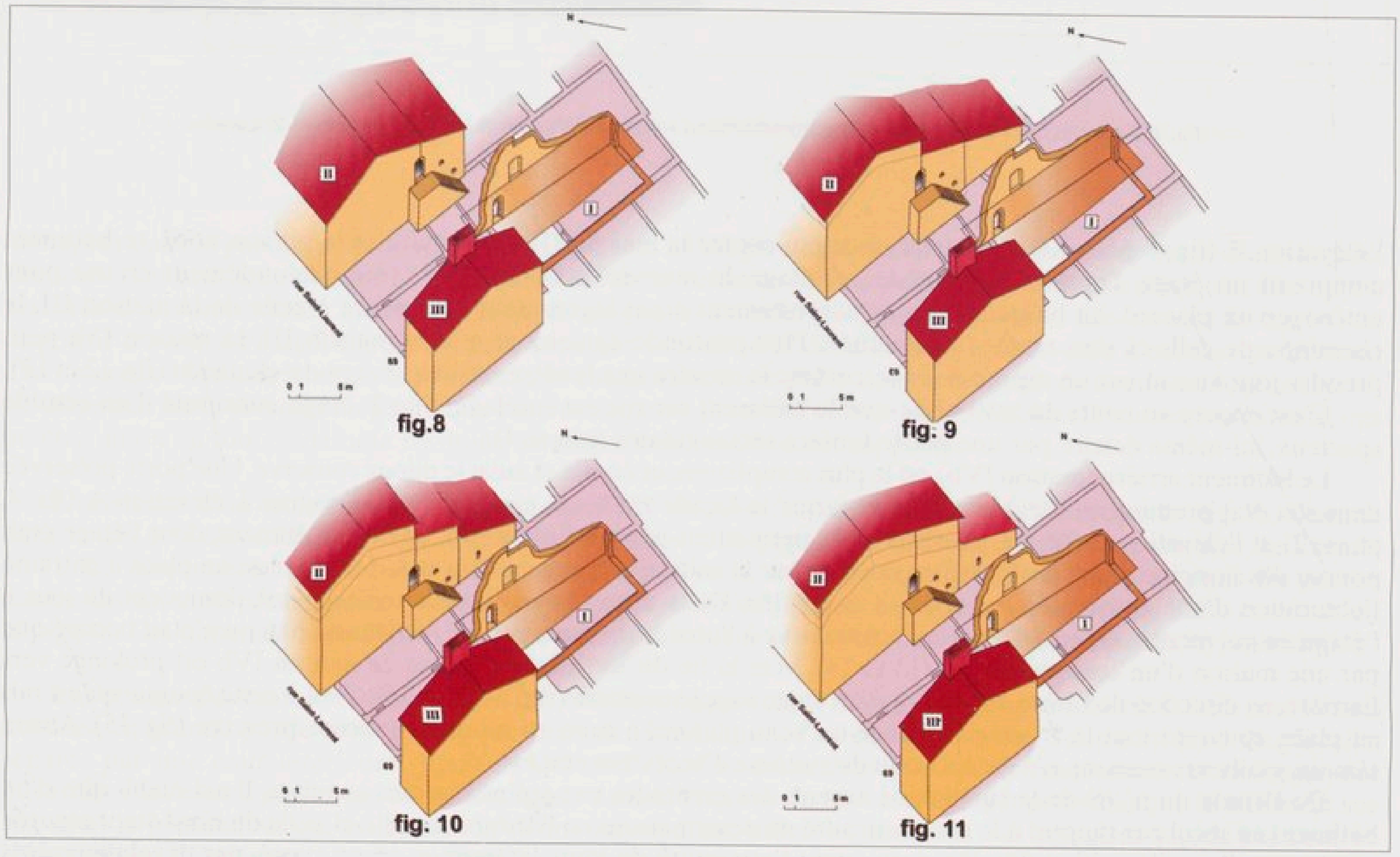


FIG. 8 à 11. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : évolution des maisons I, II et III ; essai de restitution. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*



FIG. 12. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : élévation C. *Relevé S. Penon, D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

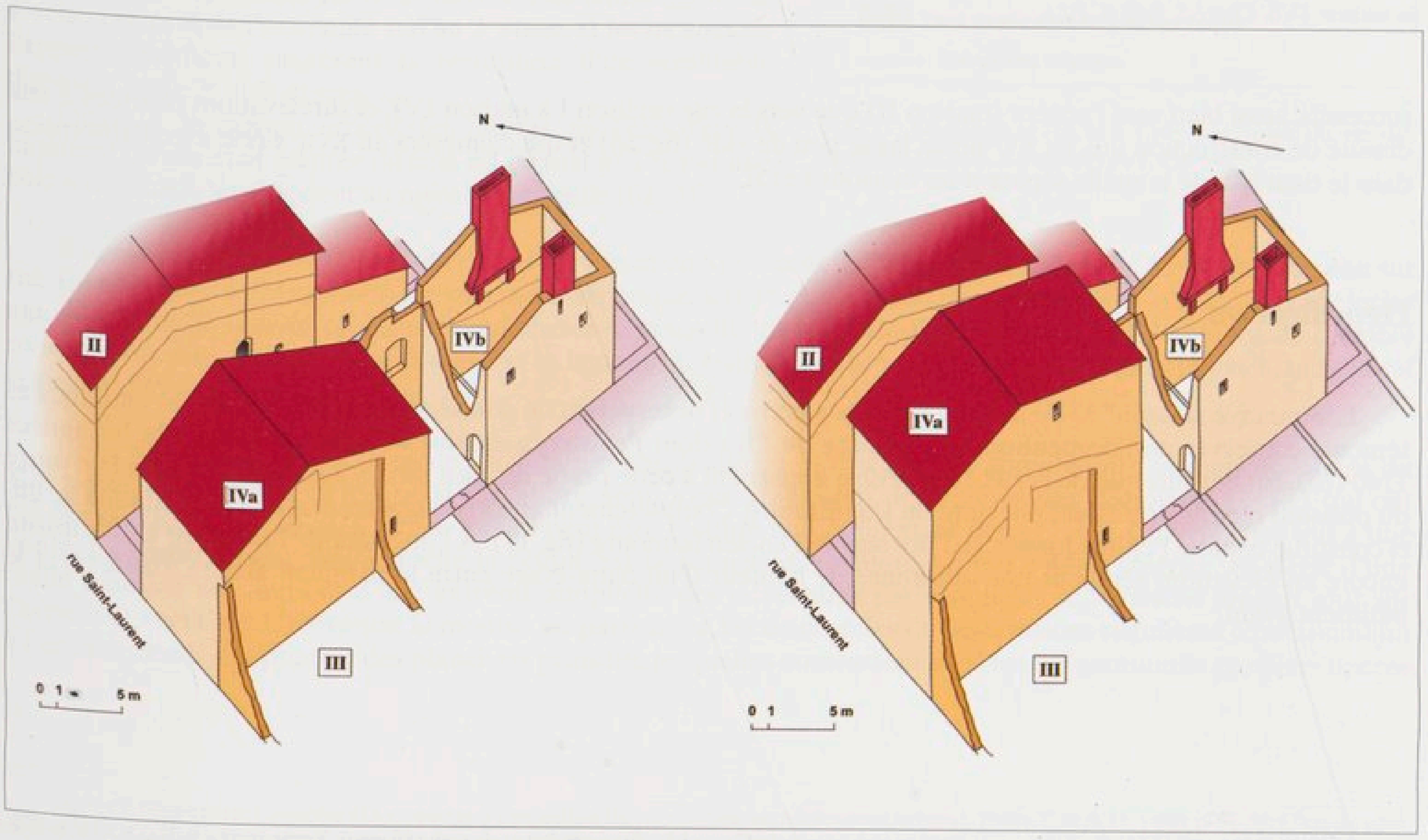


FIG. 13 et 14. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : évolution des maisons II et IV ; essai de restitution. *D.A.O. S. Penon.*



FIG. 15. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : plafond du 1er étage de la maison IVb. *Cliché S. Petit (C.P.I.).*

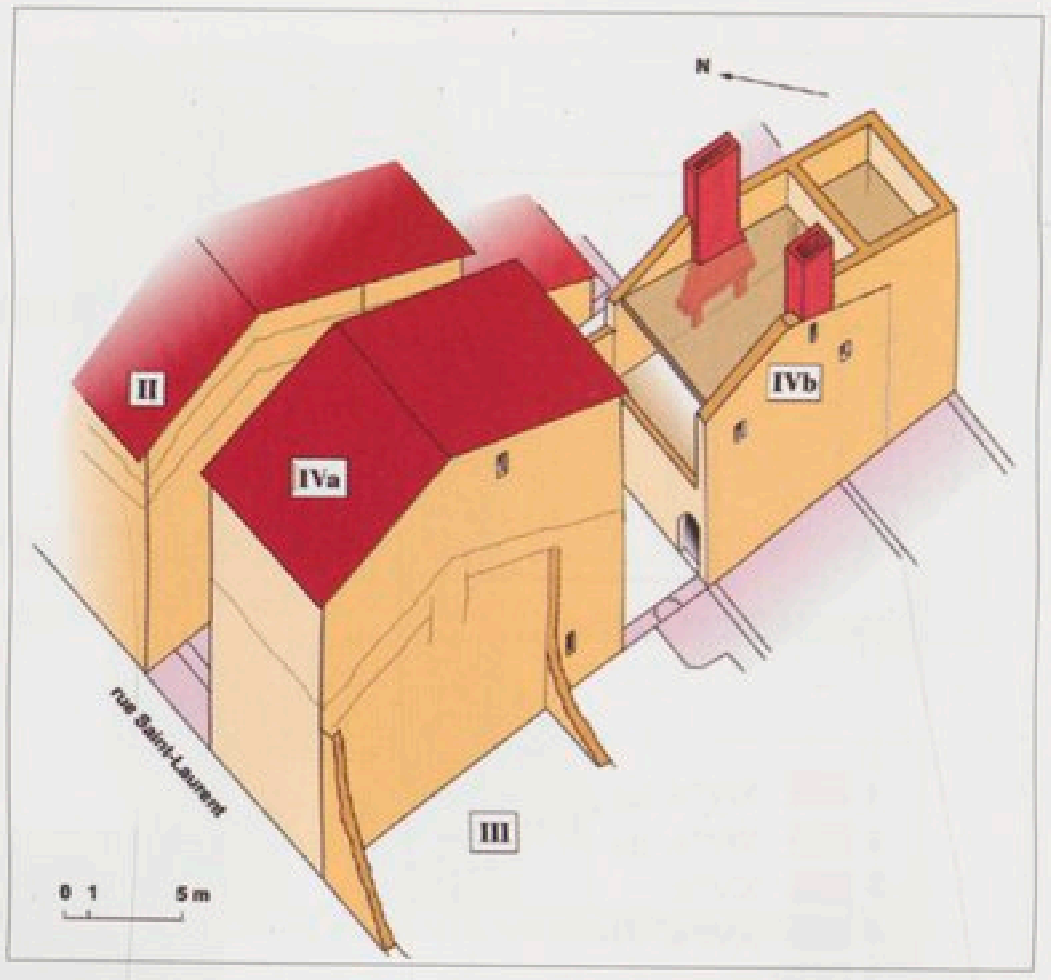


FIG. 16. IMMEUBLE N° 69, RUE SAINT-LAURENT : essai de restitution du bâti à la fin du XVe siècle. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

successifs, aussi bien vers l'arrière (maison II) que vers la rue (maison I à maison IV), et surélévations répétées, à une densité de construction qui, au XVe siècle, laisse peu de vide (fig. 16) et qui culminera au XVIIe siècle avec l'absorption dans le tissu bâti de la ruelle séparant les maisons I et II.

Densification

L'immeuble sis au n° 13 de la rue Chenoise a permis l'observation de données très détaillées sur les plus anciens témoins conservés de l'occupation du faubourg de l'Île, dont l'existence est attestée par les textes dès les années 1140 (15). En bordure sud de la rue, l'immeuble appartient à cette partie du tissu urbain aggloméré de part et d'autre du puissant ouvrage qu'était l'enceinte du Bas-Empire. Complètement absorbé dans les maisons d'habitation, celui-ci constitue comme l'épine dorsale de l'îlot sud de l'ancien faubourg (fig. 17). À l'intérieur de l'actuel n° 13, il subsiste encore en élévation, générant une différence de hauteur d'un demi-étage entre le bâtiment arrière, surélevé, et le bâtiment avant.

15. Jules MARION (éd.), *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de saint Hugues*, Paris, 1869, ch. B CXXIV, p. 178-179.

C'est assurément du XIIIe siècle qu'il faut dater les plus anciens vestiges conservés, qui apparaissent dans les élévations A et B, étudiées dans la hauteur des actuels 1er à 4e étages. Ces élévations étaient l'une et l'autre, à l'origine, des parois extérieures. Avec encore des restes très nets des anciens profils de toitures (fig. 18 et 19), elles permettent la restitution de deux maisons, séparées probablement par un espace laissé libre au pied de l'ancien mur d'enceinte. La première, sur rue, comportait dès l'origine trois étages, la seconde, sur l'arrière, deux, surmontés d'un comble. La grande hauteur de ces maisons du XIIIe siècle et le bel appareil régulier de briques que présentent leurs murs, très différent de celui observé dans le quartier Saint-Laurent, témoignent du niveau de vie élevé que connaissait cette partie de la ville (16). Plusieurs indices sûrs montrent que ces façades latérales donnaient, à l'origine, sur des espaces non bâtis.

L'élévation A montre que le 3e étage de la maison sur rue prenait le jour du côté de l'actuel n° 13, par une fenêtre, dont la désobstruction partielle a permis de constater le large ébrasement interne. Plus bas, dans la hauteur des actuels 1er et 2e étages, de nombreuses altérations et des percements modernes ont brouillé l'ordonnance initiale. On reconnaît cependant, ménagées dans l'appareil primitif, au 1er et au 2e étage, deux niches à lampe placées sur une ligne oblique, accostées de percements récents. Si l'on admet que ces percements peuvent avoir remplacé des portes plus anciennes, il est possible de restituer un système d'escalier extérieur ancré dans la façade, reliant 1er et 2e étages et dont la pente correspond à la position des deux niches. Une troisième niche d'éclairage, près de l'extrémité sud au 2e étage, et les lacunes de l'appareil médiéval suggèrent la restitution d'un semblable dispositif entre 2e et 3e étages.

Quant à la maison arrière, les relevés de l'élévation B montrent qu'elle était éclairée du côté est (actuel n° 13), par une baie à chacun de ses étages et au niveau du comble (fig. 20).

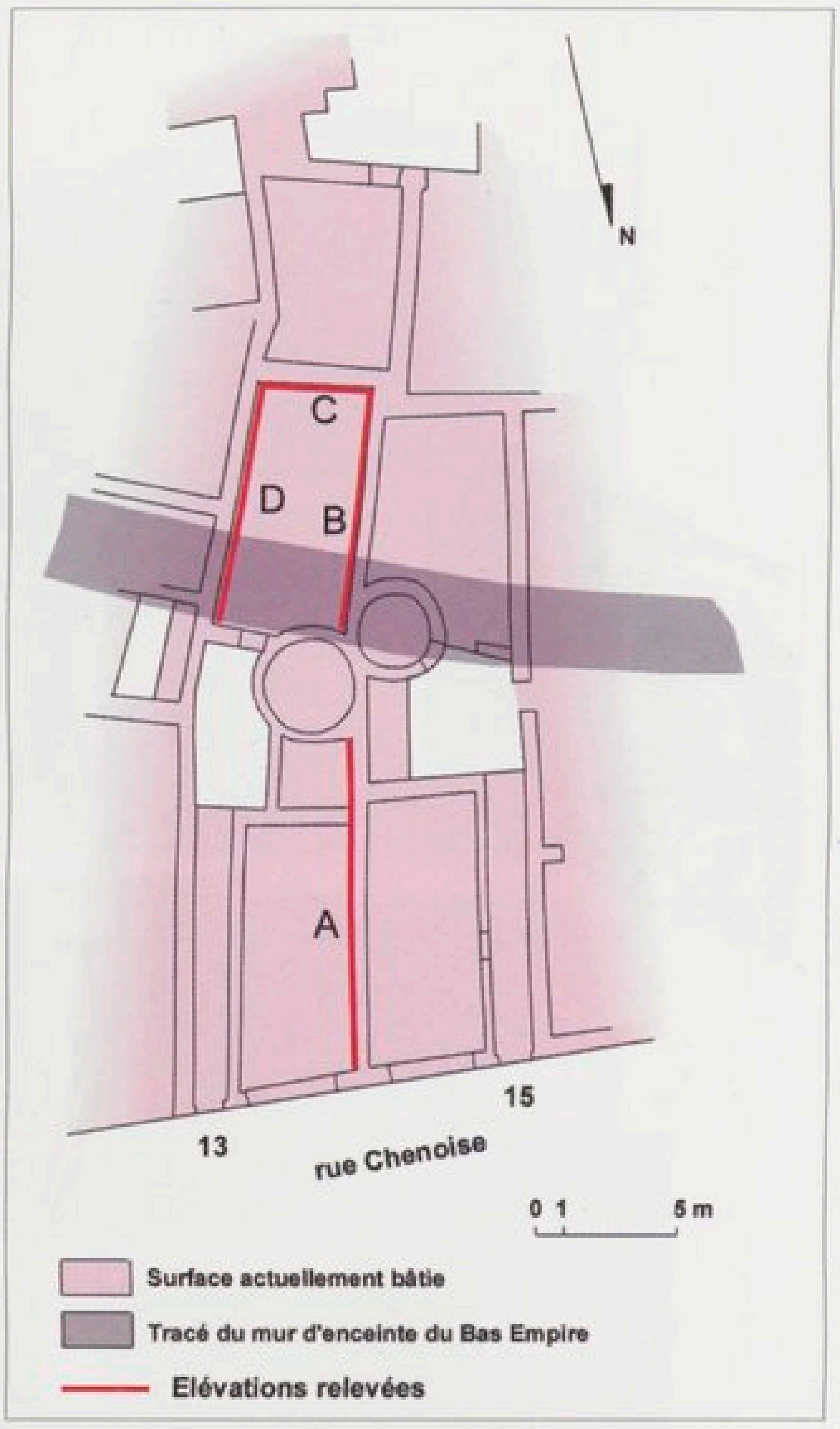


FIG. 17. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE: plan du rez-de-chaussée. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

Il semblerait que très tôt, peut-être dans le courant du XIIIe siècle, un bâtiment ait été accolé à l'est de la maison sur rue. En témoignent des reprises de maçonnerie de brique, aux 1er et 2e étages (fig. 17, phase 2). Celle du 1er étage inclut une grande niche murale ou placard, qui atteste la nouvelle fonction de paroi intérieure. En l'absence de données concernant ses dimensions précises au sol et sa hauteur, la restitution que nous proposons de cette nouvelle maison est purement théorique (fig. 21).

En revanche, les dispositions de l'habitation construite au XIVe siècle, en appui contre la maison arrière du XIIIe siècle, dans un espace jusque-là resté libre, sont documentées par deux élévations complètes, C et D, qui ont été dûment relevées (fig. 22). Grâce à elles peut être restitué un bâtiment de deux étages, couvert d'un toit à une pente. La construction, dans laquelle la brique est largement majoritaire, apparaît assez soignée, en dépit d'une réelle minceur des murs et d'une extrême simplicité des ouvertures par lesquelles le bâtiment prenait jour sur l'arrière et vers l'est. L'élévation D montre, en particulier, les deux séries de réservations régulières correspondant à l'encastrement des poutres des planchers primitifs, lesquelles contrastent avec les défoncements grossiers opérés

16. A. DE MONTJOYE, *Grenoble* (Documents d'évaluation du patrimoine archéologique urbain), Tours, C.N.A.U., 1990, p. 31-33. C'est du côté opposé de la même rue que fut construit le grand hôtel aristocratique reconnu au n° 20. Cf. notre article: « L'architecture de briques à Grenoble... », p. 65-71.



FIG. 18. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE : élévation A. *Relevé et D.A.O. P.-Y. Carron.*



FIG. 19. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE : élévation B. *Relevé et D.A.O. P.-Y. Carron.*

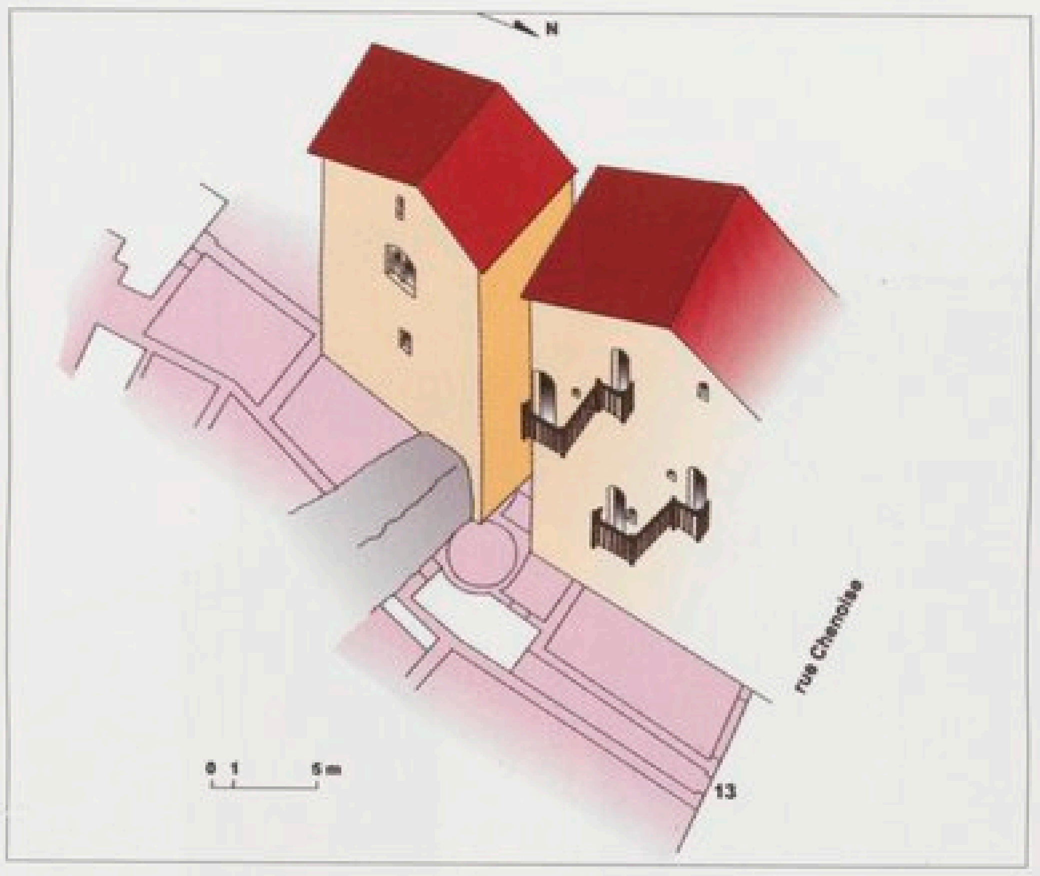


FIG. 20. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE : maisons restituées à l'emplacement de l'actuel n° 15. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

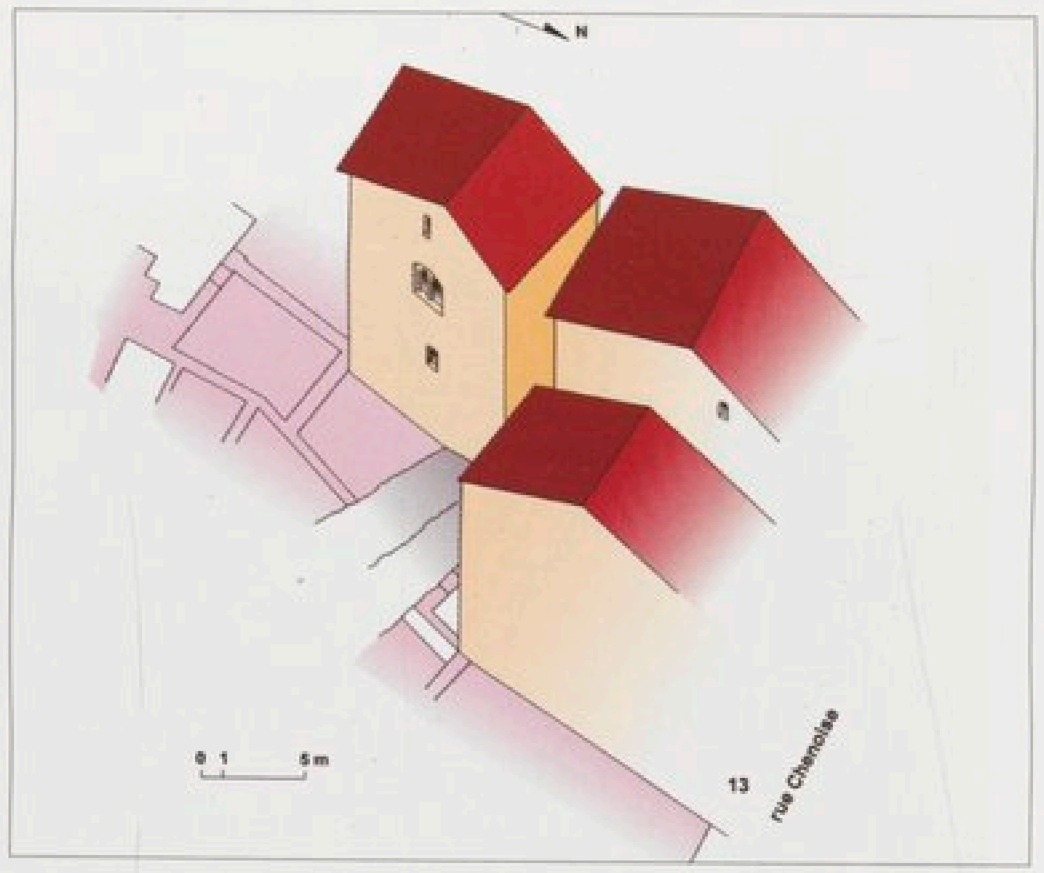


FIG. 21. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE : le bâtiment avant au XIIIe siècle ; essai de restitution. *D.A.O. S. Penon et P.-Y. Carron.*

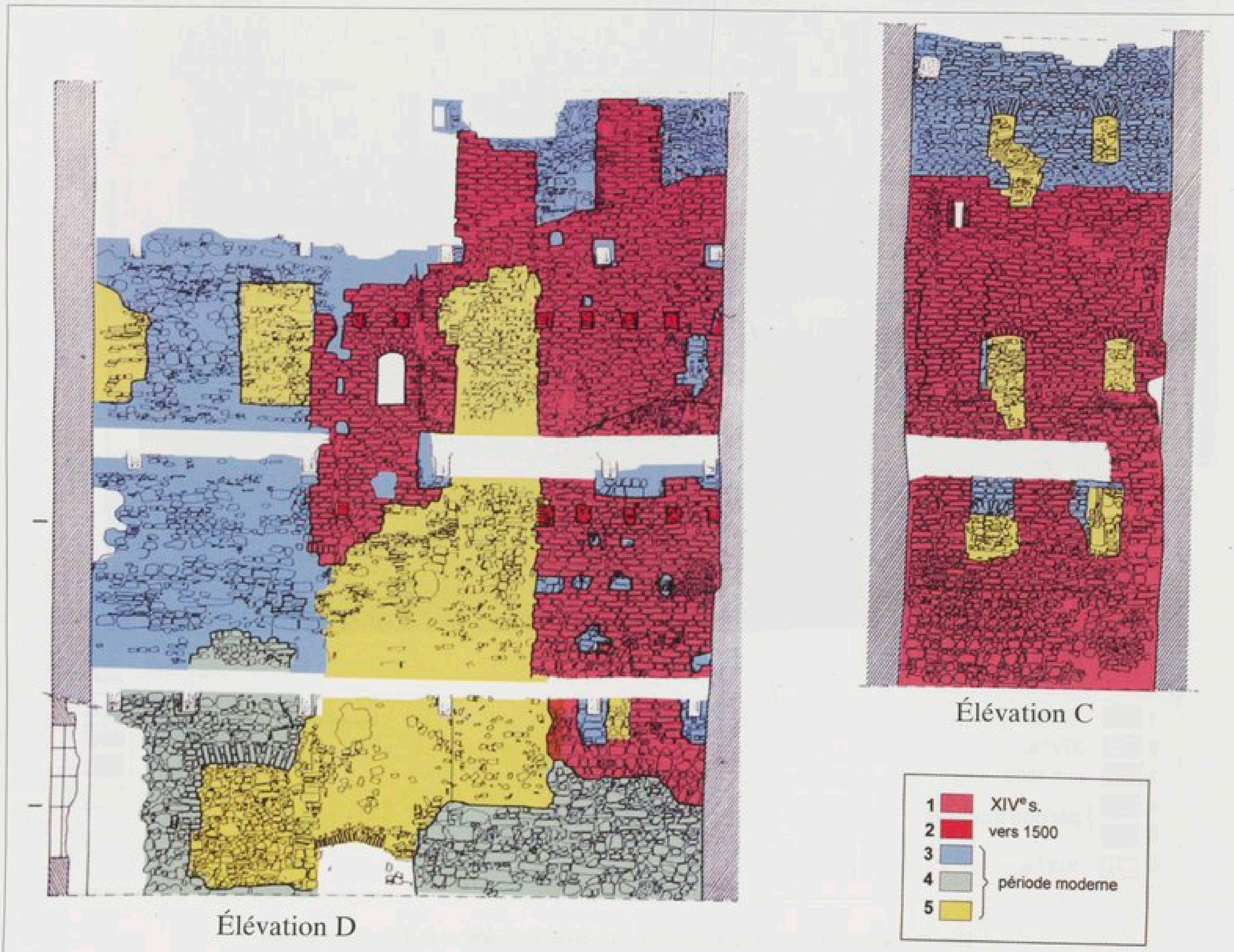


FIG. 22. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE : élévations C et D. *Relevés et D.A.O. P.-Y. Carron.*

pour le même usage dans le mur, en vis à vis, de la maison voisine (élévation B, fig. 19), antérieure de plusieurs décennies, probablement. Avec des hauteurs sous plafond n'excédant guère 2,50 m, la maison du XIV[e] siècle (fig. 23), plutôt modeste, n'était pas dépourvue d'un minimum de confort, comme en témoignent deux conduits de fumée (un pour chaque étage), prolongés des restes de souches de cheminées.

Les données recueillies au n° 13 de la rue Chenoise rendent compte d'un phénomène de multiplication des constructions en cœur d'îlot, au XIV[e] siècle (probablement la première moitié), au détriment des espaces restés non bâtis, dans un quartier urbanisé dès le XII[e] siècle et au bâti déjà dense au XIII[e]. Il est probable qu'ici l'approche archéologique des élévations conservées ne peut permettre de saisir les formes les plus anciennes de l'organisation parcellaire, non plus que les modes primitifs de son occupation.

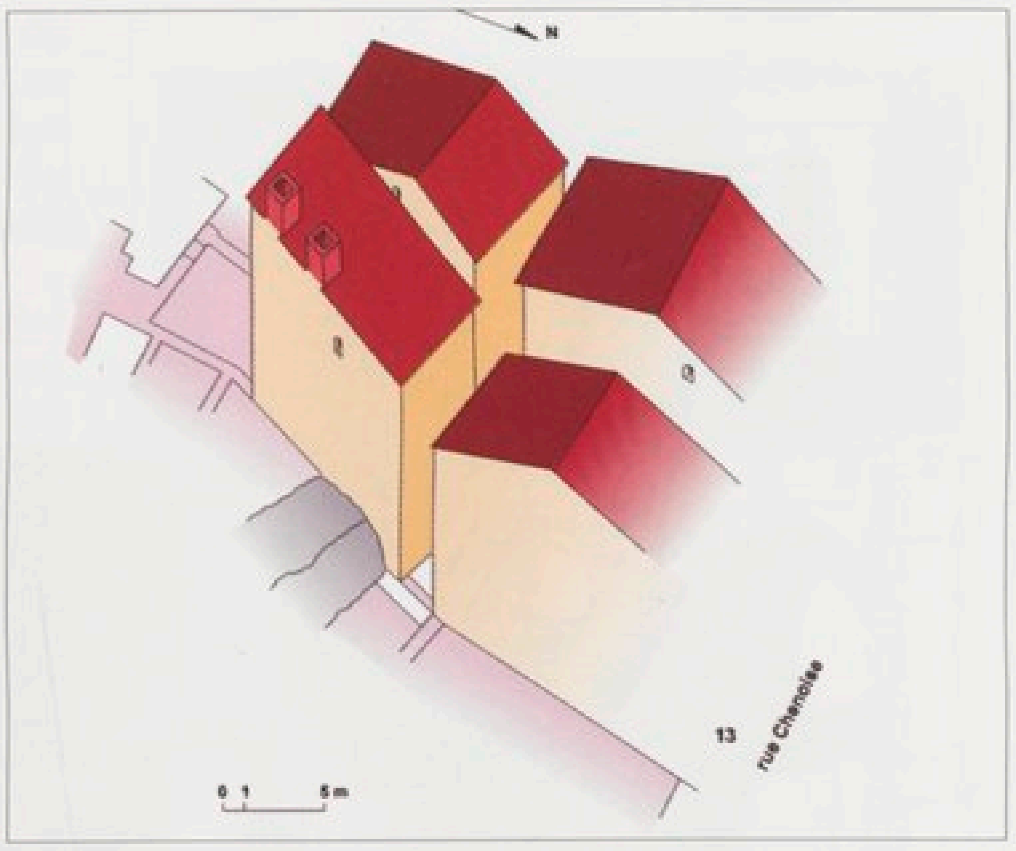


FIG. 23. IMMEUBLE N° 13, RUE CHENOISE: le bâtiment arrière du XIV[e] siècle ; essai de restitution.

Le parcellaire « fossilisé » ?

C'est dans le quartier Saint-Laurent, aux n° 44 et 46, que nous tenterons cet exercice. Les deux immeubles couvrent aujourd'hui une superficie de quelque 275 m², entièrement bâtie, à l'exception d'un espace rectangulaire de 5 m sur 6 m formant cour sur l'arrière (fig. 24). Le premier de ces bâtiments, au n° 44, large d'à peine 5 m hors œuvre, occupe toute la longueur de la parcelle. Pour leur plus grande part, ses élévations internes ont pu être observées et relevées. Du n° 46, aussi profond mais trois fois plus large, seule la partie arrière, au rez-de-chaussée et au 1[er] étage, a été étudiée. En dépit de cette inégalité d'approche, un schéma général de l'évolution de l'ensemble bâti peut être esquissé.

Les témoins les plus anciens reconnus dans l'élévation intérieure nord, la mieux préservée (fig. 25), concernent non pas la parcelle occupée par l'actuel n° 44, mais celle, voisine, correspondant au n° 42. Les vestiges sont ceux de l'élévation externe d'une habitation de très petites dimensions – moins de 6 m de profondeur – construite sur un seul niveau, puis agrandie sur l'arrière pour atteindre un peu plus de 8 m (phases 1 et 2). Dans ce deuxième état, la maison prenait jour au niveau du comble du côté du n° 44 (17). Nous croyons devoir placer cette construction et sa transformation dans le courant du XIII[e] siècle.

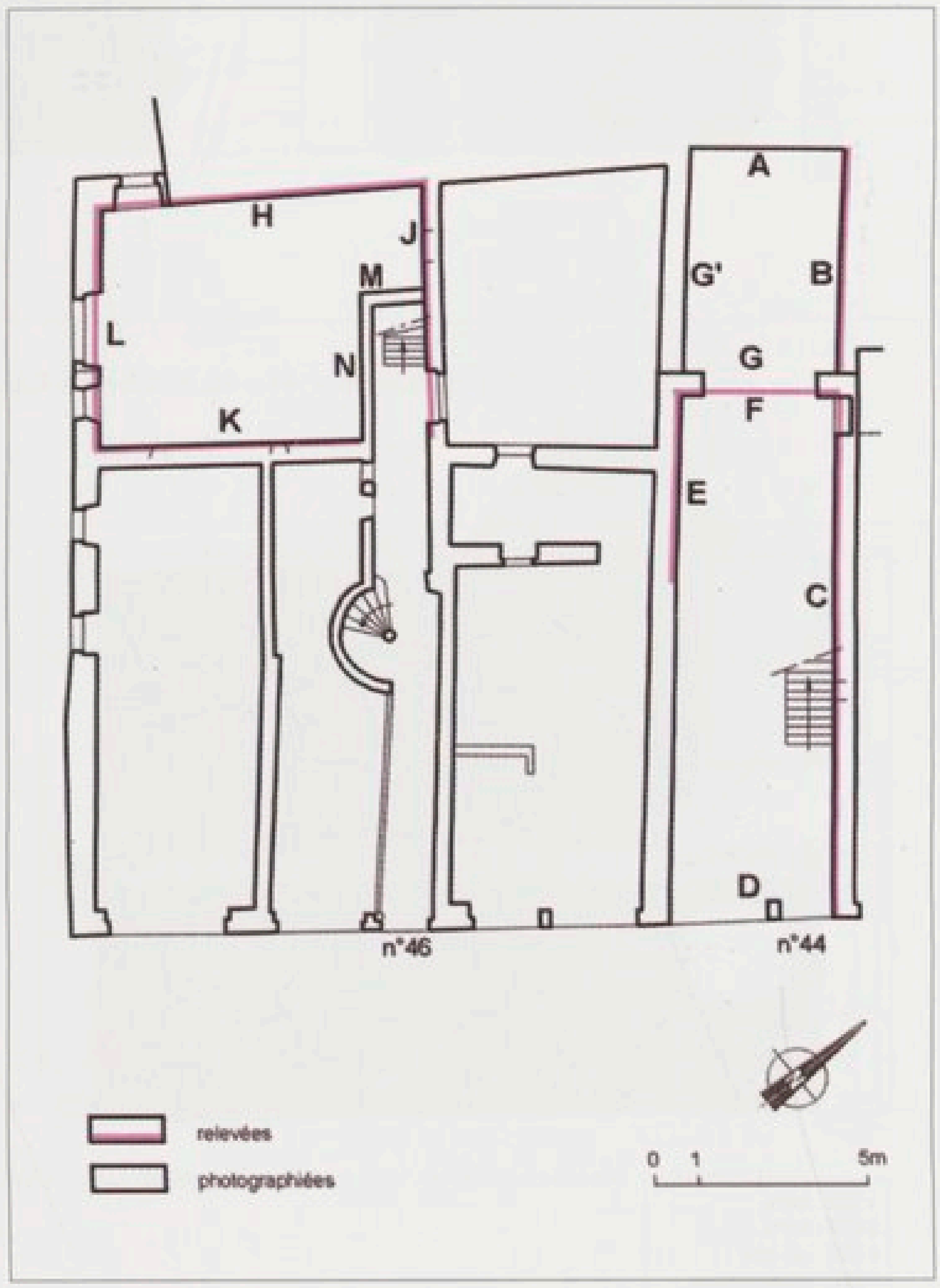


FIG. 24. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT: plan du rez-de-chaussée. *D.A.O. S. Penon.*

17. Une complète reprise de la base du mur, à l'extrême fin du Moyen Âge, a fait disparaître tout témoin de l'éventuelle existence d'autres ouvertures.



FIG. 25. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT : élévation B-C. *Relevé et D.A.O. S. Penon.*



FIG. 26. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT : élévation H. *Relevé et D.A.O. S. Penon.*

La troisième phase lisible dans l'élévation nord correspond à la mise en place, au XIVe siècle, d'un bâtiment d'un étage, à l'emplacement de l'actuel n° 44. Deux niches murales au 1er étage, une troisième au niveau du comble montrent que ces maçonneries de la phase 3 constituent une élévation intérieure.

La maison du XIVe siècle était limitée à l'arrière sur le même plan que l'actuel mur de refend qui, dans son état présent, est le produit d'une reconstruction quasi totale de la période moderne (18).

La partie arrière du n° 46 a englobé le pignon est d'une maison plus ancienne, dont l'appareil très régulier de grandes briques signale à n'en pas douter une construction du XIIIe siècle (fig. 26, phase 1). La pente du toit de cette maison d'un seul niveau se lit nettement sous les maçonneries plus grossières du

18. Ce mur n'est devenu mur de refend qu'au XIXe siècle, quand l'arrière-cour sur laquelle il ouvrait fut convertie en bâtiment.

corps de bâtiment qui s'y est adossé dans le courant du XIVe siècle (phase 2). Ce bâtiment comportait au moins un étage. Il était composé à chaque niveau de deux volumes séparés par un mur de refend. Si seul le volume arrière a pu en être étudié, on connaît la porte qui, au 1er étage, faisait communiquer les deux pièces.

Les murs du rez-de-chaussée ont été presque entièrement repris en sous-œuvre dans les années 1500, puis à la période moderne, de sorte que les vestiges des élévations du XIVe siècle subsistent, comme suspendus, au 1er étage. Dans le mur nord, qui donne sur la cour intérieure, ne s'est conservé qu'un mince lambeau de maçonnerie de cette période (fig. 27, phase 1). Dans ce lambeau, sont préservés les restes d'un piédroit de porte et deux claveaux de l'arc segmentaire qui formait le couvrement de l'embrasure. Il est probable qu'au XIVe siècle, comme c'était encore le cas à la fin du XVe siècle où une large croisée y prenait le jour, ce mur nord venait déjà en façade sur une cour. Une porte d'étage donnant sur l'extérieur peut être une porte de latrines. Dans le cas présent, cette interprétation est des moins plausibles : on conçoit mal que les écoulements aient été reçus dans la cour intérieure (19). En revanche, la porte peut être regardée avec bien plus de vraisemblance comme l'accès à l'étage de la maison, depuis la cour, au moyen d'une volée d'escalier. Les

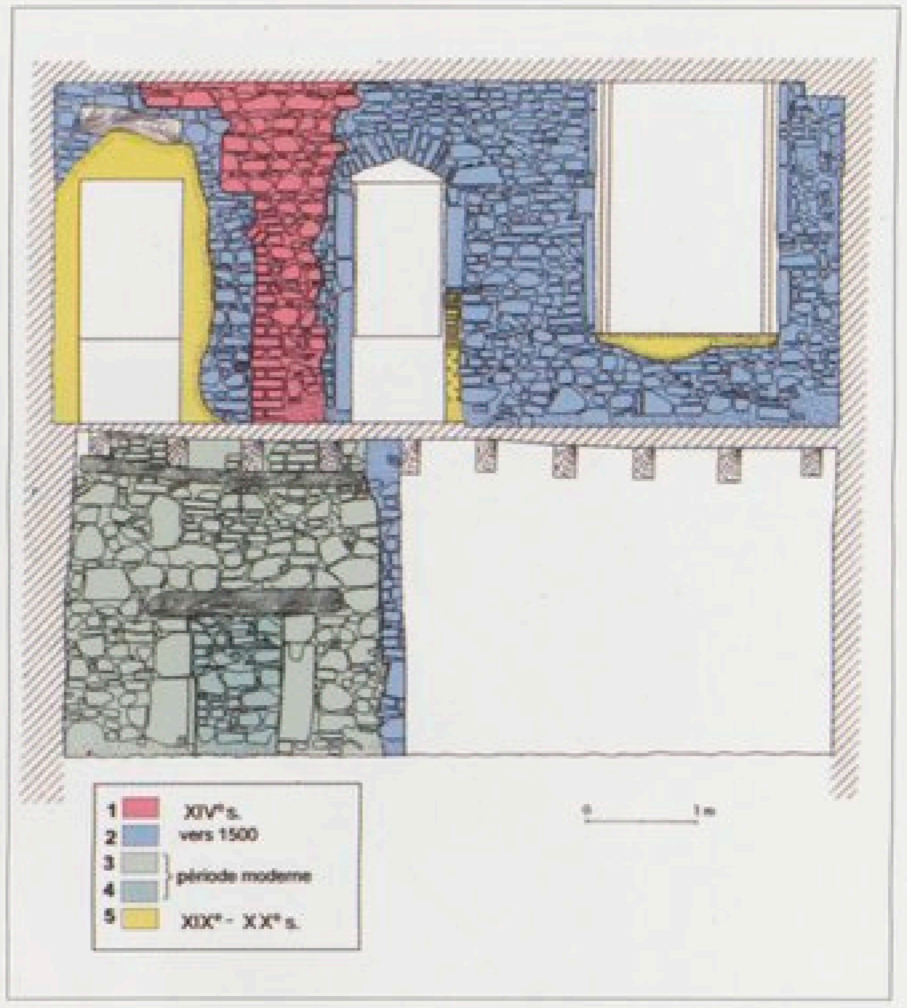


FIG. 27. IMMEUBLES Nos 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT : élévation J. *Relevé et D.A.O. S. Penon.*

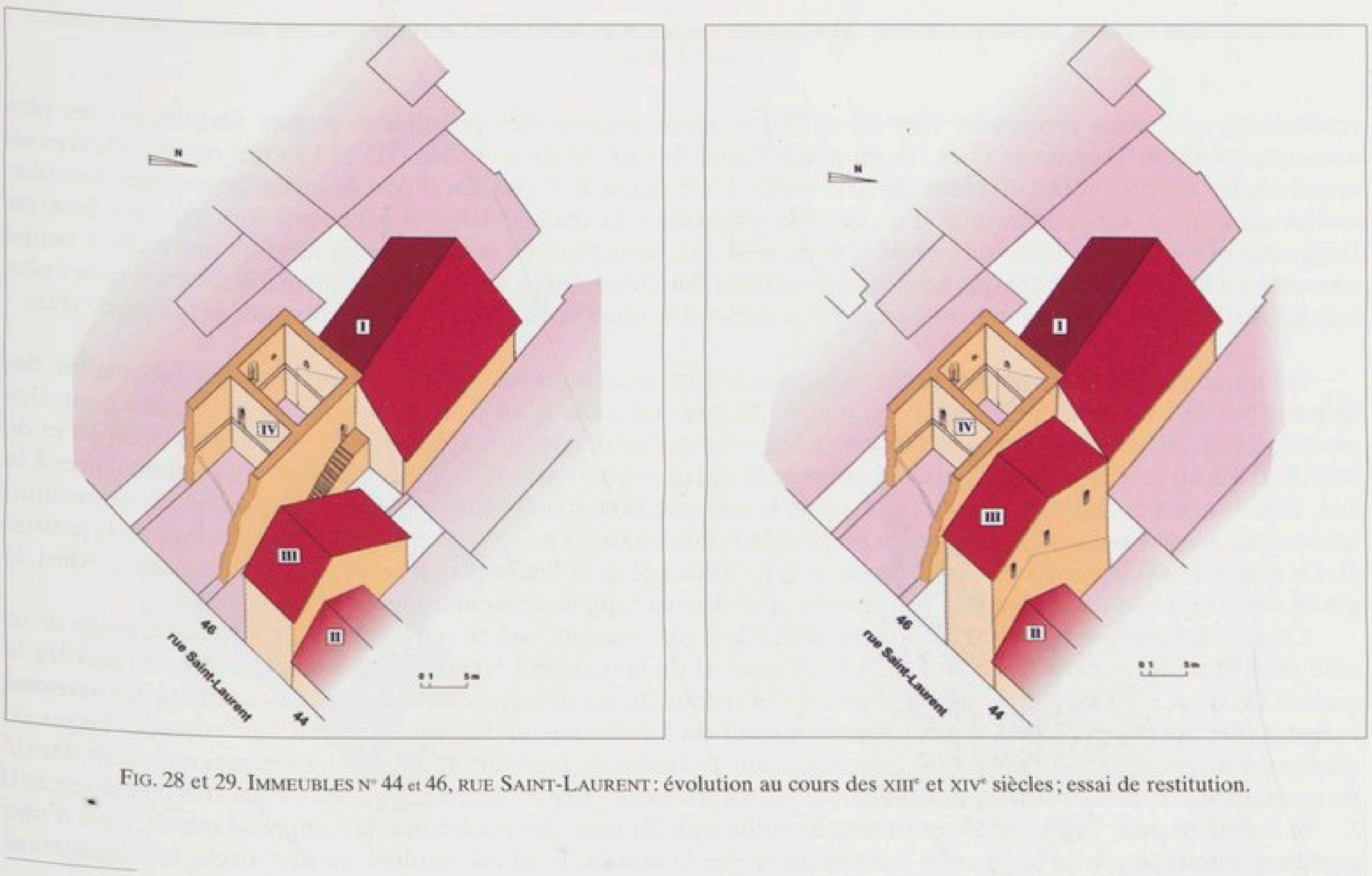


FIG. 28 et 29. IMMEUBLES Nos 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT : évolution au cours des XIIIe et XIVe siècles ; essai de restitution.

19. Pareille situation a pu exister en d'autres temps : c'est ce qu'ont démontré les fouilles conduites à Grenoble, dans une cour d'immeuble de la seconde moitié du XVIIe siècle, rue des Beaux-Tailleurs. Une gigantesque fosse dépotoir, réceptacle des flux de latrines, occupait la quasi-totalité de la surface. Cf. *Grenoble* « Documents d'évaluation... », p. 54.

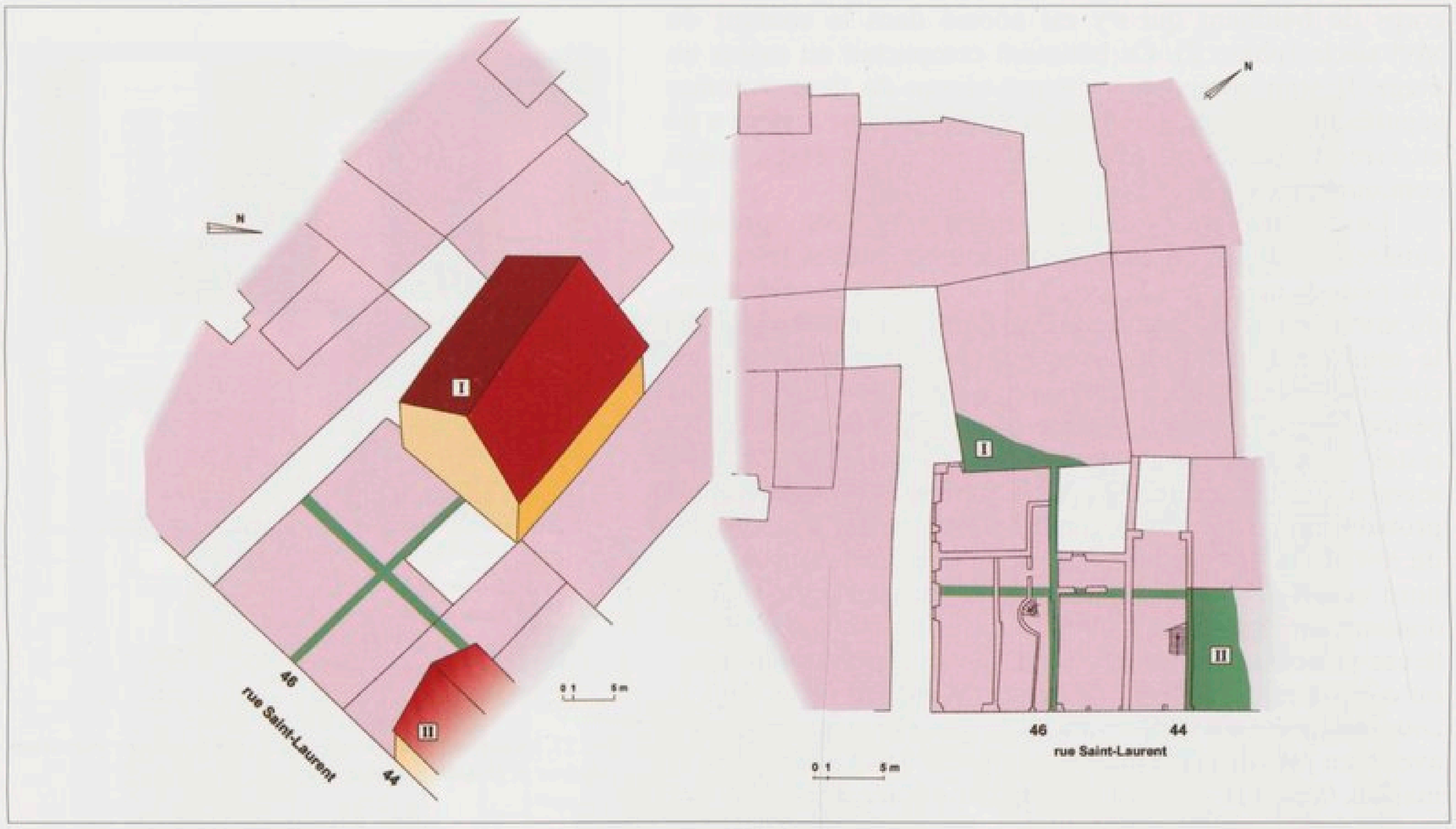


FIG. 30. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT : découpage de l'espace entre les maisons I et II, pérennisé par des murs encore existants. *D.A.O. S. Penon.*

restitutions que nous proposons (fig. 28 et 29) rendent compte des principales phases identifiées : les plus anciennes maisons reconnues (I et II), en place depuis le XIIIe siècle, et celles (III et IV) qui ont été élevées en appui contre les premières, au cours du XIVe siècle. L'élévation B-C (fig. 25, phase 4) inclut les vestiges fort bien conservés d'un 2e étage surmonté d'un comble, rajoutés à la maison III, qui prenaient jour par des fenêtres largement ébrasées, au-dessus du toit de la maison II. Les caractères de la maçonnerie ainsi qu'une niche à lampe couverte en bâtière indiquent que ces transformations ont été réalisées au XIVe siècle encore. Peut-on pousser plus loin les restitutions et surtout tenter de saisir des étapes d'évolution dont les élévations n'auraient pas gardé trace ?

Si l'on en revient aux données archéologiques les plus anciennes reconnues – ce qui peut être reconstitué des dispositions des maisons I (20) et II –, l'image obtenue est celle d'un tissu trop lâche et inorganisé pour être plausible (fig. 30). Dans le vide régnant entre les deux maisons, une aire sensiblement carrée d'environ 18 m de côté, le tracé au sol des murs existant encore actuellement retient l'attention. Parmi les murs perpendiculaires à la rue, celui où a été relevée l'élévation J occupe une position strictement médiane. De même, un autre mur, transversal au premier, s'observe dans la partie nord (non étudiée) du n° 46, aligné sur le mur arrière de la maison II. Ce mur est exactement à mi-distance entre le front de rue et la limite arrière générée par la maison I. Ainsi, le grand carré de 18 m de côté apparaît-il traversé par des axes qui le divisent en quatre carrés égaux.

On se souvient que la maison II prenait jour, à l'origine, du côté sud, ce qui postule que l'espace contigu de ce côté était libre de construction. De même le pignon est de la maison I était dégagé, avant que n'y soit accolée la maison IV. Il est, du coup, fortement probable qu'initialement, sur les deux carrés restants, aient existé des maisons, maisons que nous appellerons A et B. Ainsi en vient-on à restituer un découpage primitif en parcelles larges de quelque 9 m, profondes du double et construites sur la moitié de leur surface (fig. 31). Le positionnement décalé de ces maisons dans la profondeur de la parcelle, en quinconce, permet de multiplier les ouvertures d'éclairement.

Si l'on tient pour valide cette restitution hypothétique, la suite des évolutions se comprend mieux : c'est d'une partition longitudinale de la parcelle jadis occupée par la maison B qu'est résultée, au XIVe siècle, la construction

20. C'est par facilité que nous avons donné à la maison I, dans nos restitutions, des dimensions au sol correspondant à celle de l'actuelle parcelle. La maison du XIIIe siècle était probablement moins profonde vers l'arrière.



FIG. 31. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT: hypothèse d'organisation parcellaire primitive. *D.A.O. S. Penon.*

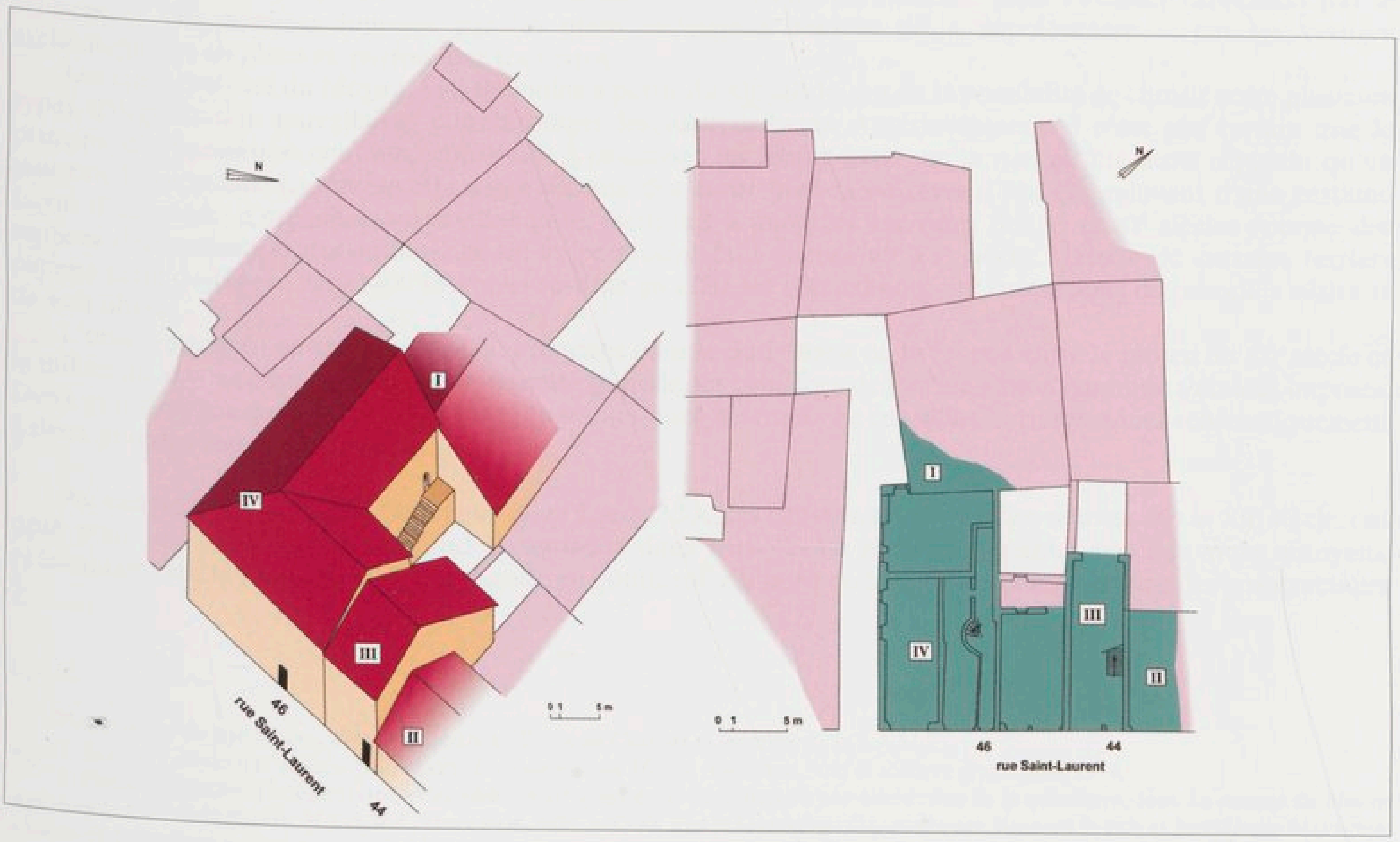


FIG. 32. IMMEUBLES N° 44 et 46, RUE SAINT-LAURENT: hypothèse de restitution des bâtiments au XIVe siècle.

de la maison III. La position privilégiée de la maison IV, à un angle de rue, a dû lui conférer une plus grande valeur foncière. Sa construction sur une grande surface, grâce à l'annexion de la moitié de la parcelle voisine, donne la mesure des moyens de son riche propriétaire (fig. 32).

Au terme de l'exploration des quatre cas d'immeubles grenoblois, objets de cette étude, on se gardera de conclusions trop générales sur le fond. Sans doute a-t-on pu mettre en évidence diverses formes qu'a revêtues un processus partout vérifié de densification horizontale et verticale du bâti ; l'usage qui prévaut en toute circonstance du droit d'appuyer les nouvelles constructions sur celles déjà existantes ; et, dans un cas au moins, le soupçon de l'existence d'un parcellaire primitif rigoureusement réglé, que l'effet conjugué des pressions foncière et démographique, des hasards de successions, partages et ventes, dès les XIII[e] et XIV[e] siècles, a parfois vigoureusement recomposé.

C'est davantage sur des questions de méthode que je croirais utile d'insister. J'admets volontiers qu'une part des hypothèses ou des conclusions exposées ici peut paraître reposer sur un argumentaire fragile ou incomplet. Nul doute aussi qu'il conviendrait de croiser les données archéologiques et celles que pourrait fournir l'étude des textes – mais en est-il vraiment d'utilisables pour le XIII[e] siècle et la première moitié du XIV[e], période à laquelle remontent la plupart des vestiges observés ? Ces réserves faites, le principe de l'approche archéologique n'en demeure pas moins valide. Sa faiblesse résulte moins de la méthode suivie que du nombre trop limité encore d'observations effectuées. Ce qui pose la question de la représentativité des phénomènes identifiés. La voie que l'on peut et doit donc préconiser de suivre est celle d'une intensification des études préalables aux travaux de réhabilitation. Le potentiel est encore considérable mais ne cesse de s'éroder, au rythme toujours croissant des réfections, souvent radicales.

Or, en dépit de débuts prometteurs et fautes d'opérations diligentées, comme naguère, par le service public, la recherche à Grenoble, peu considérée par les opérateurs privés, est malheureusement, depuis environ trois ans, entrée en léthargie.

UN MODÈLE DE PARCELLAIRE MÉDIÉVAL : LE PARCELLAIRE BINAIRE

par Gilles SÉRAPHIN *

Les parcellaires urbains n'ont pas véritablement attisé jusqu'à présent l'intérêt des chercheurs. L'histoire des formes urbaines médiévales en France est d'ailleurs assez pauvre. L'ouvrage de Pierre Lavedan et de Jeanne Hugueney (1), qui demeure la référence principale dans ce domaine, date déjà de 1974 et, restant à l'échelle des ensembles, n'était pas véritablement descendu à l'échelle parcellaire. D'approche plus facile que les villes constituées dans la durée, les villes fondées y tenaient une part majeure et ce sont elles, notamment les bastides du Sud-Ouest, qui ont par la suite engendré la littérature la plus fournie. Les structures parcellaires y ont été abordées de façon simplifiée.

Les plans parcellaires actuels, par leur précision, constituent la principale source documentaire permettant d'étudier les formes parcellaires anciennes. Leur exploitation est évidemment soumise à réserves et suppose une permanence des tracés qu'il convient de pouvoir estimer. Cette permanence peut s'évaluer cependant par le croisement des données fournies par les plans cadastraux anciens dit « napoléoniens », par les vestiges archéologiques en place et, parfois, par les textes.

Les constructeurs du Moyen Âge, du moins à partir du XIIe siècle, ont eu la possibilité de choisir entre plusieurs types d'organisation parcellaires pour arranger les tissus urbains. Antérieurement, il n'est pas certain que le principe d'urbanisation continue, consistant à organiser les fronts bâtis sur la rue, ait été aussi répandu qu'on pourrait le supposer. La découverte assez récente des constructions en cœur d'îlot (2), relevant d'une certaine façon d'un mode d'organisation pavillonnaire, inciterait à imaginer les villes des Xe et XIe siècles comme des espaces d'urbanisation discontinue, ce qu'ils pouvaient être encore au XVe siècle. L'étude de certains terriers comme celui de Figeac vers 1400 (3), nous restitue en effet les rues comme des successions de parcelles bâties et de sols libres.

L'observation du parcellaire des villes fondées dans le Sud-Ouest de la France entre le milieu du XIIe siècle et le milieu du XIVe siècle a montré que dans cette période, les principes de l'urbanisation continue s'étaient imposés. Deux grands types de tissus urbains sont repérables dans les tracés de ces villes, correspondant schématiquement à deux grandes zones territoriales.

Au sud de la Garonne, en Gascogne et en Languedoc, les constructeurs de villes neuves, dès le XIIe siècle, ont opté pour une organisation en bandes continues dans laquelle les maisons, séparées par des murs mitoyens, présentaient sur la rue principale une façade en goutterot. Au nord de la Garonne, en Aquitaine, les constructeurs

---

* Architecte du patrimoine, chargé de cours à l'École de Chaillot et membre de la S.A.M.F.

1. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme au Moyen Âge*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1974.

2. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle : état de la question », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, *M.S.A.M.F.*, Hors série, 2002, p. 82-88. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Bernard FLÜGE et Jean-Denis SALVÈQUE, « Saône-et-Loire : une maison romane de 1091 à Cluny (20, rue du Merle) », dans *Bulletin monumental*, t. 158 (2000), p. 151-155.

3. Gilbert Foucaud, « Un cadastre de 1400 à Figeac », dans *Bulletin de la Société des Études du Lot* (désormais *B.S.E.L.*), t. CXV (1994), p. 259-280.

ont opté au contraire pour une organisation en séries disjointes, dans laquelle les maisons séparées par des venelles présentaient sur la rue principale des façades à pignons. Ces deux grands types de parcellaire ont évidemment donné lieu à de nombreuses variantes et formes hybrides. Les séries de façades à pignons séparés par des murs mitoyens portant des chéneaux encaissés, dont la ville de Riom en Auvergne offre un exemple, en sont l'une des manifestations. Pour le Sud-Ouest de la France, la répartition géographique schématique (sans doute trop) de ces deux grands types de parcellaire paraît a priori assez claire mais doit évidemment donner matière à discussion, notamment dans le cas des régions pyrénéennes. Des études plus poussées permettraient sans doute l'identification d'autres arrangements. Elles restent à faire.

Quoi qu'il en soit, l'observation des bastides a montré que les deux grands types de parcellaire évoqués plus haut ont correspondu à deux grands modèles d'urbanisation, laissant supposer qu'ils ont résulté de deux cultures distinctes. Ces deux grands modèles peuvent se caractériser, entre autres, par quelques caractères à peu près constants.

Dans le modèle « gascon » (4), représenté notamment par la bastide de Mirande, les maisons jointes à goutterot sur rue disposent d'un espace libre (jardin) en fond de parcelle. L'église est séparée de la place publique par un îlot. Une variante de ce modèle (d'origine cistercienne?), représentée par la bastide de Gimont, se caractérise par le fait que la ville y est organisée de part et d'autre d'une rue axiale traversant la place publique et la halle.

Dans le modèle « aquitain » (6), représenté par la bastide archétypique de Monpazier, les maisons disjointes à pignons séparés par des venelles sur la rue principale et à goutterot sur les rues secondaires occupent la totalité de l'espace urbanisé, excluant les jardins. L'église est implantée dans un îlot voisin de la place, à l'un des angles de celle-ci. D'autres critères peuvent intervenir dans la définition de ces modèles, tels que la géométrie carrée ou rectangulaire des îlots et leur mode d'arrangement interne et, ici aussi, de nombreux modèles hybrides pourraient être mis en évidence. Des problèmes de droit, notamment touchant à la mitoyenneté et à la gestion des eaux pluviales et usées, entre autres contraintes (rapport de l'église au marché...), semblent avoir joué un rôle déterminant dans la conception de ces différents modèles.

À côté de ces deux modèles urbains prépondérants et de leurs variantes, la bastide de Villefranche-de-Rouergue se distingue par son organisation parcellaire originale.

Dans ce « troisième type » d'organisation urbaine, les parcelles, bâties sur la totalité de leur surface, sont regroupées en doubles lanières, perpendiculaires à la rue principale, séparées alternativement par des ruelles et refendues par des venelles. Les constructions présentent des pignons non mitoyens sur la rue mais sont mitoyennes sur les ruelles, lesquelles, de même que les venelles, recueillent les égouts de toiture. Par le fait que l'organisation parcellaire de cette bastide se retrouvait également dans de nombreux bourgs du Quercy, nous avions proposé de le désigner sous l'appellation (impropre) de modèle « quercinois » (6). Le terme de « parcellaire binaire » que nous proposons ici pour désigner l'organisation en double lanière du parcellaire et celle, alternée, de la voirie est lui-même discutable et n'est à retenir que dans l'attente d'une meilleure terminologie. Notons que H. Lavedan et J. Hugueney, mettant en avant le réseau viaire, avaient proposé le concept de tissu en « arêtes de poisson », à propos notamment de la bastide du Plan en Haute-Garonne (7).

Le parcellaire binaire, définition du modèle: le quartier de l'Ortabadial à Figeac

En dehors de Villefranche-de-Rouergue dont la ville médiévale attend une étude détaillée, le phénomène du parcellaire binaire offre une expression aboutie à Figeac, dans le quartier de l'Ortabadial. Ce quartier a été en grande partie détruit au début du XXe siècle pour mettre en valeur l'Hôtel de la Monnaie (entre autres raisons), mais le plan cadastral napoléonien de 1833 et la partie qui en est conservée, offrent une lecture très nette de son organisation planifiée (fig. 1). Ce quartier peut donc servir à décrire les principes du modèle.

---

4. Gilles SÉRAPHIN, « Le cadre bâti », dans Alain Lauret, Raymond Malebranche et Gilles Séraphin, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse, éd. Milan, 1988, p. 66-70.
5. Gilles SÉRAPHIN, « Le cadre bâti »..., p. 71-76.
6. Gilles SÉRAPHIN, « Le cadre bâti »..., p. 64-65.
7. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme...*, p. 77a.



FIG. 1. FIGEAC, QUARTIER DE L'ORTABADIAL.
La maison dite « Hôtel de la Monnaie » correspond à la parcelle 715. Plan cadastral napoléonien de 1833.

La rue principale (rue de l'Ortabadial), large de 4 m à 4,50 m distribue de part et d'autre un réseau de traverses régulièrement espacées et moitié moins larges (de 2 à 2,40 m), souvent en impasse. Entre les ruelles, les îlots très étirés ont une largeur de 11,50 m à 12 m pour une longueur de près de 50 m. Ils sont recoupés dans leur axe par une venelle de moins de 0,50 m de largeur, impropre à la circulation. Hormis les « dents creuses » libérées par des maisons détruites, l'organisation de ces îlots n'offre aucun espace libre.

Trois types de parcelles bâties, donc de maisons, ont pris place dans cette organisation. Sur la rue principale, la tête des îlots est occupée par des maisons relativement importantes, de 6 x 12 m environ. Leurs pignons, disjoints, séparés en principe par la venelle d'axe, sont dressés sur la rue (fig. 2). Chacune de ces maisons de tête dispose d'une façade latérale secondaire sur la ruelle de traverse, d'une élévation sur venelle et d'une élévation arrière aveugle, mitoyenne avec les maisons suivantes. Dans certains cas, la tête d'îlot peut être occupée par une maison unique, plus importante, occupant l'emplacement de deux parcelles. C'était le cas de la maison connue aujourd'hui sous l'appellation d'« Hôtel de la Monnaie ».

À l'arrière des maisons de tête, les maisons courantes sont le plus souvent de moindres dimensions et s'organisent en rangées continues sur les ruelles traversières. Elles ne disposent que d'une façade à goutterot sur l'espace public, d'une élévation postérieure ouvrant sur la venelle commune et de deux élévations aveugles mitoyennes. Pour une profondeur calibrée de 5,80 à 6 m, les façades de ces maisons sont de largeur très variable, en général de 5,50 à 6 m de large mais pouvant monter jusqu'à 9 m et descendre dans certains cas jusqu'à 3 m. Dans le parcellaire binaire de l'Ortabadial de Figeac, une gradation hiérarchique assez marquée distingue donc



FIG. 2. FIGEAC, RUE DE L'ORTABADIAL. Séquence de maisons à pignons sur rue. *Cliché G. Séraphin.*

les maisons de tête, à deux façades et de dimensions relativement larges (de 70 à 140 m² au sol), et les maisons courantes, à façade unique et de dimensions plus modestes (de 20 à 60 m² au sol). Le nom même du quartier, l'Ortabadial, indique qu'il fut urbanisé sur un ancien jardin abbatial au cours d'une opération planifiée dont la régularité du parcellaire témoigne encore aujourd'hui. Les caractères stylistiques de l'Hôtel de la Monnaie, compatibles avec ceux des autres maisons médiévales conservées dans ce quartier, conduisent à supposer que cette opération d'urbanisation volontaire fut réalisée vers le milieu du XIIIe siècle (8).

Applications du modèle dans le département du Lot

Le parcellaire binaire observé à Figeac, loin de constituer un cas isolé, se rencontre dans un nombre important d'agglomérations des régions voisines, en Rouergue, en Quercy, en Agenais, ou encore en Périgord (fig. 3). Dans le département du Lot, où une opération d'inventaire thématique a permis de visiter la totalité des agglomérations communales, il a pu être repéré dans une vingtaine de bourgs. À Figeac même, le faubourg du Pin, hors les murs, présente un parcellaire du même type que celui de l'Ortabadial, du moins dans sa partie touchant à la rive nord du Célé. À Cahors, les ruelles de traverses qui s'étirent entre la rue Nationale et les rues Fondue-Basse et de l'Université desservent également quelques îlots en double lanière. On en rencontre également dans le quartier des Badernes près des anciennes tours de Vayrols ainsi qu'aux abords de la rue de la Chantrerie. Dans les bourgs du département, les applications du parcellaire binaire ne sont pas rares, mais apparaissent le plus souvent anecdotiquement au milieu de tissus urbanisés sans organisation évidente. À Duravel, Dégagnac (îlots détruits), Gignac, Goujounac, Loubressac, Marminiac, Martel, Montcuq, Montdoumerc, Rudelle, Saint-Céré, Saint-Pierre-Toirac, Salviac, quelques îlots seulement sont conformes au modèle de base. En revanche, à Cajarc, Faycelles, Luzech, Mercuès, Puy-L'Évêque et Sousceyrac, le parcellaire binaire trouve des applications plus systématiques. À Cajarc, le quartier planifié qui s'étend entre l'ancien bourg castral et la rivière Lot est supposé résulter d'un lotissement décidé par l'évêque de Cahors en 1243 (9). À cette date, cent quatre *ayrals* ou emplacements de maisons furent concédés aux habitants dans l'ancienne condamine épiscopale, afin d'agrandir l'emprise de la ville (fig. 4).

À Faycelles, le bourg castral planifié, possession des abbés de Figeac, développe un parcellaire semblable. Il pourrait être de peu postérieur à 1257, date à laquelle l'abbé de Figeac récupéra l'église paroissiale, jusqu'alors détenue par l'évêque (fig. 3, n° 12). À Luzech, la maison médiévale dite «des Consuls» et la chapelle Saint-Jean s'inscrivent dans une séquence de parcellaire binaire de l'ancien bourg castral, plus ou moins rigoureusement organisée entre la rue des Consuls et le Lot (fig. 5). Dans le faubourg du Barry en revanche, son utilisation plus systématique a donné lieu à une série de six ou sept îlots très allongés (12 x 70 m environ) rappelant ceux de Cahors par leur géométrie (fig. 3, n° 13 et fig. 6). Le bourg castral fit l'objet d'une restructuration après son acquisition par les évêques de Cahors en 1227 et reçut des coutumes en 1270, date à laquelle le quartier du Barry était déjà

8. Anne-Laure NAPOLÉONE, «Maison dite de la Monnaie à Figeac», dans *B.S.E.L.*, t. CXVI (1995), p. 189-220.

9. Paulette AUPOIX et François PETITJEAN, *Monographies des paroisses de la région Vers-Lot-Célé, d'après le chanoine Albe*, édition Archives diocésaines de Cahors, 1998, p. 76-77. Le bourg de Cajarc reçut une charte de coutumes en 1256.

10. Louis D'ALAUZIER, «Acquisition de Puy-L'Évêque et Luzech par l'évêque de Cahors», dans *B.S.E.L.*, t. XCIX (1978), p. 178. Jean LARTIGAUT, «Coup d'œil sur Luzech vers 1375», dans *B.S.E.L.*, t. C (1979), p. 252-282.

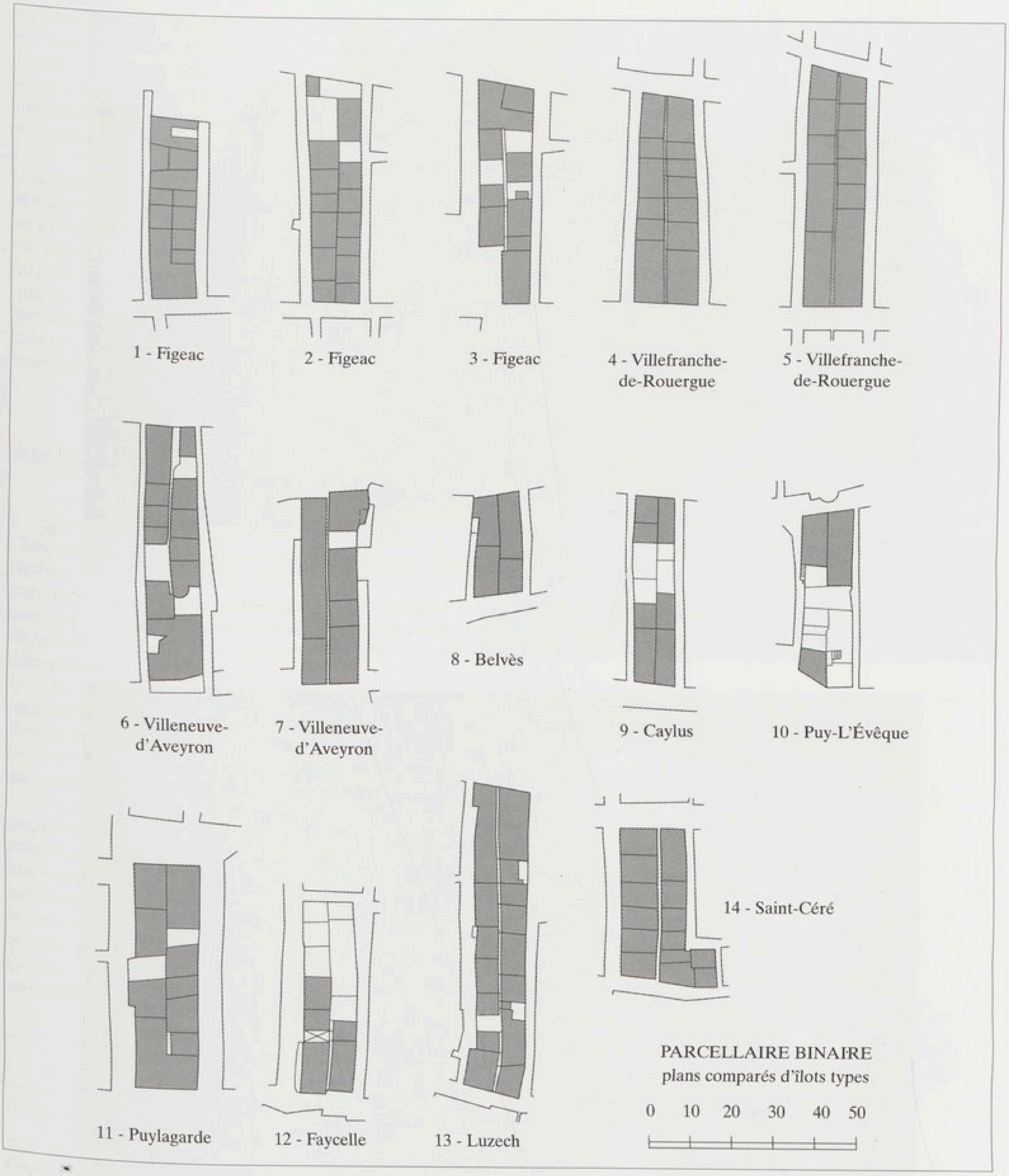


FIG. 3. PLANS COMPARÉS D'ÎLOTS BINAIRES caractéristiques dans différentes villes médiévales du Sud-Ouest de la France. 1 : Figeac, quartier de l'Ortabadial, îlot de l'Hôtel de la Monnaie, état XIXe s. – 2 et 3 : Figeac, quartier de l'Ortabadial, îlot face à l'Hôtel de la Monnaie, état XIXe s et XXe s. – 4 et 5 : Villefranche-de-Rouergue, îlots sur les rues Alibert et Marcellin-Fabre – 6 et 7 : Villeneuve-d'Aveyron, îlots place de la Mairie – 8 : Belvès : îlot rue du Fort. – 9 : Caylus, îlot rue Droite. – 10 : Puy-L'Évêque, îlot rue de la Cale. – 11 : Puylagarde, îlot au centre du bourg. – 12 : Faycelles, îlot, place de la Mairie. – 13 : Luzech, îlot rue du Barry. – 14 : Saint-Céré, îlot, rue Sainte-Spérie. *Dessins de G. Séraphin.*



FIG. 4. CAJARC. MAISON DOUBLE EN TÊTE D'ÎLOT, ENTRE DEUX RUELLES, XIII[e] SIÈCLE.
La porte d'entrée actuelle résulte d'un aménagement moderne et a remplacé les anciennes entrées implantées sur les élévations latérales. *Cliché G. Séraphin.*



FIG. 5. LUZECH, RUE REBELLIN, série d'arcades et de portes dans une ruelle traversière. *Cliché G. Séraphin.*

mentionné (10). Puy-L'Évêque, comme Luzech, est une fondation épiscopale postérieure à 1227. Le quartier de la Cale (ancienne ville basse dite aussi « barri de la Trincade »), proche du Lot, y présente un parcellaire binaire encore parfaitement lisible (fig. 3, n° 10) (11). À Mercuès (12), la bastide épiscopale, nettement séparée du quartier paroissial, est organisée à peu près symétriquement à partir d'une petite place centrale et de trois rues parallèles distribuant six ou sept îlots en double lanière de 12 à 13 m de largeur sur 52 m de longueur. On notera que quatre de ces cinq bourgades résultent d'une initiative des évêques de Cahors, la cinquième, de même que le quartier de l'Ortabadial de Figeac, étant une création de l'abbé de Figeac.

Applications en Aquitaine orientale

En Corrèze, quelques plans publiés dans le Congrès archéologique de 2006 permettent de repérer à Brive, dans les quartiers sud de la ville, un important ensemble de parcellaire binaire planifié autour de l'ancienne rue de l'Estang (ancien quartier de tanneurs ?). On trouve également quelques traces d'îlots semblables à Beaulieu.

En Dordogne, on identifie quelques îlots caractéristiques à Sarlat, à Bergerac et surtout à Belvès où une part significative du bourg castral, dite le « Petit Fort », en principe fondé vers 1240, présente une série d'îlots en doubles lanières (fig. 3, n° 8) (13).

En Lot-et-Garonne on peut mentionner Pujols, reconstruit après la croisade des Albigeois, où le parcellaire binaire est cependant établi sur des dimensions plus larges que celles rencontrées habituellement dans la région. En Tarn-et-Garonne, le modèle est surtout représenté dans la partie quercinoise du département, à Puylagarde et à Caylus. À Puylagarde, dont la fondation est attribuée à Alphonse de Poitiers, le cœur du bourg



FIG. 6. LUZECH, MAISON MÉDIÉVALE, rue Antoine-de-Luzech dans le quartier du Barry. *Cliché. G. Séraphin.*



FIG. 7. VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, plan général de la ville. *Plan G. Séraphin.*

11. Jean LARTIGAUT, *Puy-L'Évêque au Moyen Âge, le castrum et la châtellenie (XIIe-XVe s.)*, Éditions du Roc de Bourzac, 1991, p. 20, fig. 3.

12. Ce quartier était dénommé « bastide de Mercuès » en 1322. Abbé CLARY, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors (d'après le chanoine Albe)*, Cahors, 1986, p. 192.

13. Le *castrum* de Belvès serait une fondation de l'archevêque de Bordeaux postérieure à la croisade des Albigeois qu'il conviendrait d'attribuer aux années 1220-1240. J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional*, t. I, p. 113. Cf. Gilles SÉRAPHIN, *Étude préalable à l'établissement d'une Z.P.P.A.U.P. à Belvès*, rapport de présentation, 1992, S.D.A.P. de la Dordogne.



FIG. 8. VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, vue aérienne de la bastide. *Cliché Ray Delvert (d'après Lauret & alii, 1988, p. 194).*



FIG. 9. VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, vue d'ensemble sur les toitures. *Cliché G. Séraphin.*

planifié est constitué par un îlot binaire caractéristique, de 15 x 54 m (fig. 3, n° 11). À quelques kilomètres, Caylus offre le cas remarquable d'une extension planifiée programmée par les comtes de Toulouse à partir d'un bourg castral antérieur (fig. 3, n° 9). À partir des années 1240 (peut-être dès 1226), des lots avaient été concédés aux habitants à l'extérieur de l'enceinte primitive. Il est possible cependant que l'essentiel de l'organisation planifiée que distribue l'actuelle rue Droite n'ait été réalisée que dans les années 1250 à l'initiative d'Alphonse de Poitiers, à l'époque où le bourg fut érigé en chef-lieu de baylie (1257) et reçut sa charte de coutumes (1262) (14). Dans la dizaine d'îlots binaires, de 12 à 15 m de largeur sur 55 m de profondeur, très régulièrement agencés au nord de la rue Droite, se rencontre l'essentiel des maisons médiévales de la ville et notamment la « maison des Loups» dont les caractères stylistiques confirmeraient les dates proposées pour la création du lotissement. Quelques îlots du même type apparaissent dans les tracés parcellaires de Saint-Antonin-Noble-Val et de Montricoux.

En Aveyron, mais dans un secteur géographique contigu, le bourg de Villeneuve-d'Aveyron présente une organisation comparable autour de la place du marché ainsi que dans l'ancien faubourg Saint-Roch, hors les murs (fig. 3, n° 6 et 7). C'est à une toute autre échelle, en revanche, que le modèle parcellaire binaire a été mis en œuvre dans la bastide de Villefranche-de-Rouergue (15) où les planificateurs l'ont étendu à l'ensemble de l'agglomération, en le systématisant jusqu'à l'illogisme (fig. 7 à 9). Tandis que par essence, le modèle binaire présente une géométrie unidirectionnelle, la bastide s'organise en effet sur deux axes perpendiculaires. Le plan cadastral actuel permet de reconnaître près de 70 îlots (sur 140 environ) dans lesquels, malgré quelques réalignements viaires, l'organisation parcellaire est restée parfaitement conforme au modèle et une vingtaine d'autres qui en présentent des variantes plus ou moins déformées. Les caractéristiques dimensionnelles de ces îlots sont comparables à celles de Puylagarde : entre 14 et 17 m de largeur (le plus souvent 15 m) pour une longueur de 60 à 17 m (16). Cinq rues parallèles orientées est-ouest et deux rues perpendiculaires nord-sud, de 5,50 à 6 m de large pour les plus importantes, constituent l'ossature viaire de la ville, quatre d'entre elles délimitant à leur rencontre une place approximativement carrée. Elles distribuent un important réseau de ruelles de traverses, de 2 à 3 m de largeur. Les maisons de tête, sur les rues principales, disposent d'une emprise au sol de 7,50 m x 15 à 20 m, les maisons courantes, sur ruelles, ne disposant que de 4,50 à 7,50 m de façade sur 7 à 7,50 m de profondeur. La fondation de la bastide, due à Alphonse de Poitiers, serait intervenue dès les années 1250-1252.

Applications hors de l'Aquitaine orientale

D'autres applications abouties du modèle parcellaire binaire peuvent être mentionnées hors de la zone Quercy-Rouergue-Périgord. En Volvestre (Haute-Garonne), le bourg planifié du Plan (17) en offre une application remarquable (fig. 10). Cette bastide (?) passe pour être une fondation tardive des comtes de Comminges: on l'attribue au milieu du XIVe siècle, en raison de la date de sa charte de coutumes (1366). La systématisation du modèle binaire a abouti ici à une organisation rigoureuse, en dix îlots semblables, enveloppés dans un carré de maisons formant enceinte de 110 m de côté, à peine déformé par la configuration



FIG. 10. LE PLAN (HAUTE-GARONNE), plan du bourg planifié, état actuel (2008). *Dessin G. Séraphin.*

14. Michèle ÉCLACHE, « La formation des agglomérations », dans *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val*, Cahiers du Patrimoine n° 29, Paris 1993, p. 156-195.

15. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme...*, fig. 277. Alain LAURET, Raimond MALEBRANCHE et Gilles SÉRAPHIN, *Bastides, villes nouvelles...*, p. 194-197.

16. Dimensions mesurées sur le plan cadastral de 1972 à l'échelle du 500e.

17. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme...*, p. 77a, fig. 225, désigné comme parcellaire « en arête de poisson ».

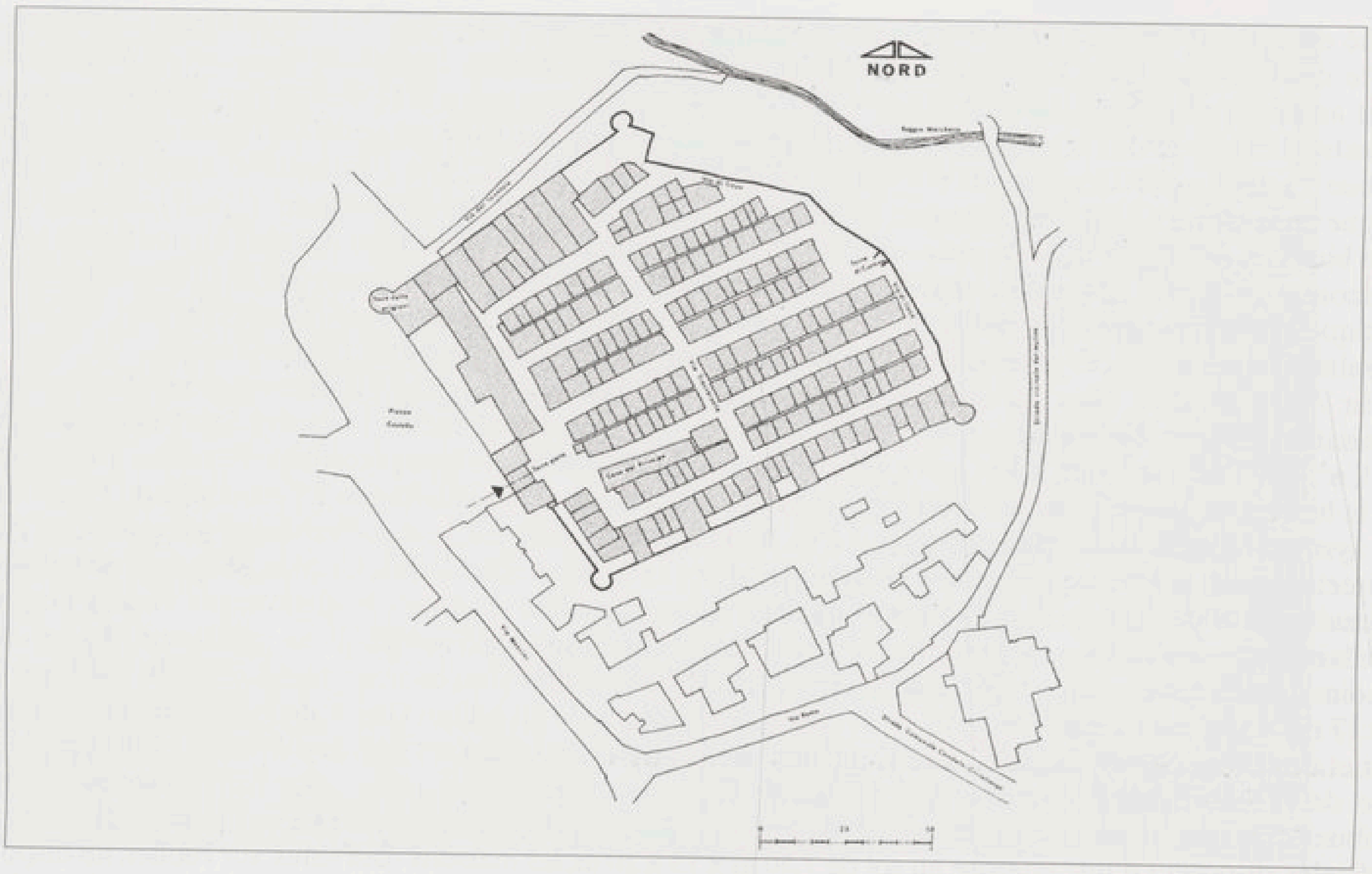


FIG. 11. CANDELO, PIÉMONT, plan du bourg planifié. *D'après Micaela Viglino Davico.*

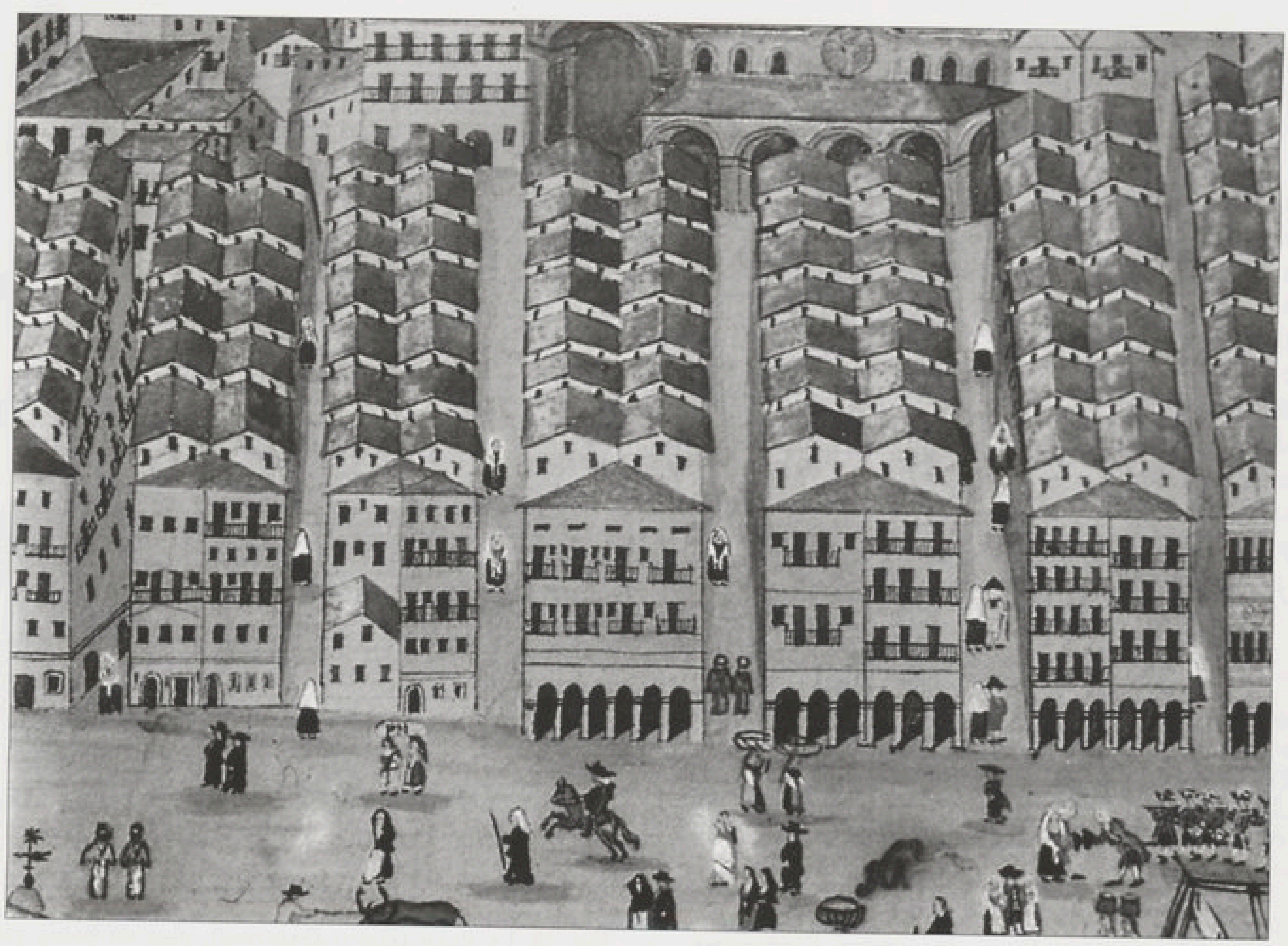


FIG. 12. VUE DU PORT DE BILBAO. *D'après Inaki Gallaraga Aldanondo et Vicente Taberna.*

du cours d'eau voisin. Le plan général de cette agglomération planifiée rappelle étrangement celle du village piémontais de Candelo (fig. 11), où, comme dans d'autres « refuges » de la région de Biella, l'agglomération fortifiée présente une organisation parcellaire remarquablement conservée. On y distingue huit îlots caractéristiques recoupés par une venelle (*riana*). Mais, contrairement aux exemples du Sud-Ouest français, la hiérarchisation des voies est ici inversée, la prépondérance étant accordée aux traverses, plus larges que l'axe de distribution. Selon, Micaela Viglino Davico (18), les maisons y occupent une surface de 30 à 40 m² au sol et sont constituées de deux pièces superposées, une cave et une chambre haute à usage de magasin, accessible par une échelle. Ces constructions très modestes, de 5 m d'élévation, n'étant pas prévues comme habitations permanentes, ne comportent ni escalier, ni cheminée. L'ensemble de ces « refuges » semble avoir été fondé dans la seconde moitié du XIVe siècle.

En Ligurie, Villanova d'Albenga, Vessalico, Bardineto, Riva-San-Stephano, offrent des configurations comparables. À Bilbao (19), l'ensemble de la ville médiévale est établie sur un modèle parcellaire semblable, mais plus largement dimensionné (fig. 12). Les îlots en double lanière ont en effet une trentaine de mètres de largeur et plus de 80 m de longueur. Cette version basque du parcellaire binaire se retrouve également à Guernica et à Vitoria.

Repérés au hasard des publications, on pourrait sans doute mentionner de nombreux autres exemples d'application du parcellaire binaire ; certains, hors de France comme c'est le cas à Zürich (20), d'autres à Paris dans plusieurs quartiers inclus dans la ville close au XIVe siècle tel que le bourg Saint-Martin des Champs (21). L'organisation des « loges » de la foire du Lendit, réimplantée au XVIe siècle à proximité de l'abbatiale de Saint-Denis dans le quartier de la Panetière, encore parfaitement lisible sur des plans du XVIIe siècle, pourrait fournir une piste quant à l'origine du modèle qui évoque l'organisation des étals de foire. Une autre piste de réflexion est suggérée par le fait que dans un grand nombre des exemples mentionnés, les séquences de parcellaire binaire sont confrontées à la présence d'une rivière (Figeac, Cajarc, Puy-L'Évêque, Luzech, Brive, Bilbao, Zürich…) ou à celle d'une enceinte (Caylus, Pujols, Cahors). Rien de définitif ne se dégage pour le moment de ces observations.

Repères chronologiques

Quelle que soit l'origine du modèle, la concentration géographique des applications du parcellaire binaire dans une zone de l'Aquitaine orientale recouvrant le Quercy, le Périgord méridional, le Haut-Agenais, le Bas-Limousin et les marches rouergates est manifeste. Les explications d'une telle localisation restent toutefois à trouver. Est-ce un hasard ? Cette aire de diffusion semble se superposer à celle que l'on observe pour d'autres formes particulières de la construction médiévale du XIIIe siècle telles que les supports de bannes métalliques, entre autres.

Dans l'Est aquitain, les dates de fondation des bourgs ou des quartiers planifiés à parcellaire binaire se concentrent entre la seconde moitié du XIIe siècle et le troisième quart du XIIIe siècle. Le modèle paraît cependant avoir connu un regain d'intérêt au milieu du XIVe siècle (Le Plan) et il est vraisemblable qu'il ait été reconduit après la guerre de Cent ans, notamment à l'occasion de la reconstruction de certains faubourgs comme ce fut peut-être le cas au faubourg du Pin de Figeac. La présence encore aujourd'hui d'un certain nombre de maisons médiévales dans les tissus parcellaires concernés tend à confirmer ces repères chronologiques. Les deux plus connues, la maison dite « Hôtel de la Monnaie » de Figeac et « la maison des Loups » de Caylus, sont en effet toutes les deux attribuables au milieu ou au troisième quart du XIIIe siècle. Les formes en plein cintre de la fenêtre géminée d'une maison de Belvès inciteraient à lui accorder une datation un peu plus haute, sans doute la première moitié du XIIIe siècle. D'autres exemples de maisons médiévales antérieures au XVe siècle incluses dans des îlots en double lanière peuvent être rencontrés à Sarlat, Saint-Céré (fig. 13), Cahors, Puy-L'Évêque, Luzech (fig. 5 et 6), Cajarc (fig. 4), Figeac (fig. 2), Caylus, Villeneuve d'Aveyron (fig. 17, 18).

---

18. Micaela VIGLINO DAVICO, « Le refuge de Candelo », dans *Congrès archéologique de France du Piémont*, 129e session (1971), *Société Française d'Archéologie*, Paris, 1978, p. 207-220. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme…*, p. 104-105.
19. Inaki GALLARAGA ALDANONDO et Vicente TABERNA, *La Vasconia de las Ciudades*, Saint-Sébastien, 1996, p. 67-101.
20. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme…*, fig. 136.
21. Jacques LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme…*, p. 28-29, fig. 58.



FIG. 13. SAINT-CÉRÉ, maison médiévale modeste dans le quartier Sainte-Spérie, *Cliché G. Séraphin.*



FIG. 14. VILLENEUVE-D'AVEYRON, MAISON POSTÉRIEURE AU MOYEN ÂGE DANS UNE SÉQUENCE DE PARCELLAIRE BINAIRE. La cheminée du XVe siècle occupe le pignon mitoyen, la souillarde s'écoulant sur la venelle étant rejetée sur l'élévation postérieure. *Cliché G. Séraphin.*



FIG. 15. PUY-L'ÉVÊQUE, QUARTIER DE LA CALE. Élévation arrière d'une maison courante avec porte de sortie sur la venelle. À l'arrière-plan, élévations postérieures des maisons voisines sur l'autre rive de la venelle montrant une porte d'étage (à usage de latrines ?). *Cliché G. Séraphin.*

Parcellaire et typologie architecturale

À Figeac, de même que dans les autres bourgs cités, la logique et les caractéristiques dimensionnelles du parcellaire binaire ont conditionné les caractères typologiques des maisons. Dans les maisons courantes, la cheminée, bien souvent rapportée au XVe siècle, occupe l'un des murs mitoyens (fig. 14). L'élévation postérieure, sur la venelle, porte les latrines, la niche d'évier et quelques baies d'aération, voire une porte de sortie (fig. 15). L'architecture des élévations principales, sur la rue ou sur la traverse, indissociable de l'implantation de l'escalier d'accès aux étages, présente des caractères différents selon que la maison est en tête d'îlot ou en second rang. À Figeac, on constate en effet que les maisons de tête, étant toutes par définition des maisons d'angle, présentent sur la rue principale des arcades de boutiques (fig. 2), la porte d'entrée étant rejetée latéralement sur la ruelle où elle pouvait éventuellement être accompagnée par une baie de boutique secondaire. L'Hôtel de la Monnaie offre un exemple remarquable de ce type de maison à élévations sur rues différenciées. Les maisons courantes, ne disposant au contraire que d'une unique élévation sur rue, étaient contraintes d'associer en façade la porte d'entrée et les baies commerciales (fig. 5). La faible profondeur des parcelles (6 m environ), n'a généralement offert qu'un espace insuffisant pour loger la volée d'escalier unique permettant d'atteindre l'étage depuis la porte d'entrée, l'accès au rez-de-chaussée étant assuré par les baies des boutiques. La solution adoptée a consisté dans la plupart des cas à faire empiéter l'escalier sur la ruelle. Dans certains cas, un perron extérieur constitué par quelques marches de pierre a conduit à surélever simplement le seuil de la porte. On voit un exemple de cette disposition à Puy-L'Évêque (fig. 16). Une autre solution consistait à faire traverser la porte d'entrée par l'escalier ou à le faire arriver au nu extérieur de l'élévation. L'impossibilité de disposer du palier nécessaire à l'ouverture du battant de porte vers l'intérieur, a abouti dans ce cas à en inverser l'embrasure. Une illustration remarquable de ce dispositif original, où la porte traversée par l'escalier, bien qu'elle soit étroite, ouvrait à deux battants vers l'extérieur afin de restreindre son empiètement, était observable à Villeneuve-d'Aveyron il y a quelques années encore avant

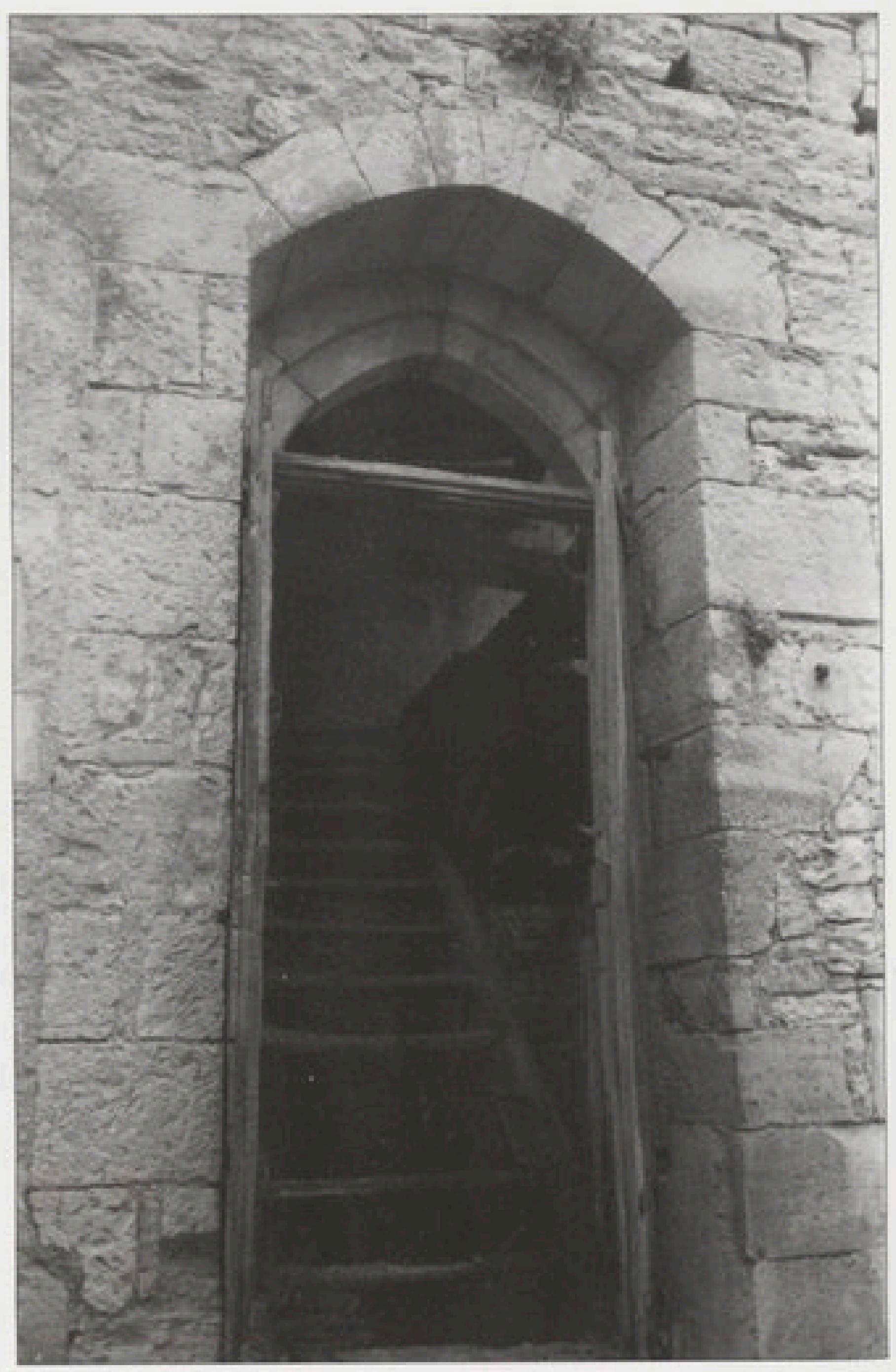


FIG. 16. PUY-L'ÉVÊQUE, MAISON SUR RUELLE dans le quartier de la Cale. La porte d'accès à l'habitation, surélevée, était accessible par un escalier extérieur. *Cliché G. Séraphin.*

FIG. 17. VILLENEUVE-D'AVEYRON, MAISON SUR RUELLE avec porte à embrasure retournée. Les deux vantaux ouvrent sur l'extérieur pour permettre le débord sur rue de l'escalier. *Cliché G. Séraphin.*

FIG. 18. VILLENEUVE-D'AVEYRON, MAISON SUR RUELLE avec porte à embrasure retournée. Échelle de meunier dressée à la suite des marches maçonnées débordant sur la ruelle. *Cliché G. Séraphin.*





qu'un programme de réhabilitation n'en détruise les éléments anciens de la distribution intérieure (fig. 17-18). L'embrasure de la porte, retournée vers l'extérieur comportait une feuillure en couvrement, empêchant de dégonder les vantaux une fois fermés (22). D'autres exemples de portes d'entrée à embrasures retournées peuvent être observés à Figeac et, en général, dans le Haut-Quercy, par exemple à Saint-Céré et à Cajarc. À Figeac, on constate que les types d'habitation liés directement aux séquences de parcellaire binaire se retrouvent dans certains îlots apparemment non planifiés mais offrant des caractéristiques distributives et dimensionnelles comparables. C'est le cas notamment de la maison Peyrière, alias « du Griffon » (place Champollion), et de celles qui ont été récemment détruites partiellement pour accueillir le Musée des Écritures. Des maisons d'un autre type apparaissent en revanche dans les quartiers où se sont développés des parcellaires en bandes disjointes, plus classiques, sans doute après le milieu du XIII[e] siècle (rue Émile-Zola). Cette constatation tend à valider l'hypothèse d'une adéquation du parcellaire binaire à un modèle de parcelle et d'habitation qui aurait cédé la place dans la seconde moitié du XIII[e] siècle à des modèles moins contraignants. Cette piste de recherche reste à développer.

22. Une autre maison offrant des dispositions identiques est conservée dans les îlots binaires implantés au nord de la place de la Mairie.

ÉCRIRE UN CHANTIER : LA CONSTRUCTION À TRAVERS LES TEXTES

par Philippe BERNARDI *

Depuis les années 1970 et la publication des actes du congrès de Besançon (1973) (1) ou de l'enquête sur l'industrie du bâtiment dirigée par Pierre Chaunu (1971) (2), le regain d'intérêt des historiens du bâti pour les sources écrites s'est trouvé constamment relancé et soutenu, en France comme dans le reste de l'Europe, par un nombre croissant de travaux universitaires ou autres. L'étude de l'architecture domestique ou « vernaculaire » a, dans ce domaine, joué un rôle majeur prenant alors, en quelque sorte, le relais des classiques recherches conduites sur les églises et les châteaux médiévaux à partir des chroniques ou des comptabilités. Se livrer à une comparaison des démarches suivies dans ces deux domaines nous entraînerait un peu loin du thème retenu pour cette rencontre, et je me contenterai, pour introduire mon propos, de constater l'importance de l'apport des textes à notre connaissance de la maison médiévale à travers le fait, par exemple, que plus d'un tiers (35 sur 103) des *Cent maisons médiévales* présentées sous la direction d'Yves Esquieu et de Jean-Marie Pesez en 1998 nous soient connues par des textes (3), ou que plusieurs des contributions du premier tome de *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, reposent spécifiquement sur des études d'archives (4).

L'évolution la plus récente a eu pour effet, avec le développement de la pluri- ou interdisciplinarité, de confronter des questionnements et, partant, de mettre en évidence de manière particulièrement nette les limites d'une approche uniquement textuelle du bâti – c'est-à-dire, en d'autres termes, des filtres que l'écrit interpose entre le chercheur et ce que l'on pourrait désigner comme la réalité des chantiers (5).

Le propos de la présente contribution n'est pas d'envisager ces limites dans leur ensemble mais de s'intéresser, plus particulièrement, à l'un de ces filtres : la terminologie technique méridionale. Divers exemples provençaux des derniers siècles du Moyen Âge nous permettront, en premier lieu, d'aborder la question du rapport entre la source et le vocabulaire ou, en d'autres termes, de la cohérence de l'ensemble constitué par un texte. Dans un second temps, les mots eux-mêmes seront considérés en tant que signes conventionnels, dont on peut rechercher le ou les sens, puis dans leur dimension historique, comme des témoins ou des sources à part entière.

---

* C.N.R.S., L.A.M.M.-U.M.R. 6572.

1. *La construction au Moyen Âge, actes du congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public* (Besançon, 2-4 juin 1972), Paris, 1973.

2. *Le bâtiment, enquête d'histoire économique XIVe-XIXe siècles*, Paris, 1971 (nouvelle édition en 2002).

3. Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ J. (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998 (Monographie du C.R.A. n° 20).

4. *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, *M.S.A.M.F.*, Hors série, 2002. Citons, par exemple, les contributions de Véronique Lamazou-Duplan, « Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge d'après les registres notariés : entre maison possédée et maison habitée » (*ibidem*, p. 41-62), ou de Annie Charnay, « De l'abri au palais : la symbolique de la maison à travers les archives » (*ibidem*, p. 63-74).

5. Sur ce thème, voir Philippe BERNARDI, Andreas HARTMANN-VIRNICH et Dominique VINGTAIN (dir.), *Texte et archéologie monumentale. Approches de l'architecture médiévale.* Actes du Colloque d'Avignon, 30 nov. - 1er et 2 déc. 2000, Montagnac, 2005.

Sources médiévales et vocabulaire technique

Il semble important, tout d'abord, de revenir sur le statut de nos sources et sur leur supposée portée technique, afin de chercher à apprécier le choix terminologique fait par les scribes. Prenons comme point de départ l'analyse rapide d'un texte parmi des milliers d'autres : un contrat de construction ou « prix-fait » passé à Avignon le 19 janvier 1447 (6). Cet acte se présente comme une convention des plus banales, pour la Provence médiévale, tant dans son objet (la réfection partielle d'une maison) que dans sa forme (un contrat de quelques pages et d'une petite dizaine de clauses). C'est précisément à ce titre qu'il a paru pouvoir servir de support à une approche des dispositions contractuelles relatives à une construction.

Ce prix-fait envisage les travaux à faire dans la maison du notaire Antoine Agulhat (*Agulhatii*) par un certain Jean François (*Francisci*), désigné comme tailleur de pierre (*lapiscida*) originaire du diocèse de Genève et habitant d'Avignon. Le contrat peut se résumer comme un engagement à bâtir plusieurs portes, un mur, un chaînage et des piliers, dans une demeure préexistante, entre le 19 janvier (date de rédaction de l'acte) et le 24 juin (date de la fête de saint Jean-Baptiste) 1447, pour le prix de 15 florins, matériaux non-compris.

L'acte est formé d'un préambule précisant la date, le nom des intervenants et l'objet du contrat : « édifier et réparer la maison [d'Antoine Agulhat] » (*edifficare et reparare domum suam*). Viennent ensuite six paragraphes détaillant ces travaux, puis trois autres réglant la question des délais et du paiement de la prestation. Puis, nous trouvons la corroboration de l'acte avec souscription du notaire et de quatre témoins. Enfin, une cancellation, en date du 18 novembre de la même année, atteste la réalisation des travaux.

Comment le chantier nous apparaît-il à travers cette source ?

Tout d'abord, il faut noter que le dispositif de l'acte, ce qui en forme le cœur et où se trouvent exposées les décisions prises, n'est que partiellement constitué de clauses relatives à la construction. Sur neuf Item, seuls six envisagent à proprement parler des travaux. Ils évoquent, en effet, respectivement :

- les portes de la boutique (*facere portas appothece dicte domus, a parte anteriori, altitudinis et latitudinis secundum quod partes contrahentes inter se convenerunt, cum lapidibus, cemento et matheria per dictum magistrum Anthonium Agulhatii expendiendis*) ;
- une porte sur l'arrière (*aliam portam, a parte retro, altitudinis septem palmorum et latitudinis secundum quod eidem magistro Anthonio videbitur*) ;
- une chaîne d'angle, un mur et un « pilier » (*quantonum et totum parietem, a dicto quantono usque ad tinalem inclusive, et solerium aule sive sale et, a dicto solerio usque ad tectum, pillaria, tam de et super dicto quantono quam a parte dicti tinalis, neccessaria*) ;
- un autre « pilier » (*pillarium usque ad tectum de et super porta superiori introytus ipsius domus, a parte hospitii Johannis Turnerii, ad dictamen et ordinationem sapientum*) ;
- l'étaiement de la maison (*domum predictam retinere*) et la fourniture des matériaux, à la charge du commanditaire (*tradere eidem magistro Johanni lapides, cementum et totam matheriam circa hoc neccessariam et opportunam*) ;
- l'enlèvement des déblais (*dictos lapides restantes incontinenti facto edificio portare seu portari facere et transmutare, ne impediant carreriam publicam nec domum eiusdem magistri Anthonii aliquo modo*).

Les trois clauses restantes, qui occupent à elles-seules deux des trois pages du contrat, concernent :

- les délais d'exécution et le prix des travaux (5 mois et 15 florins) ;
- la permission pour le constructeur de récupérer toutes les pierres de l'ancienne bâtisse contre un à valoir de 5 florins sur le prix des travaux ;
- les modalités de versement des 10 florins restants et les dispositions pénales d'usage.

Si les clauses techniques existent et introduisent même le texte, elles apparaissent secondes si l'on considère leur développement ou la place qu'elles occupent au regard de l'ensemble. La fonction première de l'acte – désigné d'ailleurs comme prix de l'œuvre (*pretium operis*) – est, on le voit bien, de fixer les termes de l'échange et d'en assurer le respect. Cela explique – et c'est le deuxième point sur lequel il faut insister – que les dispositions relatives au bâti soient aussi laconiques. Prenons l'exemple de la première clause :

6. A. D. Vaucluse (dorénavant abrégé en A.D. 84) : 3 E 9[1]/1872, fol. 18v. La transcription intégrale de ce texte est donnée en annexe.

« Et premièrement, que ledit maître Jean [le maçon] soit tenu et doive faire les portes de la boutique de ladite maison, sur le devant, de la hauteur et largeur convenues entre les parties contractantes, et avec les pierres, le mortier et les matériaux fournis par ledit maître Antoine Agulhat ».

(*Et primo, quod dictus magister Johannes teneatur et debeat facere portas appothece dicte domus, a parte anteriori, altitudinis et latitudinis secundum quod partes contrahentes inter se convenerunt, cum lapidibus, cemento et matheria per dictum magistrum Anthonium Agulhatii expendiendis.*)

Il est clairement fait mention, ici, d'arrangements (touchant aux dimensions de la porte) qui n'ont pas été consignés dans l'acte mais font l'objet d'un accord verbal annexe, en quelque sorte (*quod partes contrahentes inter se convenerunt*). Il faut bien alors en conclure que toutes les décisions relatives au chantier, prises par les parties, n'étaient pas développées dans l'acte notarié. Ce dernier pouvait renvoyer de manière plus ou moins explicite à d'autres conventions: des accords oraux mais également des dessins, des actes sous seing privé, un exemple ou, plus simplement, la coutume.

Le prix-fait, en ce qui concerne le chantier, ne doit ainsi pas être considéré comme une source isolée, finie ou autonome. L'objet de l'acte officiel n'étant pas de fixer le détail de la construction mais de donner une valeur juridique à la convention, les rédacteurs se contentent bien souvent de dispositions très larges, englobant tout ce qui d'une manière ou d'une autre a pu être arrêté entre les parties, s'assurant par des formules du type « bien et dûment » ou « au dit de maîtres » – exaspérantes pour l'historien – de la qualité ou de la conformité des travaux.

Le recours à l'oral et au dessin comme la référence à la coutume mettent, par ailleurs, en évidence la difficulté que pouvaient rencontrer les notaires à rendre par écrit le détail d'un chantier. Le vocabulaire employé présente ainsi un caractère a priori généraliste qui tranche avec la destination technique que l'on prête habituellement à ces textes. Les actions sont simplement désignées par les verbes faire (*facere*), réparer (*reparare*), édifier (*edifficare*), porter (*portare, transmutare*) et retenir (*retinere*). Une douzaine de mots permettent de nommer les différents bâtiments ou parties de bâtiment concernés par les travaux: maison (*domus*, *hospitium*), porte (*porta*), boutique (*apotheca*), chaîne d'angle (*quantonum*), mur (*paries*), toit (*tectum*), pilier (*pillarium*), entrée (*introytus*), salle à manger (*tinal*), étage ou plancher (*solerium*), salle (*aula*). Quant aux matériaux, le scribe ne se sert pour les désigner que des termes pierre, mortier et « matière » (*lapis, cementum, matheria*).

Le corpus lexical est, dans ce cas, réduit à une vingtaine de mots, ce qui est peu par rapport à d'autres prix-faits mais rend compte, de manière un peu accentuée, de la pauvreté terminologique de ces documents pris individuellement. Les mots employés n'apparaissent pas, à première vue, issus d'un vocabulaire à proprement parler technique, mais dans l'état actuel de nos connaissances sur le monde de la construction médiévale, nous aurions tort de ne pas prêter attention aux choix faits par le notaire ou les parties.

Le mot comme signe conventionnel

S'il ne faut pas attendre d'une convention avant tout marchande qu'elle nous fournisse les mêmes éléments qu'un devis détaillé, si le prix-fait n'est pas un document technique pour hommes de l'art, ce type de sources nous renseigne néanmoins sur la vision qu'une partie de la population pouvait avoir d'un bâtiment. L'efficacité juridique de ces actes réside, en effet, dans leur intelligibilité et dans une relative précision du vocabulaire, qu'il convient de ne pas évacuer par des traductions trop rapides. Attardons-nous un peu sur ces mots et, en premier lieu, sur les questions que peut poser la restitution de leur sens.

Passons sur les variations de graphies qui peuvent, dans certains cas, compliquer l'identification d'un mot. Nous nous trouvons généralement face à un ensemble de termes dont le sens est à restituer. Les études d'archives se sont accompagnées dans bien des cas de la publication de lexiques ou d'index des termes techniques, qui facilitent ce type de recherches et peuvent pallier certaines des lacunes des grands dictionnaires de latin ou, dans le cas qui nous intéresse, de provençal. Ces lexiques nous donnent « des éclaircissements sur le sens des mots et des pistes de traduction » (7) indispensables mais qui, par leur brièveté même, ne permettent pas au lecteur d'apprécier le sens particulier que peut revêtir le mot à la date, dans le lieu et dans la situation précise où le notaire

7. Michel Parisse (dir.), *Lexique latin-français. Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 7.

l'a employé. Et ceci d'autant plus que les lexiques ont tendance à se nourrir les uns les autres; la définition d'un terme étant souvent donnée par référence à d'autres lexiques plus ou moins proches, voire à des dictionnaires établis à partir de sources parfois très éloignées de celle considérée.

La démarche induit une imprécision qui n'est pas toujours imputable au scribe lui-même. Elle présente surtout l'inconvénient de paraître dispenser de partir des sources et, nivelant en quelque sorte les usages, nous prive d'apprécier les éventuelles inflexions de sens qu'un terme a pu connaître en fonction, encore une fois, du lieu, de l'époque ou du contexte dans lequel il est employé.

Le sens même des mots les plus anodins ou à la signification apparemment la plus évidente mérite parfois que l'on s'y arrête. Il semble ainsi possible, à l'examen de la convention de 1447, de proposer de traduire le mot latin *matheria* non par « matière » – ce qui n'est pas un contresens mais apparaît comme une facilité et donne au texte une pesanteur certaine – mais par « bois de construction », suivant un sens attesté déjà chez les auteurs de l'Antiquité comme Columelle ou Cicéron. Cette proposition de traduction rend un peu plus de logique à l'énumération de matériaux; le bois, non-évoqué, étant indispensable à la confection des cintres des baies comme à l'échafaudage ou à l'étayage des façades. Quant à l'usage de cette acception du mot dans le Midi médiéval, nous en trouvons une attestation dans un document concernant les forêts du Briançonnais, en 1378, et évoquant « une certaine quantité de « matière » (*mayeria*) ou bois qu'[un individu] puisse couper et faire couper dans les forêts » (*certam quantitatem mayerie seu lignorum quam posset cindere et cindi facere in nemoribus*) (8).

Un mot peut également présenter, localement, un sens particulier qui peut parfois se retrouver par recoupement de différentes sources proches. C'est ce que permet d'illustrer, par exemple, le cas du terme *pillarium*.

Le vocable n'est pas attesté sous cette forme dans les lexiques latins qui ne retiennent que *pila* ou *pilare, is*. Son originalité laisse à penser que le notaire, ignorant la variante *pilare*, a alors eu recours, pour désigner une partie de la maison projetée, à un mot latinisé à partir du provençal *pilar*. *Pilar*, comme *pilare*, désigne d'après Frédéric Mistral, qui donne les formes *piela*, *piala*, *pila* et *piliè*, « un pilier ou appui » (9).

Ce mot peut, et doit sans doute, être alors entendu dans le sens de « support soutenant une construction » mais, si l'on se réfère au *Vocabulaire de l'architecture* édité sous la direction de Jean-Marie Pérouse de Montclos, il s'agit d'un « support vertical dont le corps a un plan massé [qui] peut avoir une base et un chapiteau » (10). Nous avons alors un peu de mal à nous représenter à quoi pouvaient ressembler les « piliers » à réaliser dans la maison d'Antoine Agulhat.

Un dictionnaire encore inédit, compilé probablement à l'Isle-sur-la-Sorgue vers le milieu du XV[e] siècle, apporte un premier élément de réponse dans la définition qu'il donne du mot latin *Stipes*: « un élément long et solide qui soutient toute la maison et est fait de bois ou de pierres [en provençal] *pilar* » (*est strumentum longum et firmum quod sustinet totam domum et est ligni vel lapidis, scilicet pillar*) (11). Mis en relation avec la chaîne d'angle évoquée par le contrat, nous pouvons sans trop de risque y voir une jambe ou chaîne verticale placée dans le cours du mur suivant un parti-pris constructif encore observable dans divers bâtiments en élévation, notamment à Avignon.

L'attention portée à un vocabulaire a priori bien entendu permet, on le voit, non de rendre le texte d'une limpidité totale mais au moins de ne pas créer artificiellement une confusion qui n'a rien de médiéval. Cet exemple ne fait que souligner l'utilité ou la nécessité d'une analyse globale et sérielle du vocabulaire à une échelle réduite (régionale voire micro-régionale) pour tirer le meilleur parti des sources consultées (12).

---

8. A. C. Briançon: DD 8, le 3 juin 1378.

9. Frédéric Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige, [1879-1886]* nouvelle édition Aix-en-Provence, 1979, 2 vol.

10. Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Architecture. Vocabulaire et méthode*, Paris, 1972 (*Coll. Principes d'analyse scientifique*).

11. A.D. 84: 3 E 17/673. Plus qu'un véritable dictionnaire, il s'agit vraisemblablement de notes prises par un notaire pour s'aider à passer du latin au provençal.

12. Nous en trouvons de bons modèles dans les travaux d'Anna Boato: Anna Boato et Anna Decri, « Inbocare, indarbare, indarbusare, infrascare: quattro aspetti dell'intonacare genovese nei secoli XVI et XVII », *Superfici dell'architettura: le finiture*, Padoue, 1990, p. 27-36, ou Anna Boato, « Les objets et les mots, deux aspects d'une recherche sur le bâti génois », dans Philippe Bernardi, Andreas Hartmann-Virnich et Dominique Vingtain (dir.), *Texte et archéologie monumentale. Approches de l'architecture médiévale*. Actes du Colloque d'Avignon, 30 nov. - 1[er] et 2 déc. 2000, Montagnac, 2005, p. 137-152.

Les mots peuvent être ainsi envisagés en tant que signes conventionnels dont il nous faut chercher à saisir et à restituer avec le plus de finesse possible le ou les sens afin de limiter les pertes d'information. Mais ces signes ne sont pas inertes et recèlent parfois une dimension historique qui fait d'eux des témoins ou des sources à part entière.

Les mots comme sources

Abandonnons, à présent, le prix-fait de 1447 pour prendre un exemple à peu près contemporain, celui de l'usage du mot *postatus* entre les XIIIe et XVe siècles en Provence occidentale. Ce mot, formé sur le provençal *post* et la forme latine ou latinisée *postis* (planche), désigne une construction en planches. Mistral donne au terme *poustat* les sens de « plancher, soupente, cloison ». Mais le nom de *postatus* peut également être employé pour une façade de maison construite en planches, une sorte de pan de bois, généralement en encorbellement. C'est, par exemple, ce que l'on constate dans un texte avignonnais de 1428 qui évoque un *postatus* existant dans une maison servant d'auberge et faisant une saillie de quatre pans et demi soit près de 1,10 m sur la rue et que le propriétaire veut détruire pour « à la place des planches construire un mur » (*quod postatum vult removere et in loco postium, vult ponere sive construere murum*) – c'est-à-dire un mur en maçonnerie (13).

Le mot est, sous diverses graphies, employé en Provence avec ce sens particulier au moins depuis les premières décennies du XIIIe siècle (14) et désigne encore une façade en pan de bois au début du XVIe siècle (15). Mais ce qui importe le plus pour notre propos est l'évolution que connaît ce mot autour des années 1430. En effet, à cette époque, à Avignon comme à Aix-en-Provence, nous trouvons mention de la destruction du *postatus* en planches de plusieurs maisons, remplacé systématiquement par une construction de plâtre avec poteaux de bois désignée comme un *postatus* de plâtre (*postatus de gipo*) (16).

Les termes *postat* ou *postatus* se trouvent ainsi employés, grosso modo après les années 1430, pour désigner des structures légères de plâtre construites en façade des maisons provençales, et cela jusqu'au début du XVIe siècle. Au-delà de la révision de nos a priori sur l'usage du pan de bois en basse Provence qu'un tel constat engage à mener, il convient de souligner, dans le cadre d'une approche de la construction des maisons à travers les textes, que les mots *postat* ou *postatus*, après les années 1430, se présentent un peu comme des fossiles. Leur racine *post* conserve alors le souvenir d'une technique (le pan de bois en planches) obsolète. Plus que de fossiles, il conviendrait sans doute de parler de vestiges dans un sens presque archéologique du terme; le vocabulaire demeurant pendant quelques décennies comme un témoin d'un mode de construction révolu.

Un exemple, là encore, ne saurait épuiser le sujet et il faudrait pouvoir aborder entre autres la question de l'origine étrangère des termes techniques, de leur apparition, de leur abandon ou de leur évolution sémantique. Prétendre proposer une vision exhaustive de cette matière relèverait toutefois d'une douce illusion étant donné le niveau de nos connaissances dans ce domaine. Et la richesse des fonds d'archives méridionaux s'avère être à la fois, dans ce cas, un atout et un handicap en raison de l'ampleur des dépouillements et des traitements à faire subir à la documentation.

---

13. A.D. 84 : E dépôt Avignon DD 149, le 2 septembre 1428, *Causa nova contra Franciscum Auricuti, dicta die, magistri et assessor accesserunt ad locum in quo intendit facere dictus Franciscus edificium suum, [...] quo viso reperierunt postatum ibidem existentem, exeuntem versus carreriam per IIIIor palmos cum dimidio et longitudinis XXIIIIor palmorum, quod postatum vult removere et in loco postium, vult ponere sive construere murum [...]*. Acte cité dans Joseph GIRARD, « Les maîtres des rues d'Avignon au XVe siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1917-1918, p. 43-80.

14. Nous trouvons, en effet, mention dans le Traité de paix signé entre Charles d'Anjou et la communauté de Marseille, en 1257, la mention suivante : *fieri possint in domibus suis, prout solitum est in Massilia, postas et avans et crotas sub viis*, acte cité dans Victor-Louis BOURRILLY, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Aix-en-Provence, 1925, p. 242.

15. Un prix-fait passé à Aubagne en 1501 présente ainsi la clause suivante : « *Item postati qui erunt ante [teneatur] endurre ipse magister Andreas a parte interiori et inferiori de gippo ut convenit* », A. D. des Bouches-du-Rhône (abrégé en A.D. 13) : 384 E 22, fol. 53v, le 6 août 1501.

16. L'exemple avignonnais de 1428 a déjà été présenté. Le même processus se rencontre en 1433, à Aix-en-Provence. Il est alors question : « *de dirruendo et amovendo postatum aule domus paterne ipsius Martini Laugerii* » puis « *ipsius postatum de gipo construendo bene et decenter de novo suis propriis sumptibus et expensis exceptis tamen de cabrionibus* ». Nous avons donc bien une structure de bois (*cabrio*) hourdée au plâtre, en façade puisqu'il est question d'y faire quatre fenêtres (*exedra*) et antérieurement en planches dans la mesure où le texte précise : « *quod omnes postes dicti postati sint et esse debeant predicti giperii* », A.D. 13 : 309 E 178, fol. 38v.

Les textes, en résumé, ne se présentent pas comme des sources immédiates, contrairement à ce que la relative simplicité de leur abord peut laisser penser. Et tenter d'appréhender les chantiers des maisons à travers eux nécessite de replacer un discours, apparemment clos sur lui-même, dans l'ensemble plus large de son contexte de production. Si l'on ne peut prétendre se débarrasser de tous les filtres que l'écrit interpose entre le chercheur et le chantier médiéval, il semble néanmoins important – et c'était là le principal objet de la présente contribution – de souligner le fait qu'une partie de nos difficultés provient d'une mauvaise appréhension du propos de nos sources, d'une sollicitation à contre-emploi, et d'un manque d'attention aux nuances de leur langue.

Il n'est pas question, écrivant cela, de s'ériger en censeur car ces défauts – que je partage amplement – sont inhérents au fait que l'approche des techniques par ce type de sources est une discipline à divers égards encore balbutiante ou en formation. Les réflexions proposées veulent s'inscrire dans la dynamique d'une recherche nécessaire sur l'usage archéologique des sources écrites. Ces dernières peuvent encore apporter beaucoup à notre appréhension de la maison médiévale; en nous aidant, notamment, à mieux définir ou à mieux cerner notre objet d'étude.

Qu'est-ce, en effet, qu'une maison pour un habitant du Midi de la France, au Moyen Âge?

Les lexiques donnent le provençal *mayson* comme un équivalent du latin *domus* et traduisent le tout par « maison ». Mais lorsque le rédacteur d'un glossaire provençal-latin composé à Marseille au XVe siècle cherche à rendre le mot *mayson*, il ne donne pas moins de 20 équivalents:

domus, domicula, domuncula, habitatio, aedes, aedificium, doma, domicilium, aula, regia, palatium, hospitium, tabulatum, apogeum, hypogeum, geneteum, pistrinum, ergastulum, officina, fundus (17).

Nous nous trouvons là face à une notion pour le moins complexe qui déborde largement ce que l'on désigne comme le logis. Le prix-fait de 1447 en donne un exemple puisqu'il englobe la boutique dans l'ensemble maison (*apotheca domus*). Certaines de ces équivalences interrogent, comme intrigue l'apparente distinction faite dans le prix-fait de 1447 entre *domus* et *hospitium*. L'un des intérêts majeurs de l'approche par les textes peut être tout simplement, au vu de la manière dont les hommes du Moyen Âge eux-mêmes envisageaient leur habitat, de poser des questions auxquelles des présupposés ne nous permettent pas toujours de penser.

17. Document édité par Alphonse Blanc, « Vocabulaire provençal-latin », *Revue des langues romanes*, t. XXXV, janvier-mars 1891, p. 29-87.

Annexe

Pièce justificative

Avignon, le 9 janvier 1447

Prix-fait de travaux de réaménagement à faire par le tailleur de pierre Jean François, du diocèse de Genève, habitant d'Avignon, dans la maison du notaire Antoine Agulhat

A.D. 84 : 3 E 9[1]/1872, fol. 18v-20

Pretium operis pro discreto viro magistro Anthonio Agulhatii notario curie episcopalis Avinionis

Anno quo supra [1447] et die nona mensis januarii, constitutus providus vir Johannes Francisci, lapiscida Gebenensis diocesis, habitator Avinionensis, contractens per se et suos etc., promisit et convenit eidem magistro Anthonio presenti etc. ediffìcare et reparare domum suam in hunc modum cum pactis et formis infrascriptis.

Et primo, quod dictus magister Johannes teneatur et debeat facere portas appothece dicte domus, a parte anteriori, altitudinis [fol. 19] et latitudinis secundum quod partes contrahentes inter se convenerunt, cum lapidibus, cemento et matheria per dictum magistrum Anthonium Agulhatii expendiendis.

Item, aliam portam, a parte retro, altitudinis septem palmorum et latitudinis secundum quod eidem magistro Anthonio videbitur.

Item, teneatur et debeat facere et reparare quantonum et totum parietem, a dicto quantono usque ad tinalem inclusive, et solerium aule sive sale et, a dicto solerio usque ad tectum, pillaria, tam de et super dicto quantono quam a parte dicti tinalis, neccessaria.

Item, teneatur et debeat idem magister Johannes facere pillarium usque ad tectum de et super porta superiori introytus ipsius domus, a parte hospitii Johannis Turnerii, ad dictamen et ordinationem sapientum.

Item, teneatur et debeat dictus magister Johannes facere dictam reparationem ac premissa omnia et singula, et domum predictam retinere, suis propriis sumptibus et expensis, ita et taliter quod nummum dampnum eidem magistro Anthonio occasione et pretextu dicte retencionis inferatur. Excepto et retento quod dictus magister Anthonius teneatur et debeat tradere eidem magistro Johanni lapides, cementum et totam matheriam circa hoc neccessariam et opportunam.

[fol. 19v]
Item, teneatur et debeat dictus magister Johannes facere et reparare huiusmodi reparationem seu edifficium hinc ad festum sancti Johannis Baptiste proxime futurum et hoc pretio et nomine ac ex causa pretii quindecim florenorum monete currentis in Avinione de quibus XV florenis dictus magister Johannes confessus fuit habuisse et realiter recepisse ab eodem magistro Anthonio duos florenos in diminutionem dictorum XV florenorum de quibus fuit contentus et dictum magistrum Anthonium et suos quictavit etc. exceptioni etc.

Item, fuit de pacto expresso inter dictas partes, quod idem magister Johannes teneatur et debeat recipere, in diminutionem sui laboris et salarii, lapides restantes facto edificio et reparata dicta domo, pretio debito videlicet quinque florenos, casu quo ad tantam summam ascendant, et casu quo dicti lapides restantes, facto dicto edificio, non valerent dictam summam dictorum quinque florenorum, quod idem magister Anthonius teneatur et debeat complere et suplere de suis peccuniis usque ad dictam summam dictorum quinque florenorum. Et casu quo dicti lapides plus valerent dictam summam, quod idem magister Johannes teneatur et debeat dare et reficere id quod plus valebunt.

Item, quod dictus magister Johannes teneatur et debeat dictos lapides restantes incontinenti facto edificio portare seu portari facere et transmutare, ne impediant carreriam publicam nec domum eiusdem magistri Anthonii aliquo modo.

Item, et quod prefatus magister Anthonius [fol. 20] teneatur et debeat ac promisit solvere eidem magistro Johanni decem florenos restantes de dicto pretio, inclusis dictis duobus florenis in suis neccessitatibus et secundum quod operabitur in dicto edificio. Et idem Johannes teneatur et debeatur illos recipere in diminutionem sui salarii et laboris quasquidem reparationem promisa, pacta et conventiones vel prefate partes contrahentes promiserunt servare et tenere etc. Sub reffectionem dampnorum vel pro quibus etc. obligaverunt se et omnia sua bona etc. Viribus carceribus etc. Curiarum tamen apostolice domini nostri pape eiusque auditoris, viceauditoris, vicegerentis, spiritualisque et temporalis civitatis Avinionensis, parvi sigilli ville Montispesullani conventionum Nemausi et per pactum expressum etc. Et ibidem citra etc. suos de novo constituerunt procuratores dominos et

magistros Hugonem Chalmonis, Ludovicum Balbi, Johannem Langueti, Johannem Malceti et omnes alios in nota anni presentis superius proxime inserta absentes etc. ad conficendum dictam reparationem ac omnia supradicta etc. Quodcumque preceptum Et ita etc. Promiserunt etc. Juraverunt etc. Renunciaverunt etc. de quibus etc.

Acta fuerunt hec Avinione in appotheca magistri Johannis notarii predicti presentibus ibidem honorabili et discretis viris domino Ludovico Ademaris, in utroque jure baccalario diocesis Sistaricensis, in Avinione studenti, Robino Salvatoris, Anthonio Guigonis, clericis Leodiensis et Aquensis diocesis et Anthonio Bartholomei, lapiscida, habitatoribus Avinionensibus, testibus etc.

ESSAI SUR LA PIERRE DANS LA CONSTRUCTION DES DEMEURES MÉRIDIONALES AU MOYEN ÂGE

par Nelly POUSTHOMIS-DALLE *

Cette contribution répond à une commande, destinée à combler une lacune dans l'analyse des matériaux mis en œuvre dans la maison urbaine méridionale au Moyen Âge. Le thème proposé est vaste, à multiples facettes, et, finalement, peu abordé dans la bibliographie. Pour approcher un véritable bilan, en termes de connaissances, il aurait fallu pouvoir consulter toutes les études archéologiques et les travaux universitaires inédits, tâche impossible si l'on veut couvrir tout le Midi de la France. En se limitant à la bibliographie existante, il apparaît très rapidement que l'information est souvent mince et très dispersée. Il m'a donc semblé intéressant de dresser, au préalable, un bilan critique du matériau disponible pour aborder ce sujet, d'observer comment il a été traité dans les monographies ou les ouvrages de synthèse, afin de dégager les questions posées par cet aspect de la construction. Il sera ensuite possible de tenter une synthèse des données recueillies sur ce matériau et sa mise en œuvre, sans toutefois prétendre épuiser un sujet qui nécessiterait des années de labeur.

Définitions et limites

Il convient, au préalable, de donner quelques définitions, utiles pour cerner le thème d'étude et en préciser les limites retenues. Le mot *pierre* désigne un « corps dur et solide, de la nature des roches, qu'on emploie, entre autres, pour bâtir » (1). Cette définition désigne un matériau naturel, qui peut être extrait d'une carrière ou issu d'un ramassage, comme les cailloux et les galets, mais n'évoque pas son traitement ultérieur (2). Le terme désigne surtout, dans la construction de maisons, des calcaires et des grès (moellons et pierres de taille), mais aussi des granites, des schistes, du tuf, des roches volcaniques. Notons d'emblée que le galet est mal repéré dans l'architecture médiévale, et apparaît fort peu dans les publications.

S'il ne semble guère nécessaire de définir le Midi de la France en tant que zone d'étude, il convient de souligner que la recherche y est d'intensité inégale et que, d'évidence, certaines zones géographiques sont mieux représentées (3). On se permettra, en outre, de s'en écarter un peu, parfois, à titre de comparaison.

Par demeure, on entend une maison urbaine par son contexte, ou à caractère urbain, c'est-à-dire présentant un certain nombre de caractères jugés communs avec la maison urbaine. Dès lors, on se retrouve immédiatement confronté à l'éternelle question des seuils entre village, bourg et ville, seuil d'autant plus difficile à saisir au Moyen Âge, et qu'accentue la propension marquée des agglomérations méridionales, même de faible ampleur, à adopter

---

* Université de Toulouse II-Le Mirail, U.M.R. 5608 – TRACES-TERRAE, membre de la S.A.M.F.

1. LITTRÉ.

2. BERNARDI 1998, p. 55.

3. Le bilan n'a guère évolué depuis le constat de Pierre Garrigou Grandchamp lors du précédent colloque en 2001 (GARRIGOU GRANDCHAMP 2002a, p. 15).

les modalités de la vue urbaine (4). La bibliographie est éloquente à ce sujet. Ainsi, les maisons des *castra* (Rougiers, Durfort, Calberte, etc.) pourraient être, et sont plutôt considérées comme des maisons villageoises, alors qu'on en ignore souvent l'élévation, qu'on est conduit à leur donner la maison de ville comme modèle et qu'on est surpris de rencontrer des demeures « à caractère urbain » dans des *castra* parfois assez modestes, comme Mouret ou Le Minier, deux sites rouergats. En 1993, Jean-Marie Pesez se demandait si la maison villageoise se distinguait aisément de la maison urbaine dans l'aire méditerranéenne : densité du bâti, densification à l'intérieur de limites, construction en hauteur (étage) (5). On notera la distinction, dans *Cent maisons médiévales* (6), entre *La construction en pierre*, contribution de Philippe Bernardi, et *La construction rustique en pierre*, contribution de Jean-Marie Pesez. Un site comme Calberte (Lozère) figure aussi bien dans la thématique de la maison villageoise dans le volume de *Castrum 6* que dans celle de *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, colloque qui s'est tenu à Rennes en 2002 (7). Dans ce même colloque, un article de synthèse inclut également des maisons de sites castraux (8). L'interprétation de l'iconographie elle-même n'est pas exempte d'ambiguïté comme en témoignent les contributions de P. Mane. En effet, la distinction semble se faire, plutôt, entre la maison rurale isolée (« la ferme ») et la maison en milieu aggloméré : les fermes sont souvent figurées en pans de bois et couvertes de chaume, alors que la pierre liée au mortier est plutôt réservée aux maisons villageoises et urbaines (9). Une fois ce constat fait, il m'a semblé que, dans le cas précis des *castra*, la frontière entre maison villageoise et maison urbaine était ténue, et qu'éliminer complètement les bourgs castraux de l'étude risquait de la priver d'exemples fort utiles et d'informations précises. En revanche, je laisserai de côté les maisons rurales, isolées ou en hameaux. Quant aux bornes chronologiques, ce sont celles de la maison de pierre médiévale telle qu'elle apparaît dans les publications : c'est essentiellement la demeure des XIe-XVe siècles (10).

Ce bilan part d'une bibliographie assez large, même si elle est loin d'être exhaustive, et qui s'est appuyée sur celle mise en ligne par le *Groupe de travail sur la maison au Moyen Âge* de la Société Archéologique du Midi de la France (11). J'ai pris le parti de limiter l'investigation aux publications, en privilégiant les synthèses régionales et les monographies de sites, voire d'édifices. La plupart de ces études émanent d'actes de colloques, des Congrès Archéologiques de France tenus dans le Midi, de revues à caractère régional ou interrégional (12), des publications de l'Inventaire Général, comme celles sur Viviers, Montpellier, Caylus et Saint-Antonin, et, bien sûr, des bilans d'Yves Esquieu dans le *Bulletin monumental* (13) et dans *Cent maisons médiévales* (14). Bien entendu, les limites des publications sont, pour une part, celles de la recherche, mais il faut également garder à l'esprit que tout n'est pas publié, notamment en matière d'archéologie du bâti et de fouille, ou de travaux universitaires (15). D'un point de vue chronologique, j'ai fait le choix de dresser ce bilan sur un quart de siècle environ, choix qui permet d'englober assez largement le renouveau des recherches en la matière, 1980 marquant la date de parution de l'ouvrage de Jean Chapelot et Robert Fossier sur *Le village et la maison au Moyen Âge*, et 1981, la publication des fouilles de Rougiers (16) et du catalogue d'exposition *Aujourd'hui le Moyen Âge*.

---

4. Selon la remarque de P. GARRIGOU GRANDCHAMP qui a choisi, comme limites pour définir la ville, « de tenir compte des habitats groupés dès lors qu'ils conservaient suffisamment d'édifices attestant des ambitions formelles, un niveau technique de mise en œuvre faisant manifestement appel à des praticiens et des programmes qui semblaient écarter les seules activités agricoles ou pastorales » (GARRIGOU GRANDCHAMP 2002d, p. 98).

5. *Castrum* 6, p. 2.

6. ESQUIEU-PESEZ 1998.

7. DARNAS 2005.

8. DURAND 2005.

9. MANE 1992, p. 163 et MANE 1998, p. 38-39.

10. La maison du haut Moyen Âge dans le Midi est une question encore trop peu connue, en cours d'étude. Sur les antécédents dans le domaine urbain, je renvoie au bilan de P. GARRIGOU GRANDCHAMP dans le précédent colloque (GARRIGOU GRANDCHAMP 2002b, p. 75-84). D'après lui, la mise en œuvre de la pierre au VIe comme au VIIIe siècle est attestée dans le Gard, témoignant de la permanence d'un savoir-faire, mais sans qu'on puisse préciser quelle part il représente dans l'art de bâtir avant l'An Mil (GARRIGOU GRANDCHAMP 1999, p. 18). On relèvera, toutefois, que les exemples qu'il donne sont des constructions privilégiées, de type aristocratique.

11. http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/

12. Comme *Archéologie du Midi Médiéval* ou les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*.

13. ESQUIEU 1995.

14. ESQUIEU-PESEZ 1998.

15. À cet égard, j'ai renoncé à exploiter systématiquement les travaux des étudiants de l'Université de Toulouse 2, car ce dépouillement n'aurait eu valeur d'exemple que pour le Midi toulousain, créant un déséquilibre avec d'autres régions méridionales.

16. DÉMIANS 1980.

De l'intérêt porté à la pierre dans la construction des maisons

La place qu'occupe la pierre dans les publications est variable et reflète, pour partie, sa place dans la recherche et dans l'évolution de cette dernière. Parmi les raisons de cette variabilité, on peut proposer des origines et des formations différentes selon les auteurs, les conditions et les angles d'étude, l'évolution de l'intérêt dans le temps. Les publications reflètent inégalement les sources d'informations sur la pierre : les textes et l'iconographie y sont peu présents (sauf Bernardi 1995 et 1998, et Mane 1992 et 1998), et, en matière de sources archéologiques, les études monumentales paraissent plus nombreuses que les fouilles. Enfin, notons qu'il eut été beaucoup plus facile de dresser un bilan de l'usage de la pierre dans la construction des églises, voire des fortifications, domaines où l'intérêt suscité par la pierre est beaucoup plus ancien et plus développé.

La bibliographie comporte un grand nombre d'études de la pierre, mais qui sont très générales, et ne concernent pas forcément, et même rarement, la maison.

Une première catégorie de publications regroupe les études sur la construction, ouvrages et articles sur les matériaux et les carrières, sur le chantier de construction au Moyen Âge. Elle s'inscrit dans le sillage d'un intérêt pour ces questions qui apparaît dès le XIXe siècle, prolongées, dans la 2e moitié du XXe siècle par les études de Pierre du Colombier, Jean Gimpel, Marcel Aubert et Dieter Kimpel (17). À partir des années 1970, on s'intéresse surtout aux carrières, d'abord chez les historiens, notamment à partir des sources ecclésiastiques. L'élan est donné dans les années 1980 avec Jean-Claude Bessac, Claude et Jacqueline Lorenz, en particulier avec la série des congrès sur les *Carrières et constructions* qui livrent des études émanant, souvent, de spécialistes et sur une région donnée. Lorsque l'étude a été conduite par un géologue, ou qu'elle est centrée sur le matériau, elle traite largement de son origine (carrières, importation), de ses aptitudes (se prête bien à la taille, ne peut être utilisé que brut), de ses usages (encadrements de baies, ou éléments de décor), mais le plus souvent sans exemple précis ou avec la seule mention du nom d'un site, sans datation précise. Quand ces précisions existent, voire quand on a dressé un inventaire des matériaux dans les édifices en liaison avec la géologie du sous-sol, on s'appuie sur les églises, secondairement les châteaux, rarement l'habitat civil, sauf s'il s'agit d'un édifice protégé au titre des Monuments historiques. Il en est ainsi des deux contributions établissant des rapprochements entre géologie et art roman puis art gothique dans les Pyrénées-Atlantiques (18). Dans un article sur « Monuments et géologie en Agenais », Michel Philippe Mouline expose la localisation et la caractérisation des « calcaires de l'Agenais », leur usage dans les églises, les châteaux et le mobilier religieux. Il note qu'ils sont utilisés sous forme de petits moellons hétérométriques en lits liés au mortier régulièrement réglés par un lit de briques plates « dans les maisons plus ordinaires », sans précision de date, ce qui restreint la portée de l'information (19). Souvent abordés pour une période historique donnée, les matériaux de construction sont parfois étudiés sur la longue durée, comme à Figeac (20). Enfin, il est possible de trouver des informations d'ordre géologique dans les monographies de sites, généralement de constructions religieuses ou castrales, voire les résidences princières, aristocratiques et patriciennes. Ceci s'explique par une documentation, notamment écrite, plus abondante, en liaison avec l'importance de l'édifice et de son commanditaire, par un meilleur état de conservation et un intérêt plus soutenu. L'étude des « monuments » bénéficie davantage de l'essor de l'archéologie du bâti, du suivi plus systématique et plus approfondi des projets de restauration, et du recours plus fréquent aux analyses archéométriques. La pierre dans la construction est un thème également abordé dans des ouvrages techniques (21), ou dans des ouvrages sur la maison médiévale (22). À ce titre, la contribution d'Y. Esquieu sur *La pierre de ramassage dans la construction médiévale: l'exemple du basalte en Bas-Vivarais* (23) est exceptionnelle, probablement du fait des compétences de son auteur, à la fois archéologue et historien de l'art.

---

17. COLOMBIER 1953, GIMPEL 1958, AUBERT 1960-61.
18. BONNEFOUS *et alii* 1991, et DELOFFRE et BONNEFOUS 1992.
19. MOULINE 1991, p. 215.
20. LEFAVRAIS-RAYMOND *et alii* 1991. Moins connus sont les travaux de Mireille VACCA-GOUTOULLI et d'une équipe d'archéologues sur une carrière de calcaire à Labastide-Murat (1999); d'André IPIENS et Thierry SALGUES sur la commune de Faycelles, et la maîtrise de Caroline LAVERGNE, *Recherches sur l'extraction et l'exploitation de la pierre dans le Figeacois au Moyen Âge et à l'Époque moderne*, T.E.R. archéologie, S. Faravel (dir.), U.T.M., 2003.
21. BESSAC 1986, BESSAC *et alii* 1999.
22. GARRIGOU GRANDCHAMP 1994, p. 107-113; BERNARDI 1998, p. 55-61.
23. ESQUIEU 2004.

Dans beaucoup de monographies de maisons, le matériau est cité de manière générique : « pierre », ou « calcaire », éventuellement assorti de l'adjectif « local », sans qu'il y ait toujours d'informations précises sur de possibles lieux d'extraction. Quelques indications rapides sont données sur la mise en œuvre : moellons équarris, pierre de taille, appareil assisé, réglé ou régulier. Parfois même, il est spécifié que les différences de mise en œuvre permettent de distinguer des phases de construction, mais sans les décrire précisément. Dans les études monumentales, la partie consacrée au matériau et aux techniques vient soit au début, comme un préalable, soit après l'exposé des programmes architecturaux et la typologie des ouvertures. Ce sont, d'ailleurs, le programme architectural, la typologie des ouvertures, l'organisation et le décor des façades qui retiennent le plus l'attention des auteurs. Toutefois, on note une évolution, probablement sous l'influence de l'archéologie, notamment des élévations, marquée par un intérêt grandissant porté aux aspects techniques (matériau, mise en forme et mise en œuvre). Les études de synthèses à l'échelle d'un site ou d'un canton consacrent généralement un chapitre ou une partie bien distincte au matériau et aux techniques de construction (24). Ainsi, le volume sur Montpellier livre un développement sur la maçonnerie, l'origine du matériau, et les techniques de construction du mur (25). La synthèse sur *La maison du* castrum *de la bordure méridionale du Massif central* consacre un chapitre aux matériaux, détaillant les techniques de construction, fondations, appareils, mises en œuvre, avec tableaux sur les modules et les liants pour chaque site (26). Cet exemple témoigne de différences sensibles selon les acteurs des études menées sur ces édifices civils : les informations techniques, ressortant de l'archéométrie notamment, sont souvent plus abondantes et plus précises dans les études menées par des archéologues rompus à la recherche en sédimentaire, comme celle sur les villages désertés, que dans les contributions des historiens de l'art et archéologues du bâti travaillant sur des maisons encore en élévation. Quant aux illustrations, révélatrices de l'intérêt et du regard porté par le chercheur, leur nombre et leur portée peuvent aussi être conditionnés par les contraintes de l'édition. Outre des vues générales de l'édifice, le plus souvent la façade sur rue, les détails concernent généralement la typologie des baies, les sculptures, les relevés de façade. On rencontre très rarement des détails d'appareils, ou de traces d'outils, quasiment jamais de typologie d'appareil, sauf dans *La maison du* castrum *de la bordure méridionale du Massif central* qui présente des photographies de détails d'appareils et des relevés pierre à pierre (27), ou dans *Cent maisons médiévales* pour une maison du XIIIe-XIVe siècle à Draguignan (Var) (28).

Des questions qui jalonnent l'usage de la pierre dans la construction des maisons médiévales du Midi

Depuis son origine, sa provenance, jusqu'à sa mise en œuvre, on ne pourra qu'esquisser une grille d'enquête et l'amorce de pistes de réflexion sur la place et le rôle de la pierre dans la construction de la demeure médiévale du Midi de la France du XIe au XVe siècle.

Fait bien connu, les sources écrites augmentent en nombre et en variété au fil du Moyen Âge, mais ce sont certainement les registres de notaires qui livrent le plus d'informations sur le sujet. En Provence, par exemple, les documents sont inexistants avant le XIVe siècle, et datent surtout des XVe et XVIe siècles. Ils renseignent sur l'approvisionnement, les carrières, le transport et le commerce de la pierre, éventuellement sur la qualité du matériau, le vocabulaire, et les coûts, car, un des intérêts majeurs de ce type de source réside dans les informations de type économique (29). Un document comme le prix-fait reste relativement laconique sur la question des matériaux : il peut en préciser la nature, voire l'origine pour s'assurer d'une qualité de pierre ou de la composition des liants. À Montpellier, on précise que la pierre de Pignan servira au gros-œuvre, et que la pierre de Saint-Geniès, plus fine, sera réservée aux parties ouvragées et aux encadrements de baies.

---

24. Montpellier 1991, Scellès 1999 pour Cahors, Viviers 1989, Vic-Bilh 1989, Caylus-Saint-Antonin 1993.
25. Montpellier 1991, p. 146-151.
26. Colin *et alii* 1996, p. 68-72.
27. Colin *et alii* 1996.
28. Esquieu-Pesez 1998, fig. 135, maison n° 18-16 rue Juiverie.
29. Bernardi 1995, p. 151.

Quant aux sources iconographiques, point n'est besoin de rappeler les difficultés que pose leur interprétation, en particulier la part de la création, celle des conventions et des modes, et, dans notre cas, la nécessité qu'il y aurait à disposer d'un corpus d'images d'origine méridionale, du moins concernant le Midi de la France, corpus qui est loin d'être constitué. Outre les articles de P. Mane, il convient de citer la contribution de J.-C. Bessac sur l'apport de l'iconographie à la connaissance des outils et des techniques du travail de la pierre, même si celui-ci ne porte pas spécifiquement sur l'architecture domestique méridionale (30).

Origines de la pierre

Le recours à la pierre est lié avant tout aux contraintes locales (présence ou non de pierre, voire de matériau « prêt à l'emploi » comme celui extrait de ruines antiques, ou issu d'affleurements ou de ramassage), au rapport distance/coût, aux moyens du commanditaire. L'origine de la pierre à bâtir est généralement locale ou supposée telle. Dans tous les prix-faits, une part importante est réservée à la réutilisation de matériaux de démolition, d'où la disparition totale de certains édifices (31). Les informations sur les carrières sont fournies par la documentation écrite et l'enquête géologique. Mais, l'identification des carrières n'est pas toujours aisée. Il est possible de partir des documents administratifs contemporains issus du Service des Mines ou de celui des Monuments Historiques dans le cadre des restaurations, de fonds municipaux pour les travaux aux édifices communaux, ou encore d'actes privés dans les registres notariaux d'époques médiévale et moderne (32). Bien que très tardif (1757) et concernant la reconstruction du perron d'un château, celui de Castetpugon (Pyrénées-Atlantiques), le contrat, par lequel le seigneur fournit des ouvriers pour tirer la terre et « découvrir » la « pierrière », nous montre qu'on ouvrait facilement une carrière et qu'il est souvent vain de vouloir situer précisément les lieux d'extraction (33). Dans le canton de Viviers, les matériaux utilisés pour le gros-œuvre, calcaire et basalte, reflètent, dans l'ensemble, la carte lithologique du canton. Les moellons de calcaire composant le petit appareil des édifices publics et privés proviennent de l'épierrement des champs et des carrières locales. Les habitants de la ville et du mandement de Viviers s'approvisionnaient dans les carrières du Détroit appartenant, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, à l'évêque. En Aquitaine, les propriétaires, vendeurs, bailleurs ou donateurs de carrières sont presque tous des laïcs appartenant à l'aristocratie, mais la population rurale semble avoir eu, assez souvent, le droit d'usage des ressources du sous-sol (34). La volonté d'imposer des délais de construction courts a incité les fondateurs de bastides périgourdines, comme Montpazier et Domme, à mettre les sources de matériaux à la disposition des colons (35). L'extraction se fait souvent dans la parcelle même, ou à proximité immédiate (maisons castrales). Pour les constructions urbaines en Aquitaine, on a rarement cherché les matériaux au-delà de la zone d'activité économique des habitants (36). L'approvisionnement, quand il peut être évalué par les sources ou par l'enquête de terrain, se fait dans un rayon assez faible, de l'ordre de 10 à 15 km dans le cas de Montpellier. Les gisements de calcaire molassique du miocène cités au Moyen Âge sont ceux de Pignan et de Saint-Géniès. Mais le rayon peut s'agrandir très nettement pour une roche de qualité supérieure ou pour un usage spécifique. Une étude fine des matériaux et de leurs usages montre des choix dictés par les aptitudes techniques (à la taille, à la sculpture), selon la dureté et le grain, et par les qualités esthétiques (couleur, grain, etc). Par exemple, Figeac est entouré de carrières de grès et de calcaire, mais c'est le grès (Lias surtout) qui est préféré au Moyen Âge, car, résistant et fin, il se prête facilement à la taille et au décor. C'est ce grès qui est expédié à Cahors pour les moulures et les sculptures. Sont connues les carrières de San Salvadou, de Faycelles, et de la Vinadie (La Madeleine). Celle de Saint-Sauveur, exploitée pour l'abbatiale, sans doute dès le XIIe siècle, est citée dans plusieurs actes du XVe siècle comme « carrière baillée par les consuls » ; mais un prix-fait pour réparations, en 1438, prévoit la fourniture par les consuls de pierre extraite de « la carrière » qui, bien connue, n'a pas besoin d'être citée (37). Pour les remparts de la ville et le blocage, on a eu recours à un grès plus grossier. Au XIVe siècle, les grès fins semblent se raréfier,

30. BESSAC 1985.
31. Viviers 1989, p. 34.
32. BESSAC 1986b.
33. Vic-Bilh 1989, p. 62.
34. PIBOULE 1985, p. 182.
35. GARRIGOU GRANDCHAMP 1998b, p. 60.
36. PIBOULE 1985, p. 180.
37. LEFAVRAIS-RAYMOND *et alli* 1991.

devenir chers ou être réservés à l'exportation, et ils sont remplacés par des grès plus grossiers pour toute la façade tandis que les grès de qualité sont réservés aux fenêtres et aux décors, ou que l'on va chercher les grès flammés de La Madeleine, gisement assez éloigné (38). Dès le milieu du XVe siècle, la pierre de taille est concurrencée par une maçonnerie de moellons à peine équarris et crépis. Plus largement en Figeacois, dans la zone calcaire, les chaînes d'angle et les encadrements de baies sont souvent taillés dans du grès, comme dans le bourg de Comburat. En zone de grès, comme dans les bourgs de Fons et de Cardaillac, les habitations les plus modestes ont un rez-de-chaussée en grès et un étage en pans de bois, les maisons les plus cossues sont en totalité en grès, moellons ou pierres de taille (39). À Cahors, on a recours à un calcaire froid, « celui des coteaux qui entourent la ville ». Cette « pierre de Cahors » sert à la construction des arches du pont Neuf en 1287, extraite de la carrière du consulat, sise au pied du Mont Saint-Cirq, et dans celle de Joan Vota. Ce calcaire très dur se prêtant mal à la taille au ciseau, il est utilisé en moellons équarris ou en pierre de taille. Les éléments sculptés ou moulurés (éléments de décor des fenêtres, cheminées, cordons et nervures) sont exécutés en grès de Figeac, qui sert également au scellement de pièces métalliques (gonds et gâches, crochets de façade). On note seulement deux exemples de façades entièrement en grès, de la 2e moitié du XIIIe et du début du XIVe siècle (40). Dans le canton de Viviers, le recours au calcaire et au basalte, seul ou ensemble, en appareil mixte, a des incidences sur la dominante chromatique du bâti. En Auvergne, les maisons « gothiques » « à façade lisse », présentes dès les années 1200 à Aurillac ou Clermont, sont construites en moyen appareil régulier et soignées dans leur décor. Très peu d'édifices utilisent l'arkose jaune, remplacée par les laves, tufs, et andésites, ou exceptionnellement des grès roses. Trait particulier de l'architecture civile auvergnate, elle néglige les effets de polychromie dus au mélange des matériaux que recherche l'architecture religieuse d'Auvergne ou l'architecture civile du Velay (41).

Le travail de la pierre et sa mise en œuvre

Ce matériau va du « tout venant » – galet, caillou, bloc – au moellon et à la pierre de taille. Que construit-on en pierre dans une maison? Les murs (façades ou refends, cloisons), les piliers et les arcs, les baies, les voûtes, le décor, mais aussi des éléments que je n'aborderai pas, faute d'informations techniques publiées: les escaliers, les pavements et dallages, éventuellement la toiture (lause).

Les textes livrent tout un vocabulaire spécifique, parfois de manière très détaillée comme cet acte de 1491, à Aix, qui cite douze types de pierre (42). Il est, alors, possible d'établir un glossaire, comme celui dressé pour Montpellier qui livre les termes techniques de *carette, jansen ou cadasca, cairon* (43). Le *Groupe de travail sur la Maison au Moyen Âge* a entrepris d'élaborer un glossaire en ligne (44) dont le volet concernant le Béarn, dressé par F. Galès, livre des termes de construction et des désignations de pierre telles que *arrabot, darrebot* (galet), *peyre resieyre* (moellon), *peyre de talhe* (pierre de taille), *cornere* (pierre d'angle) (45).

Avant de livrer les observations les plus courantes sur la mise en œuvre, il faut signaler quelques problèmes de vocabulaire, qui ne sont pas propres à l'architecture civile mais qui mériteraient un effort d'homogénéisation. Actuellement, les descriptions d'appareils ont recours aux deux termes de moellon et pierre de taille, sans que l'on soit toujours certain que les définitions sont les mêmes pour tous. En effet, elles se fondent sur deux critères qui ne se recoupent pas forcément: les dimensions et le degré de finition (46). Il en va de même pour les qualificatifs de réglé ou de régulier. Si l'on suit à la lettre les définitions du « Vocabulaire de l'architecture » de l'Inventaire, la pierre de taille et l'appareil régulier (47) sont plutôt rares au Moyen Âge.

---

38. NAPOLÉONE 1998.
39. LAVERGNE 2003, p. 14.
40. SCELLÈS 1999, p. 158-160.
41. GARRIGOU GRANDCHAMP 2000a, p. 249.
42. BERNARDI 1995, p. 151.
43. Montpellier 1991, p. 146-151.
44. Petit glossaire occitan et latin à l'usage des débutants: http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/glossair.htm.
45. Petit glossaire béarnais des termes d'architecture: http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/globearn.htm.
46. Cette variabilité est notamment liée à la qualité des usagers de ce vocabulaire, les tailleurs de pierre, par exemple, se fondant essentiellement sur un critère de dimension et de poids pour distinguer l'un de l'autre.
47. PÉROUSE 1972, col. 53 et 56.

Les publications livrent très rarement des données quantitatives telles que « hauteur moyenne d'assise » ou « nombre d'assises par mètre de hauteur », dimensions des modules, épaisseur des joints. Le plus souvent, l'appareil est qualifié de grand ou de moyen mais sans aucune précision métrique, sauf dans le cas de données issues de l'archéologie sédimentaire. Ainsi, la maison romane, dite « pavillon d'Adélaïde », à Burlats (Tarn), est décrite avec des murs en « moellons de calcaire peu réguliers d'assez faibles dimensions et de forme allongée, avec des angles en moyen appareil de grès » (48). Très peu d'observations sur le montage des murs sont susceptibles d'indiquer si le plan de pose est aléatoire ou préétabli, en fonction des modules et des rapports entre éléments de parement, chaînes d'angle et baies. Or, ces observations peuvent livrer des indices sur la préfabrication et la standardisation des pierres ou des éléments tels que les baies, sur les indices d'une taille à la demande, et donc sur le fonctionnement du chantier même. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'on dispose de textes ou de données archéologiques sur le lieu de façonnage de la pierre, en carrière (économie de transport, standardisation possible), et/ou sur le chantier (plus grande souplesse). L'iconographie tendrait à laisser penser que les deux solutions furent en usage (49).

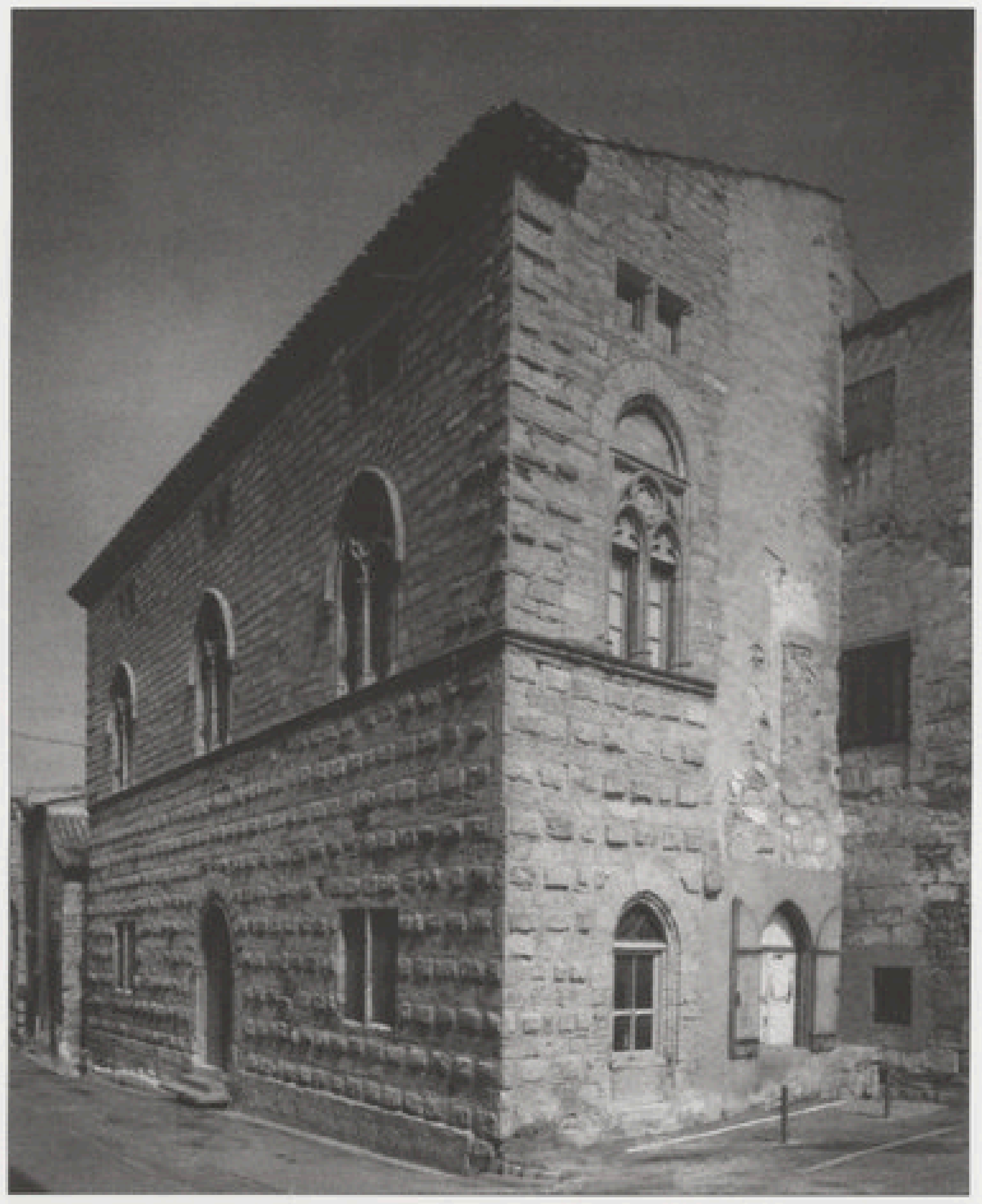


FIG. 1. POUSSAN (HÉRAULT), appareil à bossage au rez-de-chaussée et chaîne d'angle. *Extrait de l'ouvrage* Montpellier: la demeure médiévale, *fig. 99.*

Les chercheurs livrent parfois des appréciations sur la maîtrise de la stéréotomie, le soin dans la mise en œuvre, mais donnent très rarement des informations sur les traces de taille (50). À propos de l'architecture civile romane dans le Gard, P. Garrigou Grandchamp note un très haut niveau d'exécution, avec une taille layée qui règne sur les façades sur rue (51). En revanche, il ne relève aucune uniformité dans les appareils des édifices « seigneuriaux » qui ont eu recours autant à des moellons ou des éléments de gros modules assez grossiers, qu'à de la pierre de taille layée ou des bossages (52). Dans le Var, les maçonneries sont en moellons équarris, liés au mortier de chaux, ou à la terre mêlée de chaux, dans les maisons fouillées sur les pentes orientales de la ville haute de Hyères, datées entre le milieu du XIIe et le milieu du XIIIe siècle. La maîtrise de la stéréotomie par les maçons varois est surtout révélée par l'assemblage de certains arcs, parfois original, avec extrados en escalier, ou aux longs claveaux minces soulignés par une archivolte, comme en Catalogne. Dans les plus belles maisons, le soin s'étend au parement avec des appareils moyens, de réglés à réguliers, aux pierres de taille montées à joints fins, sporadiquement animées d'un bossage comme dans la demeure ecclésiastique dite Capitou, de la fin du XIIIe siècle, à Fréjus (53), bossage qu'on retrouve sur une belle demeure de Poussan (Hérault) (fig. 1). Dans l'habitat « seigneurial » du Gard, les bossages peuvent s'étendre à tout le parement, être réservés aux angles ou parsemer des parements en pierre layées (Sabran) (54). À l'inverse, dans l'habitat civil médiéval de Puylaroque (Tarn-et-Garonne), « la stéréotomie montre parfois des faiblesses,

48. CABANOT 1982, p. 201.
49. BESSAC 1985, p. 170.
50. Alors que ces observations sont données pour Cluny par Jean-Denis SALVÈQUE (SALVÈQUE 2006, p. 154 et fig. 16).
51. GARRIGOU GRANDCHAMP 1999, p. 36.
52. GARRIGOU GRANDCHAMP 1999, p. 37.
53. GARRIGOU GRANDCHAMP 2002c, p. 24-26.
54. GARRIGOU GRANDCHAMP 1999, p. 37.



FIG. 2. PIGNAN (HÉRAULT), tour du château, détail de l'appareil alterné « dit de Montpellier » ou « à carettes et jasens ». *Extrait de l'ouvrage* Montpellier : la demeure médiévale, *fig. 160.*



FIG. 4. MOURET (AVEYRON), maison du bourg castral, traces de broche et de taillant droit. *Cliché Hadès.*



FIG. 3. CAYLUS, MAISON DITE DES LOUPS : détail de l'élévation sur rue. *Extrait de l'ouvrage* Caylus et Saint-antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), *fig. 272.*

notamment dans les arcades » (55). A. Marin relève l'usage omniprésent de la pierre et la qualité de sa mise en œuvre dans les maisons de Tournon-d'Agenais, avec l'intervention du tailleur de pierre pour les encadrements de baies et d'aménagements domestiques (56). On relèvera le cas particulier de Montpellier où les parements sont montés dans un petit appareil alterné. Si caractéristique qu'il a été dénommé « appareil de Montpellier » (dit « carettes et

55. GARRIGOU GRANDCHAMP *et alii*, 1990, p. 107.
56. MARIN 2006, p. 135.

jasens » dans les textes), il est décrit et analysé (57) et relevé comme absent des édifices non autochtones (58) (fig. 2). L'articulation entre les pierres de parement, la chaîne d'angle et le décor est remarquable sur la façade de la Maison dite des Loups à Caylus (fig. 3).

Les traces de taille et d'outils, rarement signalées et rarement illustrées (59), relèvent d'observations récentes et inédites, comme à Mouret (traces de broche et de taillant droit, fig. 4), à Martel (taille bretturée, fig. 5) et à Figeac (taille layée, fig. 6 et 7), ou à Lagrasse (Aude), sur les arcades d'une façade du XIVe siècle, rue de l'église, qui ont conservé de très belles traces de taille bretturée, oblique et croisée (fig. 8). À titre de comparaison, J.-D. Salvèque mentionne des pierres de taille layées pour les claires-voies ou les fenêtres géminées des maisons de Cluny. Il livre des exemples de tailles piquée, layée et bretturée tout en indiquant que la bretture se substitue à la laie aux XIIIe-XIVe siècles (60). Pour revenir au Midi, dans quelques rares cas, taille de la pierre et sculpture sont associées sur une même pierre d'appareil. Ainsi, dans la partie supérieure de la Maison dite des Loups à Caylus, ce sont les pierres mêmes de l'appareil de revêtement qui sont sculptées, selon un procédé qui rappelle la Maison dite du Grand Veneur à Cordes (61) (fig. 3).

Des usages et des traitements de la pierre

Différences de roches ou de mise en œuvre dans une même construction

Au degré de façonnage de la pierre sont attachés un certain nombre de paramètres techniques, économiques et esthétiques. Plus le matériau est retouché, plus il est onéreux, mais plus il est apte à donner un bel appareil, soigné. La pierre de taille bien calibrée donne une plus grande régularité à l'appareil et diminue l'épaisseur des joints à l'inverse du galet ou du moellon éclaté ou même équarri. La pierre de taille coûtant cher, elle est souvent combinée avec le moellon. À Aix, le parement est en pierre de taille simple (façade) ou double, l'appareil est réglé, lié au mortier de chaux à joints maigres. Il y a souvent différenciation entre le rez-de-chaussée, monté en appareil de pierre de taille ou de moellons liés à la



FIG. 5. MARTEL (LOT), maison de la rue Droite, traces de taille bretturée. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 6. FIGEAC (LOT), maison de la rue Gambetta, traces de taille layée. *Cliché A.-L. Napoléone.*

57. L'appareil est obtenu en alternant (ABAB ou ABBA) assises à plat (*jasen*) et assises de chant (*carrette*) d'un petit élément standard de 0,12 x 0,26 x 0,45 m à 0,15 x 0,30 x 0,50 m (Montpellier 1989, p. 147 et fig. 159 et 160).

58. Montpellier 1989, p. 147.

59. Lacune que le choix des illustrations de cet article cherche à combler un peu.

60. SALVÈQUE 2006, p. 150, fig. 16 et p. 154.

61. *Caylus et Saint-Antonin*, p. 235.



FIG. 7. FIGEAC (LOT), maison de la rue de Clermont, taille layée. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 8. LAGRASSE (AUDE), maison du XIV[e] s., rue de l'église, traces de taille bretturée, obliques et croisées sur l'arc.
Cliché N. Pousthomis-Dalle.

chaux, et le ou les étages bâtis en moellons à la chaux ou, plus tardivement, au plâtre. Mais, la pierre de taille s'impose à la fin du XV[e] et surtout au XVI[e] siècle (62). Ainsi, outre l'aspect financier, le recours à la pierre de taille varie selon les lieux, les moments, les parties d'édifices. Le « moyen appareil régulier de pierre de taille » domine à Périgueux (63). À Figeac, A.-L. Napoléone note l'emploi systématique de la pierre au rez-de-chaussée mais les étages peuvent être en pans de bois. La maison romane se caractérise par le grand soin apporté à la taille et au montage en grand ou moyen appareil, avec joints fins, de hauteurs d'assises inégales. Au XIII[e] siècle, on abandonne la taille soignée, les grès sont plus grossiers pour les façades latérales, les pierres moins bien taillées, les joints s'épaississent; ou bien, les blocs de calcaire et de grès équarris sont montés en appareil peu régulier, comme dans le quartier de l'Ortabadial qui témoigne d'une construction rapide (64).

On observe fréquemment une différence de traitement (type de pierre et sa mise en œuvre) selon qu'il s'agit de façades – et selon les façades –, de refends ou de cloisons. La pierre de taille peut être réservée à certaines parties: chaînes d'angle et encadrements de baies, rez-de-chaussée, façade principale ou tour d'escalier, aussi bien pour des raisons de prestige que pour des raisons techniques, les étages et les autres façades étant en moellons. C'est le cas à Aix, où la porte en pierre de taille est le modèle le plus répandu dans les contrats aixois, mais généralement lorsqu'elle donne sur l'extérieur, à la fois pour des questions de solidité et d'ostentation (65). Dans les maisons romanes du Gard, le bel appareil est parfois réservé aux percements et aux membres portant la modénature; il est alors associé à un appareil fait d'éléments de même format mais dont la face n'est pas dressée; un appareil moyen à moellons assisés caractérise les façades arrière et latérales (Vézénobres) (66). Les façades sur rue des maisons de Cordes sont « en grand appareil soigneusement taillé, en grès rouge ou gris de Salles, aussi utilisé pour les chapiteaux et frises »; les murs latéraux, pignons ou de refend, y sont « en pierre schisteuse de Corrompis, un petit appareil cassé, jamais taillé, qui exclut la sculpture » (67). Mêmes observations à Saint-Cirq-Lapopie (Lot): usage exclusif du calcaire pour les impostes, cordons, remplages, chapiteaux; maçonneries en pierre de taille pour les façades principales et appareils de moellons équarris et assisés pour les murs de refend et les façades arrière (68). Deux types de calcaires ont été utilisés à Rougiers, en moellons équarris pour les parements, et en pierres de taille pour les chaînes d'angle et les encadrements, notamment du donjon (69).

À Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), aux XIII[e] et XIV[e] siècles, on trouve des façades en pierres de taille disposées en assises de hauteur variable, mais « les élévations latérales ou postérieures, même tournées sur la rue, ne sont pas traitées avec le même soin ». Selon la rue, les façades sont traitées différemment: « d'un côté l'appareil de revêtement est en pierre de taille (calcaire), de l'autre en moellon équarri » (70) (fig. 9). De même à Caylus, où la façade sur rue est en pierre de taille tandis que le mur gouttereau, côté ruelle, est en moellons équarris non enduits (71). Dans le cas de Viviers, les façades romanes et gothiques antérieures au milieu du XIV[e] siècle qui sont bâties en pierre de taille sont à peu près toutes situées sur l'axe majeur (Grande-rue et place du marché), alors que les façades latérales de ces mêmes maisons et les façades des maisons situées dans les rues secondaires sont en moellons. À partir du milieu du XIV[e] siècle, on construit en moellons. Même constat à Saint-Marcel-d'Ardèche (72).

Enfin, notons que les murs montés à la terre ou en pierres sèches sont très rarement signalés en milieu urbain. Plusieurs auteurs s'accordent à faire du mortier de chaux une des spécificités de la construction civile urbaine, caractéristique que le développement de l'archéologie du bâti pourrait conduire à nuancer.

Outre les murs et les éléments de décor, la pierre est aussi le matériau des voûtes. Dès la 2[e] moitié du XII[e] et dans les années 1200, la voûte est un moyen habituel de couvrement dans les zones les plus méridionales de l'Auvergne, quasi systématique à Billom, Clermont, Montferrand et Riom (73). Toutefois, la présence de voûtes

62. Bernardi 1995, p. 278-286.
63. P. Garrigou Grandchamp, http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france/24/dordogn1.htm
64. Napoléone 1998.
65. Bernardi 1995.
66. Garrigou Grandchamp 1999, p. 37.
67. Pradalier 1982, p. 237-238.
68. Rousset 1993, p. 465.
69. Démians 1980, p. 225-228.
70. Saint-Antonin-Noble-Val, 5 rue Guilhem Peyre, *Caylus et Saint-Antonin,* p. 227-228.
71. *Caylus et Saint-Antonin,* p. 233.
72. Esquieu 1998, p. 89-90.
73. Phalip 2004, p. 58 et Garrigou Grandchamp 2000a, p. 261.



FIG. 9. SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (TARN-ET-GARONNE), MAISON 5, RUE GUILHEM-PEYRE, élévation postérieure des 1er et 2e étages. *Extrait de l'ouvrage* Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), *fig. 264.*

n'est pas une généralité. Elles sont rares, par exemple, à Saint-Antonin-Noble-Val, ou dans le Var, et les maisons romanes du Gard n'accordent qu'une place réduite aux espaces voûtés, même dans une ville de foire comme Saint-Gilles (74). Ce sont principalement les pièces du rez-de-chaussée des demeures montpelliéraines les plus riches qui sont voûtées, en berceau plein cintre, puis en voûtes d'ogives. Ces dernières, comme souvent dans l'architecture méridionale, sont des voûtes d'arêtes appareillées en besace dont les nervures sont simplement plaquées (75). Dans les demeures aixoises, la voûte en berceau est en moellons montés au mortier de chaux, parfois en tuf. La pierre de taille n'est utilisée que pour les arcs doubleaux. Les berceaux dérivés du plein cintre couvrent les caves, les coupoles sont montées sur les fours et les puits. Les voûtes d'arêtes, avec ou sans décor d'ogives, se répandent dans l'architecture civile au XVI[e] siècle (76).

Constructions mixtes

L'emploi de la pierre dans la construction peut être quasi exclusif, majoritaire ou minoritaire et, dans ce cas, se posent les questions de l'usage qu'on lui réserve et des autres matériaux employés. Ainsi, quelques exemples de constructions ou d'appareils mixtes (pierre et brique) sont mentionnés, comme à Cahors, rue Delpech ou rue du Pont-Neuf (77) (fig. 10). La pierre est le matériau privilégié pour les éléments moulurés et sculptés dans les constructions en brique (Cahors, Caussade, Toulouse, etc.). Dans un édifice en pierre, les murs destinés à être masqués par d'autres constructions (fig. 11) et les refends peuvent être en brique (78) ou les cloisons en pans de bois (Maison Muratet à Saint-Antonin-Noble-Val). Si le pan de bois n'est manifestement pas majoritaire jusqu'au XIV[e] siècle, les constructions à matériaux mixtes, notamment pierre et bois, sont sans doute plus fréquentes qu'on ne le pense (79). Sur une maison du XIV[e] siècle à Caylus, le pan de bois occupe curieusement toute la façade sur la rue principale alors que la façade latérale est en pierre (80). Les façades latérales ou arrière, ou bien les étages peuvent être en pans de bois, en partie ou en totalité (fig. 12). À Figeac (« maison du griffon »), à Saint-Antonin (« maison du Roi »), à Cahors, Béziers, ou en Rouergue, des maisons présentent un ou plusieurs étages en pans de bois à piliers d'étages porteurs (81). C'est aussi le cas dans la zone de grès du Figeacois, notamment dans les bourgs de Fons et de Cardaillac, pour les habitations les plus modestes dotées d'un rez-de-chaussée en grès et d'un étage en pans de bois (82). La pierre est également présente dans des constructions en matériaux périssables, comme fondation, solin, soubassement voire rez-de-chaussée, mur pignon.



FIG. 10. CAHORS, MAISON RUE DU PONT-NEUF, construction mixte avec rez-de-chaussée et chaîne d'angle en pierre et étage en briques. *Extrait de l'ouvrage de M. Scellès,* Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XII[e]-XIV[e] siècles), *fig. 139.*

74. GARRIGOU GRANDCHAMP 1999, p. 26.
75. Montpellier 1989, p. 151.
76. BERNARDI 1995, p. 293-300.
77. SCELLÈS 1999, p. 171.
78. SCELLÈS 1999, p. 172.
79. GARRIGOU GRANDCHAMP 2006, p. 27-28.
80. *Caylus et Saint-Antonin*, p. 228.
81. SÉRAPHIN 2006, p. 246-247.
82. LAVERGNE 2003.



FIG. 11. CAHORS, PALAIS DE VIA, élévation ouest de la tour. *Extrait de l'ouvrage de M. Scellès*, Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XIIe-XIVe siècles), *fig 143.*



FIG. 12. SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, maison rue Frézal, élévation qui à l'origine (XIIIe ou XIVe siècle) était en pans de bois. *Extrait de l'ouvrage* Caylus et Saint-antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), *fig. 252.*

Un cas un peu particulier : la construction en galets

La rareté des publications sur les maisons médiévales en galets incite à leur consacrer une partie de ce bilan (83). En Béarn, la maçonnerie en galets est en usage au moins au début de la période romane, comme en témoignent les parties les plus anciennes des églises Sainte-Foy et Saint-André de Morlaàs, datées du XIe siècle (84), ou celle d'Aubin (XIIe siècle). Cette technique de construction semble avoir peu varié entre la période romane et la première moitié du XXe siècle, sans doute à cause des contraintes de mise en œuvre liées au matériau lui-même. Elle est décrite par P. Araguas pour les bâtiments du Vic-Bilh : la construction progressait par tranches horizontales, de 60 cm de hauteur environ, dans les limites déterminées par l'espacement des rangées de trous de boulins qui, verticalement, est de 1,10/1,20 m (85). Il ne s'agit pas de maçonnerie compressée, mais de

83. Dont j'exclus les constructions d'une autre nature comme celles de Gaston Fébus ou le Palais des Rois de Majorque à Perpignan.
84. GABORIT, 1979, p. 20.
85. Cette dimension se retrouve un peu partout tant pour les édifices religieux que pour les édifices civils.

matériaux posés à la main pour le revêtement et la fourrure, en économisant un mortier long à sécher et qui ne permet pas de monter plus de 3 ou 4 rangées simultanément. La disposition « en feuille de fougère » a une raison technique, et non esthétique, car ces maçonneries étaient certainement enduites. Elle permet d'obtenir des assises plus hautes, et donc un gain de temps, et elle évite le reflux du mortier causé par le poids, la forme et la surface lisse des galets. Dans ce type de maçonnerie, parce que le mortier assure la cohésion entre des éléments hétérogènes et irréguliers, la teneur en chaux et la prise rapide sont deux conditions essentielles, exigences qui ont dû accroître le coût de construction (86). En Vic-Bilh, moellons et galets, désignés par « muraille », et torchis sont les matériaux de base des maisons de villes et des champs, mais les maisons urbaines ont un étage, et une façade souvent un peu plus soignée (87). La pierre de taille (88) était réservée aux organes de structures ou aux encadrements, avec hiérarchisation entre les matériaux : bien des maisons ont des encadrements de baies en calcaire et des chaînes d'angle en grès ou en briques. La maison Belluix, à Morlanne, étudiée par A. Marin, en fournit un bel exemple (89) (fig. 13). Les murs, épais de 0,48 à 0,60 m, avec un démaigrissement des murs gouttereaux, sont composés de deux parements montés parallèlement, entre lesquels on a coulé un blocage composé de tout venant. La pose à plat des galets et des plaquettes de poudingue, en assises étroites (0,10 m), alterne avec une pose oblique dite « en feuille de fougère ». Les chaînages d'angle sont en gros blocs équarris de calcaire lacustre « de l'Armagnac », en assises de 0,60 à 0,70 m de hauteur, tandis que les encadrements de baies ont été exécutés en grès molassique, plus propre à la sculpture. A. Marin, souligne le peu de soin apporté aux faces des pierres d'encadrement en contact avec la maçonnerie, contrastant avec le raffinement de la taille des moulures. Cette tendance à l'économie s'explique par la présence d'un enduit qui subsiste à l'état résiduel, rehaussé d'une couleur claire qui a été appliquée sur les encadrements des baies, comme en témoignent des traces dans le creux des moulures. La brique n'est présente ici que de manière très marginale. Tandis qu'on a probablement utilisé des échafaudages à deux rangées de perches dans la partie inférieure, des lignes de trous de boulins apparaissent à partir de 8 m de hauteur. Assez grands (0,20 m de côté), ils suggèrent des boulins traversants de forte section soutenant seuls des platelages, éventuellement confortés par des équerres en bois (90).



FIG. 13. MAÇONNERIE EN GALETS : maison Belluix à Morlanne (Pyrénées-Atlantiques). *Cliché A. Marin.*

Dans des bâtiments civils de Pamiers (Ariège), datés du XIIIe siècle par L. Claeys, les arcs outrepassés, les piedroits et la totalité de l'embrasure sont réalisés en brique dans une maçonnerie de galets auxquels se mêlent quelques rares morceaux de brique en remploi. Le chapiteau et la base de tradition romane sont en calcaire blanc ; la colonnette est en marbre blanc veiné de gris, matériau habituellement utilisé à Pamiers pour les colonnettes. Une fenêtre géminée en rez-de-chaussée, donnant sur un espace ouvert (cour ou jardin clos), signale peut-être une demeure d'une certaine ampleur (91).

86. Vic-Bilh 1989, p. 36-37.

87. Lembeye, en 1693, compte 47,3 % de maisons en torchis, 23,6 % en « muraille », 28,9 % en torchis et « muraille » (Vic-Bilh 1989, p. 84-85).

88. On a recours à la « pierre de Gan » (calcaire blanc très fin) et à la « pierre d'Arudy » (calcaire marmoréen gris veiné de blanc).

89. Je remercie beaucoup A. Marin de m'avoir communiqué ce rapport : « Étude architecturale de la maison Belluix », dans A. BERDOY et A. MARIN, *Morlanne (Pyrénées-Atlantiques) : étude du bourg et de la maison Belluix*, D.F.S., S.R.A. Aquitaine, vol. 1, 2004, p. 1-95.

90. MARIN 2004.

91. CLAEYS 2003.

Notons que les maçonneries en galets, qu'on pourrait considérer comme « pauvres », ont largement été utilisées dans des constructions princières comme celles de Gaston Fébus mais aussi pour le palais des Rois de Majorque à Perpignan. Il convient donc, vraisemblablement, de relativiser les appréciations concernant la lenteur d'exécution et le coût de ce type de maçonnerie.

Essai de bilan en forme de questions

Si quelques traits communs se dégagent, bien des nuances doivent être apportées selon les temps et les lieux. Divers paramètres doivent être pris en compte dans le choix du matériau, de la nature de la roche, mais aussi de sa mise en œuvre.

On a souvent avancé des **arguments techniques** pour l'avènement de la pierre comme matériau de construction, notamment les progrès de la métallurgie (amélioration de la qualité du métal des outils de taille). La contrainte technique est possible pour certaines roches très dures, exclues ou réservées à certaines parties de la construction. La mixité des matériaux, pierre et brique ou mélange de deux roches différentes, peut résulter de la qualité de la pierre, de son aptitude à la taille ou à la sculpture, ou d'un désir d'effet de polychromie. Le choix de telle ou telle roche dépend aussi de critères économiques, dans un rapport distance/performance/budget.

La pierre est généralement considérée comme **un matériau « noble »**, de plus en plus réservée à une élite, et donc dotée d'une fonction ostentatoire : dans le Midi de la France, où l'architecture de pierre abonde, c'est surtout vrai de la pierre de taille. De ce point de vue, l'aspect économique rejoint un souci esthétique et se traduit comme un indicateur social. Les commanditaires ont certainement été sensibles à la beauté du matériau et à la qualité de la mise en œuvre, mais, paradoxalement, ce goût croissant du bel appareil a peut-être limité l'usage de la pierre de taille, réservée aux monuments majeurs. On citera deux exemples : Cahors où M. Scellès note ce goût croissant pour le bel appareil réglé, surtout au XII[e] siècle, et souligne que son coût a entraîné la raréfaction des constructions en pierre, limitée à la façade sur rue ou au corps principal des maisons les plus prestigieuses. À partir du début du XIII[e] siècle, elle est supplantée par la brique qui permet des appareils plus réguliers. Le calcaire reste utilisé pour les édifices majeurs (églises, ponts, palais), ainsi que pour les chaînes d'angle, les piédroits et piliers des portes et baies de boutiques, les contreforts, consoles et corbeaux, linteaux, seuils, appuis, coussièges, cordons (92). Pour Y. Esquieu, en Ardèche, l'évolution dans le temps est liée à celle d'une préférence pour un type d'élaboration de matériau et non pour une question de goût de couleur (pierre blanche ou noire) : à l'époque romane et jusqu'au XV[e] siècle, on préfère la pierre de taille, et donc le calcaire ; le basalte est de nouveau utilisé à partir du XV[e] siècle (fig. 14), sauf pour les édifices de grande qualité. La pierre de taille est donc un indicateur d'aisance, d'une période et/ou d'un commanditaire (93). Cela se vérifie par les textes, comme à Aix-en-Provence où, « à surface égale, le mur en pierre de taille revient six fois plus cher en moyenne que le mur de moellons à mortier de chaux, lui-même environ un tiers plus cher que l'ouvrage lié au plâtre » (94). La pose de la pierre de taille multiplie par dix le prix du montage d'un mur par rapport à un ouvrage en moellons (95). La pierre, et surtout la pierre de taille, semble bien **un marqueur social**, un matériau nécessaire au prestige, surtout là où il est difficile de s'en procurer.

En Auvergne et Bourbonnais, la façade de pierre soigneusement appareillée reste l'apanage de l'aristocratie ou d'une riche bourgeoisie. Les artisans, ou la bourgeoisie moins fortunée, se contentaient probablement de matériaux composites (galets, bois de médiocre qualité, mortiers à faible proportion de chaux) ou, à la fin du Moyen Âge, de maisons en pans de bois (96). B. Phalip signale un texte qui – à Aurillac – distingue les simples maisons (*maijo*) de celles « parementées » dites *pairal*. Selon lui, plutôt qu'une distinction entre maisons en pans de bois et maisons maçonnées, il s'agirait d'une distinction entre les constructions en maçonnerie commune (galets, terre et chaux, pierres irrégulières) et celles réalisées en pierre de taille (mortier de chaux, arcades, baies…) (97).

---

92. Scellès 1999, p. 166.
93. Esquieu 1998, p. 89-90, Esquieu 2004.
94. Bernardi 1995, p. 291-293.
95. Bernardi 1998, p. 60-61.
96. Phalip 2004, p. 56.
97. Phalip 2004, p. 49.

Le coût de la pierre de taille invite à l'économie et explique la différence de traitement entre la façade principale, parementée en pierre de taille, et les façades latérales ou arrière, moins soignées. Ce souci d'économie est encore plus marqué dans l'architecture civile de Basse Auvergne où la lave est parfaitement taillée et dressée sur les façades sur rue, alors que les murs moins ou non vus sont en appareil de moellons enduits. Cette pratique vaut également pour les parements intérieurs et les parois des caves. Le double parement n'est pas de règle et les murs sont fréquemment des massifs de moellons, avec placage éventuel de pierres de taille sur une face (98). C'est aussi une question de coût, et de rapidité. À Saint-Antonin-Noble-Val, la pierre de taille qui anoblissait, jusqu'au XIV[e] siècle compris, les façades principales sur la rue, est abandonnée. La maçonnerie de moellons, enduite ou non, se généralise dans le siècle suivant (99).



FIG. 14. SAINT-PONS-SOUS-COIRON, détail de l'appareil d'une maison du XVI[e] siècle. Extrait de l'article d'Y. Esquieu « *La pierre de ramassage dans la construction médiévale...* », fig. 4.

Des façades enduites? Est-ce à dire que seules les maçonneries de piètre qualité étaient enduites? Les maçonneries de galets ou de moellons irréguliers ont été conçues avec un enduit, mais, dans la maison Belluix, à Morlanne, la couleur claire qui rehausse le mur oriental est également appliquée aux encadrements des baies taillés dans le grès. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, alors que les arcades des maisons clunisiennes continuent à être très souvent réalisées en pierre de taille, la qualité des parements diminue et nécessite l'emploi quasi général d'enduit (100). Les traces d'enduits et badigeons extérieurs peints ne subsistent souvent que dans le creux des moulures ou des sculptures. Ces vestiges fragiles suggèrent une mise en scène des baies, sans doute rehaussées de couleurs vives, dont on peut supposer qu'elles se détachaient sur les enduits plus neutres des murs (101). À Cahors, un faux appareil de briques, peint sur le vrai, permettait de rehausser le rouge de la brique et de le faire jouer avec le blanc bien franc des joints (102). Pour les façades de la Tour d'Arles, à Caussade (Tarn-et-Garonne), on a opté pour un faux appareil de pierre de taille peint sur l'encadrement de briques des baies (103). L'Auvergne témoigne d'un goût prononcé pour les peintures extérieures dont quelques-unes sont conservées à Montferrand, comme l'éléphant peint sur le tympan d'une fenêtre et qui a donné son nom à la maison, ou de faux appareils surmontés de frises sur des façades disparues des rues de la Chantrerie et de la Rodade (104). « Le recours à ces parures est le fait d'une architecture qui appareille pourtant avec le plus grand soin les maçonneries des façades... Il faut donc se résoudre à admettre que tout ou partie du travail du tailleur de pierre devait être masqué par des revêtements colorés » (105). C'est ce que suggèrent la plupart des images qui représentent les maisons villageoises et urbaines construites en pierre: leur façades sont souvent enduites, pour un effet décoratif certes (106), mais peut-être, également, en conformité avec une réalité qui nous échappe en grande partie aujourd'hui.

98. GARRIGOU GRANDCHAMP 2000a, p. 248.
99. *Caylus et Saint-Antonin* 1993, p. 238.
100. SALVÈQUE 2006, p. 150, 154, fig. 16.
101. GARRIGOU GRANDCHAMP 2006, p. 29-30.
102. SCELLÈS 1999.
103. POUSTHOMIS 2002.
104. GARRIGOU GRANDCHAMP 2000b, p. 284 et 310-311.
105. GARRIGOU GRANDCHAMP 2000a, p. 264.
106. MANE 1998, p. 38-39.



FIG. 15. SAINT-SORLIN-EN-BUGEY (Ain), façade d'une demeure du XV[e] siècle recouverte d'un enduit peint. *Cliché P. Garrigou Grandchamp.*

Parmi les questions qui restent posées, celle de **particularités propres à la maison, dans la mise en œuvre de la pierre**, par rapport à d'autres types d'édifices. Chaque fois qu'on a pu l'observer, chaque fois qu'une comparaison a été faite entre églises, demeures seigneuriales et aristocratiques et maisons urbaines, il n'a pas été constaté de décalage technique ni chronologique majeur, mais seulement une différence de programme et de moyens (107). C'est tout particulièrement vrai dans les bourgs monastiques (108) où, en matière de techniques de construction, le chantier monastique est source d'apports irremplaçables (ouverture de carrières, présence de nombreux praticiens du bâtiment, séjour de sculpteurs, etc.). La symbiose entre l'abbaye et son bourg se discerne dans l'expression matérielle de celui-ci, dans les caractères de son habitat et la chronologie de sa constitution (109).

La maison en pierre est-elle une **spécificité méridionale** ? C'est ce que suggérait J.-M. Pesez en opposant « une Europe de la pierre » à « une Europe du bois » (110), ou P. Garrigou Grandchamp en désignant « une France de la pierre dans le Sud » (111). À son tour, P. Mane note l'écrasante majorité du pan-de-bois dans l'enluminure de la France du Nord (112). Diverses explications ont été proposées: une tradition constructive héritée de l'Antiquité, celle-là même qui expliquerait l'absence de cabanes excavées dans le Midi, absence d'ailleurs largement nuancée par l'archéologie préventive; les ressources locales, comme l'abondance des affleurements calcaires, roche le plus fréquemment mise en œuvre, raréfaction du bois; les différences climatiques qui feraient préférer le bois dans le Nord et la pierre dans le Sud; les contextes économiques et sociaux.

Cela rejoint la **question de la chronologie** puisque la plupart des auteurs s'accordent à situer la pétrification de l'habitat à partir du XI[e] siècle et le retour du bois au XV[e] siècle avec la généralisation du pan de bois. P. Garrigou Grandchamp a bien montré qu'il fallait nuancer cette vision (113). De plus, les rythmes d'apparition de la pierre

107. GARRIGOU GRANDCHAMP 2002a, p. 16-17.

108. Comme à Alet, Caunes ou Lagrasse dans l'Aude, Saint-Gilles ou Saint-Guilhem dans l'Hérault, suivant des constats similaires faits à Cluny et à Vezelay.

109. GARRIGOU GRANDCHAMP 2002d, p. 112.

110. PESEZ 1993.

111. GARRIGOU GRANDCHAMP 1994.

112. MANE 1998, p. 38-39.

113. GARRIGOU GRANDCHAMP 2002b, p. 75-84.

dans la construction civile courante sont très inégaux, et liés aux ressources et aux contextes socio-économiques. Je ne prendrai que deux exemples : le Languedoc et la Gascogne. Les textes languedociens utilisent les termes de *domus* et *stare* qui suggèrent un habitat groupé. Les textes et l'archéologie montrent la liaison entre le *solarium* et le toit de tuiles ou de lauzes qui, s'ajoutant à l'étage, en font une maison en dur (114). Facteur de différenciation sociale au XIe et encore au XIIe siècle, le *solarium* est certainement d'une facture autre que le *stare* du roturier ou la *casa* du paysan. À partir de 1030-1060, l'étage se diffuse. Au XIIIe siècle, la maison à étage est le module de base de la cellule villageoise. À l'emploi du registre urbain viennent s'ajouter d'autres indications qui dénotent le poids du modèle citadin. Du côté de la Gascogne, *mansio* ne semble pas préférentiellement limité à des zones rurales, et paraît équivalent à *domus*, alors qu'*hospitium* y est rare. On pourrait être assuré qu'une *borde* n'est pas dans l'enceinte s'il n'y avait au moins une exception avec une borde *intra muros* à Saint-Béat en 1245 (115). Le *solarium* en revanche est bien une demeure urbaine, mais les mentions de maisons à étage sont rares ; l'une d'elles, la plus ancienne pour la Gascogne, concerne Saint-Pé (Hautes-Pyrénées), en 1080 (116). Ainsi, en Gascogne, où les « villes » ne sont pas légion, le matériau utilisé pour la maison est essentiellement le bois. Les sources écrites portent à croire que la construction de pierre pourrait apparaître dans l'architecture commune, vers la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, d'une part au nord de la Gascogne, à partir des enceintes collectives et des demeures seigneuriales ; d'autre part au pied des Pyrénées, sous l'influence probable de l'architecture valléenne courante (117). Quant à une chronologie propre à la maison médiévale méridionale en pierre, elle n'est envisageable qu'à l'échelle locale puis régionale. Le référentiel reste à construire, et, peut-être qu'une typologie des appareils et des techniques de taille pourrait venir étayer les typo-chronologies construites sur les formes des baies, des moulures, etc. Pour l'ébauche d'une périodisation, la plupart des auteurs notent une très grande qualité de la construction, souvent en bel appareil de pierre de taille, au XIIe siècle, et une baisse de qualité des matériaux et de leur mise en œuvre aux XIIIe et XIVe siècles.

114. Cart. Lézat n° 440.
115. Cart. Lézat n° 440.
116. Cart. Saint-Pé, n° XXII (Balencie, 1887), p. 279-280. B. Cursente n'en voit pas d'autre mention avant 1309 avec les coutumes de Montfort (Cursente 1998, p. 244 et note 85).
117. Cursente 1998, p. 247-248.

Grille d'enquête

Origine du matériau:

Matériau local (ramassage, remploi, lieux d'extraction, carrières, distances, mentions):
présence de matériau « prêt à l'emploi », disponible: ruines antiques, affleurements, galets;
présence/absence de pierre (géologie)
Carrières: localisations, types (à ciel ouvert ou non), propriété, exploitation, taille en carrière etc.
Qualités et usages en fonction des aptitudes techniques et esthétiques
Matériau importé (provenance, moyens de transport)
Rapport distance/coût, moyens du commanditaire

Travail de la pierre et mise en œuvre :

Vocabulaire: termes techniques utilisés dans les textes
Degrés de finition: du « tout venant » (galet, caillou, bloc) au moellon et à la pierre de taille
Taille: traces, outils
Marques lapidaires

Appareils :

Stéréotomie
Modules: dimensions des modules
Hauteur moyenne d'assise, nombre d'assises par mètre de hauteur
Plan de pose:
- parement
- articulation [chaînage d'angle/parement] et articulation [élément spécifique (baie, placard etc.)/ parement]: en termes de dimensions, de plan de pose et de degrés de finition
- indices de préfabrication

Pose (à plat, de chant, en besace etc…)

Assemblage:

Montage à sec
Avec liant:
nature du liant: terre, mortier de chaux, plâtre
épaisseur, profil et régularité des joints.

Traces d'enduits ou de peintures extérieurs

Usages :

Quelle(s) roche(s) ? Comment et pour construire quoi ?
Autres matériaux et leurs usages.

Bibliographie

Site du *Groupe sur la Maison au Moyen Âge*:
http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france/24/dordogn1.htm

ANTOINE 2005 : Annie ANTOINE (textes réunis par), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, actes du colloque de Rennes 29-31 mai 2002, PUR, 2005, 273-274.

ARLAUD 1993 : Catherine ARLAUD, « Lyon : archéologie du bâti civil sur les deux rives de la Saône », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 53-54 (automne-hiver 1993), p. 7-11.

AUBERT 1960-1961 : Marcel AUBERT, « La construction au Moyen Âge », *Bulletin monumental*, 1960, 241-259 ; 1961, 7-42, 81-120, 181-209, 297-323.

Aujourd'hui le Moyen Âge 1981 : *Aujourd'hui le Moyen Âge. Archéologie et vie quotidienne en France méridionale*, Aix-en-Provence, 1981, p. 23-32.

BERNARDI 1995 : Philippe BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995.

BERNARDI 1998 : Philippe BERNARDI, *La construction en pierre* dans Yves Esquieu et Jean-Marie Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 1998, p. 55-61.

BESSAC 1985 : Jean-Claude BESSAC, « Outils et techniques spécifiques du travail de la pierre dans l'iconographie médiévale », dans *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, actes du Colloque *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale*. Paris, 9-14 juin 1982, O. Chapelot et P. Benoit (dir.), Paris, 1985, p. 169-184.

BESSAC 1986a : Jean-Claude BESSAC, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. du C.N.R.S., 1986.

BESSAC 1986b : Jean-Claude BESSAC, « La prospection archéologique des carrières de pierre de taille : approche méthodologique », dans *Aquitania*, 4 (1986), p. 151-171.

BESSAC *et alii* 1999 : Jean-Claude BESSAC, Florence JOURNOT, Daniel PRIGENT, Christian SAPIN, J. SEIGNE, *La construction en pierre*, Errance, 1999.

BONIFAS 1989 : Brigitte BONIFAS, « Maisons des XVe-XVIe siècles à Béziers (Hérault) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, t. 7 (1989), p. 107-124.

BONNEFOUS et *alii*, 1991 : J. BONNEFOUS, R. DELOFFRE., M. HERVOUET, « Géologie et art roman dans les Pyrénées Atlantiques », *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, Actes du 115e congrès National des Sociétés Savantes (Avignon, 1990), Paris, C.T.H.S., 1991, 147-160.

BÜTTNER-PRIGENT 2006 : Stéphane BÜTTNER et Daniel PRIGENT, « Archéologie des matériaux de construction. Vers une meilleure compréhension des chantiers médiévaux », *L'archéologie médiévale en France depuis 30 ans, Dossiers Archéologie et sciences des origines*, n° 314 (juin 2006), p. 50-53.

CABANOT 1985 : Jean CABANOT, « *Burlats* », dans *Congrès archéologique de France. 140e session, 1982. Albigeois*. Paris, S.F.A., 1985, p. 202-207.

Cart. Lézat : *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paul Ourliac et Anne-Marie Magnou (éd.), Paris, 2 vol., 1984-1987.

Cart. Saint-Pé : Gaston Balencie, « Documents historiques relatifs à l'abbaye de Saint-Pé », dans *Annuaire du petit Séminaire*, 1887, p. 279-280.

Castrum 6 : André BAZZANA, et Etienne HUBERT (dir.), *Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, actes d'une table ronde tenue à Erice (Sicile) du 16 au 23 octobre 1993, Rome, École française de Rome, Madrid, Casa de Velázquez, 2000.

Caylus-Saint-Antonin 1993 : Bernard LONCAN (dir.), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val. Tarn-et-Garonne*, *Cahiers du patrimoine*, n° 29, Paris, Inventaire Général-Imprimerie Nationale, 1993, p. 213-243.

CHAPELOT-FOSSIER 1980 : Jean CHAPELOT et Robert FOSSIER, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, 1980.

CLAEYS 2003 : Laurent CLAEYS, « Ariège. Pamiers, des bâtiments civils du XIIIe siècle récemment découverts », dans *Bulletin monumental*, 162-3 (2003), 241-243.

COLIN *et alii* 1996 : Marie-Geneviève COLIN, Isabelle DARNAS, Nelly POUSTHOMIS et Laurent SCHNEIDER (dir.), *La Maison du* castrum *de la bordure méridionale du Massif central*, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 1996 (*Archéologie du Midi Médiéval, supplément n° 1*).

COLOMBIER 1953 : Pierre du COLOMBIER, *Les chantiers des cathédrales*, Paris, 1953.

CURSENTE 1998 : CURSENTE B., *Des maisons et des hommes. La Gascogne méridionale (XIe-XVe siècles)*, Toulouse, P.U.M., 1998.

DARNAS 2005 : Isabelle DARNAS, La maison rurale en Cévennes : l'exemple de la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, Lozère (XIIIe et XIVe siècles), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, actes du colloque de Rennes 29-31 mai 2002, P.U.R., 2005, 129-136.

DELOFFRE et BONNEFOUS, 1992 : R. DELOFFRE et J. BONNEFOUS, « Géologie et art gothique dans les Pyrénées Atlantiques », *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, Actes du 117e Congrès National des Sociétés Savantes (Clermont-Ferrand, 1991), Paris, C.T.H.S., 1992, 241-254.

Demeures (Les) urbaines patriciennes et aristocratiques (XIIe-XIVe siècles), *Bulletin monumental*, t. 160 (2002), p. 7-136.

DÉMIANS 1980 : Gabrielle DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, *Les fouilles de Rougiers (Var), contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, Édition du C.N.R.S., 1980.

DURAND 1998 : Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc*, Toulouse, P.U.M., 1998.

DURAND 2005 : Aline DURAND *et alii*, La maison rurale dans le Massif central méridional. Approches croisées historiques et archéologiques (XIIe-XVIe siècle). Gévaudan, Rouergue, Uzège, Velay, Vivarais, *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, actes du colloque de Rennes 29-31 mai 2002, P.U.R., 2005, 137-152.

ESQUIEU 1995 : Yves ESQUIEU, « La maison médiévale urbaine en France: état de la recherche », dans *Bulletin monumental*, t. 153 (1995), p. 109-142.

ESQUIEU 1998 : Yves ESQUIEU, « La maison médiévale dans les agglomérations en Provence et dans le sillon rhodanien. Recherches récentes », dans *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, n° 24 (1993-1998), p. 83-96.

ESQUIEU 2004 : Yves ESQUIEU, « La pierre de ramassage dans la construction médiévale: l'exemple du basalte en Bas-Vivarais », dans *126e Congrès des Sociétés Savantes- 2001 - Toulouse -*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2004, p. 99-110.

ESQUIEU-PESEZ 1998 : Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 1998.

GABORIT 1979 : Michèle GABORIT, *Les constructions de petit appareil au début de l'art roman dans les édifices religieux du Sud-Ouest de la France*, Thèse de 3e cycle, 3 vol. dact., Université de Bordeaux III.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1994 : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, *Demeures médiévales, cœur de la cité*. Paris: R.E.M.P.Art-Desclée de Brouwer, Coll. Patrimoine vivant. Notre histoire, 2e éd., 1994.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1998a : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIIIe et XIVe siècles », dans *Congrès archéologique de France, 156e session, 1998 - Périgord*, Paris, S.F.A., 1999, p. 17-45.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1998b : GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIIIe et XIVe siècles », dans *Congrès archéologique de France, 156e session, 1998 - Périgord*, Paris, S.F.A., 1999, p. 47-71.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1999 : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture civile romane dans le Gard (du début du XIIe siècle au milieu du XIIIe siècle) », dans *Monuments du Gard, Congrès archéologique de France, 157e session, 1999*, Paris, S.F.A., p. 17-51.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2000a : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique du XIIe au XIVe siècle dans les agglomérations du Puy de Dôme. État des questions », dans *Congrès archéologique de France, 158e session, 2000-Basse Auvergne. Grande Limagne*, Paris, S.F.A., 2003, p. 241-278.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2000b : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Trois demeures des XIIe et XIIIe siècles à Montferrand: les maisons « de l'Éléphant », « de la Chantrerie », et « d'Adam et Ève », dans *Congrès archéologique de France, 158e session, 2000, Basse Auvergne. Grande Limagne*, Paris, S.F.A., 2003, p. 279-311.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2002a : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le Midi », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 11-20.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2002b : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « *Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle: état de la question* », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 75-107.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2002c : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique urbaine des XIIe-XIVe siècles dans *Monuments du Var, Congrès archéologique de France, 160e session, 2002*, Paris, S.F.A., 2005, p. 13-64.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2002d : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Observations sur l'habitat et le tissu bâti des villes aux XIIe et XIIIe siècles en Languedoc occidental », dans *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXIII (2002), p. 97-114.

GARRIGOU GRANDCHAMP 2006 : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à la compréhension des maisons urbaines médiévales de l'espace français (XIIe-XVe s.) », dans *La maison au Moyen Âge*, actes de la session d'université d'été 2003, Angoulême, n° spécial du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 2006, p. 7-35.

GARRIGOU GRANDCHAMP et *alii* 1990 : Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Mireille GRUBERT, Maurice SCELLÈS, « Les maisons médiévales (XIIIe-XIVe siècles) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », dans *M.S.A.M.F.*, t. L (1990), p. 101-134.

GIMPEL 1958 : Jean GIMPEL, *Les bâtisseurs des cathédrales*, Paris, 1958.

GRASSE 1988 : Marie-Christine GRASSE, *La maison urbaine et son évolution dans la ville basse de Viviers (Ardèche), XIIe-XVe siècles*, dans *Bulletin monumental*, 146 (1988), p. 7-27.

LABORIE 1990 : Yann LABORIE et Jean-François PICHONNEAU, « Une tour ostal à Agen, Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées », actes du 1er colloque *Aquitania*, 1990, supplément, p. 63-74.

LAVERGNE 2003 : Caroline LAVERGNE, *Recherches sur l'extraction et l'exploitation de la pierre dans le Figeacois au Moyen Âge et à l'époque moderne*, T.E.R. archéologie, S. Faravel (dir.), U.T.M., 2003.

LEFAVRAIS-RAYMOND *et alii* 1991 : A. LEFAVRAIS-RAYMOND, A. FELZINES, G. FOUCAUD, *Les carrières utilisées dans les diverses étapes de construction de la ville de Figeac (Lot)*, Actes du 115e congrès National des Sociétés Savantes (Avignon, 1990), Paris, C.T.H.S., 1991, 203-220.

MANE 1992 : Perrine MANE, « Images de la vie des villageois », dans *Villages et villageois au Moyen Âge*, Actes du XXIe Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur Public (Caen 1990), Paris, 1992, p. 161-178.

MANE 1998 : Perrine MANE, « La maison à travers l'iconographie », dans *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Yves Esquieu et Jean-Marie Pesez (dir.), Paris, C.N.R.S. Éditions, 1998, p. 38-39.

MARIN 2002 : Agnès MARIN, « Une maison du XIIIe siècle à Tournon-d'Agenais, rue de la Citadelle », dans *Bulletin monumental*, t. 160 (2002), p. 304-306.

MARIN 2004 : Agnès MARIN, « Étude architecturale de la maison Belluix », dans A. BERDOY et A. MARIN, *Morlanne (Pyrénées-Atlantiques) : étude du bourg et de la maison Belluix*, D.F.S., S.R.A. Aquitaine, vol.1, 2004, p. 1-95.

MARIN 2006 : Agnès MARIN, « Divers aspects de l'habitat médiéval à Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne) », *La maison au Moyen Âge*, actes de la session d'université d'été 2003, Angoulême, n° spécial du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 2006, p. 109-138.

Montpellier 1991 : Bernard SOURNIA et Jean-Louis VAYSSETTES, *Montpellier : la demeure médiévale*, *Études du patrimoine*, n° 1, Paris, Imprimerie Nationale, 1991.

MOULINE 1991 : Michel Philippe MOULINE, « Monuments et géologie en Agenais », dans *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*. I, actes du 115 congrès national des sociétés savantes, Avignon 1990, J. LORENZ et P. BENOIT (dir.), Paris, Éd. du C.T.H.S., 1991, p. 209-218.

MOULINE 1993 : Michel Philippe MOULINE, Gérard SENGE, et Jacqueline GUÉRNGÉ-LOZES, « Les monuments et bâtiments remarquables du département du Tarn : origines des matériaux de construction employés selon les époques », dans *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes. II*, actes du 117e Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 26-30 octobre 1992, J. LORENZ dir., Paris, Éd. du C.T.H.S., 1993, p. 273-287.

NAPOLÉONE 1993 : Anne-Laure NAPOLÉONE, « La Raymondie de Martel », dans *Congrès archéologique de France, CXLVIIe session. Quercy*, Paris, S.F.A., 1993, p. 291-306.

NAPOLÉONE 1998 : Anne-Laure NAPOLÉONE, « Urbanisme et habitat à Figeac aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles », dans *M.S.A.M.F.*, t. LVIII (1998), p. 67-91.

PÉROUSE 1972 : Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS, *Principes d'analyse scientifique. Architecture, analyse et vocabulaire*, Paris, Imp. Nat., 1972.

PHALIP 2004 : Bruno PHALIP, *Auvergne et Bourbonnais gothiques. Le cadre civil*, Paris, Picard, 2004.

PIBOULE 1985 : Patrick PIBOULE, « Les carrières du nord de l'Aquitaine au Moyen Âge », dans *Aquitania*, t.3 (1985), p. 173-186.

POUSTHOMIS 2002 : Bernard POUSTHOMIS, avec la coll. de Nelly POUSTHOMIS-DALLE, « La « Tour d'Arles » de Caussade (Tarn-et-Garonne : étude archéologique d'une maison patricienne de la fin du XIIIe siècle », dans *Bulletin Monumental*, t. 160-I (2002), p. 71-87.

PRADALIER 1985 : Michèle PRADALIER-SCHLUMBERGER, « *Cordes* », dans *Congrès archéologique de France. 140e session, 1982. Albigeois*, Paris, S.F.A., 1985, p. 235-253.

ROUSSET 1993 : Valérie ROUSSET, « *Architecture civile médiévale à Saint-Cirq-Lapopie* », dans *Congrès archéologique de France, CXLVIIe session. Quercy*, Paris, S.F.A., 1993, p. 457-466.

ROUSSET 2000 : Valérie ROUSSET, « Deux maisons du castrum de Saint-Céré (Lot), commune de Saint-Laurent-Les-Tours », dans *M.S.A.M.F.*, t. LX (2000), p. 119-133.

SALVÈQUE 2006 : Jean-Denis SALVÈQUE, « Les maisons médiévales de Cluny des XIe et XIIe siècles, programmes et techniques », *La maison au Moyen Âge*, actes de la session d'université d'été 2003, Angoulême, n° spécial du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 2006, 139-155.

SCELLÈS 1999 : Maurice SCELLÈS, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XIIe-XIVe siècles), Cahiers du patrimoine*, n° 54, Éditions du patrimoine, 1999.

SCELLÈS-NAPOLÉONE 2003 : Maurice SCELLÈS et Anne-Laure NAPOLÉONE (dir.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002.

SÉRAPHIN 2006 : Gilles SÉRAPHIN, « Les pans de bois au Moyen Âge dans la France méridionale : premières esquisses typologiques », dans *La maison au Moyen Âge*, actes de la session d'université d'été 2003, Angoulême, n° spécial du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 2006, p. 241-255.

Vic-Bilh 1989 : Philippe ARAGUAS *et alii*, *Vic-Bilh, Morlaas et Montanérès, Inventaire topographique*, Paris, 1989.

Viviers 1989 : M. CHALABI *et alii*, *Viviers (Ardèche). Inventaire topographique*, Paris, 1989.

MAISONS MÉDIÉVALES DU SUD DE LA FRANCE BÂTIES EN TERRE MASSIVE : ÉTAT DE LA QUESTION

par Dominique BAUDREU *, Claire-Anne DE CHAZELLES ** et François GUYONNET ***

Longtemps ignoré par l'historiographie, l'usage de la terre crue massive dans la construction médiévale rencontre un intérêt renouvelé de la part de chercheurs attentifs à la fois, à la relecture de fouilles anciennes, aux résultats de certaines plus récentes, à l'analyse d'élévations encore en place, ainsi qu'aux anciens termes spécifiques liés à ce type d'édifices. Cet état de la question se propose de présenter d'abord le versant historiographique du problème, prolongé par l'évocation des techniques de mise en œuvre de la terre crue et par les aspects proprement architecturaux (1).

Aspects historiographiques et renouvellement de la question

Dans l'histoire de la recherche, le thème de la terre crue associé à la construction médiévale renvoie d'abord à une contradiction. D'une part, on pressent de plus en plus la grande importance du matériau terre dans plusieurs régions du Midi, du bassin de la Garonne à la vallée du Rhône, et d'autre part, on constate jusqu'à ces dernières années l'indigence des données archéologiques, que ces données proviennent de fouilles ou d'élévations conservées.

Il y a encore peu de temps, on pouvait sans doute affirmer qu'on connaissait bien mieux les constructions de terre protohistoriques plutôt que celles du Moyen Âge, ceci au moins pour le Midi méditerranéen grâce à différents travaux et, entre autres, à une synthèse pour la Protohistoire et l'Antiquité (2). Le fait même d'avoir prévu, pour la première fois à notre connaissance, dans le cadre de ce colloque, une contribution spécifique sur la maison médiévale en terre massive, illustre aussi le retard pris par la recherche dans ce domaine.

Les raisons de ce déficit tiennent à trois causes principales.

On peut d'abord évoquer les difficultés de reconnaissance des vestiges en terre crue lorsqu'ils sont observés en fouille. Tel est le cas dans la publication des recherches sur le village castral déserté de Montaigut en Albigeois, dans les années 1960. Malgré des observations minutieuses, les auteurs utilisent l'expression de « fantôme de murs » (3) qui en réalité, renvoie très certainement à des murs de terre, non reconnus en tant que tels par les fouilleurs. Ces derniers ne voyaient alors que des emprises de murs épierrés comblés par de l'argile ! Il s'agit sans

* Archéologue, C.A.M.L. (Carcassonne).
** Chargée de Recherche, C.N.R.S. (Lattes).
*** Archéologue au Service d'Archéologie du département du Vaucluse (Avignon).

1. Les auteurs de ces trois parties sont respectivement D. BAUDREU, C.-A. DE CHAZELLES et F. GUYONNET.

2. Claire-Anne DE CHAZELLES-GAZZAL, *Les maisons en terre de la Gaule méridionale*, Monographies *Instrumentum*, 2, Montagnac, éd. M. Mergoil, 1997, 229 p.

3. Witold HENSEL et *alii*, « Dans l'Albigeois, le château et le village de Montaigut », dans *Archéologie du village déserté, I*, Cahiers des Annales 27, École Pratique des Hautes Études et Académie Polonaise des Sciences, Paris, A. Colin, 1970, p. 13-53. Voir notamment dans le recueil des planches hors texte sur Montaigut (*Archéologie du village déserté, II*), les mentions de « fantômes de mur » : Pl. IV, VI, VII, VIII.

doute ici d'un cas extrême, où les chercheurs n'imaginaient même pas qu'aient pu seulement exister des murs en terre. À l'occasion d'une fouille beaucoup plus récente, dans un ancien faubourg de Toulouse au bas Moyen Âge, sur le site du jardin du Museum d'Histoire Naturelle, une opération préventive a reconnu un bâti en terre crue. Mais son identification n'a été possible qu'en fin de fouille, tant le contexte rendait difficile la visualisation de bases de murs en terre massive, le matériau ayant été puisé dans un substrat graveleux (4). Toujours à Toulouse, une autre fouille préventive vient malgré tout nuancer ces difficultés de reconnaissance avec des murs en terre interprétés comme des élévations en terre coffrée, pour une maison canoniale du XVe siècle, sur le site du Lycée Ozenne (5).

Une autre raison qui explique encore la faiblesse de nos connaissances est la rareté des études précises de bâti, en milieu rural ou urbain, jusqu'à une époque très récente en tout cas. D'où, pour l'instant, l'importance encore assez réduite des informations sur le bâti en terre à partir de ce type d'études.

Enfin, la troisième raison de ce déficit sur la terre crue médiévale tient à un a priori défavorable : pendant longtemps, on a considéré la terre comme un matériau non noble et donc de peu d'intérêt, à côté de la brique cuite ou de la pierre. Par exemple, dans un article de la fin du XIXe siècle sur les petites villes fortifiées du Toulousain, sont évoqués les « restes de murailles dénués de tout caractère » à propos de vestiges d'enceintes en terre crue, considérées comme édifiées « en cailloutis » (6). Il faut aussi se demander dans quelle mesure cette déconsidération a pu peser jusqu'à une époque récente, de façon consciente ou non.

À cette idée peut s'ajouter un autre a priori concernant la fragilité supposée de la terre crue. Dans les années 1980, Jean-Marie Pesez écrivait : « la construction en pisé… échappe à l'observation : il ne faut guère compter en retrouver des témoins anciens en place, la durée d'une maison de terre étant quand même limitée et inférieure au siècle » (7). Or, aujourd'hui, cette opinion est en contradiction totale avec les observations archéologiques les plus récentes.

Effectivement, depuis quelques années, diverses recherches viennent rappeler ou signaler avec insistance la place de la terre crue parmi les matériaux de construction au Moyen Âge, avec leur prolongement à l'Époque moderne. Ce nouvel intérêt pour la terre crue ne fait que compléter une préoccupation déjà bien illustrée par les protohistoriens et les antiquisants. De ce point de vue, l'historiographie récente a été marquée par une première rencontre interdisciplinaire et diachronique (de la Préhistoire à nos jours) sur la terre crue, à Montpellier en 2001, publiée en 2003 (8). Une deuxième rencontre du même type s'est tenue en 2005 à Villefontaine (Isère), publiée en 2007 (9). Pour le Moyen Âge, ces dernières années ont vu converger et se confronter divers résultats à l'échelle du Midi, spécialement entre le Toulousain et la Provence rhodanienne. On peut les résumer de la façon suivante.

Dans le bassin de la Garonne, en particulier en Midi-Pyrénées, on doit à un architecte, Alain Klein, un premier inventaire raisonné du patrimoine bâti en terre, toujours en élévation, inventaire qui révèle la variété des types d'édifices concernés mais aussi la variété des techniques employées (10). Ce travail concerne surtout l'Époque moderne mais aussi en partie le Moyen Âge, car il pose quelques questions relatives à la datation de certaines élévations. Dans l'ouest de l'Aude, en Bas-Razès et Carcassès, ont pu être repérés plusieurs exemples d'élévations en terre, en milieu villageois et urbain, où domine une technique de terre massive en couches superposées séparées

---

4. Jérôme Briand et Pascal Lotti (dir.), *Museum d'Histoire Naturelle, Toulouse (31)*. Rapport final de fouille préventive, I.N.R.A.P., 2006, p. 275.

5. Jean Catalo et *alii*, « La maison canoniale du Lycée Ozenne à Toulouse », dans *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, Xe-XVe siècle*. Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002. Supplément n° 4 à *A.M.M.*, Carcassonne, C.A.M.L., 2006, p. 389-404.

6. A. du Bourg, « Petites villes fortifiées du Moyen Âge dans le Toulousain », dans *M.S.A.M.F.*, t. X (1872-1873), p. 39. Le terme « cailloutis » renvoie ici à des élévations de terre massive plus ou moins saturée de graviers, naturellement présents dans la terre lors de sa mise en œuvre.

7. Jean-Marie Pesez, « La terre et le bois dans la construction médiévale », dans Jacques Lasfargues (dir.), *Architectures de terre et de bois. L'habitat privé des provinces occidentales du monde romain. Antécédents et prolongements : Protohistoire, Moyen Âge et quelques expériences contemporaines*, D.A.F., 2, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985, p. 166.

8. Claire-Anne de Chazelles, Alain Klein (dir.), *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée, découpée ou coffrée. Matériaux et modes de mise en œuvre*. Actes de la table-ronde de Montpellier, 17-18 novembre 2001, Montpellier, éd. de l'Espérou, 2003, 460 p.

9. Hubert Guillaud, Claire-Anne de Chazelles, Alain Klein (dir.), *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, 2. Les constructions en terre massive : pisé et bauge*. Actes de la table-ronde de Villefontaine, Isère, 28-29 mai 2005, Montpellier, éd. de l'Espérou, 2007, 328 p.

10. Alain Klein, Philippe Rivière, « Redécouvrir la terre crue… Approche typologique, architecturale et technologique », dans *Monuments Historiques (Midi-Pyrénées)*, 181 (1992), p. 23-27. Alain Klein, « Éloge de la terre crue en Midi-Pyrénées. Architecture de terre crue : patrimoine et modernité », dans *Les Cahiers de l'A.N.A.H.*, n° 89 (1999), p. 15-21. Alain Klein, « La construction en terre crue par couches continues, en Midi-Pyrénées. XVIe-XXe siècles. Contribution à l'identification des techniques », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée…*, p. 417-437.

par des végétaux. Quelques élévations de ce type ont pu livrer des tessons de céramiques piégés dans la terre au moment de sa mise en œuvre, tessons datables du bas Moyen Âge (11). Toujours dans l'étude d'élévations, quelques villes du Midi méditerranéen ont commencé à révéler un bâti en terre crue, jusqu'ici pratiquement insoupçonné dans ces agglomérations, comme à Perpignan, Béziers ou Carpentras (12), dans des secteurs de faubourgs de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle. Ces résultats sont à rapprocher d'autres repérages effectués à Carcassonne, dans la Ville Basse, mais aussi dans des localités de moindre importance comme Montréal ou Castelnaudary, dans l'Aude.

De telles découvertes sont à confronter avec d'autres observations issues de fouilles en milieu urbain ou rural et qui ont, elles aussi, tendance à se multiplier: outre les deux exemples de fouilles toulousaines déjà citées, des observations ont été par exemple réalisées à Marseille, Montpellier ou Narbonne (13). En milieu rural, parmi les observations majeures, il faut rappeler l'existence de maisons de terre du XIIe siècle sur le site déserté de L'Isle-Jourdain dans le Gers (14), de murs de terre d'époque carolingienne dans un habitat rural de la région d'Arles (15), et d'autre part, dans la moyenne vallée du Rhône, entre Valence et Montélimar, plusieurs exemples de constructions en terre massive pour le Moyen Âge central. Ces dernières données proviennent des fouilles préventives sur le tracé du T.G.V. Méditerranée (16). Dans la même région, le cas de la ville de Valence a été récemment pointé, à cause de l'exhaussement notable de son emprise au cours de l'Antiquité et du Moyen Âge, exhaussement provoqué par les générations de constructions en terre qui s'y sont succédé (17).

Enfin, la question de la terre crue médiévale doit être aussi abordée à travers la lecture ou la relecture des documents d'archives, médiévaux ou modernes. Il faut retenir ici deux mots-clés à partir des parlers vernaculaires: le mot *paret* et le mot *tàpia* (18). En Toulousain et régions limitrophes, il ressort que le terme occitan *paret* (parfois francisé en *paroit*, ou *paroi*) a évidemment désigné un mur mais plus spécifiquement un mur de terre. Ce sens est par exemple précisé au XVIIe siècle pour les murs de l'église de Plagne, en Comminges: « *les murailles sont des parois de tap* » (19), *tap* renvoyant au matériau qu'est la terre. Fondé sur le mot *paret*, on trouve par ailleurs le terme *paredièr* pour désigner le maçon spécialisé dans la mise en œuvre de la terre, terme relevé aussi bien dans l'Aude qu'à Toulouse et qu'en Tarn-et-Garonne à l'Époque moderne (20). En domaine sud-occitan, de la

11. Dominique BAUDREU, « Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et Époque moderne) », dans *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. CII (2002), p. 57-64; « Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale dans le Midi de la France », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 359-375.

12. François GUYONNET, Aymat CATAFAU, « La construction urbaine en terre aux XIIIe et XIVe siècles: l'exemple de la rue de l'Anguille (Perpignan) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 389-411. Olivier GINOUVEZ, *Béziers. Habitations médiévales et modernes sur les vestiges de l'amphithéatre antique. Deux nouvelles études de cas.* D.F.S., I.N.R.A.P., 2002. François GUYONNET, *Carpentras* (84). *Îlot Archier, parcelles 39-42-43. Étude partielle du bâti.* Service d'Archéologie du Département de Vaucluse, 2003, 16 p., 15 pl.

13. Robert THERNOT, Muriel VECCHIONE, « Les murs en terre banchée dans l'habitat de Marseille au Moyen Âge (fin XIIe-début XIIIe siècle). Fouilles de la place Villeneuve-Bargemon », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, 2003, p. 439-450. Yan HENRY et *alii*, *Dominium - Providence (Montpellier).* Rapport de fouilles. S.R.A. Languedoc-Roussillon (à paraître). Claire-Anne DE CHAZELLES, Émilie LÉAL, « Les murs en terre crue d'un faubourg médiéval de Narbonne (XIIIe-XIVe siècles) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 247-261.

14. Frédéric VEYSSIÈRE, Jean-Paul CAZES, « Un exemple de bâti villageois en pisé aux XIe et XIIe siècles: les maisons et le rempart du site de La Gravette à L'Isle-Jourdain (Gers) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 377-383.

15. Jérôme KOTARBA, « Quelques données sur l'habitat en terre d'époque carolingienne d'Augéry de Corrèges (Arles, Bouches-du-Rhône) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 385-388.

16. Élise FAURE-BOUCHARLAT, Alban HORRY, « La maison des champs entre Rhône et Alpes (X^e^-XIIe siècles): architecture et équipement domestique » dans *Revue d'Auvergne*, 119 (2005-1), (*L'habitation à l'époque romane*, Actes du XIIe Colloque international d'art roman, Issoire, 25-27 octobre 2002), p. 201-219. Élise FAURE-BOUCHARLAT, Jacques-Léopold BROCHIER, « Les établissements ruraux: implantation, organisation et architecture », dans Odile MAUFRAS éd., *Habitats, nécropoles et paysages dans la moyenne et la basse vallée du Rhône (VIIe-XVe siècles). Contribution des travaux du T.G.V.-Méditerranée à l'étude des sociétés rurales médiévales.* D.A.F., 98, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2006, p. 264-275.

17. Jacques-Léopold BROCHIER, « La place de l'architecture de terre dans la construction de Valence de l'Antiquité au Moyen Âge », dans *De mémoire de palais. Archéologie et histoire du groupe cathédral de Valence*, Musée de Valence, 2006, p. 63-66.

18. Dominique BAUDREU, « Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale dans le Midi de la France », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 359-375. « Essai d'approche lexicographique des constructions de terre massive en domaines occitan et francoprovençal », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, 2. Les constructions...*, p. 39-52.

19. Henri MÉNARD, *Églises perdues de l'ancien diocèse de Rieux, Saint-Girons*, 1983, p. 276.

20. J. DOUJAT, *Dictiounari Moundi. De là oun soun enginats principalomen les mouts les plus escarriés an l'esplicaciu francezo. Empéoutad del biradis des mots anciens as tipiques dires d'aouëi per G. Visner*, Toulouse, 1895, p. 182.

Gascogne à la Provence, avec un prolongement en Dauphiné, les termes *tap*, *tàpia*, *tàpi*, *tepa*, d'origine pré-latine (francisés en *tapie*, *tépe*), désignent la terre mise en œuvre pour la construction et par extension, ont pu aussi désigner les constructions elles-mêmes. Au début du XVII[e] siècle, à Montpezat en Tarn-et-Garonne, on prévoit la construction d'une maison de la façon suivante: « ... *seront tenus bastir et ediffier lad. maison a ung estache de murailles de tapie faite de terre que icelluy Marsilhac et Mercadié prendront lad. terre de la mesme piesse de terre où led. ediffice ce doibt construire* » (21). Au XVIII[e] siècle, à Castelnaudary, lors de la vente d'une maison, on précise que tous les murs du rez-de-chaussée sont « *construits en terre tapie, tout comme les autres murs des autres cotés, vieux et anciens* » (22). Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le mot *tàpia* était bien en usage au Moyen Âge, par exemple en Lauragais au XV[e] siècle (23).

Il semblerait qu'en Gascogne et Languedoc, *tàpia* et, sans doute en Provence, *tàpi*, aient servi indistinctement à nommer les techniques de bauge et de pisé, toutes les deux relevant de la terre dite massive, mais représentant deux types de procédés bien différenciés.

Les procédés de construction mis en œuvre

Il convient d'insister sur les difficultés que soulève l'identification de chaque mode de construction en terre, que ce soit dans le cadre de fouilles archéologiques lorsque les vestiges sont arasés et enfouis, ou à la découverte de murs conservés en élévation. Dans le premier cas, les murs de terre ont subi de telles transformations en raison de la disparition de la composante végétale des matériaux et des effets du tassement que les indices nécessaires à la reconnaissance de tel ou tel procédé peuvent avoir quasiment disparu. Dans le second cas, les remaniements effectués au cours des siècles, ainsi parfois que l'érosion si les parois sont exposées aux intempéries, affectent considérablement l'aspect de leurs parements. En toutes circonstances, la fouille des murs est recommandée, mais elle est rarement réalisable lorsque ceux-ci doivent être intégrés dans un programme de réhabilitation d'immeuble. À défaut, le grattage des parements sur deux à trois centimètres d'épaisseur peut s'avérer suffisant pour mettre une technique en évidence.

Les études de terrain menées au cours des dernières années permettent d'avoir une idée assez claire des choix techniques qui s'offraient aux constructeurs de la fin du Moyen Âge puisque l'on reconnaît désormais à peu près sans ambiguïté des constructions en pisé et d'autres en bauge, celles-ci se présentant sous des formes diverses. L'alternative proposée par la brique crue moulée, dont l'usage est bien connu aux périodes protohistorique et romaine, ne semble concerner que le plein Moyen Âge, entre le X[e] et le XII[e] siècle en Roussillon et en Languedoc (24). Des structures en briques sont signalées à Bellegarde (Gard) dans un contexte du X[e] siècle (25), à Narbonne (Aude) dans un habitat datant du X[e] au XII[e] siècle (26) ainsi que sur plusieurs gisements du Roussillon appartenant aussi à la période X[e]-XI[e] siècle (27). On ne connaît actuellement aucune attestation ultérieure.

Bien évidemment, la reconnaissance d'un procédé ou d'un autre ne constitue pas une fin en soi: elle contribue à affiner l'histoire des techniques de construction. Et, si un grand pas a été franchi pour la période qui va de la fin du XII[e] siècle à la fin du XIV[e] siècle, il reste à préciser la genèse des modes de construction en terre crue au cours des siècles antérieurs et à étudier leur devenir à partir de la Renaissance. C'est dire toute l'importance que l'on doit accorder à l'emploi d'un vocabulaire technique précis si l'on veut éviter de brouiller les pistes d'investigation (28).

---

21. R. LATOUCHE, *La vie en Bas-Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle*, Toulouse, Privat, 1923, p. 385.
22. A.D. Aude, 3E 1030, Notaire Bauzit, constat d'expert, 1753. Mention aimablement communiquée par M[me] Marie-Rose Viala.
23. Marie-Claude MARANDET, *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen Âge (1380-début du XVI[e] siècle)*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, (Coll. Études), 2006, p. 247 et 273.
24. Les constructions en briques crues moulées signalées sur plusieurs gisements ne sont pas contestables a priori. Toutefois, maintenant qu'un procédé à base d'éléments modulaires façonnés ou découpés est largement démontré en Roussillon et en Languedoc occidental où il correspond à une des formes de la bauge (voir ci-après), il est possible que certaines découvertes de « briques » puissent être ré-interprétées.
25. Anne PARODI, « Bellegarde (Gard), Broussan », dans *Archéologie Médiévale*, t. 19 (1989), *Chronique des fouilles médiévales*, p. 257.
26. Olivier GINOUVEZ, Claude LABARUSSIAT, « Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an Mil », dans *A.M.M.*, t. 11 (1993), p. 53-68.
27. Olivier PASSARIUS, *El Camp del Rey. Un habitat des X[e]-XI[e] siècles* (Commune de Baixas). D.F.S., S.R.A. Languedoc-Roussillon/A.A.P.O., Montpellier, juin 2004, p. 27.
28. Trop souvent revient le mot « pisé », terme galvaudé s'il en est, pour désigner toute construction en terre. Il est parfois employé à la place de « torchis » car les deux mots sont à tort considérés comme des synonymes, ou simplement pour parler d'une structure en terre dont le mode de mise en œuvre n'a pas été identifié. Or, comme essaie de le montrer cet article, le « pisé » procède d'une mise en forme de la terre très particulière et son cheminement historique pose encore des problèmes.

La construction en pisé

Ce type de construction extrêmement normalisé possède des traits canoniques qui doivent permettre, la plupart du temps, une identification certaine. La terre est mise en place sans préparation préalable, damée entre de grandes planches (les banches) qui sont reliées entre elles par des traverses (les clés). Les banches mesurent entre 1,50 m et 3 m de long pour une hauteur courante de 0,80 m à 1 m et l'épaisseur des murs est au moins égale à 0,40 m. Le matériau utilisé sans ajout d'eau présente généralement une granulométrie hétérogène et c'est le compactage qui lui confère sa cohésion. Le fait qu'il soit « sec » permet de démouler chaque banchée à peine terminée et de construire la suivante car le travail s'effectue en assises, en déplaçant les banches latéralement tout autour d'une pièce ou d'un bâtiment (fig. 1). Les temps de séchage entre les assises sont variables en fonction du climat et de la saison. Selon les périodes, les lieux, les habitudes constructives des maçons, les dimensions des banches et des clés sont différentes et d'autres matériaux que la terre peuvent intervenir. Le plus courant est la chaux sous la forme de cordons répandus à la périphérie des banchées, soit entre les assises, soit parfois entre les lits de damage à l'intérieur de chaque assise. On trouve aussi, mais plus rarement, entre les lits de damage des rangées de dalles de pierres, de tessons de tuiles ou de céramiques qui donnent une meilleure accroche aux enduits (29). L'aspect final d'un mur de pisé est celui d'un appareil cyclopéen de terre que lui confère la succession latérale et verticale des banchées. La mise en évidence de certains indices, tels des limites de coffrage, des trous de clés, des lits de damage, ou encore d'un matériau assez granuleux, conduit à une interprétation qui n'est pas contestable.



FIG. 1. CONSTRUCTION CONTEMPORAINE EN PISÉ au Maroc, région de Marrakech.
Cliché C.-A. de Chazelles.

29. Claire-Anne DE CHAZELLES et François GUYONNET, « La construction en pisé du Languedoc-Roussillon et de la Provence, du Moyen Âge à l'Époque moderne (XIIIe-XIXe siècle)» , dans *Échanges transdisciplinaires sur les construcctions en terre crue, 2. Les constructions…*, p.109-139.

Jusqu'à une période récente, la construction en pisé était liée en France à deux ensembles principaux, d'une part le Forez (département de la Loire) entre Lyonnais et Auvergne, où étaient connus les plus anciens témoignages datés du XIII[e] siècle (30) et, d'autre part les régions de Lyon et du Dauphiné, d'où proviendrait précisément le terme « pisé » (31). L'origine de la technique semblait par conséquent devoir être recherchée dans les vallées du Rhône, de l'Isère et de la Loire à la fin de la période médiévale. Les données sont totalement changées actuellement, depuis que des fouilles archéologiques et que quelques découvertes de murs conservés dans du bâti contemporain ont révélé l'existence de constructions en pisé dans le sud de la France à la même époque que dans la Loire, voire antérieurement. Les premiers exemples remontent à la fin du XII[e] siècle à Marseille (32), mais les découvertes foisonnent pour les deux siècles suivants, aussi bien en Roussillon (Perpignan) que dans l'Aude intérieure (La Digne d'Aval) ou sur le littoral méditerranéen (Narbonne, Béziers, Montagnac, Lunel) (33) (fig. 2, 3 et 4). De l'autre côté des Pyrénées, dans la Péninsule Ibérique, le pisé ainsi que d'autres solutions à base de matériaux moulés qui en dérivent ont été introduits et développés par les Arabes et/ou les



FIG. 2. MUR DE PISÉ DU XIV[e] SIÈCLE À NARBONNE, chantier de la Médiathèque (Aude).
Cliché É. Léal, P. Mellinand.

30. La maison dite de La Diana à Montbrison (Caroline GUIBAUD, « L'architecture en pisé dans le canton de Boën (Loire) », dans *In Situ*, revue en ligne, Ministère de la Culture, 2005), le prieuré de Montverdun (Christian LE BARRIER, « Montverdun (Loire). XIII[e] siècle. Logis du prieur, construit partiellement en pisé. Conservé en élévation », dans Y. ESQUIEU, J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII[e] au milieu du XVI[e] siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998, p. 179-180) et une église à Saint-Marcellin en Forez (Jacky JEANNET *et alii*, « Le pisé. Patrimoine, restauration, technique d'avenir. Matériaux, techniques et tours de mains », *Les cahiers de la construction traditionnelle*, éd. C.R.E.E.R., Nonette (s. d.), p. 32.

31. L'étymologie admise, par exemple dans le dictionnaire Robert, est celle du mot « lyonnais » signifiant « broyer », attesté au milieu du XVI[e] siècle.

32. Robert THERNOT, Muriel VECCHIONE, « Les murs en pisé banché dans l'habitat de Marseille au Moyen Âge (fin XII[e] siècle-début XIII[e] siècle). Fouilles de la place Villeneuve-Bargemon », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 439-450.

33. Isabelle RÉMY, *Des maisons de terre sur un îlot du quartier Saint-Mathieu à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Étude de bâti. Diagnostic archéologique*, D.F.S., S.R.A. Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1988, 2003, 87 p. Claire-Anne DE CHAZELLES, Émilie LÉAL, « Les murs en terre crue d'un faubourg médiéval de Narbonne (XIII[e]-XIV[e] siècles) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 247-261. Olivier GINOUVEZ, *Béziers. Habitations médiévales et modernes sur les vestiges de l'amphithéâtre antique. Deux nouvelles études de cas*, D.F.S., I.N.R.A.P., 2002. Élian GOMEZ, *Rue Maître Gervais, Béziers*. Rapport de fouilles, S.R.A. Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2005. Thierry LOCHARD, Denis NEPIPVODA, Jean-Louis VAYSSETTES, avec la collaboration de Claire-Anne DE CHAZELLES, *Inventaire du patrimoine. Commune de Montagnac, inventaire de l'îlot Saint-Michel. Rapport de synthèse*. D.R.A.C. Languedoc-Roussillon, 2005.

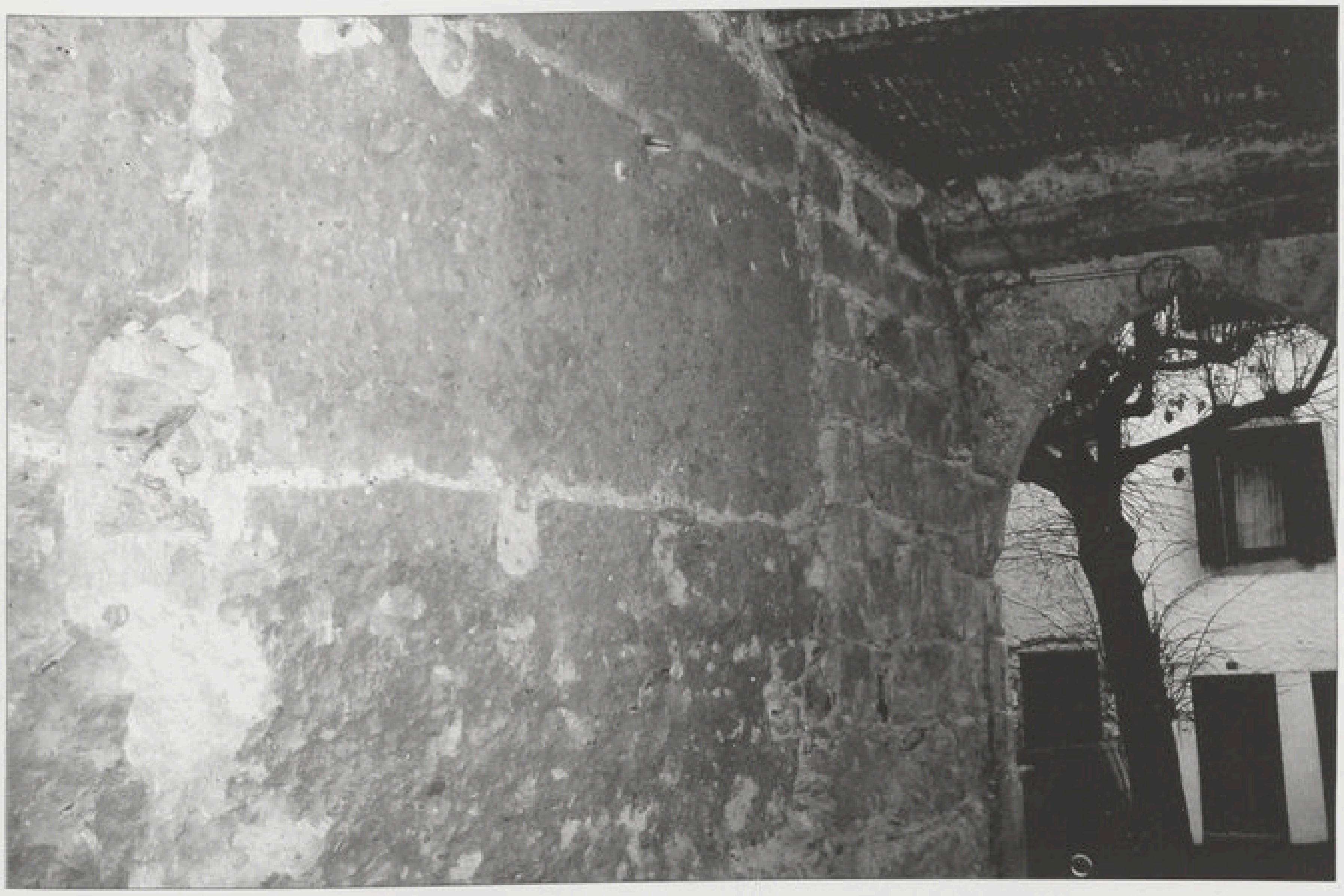


FIG. 3. MUR DE PISÉ EN ÉLÉVATION, DATÉ DU XIIIe-XIVe SIÈCLE à la Digne d'Aval (Aude). *Cliché C.-A. de Chazelles.*



FIG. 4. MUR DE PISÉ EN ÉLÉVATION SUR DEUX ÉTAGES D'UNE MAISON, XIIIe-XIVe SIÈCLE. Montagnac (Hérault).
Cliché T. Lochard.

Berbères dès le IXe siècle en Andalousie (34). En Catalogne, non musulmane, il semble que la construction en pisé soit couramment pratiquée au moins au XIIIe et au XIVe siècle (35).

À mesure que s'impose la logique d'une propagation de la technique à partir du Maghreb puis d'*Al-Andalus* vers le nord de la péninsule et outre Pyrénées, l'hypothèse d'un second foyer d'invention dans le Forez perd parallèlement de sa crédibilité (fig. 5). En l'absence d'antécédent et de phase de tâtonnements, l'émergence soudaine et complètement maîtrisée d'une technique aussi spécifique et qui présenterait là les mêmes caractères qu'en Espagne semble douteuse. Aussi faut-il peut-être désormais envisager un développement à partir de la basse vallée du Rhône (Marseille), même si les étapes demandent à être précisées par l'archéologie.

À partir de la Renaissance, les situations évoluent distinctement selon les régions. Alors que les territoires rhodaniens au sens large (Valentinois, Dauphiné, Lyonnais, Bresse) et l'Auvergne continuent à perfectionner l'architecture de pisé qui s'applique non seulement à l'habitat mais aussi à toutes sortes d'édifices publics civils et religieux (36), le Languedoc et le Roussillon paraissent délaisser ce procédé au profit des maçonneries de pierre.

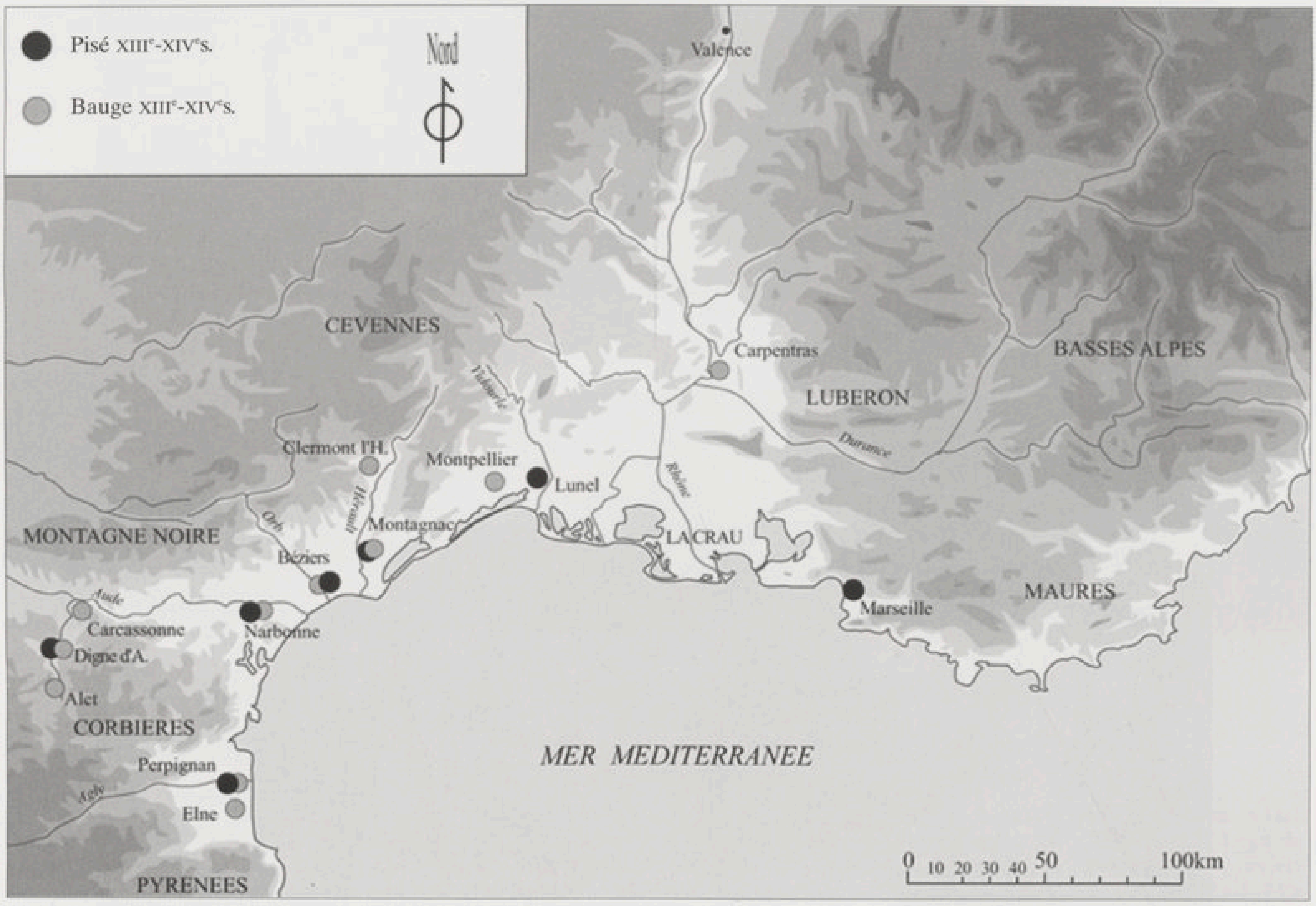


FIG. 5. ATTESTATIONS DE PISÉ ET DE BAUGE AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES en France méridionale. *Carte C.-A. de Chazelles.*

34. André BAZZANA, Pierre GUICHARD, « La construction en terre dans l'Espagne musulmane : les tabiyas », dans *Le patrimoine européen construit en terre et sa réhabilitation*, colloque international E.N.T.P.E., Vaulx-en-Velin, 18-20 mars 1987, p. 99-119.

35. Carmen BATTLE, « La maison barcelonaise au XIIIe siècle : caractéristiques, techniques et matériaux », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 31 (1985), *La construction dans la Péninsule ibérique (XIe-XVIe), approche économique et sociale*, Université de Nice, p. 35-53. Joan Albert ADELL i GISBERT, « Notes per a l'estudi de la tecnologia constructiva de l'habitat en el poblament medieval de l'Esquerda », dans *Ausa*, X/102-104 (1982), p. 345-352.

36. Caroline GUIBAUD, « L'architecture en pisé dans le canton de Boën... » ; Jacky JEANNET *et alii*, « Le pisé. Patrimoine, restauration, technique d'avenir... » ; *L'architecture de terre, bâtiments caractéristiques de la région Rhône-Alpes*, S.M.E., Résonances, C.A.U.E. de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 1983, 159 p.

En Provence, des textes rédigés aux XVII[e] et début XVIII[e] siècle attestent la permanence de la technique à l'Époque moderne alors qu'actuellement aucune découverte ne l'illustre concrètement (37). Les constructions en pisé sont en revanche nombreuses pour la période qui s'étend du milieu du XVIII[e] siècle au début du XX[e] siècle dans des secteurs géographiques reliés au Rhône et à la Durance, de Carpentras à Arles (38). Dans le sud-ouest du pays, l'essor de l'architecture en pisé actuellement daté du XVI[e] siècle pourrait remonter aussi au XIV[e] siècle, comme en Languedoc (39) et la pratique en a toutefois été conservée dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne jusqu'à l'aube du XX[e] siècle (40) (fig. 6).

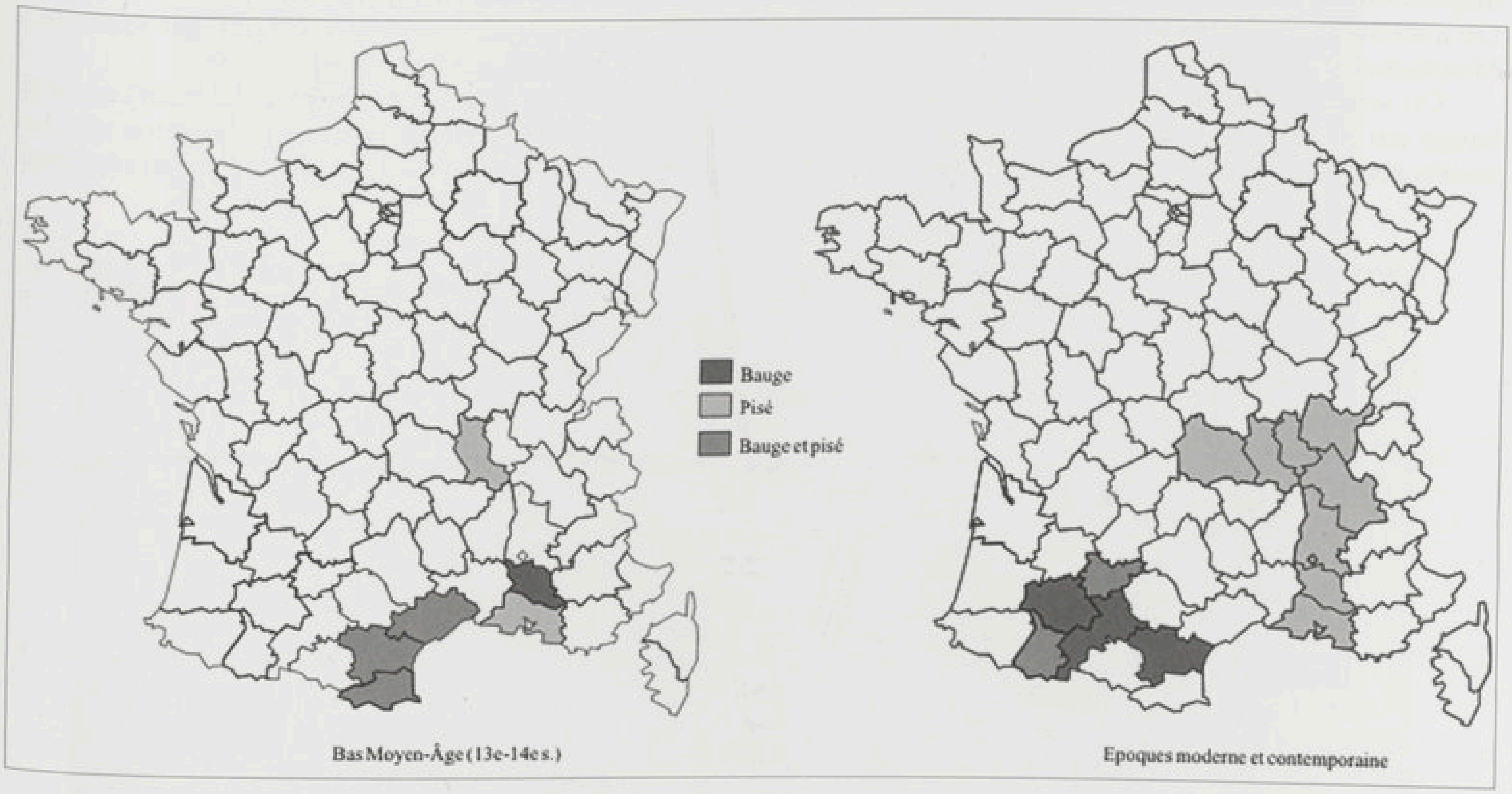


FIG. 6. DÉPARTEMENTS RECÉLANT ACTUELLEMENT UN PATRIMOINE VISIBLE EN PISÉ ET EN BAUGE. *Cartes C.-A. de Chazelles.*

La construction en bauge

À la différence du pisé qui se singularise par des caractéristiques quasiment immuables à travers l'espace géographique européen et le temps, la bauge ne représente pas une technique unique mais une pluralité de techniques. Cette diversité explique les difficultés que l'on a longtemps éprouvées pour décrire la construction en bauge. Le matériau de base est grosso modo toujours le même, un mélange de terre et d'eau additionné de fibres végétales ou animales, et le principe identique puisqu'on utilise cette pâte sous une forme plastique. Toutefois, l'avancement de la recherche au cours des dix dernières années, favorisé par un nombre rapidement croissant de découvertes, permet aujourd'hui de classer sous le terme de bauge différentes manières de construire en terre massive, sans recours à des coffrages.

37. Jean BOYER, « Documents inédits sur la construction de cabanes en Camargue aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », dans *Ethnologie française*, t. VI, 2 (1976), p. 131-142.

38. Claire-Anne DE CHAZELLES, François GUYONNET, « La construction en pisé du Languedoc-Roussillon et de la Provence, du Moyen Âge à l'Époque moderne (XIII[e]-XIX[e] siècle) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue, 2. Les constructions…*, p. 109-139.

39. À Toulouse, les fouilles du Museum ont effectivement mis au jour des murs de terre massive de cette époque qui peuvent être en bauge ou en pisé (Jérôme BRIAND, Pascal LOTTI, *Museum…*). Celles du Lycée Ozenne ont révélé des parois de terre datées du XV[e] siècle probablement coffrées (Jean CATALO et *alii*, « La maison canoniale… », p. 389-404).

40. Alain KLEIN, « La construction en pisé procédant par banchées appareillées, en Midi-Pyrénées. Fin XVIII[e]-début XIX[e] siècle. Contribution à la reconnaissance des différentes techniques », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 2, Les constructions…*, p. 157-179.

La méthode la plus répandue de nos jours, que ce soit dans la construction contemporaine pour certains pays (Afghanistan, Yémen, Afrique Noire...) ou au travers du patrimoine récent, antérieur à la seconde guerre mondiale, en Europe (Allemagne, Tchéquie, Grande-Bretagne, Italie...) y compris dans le quart nord-ouest de la France (en Normandie, Bretagne, Vendée) et dans le sud-ouest (Haute-Garonne), consiste à dresser de hautes assises par mottes juxtaposées ou projetées, soit à l'aide de fourches, soit manuellement, en fonction de l'outillage disponible. Les parements sont ensuite égalisés, parfois par talochage de la terre encore humide, plus souvent par la retaille, le raclage ou le grattage du matériau sec, ce qui contribue à effacer les indices du montage. La disparition des mottes et même des assises peut alors donner aux murs un aspect complètement homogène (fig. 7). On a identifié ce type de construction dans des bâtiments tardo-médiévaux du Languedoc central, par exemple à Montagnac (fig. 8) et à Montpellier (41) ainsi qu'à Carpentras dans la vallée du Rhône (42).

Un second procédé répandu naguère en France (Haute-Garonne, Gers, Basse-Normandie, Hainaut) élève la bauge par assises minces, séparées ou non par des lits de végétaux. Des variantes se distinguent selon que les assises sont réalisées de façon continue (couches « filantes ») ou à l'aide de pains de terre plus ou moins réguliers.



FIG. 7. MAISON EN BAUGE EN BASSE-NORMANDIE (Manche). *Cliché C.-A. de Chazelles.*

41. Yann HENRY et *alii, Dominium-Providence (Montpellier). Rapport de fouilles.* S.R.A. Languedoc-Roussillon, 2007.

42. Le caractère encore isolé des découvertes de Carpentras tient sans aucun doute aux aléas de la recherche archéologique et on peut espérer que peu à peu les lacunes géographiques seront comblées entre le Languedoc, Marseille et la moyenne vallée du Rhône. (Nelly DUVERGER, François GUYONNET, *Carpentras, Îlot Archier, 2ᵉ phase, Étude partielle du bâti*, D.F.S., Service d'Archéologie du Département de Vaucluse, Avignon, 2005, 41 p.).



FIG. 8. MUR DE REFEND MONTRANT PLUSIEURS ÉTATS : état primitif en bauge massive indiqué par le pendage du pignon ; rattrapage formé par plusieurs rangs de terre séparés par des végétaux ; surélévation en terre massive. Montagnac, Hôtel de Rosines (Hérault). *Cliché C.-A. de Chazelles.*

Ce mode de fabrication reste bien lisible et ne pose pas de problème d'identification même si les parements ont été redressés. Au bas Moyen Âge, il représente une spécificité des régions occidentales du Languedoc-Roussillon (Carcassès, Razès, plaine du Roussillon, Biterrois) ainsi que le révèlent actuellement un patrimoine médiéval bien conservé dans certains villages du bassin moyen de l'Aude (43) et de récentes études de bâtiments (Perpignan, Béziers, Montagnac, Lunel (44) (fig. 8 et 9).

Un dernier type de bauge qui réalise un compromis entre les deux autres procédés correspond peut-être à des interprétations locales de ceux-ci. Les attestations actuelles que l'on rencontre dans la région de Toulouse proviennent de bâtiments annexes plutôt que d'habitations (45). Les parois sont constituées par un empilement de mottes ou de galettes, selon que les éléments sont plus sphériques ou plus aplatis, avec des variantes infinies résultant de la teneur en eau, de la présence ou de l'absence de végétaux enrobant les mottes, de leur tassement ou de leur juxtaposition. Les parements ne sont habituellement pas retouchés. Quelques exemples ont été repérés

---

43. Dominique BAUDREU, « Observations sur les constructions en terre crue dans l'Aude (Moyen Âge et Époque moderne) », dans *Bulletin de la Société d'Études scientifiques de l'Aude*, t. CII (2002), p. 57-64, et Dominique BAUDREU, « Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale, dans le Midi de la France », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 359-375.

44. François GUYONNET, *Rue de l'Anguille. Étude des élévations, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)*, D.F.S., I.N.R.A.P.-S.R.A. Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2001, 101 p. François GUYONNET, Aymat CATAFAU, « La construction urbaine en terre aux XIIIe et XIVe siècles : l'exemple de la rue de l'Anguille (Perpignan) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 389-411. Claire-Anne DE CHAZELLES, « La bauge dans les constructions du Languedoc et du Roussillon d'après les témoignages archéologiques du Néolithique à la fin du Moyen Âge. Essai de synthèse », dans E. PATTE et F. STREIFF (dir.), *La bauge en Europe*. Actes du colloque international d'Isigny-sur-mer, 2007, p. 211-231.

45. Alain KLEIN, « La construction en terre crue par couches continues, en Midi-Pyrénées. XVIe-XXe siècles. Contribution à l'identification des techniques », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 417-437.



FIG. 9. CONSTRUCTION PAR LITS DE BAUGE ALTERNÉS AVEC DES RANGS DE VÉGÉTAUX à Béziers, XIV[e] siècle (Hérault). *Cliché C.-A. de Chazelles.*

dans des immeubles du bas Moyen Âge, où il s'agit parfois de murs porteurs (Montagnac, fig. 10), mais fréquemment de structures non porteuses dans lesquelles les mottes constituent le hourdis de pans de bois (Clermont-l'Hérault) ou des bouchages de portes (Perpignan).

Si, à l'instar du pisé, la bauge connaît un essor remarquable au cours des XIII[e] et XIV[e] siècles dans le cadre de faubourgs établis autour des villes romanes, son ancienneté sur le sol français n'est en revanche pas douteuse (fig. 5). En Roussillon, plusieurs découvertes signalent des usages diversifiés entre le VII[e] et le XI[e] siècle, avec des mises en œuvre à base de pains de terre et d'autres sous des formes plus massives (46); dans le Bas-Razès (Aude), comme dans la plaine d'Arles, des habitats carolingiens ont montré aussi des structures de bauge massive (47). Enfin, des études consacrées à l'habitat rural de la vallée du Rhône mettent en lumière l'existence d'une architecture en terre crue, localisée entre Valence et Montélimar. Dans cette région, et pour cette période, si l'emploi du pisé n'a pas pu être démontré, il est en tout cas certain qu'une partie des constructions édifiées entre le X[e] et le XII[e] siècle – au moins celles dont les murs épais de 0,80 m ne disposaient pas de solin en pierre – était en bauge (48).

---

46. Des fouilles préventives réalisées sous la direction de l'I.N.R.A.P. à Canohès et à Villeneuve-de-la-Raho (Pyrénées-Orientales) ont livré dans le premier cas des fondations de parois et dans le second une impressionnante muraille en terre massive : Jérôme KOTARBA, Céline JANDOT, Stéphanie RAUX, *Rapport d'intervention sur le site de Manresa, à Canohès (66),* I.N.R.A.P.-S.R.A. Languedoc-Roussillon, 2005. Céline JANDOT *et alii, Rapport d'intervention sur le site de Villeneuve-de-la-Raho (66)*, I.N.R.A.P.-S.R.A. Languedoc-Roussillon, 2006.

47. Dominique BAUDREU, « Habitats et fortifications en terre crue d'époque médiévale... », p. 359-375. Jérôme KOTARBA, « Quelques données sur l'habitat en terre d'époque carolingienne d'Augéry de Corrèges (Arles, Bouches-du-Rhône) », dans *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue. 1. Terre modelée...*, p. 385-388.

48. Élise FAURE-BOUCHARLAT, Alban HORRY, « La maison des champs entre Rhône et Alpes (X[e]-XII[e] siècles)... », p. 211. Élise FAURE-BOUCHARLAT, Jacques-Léopold BROCHIER, « Les établissements ruraux : implantation, organisation et architecture » ..., p. 264-275.

Après la période médiévale, l'architecture en bauge semble connaître un fort recul dans la majeure partie des régions méridionales de la France. Elle reste néanmoins peut-être en usage en Provence rhodanienne tout comme le pisé, selon le sens donné au mot *tapie* dans certains prix-faits des XVIIe et XVIIIe siècles (49) et elle se maintient en tout cas sans équivoque dans les départements de Midi-Pyrénées où elle s'illustre par un riche patrimoine édifié entre le XVIe et le début du XXe siècle (50). Paradoxalement, ce sont des régions de l'ouest de la France – Normandie, Bretagne, Vendée – où les techniques de la terre massive ne sont pas encore connues pour le Moyen Âge qui recèlent le plus grand nombre de bâtiments en bauge des XVIIIe et XIXe siècles.



FIG. 10. DANS LA PARTIE INFÉRIEURE DU MUR EN BAUGE, MOTTES FAÇONNÉES MANUELLEMENT. MONTAGNAC (Hérault). *Cliché C.-A. de Chazelles.*

Il est clair que dans le contexte urbain de la fin du Moyen Âge les procédés de construction à base de terre crue permettent d'employer des matériaux disponibles sur place (gratuits, sans transport) pour réaliser des immeubles de façon rapide et peu onéreuse. Le même matériau se pliant à différents types de mises en œuvre, les choix d'une technologie ou une autre sont encore à expliciter : motivation culturelle, savoir-faire des maçons, faisabilité sur place, etc., d'autant plus que la présence conjointe de murs en bauge et en pisé est parfois observable dans une même unité bâtie : Perpignan (rue de l'Anguille et îlot Saint-Mathieu), Béziers (Hôtel de la Mercy), Montagnac, Lunel…

En ce qui concerne la bauge, tant la diversité des procédés que l'existence d'attestations remontant au VIIe siècle permet d'envisager des origines locales, autochtones, avec des solutions techniques adaptées à la fois aux matériaux du sous-sol et aux savoir-faire locaux. On note des évolutions sensibles vers des procédés distincts, propres à des petites entités régionales, sans doute amorcées au cours du Moyen Âge et en tout cas avérées à la fin de la période (technique des couches minces avec lits de végétaux, technique des mottes agglomérées en hautes assises). Il en va différemment du pisé, ou terre banchée, car au vu des données dont on dispose aujourd'hui la technique paraît bien empruntée à une autre culture. Les arguments qui pèsent en faveur de cette hypothèse sont, en premier lieu, l'absence de vestiges antérieurs à la fin XIIe-début XIIIe et, par conséquent, une « apparition » qui semble à la fois rapide et très disséminée sur le territoire (La Digne d'Aval, Perpignan, Narbonne, Béziers, Montagnac, Lunel, Marseille, Montbrison). En second lieu, les caractères standardisés des pisés rencontrés en ces différents points de France confortent l'idée qu'il s'agit de la transposition d'un modèle et c'est évidemment l'architecture musulmane (arabe ou arabo-berbère) développée en Espagne et en Afrique du Nord qui sert de référence. La prudence incite toutefois à envisager aussi un déficit des données archéologiques et historiques pour les périodes antérieures au XIIIe siècle. Il faut souhaiter que les recherches futures parviennent à établir de quelle manière et par quels vecteurs, s'il s'agit bien d'un emprunt technologique, s'est opérée cette transmission et quels en ont été les itinéraires.

49. Jean BOYER, « Documents inédits sur la construction de cabanes en Camargue aux XVIIe et XVIIIe siècles »…, p. 131-142. Claire-Anne DE CHAZELLES, François GUYONNET, « La construction en pisé du Languedoc-Roussillon et de la Provence »…, p. 109-139.

50. Alain KLEIN, « La construction en terre crue par couches continues, en Midi-Pyrénées. XVIe-XXe siècles… »…, p. 417-437.



FIG. 11. CARTOGRAPHIE DES LOTISSEMENTS EN TERRE DE CARPENTRAS (Vaucluse). *F. Guyonnet.*

L'architecture des maisons en terre massive

À la fin des années 1990, les informations sur la construction en terre crue dans l'habitat civil étaient trop lacunaires pour permettre aux chercheurs de développer une réflexion aboutie sur ce type d'architecture. La courte synthèse proposée sur ces problématiques de la maison en terre au Moyen Âge dans *Cent maisons médiévales* en est l'illustre exemple (51). Cet aspect particulier de la maison médiévale apparaît depuis le changement de siècle avec des découvertes qui se sont multipliées à un rythme soutenu dans la première moitié de la décennie si bien qu'il est désormais possible de commencer à mesurer l'ampleur du phénomène de construction en terre dans nos villes médiévales et de retracer les grandes lignes directrices de cette architecture vernaculaire.

L'essentiel de ces nouvelles données sur l'architecture de terre médiévale provient du milieu urbain et correspond à la phase d'extension des agglomérations située entre le début du XIIIe siècle et le milieu du XIVe siècle.

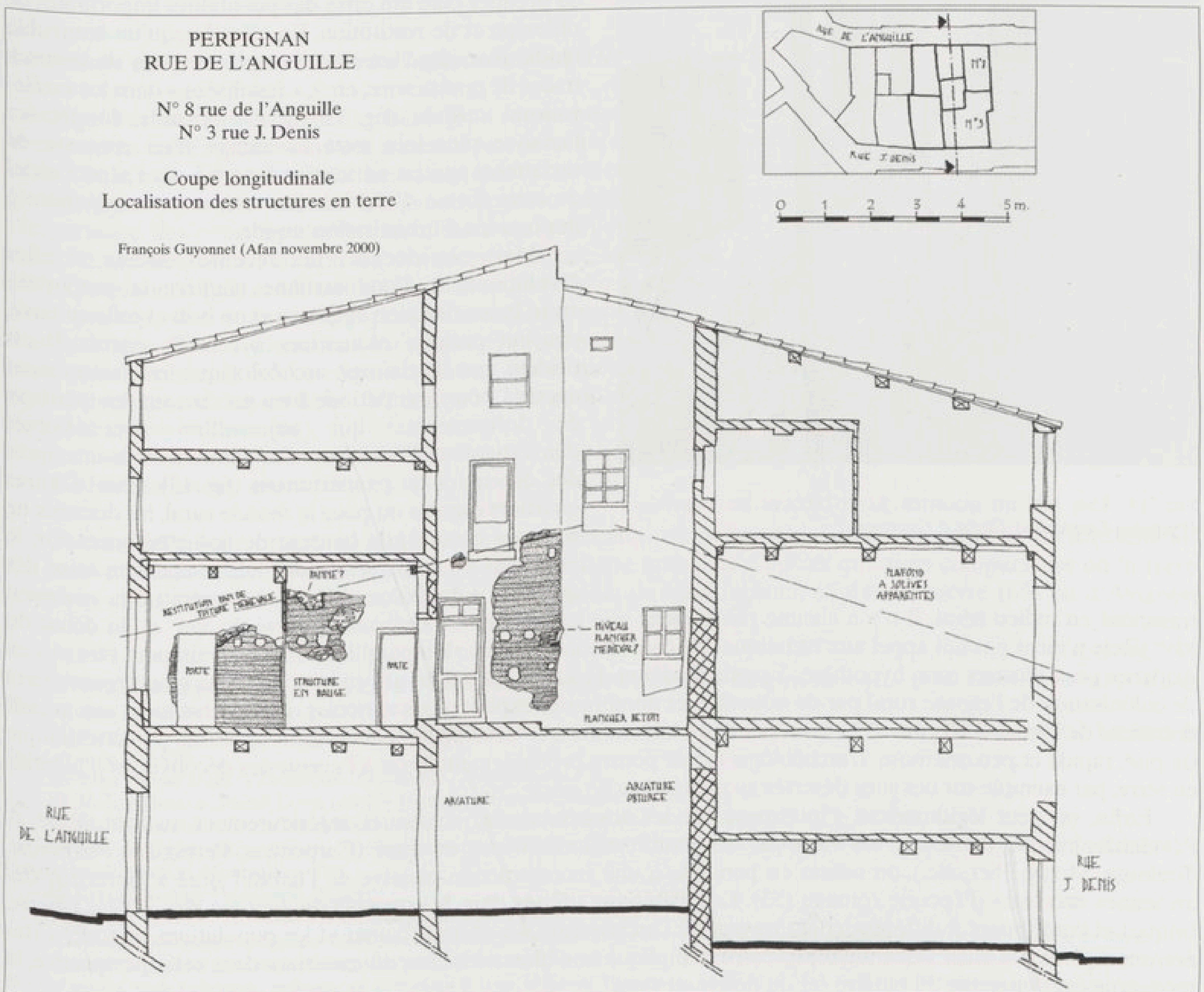


FIG. 12. ÎLOT DU QUARTIER SAINT-JACQUES DE PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales) : coupe transversale. *Relevé F. Guyonnet.*

51. Jean-Marie PESEZ, « La construction en terre crue », dans Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales*..., p. 67-68.

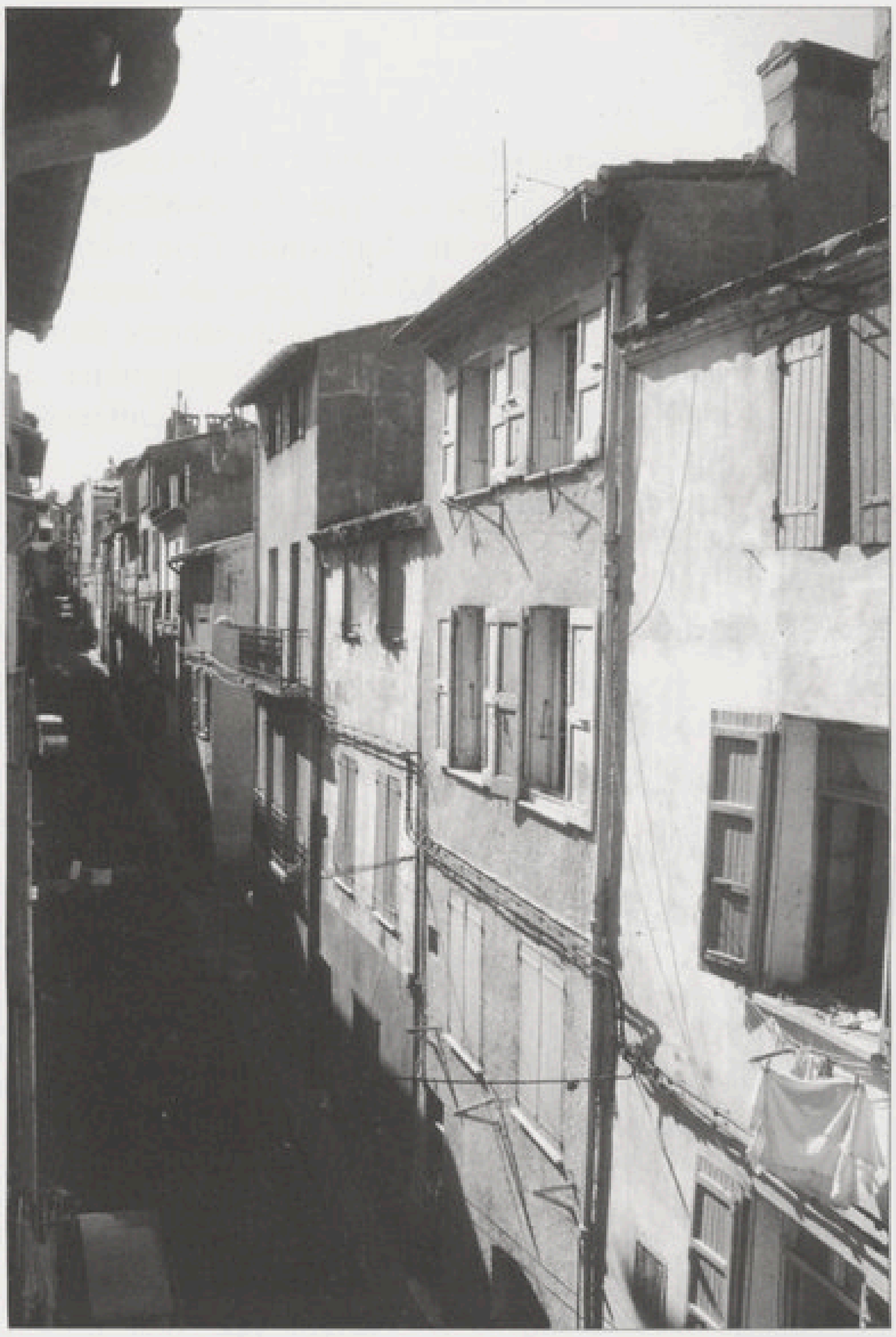


FIG. 13. UNE RUE DU QUARTIER SAINT-JACQUES DE PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). *Cliché F. Guyonnet.*

Ainsi, l'archéologie permet, par la variété de ses interventions (repérages, fouilles, études du bâti, etc.) de mieux connaître les quartiers de lotissements médiévaux et de montrer les particularismes liés au mode de construction en terre. La conséquence est un renouvellement de notre perception de ces nouveaux quartiers de la ville médiévale (fig. 11): aurait-on pu imaginer il y a encore cinq ans que la moitié de la superficie de Perpignan ou de Carpentras était couverte de maisons en terre au début du XIVe siècle ?

L'analyse architecturale de ces maisons en *tàpia* se fonde sur la qualité des informations apportées par les études archéologiques du bâti. Il est évident que les interventions de ce type ont généré une documentation de premier plan qui offre des possibilités importantes de réflexion et de restitution. En effet, lorsqu'un immeuble étudié livre des élévations complètes (pans de toitures, traces de poutraisons, etc.), « fossilisées » dans les surélévations tardives (fig. 12), il est possible de pousser l'analyse plus loin avec l'avantage d'un contexte de recherches qui est nettement favorisé par l'aspect sériel de cette forme d'architecture conçue pour répondre à des besoins d'urbanisation rapide.

Mais ces découvertes récentes, même si elles révolutionnent d'une certaine manière la proportion entre la construction en pierre et en bois et celle en terre, peuvent paraître réductrices à certains égards. Il est évident que l'éclairage archéologique est uniquement apporté pour une période bien précise, sur les quartiers de lotissements qui aujourd'hui font l'objet d'investigations liées à leur réhabilitation croissante après des décennies de paupérisation (fig. 13). Pour d'autres quartiers urbains ou pour le monde rural, les données ne sont pas encore à la hauteur de nos espérances. Or, le processus de construction des lotissements en terre des quartiers suburbains médiévaux pourrait être aisément transposé en milieu rural. Il n'y a aucune raison pour que les villages ou l'habitat dispersé du XIIIe et du début du XIVe siècle n'aient pas fait appel aux techniques de construction en terre. Un parallèle contemporain peut être mis en évidence pour illustrer cette hypothèse : à partir du début du XIXe siècle on assiste en Vaucluse à un grand mouvement de colonisation de l'espace rural par de nouvelles et nombreuses exploitations agricoles qui se substituent aux grands domaines de l'Ancien Régime (52). La réponse architecturale à ce développement est alors apportée par la technique du pisé, rapide et peu onéreuse. L'archéologie rurale pourra probablement livrer à l'avenir des découvertes d'habitats en terre, par exemple sur des sites désertés au milieu du XIVe siècle.

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur les noyaux urbains constitués antérieurement au XIIIe siècle. À l'évidence, lorsque l'on étend les villes par de nombreux lotissements en terre (Carpentras, Perpignan, Narbonne, Toulouse, Montpellier, etc.), on assiste en parallèle à une reconstruction massive de l'habitat situé à l'intérieur des anciennes enceintes d'époque romane (53). Les matériaux utilisés dans la construction sont les plus nobles (pierre, brique) et contribuent à différencier, au travers de l'architecture, les élites urbaines et les populations de souche des nouveaux arrivants. Bien évidemment ce constat implique une hiérarchisation du matériau : dans cette perspective, la terre crue est l'apanage du pauvre ou du nouveau venu.

52. Claire-Anne DE CHAZELLES et François GUYONNET, « La construction en pisé... », p. 109-139.

53. Cf. les travaux sur l'habitat médiéval à Montpellier et à Toulouse : Bernard SOURNIA et Jean-Louis VAYSSETTES, *Montpellier : la demeure médiévale*, Paris, 1991 (*Études du Patrimoine*, n° 1). Anne-Laure NAPOLÉONE, « Les maisons romanes de Toulouse » dans *A.M.M.*, t. 6 (1988), p. 230-232 ; « Les maisons gothique de Toulouse », *ibid.*, t. 8-9, p. 121-127.

Cependant, un tel constat, sans doute un peu trop simpliste, peut être nuancé puisque les textes ou l'archéologie apportent des informations qui témoignent de l'utilisation de la terre conjointement avec la pierre (54). Ainsi, dans la demeure médiévale de qualité des XIIIe-XIVe siècles, il n'est pas rare de trouver des parties secondaires édifiées en terre crue (cloisons, murs de refend, annexes, etc.) qui permettent une substantielle économie de moyens. Mais plutôt qu'une imitation « honteuse » d'un mode de construction généralisé dans les quartiers en marge, l'utilisation restreinte de la terre dans la maison médiévale patricienne du XIIIe siècle ne serait-elle pas le dernier soubresaut d'une habitude séculaire ? Par conséquent, on peut se poser la question de la place de l'architecture de terre dans l'habitat urbain des XIe et XIIe siècles. À nouveau l'archéologie contribue à éclairer notre discours : il est probable qu'à Valence, la construction en terre ait été généralisée entre l'Antiquité et le Moyen Âge tandis qu'à Marseille la terre semble largement utilisée dès le XIIe siècle, dans des quartiers commerçants et industrieux du centre de la ville romane (55).

Après ces quelques considérations générales sur le contexte d'étude de l'architecture en terre médiévale, il convient de présenter l'aspect le plus important de l'avancée de la recherche dans ce domaine : le lotissement et sa maison.

La maison en terre massive dans les lotissements des XIIIe et XIVe siècles

Nous l'avons déjà évoqué : l'archéologie a récemment contribué de façon remarquable à mettre en évidence la maison en terre édifiée dans des zones de lotissements qui caractérisent l'expansion territoriale des villes entre le XIIIe et le milieu du XIVe siècle. Le hasard des découvertes, s'il ne permet pas d'avoir une vue exhaustive sur la globalité des villes du sud de la France, apporte cependant suffisamment d'indices pour pouvoir mesurer l'importance des constructions en terre dans ces quartiers et pour en tirer les conclusions qui s'imposent. On constate que des villes – et non les moindres – comme Montpellier (56), Toulouse (57), Narbonne (58), Béziers (59), Carcassonne (60) et Marseille (61) sont touchées par la construction en terre dans les quartiers de faubourgs alors que des villes comme Perpignan (62) ou Carpentras (63) semblent s'étendre exclusivement avec ce type d'architecture. Bien évidemment les agglomérations secondaires et les villages paraissent suivre l'exemple de leurs grands voisins. Ainsi, ce constat a pu être établi récemment pour les centres anciens de Trèbes dans l'Aude et de Montagnac ou Lunel dans l'Hérault où l'extension de la superficie villageoise est caractérisée par ce mode de construction en terre (64).

Le lotissement en terre

Aucune spécificité propre au mode de construction en terre ne semble dicter l'organisation du lotissement. On trouve la même diversité d'implantation du parcellaire que dans d'autres quartiers comparables où la terre n'est pas choisie comme matériau. Ainsi, les lotissements de Montferrand, édifiés en pierre (65) ou d'Avignon

54. Tel semble être le cas à Barcelone et à Marseille : C. Battle, « La maison barcelonaise... » ..., p. 46. Robert Thernot et Muriel Vecchione, « Les murs en pisé... », p. 439-450.

55. Jacques-Louis Brochier, « La place de l'architecture de terre... » ..., p. 63-66. Robert Thernot et Muriel Vecchione, « Les murs en pisé... » ..., p. 439-450.

56. Yann Henry *et alii*, « *Dominium-Providence (Montpellier)...* ».

57. Jérôme Briand, Pascal Lotti (dir.), « *Museum d'Histoire Naturelle, Toulouse...* ».

58. Claire-Anne de Chazelles et Émilie Léal, « Les murs en terre crue d'un faubourg... »..., p. 247-261.

59. Olivier Ginouvez, « *Béziers. Habitations médiévales...* ». Élian Gomez, *Rue Maître Gervais, Béziers, Rapport de fouilles*. S.R.A. Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2005.

60. Renseignement Dominique Baudreu.

61. Robert Thernot et Muriel Vecchione, « Les murs en pisé... » ..., p. 439-450.

62. François Guyonnet et Aymat Catafau, « La construction urbaine en terre... », p. 389-411. Isabelle Remy, « *Des maisons de terre...* »..., 87 p. François Guyonnet, « Les maisons en terre de la rue de l'Anguille à Perpignan : du lotissement médiéval au secteur sauvegardé », dans *Roches ornées, roches dressées : colloque en hommage à Jean Abelanet*, Perpignan, 24-25 Mai 2001. A.A.P.O. Perpignan, Presses Universitaires, 2005, p. 497-512.

63. Claire-Anne de Chazelles et François Guyonnet, « La construction en pisé... » ..., p. 109-139. Nelly Duverger et François Guyonnet, *Carpentras, Îlot Archier, 2e phase...*

64. Claire-Anne de Chazelles et François Guyonnet, « La construction en pisé... » ..., p. 109-139. Pour Montagnac et Lunel, études en cours inédites.

65. Pierre Garrigou-Granchamp, « Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle », dans *La Maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, mai 2001, *M.S.A.M.F.*, Hors série 2002, Toulouse, 2003, p. 75-107.



FIG. 14. LOTISSEMENTS DU QUARTIER SAINT-JACQUES DE PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales) : plan de masse. *Dessin F. Guyonnet.*

édifiés en pans de bois (66) ne sont-ils pas vraiment différents de ceux de Perpignan ou de Carpentras. Dans ces deux dernières villes, le développement des quartiers suburbains paraît très rapide ou du moins semble débuter par un changement de statut de la cité lorsque Perpignan accueille la résidence de la cour aragonaise ou que Carpentras reçoit le Recteur et l'administration du nouvel état pontifical (fig. 14). Ce dynamisme d'une ville soudain portée sur le devant de la scène politique se caractérise en partie par une explosion démographique dont les conséquences se traduisent par un besoin exponentiel de logements. On doit construire beaucoup, vite et au prix le plus attractif pour des populations laborieuses de condition modeste. Dans le cadre de l'urbanisme, la réponse est celle du lotissement que l'on conjugue avec les solutions architecturales de la terre massive.

Grâce à l'exemple du « bourg » avignonnais on connaît le principe directeur de la formation d'un lotissement au début du XIVe siècle. Le propriétaire d'un terrain décide de le morceler en plusieurs parcelles qu'il concède à des particuliers moyennant le versement d'une acapte, autrement dit, un engagement à payer un cens annuel et l'engagement de construire dans un certain délai (67). Ces propriétaires de lotissements peuvent avoir différentes origines: bourgeois et nobles, ordres religieux et peut-être même le roi dans le cas de Perpignan. Les populations qui font construire les maisons en terre s'apparentent à un prolétariat ou à la partie laborieuse des classes moyennes, pour reprendre une terminologie actuelle. Dans le cas du quartier Saint-Jacques de Perpignan, la population est composée de petites gens et d'une grande proportion d'exclus dont les Juifs qui s'installent massivement sur les pentes du *puig* à partir de 1251.

L'implantation du lotissement sur un terrain est également conditionnée par un schéma directeur qui dépend du réseau viaire. Celui-ci peut être créé ex-nihilo comme cela semble être le cas à Perpignan pour les quartiers Saint-Jacques et Saint-Mathieu, à l'exception probable d'une ou deux anciennes grandes voies d'accès à la ville. L'exemple de Carpentras est bien différent puisqu'il s'agit d'une ville antique dont la superficie s'est rétractée entre l'Antiquité tardive et les premiers siècles du Moyen Âge. Il apparaît que la création de lotissements s'est probablement traduite par une reconquête de l'espace urbain perdu depuis la fin de l'Antiquité. C'est sur des parcelles agricoles, pouvant conserver la trace de la cadastration romaine, que les lotissements en terre ont été implantés en bordure de chemins dont le tracé reprenait celui des rues de la ville antique.

Le lotissement est divisé en parcelles contiguës, alignées les unes aux autres et généralement disposées perpendiculairement à la rue (fig. 15). À Perpignan, les îlots ont une largeur légèrement supérieure à 20 m entre deux rues. Les parcelles ne sont pas traversantes car séparées au centre de l'îlot par un mur mitoyen qui détermine de chaque côté une maison d'environ 10 m de profondeur pour une largeur moyenne de 5 m. Les lotissements de Carpentras sont différents dans la mesure où la largeur d'un îlot entre deux rues dépasse régulièrement 30 m. Dès lors, l'éclairage de la maison, placée perpendiculairement à la rue, nécessite la présence d'une cour en cœur d'îlot. Cette disposition paraît récurrente dans ces lotissements de Carpentras où les maisons d'une largeur moyenne de 5 m ont une profondeur variable. Le faubourg de Belvèze à Narbonne, probablement contemporain, semble connaître une disposition assez similaire alors que les îlots étudiés sur le site de Villeneuve-Bargemon à Marseille, plus anciens (XIIe-XIIIe siècle) sont nettement différents avec des parcelles traversantes d'environ 12 m et des maisons qui ne sont pas systématiquement accolées.

Ces quelques exemples prouvent la diversité du mode d'implantation des lotissements en terre et de leur organisation interne. Il convient cependant d'insister sur la juxtaposition des maisons construites souvent en série et sur leurs dimensions, variant entre 3,5 et 7 m de large pour 9 à 15 m de long.

L'architecture de la maison en terre de lotissement

Les études conduites à Perpignan et Carpentras nous ont apporté les éléments essentiels pour esquisser une restitution fiable de ces maisons en terre. La plupart des murs mitoyens étaient conservés avec, bien souvent, les pentes de toitures miraculeusement préservées par les surélévations postérieures au Moyen Âge ainsi que les traces d'encastrement des planchers et des pannes de charpente (fig. 16). Avec ces indications on peut préciser que la maison ne dépassait pas 6 m d'élévation en rive de toiture sur la rue pour 9 m au maximum en faîtage. Ces dimensions modestes permettaient cependant l'agencement de deux, voire trois niveaux: un rez-de-chaussée, éventuellement consacré à une activité professionnelle (atelier, entrepôt, commerce, etc.), un étage pour l'habitat

---

66. Dominique Carru, Anne Hasler et Isabelle Cartron, « Avignon, rue Carreterie », dans *Notes d'Information et de liaison de la Direction des Antiquités de la Région P.A.C.A.*, 1990, Aix-en-Provence, 1991, p. 169-171.

67. Anne-Marie Hayez, « Les bourgs avignonnais du XIVe siècle », dans *Bulletin philologique et historique du C.T.H.S.*, Paris, 1975, p. 77-102.

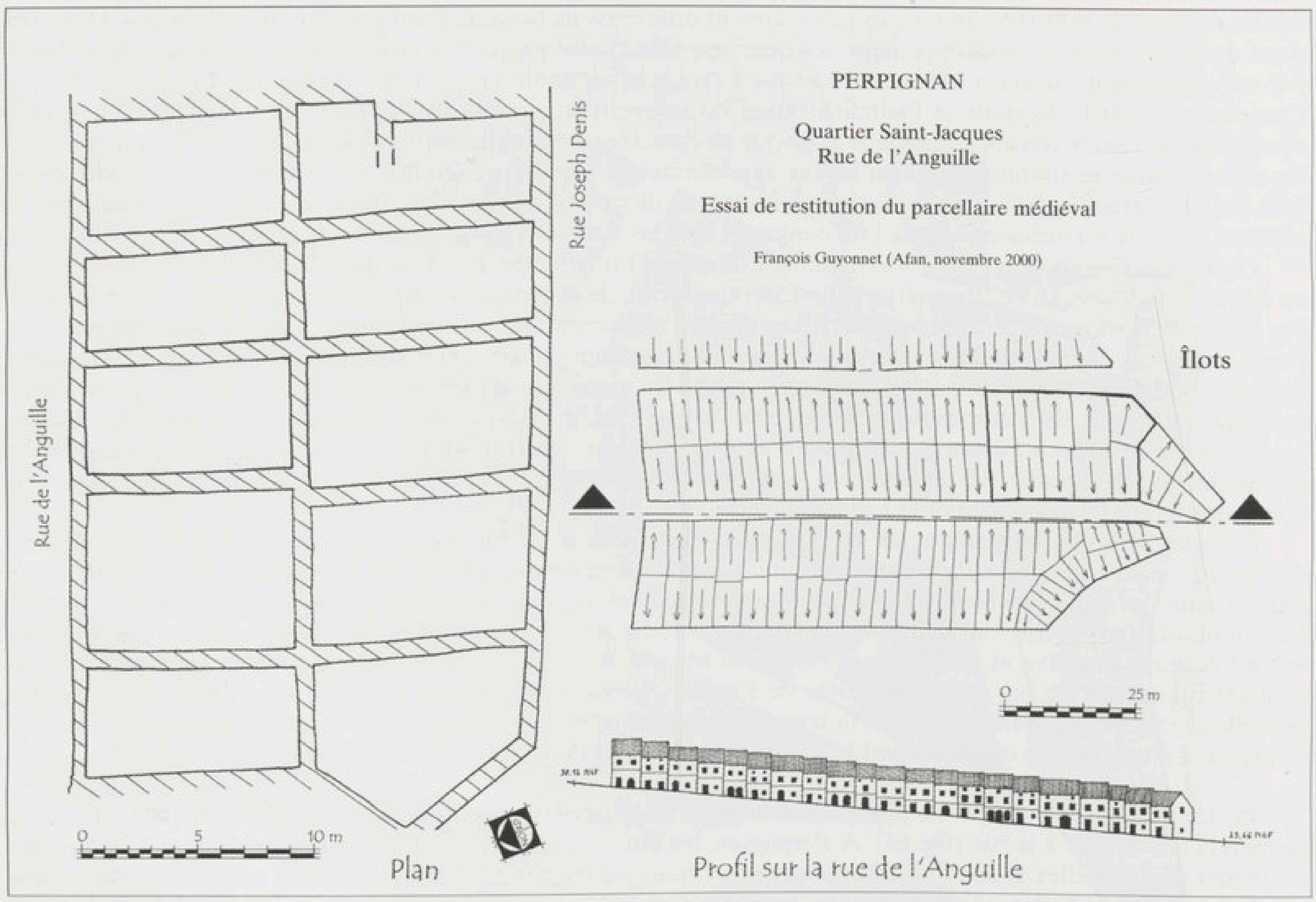


FIG. 15. ESSAI DE RESTITUTION DU PARCELLAIRE D'UN LOTISSEMENT DE PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). *Dessin. F. Guyonnet.*

et enfin, un étage bas de plafond servant de grenier ou un demi étage de comble, conçu comme une mezzanine (fig. 17). À partir de ce module de base, on trouve quelques variantes où des murs de refend, perpendiculaires aux mitoyens, peuvent exister. Bien que cela n'ait jamais été clairement identifié, il y a de fortes probabilités pour qu'un mur qualifié de mitoyen soit en définitive un simple refend longitudinal. La maison serait ainsi constituée de deux modules dont la largeur est avant tout dictée par la portée maximale de petites poutres de faible section (maximum 5 m). Un mur en terre construit sur une série d'arcs, étudié dans un lotissement de Carpentras pourrait tout à fait correspondre à ce schéma (fig. 18). Dans un autre registre, on peut avoir un mur mitoyen à l'étage qui sépare deux cellules d'habitations distinctes alors qu'au rez-de-chaussée, ce mur est percé d'ouvertures qui relient deux pièces associées. À nouveau, à l'exemple des largeurs de parcelles, on s'aperçoit que sous une apparence stéréotypée, l'architecture de ces maisons en terre peut présenter une variété de formes et de dispositions intérieures qu'il est encore très difficile de comprendre.

À l'exception d'un exemple observé à Montagnac, il semblerait que les maisons en terre ne possédaient pas de cave et ceci pour des raisons structurelles et d'économie. En effet, une excavation dans le prolongement des murs nécessite un solide confortement en pierre dont la réalisation paraît disproportionnée par rapport à l'élévation de la maison. Toutefois, on ne peut pas exclure la possibilité d'une cave très réduite, située au centre de la parcelle et couverte d'un plancher.

L'assise de la maison peut être de différente nature: construite en pierre avec ou sans fondations ou bien constituée par le mur de terre directement posé sur le sol. Le plus souvent on trouve un soubassement en pierre, de hauteur variable et qui peut atteindre parfois le premier plancher (Béziers, îlot Saint-Mathieu à Perpignan). Les départs de la maçonnerie de terre au niveau du sol sont plutôt l'exception (îlot Saint-Mathieu à Perpignan,

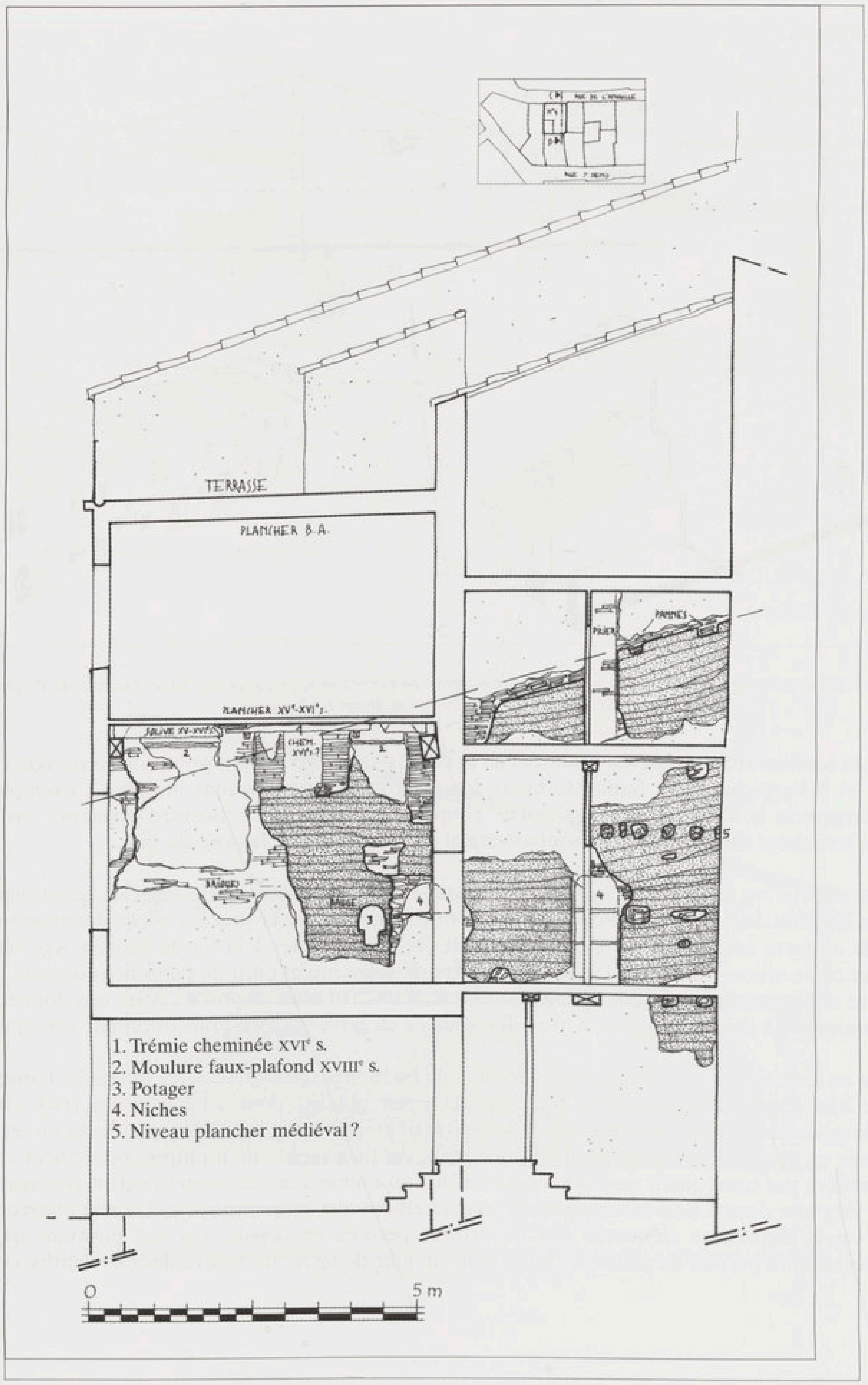


FIG. 16. ÉLÉVATION EN TERRE conservée dans une maison du quartier Saint-Jacques de Perpignan (Pyrénées-Orientales). *Relevé F. Guyonnet et Richard Pellé (Afan, novembre 2000).*

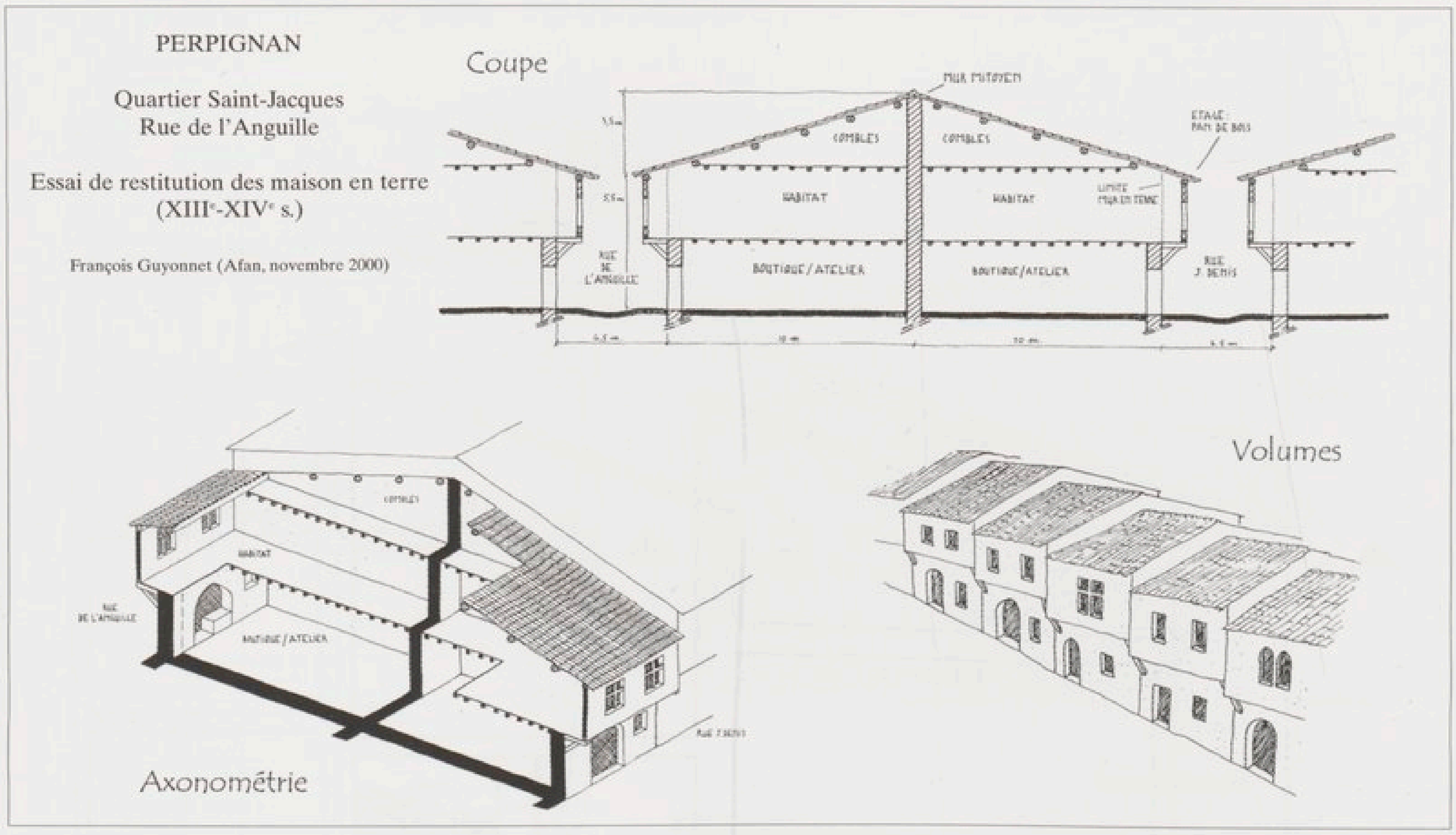


FIG. 17. ESSAI DE RESTITUTION DE L'ARCHITECTURE DES MAISONS DE LOTISSEMENT DU QUARTIER SAINT-JACQUES de Perpignan (Pyrénées-Orientales). *Relevé et dessin F. Guyonnet.*

Narbonne). Les fouilles archéologiques prennent ici le relais des études de bâti pour nous renseigner sur ce sujet. À Narbonne et à Perpignan (îlot Saint-Mathieu), les deux cas de figures sont illustrés. L'exemple du site de Villeneuve-Bargemon à Marseille est également éloquent puisque l'on rencontre plusieurs cas distincts de fondations en tranchées surmontées d'un soubassement de préparation à la pose du pisé.

La façade sur rue ou sur cour de la maison en terre médiévale est un autre sujet de questionnement pour l'archéologue. En effet, les lotissements de Perpignan et de Carpentras, à ce jour les mieux documentés, n'ont livré aucune façade en terre car elles ont systématiquement été reconstruites à la fin du Moyen Âge ou à l'Époque moderne. Pour cette raison, l'étude de la maison en terre de lotissement pâtit de l'absence concrète d'indications sur la structure et l'aspect de ces façades. Les différents indices dont nous disposons grâce aux données de fouilles ou du bâti, conjugués à des comparaisons avec des édifices en terre récents, nous orientent vers quelques pistes privilégiées.

La façade en terre existe assurément car les fouilles de Narbonne, de Béziers et de Marseille l'attestent et aussi parce que le bâti d'époque moderne et contemporaine est présent pour en témoigner (68). Une première hypothèse s'impose : les façades des maisons de lotissement étaient intégralement construites en terre ou sur un rez-de-chaussée en pierre, et ont disparu progressivement car la présence de multiples ouvertures atténue l'effet de masse du mur et par conséquent nuit à la résistance de l'ensemble. Lors de la surélévation des maisons, le choix s'est orienté vers une destruction-reconstruction contrairement aux murs mitoyens. L'autre conséquence de ces destructions est la disparition fréquente des ouvertures percées en façade. On sait pourtant qu'une grande disparité de techniques permet de placer les baies dans un mur de terre : on trouve des ouvertures à encadrement

68. Signalons qu'il est impossible en fouille de différencier un mur en terre sur rez-de-chaussée en pierre d'un mur intégralement construit en maçonnerie de pierre. Pourtant ce type de façade existe dès le Moyen Âge. On peut citer deux exemples notables de façades en terre sur un rez-de-chaussée en pierre : l'un à Trèbes (XIVe siècle) et l'autre à Béziers (XIVe siècle). Élian GOMEZ, « *Rue Maître Gervais...* ».

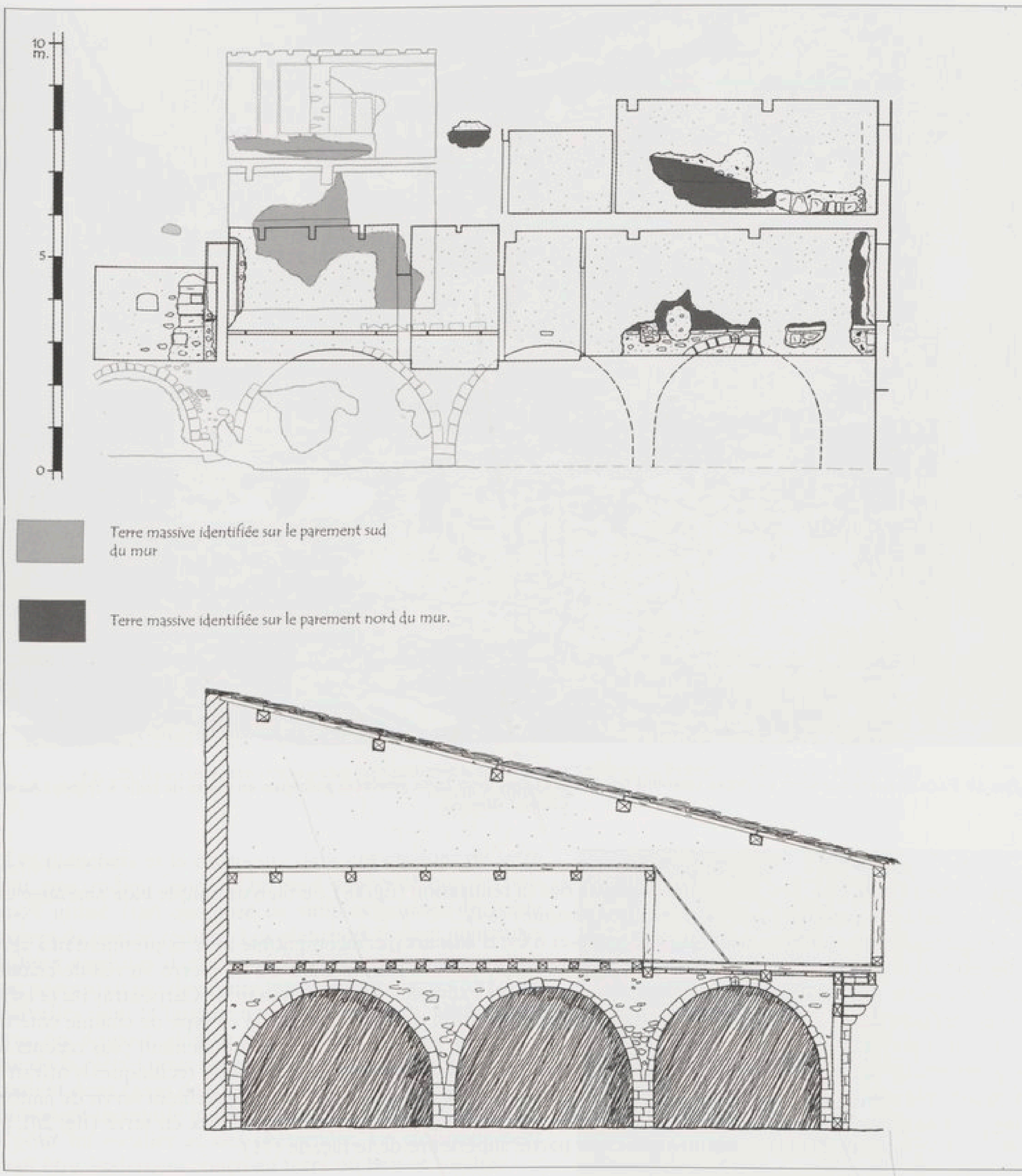


FIG. 18. RELEVÉ ET ESSAI DE RESTITUTION D'UN MUR EN TERRE SUR ARCADES DE CARPENTRAS (Vaucluse).
Relevé N. Duverger, février 2005.



FIG. 19. FAÇADE PARTIELLEMENT EN TERRE (aujourd'hui détruite) avec deux baies géminées gothiques en pierre de taille à Trèbes (Aude). *Cliché J. Moreno.*

de pierre ou de bois, insérées dans le mur de terre dès sa réalisation (fig. 19), ou bien un simple vide aménagé entre deux pans de terre massive (Trèbes, Béziers, Narbonne) (69).

Une deuxième hypothèse peut être proposée et n'est d'ailleurs pas incompatible avec la première : il s'agit de la présence d'un encorbellement à l'étage reposant sur une élévation de terre ou de pierre au rez-de-chaussée. Cette proposition de restitution s'appuie d'une part sur les exemples de Perpignan et de Carpentras ou la largeur des rues médiévales (4,5 m) permet aisément une confrontation de deux façades de ce type de chaque côté de la rue. D'autre part, cette hypothèse se fonde sur la présence de pans de bois en encorbellement plus récents dans ces quartiers ou à leur périphérie (70). Bien évidemment, une multitude de solutions techniques s'offrait aux bâtisseurs pour édifier l'étage en surplomb. Des piliers en pierre ou en bois (pouvant également servir de jambages à des portes) devaient éventuellement se situer dans le prolongement des murs latéraux en terre (fig. 20), pour recevoir des pièces de bois de soutènement de la partie supérieure de la façade (71).

---

69. À titre comparatif, on peut signaler un exemple de fenêtre géminée gothique dans une élévation en pisé, à L'Arboçar de Baix, en Catalogne : Joan Albert ADELL I GISBERT, « Notes per a l'estudi... », ..., p. 345-352.

70. À Perpignan, la plupart des pans de bois à encorbellement conservés dans certains quartiers du centre ancien sont plus récents (XVe-XVIe) alors qu'à Carpentras des vestiges de ce type ont été rencontrés sur les premiers remaniements des maisons en terre que l'on date du courant du XIVe siècle.

71. Sur une maison du quartier Saint-Jacques de Perpignan, un exemple de pilier situé à l'extrémité d'un mur en terre était conservé. Cependant, bien que d'aspect médiéval, on ne peut assurer que ce pilier ai été placé simultanément avec l'élévation en terre.

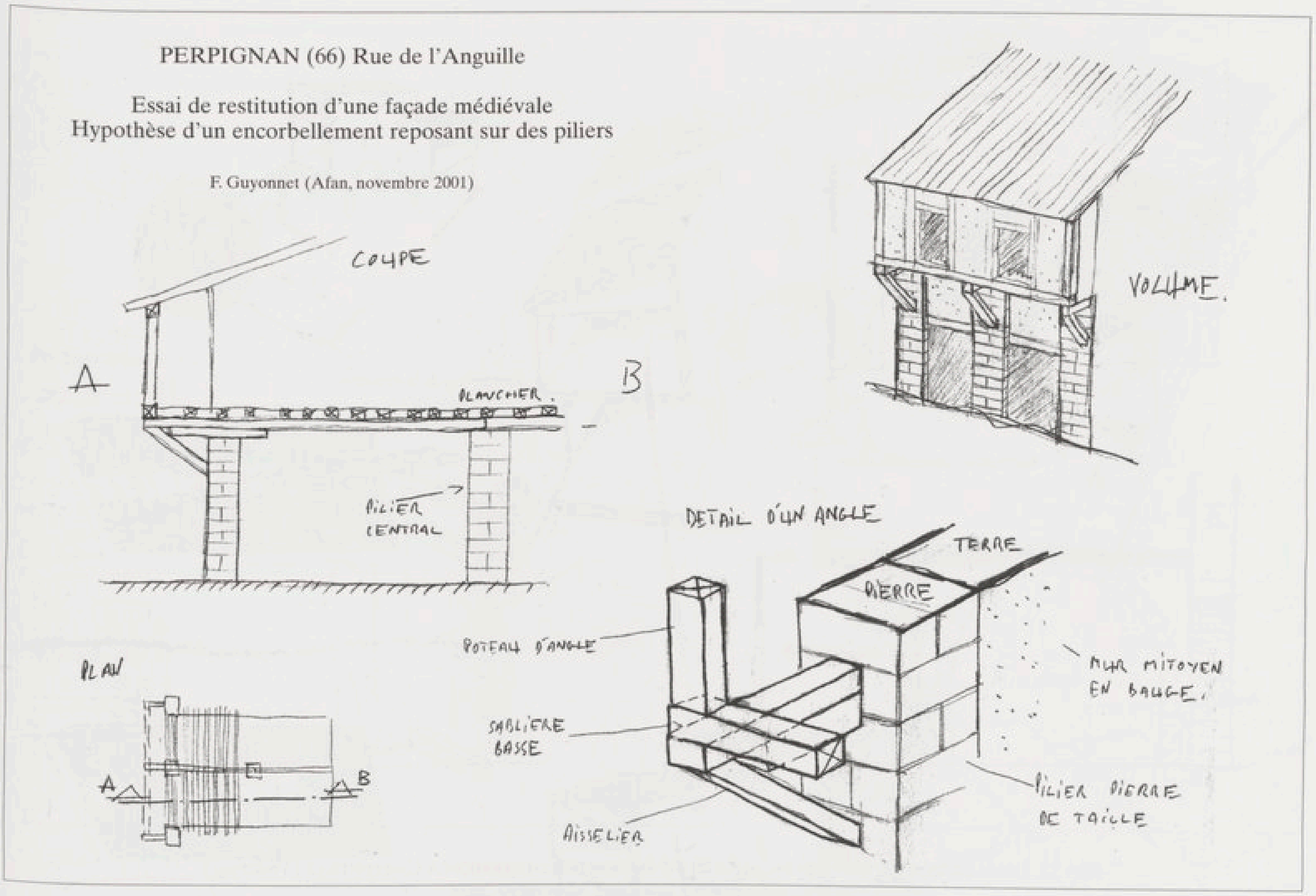


FIG. 20. ESSAI DE RESTITUTION D'UNE FAÇADE D'UNE MAISON DE LOTISSEMENT DE PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). *Dessin F. Guyonnet.*

Les planchers et la charpente dans ces maisons de terre étaient très rudimentaires. On peut supposer que le bois d'œuvre utilisé était composé de simples grumes de faible section et de portée réduite. Les planchers étaient constitués de solives espacées d'environ 0,25-0,30 m ; une conception qui ne nécessitait pas de poutre intermédiaire en renfort dans les parcelles dont la largeur n'excédait pas 5 m. Dans le cas inverse on pouvait ajouter deux piliers (en façade et au centre de la pièce) pour soutenir deux poutres sur lesquelles reposaient deux rangs de solives. La disposition intérieure est parfaitement inconnue mais on peut suggérer une trémie en bois pour un escalier et des cheminées. Le cloisonnement pouvait être également conçu en terre ou bois et torchis.

La charpente ne diffère pas de la simplicité des planchers : des pannes sont placées en travers de la maison et décrivent une faible pente située entre 25 et 30 %. Les traces de pannes repérées dans le quartier Saint-Jacques de Perpignan démontrent à nouveau que les constructeurs cherchaient l'économie de matériaux en choisissant des



FIG. 21. ARCADE EN PIERRE DE TAILLE placée dans un mur en terre à Carpentras (Vaucluse). *Cl.iché F. Guyonnet.*

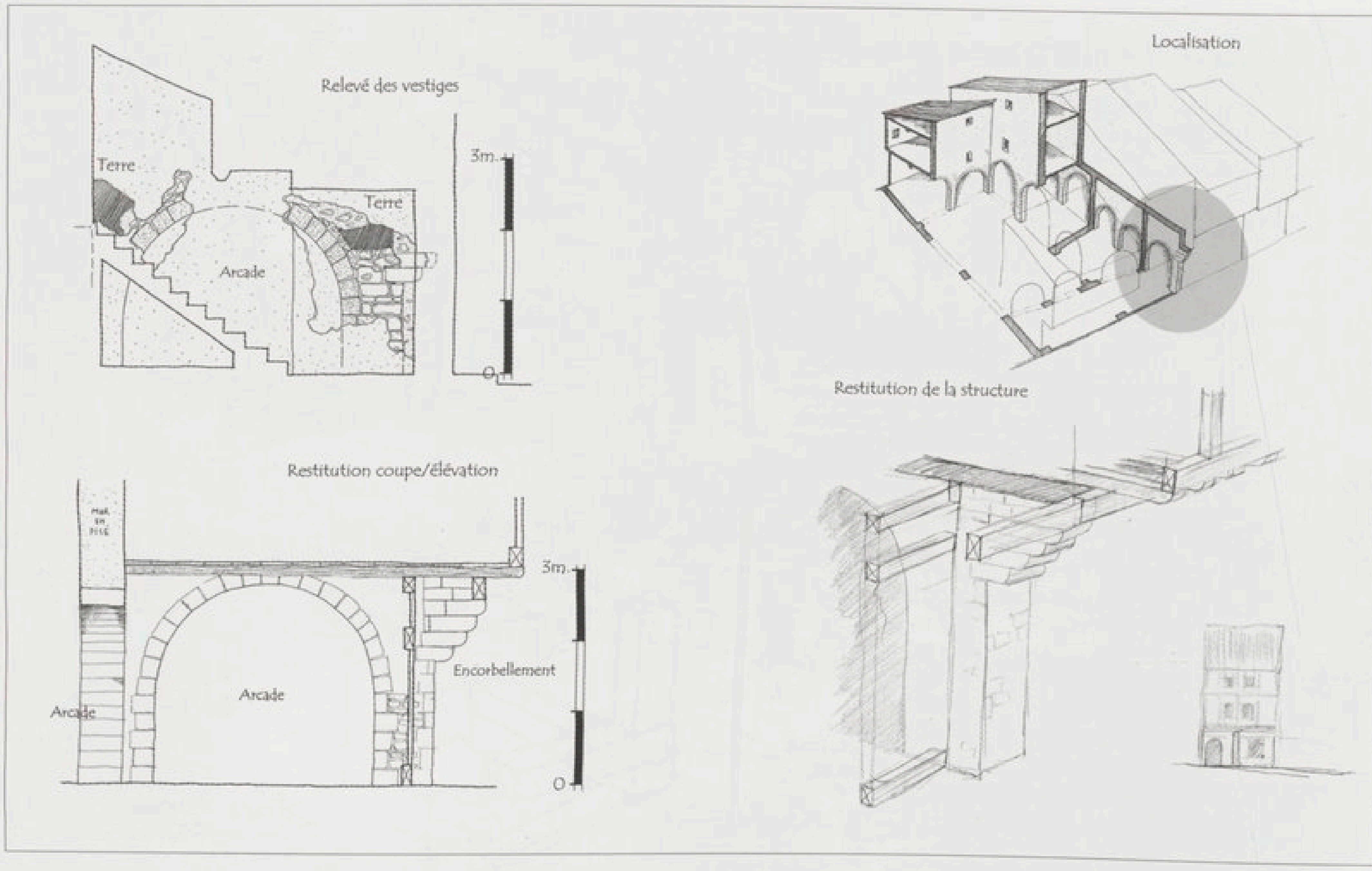


FIG. 22. ESSAI DE RESTITUTION DES FAÇADES D'UNE MAISON DE LOTISSEMENT À CARPENTRAS (Vaucluse).
Relevé et dessin F. Guyonnet, novembre 2003.

poutres de petite section (0,25 m) placées à distance rapprochée et sur lesquelles étaient disposés d'inévitables chevrons. La couverture pouvait reposer directement sur des chevrons si elle était constituée de tuiles comme laisse à penser les découvertes du faubourg du Morier à Marseille. Une autre solution est proposée à partir des observations de Carpentras où la partie sommitale d'un mur latéral de maison possédait encore une découpe en escalier, interprétée comme les traces de pose de grandes voliges pouvant être couvertes de chaume.

Les modifications de ces maisons en terre, conçues pour de nouveaux arrivants dans des villes en plein développement, interviennent très rapidement. Les recherches dans le quartier Saint-Mathieu de Perpignan, comme à Montagnac, montrent que l'on surélève en terre les maisons primitives pour créer un niveau supplémentaire ou pour permettre la construction d'un lot voisin dont l'orientation de toiture change. À Carpentras, on remarque que les maisons construites en terre sont massivement percées d'arcades en plein cintre au rez-de-chaussée (fig. 21). Le percement a posteriori pour la plupart d'entre elles, est attesté par la forme des brèches qui sont pratiquées dans les murs de terre, colmatées avec des matériaux hétéroclites après la pose de l'arc. Ces percements d'arcs sont associés à des reconstructions de façades en encorbellement et en pans de bois (fig. 22). Le processus de remembrement des rez-de-chaussée de Carpentras est si important qu'il est délicat de situer la limite de ces nouvelles parcelles. Une impression de transformation du lotissement primitif en immense « souk » à l'orientale ressort de la restitution parcellaire que l'on peut ébaucher pour cette phase d'évolution datant probablement du milieu du XIVe siècle (fig. 23). Les arcades permettent la circulation entre d'anciennes pièces exiguës devenant des entrepôts ou des ateliers de grande taille qui débouchent bien souvent sur de vastes cours.

Les transformations vont se poursuivre dans ces lotissements qui ont résisté à la chute de la population au milieu du XIVe siècle. À partir du XVe siècle plusieurs parcelles d'origine sont rassemblées pour définir de vastes maisons avec cour où l'on édifie un escalier à vis desservant deux étages supplémentaires construits en pan de bois (Carpentras).

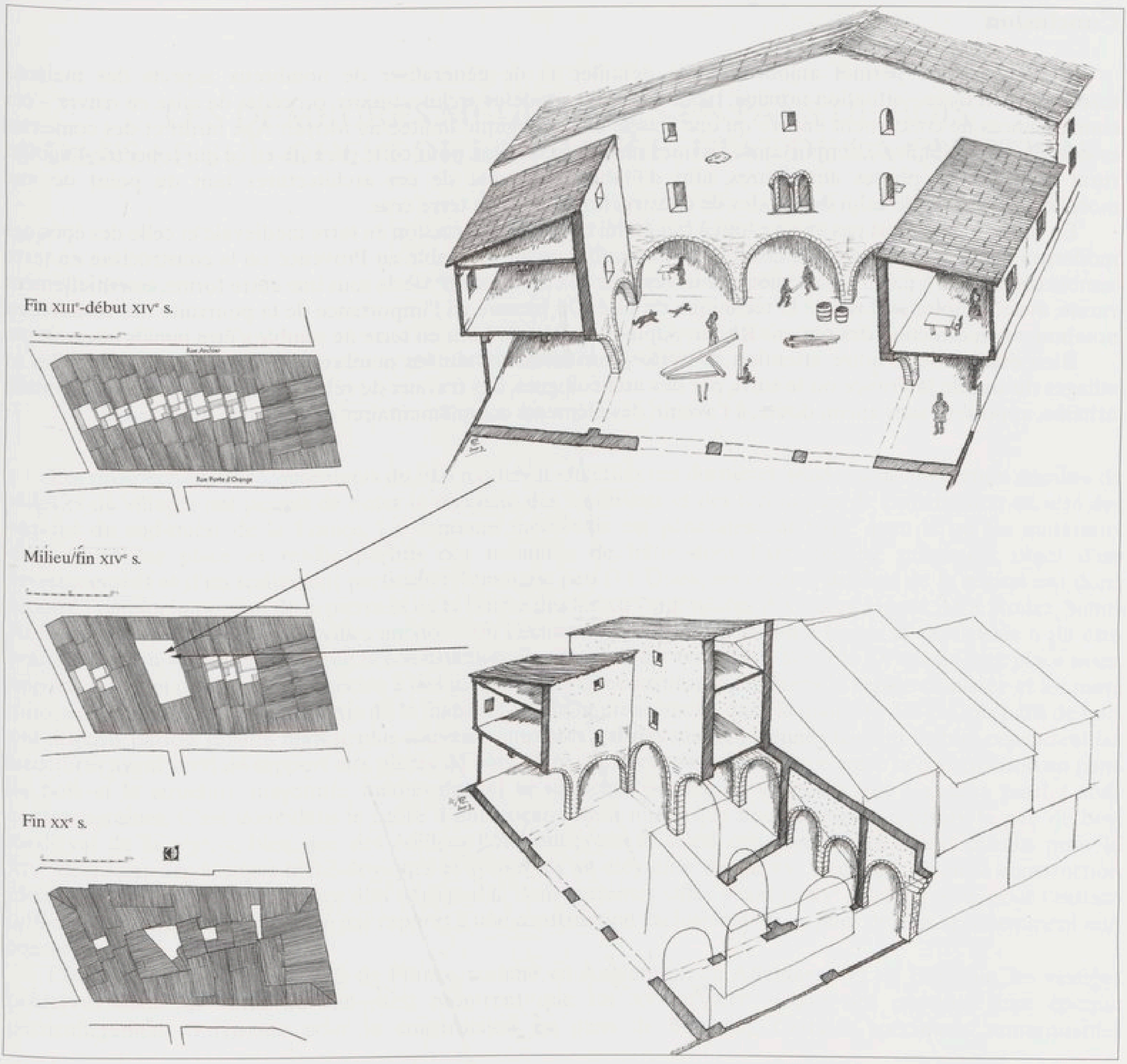


FIG. 23. ESSAI DE RESTITUTION DU PARCELLAIRE ET DE L'ARCHITECTURE d'une maison de lotissement à Carpentras (Vaucluse).
Dessin F. Guyonnet.

À Perpignan l'évolution est similaire car, dès la fin du Moyen Âge, les lotissements du quartier Saint-Jacques se transforment progressivement en une série de maisons assez vastes et confortables, conçues comme un modèle réduit d'hôtel particulier à partir de quatre ou six maisons médiévales remembrées au centre desquelles on perce une cour. Étrangement, ces ensembles constitués entre les XVe et XVIIIe siècles se désagrégent au XIXe siècle pour retrouver une disposition parcellaire presque équivalente à celle du lotissement médiéval.

Conclusion

Si l'archéologie permet aujourd'hui de détailler et de généraliser de nombreux aspects des maisons médiévales en terre – situation urbaine, types d'habitat, modèles architecturaux, procédés de mise en œuvre – ces connaissances ne concernent encore qu'une frange chronologique limitée au Moyen Âge tardif et des contextes essentiellement citadins. D'importantes lacunes restent à combler, pour cette période en ce qui concerne l'habitat rural et, pour les phases antérieures, afin d'établir la genèse de ces architectures tant du point de vue morphologique que de celui des modes de construction à base de terre crue.

En outre, le lien n'est pas encore tout à fait établi entre la construction en terre médiévale et celle des époques modernes et contemporaines. Ce constat est particulièrement vérifiable en Provence où la construction en terre semble disparaître à partir du XVe siècle pour resurgir à la fin du XVIIIe siècle sous une autre forme, essentiellement rurale, avec l'emploi exclusif de la technique du pisé. On mesure ici l'importance de la poursuite des recherches, notamment en direction des régions Rhône-Alpines où l'art de bâtir en terre ne semble s'être jamais interrompu.

Bien évidemment, notre attention se porte prioritairement sur les nombreux centres anciens des villes et villages du sud de la France où le suivi, par des archéologues, des travaux de réhabilitation ou de restructuration urbaine, apportera sans aucun doute, à l'avenir, des éléments complémentaires de réflexion sur ce sujet.

LES DEMEURES MÉDIÉVALES EN PANS DE BOIS DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE : ÉTAT DE LA QUESTION

par Anne-Laure NAPOLÉONE *

Les prospections et recensements du bâti médiéval effectués ces dernières années dans un certain nombre de villes et de villages ont permis de noter la diversité des matériaux et des techniques de construction au sein des régions du sud-ouest de la France. La demeure médiévale est généralement bâtie avec le ou les matériaux disponibles sur place et révèle parfois des manières de bâtir dont l'architecture religieuse, objet d'un investissement et d'un traitement particulier, témoigne peu (1). Quelques centres urbains de la région ont donc montré l'emploi important de la pierre et de la brique dès les XIIe-XIIIe siècles. À Cahors, Figeac, Albi, Rodez, Saint-Antonin-Noble-Val et d'autres villes encore – où l'échantillon d'édifices est bien fourni et où l'étude a pu être poussée un peu –, il est apparu que la construction en pans de bois avait, bien avant le XVe siècle, une place assez importante, bien que toujours associée à des maçonneries qui constituent au moins le rez-de-chaussée et les murs mitoyens, sinon la plus grande partie de la maison (2). Malheureusement, dans la majorité des cas, ces pans de bois ont disparu, parfois rebâtis, mais le plus souvent remplacés par des murs maçonnés laissant lisibles cependant les structures ayant servi de support aux pièces de bois. Dans d'autres cas, la cohérence entre la construction en pans de bois et la structure maçonnée médiévale qui la supporte permet de supposer que les deux parties sont contemporaines. C'est donc dans le cadre d'une construction mixte que nous apparaît, a priori, le pan de bois médiéval de la région, bien que des édifices bâtis entièrement selon cette technique soient connus pour le XIVe siècle par des vestiges archéologiques et conservés en élévation dès le XVe siècle (3). Si cette construction mixte semblait avoir eu une place non négligeable dans certaines villes avant le XVe siècle, il reste pour l'instant difficile d'en définir la proportion par rapport à une construction exclusivement en pans de bois apparemment non conservée.

Comme dans d'autres régions de France, comme en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, les vestiges préservés dans les villes du sud-ouest montrent que les XVe et XVIe siècles ont constitué une époque particulièrement florissante pour la construction en pans de bois (4). Certains spécimens remarquables

* Chercheur associé FRA.M.ESPA., TERRAE et membre de la S.A.M.F.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidée à mettre en œuvre cet article, et plus particulièrement Pierre Carcy, Pierre Garrigou Grandchamp, Maurice Scellès et Gilles Séraphin.

1. Concernant l'environnement géologique et la construction, voir l'ouvrage de Charles Pomerol (dir.), *Terroirs et maisons. Les demeures traditionnelles et leur environnement géologique*, Sant Andreu de la Barca, 2006.

2. Maurice SCELLÈS, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XIIe-XIVe siècles)*, Cahiers du Patrimoine n° 55, Paris, 1999 ; notre étude, *Figeac au Moyen Âge : les maisons du XIIe au XIVe siècle*, ouvrage publié à l'initiative et avec le concours de l'A.S.F.E. (Association pour la sauvegarde de Figeac et de ses environs), Camburat, 1998, 2 t. ; Aurélie FABRE, *Les maisons médiévales de Rodez du XIIe au XIVe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 1999 ; Catherine GUIRAUD, *Architecture civile du XIIe au XIVe siècle à Albi*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 1999.

3. Pour les pans de bois trouvés en fouilles, voir Jérôme BRIAND et Pascal LOTTI (dir.), *Museum d'Histoire Naturelle, Toulouse (31). Rapport final de fouille préventive*, I.N.R.A.P., 2006, 494 p. Voir également à titre d'exemple la maison de Saint-Frajou (Haute-Garonne), du XVe siècle, entièrement bâtie en pans de bois (sur solin maçonné).

4. Voir Commandant Raymond QUENEDEY, *L'habitation rouennaise, étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Rouen, 1926, 432 p. ; Benjamin SAINT-JEAN-VITUS, « Maisons de bois à Dijon à la fin du Moyen Âge. Aspects d'une approche archéologique » dans *Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte d'Or*, t. XXX (1987-1989), p. 295-316 ; Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent*

témoignent de la grande maîtrise atteinte à cette époque dans l'art de bâtir selon cette technique et des possibilités de décor qu'elle pouvait offrir. On peut donc se demander si l'absence de vestiges antérieurs à cette époque est due à une incapacité, pour l'heure, des chercheurs à les reconnaître ou si d'autres raisons sont à invoquer. Les nombreux règlements d'urbanisme imposant la suppression des encorbellements pour limiter la propagation des incendies ont sans doute entraîné des destructions (5) bien que l'on note dans certains cas un simple « recul » du pan de bois, après sciage des solives débordantes (6). Par ailleurs, les restaurations, et notamment les plus récentes, ont pu être particulièrement destructrices sur ce genre d'édifice.

Viollet-Le-Duc définit le pan de bois comme un « ouvrage de charpenterie, composé de sablières hautes et basses, de poteaux, de décharges et de tournisses, formant de véritables murs de bois, soit sur la face des habitations, soit dans les intérieurs, et servant alors de murs de refend » (7). La définition plus ancienne de d'Aviler est encore assez proche : « assemblage de charpente, qui sert de mur de face à un bâtiment. On le fait de plusieurs manières, parmi lesquelles la plus ordinaire est de sablières, de poteaux àplomb, et d'autres inclinés et posés en décharge » (8). Ces définitions s'appliquent bien sûr parfaitement aux édifices de l'Époque moderne, nous verrons cependant qu'elles ne caractérisent pas précisément certains pans de bois anciens.

L'objectif de cet état de la question est de regrouper et de tenter de structurer les données que les prospections effectuées dans les centres urbains ont révélées dans le domaine de la construction en pans de bois. Cette entreprise a déjà été amorcée par Gilles Séraphin qui a apporté en 2006 quelques éléments de réflexion sur le sujet en s'appuyant surtout sur les vestiges conservés dans les villes de Cahors et de Figeac. Il s'est plus particulièrement attaché à montrer l'existence de deux structures à pans de bois coexistantes au Moyen Âge (9). C'est de là que nous repartirons, et si au terme de cet état de la question de nombreuses interrogations et incertitudes demeurent, quelques nouvelles hypothèses pourront être avancées, et le corpus plus étoffé qu'il y a trois ans permettra sans doute d'enrichir la réflexion.

Structures portantes du pan de bois

L'observation des vestiges des demeures à pans de bois des villes de Cahors et de Figeac a mené Gilles Séraphin à déterminer deux catégories d'édifices : « les pans de bois autoportants à sablière maîtresse » et « les pans de bois à piliers d'étages porteurs » (10). Les premiers constituent le système le plus fréquemment utilisé et

---

maisons médiévales, Gap, 1998, article de Benjamin Saint-Jean-Vitus, Maurice Seiller, François Fray et Isabelle Letteron, « La construction en bois », p. 69-85 ; Richard Harris, Discovering timber-framed buildings, Haverfordwest, 1993, 96 p. ; Jürgen Eben, Ulrich Klein (éd.), *Die Limburger Fachwerkbauten des 13. Jahrhunderts, Limburg a.d. Lahn, Forschungen zur Altstad*, 2, Limbourg, 1997, 193 p. et *Limburger Fachwerkbauten des 14. und 15. Jahrhunderts, Limburg a. d. Lahn, Forschungen zur Alstad*, 3, Limbourg, 2002, 258 p. ; David Houbrechts, « Le logis en pans de bois dans les villes du bassin de la Meuse Moyenne (XVe-XVIIe s.) apport de l'archéologie du bâti » dans *Bulletin monumental*, t. 165-2 (2007), p. 175-194 ; *Les maisons à pans de bois d'Auxerre, Musée du Coche d'eau*, Auxerre, 1996 ; *Orléans, les façades à pans de bois*, Catalogue d'exposition, Orléans, été 2006, 112 p. etc.

5. Voir dans ce volume la contribution de François Bordes sur les règlements d'urbanisme ; Carole Josso, « Besançon : les ordonnances municipales sur l'architecture à pans de bois » dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, nouvelle série n° 39 (1997), p. 29-52. Voir également Isambert, Taillandier et Decrussy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420, jusqu'à la Révolution de 1789*, t. XV (août 1589-mai 1610), Paris 1829, p. 241.

6. Gilles Séraphin, « Le pan de bois au Moyen Âge dans la France méridionale », dans *La maison au Moyen Âge*, Actes de la cession d'Université d'été 2003, sous la direction de Pierre Garrigou Grandchamp, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 241-255. Voir également les travaux de Pierre Carcy sur la demeure n° 7 de la rue Saint-Rome à Toulouse (à paraître).

7. Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1856, article « pan de bois », t. 7. puis il énumère les qualités de cette technique de construction : « ce moyen avait l'avantage de permettre des superpositions d'étages en encorbellement, afin de laisser un passage assez large sur la voie publique et de gagner de la place dans les étages supérieurs. Il était économique et sain, car, à épaisseur égale, un pan de bois garantit mieux les habitants d'une maison des variations de la température extérieure qu'un mur de brique ou de pierre. Il n'est pas de construction à la fois plus solide, plus durable et plus légère ».

8. Augustin-Charles d'Aviler, *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent*, nouvelle édition, Paris, 1755, p. 263.

9. Gilles Séraphin, « Le pan de bois au Moyen Âge… », p. 241-255.

10. *Id.* p. 244 et 246.

généralisé à l'Époque moderne, où la sablière maîtresse et la paroi en pans de bois disposée au-dessus, portent les solives des étages et la charpente des combles. Les seconds, en revanche, obéissent à un système différent puisque le poids des solives et de la charpente est reporté sur les maçonneries par l'intermédiaire de piles ou de têtes de mur (11). De façon à simplifier les appellations et en attendant d'en trouver d'autres plus appropriées, nous appellerons les premiers « pans de bois porteurs », et les seconds « pans de bois non porteurs ».

Les pans de bois non porteurs

Différents types de pans de bois non porteurs sont ici présentés ; nous verrons qu'ils relèvent tous du même principe. Les différences observées répondent surtout aux divers problèmes posés par les formes et les tailles des parcelles et les limites imposées par la dimension des bois. Parmi les nombreux exemples présentés, quelques édifices ont conservé leurs façades en pans de bois. En l'absence d'analyses dendrochronologiques, leur datation absolue est impossible même si de nombreux indices prêchent en faveur de leur ancienneté. Le plus important étant ici que ces édifices possèdent la même structure que ceux qui n'ont plus leurs pans de bois et pour lesquels, nous le verrons, la datation médiévale ne fait aucun doute.

Les maisons à têtes de murs

Une rapide description de la maison dite d'« Arcambal » à Martel (Lot), relevée alors qu'elle faisait l'objet de travaux partiels, va permettre de mieux cerner la structure du pan de bois non porteur (12). Elle s'élève sur deux niveaux, sur une parcelle de 10 m sur 6 m environ, et présente son mur goutterot sur la rue de l'Église (fig. 1). L'analyse des constructions a montré que le rez-de-chaussée, bâti dans un appareil de blocs de pierres de taille caractéristique des XIIe-XIIIe siècles à Martel, est antérieur au pan de bois de l'étage. La reprise occasionnée par l'installation de celui-ci, peut-être au XVe siècle, touche également les parties hautes du rez-de-chaussée, une partie du pignon et la façade arrière (13). Le pan de bois, composé d'une trame de poteaux assez dense et d'un remplissage de blocs de tuf, a été élevé sur un solivage serré, soulagé par des corbeaux de bois, permettant un encorbellement allant jusqu'à 1,30 m à l'est. Il prend appui sur la sablière de chambrée posée sur les solives et s'accroche sur les côtés aux têtes de mur, de part et d'autre de la façade. La demeure étant élevée contre la voisine, à l'est, c'est la tête de mur de celle-ci qui a été utilisée (14). L'observation de l'intérieur de l'édifice a permis de constater que la plupart des solives des combles et des chevrons formant ferme étaient conservés. Ils prennent appui sur la maçonnerie de la façade arrière et, à l'avant, sur une poutre longeant la façade et encastrée dans les deux têtes de mur (fig. 2). Nous avons donc bien là le système qui permet de reporter le poids de la charpente sur les parties maçonnées, libérant le pan de bois de toutes forces ou pressions, en dehors de celles provenant de sa propre structure. Cette poutre, encastrée dans la maçonnerie et située à l'arrière des colombages, est la principale caractéristique du pan de bois non porteur. Si elle a le plus souvent disparu, avec les pans de bois qui la devançaient, les murs et autres supports maçonnés dans lesquels elle venait s'engager restent généralement lisibles sur les façades. Les prospections ont ainsi permis de repérer de nombreux vestiges de ce système de construction et les maçonneries conservées dans les parties basses peuvent permettre de dater son utilisation.

On en trouve en effet dès l'époque romane à l'exemple d'une autre demeure martelloise élevée dans la rue Droite, dont la construction peut être située vers la fin du XIIe ou le début du XIIIe siècle (fig. 3) (15): la double série de fenêtres quadruples maçonnées du premier étage, que l'on peut restituer grâce à de nombreux vestiges, la rattache aux plus anciens édifices de la ville. Les têtes des murs gouttereaux se détachent de la maçonnerie reprise, au-dessus de ce niveau, et permettent de restituer une façade en pans de bois en encorbellement pour l'étage supérieur et la partie basse des combles. D'autres édifices semblables existent à Figeac (Lot); le pan de bois s'y élevait cependant en façade au-dessus du seul rez-de-chaussée maçonné (16).

---

11. *Id.* p. 246.

12. Voir les résultats de cette étude dans « Bulletin de l'année académique 2006-2007 » dans *M.S.A.M.F.*, t. LXVII (2007) (à paraître).

13. Pignons et façade arrière sont maçonnés et portent les caractéristiques de la construction de la fin du Moyen Âge (appareil de moellons, ouvertures...).

14. La demeure voisine également médiévale lui est donc antérieure.

15. Voir le travail de Gilles SÉRAPHIN sur cet édifice, mis en ligne sur le site http://www.societes-savantestoulouse.asso.fr/samf/grmaison geomm/france/46/martel/droite.htm

16. En particulier les maisons de la rue Balène et de la rue Capote: A.-L. NAPOLÉONE, *Figeac au Moyen Âge...*, t. 1, p. 22.



FIG. 1. MAISON DITE D'« ARCAMBAL » À MARTEL (LOT), relevé de l'état actuel de la façade sur rue (en haut) et hypothèse de restitution du second état médiéval (en bas). *Dessin A.-L. Napoléone, A. Charrier et L. Corneille.*

Une demeure située dans la rue Droite à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) a conservé le pan de bois de ses deux étages sur un rez-de-chaussée maçonné, très remanié (fig. 4) (17). La visite intérieure de l'édifice a permis de vérifier la présence d'une poutre encastrée dans les têtes de mur (P), renforcés par des piliers engagés (Pi), au premier niveau. Le plus faible module des poteaux semble indiquer que le deuxième étage a fait l'objet d'une réfection ; la tête de mur ouest a d'ailleurs été abattue et rebâtie en pans de bois et aucune poutre ne vient reporter ici le poids de la charpente des combles. Pourtant, un pilier engagé conservé à l'ouest sous l'enduit pourrait laisser penser qu'un tel système a pu également exister à ce niveau. Enfin, la présence, sur les murs mitoyens maçonnés de niches, d'un évier et d'une cheminée aux formes gothiques pourrait confirmer une datation haute pour le premier étage.

La maison de la rue Centrale à Cajarc semble beaucoup moins reprise malgré une restauration récente (fig. 5). Elle présente deux niveaux en pans de bois sur un rez-de-chaussée maçonné ouvert d'un grand arc et de deux portes dont une à embrasure extérieure (18) ; les murs-pignons et la façade arrière ont été également élevés en blocs de calcaire. L'homogénéité apparente de la construction semble indiquer cependant qu'ici les deux niveaux de colombages ont été bâtis en une seule campagne. Une reprise a pourtant été opérée au XV[e] siècle sur la porte gauche et l'arc central du rez-de-chaussée, pour laquelle fut utilisé un calcaire plus clair. Cette reprise en sous-œuvre a peut-être occasionné la mise en place d'une sablière de plancher interrompue au niveau de la porte du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. À l'intérieur, une poutre a été mise en support sous les solives, au premier étage, mais pas au second.

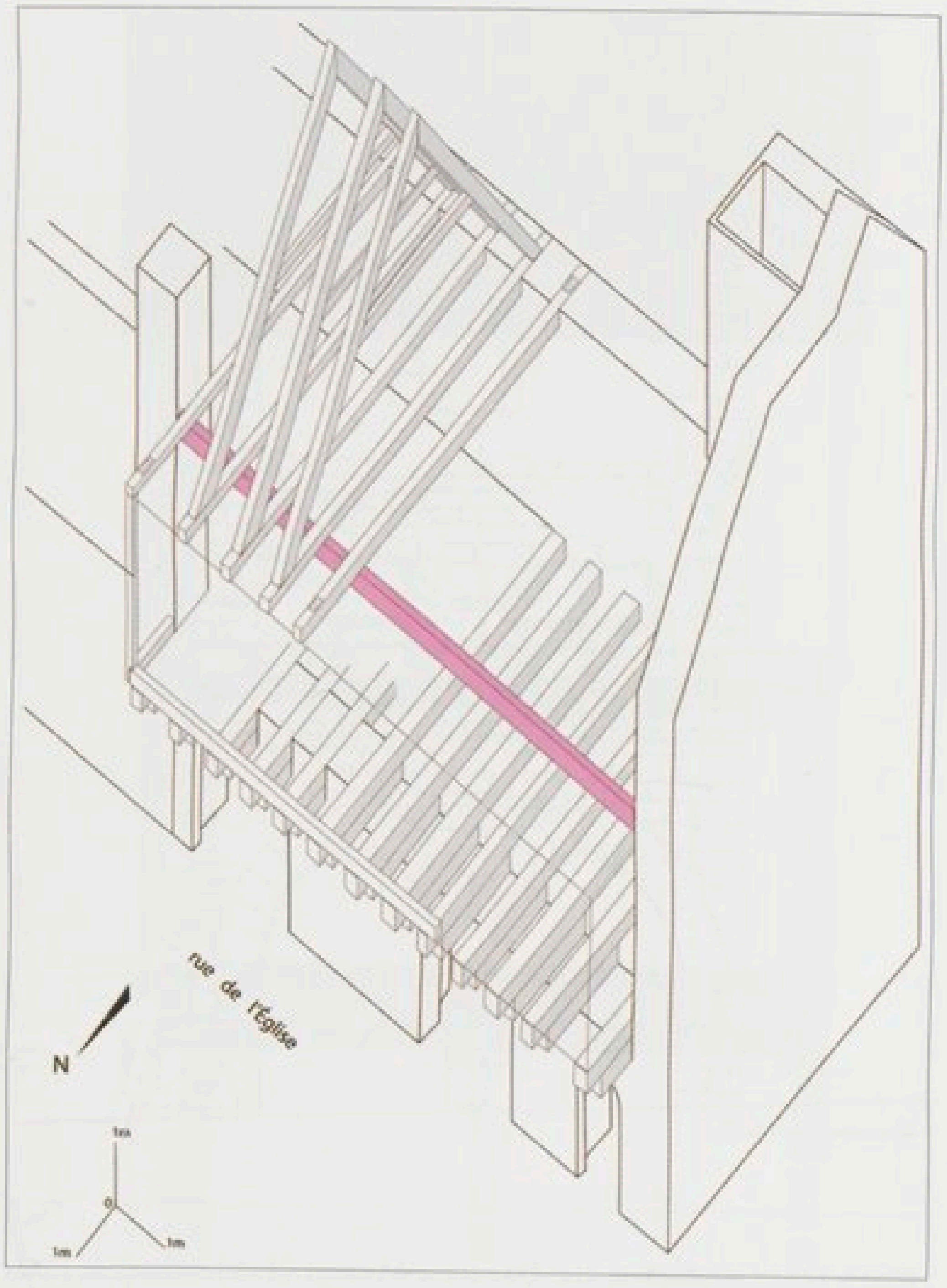


FIG. 2. MAISON DITE D'« ARCAMBAL » À MARTEL (LOT), vue axonométrique : mise en place de la poutre entre les deux têtes de mur et de la charpente par dessus. *Croquis A.-L. Napoléone.*

Notons enfin que l'on trouve également des têtes de mur à l'arrière de certaines portes ou tours intégrées dans les murs de ville, laissant supposer qu'elles présentaient une façade en pans de bois du côté intérieur. Ainsi en est-il de la tour située au sud de la porte Montferrier à Figeac, voûtée dans sa partie basse et largement ouverte sur la ville ; le premier étage était une pièce fermée par un pan de bois qui donnait accès aux courtines de part et d'autre de la tour (fig. 6) (19).

Ainsi, dans sa version la plus simple, le pan de bois non porteur, en encorbellement sur le rez-de-chaussée ou le premier étage, s'accroche aux solives qui reposent à l'intérieur sur une poutre ancrée dans les têtes de mur. Ce système s'observe notamment sur des murs-pignons ou sur des murs-gouttereaux de dimensions peu importantes.

17. L'édifice a fait l'objet de restaurations particulièrement destructrices dans les années 1970 : ainsi les solives du plancher du premier étage ont-elles été sciées au ras du mur à l'intérieur pour être remplacées par un plancher de béton. Malgré cela, un pilier avec coussinet servant de piédroit à une ouverture relève de la typologie des ouvertures médiévales locales.

18. Cette forme de porte est particulièrement caractéristique des constructions médiévales.

19. Anne-Laure NAPOLÉONE, *Figeac au Moyen Âge…*, t. 1, p. 57-58.

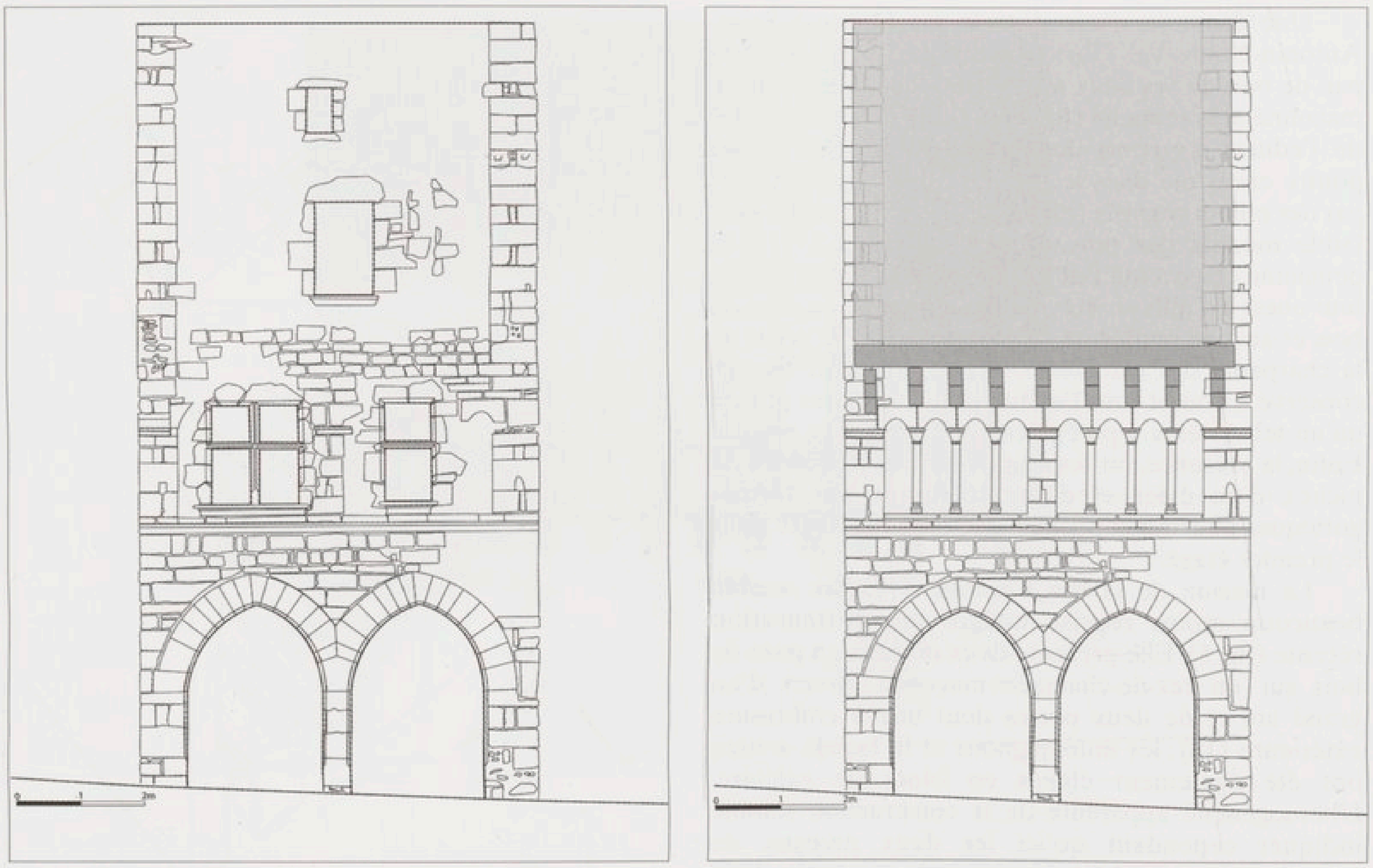


FIG. 3. MAISON ROMANE RUE DROITE À MARTEL (LOT), relevé de l'état actuel de la façade sur rue et hypothèse de restitution de l'état médiéval. *Dessin A.-L. Napoléone et V. Ferrat à partir des hypothèses de G. Séraphin.*

Les maisons à piles intermédiaires et pile d'angle (20)

Si la façade sur rue ne dépasse pas les 7-8 m, il est possible, en effet, de disposer une poutre de cette taille entre deux têtes de mur, comme nous l'avons vu jusqu'ici (21). Si la façade est plus longue, ou s'il s'agit d'une parcelle d'angle, il est nécessaire de prévoir alors des supports intermédiaires pour appuyer les extrémités de plusieurs poutres juxtaposées. Ces supports sont des piles ou des colonnes reposant directement sur la base maçonnée de l'édifice, donc reportant le poids sur celle-ci de la même façon que sur les têtes de mur. Ces supports en pierres de taille sont de la même façon aisément repérables sur les façades lorsque les pans de bois ont disparu. Une demeure de la rue Séguier à Figeac montre, par exemple, un rez-de-chaussée et un premier étage élevé en blocs de grès taillés (fig. 7) ; les fenêtres triples décorées de moulures amorties par de petites sculptures indiquent le XIIe ou le début du XIIIe siècle. Le second étage était bâti en pans de bois ; la maçonnerie reprise après la destruction de celui-ci laisse apparaître les têtes de mur et deux piles intermédiaires en pierres de taille. Elle laisse deviner également les empochements des solives débordantes qui avaient été réservés, entre les blocs, dans la partie supérieure du premier étage et qui se succédaient à intervalles resserrés et réguliers.

Une autre demeure de la rue Droite à Martel conserve une grande façade dont le pan de bois s'élevait sur un niveau au-dessus du rez-de-chaussée maçonné (fig. 8). Une pile centrale divise le mur en deux portions de 6 m correspondant à la taille des deux poutres qui prenaient appui sur elle et sur les têtes de mur. La taille brettelée des blocs et les profils en amande des tores qui décorent les grands arcs permettent de la dater de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle. Toujours à Martel, la grande maison de la rue du Pressoir possède un pan de bois accusant un fort

20. Voir dans ce volume, l'article de Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP sur les structures constructives des demeures médiévales.
21. La poutre de la maison « d'Arcambal » à Martel a la taille exceptionnelle de 10 m.

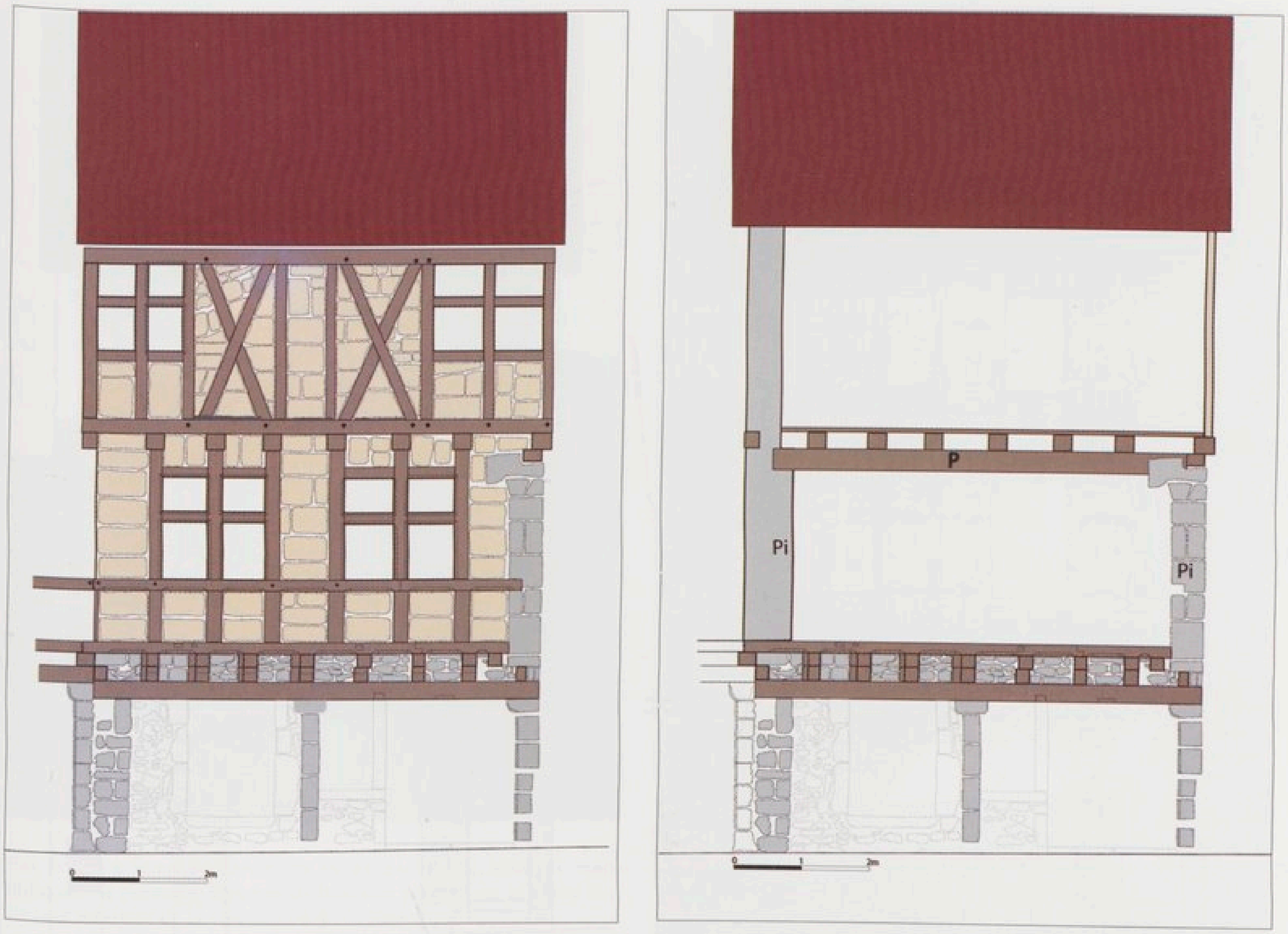


FIG. 4. MAISON RUE DROITE À SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (TARN-ET-GARONNE),
relevé de l'état actuel de la façade sur rue et coupe à l'arrière du pan de bois (P : poutre, Pi : piliers engagés).
Dessin A.-L. Napoléone et D. Joy.

encorbellement au-dessus du rez-de-chaussée, puis s'élève sur deux niveaux (fig. 9). Ce pan de bois est malheureusement recouvert d'un enduit, mais les grands arcs du rez-de-chaussée et les vestiges de fenêtres triples de la façade latérale, permettent de dater la structure maçonnée de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle. La visite intérieure de l'édifice a confirmé la présence d'une colonne à chaque étage et à l'aplomb du mur du rez-de-chaussée ; malheureusement, les poutres et les solives – si elles existent encore – ont été escamotées sous le faux plafond (22).

Enfin, une maison de Calmont (Aveyron) a gardé une grande partie de son pan de bois d'origine et a été datée par les analyses dendrochronologiques des années 1440 (fig. 10) (23). Elle montre une grande façade de 9,25 m sur la rue, un rez-de-chaussée de pierre et deux étages en pans de bois. La largeur de la façade a imposé la mise en place d'un pilier central pour servir de support intermédiaire aux deux poutres situées derrière l'encorbellement à chaque étage (24). En effet, comme à la maison précédente, nous pouvons voir ce dispositif conservé sur deux niveaux : au premier étage, les poutres reposent sur les têtes de mur (l'une est renforcée par un

22. Je remercie Maurice Scellès et Gilles Séraphin d'avoir noté pour moi les caractéristiques intérieures de cette demeure au cours de leurs prospections dans le Lot.

23. Voir le dossier d'analyses dendrochronologiques effectuées par le laboratoire Cèdre, Olivier GIRARDCLOS et Christophe PERRAULT, *Datation par dendrochronologie. Maison Chemin Départemental n° 81 à Calmont (12)*, Besançon, décembre 2005 consultable au Centre de documentation du Service de la Connaissance du Patrimoine de la Région Midi-Pyrénées.

24. Elles mesurent respectivement 3,70 m et 5 m.



FIG. 5. MAISON DE LA RUE CENTRALE À CAJARC (LOT), relevé de l'état actuel et hypothèse de restitution.
Dessin A.-L. Napoléone et J.-L. Boudartchouk.

pilier engagé) et sur une colonne élevée sur le mur du rez-de-chaussée, et supportent les solives du niveau supérieur. Au second étage, le dispositif se reproduit, mais c'est un pilier de bois qui reçoit ici l'extrémité des deux poutres. Ce pilier repose sur la colonne du premier, ou plus précisément sur les extrémités des deux poutres assemblées à mi-bois s'appuyant dessus (fig. 36). À ce niveau, le dispositif porte directement la charpente des combles.

Quand la maison occupe une parcelle qui présente deux façades perpendiculaires sur rue, un pilier est disposé à l'angle de façon à recevoir la poutre qui supporte les solives ou le croisement des poutres derrière les deux parois en pans de bois s'il s'agit d'un solivage d'angle. Comme le montre la maison Peyrière, place Champollion à Figeac, la pile d'angle repose sur les deux niveaux bas bâtis en blocs de grès local (fig. 11). Cet édifice est un exemple intéressant à plusieurs titres, même si le pan de bois a disparu. Il a d'abord gardé une partie du décor sculpté roman qui ornait les fenêtres triples du premier étage qui permet de dater l'édifice du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Par ailleurs, il a conservé au-dessus de ses fenêtres quelques-uns des modillons sculptés qui étaient destinés à supporter les solives débordantes, peut-être par l'intermédiaire de corbeaux de bois, formant l'encorbellement du deuxième étage.

De nombreux vestiges de maisons à piles d'angle peuvent être recensés en dehors de Figeac et de Saint-Antonin qui en comptent un certain nombre. On en trouve par exemple à Lagrasse (Aude) sur des édifices de la

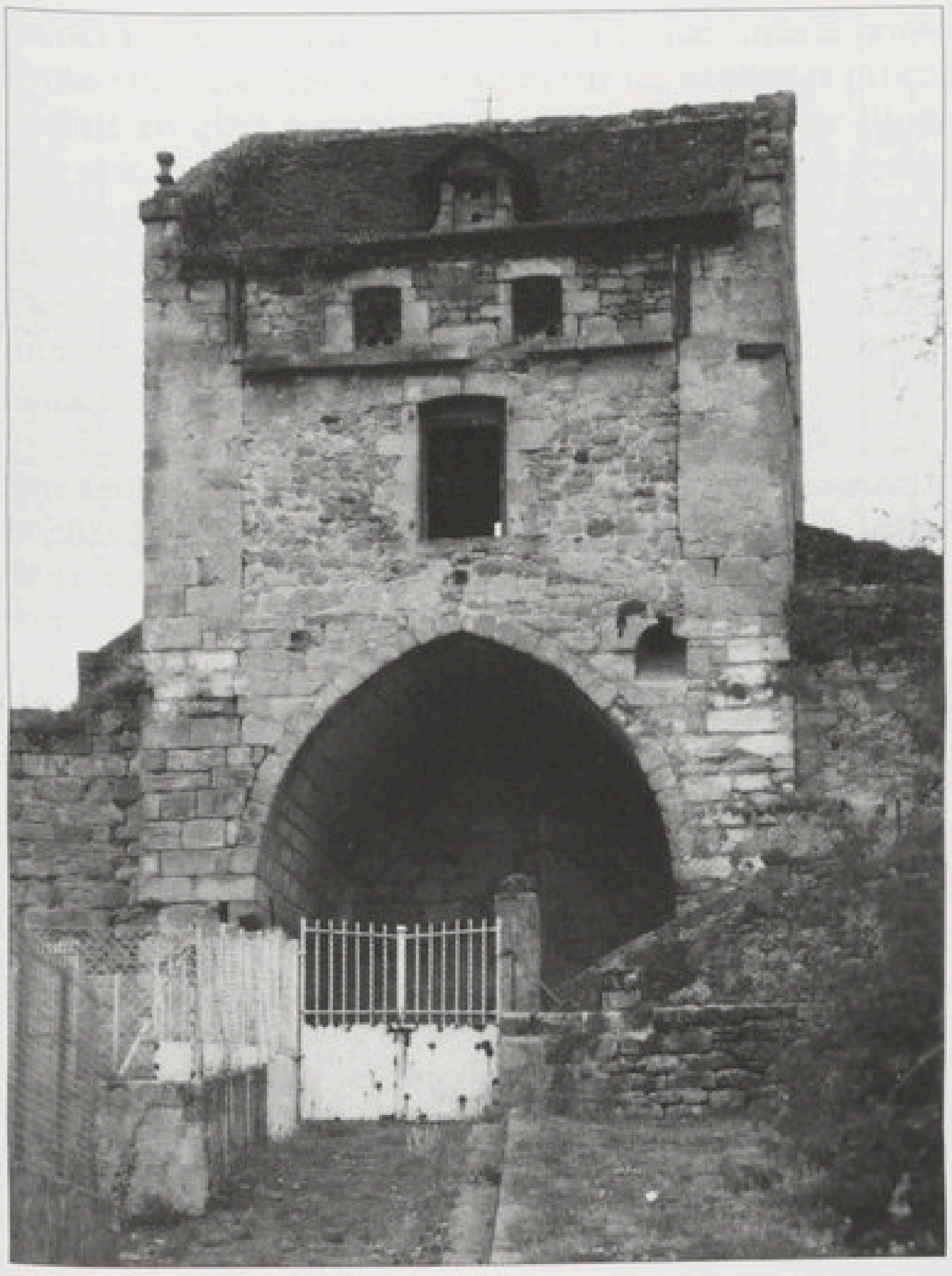


FIG. 6. TOUR NORD DE L'ENCEINTE DE FIGEAC (LOT), têtes de murs indiquant la présence d'un pan de bois non porteur sur le grand arc, du côté intérieur de la ville. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 7. MAISON N° 4 DE LA RUE SÉGUIER À FIGEAC (LOT), pan de bois non porteur restituable au-dessus du premier étage grâce aux têtes de mur et aux deux piles encore visibles. *Cliché A.-L. Napoléone.*

fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle (fig. 12) (25), mais une des rares connues pour l'instant à avoir conservé une partie de son pan de bois d'origine est celle située sur la place au Blé à La Canourgue (Lozère) (26). Il s'agit d'un vaste édifice de deux étages, mesurant 10,5 m x 6,4 m (fig. 13). Il présente sa plus grande façade sur la place au Blé et l'autre sur la rue du Maillan. Seul le rez-de-chaussée est bâti en pierre ; les portes sont recouvertes d'un simple linteau de bois. L'observation des ouvertures des deux étages laisse penser que cet édifice peut être antérieur au XVe siècle. En effet, deux lancettes trilobées et une rose en grès sont comprises dans le remplissage de tuf et les croisées actuelles, dont les bases accusent le XVe siècle, font partie d'une campagne de reprise qui a touché la plupart des ouvertures. La visite intérieure a permis de vérifier que le pan de bois n'était pas porteur puisque le système de poutres soutenant les solives est conservé sur les deux niveaux. Les grandes dimensions de la parcelle ont imposé la mise en place de piles intermédiaires et de piles d'angle à chacun des deux étages. Dans les deux cas, de grosses poutres sont assemblées à mi-bois au-dessus des piliers de pierre.

25. Voir l'inventaire des édifices de Lagrasse effectué par Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP sur le site : http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france/11/lagrasse/lagras01.htm.

26. Voir le dossier dressé par Marie-Sylvie GRANDJOUAN en 1968 et complété en 1994, Inventaire Général Languedoc-Roussillon. Je remercie également Isabelle DARNAS pour toutes les précisions supplémentaires données sur cette maison.

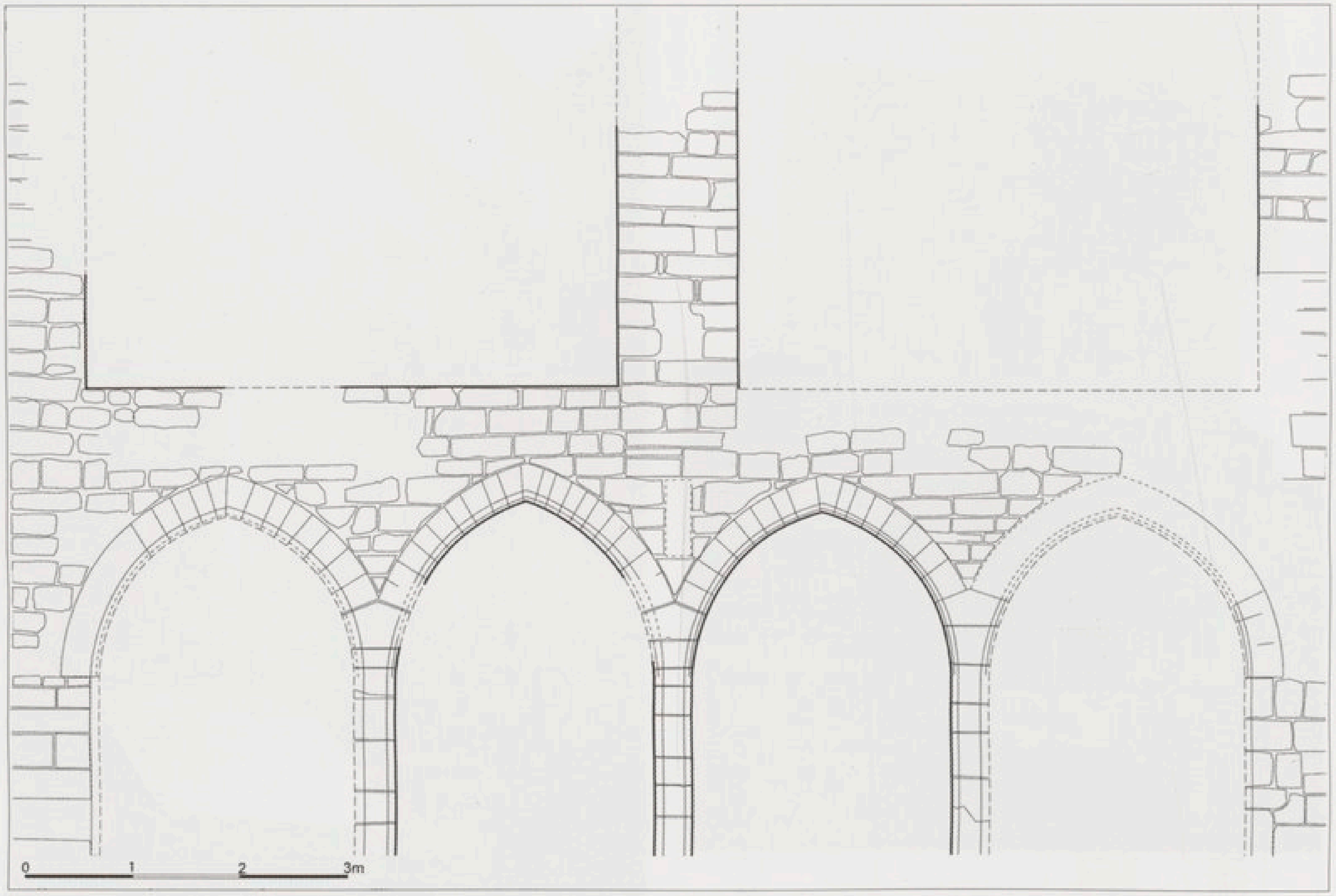


FIG. 8. MAISON GOTHIQUE RUE DROITE À MARTEL (LOT), relevé de l'état actuel de la façade sur rue avec les deux têtes de mur et la pile centrale indiquant la présence d'un pan de bois non porteur au-dessus du rez-de-chaussée.
Relevé A.-L. Napoléone.

Un autre édifice élevé sur une parcelle d'angle a conservé ce dispositif : il s'agit de la maison de la place de la Daurade à Cahors (fig. 21). La présence de piles d'angle et de piles intermédiaires supportant des poutres est connue par des plans effectués en 1976 (27).

Enfin, les prospections ont permis de déterminer un dernier usage de ces supports dans le cas particulier où les solives sont disposées dans le sens longitudinal sur une parcelle d'angle profonde. Il se peut alors, comme le montre le cas de la maison de la rue Laurière à Figeac, qu'une seconde poutre soit disposée à mi-parcours pour permettre la juxtaposition de deux séries de solives (fig. 34). Cette poutre est alors soutenue par une pile du côté de la façade latérale (28).

Les maisons à arcs

Dans la série des pans de bois non porteurs, les maisons à arcs sont bien moins nombreuses et nous n'en connaissons aucune pour l'instant qui ait conservé son pan de bois. L'exemple le plus lisible et sans doute le mieux conservé est celui de la maison de la rue du Syre à Lauzerte (fig. 14) (29). Il montre deux grands arcs de même taille superposés sur un petit mur goutterot. Le premier ouvre le rez-de-chaussée et permet son accès, alors que celui qui est bandé à l'étage se situait à l'arrière d'un pan de bois en encorbellement. Cet arc, bâti après coup entre

27. Voir le dossier d'inventaire réalisé par Maurice SCELLÈS et mis en ligne sur le site: http://www.mairie-cahors.fr/patrimoine/cadrecen.htm
28. Voir dans la deuxième partie le chapitre consacré aux encorbellements et au sens des solives.
29. Gilles SÉRAPHIN, « Le pan de bois… », p. 253.

les deux têtes de mur, remplace en quelque sorte la poutre que nous avons vue aménagée à ce niveau sur les exemples précédents. Il est destiné en effet à supporter les solives de l'étage supérieur – que l'on voit ici sciées au ras de la maçonnerie – et à reporter leur poids sur les têtes de mur, de façon à en libérer le pan de bois. Ce système permet sans doute de faire l'économie d'une grosse pièce de bois. Deux autres maisons, à Figeac et à Martel, ayant conservé de grands arcs en façade, font sans doute partie de ce groupe d'édifices ; les vestiges sont cependant bien moins lisibles qu'à Lauzerte.

En dehors des belles maisons aux façades de grès qui font sa réputation, la ville de Cordes conserve un bel ensemble de demeures médiévales dont une partie reste encore inconnue. Parmi celles-ci, deux édifices bordant les lices témoignent de l'utilisation de cette technique de construction (fig. 15). Largement reprises, notamment aux étages supérieurs, elles ont conservé cependant au premier étage les couples d'arcs trahissant la présence d'un pan de bois dans leur premier état. Des fenêtres géminées du type de celles qui sont utilisées localement à la fin du XIII[e] ou au XIV[e] siècle étant englobées dans des zones de reprises supérieures, on pourrait penser (sauf s'il s'agit de remplois) que la structure en arc est antérieure à cette période. Il est intéressant de noter en tout cas, l'écart important qui existe à Cordes entre les belles et vastes demeures aux façades de grès et aux fenêtres abondamment décorées qui bordent l'axe principal de la cité et les demeures situées à l'arrière élevées en moellons de calcaire assisés et en pans de bois.



Fig. 9. Maison de la rue du Pressoir à Martel (Lot), vue du mur pignon sud avec les traces d'une fenêtre triple au second étage et le profil de l'encorbellement. *Cliché A-L. Napoléone.*

Enfin, la maison dite « des Monnaies » à Villemagne-l'Argentière (Hérault) est intéressante à plusieurs titres puisqu'elle présente à la fois la technique du pan de bois sur têtes de mur, piles intermédiaires et pile d'angle. Les deux grands arcs bandés sur la façade arrière témoignent-ils de la présence d'un autre pan de bois ? (fig. 16). Les sculptures conservées sur les fenêtres doubles du premier étage permettent de dater l'édifice et l'utilisation de ces techniques du XIII[e] siècle (30).

Les plus beaux exemplaires de maisons à arcs sont cependant conservés en Italie, dans la ville de Pise (31) et connus depuis le XIX[e] siècle grâce aux dessins publiés dans l'ouvrage de Verdier et Cattois (fig. 17) (32). Les trois demeures dessinées dans l'album de planches sont à deux ou trois étages présentant indifféremment le mur-pignon ou le mur goutterot en façade. Les pans de bois ayant disparu, la structure en arc apparaît clairement, bien qu'elle soit plus complexe qu'à Lauzerte et sans doute assez proche de Cordes (33). En effet, les murs sont ouverts à chaque fois de deux travées couvertes d'un arc brisé. Au rez-de-chaussée, on voit deux portes à linteau de pierre pour les deux premières maisons, le couvrement des ouvertures a disparu pour la troisième. Le pan de bois constituait la façade des niveaux supérieurs. Pour les deux premiers édifices, on constate que ce sont des linteaux de pierre de plus de 2,50 m qui jouent le rôle des poutres aux étages inférieurs. En effet, ils supportent les solives qu'il faut restituer en encorbellement, au-dessus de corbeaux dont les empochements, signalés en noir dans la maçonnerie, marquent le niveau (34). Au-dessus des arcs, les logements des solives sont également visibles et restituables. La troisième maison se distingue des deux autres par la largeur de ses travées (4 m contre 2,50 m pour les deux premières), laissant supposer la mise en place de poutres plutôt que des linteaux de pierre. Le système est de toute façon équivalent ; les empochements dessinés sur les consoles marquent le niveau où les solives jaillissaient, en prenant appui sur deux pièces transversales ancrées sur les têtes de murs et la retombée centrale de l'arc (ou pile), qu'il faut restituer ici ; le pan de bois se développait alors à l'avant, en encorbellement au-dessus du rez-de-chaussée.

30. Pierre Angué, « Un témoin unique du XIII[e] siècle dans notre région, l'« hôtel des Monnaies « est en danger », dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique des Hauts cantons de l'Hérault*, n° 11 (1988), p. 87. Voir également la demeure de Saint-Antoine en Isère mentionné par Pierre Garrigou Grandchamp dans ce volume.

31. Fabio Redi, *Pisa com'era : archeologia, urbanistica e strutture materiali (secoli V-XV)*, Naples, 1991.

32. Cattois, et Verdier, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, 1855-1857, vol. 2.

33. Les ouvertures devant lesquelles se développait le pan de bois ont été rebouchées.

34. Pour la deuxième maison, les sommiers reposaient sur des consoles de pierre.



FIG. 10. MAISON DE CALMONT-DU-PLANCAT, PRÈS DE RODEZ (AVEYRON), vue de la façade principale avant restauration. *Cliché G. Séraphin.*

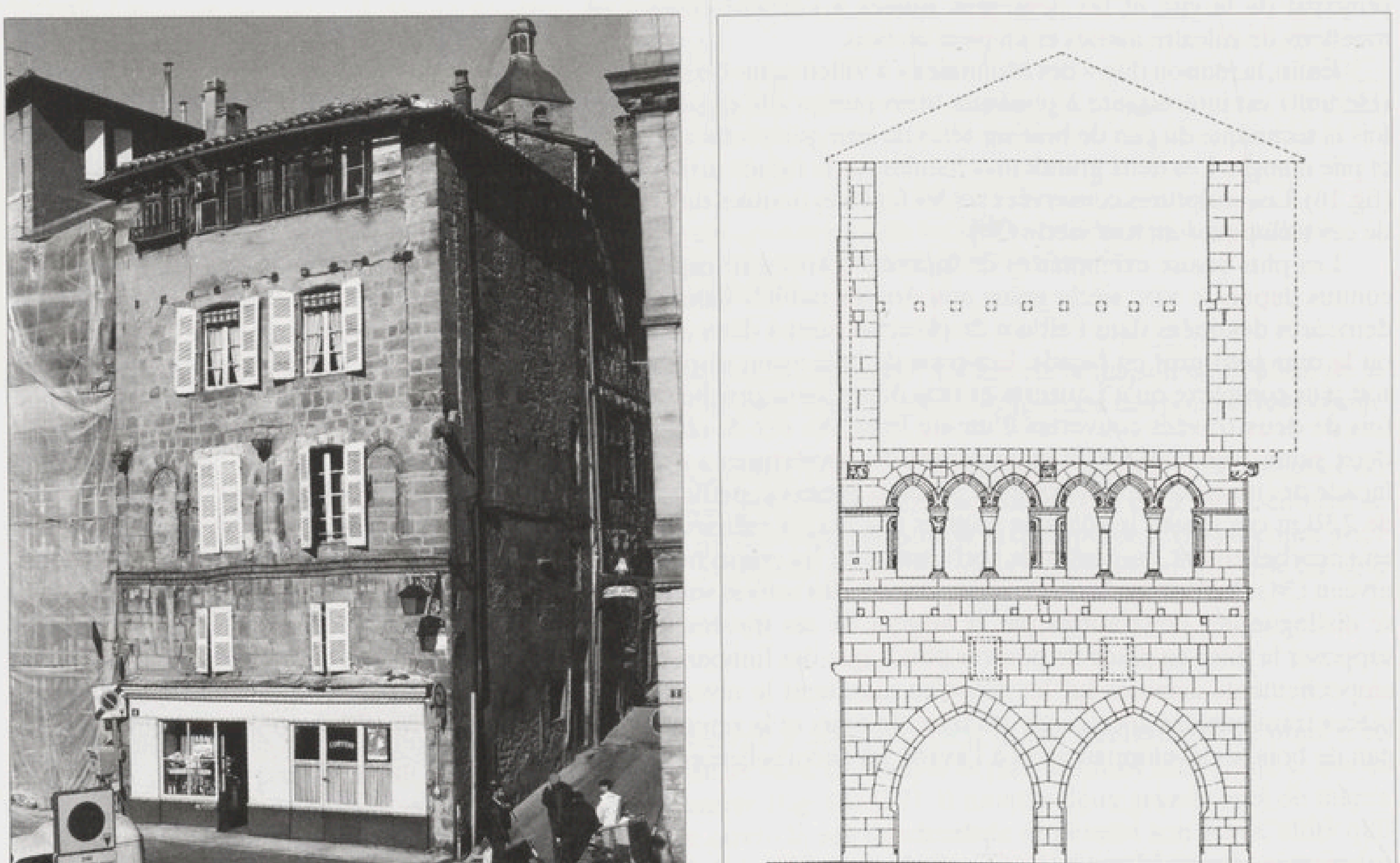


FIG. 11. MAISON PEYRIÈRE, 4 PLACE CHAMPOLLION À FIGEAC (LOT), vue des façades sud et est et restitution de la façade sud (sans détail pour le pan de bois). *Cliché A.-L. Napoléone, dessin G. Séraphin.*

Les maisons à têtes de murs en encorbellement

La construction de têtes de murs en encorbellement maçonnées, accusant les profils des débords du pan de bois aux différents étages, semble être une évolution du système à têtes de murs simple. En effet, il permet d'intégrer la poutre à la façade en pans de bois. Celle-ci devient alors sablière tout en continuant à reporter le poids des solives sur la maçonnerie débordante dans laquelle elle est encastrée. Le pan de bois est ainsi parfaitement encadré et maintenu. Les empochements de ces poutres sont bien visibles sur la face interne d'une des deux têtes de mur en encorbellement d'une maison du XIVe siècle à La Romieu (Gers), dont le pan de bois a disparu (fig. 18) ; les logements de ces pièces de bois, parfaitement dégagés, n'ont visiblement pas été effectués après coup. Ils apparaissent aux deux niveaux et à la base de chaque encorbellement. Des traces analogues sont également lisibles sur une maison en ruines de Puycelsi (Tarn), où les têtes de murs ne reproduisent que le seul encorbellement du premier étage ; les empochements des sablières des deux niveaux sont ici aussi conservés. À Lagrasse, une double tête de mur a été bâtie sur l'angle aigu d'une parcelle ; elle montre des encoches destinées à caler les sablières et les poteaux qui les surmontaient.



FIG. 12. MAISON DE LA RUE DES TINERIES À LAGRASSE (AUDE), vue de l'élévation principale. Pan de bois non porteur restituable au-dessus du premier étage. *Cliché A.-L. Napoléone.*

Par ailleurs, cette technique de construction a apparemment favorisé la construction de pans de bois « recouverts » par leur remplissage ; c'est du moins ce que semble indiquer la maison de la rue de Lastié à Cahors (fig. 19). Bien que très restaurée, celle-ci a gardé une partie de son pan de bois d'origine, datable du début du XIVe siècle (35). Sur un rez-de-chaussée en brique, qui a remplacé au XVIIe siècle une structure à piliers, s'élève une façade en pans de bois dont le léger encorbellement est accompagné par les deux têtes de murs prolongeant les murs mitoyens. L'élévation de l'étage apparaît comme une construction maçonnée avec les blocs de tuf portés par la sablière jusqu'à l'appui des baies, et les encadrements des croisées en grès. En fait, comme le montrent des photographies anciennes, les pièces de bois sont à l'arrière de ce placage, le tout constituant des parois très minces (36).

Un même système semble avoir été utilisé à la maison de la rue Droite à Caylus (Tarn-et-Garonne) avec des dalles de calcaire pour remplissage (fig. 20). Dans ce cas particulier, la sablière est portée par des corbeaux de pierre disposés à intervalles resserrés entre les têtes de murs. On peut penser qu'une telle technique de construction a pu amener à réduire au maximum l'utilisation des pièces de bois tout en maintenant un mur mince ; c'est en tout cas ce que semblent montrer les ruines de la maison de la place Chantepleure dans la même ville, où les dalles reposent directement sur les corbeaux de pierre sans l'intermédiaire d'une sablière. Les vestiges de paroi mince, conservés au niveau des fenêtres doubles de l'étage, laissent penser cependant qu'une ossature de bois devait également se dresser à l'arrière (37).

De nombreux vestiges de têtes de mur en encorbellement subsistent dans les villes et villages de la région, les ouvertures médiévales conservées dans les parties basses maçonnées semblant indiquer cependant que ce système n'est pas utilisé avant l'époque gothique.

35. Voir le dossier d'inventaire réalisé par Maurice SCELLÈS et mis en ligne sur le site : http://www.mairie-cahors.fr/patrimoine/cadrecen.htm
36. *Id.*
37. Fenêtres qui permettent de dater l'édifice du XIIIe siècle.



FIG. 13. MAISON DE LA PLACE AU BLÉ À LA CANOURGUE (LOZÈRE), vue de la façade principale après restauration. *Cliché A.-L. Napoléone.*

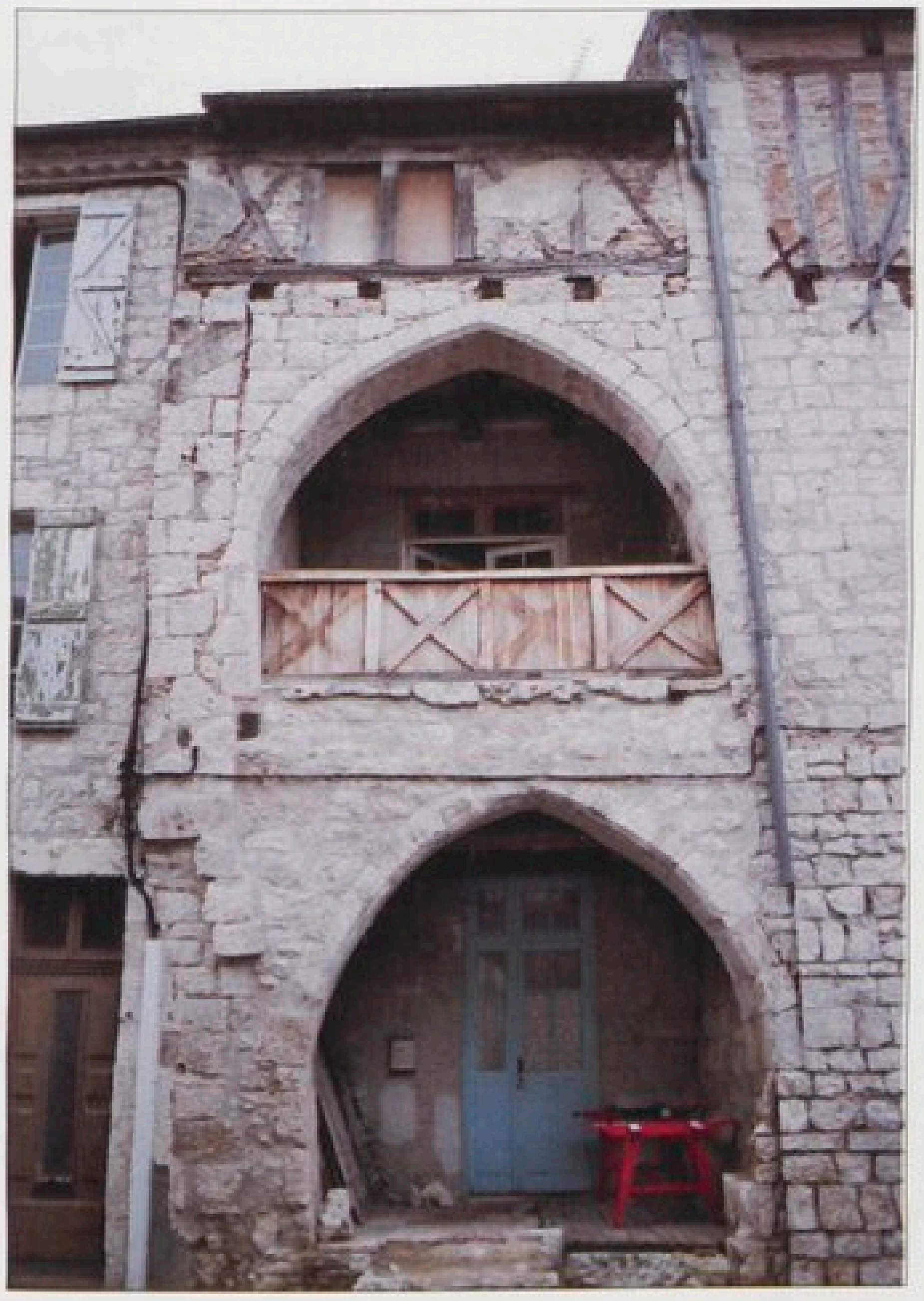


FIG. 14. MAISON DE LA RUE DU SYRE À LAUZERTE (TARN-ET-GARONNE), pans de bois restituables devant l'arc de l'étage. *Cliché A.-L. Napoléone.*

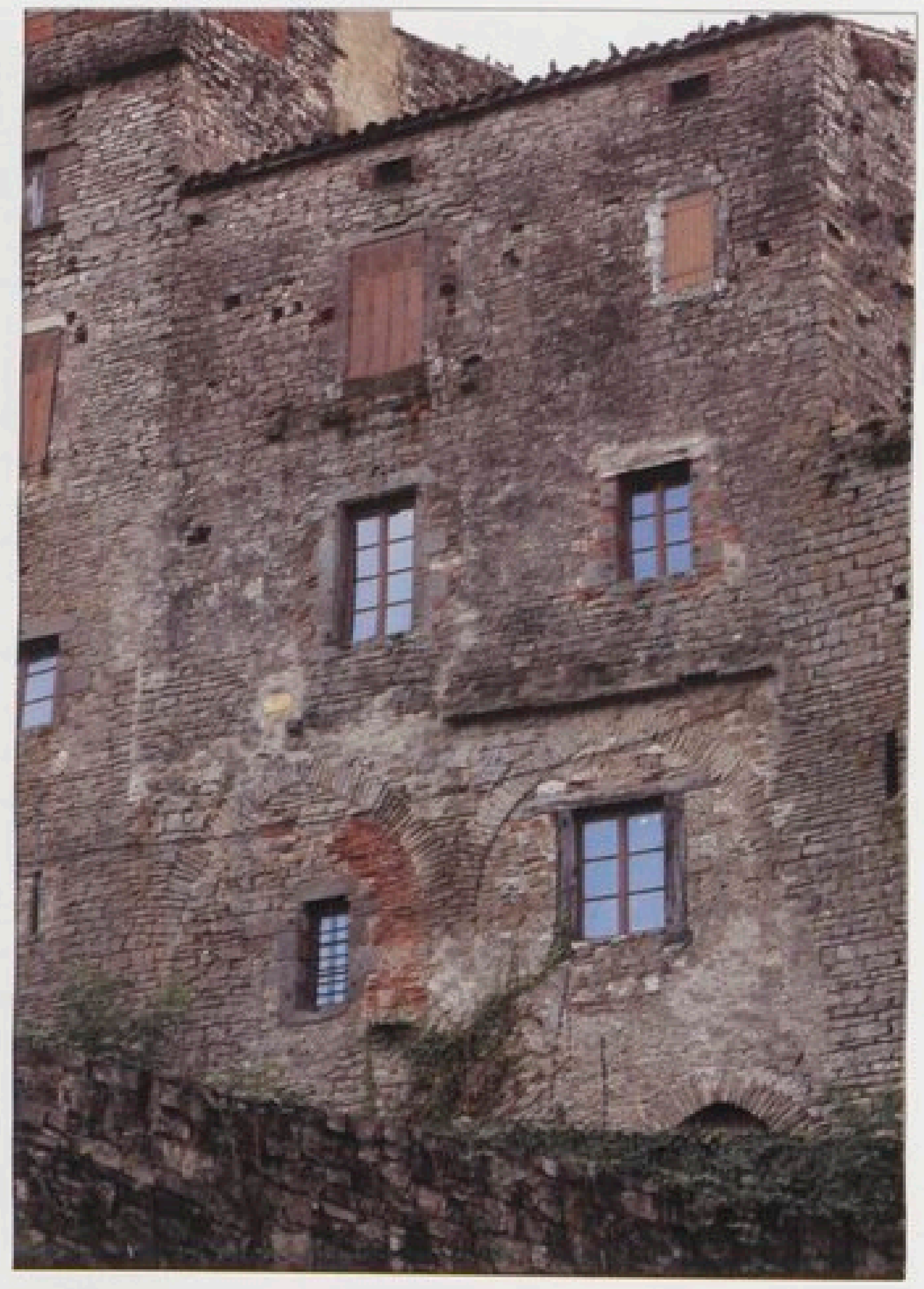


FIG. 15. MAISONS DONNANT SUR LES LICES DE CORDES (TARN), pans de bois restituables devant les arcs du premier étage. *Cliché A.-L. Napoléone.*

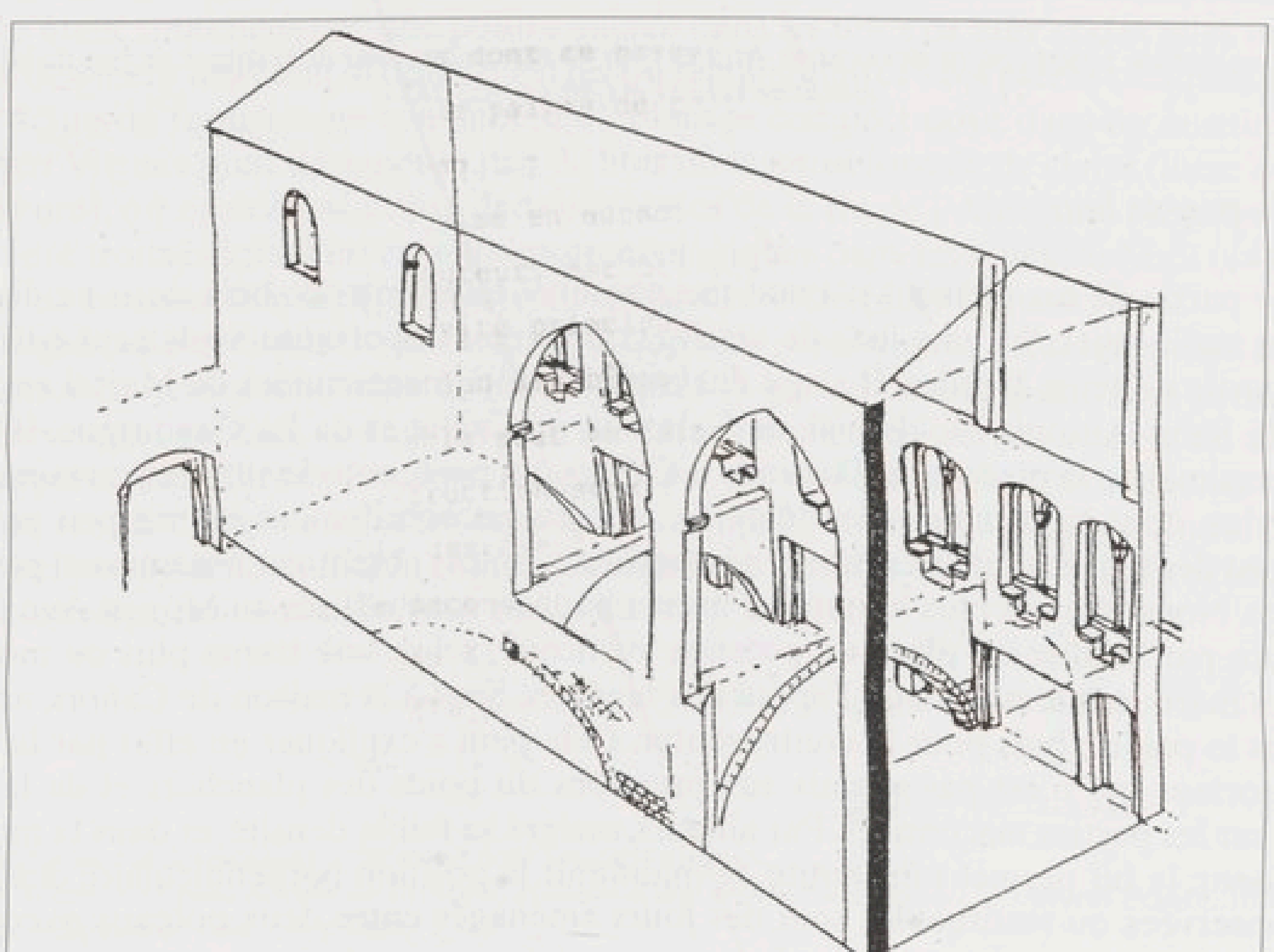


FIG. 16. « HÔTEL DES MONNAIES » DE VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE (HÉRAULT), vue axonométrique depuis l'angle sud-ouest, *extrait de P. Angué 1988, p. 87.*

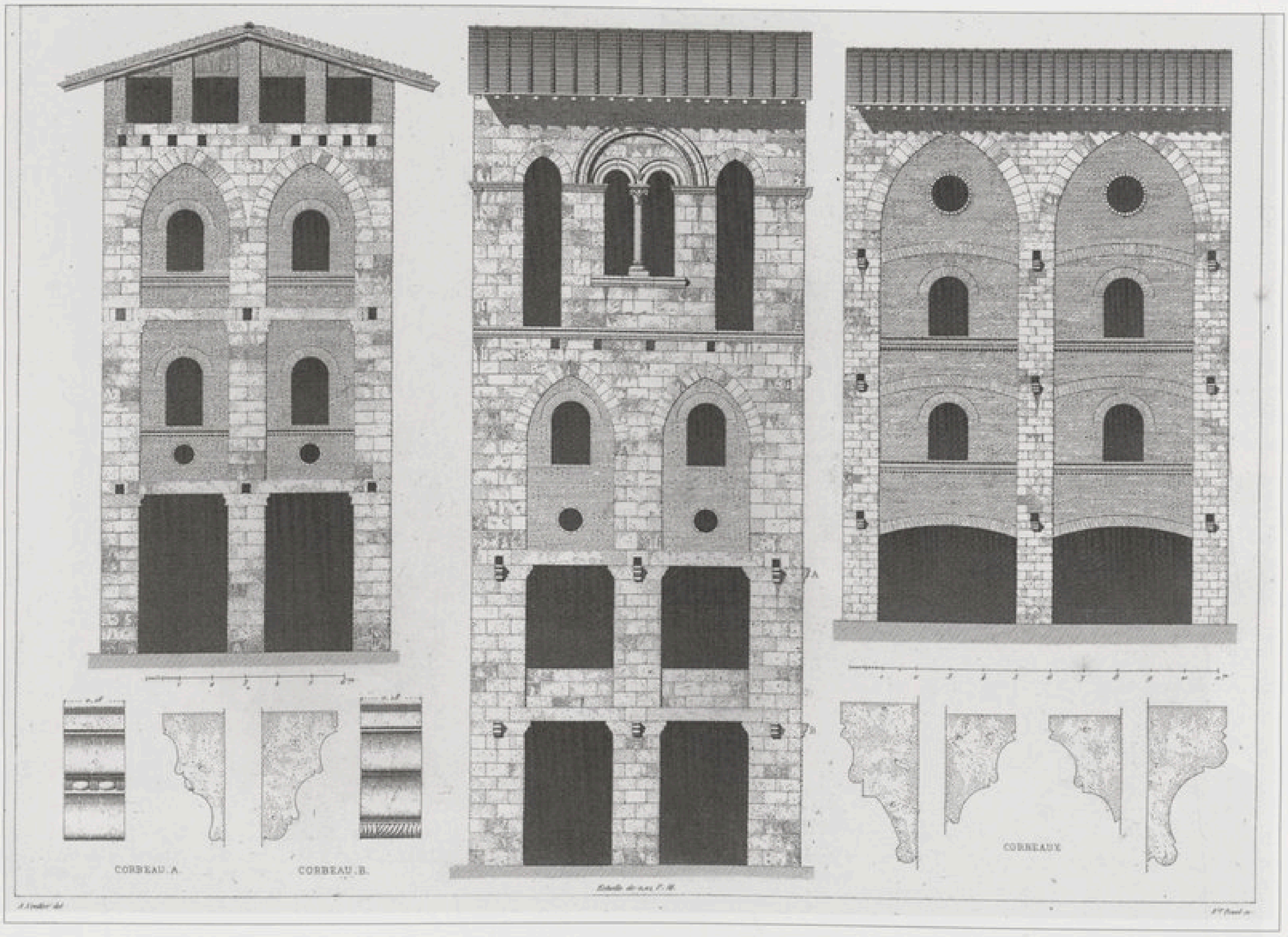


FIG. 17. MAISONS DE PISE, DESSINS DE TROIS FAÇADES. Arcs et têtes de mur permettant de restituer un pan de bois non porteur, *extrait de Verdier et Cattois 1855-1857.*

La structure du pan de bois

La plus grande partie de ces maisons n'ayant pas conservé leurs pans de bois, nous ne disposons que de très peu d'informations sur le sujet. Sur une liste de vestiges désormais importante, seuls neuf édifices semblent avoir préservé tout ou partie de leurs façades. Il s'agit des maisons déjà mentionnées de Martel (maison d'Arcambal), de la rue Droite de Saint-Antonin-Noble-Val, de Calmont, de Cajarc et de La Canourgue. Il faut ajouter à cette liste l'édifice très remanié de la place de la Daurade à Cahors qui pose, nous le verrons, certains problèmes, et trois, à Cahors et à Caylus, dont la structure des têtes de mur en encorbellement est un peu particulière. Les cinq premiers édifices ont des façades qui présentent de nombreux points communs, notamment par l'utilisation du tuf pour le remplissage. Nous verrons plus loin que d'autres hourdis sont utilisés au Moyen Âge (38). Ces façades se caractérisent encore par la mise en place de poteaux verticaux, selon une trame plus ou moins resserrée, et de pièces horizontales marquant le niveau de l'appui des fenêtres. Sauf à la maison de Cahors, aucune pièce oblique n'est disposée dans le pan de bois pour le contreventer. Cela peut s'expliquer en effet par la structure même du pan de bois non porteur qui n'est pas soumis aux pressions du poids des planchers et de la charpente, que les poutres reportent sur les parties maçonnées. Par ailleurs, malgré sa faible densité, et dans la mesure où il conserve une certaine épaisseur, le tuf permet sans doute de maintenir la position perpendiculaire des pièces de bois (39). Les ouvertures conservées ou restituables sont des jours aménagés entre deux poteaux avec un appui constitué

38. Voir dans la seconde partie le chapitre consacré au hourdi et aux assemblages.
39. À la maison dite d'« Arcambal » à Martel, les dalles de tuf ont 15 cm d'épaisseur environ.

par le cordon régnant. Des planchettes découpées pouvaient orner la partie supérieure de la baie; des traces permettent d'en restituer sur les fenêtres des demeures d'Albi ou de Calmont (40). Ailleurs, la demi-croisée et la croisée se généralisent sur les façades. La maison de la place de la Daurade à Cahors n'a pu être visitée et étudiée, en dehors des façades (fig. 21), qui semblent avoir fait l'objet de reprises très importantes. Outre l'utilisation de différents matériaux pour le remplissage, de nombreuses pièces de bois portent des traces de remploi. De plus, de façon incohérente et désordonnée, des abouts de solives apparaissent au-dessus et au-dessous de la sablière entre les deux étages. L'observation de plans effectués en 1976 montre enfin que les piles d'angle et intermédiaire sont conservées du côté de la rue Clément-Marot alors que c'est du côté de la place que surgissent les solives principales et qu'auraient dû logiquement se trouver la poutre et ses supports. Autant d'éléments qui laissent penser que le pan de bois ne correspond pas à la structure intérieure et relève de diverses campagnes de reprise des façades. Seules, semble-t-il, les solives du rez-de-chaussée, bien insérées dans la maçonnerie, seraient conservées en place.

L'utilisation de cette technique de construction

Les nombreux exemples décrits montrent une grande variété. Ils prouvent également l'existence du pan de bois non porteur durant le Moyen Âge dans certaines régions du Midi de la France. Cette technique de construction reste cependant encore difficile à cerner dans le temps et dans l'espace. En effet, si l'on dresse une cartographie des vestiges connus par les prospections, on notera une concentration dans certaines régions méridionales et l'Italie, et, plus au nord, jusque dans les villes de Périgueux, Donzenac, Aurillac et Le Puy-en-Velay. Cette limite est, bien entendu, celle des prospections effectuées à ce jour ; il serait nécessaire de les poursuivre pour savoir si cette technique de construction a été généralisée ou si elle a répondu plus particulièrement à la nature des matériaux disponibles dans les régions méridionales. Les « maisons à vitrines » bretonnes décrites par Daniel Leloup semblent relever d'un système voisin puisqu'il note la présence de colonnes à l'intérieur des édifices, les façades étant constituées presque totalement d'ouvertures garnies de verre qui n'ont donc aucun rôle porteur (41). Ce type de demeure paraît trouver son apogée au XVII[e] siècle sur les côtes bretonnes; nous n'en connaissons guère sous cette forme dans le Midi.

Si les vestiges permettent d'affirmer que cette technique de construction est en usage dans la région aux XII[e], XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, il est difficile d'en préciser les débuts. Notons cependant que des demeures en pans de bois conservées dans la ville d'Herculanum, donc du I[er] siècle après J.-C., montrent une structure tout à fait analogue (42). En effet, on y trouve des édifices avec un rez-de-chaussée maçonné et des niveaux supérieurs en pans de bois, les solives de l'étage étant soutenues par une poutre ancrée dans les têtes de mur et des piles intermédiaires selon les cas. Les poteaux dessinent des compartiments carrés ou rectangulaires sans pièces obliques. La seule différence notable vient sans doute du remplissage constitué d'un blocage compact noyé dans du mortier. Le terme d'*opus cratitium* employé par Vitruve pour désigner le pan de bois ou la paroi formée de claies (donc aussi bien en façade qu'en cloison intérieure), est également utilisé dans des textes de la fin de l'Antiquité (43). Des vestiges de parois en pans de bois ont été trouvés lors d'investigations archéologiques dans les villes du Midi (44). Peut-on imaginer que cette technique de construction ait été encore en usage durant le Haut Moyen Âge?

S'il semble bien que celle-ci disparaît, on ne sait pas non plus précisément à quel moment. Les vestiges les plus récents semblent dater du XV[e] siècle, mais là encore, après la phase de prospection, il serait nécessaire de se pencher sur tous les vestiges repérés et d'essayer de les dater pour mieux cerner ainsi la fin de l'utilisation de la poutre et de ses supports. Par ailleurs, force est de constater qu'au-delà des XV[e]-XVI[e] siècles, on continue à bâtir des pans de bois sur rez-de-chaussée et murs latéraux maçonnés (donc avec têtes de mur), sans qu'une poutre vienne soutenir les solives à l'arrière. Enfin, comme le montrent certains édifices de Labruguière dans le Tarn, les têtes de mur en encorbellement sont encore en usage au XVIII[e] siècle.

---

40. Des planches sciées au ras des poteaux d'huisserie sont toujours visibles.
41. Daniel LELOUP, *Maisons en pans de bois de Bretagne. Histoire d'une architecture urbaine*, éd. Ouest-France, Tours, 2002, p. 140-151.
42. Gilles SÉRAPHIN, « Le pan de bois... », p. 253.
43. Jean-Pierre ADAM, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Paris, 1984, p. 132-135, VITRUVE, *Les dix livres d'architecture de Vitruve* (traduit par Claude Perrault), p. 225 (mention de « *cratitii parietes* »), Paris, 1673, éd. anastatique, Poitiers, 2002 et Eugène BENOIST et Henri GOELZER, *Nouveau dictionnaire latin-Français*, article « *cratitius* », mentionné dans Vitruve et dans le Digest, p. 360, Turnhaut, 1925.
44. Voir par exemple les restes de pans de bois trouvés dans la ville d'Eauze (Gers) dans un contexte du IV[e] siècle (exposés au Musée).



FIG. 18. MAISON DE LA ROMIEU (GERS) : tête de mur du pan de bois de l'étage. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 19. MAISON DE LA RUE DE LASTIÉ À CAHORS (LOT), pan de bois et têtes de mur en encorbellement à l'étage. *Cliché J.-F. Peiré, Inventaire général, Région Midi-Pyrénées.*

L'étude détaillée de deux villes du Lot apporte enfin des informations intéressantes sur la généralisation de cette technique de construction grâce aux cartographies effectuées. En effet, un pointage des constructions mixtes à Figeac, constituées essentiellement d'édifices élevés selon la technique du pan de bois non porteur, montre que plus de la moitié des maisons des XIIe, XIIIe et XIVe siècles étaient concernées. Bien qu'une part importante de ces demeures ne puisse être précisément datée à l'intérieur de cette fourchette, on note une dominante pour les XIIe-XIIIe siècles et une baisse notable de l'utilisation de cette technique de construction pour les XIIIe-XIVe siècles au profit de la construction en pierre (45). À Cahors, le pan de bois avait également sa place. Les vestiges sont équivalents en nombre à la construction en pierre, mais l'utilisation de la brique reste semble-t-il dominante pour la période des XIIIe-XIVe siècles (46) ; parmi les demeures répertoriées, certaines sont bâties selon la technique du pan de bois non porteur et d'autres selon la technique du pan de bois porteur.

Les pans de bois porteurs

Pans de bois porteurs ou « autoportants à sablière maîtresse » (47), sont ceux qui portent le poids des planchers et de la charpente de comble et pour lesquels on constate l'absence de poutre disposée à l'arrière en soutien des solives. Cette structure est celle que l'on connaît généralement pour la plus grande partie des pans de bois modernes. C'est plus particulièrement à cette structure que se rattachent toutes les définitions du terme « pan de bois » énoncés dans les dictionnaires d'architecture.

---

45. Anne-Laure NAPOLÉONE, *Figeac au Moyen Âge...*, t. 2, pl. 402.
46. Maurice SCELLÈS, *Cahors, ville et architecture civile...*, pl. 33, p. 78-79.
47. Gilles SÉRAPHIN, « Le pan de bois... », p. 241-255.

Les exemples médiévaux connus

L'échantillon de demeures à pans de bois porteurs antérieures à 1400, est malheureusement très restreint pour la région. Les analyses archéologiques ou monographies effectuées ces quinze dernières années ont permis d'en pointer seulement deux : l'une à Cahors et l'autre à Albi. Les prospections récentes en ont désignées trois autres à Cajarc qui attendent cependant une étude détaillée. Le repérage de ces édifices s'effectue sur le principe de la cohérence d'une construction en pans de bois sur des parties basses maçonnées portant des caractéristiques de la construction médiévale.

La maison de la rue Donzelle à Cahors, repérée avant les années 1990 et étudiée dans le cadre du travail effectué sur la ville médiévale (fig. 22), est sans doute le premier édifice médiéval, bâti selon cette technique, reconnu dans la région (48). Malgré la réfection du pan de bois au deuxième étage de la façade principale, la maison est globalement bien conservée et l'analyse du bâti a pu montrer que les colombages étaient contemporains des parties basses maçonnées. Celles-ci sont élevées en briques d'un module caractéristique des constructions des XIIIe et XIVe siècles à Cahors et sont percées d'ouvertures typiquement médiévales. La brique constitue également le hourdi dans lequel sont conservées trois ouvertures hautes en forme de carrés sur pointe, selon un modèle également fréquent dans les constructions cadurciennes des XIIIe et XIVe siècles (49). Très proche de ceux que nous avons vus précédemment, le pan de bois en léger encorbellement se compose d'une trame de



FIG. 20. MAISON DE LA RUE DROITE À CAYLUS (TARN-ET-GARONNE), pan de bois et têtes de mur en encorbellement. *Cliché D. Joy.*

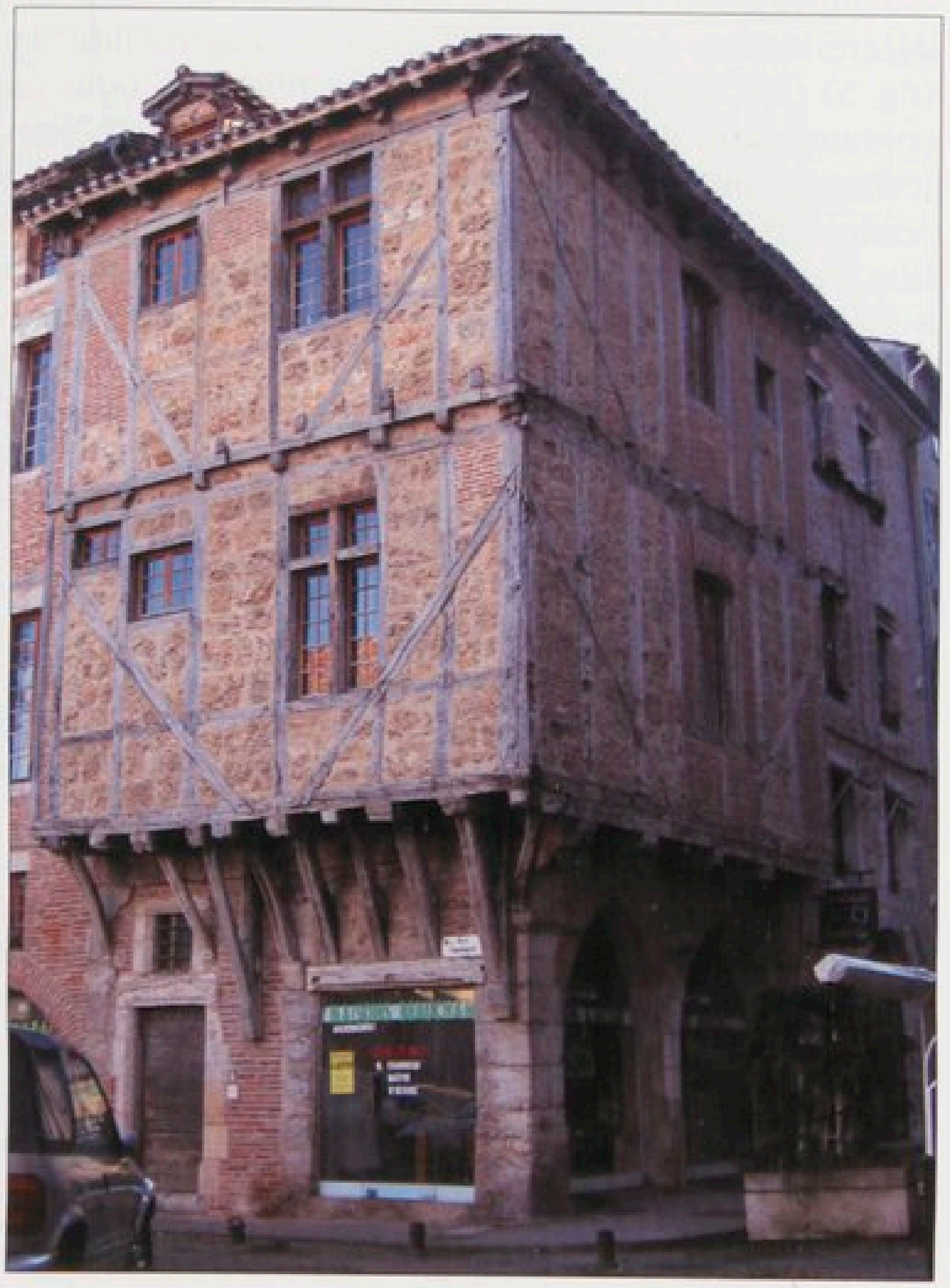


FIG. 21. MAISON DE LA PLACE DE LA DAURADE À CAHORS (LOT), vue des façades nord et ouest. *Cliché A.-L. Napoléone.*

48. Gilles SÉRAPHIN, *Cahors et la vallée du Lot*, Mercuès, 1990, p. 60 et SCELLÈS 1999, p. 178-179 ; voir également le dossier d'inventaire mis en ligne par Maurice Scellès sur le site : http://www.mairie-cahors.fr/patrimoine/cadrecen.htm.

49. *Id.* ; sont construits en maçonneries de briques : le rez-de-chaussée de la façade principale, les deux premiers niveaux de la façade latérale et tous les murs mitoyens et de refend.

poteaux assez resserrée recoupée par une pièce horizontale qui marque le niveau de l'appui des fenêtres (50). Elle est cependant stabilisée par des écharpes fixées aux sablières basses et aux poteaux corniers par un assemblage à mi-bois et en demi-queue d'aronde. La visite intérieure a montré qu'aucune poutre ne venait soutenir les solives à l'arrière des colombages et reporter leur poids sur les murs maçonnés.

La maison de la rue du Castelviel à Albi est une des seules de l'échantillon présenté à avoir fait l'objet d'une étude pendant travaux (fig. 23) (51). Il s'agit d'une demeure élevée sur une parcelle d'angle. Les caves et le rez-de-chaussée sont bâtis en briques, et l'étage unique est en pans de bois avec un remplissage de torchis (du moins avant les travaux de restauration). Le mur limitant la parcelle à l'est n'est pas maçonné tandis que la partie sud nous reste inconnue puisqu'elle n'a pas été touchée par les travaux. Le rez-de-chaussée très repris n'a livré que quelques claveaux qui ont pu constituer une partie d'un arc médiéval ouvrant sur la rue. Les indices d'ancienneté se trouvent pour une fois sur le pan de bois. En effet, celui-ci a été bâti de façon quasiment identique à celui de la demeure de la rue Donzelle à Cahors, avec une trame de poteaux assez serrée, un cordon régnant sous l'appui des fenêtres et des écharpes reliant les poteaux corniers et les sablières de chambrée. De plus, des chapiteaux et des bases ont été taillés aux extrémités de deux meneaux autorisant la restitution de deux fenêtres jumelles, selon un modèle courant et bien connu sur les façades maçonnées médiévales. Là encore, aucune poutre ne vient soutenir les solives à l'intérieur.

Suivant les critères qui ont permis de reconnaître l'ancienneté de la demeure de la rue Donzelle à Cahors, un certain nombre de maisons médiévales ont été repérées dans la ville de Cajarc et partiellement étudiées (52). Quelques observations déjà effectuées à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de la rue Centrale ont autorisé la détermination de deux campagnes de construction : la première aux XIIIe-XIVe siècles et une reprise au XVe siècle (fig. 5) (53). En l'absence d'analyse plus fine, nous nous bornerons à supposer que le pan de bois pourrait être contemporain de l'une de ces deux campagnes. Nous avons vu par ailleurs que celui-ci avait été bâti selon la technique du pan de bois non porteur au premier étage et celle du pan de bois porteur au second. À ce titre, cet édifice est particulièrement intéressant. Il confirme tout d'abord la coexistence des deux techniques de construction, ce que Gilles Séraphin avait déjà bien mis en évidence (54). Il apparaît par ailleurs que le pan de bois porteur a été choisi pour le dernier niveau peu ouvert, alors que le premier est éclairé par deux grandes croisées que l'absence de grandes pièces obliques a permis d'aménager. Sur cet édifice, le lien entre ces techniques de construction et le contreventement du pan de bois apparaît donc assez clairement puisque celui-ci est renforcé par deux écharpes au deuxième étage (reliant les poteaux corniers et la sablière de chambrée) alors qu'au premier, les deux petites décharges situées sous l'appui des fenêtres ne stabilisent que les poteaux d'huisserie des grandes croisées.

Toujours à Cajarc, une maison très remaniée, rue de la Plume, possède deux niveaux en pierre et un dernier en pans de bois. Des vestiges d'ouvertures médiévales sont encore visibles en bas et le pan de bois, également repris, conserve une partie intacte au sud. Celle-ci est identique au deuxième étage de la maison de la rue Centrale, si ce n'est qu'une seule écharpe est aujourd'hui visible (fig. 24). Cet édifice a l'avantage d'avoir parfaitement conservé sa croisée. Par ailleurs, il s'agit bien d'un pan de bois porteur puisque aucune poutre ne soutient les solives laissées apparentes à l'intérieur.

Non loin de là, la maison de la rue de la Grive est plus grande (fig. 25) ; elle a conservé deux étages en pans de bois couvrant le mur gouttereau, sur un rez-de-chaussée de pierre. Les murs-pignons et la façade arrière sont également maçonnés. L'observation de ceux-ci a mis en évidence la présence d'une porte à linteau et à embrasure extérieure, particulièrement caractéristique des formes d'ouvertures médiévales à Cajarc et, sur la façade latérale, une demi-croisée datable du XVe siècle qui est englobée dans une vaste reprise de la maçonnerie touchant la partie arrière de la maison. Malgré les reprises opérées au niveau des fenêtres et une restauration récente, le pan de bois reste lisible et en grande partie restituable. En effet, le premier étage était ouvert d'une croisée et de demi-croisées, et le second de deux croisées et d'une demi-croisée. La numérotation des pièces de bois, lorsqu'elle est lisible, laisse penser que la plupart sont bien en place et les trous de chevilles permettent de repositionner celles

---

50. Les fenêtres médiévales ont été reprises.

51. Catherine GUIRAUD, *Architecture civile…*, p. 99-109.

52. Sandra FAURÉ, *Étude architecturale du village de Cajarc du XIIIe au XVIe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993. Nous remercions Maurice Scellès et Gilles Séraphin, principaux acteurs de cet inventaire, de nous avoir signalé ces édifices.

53. Voir plus haut, le sous-chapitre sur les pans de bois non porteurs sur têtes de murs. Les reprises du XVe siècle apparaissent également sur des ouvertures de la façade arrière.

54. Gilles SÉRAPHIN, « Le pan de bois… », p. 241-255.

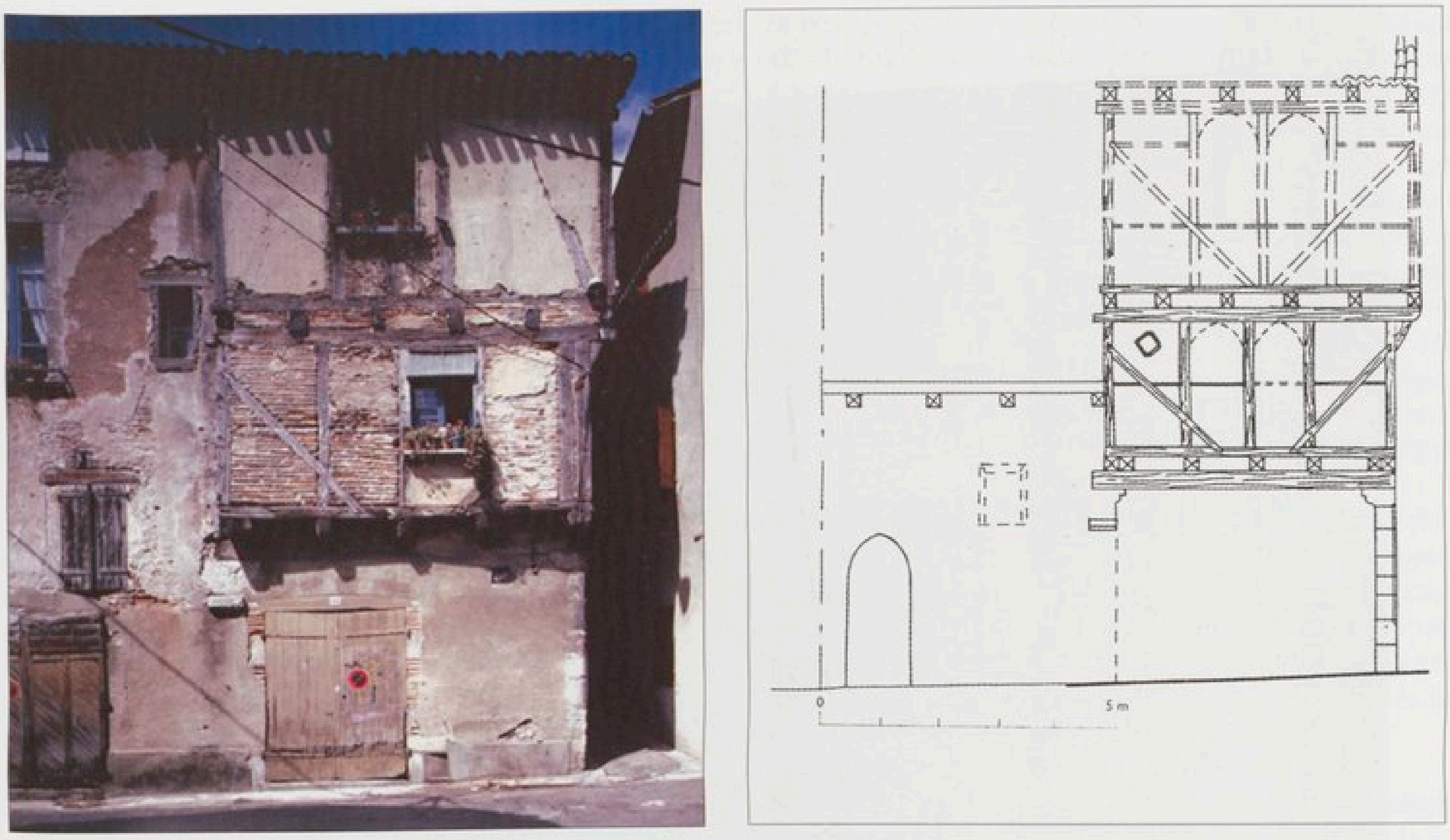


FIG. 22. MAISON DE LA RUE DONZELLE À CAHORS (LOT), vue de la façade principale et restitution partielle de l'état d'origine. *Cliché C. Soula, relevé P. Roques, Inventaire général, Région Midi-Pyrénées.*

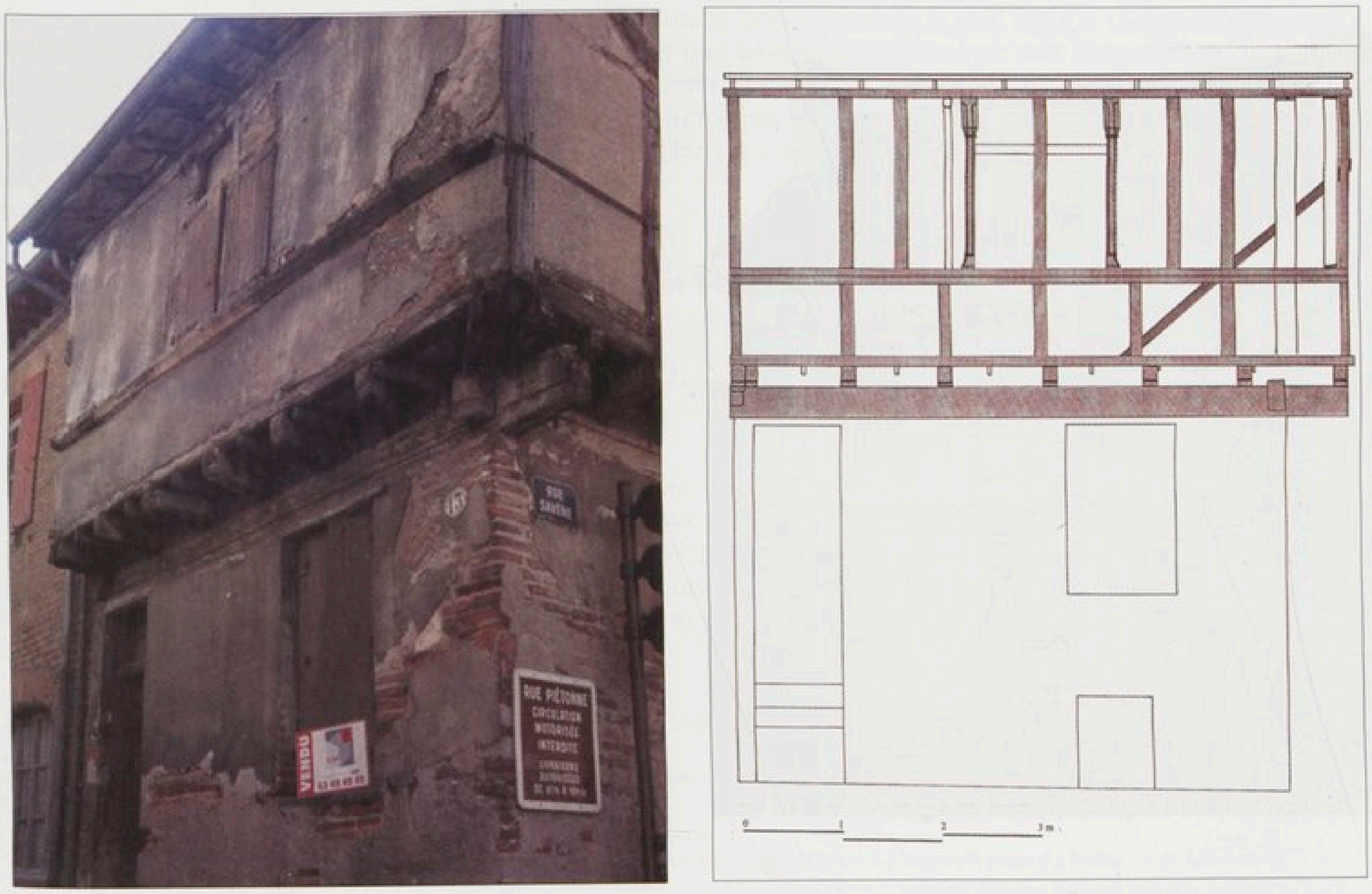


FIG. 23. MAISON DE LA RUE DU CASTELVIEL À ALBI (TARN), vue des façades nord et ouest avant restauration et relevé. *Cliché et dessin C. Guiraud.*



FIG. 24. MAISON RUE DE LA PLUME À CAJARC (LOT) : détail de la fenêtre du second étage. *Cliché A.-L. Napoléone.*



qui ont été déplacées. On doit remarquer ici certaines dissemblances avec les pans de bois précédents. En effet, les écharpes relient la sablière de chambrée et la sablière haute au premier étage (et non plus les poteaux corniers), et de grandes croix de Saint-André apparaissent au second. Par ailleurs, l'appui des fenêtres ne fait plus partie des points forts de la façade puisqu'il n'y a ici aucune trace de cordon régnant (55). On note donc une différence sensible dans la structure du pan de bois, plus proche de celle que l'on connaît pour les édifices des XVe et XVIe siècles, comme par exemple l'hôtel dit du « Lion d'Or » à Grauhet (56).

Le pan de bois médiéval dans les autres régions : confrontation des données

C'est avec l'étude des maisons de Rouen publiée en 1926 par le commandant Quenedey qu'il est question pour la première fois de demeures à pans de

FIG. 25. MAISON DE LA RUE DE LA GRIVE À CAJARC (LOT) : vue de la façade principale après restauration. *Cliché A.-L. Napoléone.*

55. Cet édifice n'a pas pu être encore visité.

56. Sandrine CONAN et Pierre CARCY, « L'hôtel du Lion d'or à Graulhet » (rapport en cours de rédaction), édifice daté par dendrochronologie du début du XVIe siècle.

bois antérieures à 1400 (57). Celui-ci a pu alors confronter les vestiges conservés dans la ville avec des techniques de construction évoquées par des textes (comptes et devis) dès la fin du XIVe siècle. La principale caractéristique de celles-ci est l'utilisation de poteaux montant de fond, c'est-à-dire de pièces de bois dont la longueur correspond à la hauteur des murs gouttereaux de l'édifice. Quenedey présente cette technique de construction comme archaïque par rapport à celle qui lui succède, à partir du XVe siècle, et qui est basée sur l'emploi de poteaux courts, ou plus précisément, de pièces de bois n'excédant pas la hauteur d'un étage. Cette évolution s'accompagne de systèmes d'assemblages des bois de plus en plus complexes (58). Les prospections et études effectuées par la suite dans les régions septentrionales ont confirmé l'usage des poteaux montant de fond pour les pans de bois urbains les plus anciens ; ainsi en est-il par exemple de l'étonnante façade du logis abbatial de Saint-Amand de Rouen datée du troisième quart du XIIIe siècle (59) et de certaines maisons de Limbourg de la même époque (60). D'autres demeures plus tardives construites sur ce modèle sont également connues en Angleterre et en Belgique (61). Mais, comme le constatent le commandant Quenedey et Frédéric Épaud, poteaux longs et courts peuvent se côtoyer sur le même édifice et surtout, cette technique perdure jusqu'au XVIe siècle dans certaines régions, notamment dans les campagnes (62).

Par ailleurs, l'usage de poteaux montant de fond sur une façade induit l'absence d'encorbellement, c'est ce que montre bien le mur gouttereau du logis abbatial de Saint-Amand à Rouen, calé entre deux murs pignons maçonnés. Les niveaux en encorbellement bâtis avec des poteaux courts se trouvent essentiellement en façade ; il n'est pas rare de voir alors des poteaux montant de fond sur les autres murs (63). Selon Frédéric Épaud, la présence d'encorbellements (et de poteaux courts) en façade se justifie par la nécessité d'établir des surplombs pour protéger les bois des différents niveaux du ruissellement, et surtout, par les contraintes du levage des bois pré-assemblés, rendu difficile en milieu urbain par l'exiguïté des rues (64).

La confrontation des données concernant les constructions anciennes en pans de bois dans les régions méridionales et septentrionales nous amène donc sur des pistes bien différentes : pas de poteaux longs dans le sud, ni en façade et encore moins sur les murs latéraux qui sont maçonnés. Aucun pan de bois non porteur connu dans le nord pour les périodes anciennes, ni de colombages pouvant être associés à une structure basse maçonnée accusant une époque antérieure au XVe siècle. Peut-on d'ailleurs comparer ces édifices de construction mixte qui semblent dominer dans les régions méridionales et le pan de bois « total » qui seul justifie l'utilisation de poteaux longs ? Il semble que l'édification en pan de bois, plus que tout autre technique, soit l'expression de la grande diversité de la construction. En effet, celle-ci s'effectue en fonction de nombreux paramètres : la longueur et la qualité des pièces disponibles, la taille et la forme des parcelles, la présence d'autres matériaux et enfin, le poids d'une longue tradition de la construction en bois qui offre sans doute, selon les régions, différentes facettes.

Quelques aspects de la construction du pan de bois médiéval

Structures du pan de bois et ouvertures

Une idée de la façade médiévale

L'idée que l'on peut avoir d'une façade à une époque donnée est un point intéressant à aborder. En effet, les façades médiévales sont souvent organisées en bandes horizontales correspondant à chaque niveau : l'appui et les impostes des fenêtres sont des points forts, de même que les fenêtres de la salle qui font l'objet d'un traitement particulier. En ce sens, qu'elle soit maçonnée ou en pans de bois, ces règles de composition de la façade doivent

57. Commandant Raymond QUENEDEY, *L'habitation rouennaise*..., p. 153-162.
58. *Id.* p. 169-165.
59. Frédéric ÉPAUD, *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie*, Caen, 2007 (publication du C.R.A.H.M.), p. 223-224 et 539-545.
60. Jürgen EBEN, Ulrich KLEIN (éd.), *Die Limburger Fachwerkbauten*...
61. Richard HARRIS, *Discovering timber-framed*..., p. 31-50 et David HOUBRECHTS, « Le logis en pans de bois... », p. 185-186.
62. Commandant Raymond QUENEDEY, *L'habitation rouennaise*..., p. 167 et p. 173.
63. Frédéric ÉPAUD, *De la charpente romane*..., p. 224.
64. *Id.*

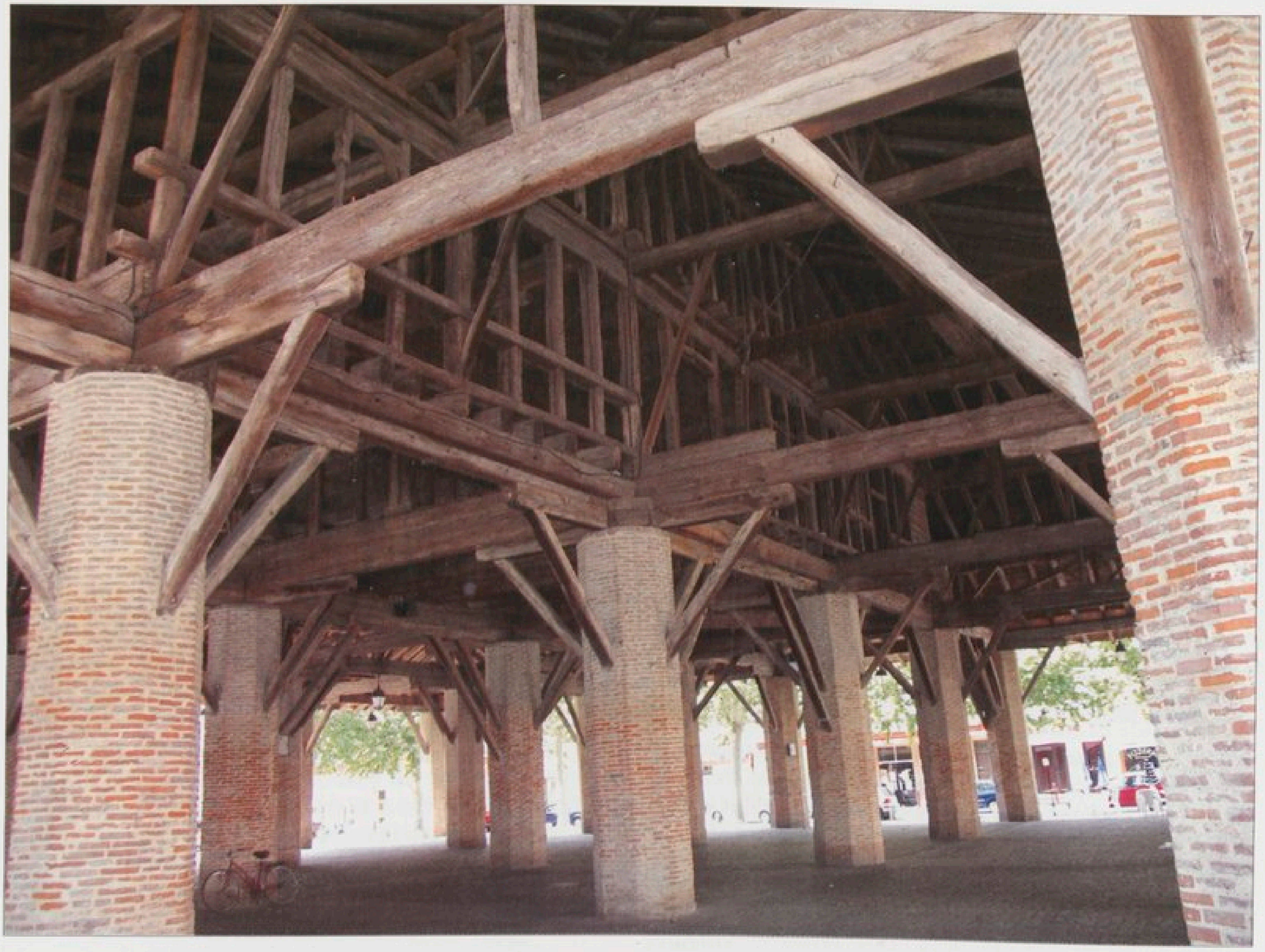


FIG. 26. HALLE DE GRENADE-SUR-GARONNE (HAUTE-GARONNE) : détail de l'ossature de la Maison Commune. *Cliché A.-L. Napoléone.*

pouvoir se retrouver. C'est en effet ce que l'on peut constater à la maison commune aménagée au-dessus de la halle de Grenade-sur-Garonne ; des pans de bois qui constituaient ses murs, il n'en reste plus aujourd'hui que l'ossature (fig. 26). Une solide étude de l'édifice complétée par des analyses dendrochronologiques ont permis de dater l'ensemble des dernières années du XIIIe siècle (65). Les vestiges de la maison commune montrent une façade garnie d'un réseau de poteaux et de potelets verticaux disposés à intervalles resserrés et réguliers. Une pièce horizontale saillante marque le niveau de l'appui des fenêtres, comme le ferait un cordon régnant et, pour reproduire la forme des ouvertures doubles, une colonne a été taillée dans un meneau tandis que des lames de bois disposées en force dessinent les arcs de cercle des fenêtres géminées. Cordons régnants et meneaux taillés en colonnes sont également conservés à la maison de la rue du Castelviel à Albi et à Calmont pour des baies doubles (fig. 23 et 10). Une maison de la rue de la Fromagerie à Charlieu datée de la fin du XIVe siècle conservait également un dernier niveau en pans de bois ouvert de fenêtres doubles couvertes de planches découpées en trilobes et soulignées par un cordon régnant (fig. 27) (66). Pour les autres demeures, si la « croisée » ou la « demi-croisée » est la forme d'ouverture généralisée, on constate cependant l'omniprésence du cordon régnant qui divise la façade

65. Pierre CARCY, *Les travaux de charpente dans les halles : l'exemple de la halle de Grenade-sur-Garonne*, mémoire de Maîtrise sous la direction de Nelly Pousthomis, Université de Toulouse-Le Mirail, 2001. *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant des halles de Grenade (31 330)*, Archéolabs réf. ARC01/R27 44D, faite à la demande de Bernard Voinchet, 2001.

66. Daniel POULY, Jean-Denis SALVÈQUE et Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, *Maisons de Charlieu XIIIe et XIVe siècles*, Charlieu, 1998, « maison de la rue de la Fromagerie » p. 51-61.

en bandes horizontales. Parmi les demeures aux façades maçonnées, on constate que cette conception est dominante jusque, semble-t-il, vers la fin du XVe siècle. Par la suite, l'élévation principale semble plutôt être conçue comme un plan unifié (67).

La structure du pan de bois : quelques pistes de réflexion

La structure du pan de bois peut-elle alors constituer un indice de datation ? Probablement pas dans l'état actuel de nos connaissances. Si l'on note la présence d'écharpes pour contreventer les pans de bois de certains édifices anciens, elles sont de la même façon couramment utilisées au XVe siècle et après, parfois soutenues par des tournisses ; l'absence de toutes pièces obliques se rencontre aussi. Des cordons régnants se maintiennent ou réapparaissent au XVIe siècle sur des façades recouvertes de croix de Saint-André. Quant aux croisées, elles perdurent jusqu'au XVIIe siècle. La grande variété des pans de bois et des structures possibles, à toutes époques, ne permet donc pas pour l'instant de dresser une typologie ayant des correspondances chronologiques strictes. Pourtant, la piste reste intéressante à fouiller. L'expérience menée sur les maisons à pans de bois de Sorèze est un bon exemple (68) : une série d'analyses dendrochronologiques effectuées sur un échantillon d'édifices n'a pu encore donner de datations absolues mais la chronologie relative entre les édifices est à la fois éloquente et précieuse. En effet, elle montre que les plus anciennes demeures sont celles qui ont de grandes croix de Saint-André en façade, puis celles qui en ont deux puis trois par niveau, pour lesquelles sont encore associées des moulurations de type gothique. Il est intéressant de constater par ailleurs que nombre de demeures qui arborent un décor plus caractéristique de la Renaissance sont contemporaines des précédentes (69). Cette homogénéité apparente de la structure des pans de bois de Sorèze n'est certes pas généralisable. Si l'on se tourne vers les quelques demeures datées de la région, on pourra se rendre compte de la grande diversité des cas de figure. La maison dite « Hôtel du Lion d'or » à Graulhet, élevée au début du XVIe siècle, montre de grandes croix de Saint-André en façade (70). Il en est de même pour la maison « Beloussof » à Marmande dans la seconde moitié du XVe siècle (71). En revanche, celle de la place principale de Prades, au début du XVIe siècle, est contreventée par de simples écharpes maintenues par des tournisses (72). Il en est de même pour celle de Donzenac dont les décors gothiques accuseraient plutôt le XVe siècle (73). Si l'on sort de la région, la célèbre maison « de Jeanne d'Arc » à Moulins, datée de 1410-1411, présente une division horizontale au niveau de l'appui des fenêtres. Il ne s'agit pas d'un cordon régnant mais d'entretoises disposées entre chaque poteau. Au-dessus de cette division, de grandes croix de Saint-André ont été disposées et, au-dessous, de petites croix entre poteaux et potelets (74). À Charroux, une demeure fort semblable a été bâtie peu après le milieu du XVe siècle (75). Celle de Sainte-Foy-La-Grande, montre une même structure de pans de bois pour la deuxième moitié du XVe siècle (76). À Dijon, il semble que les maisons ayant conservé de grandes croix de Saint-André comptent également parmi les plus anciennes (77). La formule des croix de Saint-André ou d'écharpes maintenues par des tournisses est également présente à Orléans au XVIe siècle (78). Cette grande diversité ne devrait pas empêcher cependant de définir des tendances générales ou un ensemble de formules caractérisant une époque, peut-être associées à une région. La multiplication des monographies devrait sans aucun doute finir par aboutir à une ébauche de typologie des structures des pans de bois.

---

67. Alexandre MELISSINOS et Gilles SÉRAPHIN, *Les maisons de Figeac à travers le temps* (Étude du secteur sauvegardé), 1988, (multigraphié), p. 66.

68. Adeline BÉA et Sonia SERVANT, « Sorèze dans le Tarn : d'emblématiques maisons médiévales en pans de bois », dans *Midi-Pyrénées Patrimoine*, premier trimestre 2008, p. 94-99 et dans *M.S.A.M.F.*, 2008 (à paraître).

69. Il en est peut-être de même à l'hôtel de Boscredon à Toulouse qui affiche les deux styles en façade.

70. Sandrine CONAN et Pierre CARCY, « L'hôtel du Lion d'or… ».

71. Maison en cours d'étude, datée par dendrochronologie par le Laboratoire d'Analyse et d'Expertises en archéologie et œuvres d'art de Bordeaux en mai 2006.

72. Aymat CATAFAU et Astrid HUSER, *La maison Jacomet de Prades, contexte historique et archéologique d'une maison à pans de bois (XVe-XIXe siècles)*, (à paraître).

73. Daniel ROCHET et Yasmine LABROUSSE, « Une maison du château de Donzenac : l'exemple du 3 passage Catherine de Médicis » dans *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de Corrèze*, t. 128 (2006), p. 29-40.

74. *Maison 2, rue de la Flèche à Moulins (Allier)*, dossier S.R.I. Auvergne, *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant de la maison « Jeanne d'Arc », 55 rue d'Allier/2-4 rue de la flèche, à Moulins (03 000)*, Archéolabs réf. ARC04/R3175D, 2004.

75. Informations données par Laurent Prismicky et Diane Joy : qu'ils en soient remerciés.

76. François FRAY, notice n° 36 dans Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle) : un corpus et une esquisse*, Paris, 1998, p. 267-268.

77. Benjamin SAINT-JEAN VITUS, « Maisons de bois à Dijon… », p. 310.

78. *Les façades à pans de bois*, Orléans, catalogue d'exposition patrimoniale, été 2006. Service Archéologique de la ville d'Orléans.

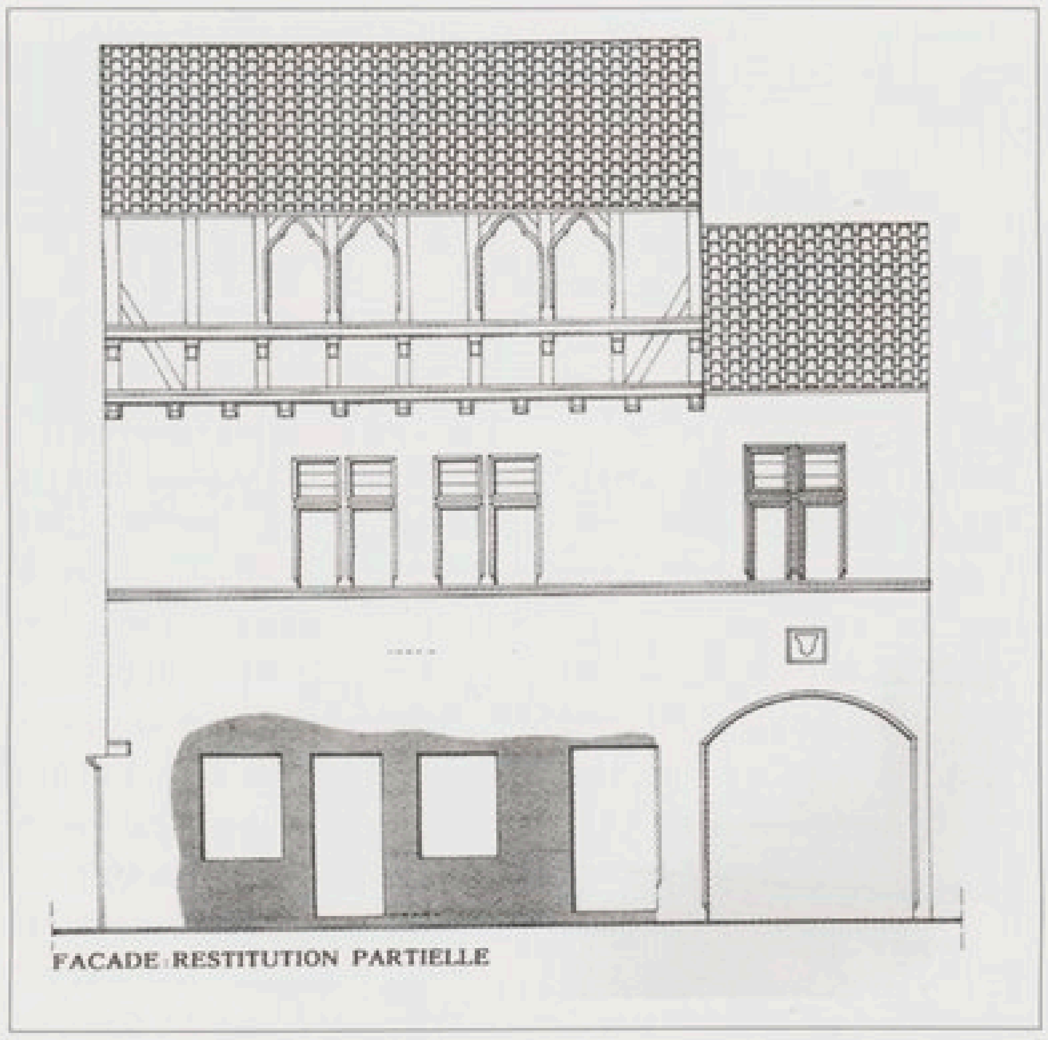


FIG. 27. MAISON DE LA RUE DE LA FROMAGERIE À CHARLIEU (LOIRE), restitution de la façade principale, *extrait de D. Pouly et alii 1998, p. 55.*

En attendant, quelques éléments structurels émergent pour les édifices les plus anciens: l'absence de pièces obliques, notamment pour les pans de bois non porteurs, ou la présence de simples écharpes reliant sablière basse et poteaux corniers parfois assemblées en demi-queue d'aronde, et enfin, l'omniprésence du cordon régnant mouluré. Peut-on penser alors que ces formules précèdent l'utilisation de la croix de Saint-André, plus efficace pour le contreventement et peut-être source d'une nouvelle esthétique ?

Quelques remarques sur la croisée et la demi-croisée

Dans sa version la plus simple, l'ouverture est conçue comme un pan vide entre deux poteaux, au-dessus d'un cordon servant d'appui à la fenêtre et parfois surmontée d'une entretoise pour servir de linteau. Comme le montre la « demi-croisée » ouvrant la façade latérale de la maison de La Canourgue (fig. 28), une traverse divise l'ouverture en deux parties inégales de façon à réserver la partie supérieure pour le verre dormant et la partie inférieure pour l'aération. Il s'agit-là en quelque sorte de l'ouverture « naturelle » dans une paroi en pans de bois ou du module de base. Ce module peut alors être répété sur le pan voisin pour constituer ce que l'on appelle « une croisée » mais que l'on peut voir également, sous la forme de fenêtres jumelles, de part et d'autre d'un poteau. L'exemple des ouvertures de la maison de Saint-Antonin-Noble-Val illustrent parfaitement ce parti (fig. 29). Il en est de même pour la « croisée » de la maison de la rue de la Plume à Cajarc dont le linteau est constitué par la sablière haute où viennent s'ancrer les poteaux (fig. 24). Les « croisées » et « demi-croisées » que l'on peut restituer sur la façade de la maison voisine, rue Centrale, se présentent de la même façon, avec une dissymétrie notable des ouvertures des fenêtres jumelles de droite due à une rupture du rythme des poteaux (fig. 5). Notons encore que les vestiges d'ouvertures conservés dans cette ville montrent une nette différenciation entre la partie haute traitée sans moulure et la partie basse décorée d'un chanfrein. Cette différence de traitement sert sans doute à distinguer la partie de la baie équipée de verre dormant et celle, en bas, que l'on peut refermer grâce à des volets de bois. Dans une version plus élaborée, la sablière haute est doublée d'une entretoise pour servir de linteau à l'ouverture, et le poteau central est remplacé par un potelet sous l'appui de la fenêtre et un meneau au-dessus: ce type d'ouverture, que l'on peut restituer sur la façade de la maison d'« Arcambal » à Martel (fig. 1), est sans doute plus conforme à la définition de la croisée. Aux XVe et XVIe siècles, comme le montrent les ouvertures de la maison de Graulhet, la croisée est comprise entre deux poteaux et le meneau est une pièce indépendante. Ces « fenêtres jumelles », telles qu'elles sont conservées à Saint-Antonin-Noble-Val, à Cajarc et à La Canourgue, plus archaïques dans leur conception et étroitement soumises au rythme des poteaux, constituent-elles les versions les plus anciennes de la croisée ?

Construction du pan de bois

Encorbellement et sens des solives

L'étude complète d'une maison montre que naturellement, la pose des pièces des planchers est étroitement liée à la construction du pan de bois, notamment lorsqu'il existe un encorbellement. Les édifices évoqués plus haut montrent différents systèmes de supports de ce surplomb, bien connus par ailleurs (79). Dans le cas le plus simple,

79. Voir notamment le chapitre consacré à ce sujet dans Florence JOURNOT, *Maison urbaine, maison bourgeoise au Moyen Âge (France XIIe-XVIe siècles). Approche méthodologique* (à paraître) et, Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales*, Gap, 1998, article de Benjamin SAINT-JEAN VITUS, Maurice SEILLER, François FRAY et Isabelle LETTERON; « La construction en bois », p. 69-85.



FIG. 28. MAISON DE LA PLACE AU BLÉ À LA CANOURGUE (LOZÈRE), vue de la façade latérale. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 29. MAISON DE LA RUE DROITE DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (TARN-ET-GARONNE), vue des fenêtres du premier étage. *Cliché D. Joy.*



FIG. 30. MAISON D'ALET-LES-BAINS (AUDE), vue de la façade principale et de son dernier niveau en pans de bois. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 31. MAISON DITE « DES CONSULS » À MIREPOIX (ARIÈGE), vue de la façade principale. *Cliché A.-L. Napoléone.*

qui est celui d'une parcelle présentant son mur gouttereau sur la rue – assez fréquent dans la région semble-t-il – les solives sont alors transversales et débordantes et ce sont elles qui forment l'encorbellement. Elles portent alors la sablière de chambrée et le pan de bois. C'est le cas par exemple des maisons d'« Arcambal », de la rue du Pressoir à Martel, des maisons de la rue Centrale et de la rue de la Grive à Cajarc et enfin de la maison de Calmont (fig. 1, 9, 5, 25 et 10). On trouve également ce système d'encorbellement sur la maison de la place au Blé à La Canourgue (fig. 13) qui occupe une parcelle d'angle; cette disposition entraîne des problèmes particuliers que nous verrons plus loin. D'autres demeures encore, comme celle de la rue Séguier à Figeac, dont le pan de bois non porteur a disparu (fig. 7), gardent les traces des empochements des solives dans la maçonnerie, trahissant un système analogue. Il faut remarquer que ces solives qui forment un encorbellement souvent important sont presque toujours soulagées par des corbeaux de bois ou de pierre. Ce système de supports intermédiaires au-dessous des solives, permettant un encorbellement progressif, est particulièrement bien illustré à Alet-les-Bains (Aude), sur une maison qui conserve un dernier niveau en pans de bois (80). Les solives sont ici soutenues par des corbeaux de bois, et les abouts moulurés assurent ce passage graduel au surplomb (fig. 30). Il en est de même à la maison dite « des Consuls » à Mirepoix dont ne subsistent que le rez-de-chaussée et la partie située sous les couverts. Les solives qui apparaissent en façade sont portées par des corbeaux et reposent sur une puissante sablière (ou poitrail) portée par des piliers (fig. 31). Le système de support visible sous les couverts est

80. S'il est difficile de dire si ce dernier est synchrone de la maçonnerie qui le soutient, solives et sablières paraissent en revanche bien en place.

particulièrement intéressant. Il montre que ces corbeaux sont traversants et qu'ils soutiennent également les solives à l'intérieur; l'objectif étant sans doute d'éviter que celles-ci, de faible section, n'accusent une flèche trop importante sous la profonde galerie (fig. 32) (81). Une poutre vient alors supporter l'extrémité de ces corbeaux, reportant le poids de ces bois sur les piliers, par l'intermédiaire de sommiers et d'aisseliers (82). Un même système est utilisé de l'autre côté de la galerie, permettant sans doute d'asseoir une nouvelle série de solives pour les planchers intérieurs de la demeure.

Lorsque les solives sont parallèles à la façade, un autre système est mis en œuvre pour soutenir l'encorbellement. Parmi les édifices pointés précédemment, seule la façade latérale de la maison de la Canourgue est dans ce cas (fig. 28). Disposée à la suite des solives débordantes de la façade principale, la sablière de chambrée de l'élévation latérale est portée par des sommiers, assurés par des aisseliers, au-dessus d'une sablière de plancher engagée dans la maçonnerie du rez-de-chaussée. Il est intéressant de noter ici qu'il n'y a pas de traitement particulier de l'angle qui apparaît tout simplement comme l'extrémité de la façade principale (fig. 13). Ceci n'est pas le cas de toutes les maisons d'angle, où il n'est pas rare en effet de trouver les vestiges ou les traces d'un solivage rayonnant ou d'un système d'enrayure. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une parcelle d'angle, la demeure de Calmont en conserve de beaux exemplaires sous les plafonds des premier et second étages (fig. 33) (83). La demeure de la rue du Castelviel à Albi montre également l'aménagement des solives dans l'angle sous le premier étage, au-dessus des deux sablières de plancher assemblées à mi-bois (fig. 23). Enfin, la maison Peyrière à Figeac qui a perdu son pan de bois non



FIG. 32. MAISON DITE « DES CONSULS » À MIREPOIX (ARIÈGE), vue des couverts.
Cliché A. -L. Napoléone.

81. Un système analogue de corbeau ou de « chapeau » est utilisé à la Halle de Grenade (fin XIIIe) (Pierre CARCY, *Les travaux de charpente dans les halles...*) et à la galerie du Collège de Périgord à Toulouse (1366-1368) (Patrice CABAU et Anne-Laure NAPOLÉONE, « De la tour des Maurand au collège de Périgord », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXV, 2005, p. 51-95).

82. Des systèmes de supports intermédiaires complexes et analogues à ceux de la maison « des Consuls de Mirepoix » se trouvent dans les nombreux couverts conservés dans la ville de Bologne, voir Francesca BOCCHI (dir.), *I portici di Bologna e l'edilizia civile medievale*, Bologne, 1990.

83. On en connaît également à la maison de Saint-Frajou (Haute-Garonne), bâtie au XVe siècle.



FIG. 33. MAISON DE CALMONT-DU-PLANCAT, PRÈS DE RODEZ (AVEYRON), système d'enrayure sous le plafond du premier étage. *Cliché M. Scellès.*

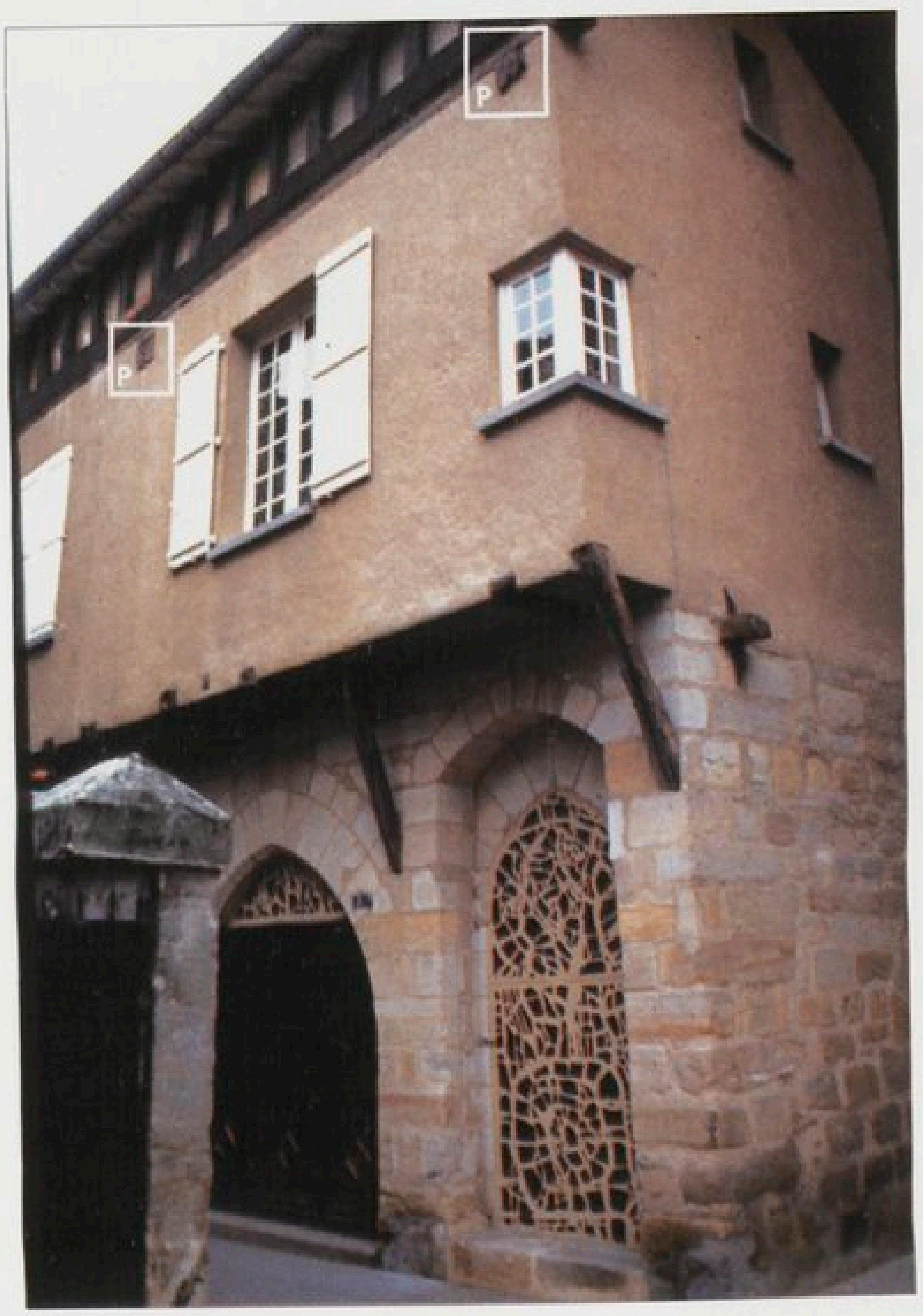


FIG. 34. MAISON DE LA RUE LAURIÈRE À FIGEAC (LOT), vue d'ensemble des façades est et nord. *Cliché A.-L. Napoléone.*

porteur, ainsi que les solives de ses anciens planchers, a conservé cependant quelques-uns des modillons qui leur servait d'appui. L'un d'eux, placé à l'angle de la maison, indique clairement que les solives étaient disposées selon un système analogue (fig. 11). Plus original sans doute est le système utilisé à la maison de la place de la Daurade à Cahors où deux séries de solives se croisent au-dessus du rez-de-chaussée de façon à soutenir la sablière de chacune des deux façades disposées en angle (fig. 21). Ce système permettait-il d'assurer un surcroît de stabilité ? On peut le penser en effet, car si nous avons-là un cas unique de croisement de solives sur un même niveau, il n'est pas rare en revanche de constater que le sens des solives est inversé d'un niveau à l'autre. C'est le cas en effet, de la maison de la rue Laurière à Figeac dont les façades ont fait l'objet d'une rénovation très discutable, mais qui conserve intacts les plafonds de ses deux niveaux (fig. 34). Il faut ainsi restituer le pan de bois détruit sur le mur-pignon de cette maison d'angle dont la parcelle présente une forme très allongée. On constate donc que les solives ont été disposées transversalement à la parcelle au-dessus du rez-de-chaussée et longitudinalement au premier étage. Or, comme la parcelle est particulièrement longue, il a fallu disposer bout à bout deux séries de solives se rejoignant sur une poutre encastrée d'un côté sur le mur du fond maçonné, et soutenue de l'autre par une pile prenant appui sur la façade de pierre du rez-de-chaussée côté rue. Cet édifice, dont le pan de bois était non porteur, était donc équipé de deux piles au premier étage pour soutenir l'extrémité de deux poutres (fig. 34, P).

Montage des pans de bois: quelques pistes de réflexion

Tous les spécialistes de la charpente se rejoignent pour dire que les pans de bois sont assemblés préalablement au sol, ou sur le plancher de l'édifice en cours de construction, avant d'être hissés ou redressés en façade, d'où, selon les chercheurs septentrionaux, le passage obligé aux bois courts qui permettait ce montage sur des surfaces restreintes (84). L'observation des façades en pans de bois des demeures déjà citées confirment, pour la plus grande partie, ce système de construction. On constate en effet qu'un cadre composé de deux poteaux corniers, d'une sablière de chambrée et d'une sablière haute permettait l'agencement des autres poteaux à l'intérieur, dont les poteaux d'huisserie et les éventuelles décharges. La plus grande partie de ces pièces étant maintenues au cadre grâce à des chevilles, le tout devait être alors parfaitement

84. Frédéric ÉPAUD, *De la charpente romane...*, p. 224.



FIG. 35. HALLE DE GRENADE-SUR-GARONNE (HAUTE-GARONNE) : détail de l'ossature de la Maison Commune et traces d'éclisses sur les poteaux. *Cliché A.-L. Napoléone.*



FIG. 36. MAISON DE CALMONT-DU-PLANCAT, PRÈS DE RODEZ (AVEYRON), détail de deux poutres assemblées à mi-bois sur une pile intermédiaire au premier étage. *Cliché M. Scellès.*

stable, il était donc aisé de hisser l'ossature sur les solives en attente, puis d'opérer le remplissage. Toutes les demeures que nous avons observées, y compris celles dont le pan de bois est non porteur, ont été visiblement élevées selon ce système, à l'exception de deux d'entre elles: celles de La Canourgue et de Saint-Antonin-Noble-Val (premier étage) (fig. 13, 4 et 29). Les pans de bois de ces édifices ne peuvent avoir été montés au sol puisque l'on constate l'absence de sablière haute et, pour celle de Saint-Antonin, l'absence de poteaux corniers. De plus, chaque poteau, s'il repose en bas sur la sablière de chambrée, est directement emmanché dans une solive de l'étage supérieur. Autrement dit, dans ces deux cas, le rythme des solives conditionne celui des poteaux (à moins que ce ne soit l'inverse), alors que la mise en place d'une sablière haute aurait permis de les rendre totalement indépendants. Il faut sans doute convenir que ces façades ont été édifiées en agençant les pièces les unes après les autres directement sur l'élévation. Il semble également que ce système ne soit concevable que dans le cadre d'un pan de bois non porteur. En effet, on peut penser que, pour la construction de ces édifices, on commença par élever les parties maçonnées, à savoir le rez-de-chaussée et les murs mitoyens. Il était possible alors de disposer les solives du rez-de-chaussée et la sablière de chambrée et, surtout, la poutre du premier étage qui permettait de disposer et de soutenir les solives de l'étage supérieur. Il suffisait ensuite d'emmancher chaque poteau, dont l'extrémité était taillée d'un tenon, sous une solive et de les bloquer sur la sablière basse (85). Cette « cage » composée de poteaux était l'ossature principale du pan de bois, elle pouvait sans doute « tenir debout » en l'état pour permettre de disposer les pièces horizontales: cordon régnant, linteaux et traverses des fenêtres, et pour procéder au remplissage, à moins que ces opérations n'aient été effectuées qu'en fin de chantier. Même s'il existe bon nombre de demeures dont le pan de bois non porteur a été visiblement assemblé au sol, on peut se demander si ces deux édifices ne témoignent pas d'une technique de construction plus ancienne. Celle-ci justifierait d'autant plus l'usage de la poutre par la nécessité de soutenir les solives au moment du montage du pan de bois et plus particulièrement des poteaux.

Différents hourdis et assemblages des bois

Le remplissage du pan de bois est sans doute la partie la plus fragile de la construction, celle qui peut faire l'objet d'un renouvellement fréquent. Le tuf-calcaire se rencontre sur les maisons de Martel, Cajarc, Cahors, Saint-Antonin-Noble-Val, La Canourgue, Caylus, Donzenac; on peut penser qu'il provient des carrières de calcaire locales. Celui-ci est découpé en dalles rectangulaires disposées entre les poteaux et liées au mortier. Facile à tailler, il n'est pas rare de voir des protections saillantes aménagées dans les parties basses de ces dalles, au-dessus des sablières, de façon à les préserver au maximum du ruissellement des eaux. Des dalles de calcaire sont également utilisées sur les demeures de Caylus, dont le pan de bois est encadré par des têtes de mur en encorbellement. À Calmont, ce sont des fragments de schiste noyés dans du mortier qui forment le remplissage alors que des dalles de forme régulière sont disposées en saillie au-dessus des sablières (fig. 10). Le hourdi de brique est également utilisé; on le retrouve sur certaines maisons de Cahors, notamment parmi les plus anciennes comme celle de la rue Donzelle (fig. 22). Des traces de torchis ont été repérées lors des travaux effectués sur la maison de la rue du Castelviel à Albi, de même qu'à la Maison commune située sur la halle de Grenade-sur-Garonne. Ce sont en effet les logements des éclisses destinées à maintenir le torchis qui subsistent. Ces fines tiges sont insérées dans un petit trou pratiqué dans un poteau alors qu'elles sont rentrées en force dans une rainure incisée sur le poteau situé en face (fig. 35) (86). À Albi, des éclisses ont été trouvées en place lors du décroutage des murs, mais il est peu probable qu'elles soient d'origine. À Grenade enfin, il est intéressant de noter que ces traces se limitent aux murs latéraux et aux parties situées sous le cordon d'appui; au-dessus, les feuillures taillées sur toutes les faces latérales des poteaux laissent penser que des planches de bois avaient été glissées pour constituer le remplissage (87).

Les assemblages des bois qui ont pu être observés sont de deux sortes: il s'agit pour la plus grande partie d'assemblages à mi-bois ou à tenon et mortaise, parfois maintenus par des chevilles ou des clous. De façon quasi systématique, toutes les pièces verticales ou obliques sont assemblées à tenon et mortaise et très souvent assurées par une cheville. Cela peut s'expliquer sans doute par la technique de construction au sol et la nécessité que les pièces soient

85. À La Canourgue, le poteau taillé à mi-bois à son extrémité inférieure, recouvre la sablière et une solive du rez-de-chaussée à laquelle il est cloué.

86. Voir notamment l'analyse détaillée de ce système dans Pierre Carcy, *Les travaux de charpente dans les halles…*

87. *Id.*

bien fixées pour l'opération de hissage. C'est également avec des tenons et des mortaises que sont fixées les traverses et les linteaux des croisées sur les poteaux d'huisserie. L'assemblage à mi-bois est plus fréquemment utilisé pour les pièces horizontales. On le trouve utilisé notamment lorsqu'une sablière est composée de plusieurs morceaux. Il en est de même pour les poutres des pans de bois non porteurs, qui se rejoignent au-dessus des piles intermédiaires (fig. 36). Il reste à signaler cet assemblage très particulier, à mi-bois et en demi-queue d'aronde, utilisé pour fixer la pièce oblique aux poteaux corniers et à la sablière basse (fig. 37) (88) ; il laisse imaginer que ces écharpes ont pu être fixées après coup, une fois le cadre garni de poteaux hissé sur les solives. Cet assemblage, qui nécessite une taille particulière, est connu pour son ancienneté dans le domaine de la charpente de comble (89) ; il est également utilisé pour relier les pièces de bois obliques qui forment la structure de certains clochers suédois (90). Il est curieux de constater enfin, que la ville de Cahors concentre les rares exemples connus à ce jour dans la région de ce type d'assemblage sur pans de bois.

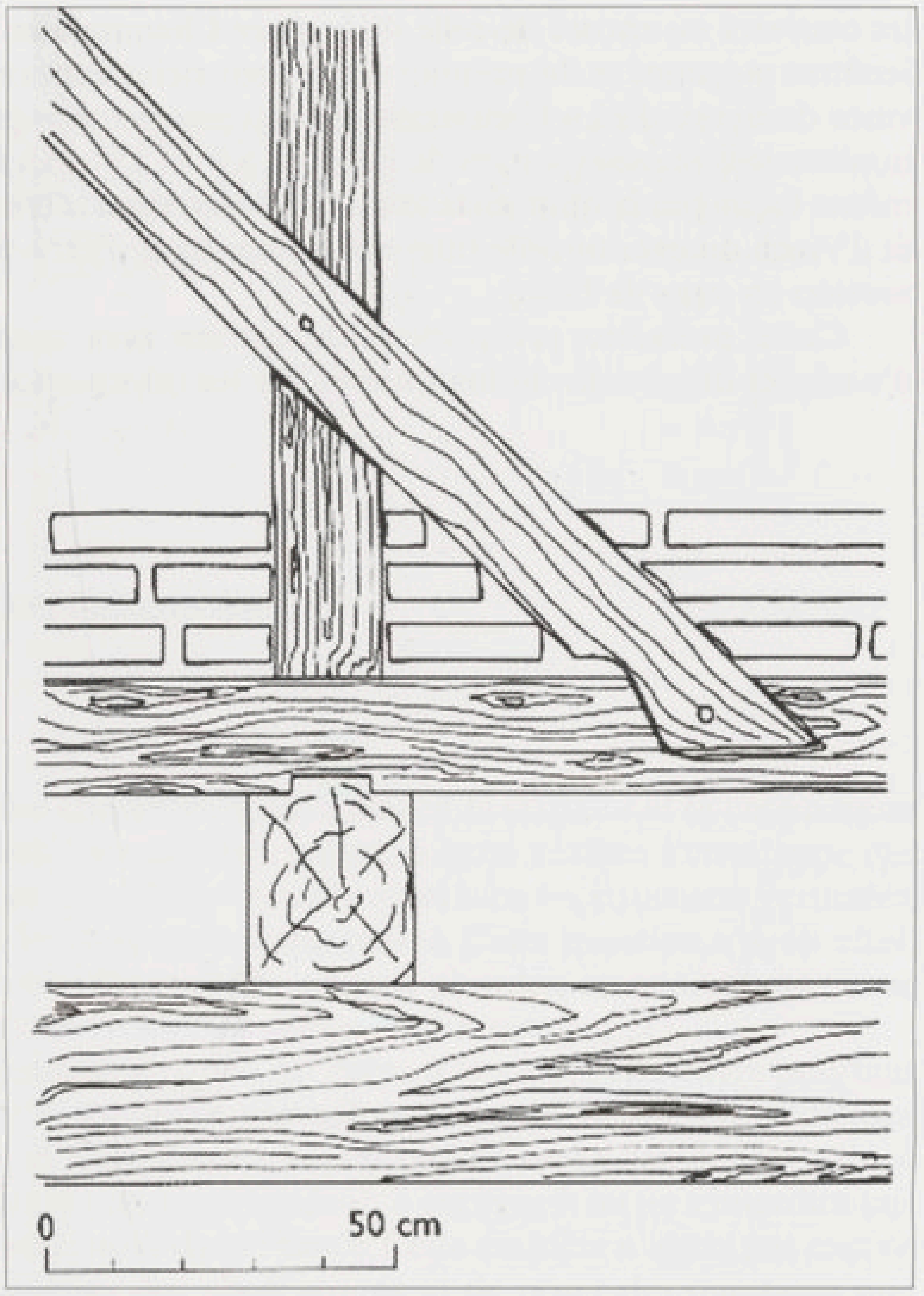


FIG. 37. MAISON DE LA RUE DONZELLE À CAHORS (LOT), détail de l'assemblage à demi-queue d'aronde de l'écharpe sur la sablière de chambrée. *Relevé Patrick Roques, Inventaire général Région Midi-Pyrénées.*

L'état de la question sur la construction en pans de bois au Moyen Âge dans la région laisse envisager l'ampleur des recherches qu'il reste à accomplir mais aussi la richesse des pistes que l'on peut explorer. Un élément important semble acquis : deux structures en pans de bois coexistent au Moyen Âge : le pan de bois non porteur et le pan de bois porteur. Même s'il semble que le premier disparaît au profit du second, il reste à mieux définir les cadres de leur utilisation. Particulièrement adaptés aux encorbellements importants, on peut penser en effet que les pans de bois non porteurs ont pu disparaître avec la multiplication des édits interdisant les débords des demeures sur la rue. La nécessité de poutres de section assez importante a pu également peser dans le choix d'une utilisation de plus en plus généralisée du pan de bois porteur.

La place relativement importante laissée, dans certaines villes comme Figeac, à cette technique de construction permet sans doute de moduler quelque peu l'opposition traditionnelle avec les régions septentrionales et la répartition un peu trop schématique du bois au nord et de la pierre au sud. Il paraît important de noter au contraire que tous les matériaux disponibles sont utilisés dans l'architecture civile : pierre, brique, bois et terre (91) et que les techniques de construction correspondantes sont alors parfaitement maîtrisées.

Enfin, tient-on avec le pan de bois un matériau « moins noble » utilisé pour l'habitat des classes dites « modestes » ? Si l'on perçoit effectivement des constructions moins opulentes élevées sur de petites parcelles, rue Balène à Figeac, rue Droite à Martel ou encore rue Donzelle à Cahors, que penser de la vaste maison dite « des Consuls » à Mirepoix, abondamment décorée de sculptures, aux abouts des solives et des consoles, et de peintures sous

88. Maurice SCELLÈS, *Cahors, ville et architecture civile...*, p. 178.
89. Frédéric ÉPAUD, *De la charpente romane...*, p. 225.
90. Érik LUNDBERG, « Bois (architecture) », dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1984, vol. 3, p. 776-785.
91. Voir dans ce volume la contribution de Dominique BAUDREU, Claire-Anne DE CHAZELLES et François GUYONNET sur la construction en terre.

les couverts, ou encore de celle de la place Champollion à Figeac, certes élevée sur une petite parcelle, mais dont les fenêtres maçonnées du premier étage sont richement ornées d'un décor sculpté de grande qualité, ou, enfin, de la vaste demeure de La Canourgue offrant une large façade sur la place principale du village ? Dans le corpus des nombreuses maisons à pans de bois des XVe et XVIe siècles conservées dans la région, certaines se distinguent de la même façon par la qualité de leur construction et de leur décor, telles celles des grandes places de Rieux-Volvestre et d'Auch ou encore celle dite « Hôtel du Lion d'Or » à Graulhet. L'habitat aristocratique avait-il également une version en pans de bois ?

Cette première prospection de terrain sera complétée, dans les années qui viennent, par les données d'analyses dendrochronologiques et par les informations fournies par l'exploration des textes.

RÉFLEXIONS SUR LES STRUCTURES CONSTRUCTIVES DES MAISONS URBAINES DANS LE MIDI DE LA FRANCE ENTRE LE XIIe ET LE XVe SIÈCLE

par Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP *

Le propos de cette note est de passer en revue les modes constructifs qui assurent la statique et le couvrement des espaces habitables. En d'autres termes, il s'agit de décrire les modalités adoptées pour réaliser l'enveloppe des bâtiments, puis les structures internes de division des volumes : sont donc en cause aussi bien les structures verticales, qui répondent notamment au rôle d'organes porteurs, que les structures horizontales. Cette question n'a, en effet, guère fait l'objet d'essais de synthèse et les partis constructifs des maisons ne sont abordés, en général, que sous l'angle de problématiques partielles, la mise en œuvre des murs ou les charpentes le plus souvent (1).

L'ambition est donc d'ordre technique, mais aussi typologique, ce qui n'est guère à la mode : elle ouvre pourtant sur des interrogations fécondes quant à la compréhension des édifices eux-mêmes et aussi quant aux processus mentaux et économiques qui ont conduit à un choix plutôt qu'à un autre. Chemin faisant, on se demandera s'il y a des particularismes régionaux et, le cas échéant, à quelles conditions ils répondent ; à cet égard, on ne s'interdira pas des comparaisons avec des procédés mis en œuvre dans la moitié nord de la France. Cette enquête n'ayant pas encore été menée à vaste échelle, il s'agira plus à ce stade de présenter des observations et de poser des questions que d'apporter systématiquement des réponses.

On aura compris que, si le champ est d'abord taxonomique, il est de nature à susciter des problématiques variées. Au premier chef, nous souhaitons que ces réflexions puissent aider ceux qui examinent des édifices transformés, en permettant de replacer des faits isolés dans la logique de schèmes structurants et spatio-distributifs. Si ce but était atteint, nous serions heureux de leur éviter certaines des interrogations et des errances auxquelles nous avons souvent été confronté.

L'enveloppe

Précisons d'emblée que les maisons dont il s'agit sont des édifices architecturés, dont l'essentiel de l'ossature est en maçonnerie. Par là, d'une part nous excluons ceux qui sont réalisés complètement en terre crue et, d'autre part, nous entendons qu'ils ont été construits par des praticiens du bâtiment et que les parties en bois des murs périphériques sont secondaires, quant à la statique des demeures.

Une description exhaustive demanderait la prise en compte des techniques de mise en œuvre des maçonneries selon la nature du matériau, la pierre, la brique ou la brique et la pierre, ainsi que des procédés de constitution des murs (largeur, structure, etc.). Ce serait la matière d'une autre étude, qui exigerait en outre une prise en compte très large des autres types de bâtiments, en particulier des édifices religieux. Or nous souhaitons ici traiter de ce qui est plus spécifique de l'architecture domestique.

* Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie et membre de la S.A.M.F.

1. Pour un essai d'ensemble à Cluny, abordant aussi l'économie de la construction : GARRIGOU GRANDCHAMP 2005.

En ce qui concerne le bois dans l'enveloppe des maisons, enfin, on sait que la construction en pans de bois antérieure au XVe siècle est encore mal connue en France. Dans le Midi, les exemples conservés dont l'attribution au XIVe siècle est assurée sont très peu nombreux et, à ma connaissance, il n'est aucune demeure de ce type identifiée datable du XIIIe siècle. Au reste, l'étude d'Anne-Laure Napoléone, dans le présent volume, apportera des éléments pour avancer une enquête amorcée depuis une décennie (2). C'est dire que, dans le courant de cet article, la prise en compte des pans de bois ne sera qu'occasionnelle et s'appuiera le plus souvent sur des négatifs, sur des indices ou des traces conservés par les membres qui leur étaient associés. Voilà déjà confirmé l'intérêt d'une typologie, si elle peut fournir des clefs de compréhension des parties d'un ensemble mutilé.

Ces précautions prises, afin de bien délimiter les investigations, nous observerons la nature des enveloppes, leur homogénéité ou leur mixité, sur le plan des matériaux, puis nous observerons certains procédés particuliers destinés à conforter la statique des bâtiments ou à permettre les encorbellements.

Matériaux des enveloppes

En l'état des observations, la plupart des enveloppes des maisons conservées ou documentées dans les terres de langue d'oc sont constituées par des maçonneries homogènes de pierre. Quels que soit les efforts déployés pour rechercher des maisons à ossature complète en bois dans les agglomérations méridionales, ils n'ont pas donné lieu à des découvertes susceptibles de modifier ce constat. Dans les villes et les *castra* du Midi, l'habitat bien connu, du XIIe au XVe siècle, est très majoritairement pétrifié, que la maçonnerie soit en pierres sèches ou maçonnées, en *opus incertum*, en galets ou en pierres de taille.

En dépit de la prégnance de l'architecture en terre cuite dans certaines zones, on se doit de constater que les terroirs de la brique sont peu nombreux (3). Leur géographie accorde une part très majoritaire à l'Aquitaine et au Haut-Languedoc: la brique règne dans les vallées du Quercy, dans la totalité du Toulousain et en Albigeois, ainsi que dans les terres basses de l'Ariège; elle apparaît plus sporadiquement en Agenais, en Gascogne et en Béarn, et fait quelques incursions dans l'Aude. Elle fut plus anecdotique en Périgord, à Bergerac, dont elle disparut dès le XIVe siècle. Elle est en revanche quasiment absente du Languedoc oriental et de la Provence, de l'Auvergne et du Limousin. Un cas particulier est constitué par le foyer Dauphiné-Savoie, peu étendu, mais qui a produit de remarquables édifices aux XIIIe et XIVe siècles, dans la tradition des maçons piémontais. Ce n'est pas le lieu ici de déterminer les causes de sa présence; on renverra aux explications avancées par Y. Laborie pour Bergerac et M. Scellès pour Cahors, qui font intervenir des conditions économiques tout autant que des contraintes physiques (4).

Plus récemment a été révélée l'importance de l'emploi de la terre crue. Elle est à ce jour bien documentée en Languedoc (Carcassonne, Narbonne), ou en Roussillon (Perpignan), et a été identifiée en Midi-Pyrénées (L'Isle-Jourdain, Toulouse) (5). Il n'est pas certain que le recours à ce matériau soit ainsi cantonné et la nouvelle attention portée à des indices jusque-là négligés pourrait conduire à d'autres révélations: ainsi dans le Gers, où Gilles Séraphin a repéré plusieurs châteaux, mais, pour l'instant, aucune maison.

Quant aux maisons tout en bois, elles sont apparemment très rares à être conservées et nous ne sommes pas en mesure de pronostiquer leur fréquence au Moyen Âge. Nous ne ferons donc que rappeler ici l'existence d'un type particulier, les maisons à empilage de troncs, dont l'extension est très localisée dans la Guyenne (6). Nous aurons en revanche l'occasion de revenir sur la part de la mixité des matériaux, pierre ou brique et pans de bois, dans les agglomérations du Midi: il convient assurément de ne pas la sous-estimer.

Statique des bâtiments

La stabilité des bâtiments dépend de nombreux facteurs. Nous ne traiterons pas ici de **l'assiette des charpentes**, dont l'importance est pourtant fondamentale, car elles ne doivent pas pousser sur les murs; la matière est plutôt à réserver pour une étude des couvrements en bois. Notons cependant que, la pente de la grande majorité des toits

2. Voir notamment: Scellès 1999, p. 175-179 et Séraphin 2006.
3. Montjoye 2002.
4. Laborie 1990. Scellès 2000.
5. Voir, dans ce volume, la communication de D. Baudreu, Cl.-A. de Chazelles, Fr. Guyonnet et J. Catalo 2006.
6. Clémens 1979. Fray 1998a.

méridionaux étant faible et les fermes dérivées de la ferme latine étant d'un emploi courant, du Bordelais à la Provence, en passant par l'Auvergne, les poussées latérales sur les murs sont en général faibles, voire nulles, tant que les arbalétriers ne se désolidarisent pas.

Il n'aurait pas été inutile d'aborder la question des **fondations** en général, mais ceci demanderait également une investigation dans les rapports de fouilles, au demeurant peu nombreux pour les édifices conservés en élévation, afin d'observer d'éventuelles corrélations entre faiblesse native des fondations et désordres des maçonneries; l'enquête mériterait d'être menée, dans le cadre d'une étude spécifique des maçonneries.

Nous n'aborderons donc ici que trois aspects, d'abord les couronnements des murs, puis deux modalités de renforcement des maçonneries.

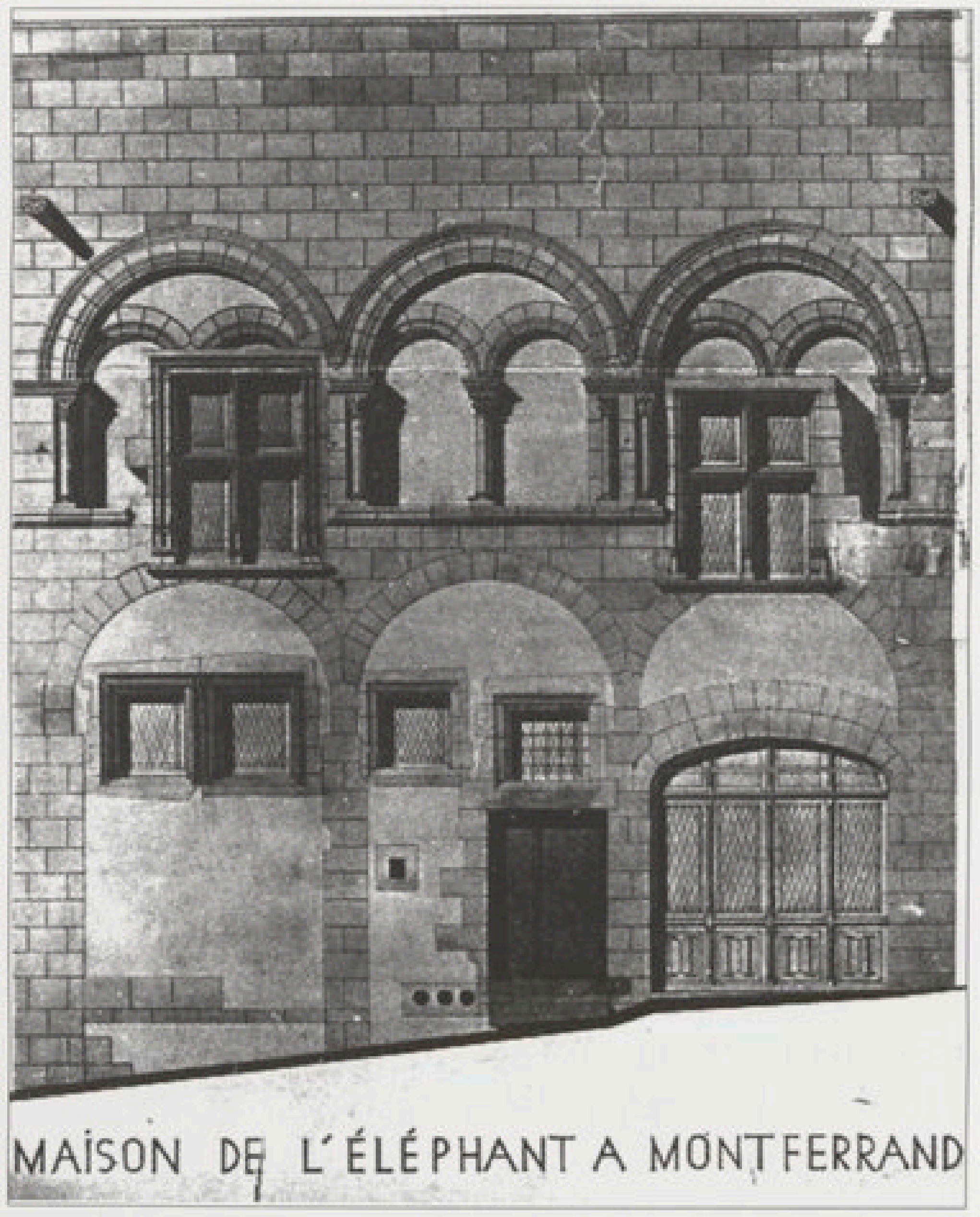


FIG. 1. CLERMONT-MONTFERRAND (PUY-DE-DÔME), MAISON DE L'ÉLÉPHANT, À MONTFERRAND: mur écran, vers 1200; façade sur rue avant travaux. *Anonyme, s.d.; reproduction Inventaire Général, A.D.A.G.P., cliché Choplain-Maston.*

Dans la majeure partie des cas, **les têtes des murs**, en particulier les pignons, sont recouverts par les toitures, ce qui les met à l'abri des infiltrations. Ces toits débordants et recouvrants contribuent fortement au bon état sanitaire des sommets des murs, sans dépense excessive. Font exception à cet égard certains murs écrans et des goutterots laissés libres.

Faisant saillie hors des toits, les murs écrans les masquent, donnant de face l'illusion d'une élévation bien supérieure. Ce parti était fréquent en Quercy dès les XIIIe et XIVe siècles: ils pouvaient être à gradins sur les pignons, comme à Cahors (tour postérieure du 42, rue de la Daurade et sans doute « Cuvier du chapitre ») et à Lamagdeleine (borie de Savanhac); ils étaient tout aussi souvent droits, avec ou sans merlons: les murs périphériques entourant le toit de la « tour d'Arlet » à Caussade n'étaient pas merlonnés, contrairement à ceux du manoir d'Aujols (7). Ils étaient également répandus en Périgord (Beaumont-du-Périgord), ainsi qu'en Auvergne et dans le sud du Bourbonnais où ils étaient généralement droits: ainsi au XIIe siècle à Montferrand (maisons « de l'Éléphant » fig. 1, et « d'Adam et Ève ») et à Clermont (15-19, rue des Chaussetiers), ou, postérieurement, à Gannat (plusieurs maisons dans la Grande rue) (8). Ils apparaissent en revanche plus sporadiquement dans les autres provinces de l'Aquitaine aux XIIIe et XIVe siècles comme au Moulin neuf à Espiet en Gironde (9), et en Toulousain (tour rue de l'Esquile à Toulouse); dans cette aire, le parti resta apprécié par la suite, et des exemples du XVe siècle se voient en Béarn à Morlanne (maison Belluic) ou en Guyenne à Bazas (plusieurs édifices) (10) (fig. 2).

En Languedoc et en Provence rhodanienne le palais du Viguier, en Arles, pourrait dater du début du XIIIe siècle; il serait alors un des plus anciens exemples conservés de goutterot merlonné (11). De tels murs goutterots sont fréquents dans ces provinces durant les XIVe et XVe siècles, et jusqu'au début du siècle suivant, en Arles (5, rue de la Liberté), et dans le Vivarais (Bourg-Saint-Andéol: palais des évêques de Viviers, etc.). Si l'on en juge d'après *Le prêche de la Madeleine*, tableau qui offre une vue du Vieux port de Marseille vers 1500, ce parti devait effectivement être répandu, avant que la mode des corniches ne le déclasse et ne conduise à supprimer les merlons (12). Cette

---

7. **Cahors**: Scellès 1999, p. 129 et 153. **Caussade**: Pousthomis 2002, p. 75-81. **Lamagdeleine**: Rousset 1992.
8. **Périgord**: Garrigou Grandchamp 1998c, p. 51. **Auvergne**: *ibid.* 2000a, p. 251 et 2000b, p. 282 et 290.
9. **Espiet**: Drouyn 1858, p. 497; ses murs pignons sont masqués par deux hauts murs droits portant des fleurons.
10. **Morlanne**: Berdoy & Marin 2004, p. 341-370. **Bazas**: Roudié 1975, t. 2, p. 63*; Léo Drouyn et le Bazadais* 2000, p. 96-99. **Montferrand et Clermont**: Garrigou Grandchamp 2000a et 2000b.
11. **Arles**: *C.A.F.*, 76e session, *Avignon*, t. 1, *Guide*, 1909, photographie p. 233.
12. **Marseille**: tableau, Musée du Vieux Marseille; cf. *Aujourd'hui le Moyen Âge* 1981, n° 315.



FIG. 2. MORLANNE (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES), MAISON BELLUIX : pignon crénelé, en saillie, fin du XVe siècle. *Cliché A. Marin.*

manière de couronner les bâtiments, jugée particulièrement idoine pour affirmer la recherche de distinction, était si prégnante qu'elle est illustrée encore en 1597 à Montpellier, à l'hôtel de Gayraud, 2, rue de la Salle l'Évêque (13).

Les goutterots laissés à l'air libre nécessitaient l'aménagement de dispositifs de recueil et de rejet des eaux de pluie. La plupart consistaient en chéneaux encaissés installés sur la tête des murs, au bas des versants des toitures, d'où les eaux étaient rejetées par des gargouilles. Un autre moyen d'évacuer les eaux consistait à percer des orifices à hauteur du raccord du mur écran et de la base des versants du toit : l'eau s'échappait directement par ces évents, au nombre de neuf par face à la Tour d'Arlet, à Caussade (14). Ces dispositifs, qui n'étaient pas rares à Villeneuve-lès-Avignon (15), sont de nature à fragiliser les têtes des murs si leur étanchéité n'est pas assurée. À Cluny, la maison du milieu du XIIe siècle 1-3, rue de la Barre comporte un chéneau sur le sommet d'un mur épais renfermant un escalier : il est revêtu d'un mortier hydraulique, comportant du tuileau pilé, qui assurait son étanchéité. On ne dispose pas d'autre information sur le traitement des chéneaux, mais l'étanchéité était probablement réalisée par des procédés comparables. Elle était encore plus nécessaire dans le cas des systèmes à évents où, par forte pluie, l'eau pouvait s'amasser à la base des versants avant d'être rejetée.

Comment expliquer le choix de ces partis constructifs, qui demandaient un entretien plus conséquent et plus régulier que ceux à têtes de murs couverts par le toit ? Il semble qu'il faille les imputer à une manifeste intention de monumentalité, qui visait à affirmer une silhouette dans le paysage, pour des questions de représentation sociale et/ou d'affirmation d'un pouvoir. Le contexte mental contemporain s'y prêtait : ainsi, à la fin du XIIIe siècle, les gigantesques merlons décoratifs du front nord du château de Châlucet (Haute-Vienne) affirmaient-ils cette intention par un geste démesuré (16). Dans la constitution des enveloppes, et notamment des parties visibles depuis l'extérieur, le souci de solidité composait donc avec d'autres préoccupations, d'ordre social et culturel.

Le renforcement des maçonneries fait appel à des **procédés structurels qui assurent leur stabilité et leur raidissement ou leur liaisonnement**. La stabilité est notamment obtenue par des procédés de maçonnerie. Ne faut-il pas expliquer ainsi, pour une part, la multiplication des arcs dans les murs ? Cette présence, que l'on retrouvera dans les murs de refend, s'observe à tous les niveaux, mais il semble que les fonctions aient été assez différentes.

Ainsi les ***arcs dans les fondations ou les substructions*** paraissent avoir eu pour rôle de concourir à la stabilité des murs. On a noté, dans plusieurs maisons de Périgueux, l'existence de grands arcs aveugles destinés à renforcer

13. **Montpellier** : B. SOURNIA, J.-L. VAYSSETTES, *Montpellier : la demeure classique, Cahiers du Patrimoine*, n° 38, Inventaire Général, Paris, 1994, p. 37 ; *ibid.*, « Montpellier, rue de la Salle l'Évêque », *Guide du Patrimoine, Languedoc-Roussillon*, J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS (dir.), Paris, Hachette 1996, p. 340 : « Le crénelage qui la [i.e. la maison] couronne, motif traditionnel à Montpellier depuis le Moyen Âge jusqu'au milieu du XVIIe siècle… ».

14. **Caussade** : POUSTHOMIS 2002, p. 75-80. Dispositifs comparables à Toulouse, rue de l'Esquile, et au château de Candie : SCELLÈS & CARCY 2002, p. 212-213.

15. **Villeneuve-lès-Avignon** : SOURNIA & VAYSSETTES 2006 ; pignons saillants des palais du Pouget (p. 64 et 148) et de Via (p. 110). Mur merlonné : palais de Montaut (p. 180).

16. RÉMY 2001, p. 127 ; *ibid.*, 2006, p. 145.

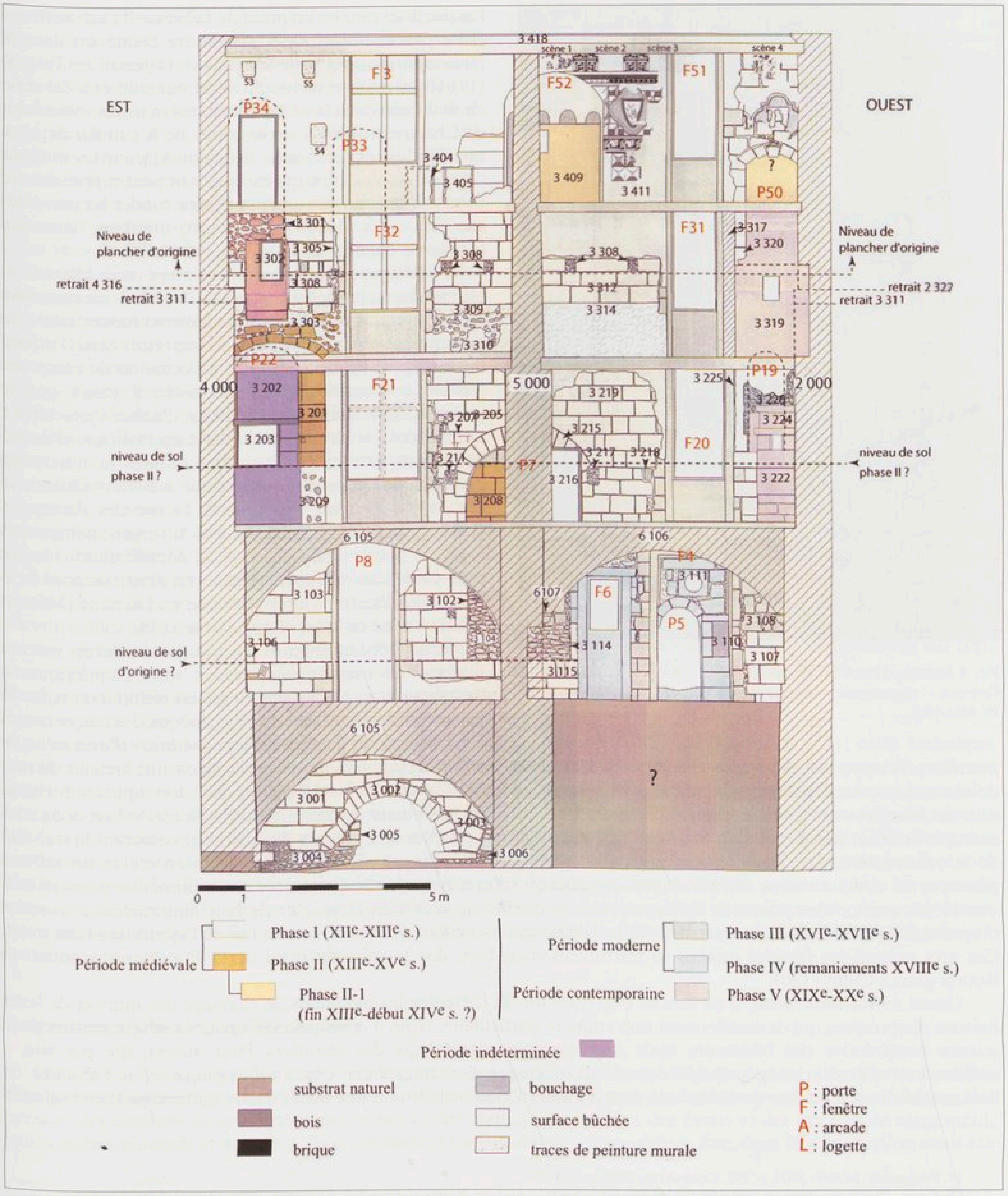


FIG. 3. PÉRIGUEUX (DORDOGNE), MAISON DITE « DES DAMES DE LA FOI », RUE DES FARGES : coupe transversale montrant les arcs dans le niveau partiellement enterré, fin du XIIe siècle. *Dessin A. Marin.*



FIG. 4. BÉZIERS (HÉRAULT), MAISON DÉTRUITE DANS « L'ÎLOT DE MAÎTRE GERVAIS » : maçonnerie avec arcs superposés, XIIIe-XIVe siècles. *Cliché Fr. Mazeran.*

l'assise d'un mur en un point de faiblesse du substrat, une faille par exemple, au 6, rue Notre-Dame ou dans la maison dite « des Dames de la Foi » (4-6, rue des Farges) (17) (fig. 3). Cette technique est fréquente et a été mise en évidence dans les fondations des maisons canoniales de Chartres, fouillées sur le parvis de la cathédrale, ainsi que par les recherches de Clément Alix sur les maisons d'Orléans (au moins quatre cas). On peut rapprocher ce procédé de ceux mis en œuvre pour fonder les murailles sur des arcs dans les terrains meubles, situation fréquente dans les Pays-Bas méridionaux.

À Périgueux encore, de nombreux murs latéraux et mitoyens sont partiellement évidés de grands ***arcs aveugles*** sous lesquels sont ménagés des défoncements; sans que l'on puisse exclure le désir d'accroître ainsi l'espace disponible, voire de permettre à l'occasion de réunir les espaces contigus de deux propriétés, il paraît que le procédé avait également l'avantage d'armer l'enveloppe; les maisons 1 et 6, rue de la Clarté en montrent chacune deux dans leur rez-de-chaussée. Ces arcs se retrouvent dans d'autres villes du Midi, comme à Béziers (îlots de la rue Maître Gervais, fig. 4, et de la rue des Anciennes Arènes; études inédites), ou en Auvergne, notamment dans de nombreuses maisons de Montferrand. On les trouve aussi fréquemment dans les provinces du nord de la France, en Picardie (Laon), comme en Lorraine (Metz et Toul) et aussi en Val de Loire (Tours) (18).

Plus généralement, on peut considérer que la minceur de nombreuses façades, souvent inférieure à 0,60 m au deuxième étage, ce qui les réduit à un voile de pierre, tient, outre la qualité intrinsèque des maçonneries liées au mortier de chaux, à une ***armature d'arcs et/ou de poutres*** qui s'opposent aux forces tendant à déformer les murs évidés de très nombreuses baies: aux arcades du rez-de-chaussée se superposent ainsi, d'étage en étage, les arrière-voussures des fenêtres, dont les supports forment souvent boutisses sur toute la largeur des murs (19). La maison romane de Saint-Antonin-Noble-Val en donne un exemple éclatant (fig. 5), où l'on voit bien que ces membres couplés aux poutres des planchers assurent la stabilité de la construction. Au siècle suivant, la maison gothique (détruite) de Saint-Yrieix mettait en œuvre les mêmes principes: sa structure ne se composait presque plus que d'arcs superposés. Certes, ces arcs eux-mêmes peuvent être considérés comme des points de faiblesse, mais la qualité de leur stéréotomie et de leur liaisonnement avec les maçonneries permettait de conjurer les déformations qui risquaient de se produire du fait de l'ajourement des murs. Ces arcs armant les façades minces se retrouvent dans bien des terroirs du nord de la France, notamment en Bourgogne (à Cluny) (20).

Quant au ***liaisonnement,*** il ne saurait être question ici d'étudier les modalités de chaînage des murs et de leurs liaisons réciproques, qui demanderaient une enquête particulière, riche d'enseignements pour la détermination de la science constructive des bâtisseurs, mais aussi pour la chronologie des chantiers. Pour autant, site par site, il conviendrait d'étudier si le principe normal de chaînage des murs entre eux était appliqué et si l'absence de liaisonnement est un indice de diachronie dans la construction ou le fruit d'une mise en œuvre moins précautionneuse.

---

17. **Périgueux**: MARIN 2003, p. 245. COSTANTINI 2005, p. 255-257.

18. **Laon**: PLOUVIER 1995, p. 392-410 (ici p. 398-399). **Metz**: hôtel du Rimport (musée). **Lorraine**: FERRARESSO 2006. L'arcade aveugle, employée à Metz avant la seconde moitié du XIIIe siècle, est fréquente à Toul (36, 37-39, 45-47, 52 rue de la Petite Boucherie, 8, 10, 12 rue Général Gengoult), mais aussi à Sierck-les-Bains (57), à Marville (55) et à Épinal (88) (Dossiers d'inventaire, S.R.I. de Lorraine). **Tours**: GARRIGOU GRANDCHAMP 2007, p. 261-274 (ici p. 267).

19. Analyse des structures constructives des fenêtres: voir MESQUI 1993, p. 188 *et sq*, et SÉRAPHIN 2002a.

20. **Cluny**: GARRIGOU GRANDCHAMP 2005, p. 233 et 241.

Bien qu'elle relève également de la technique propre à la mise en œuvre des maçonneries, nous signalerons le ***renforcement des murs par des éléments en bois***. En effet, ces procédés ne semblent pas avoir encore été mis en évidence dans des maisons du Midi; il importe donc d'en connaître l'existence et les marqueurs pour pouvoir en reconnaître les indices éventuels. Il est certain que les deux procédés retenus étant internes aux maçonneries, on ne les détecte facilement que lorsque celles-ci sont ruinées ou au moins vues en coupe.

Le premier type consiste à mettre en place des *chaînages en bois* à l'intérieur des murs. L'effet est particulièrement bienvenu pendant la phase de séchage des mortiers, alors que la cohésion des maçonneries n'est pas encore optimale. Il semblerait que le procédé n'ait pas encore été identifié dans une demeure urbaine; il a été signalé dans des édifices seigneuriaux, dans les Pays-Bas, en Bretagne, mais aussi dans la Drôme: ils appartiennent donc au catalogue des savoir-faire des maçons méridionaux. Il est vrai de que des chaînages en bois placés au sommet des murs, en arase et au nu des parois intérieures, ont déjà été repérés en Quercy, dans la demeure du Théron (21).

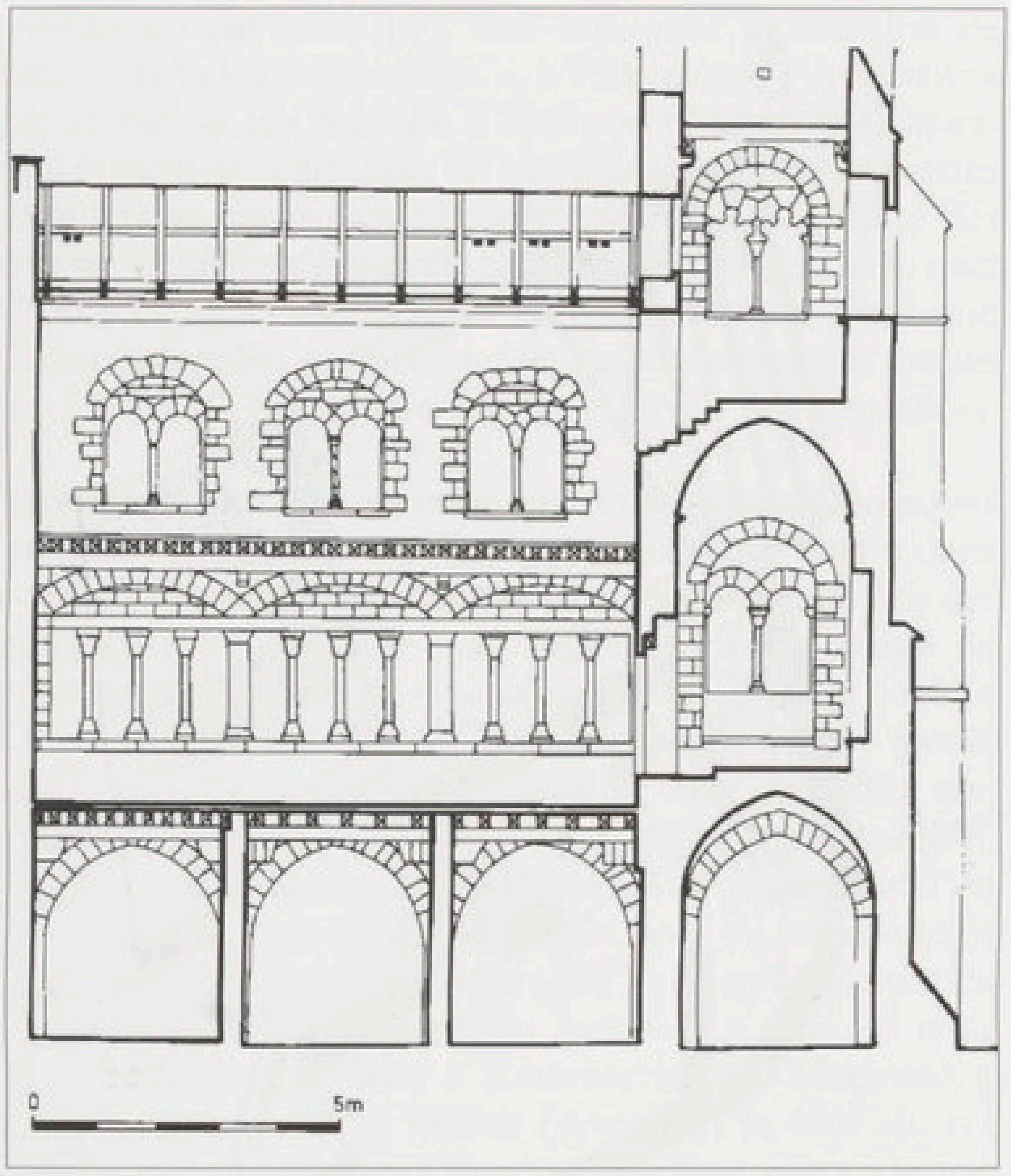


FIG. 5. SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (TARN-ET-GARONNE), HÔTEL DE VILLE, ANCIEN HÔTEL DES GRAULHET: revers de l'élévation sur la place: structure avec arrière-voussures et arrière-linteaux, vers 1150. *Inventaire Général, A.D.A.G.P. Relevé P. Roques.*

Un autre parti, très curieux, a été identifié sur les marches de la Touraine et du Poitou, et en Anjou. Il consiste à faire porter la charpente par une armature de *poteaux en bois, noyés dans la maçonnerie*. Le procédé est repéré dans des maisons du canton du Grand-Pressigny, au XV[e] siècle (fig. 6) et dans plusieurs manoirs angevins aux XIII[e] et XIV[e] siècles: il déleste la maçonnerie de la charge de la toiture et les murs peuvent être plus facilement amincis (22); cette technique s'apparente en fait aux constructions archaïques sur poteaux, avec remplissages des intervalles. Un procédé similaire, signalé dans la maison 117, rue de Lastié à Cahors, pourrait conforter l'hypothèse que le choix technique est celui d'un voile maçonné entre des structures portantes en bois: les poteaux des colombages des étages de la façade sur rue ne sont visibles que de l'intérieur et sont masqués par le revêtement de plaques de tuf (23). Dans des constructions datant des XIV[e] et XV[e] siècles du piémont pyrénéen, dans les Hautes-Pyrénées et dans les Pyrénées atlantiques (en Vic-Bilh), des maçonneries de galets sont également renforcées de poteaux (24). Le procédé permettait de monter la charpente sans attendre que les maçonneries soient complètement prises; il devait ultérieurement perdre de sa raison d'être, voire de ses capacités, du fait du fréquent pourrissement des bois à l'intérieur des murs.

Équipements muraux et fragilité des murs

Outres les baies, évoquées ci-dessus, les murs des édifices civils médiévaux étaient très souvent truffés d'**équipements domestiques** qui sont autant de vides: ainsi des embrasures des fenêtres pourvues de coussièges, des foyers et des conduits de cheminées, des niches et des conduits de latrines, des éviers et des organes de rangement, petites niches, placards et armoires. Ils constituaient un « mobilier – immeuble », fixe, dont la construction avait été

21. **Pays-Bas**: DOPERE & UBREGTS 2003 : chaînages: p. 237 note 5 et p. 241. **Bretagne**: CUCARULL 2003. **Drôme**: ESTIENNE 2003. **Le Théron** à Cessac (Lot): renseignement de G. Séraphin.

22. **Le Grand-Pressigny**: BARDISA 1992, 1997 et 1998, p. 283-286.

23. **Cahors**: SCELLÈS 1999, p. 238.

24. Renseignement de Pierre Carcy; qu'il en soit remercié.

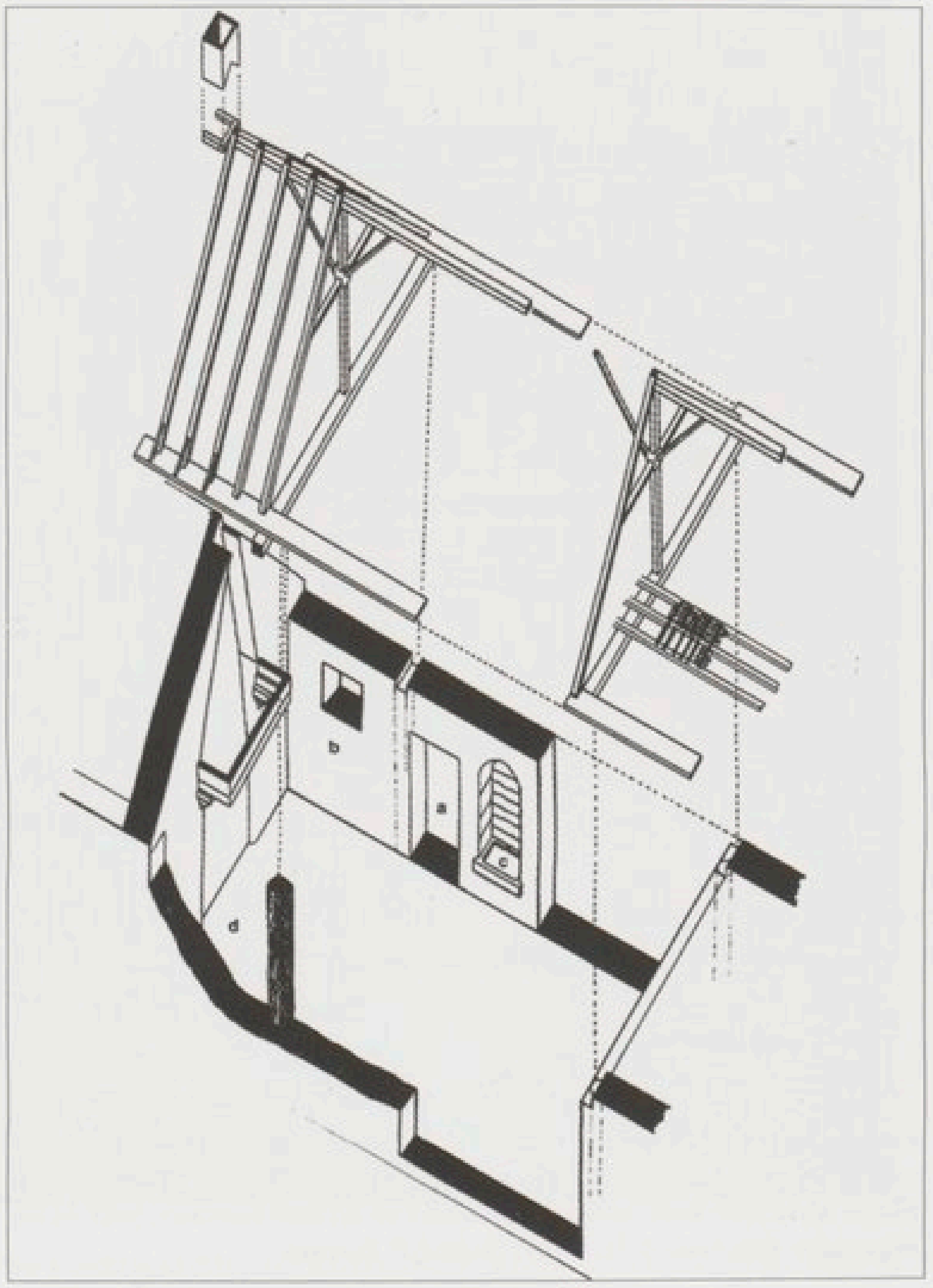


FIG. 6. LE GRAND-PRESSIGNY (INDRE-ET-LOIRE), MAISON APPELÉE LES BERGEONS : structure avec piliers en bois inclus dans les murs, XV[e] siècle. *Dessin dans Bardisa 1998.*

prévue à l'avance et devait être réalisée en même temps que s'élevaient les murs (hors les cas de reprises). Ce caractère était déjà présent dans l'architecture romane, mais son développement fut porté à son comble dans l'architecture gothique : les grands *oustaux* du Midi aquitain en présentent des exemples qui sont les parangons de ce mode d'aménagement de l'espace, à Bergerac (7-9, rue d'Albret et 8, rue des Fontaines), à Beynac (« prieuré d'Abrillac »), à Sarlat (« hôtel Plamon ») ou à Figeac (maison 39-43, rue Gambetta) (25).

Ces zones vides sont autant de points qui affaiblissent potentiellement les maçonneries et leurs effets doivent avoir été prévus : leurs emprises sont agencées et leurs structures calculées pour ne pas se nuire, tant sur un même plan (escalier passant au-dessus d'une niche), qu'entre les divers niveaux (superposition de points faibles) : les constructeurs d'ouvrages de défense étaient également confrontés à cette obligation pour les niches d'archères, qu'il convenait de ne pas superposer. La mise en œuvre se devait d'être particulièrement soignée pour que le liaisonnement des encadrements des organes considérés et des maçonneries soit efficient, et que les couvrements de ces vides ne se déforment pas. À cet égard, on notera l'importance de l'homogénéité des fondations, car des tassements différentiels trouvent dans ces vides, des points de faiblesse cruciaux, propices à la rupture, à l'instar des points de fragilité que constituent les fenêtres. Ils demandaient en outre un investissement considérable, la plupart d'entre eux étant réalisés en pierres de taille, dont beaucoup sont posées de champ. Leur multiplication accroissait notablement le coût de la construction, en vertu d'un principe qui veut que, dans un bâtiment, les vides, du fait de la complexité de leurs couvrements et des problèmes de statiques qu'ils créent, coûtent beaucoup plus cher à construire que les parties pleines homogènes. En tout état de cause, il est peu de meilleurs exemples de la science des constructeurs médiévaux que ces agencements d'intérieurs aux murs très évidés.

Les escaliers étaient une deuxième catégorie d'équipements internes susceptibles d'affecter la stabilité de l'enveloppe ou des refends, dès lors qu'ils étaient bâtis en dur, dans œuvre. Eux aussi ont nécessité une grande attention dans la mise en œuvre. Cependant la plupart des escaliers médiévaux étaient construits en bois ; s'il n'en est guère de conservés datant des premiers siècles du Moyen Âge central, leur emplacement est néanmoins détectable du fait des indices de trémie dans les couvrements (disposition des bois du plafond ou espacement inégal de corbeaux le long d'un mur), ou de traces discrètes conservées dans les enduits ou les badigeons des murs : c'est le cas à Caussade, dans la « Tour d'Arlet » (trace dans l'enduit), ou à Cahors dans la « maison du bourreau », place de la Daurade (trace sur le badigeon).

Les escaliers maçonnés, quant à eux, répondaient à plusieurs partis constructifs, très différents. Certains étaient inclus ***dans une cage*** qui doublait le mur auquel s'adossait la volée d'escalier, sans l'affaiblir. Ce type était répandu à Montpellier, où en subsistent de beaux exemples (26). En dehors de cette ville on en a peu repérés et le fait s'explique probablement parce que les cages ont été malmenées et mutilées : en effet, leur mur interne était souvent réduit à

25. **Bergerac** : GARRIGOU GRANDCHAMP 1998a, p. 25 et 28. **Beynac** : *ibid.*, p. 21. **Sarlat** : GARRIGOU GRANDCHAMP 1998b. **Figeac** : NAPOLÉONE 1998, vol. 2, p. 364.

26. **Montpellier** : SOURNIA & VAYSSETTES 1991, p. 51-55.

une mince cloison, bâtie en matériaux fragiles; c'est vraisemblablement ainsi qu'il faut expliquer la situation de certains escaliers actuellement dépourvus de ces cloisons, dans « l'Hôtel des monnaies », à Villemagne-l'Argentière (Hérault), ou dans les maisons 2, rue des Lazaristes à Figeac et rue de la Citadelle à Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne) (27). Les escaliers montpelliérains dans des cages, qui étaient de règle dans les maisons moyennes et petites dépourvues de cour, illustrent le danger que les voûtes des escaliers en maçonnerie faisaient courir à la stabilité des murs. Dans un certain nombre de cas, en effet, la voûte portant les marches s'appuyait en porte-à-faux contre le mur de refend transversal (9, rue Sainte-Ursule; 13, rue Sainte-Croix). Dans les autres logis, par prudence, ou parce que la profondeur supérieure de la maison l'autorisait, on avait séparé l'escalier et le refend, la voûte s'appuyant sur un mur particulier, voire sur une console (22, rue de l'Aiguillerie; 14, rue de l'Amandier; 5, rue du Puits des Esquilles).

Il n'était pas rare que des escaliers fussent inclus, **pour tout ou partie dans les murs**, ce qui ne pouvait manquer d'avoir un effet sur leur solidité. Les plus menaçantes à cet égard étaient les volées construites pour partie dans l'épaisseur du mur, et pour partie en porte-à-faux, dans le vide. Seuls quelques exemples bien conservés ont été repérés, dans une maison de la rue de l'Église, à Puylaroque (Tarn-et-Garonne), et dans la demeure noble de l'Ychayrie, à Puy-l'Évêque (Lot) (28). L'inclusion des voûtes couvrant partiellement les cages dans les murs limitait l'effet des poussées latérales, mais fragilisait l'enveloppe. Le parti semble avoir été plus fréquent qu'il n'y paraît maintenant, mais, le plus souvent, les marches sont détruites, et le vide de l'escalier comblé : il ne reste de visible que des grands arcs, et parfois des défoncements, qu'il faut savoir reconnaître ; ainsi 57, rue Clément Marot, à Cahors (29).

Dernière solution, les escaliers pouvaient également être des volées droites aménagées dans l'épaisseur d'un mur. Ainsi à Puylaroque, dans la maison déjà citée, l'escalier menant du rez-de-chaussée vers la cave, ou, dans le logis d'Abrillac à Beynac (Dordogne), l'escalier conduisant à l'étage depuis le rez-de-chaussée (30). Les escaliers dans les murs étaient particulièrement fréquents dans les tours, incluses dans des châteaux ou isolées. En ville, ils sont également le plus souvent également le fait des tours. Dans le Midi on peut citer à Toulouse la tour Maurand, à Gaillac (Tarn) la tour Palmata, à Beynac (Dordogne) « l'Ancien couvent », à Millau (Aveyron) la tour du roi d'Aragon et en Provence à Hyères (Var), la commanderie du Temple, et à Pernes (Vaucluse) la Tour Ferrande (on peut ici d'ailleurs plutôt parler de cage avec mince cloison; fig. 7) (31). Tous ces escaliers étaient des volées droites, parfois à retours, couvertes d'un berceau, de dalles rampantes ou d'arcs en ressauts; elles demandaient un soin extrême dans la construction, qui faisait parfois appel à des carreaux posés de champ pour les parois latérales (Beynac), et dans l'agencement des vides, en prenant garde, une fois encore, de ne pas les superposer. Les vis, fréquentes dans les châteaux, semblent avoir été plus rares dans les maisons urbaines. Citons néanmoins la « tour de Colon » à Cordes (Tarn) et les tours « de l'Horloge » et « de Sagnes » à Cardaillac (Lot), où les vis, logées dans des angles et faisant légèrement saillie à l'intérieur, ne montaient pas de fond en comble : les constructeurs, conscients qu'ils affaiblissaient les maçonneries d'un des angles de la tour, divisaient le cours de l'ascension en deux vis placées dans des angles différents (32). Ce parti de répartition des divers escaliers, commandé également par des impératifs de distribution, se retrouve dans la tour du roi d'Aragon à Millau.

On peut à juste titre se demander quelles raisons poussaient à une telle dépense, vu la minutie que nécessitait la construction de ces escaliers, peine accrue lorsqu'ils n'étaient pas droits et tournaient dans les murs ? Le fait qu'ils soient présents surtout dans des tours, dont chaque niveau avait, par nature, une surface réduite, accrédite l'idée que la motivation principale fut le gain de place. C'est également la raison à retenir pour les escaliers en partie inclus dans un mur, qui évitaient de retrancher du volume intérieur d'une pièce celui de la cage. Ce facteur explique aussi en partie la vogue des escaliers extérieurs, néanmoins également destinés à magnifier l'accès à la salle depuis une cour, par une « liturgie des accès ». On ne doit en revanche pas trop s'attarder sur l'idée d'une recherche de sécurité, bien que la porte d'un escalier intra mural fût plus facile à dissimuler qu'un escalier en bois et sa trémie, ou à barrer, en cas d'intrusion : pour autant, on ne peut nier que ces escaliers étroits, et partant peu commodes, desservaient en général les pièces les plus élevées, et donc les plus retirées et destinées à l'intimité, à l'exemple de la chambre haute de « l'Ancien couvent », à Beynac.

---

27. **Figeac** : Napoléone & Rousset 1998, p. 98 et fig. 3, 12, 13 et 22 ; restitution d'un escalier à deux volées, sans cloison. **Tournon** : Marin 2006a, p. 116-118. **Villemagne** : Larpin et Mazeran 2007.

28. **Puylaroque** : Garrigou Grandchamp *et alii* 1990, p. 128-130. **Puy-l'Évêque** : Séraphin 2002b, p. 92-93.

29. **Cahors** : Scellès 1999, p. 100.

30. **Puylaroque** : Garrigou Grandchamp *et alii* 1990, p. 128-129. **Abrillac** : Garrigou Grandchamp 1998a, p. 36.

31. **Toulouse** : Cabau & Napoléone 2005, p. 61, 67, 68 et 87. **Gaillac** : Napoléone *et alii* 2002. **Beynac** : Garrigou Grandchamp & Napoléone 2005, p. 102-104. **Millau** : Galés 2006, p. 28-40. **Hyères** : Garrigou Grandchamp 2002, p. 39.

32. **Cordes** : Scellès 1999, p. 124. **Cardaillac** : Sindou-Faurie 1983, p. 28-29.

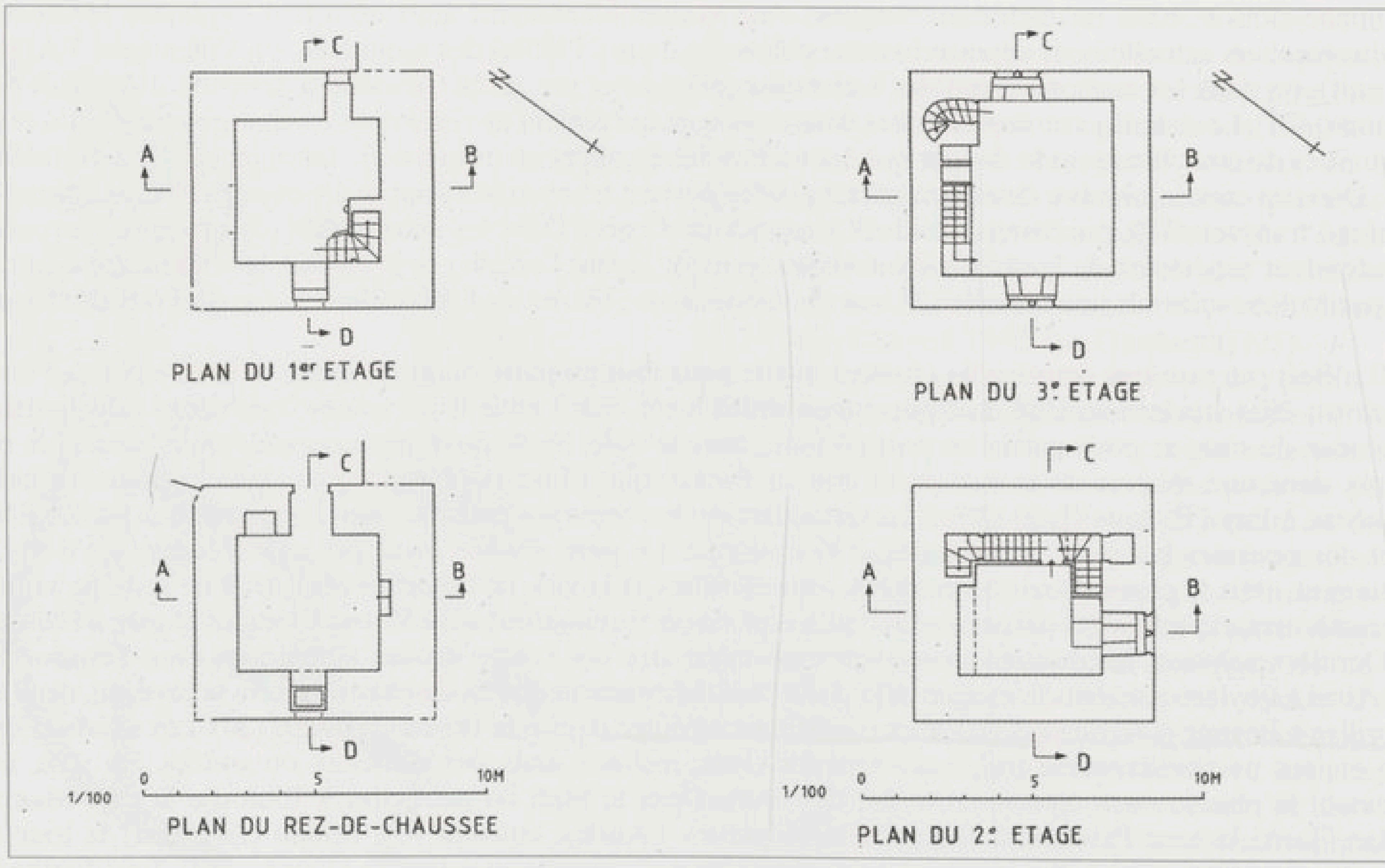


FIG. 7. PERNES-LES-FONTAINES (VAUCLUSE), TOUR FERRANDE : plans des quatre niveaux montrant les escaliers, à cage ou intra mural, 2e moitié du XIIIe siècle.
Inventaire Général, A.D.A.G.P. Dessin N. Pégand.

Les encorbellements ou extensions en porte-à-faux

Dans les maisons, les encorbellements réalisés en pierre sont rares, car les matériaux se prêtent en général peu aux porte-à-faux directs et la mise en œuvre nécessite une stéréotomie complexe ou des consoles et des dalles de grandes dimensions; la construction en devient coûteuse et lourde. Parmi les quelques cas connus, le plus remarquable est celui d'une maison romane à Mont-de-Marsan (Landes) 6 bis rue Maubec: l'étage y surplombe le rez-de-chaussée, porté par une série de corbeaux qui reprennent le parti des encorbellements sur solives saillantes.

La mixité des matériaux, alliant les pans de bois à des maçonneries, trouvait en revanche un champ d'application particulièrement fertile dans la construction des encorbellements. L'enveloppe était ici débordée par des projections hors de son aire, montées en porte-à-faux, et dont la stabilité devait être assurée par un report de charge convenable. Deux procédés connexes ont été depuis longtemps repérés par Gilles Séraphin à Figeac, rue Laurière ou place Champollion (33). Le premier stade est simple d'exécution et consiste à faire dépasser des poutres, éventuellement entre des têtes de murs. La simplicité de mise en œuvre se paie, surtout lorsqu'il y a plus d'un étage, d'une surcharge sur ces pièces de bois qui ont tendance à fléchir; on a tenté d'y remédier en les soutenant par des jambes de force.

Un stade plus évolué améliore la stabilité de la structure en plaçant, à l'aplomb des maçonneries des niveaux inférieurs, des supports isolés, piliers ou colonnes, qui supportent la charpente, en arrière des pans de bois. Ceux-ci ne portent que leur propre poids. Or la lecture de ces structures est le plus souvent rendue délicate par la disparition des pans de bois, tandis que les intervalles entre les supports ont fréquemment été murés, donnant l'impression d'une surélévation ou de reprises. Ainsi ne voit-on, dans le cas général, que des supports isolés flottant de façon incompréhensible dans une façade. La méconnaissance du parti a conduit à des restitutions aberrantes, comme à Saint-Antonin, pour la « maison du Roi ». C'est dire l'importance d'une bonne compréhension de ces édifices à matériau mixte et structure portante partiellement cachée derrière le rideau du pan de bois. Ce parti a été repéré à ce jour dans une vaste aire qui englobe le Quercy (Figeac), le Rouergue (Saint-Antonin; Calmont-du-Plancage), le

33. SÉRAPHIN 2006, p. 246-254. Développements dans la contribution d'Anne-Laure Napoléone, dans ce volume.

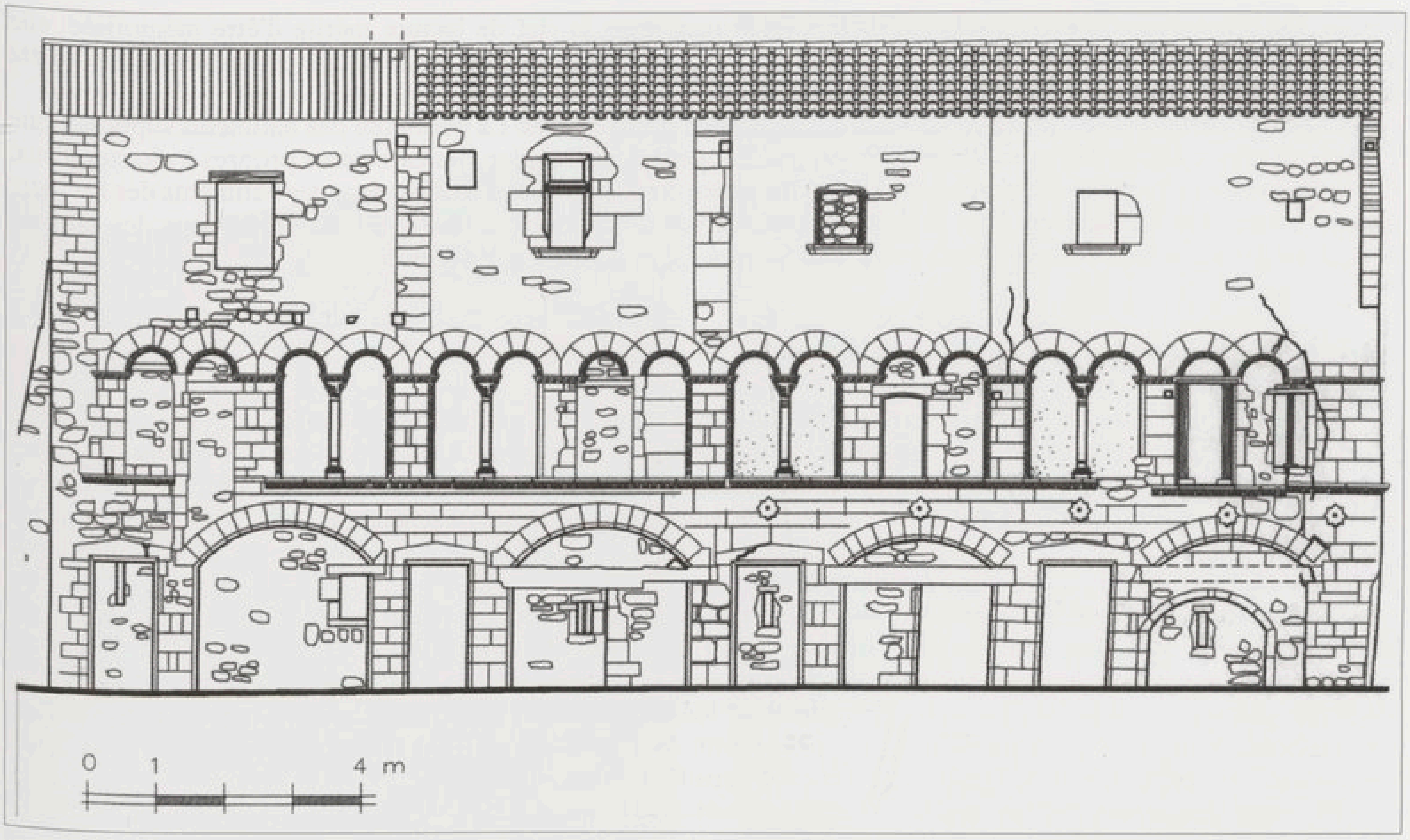


FIG. 8. VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE (HÉRAULT), MAISON DITE « HÔTEL DES MONNAIES » : élévation de la façade principale, à quatre modules et vestiges de pans de bois en encorbellement au 2e étage (piliers), vers 1200. *Dessin Fr. Mazeran.*

Languedoc (Hérault: Lodève, Magalas, Béziers, Villemagne-l'Argentière: fig. 8; Aude: Lagrasse; Lozère: La Canourgue) et le Roussillon (Perpignan). Un exemple isolé a été repéré en Provence, à Hyères, et il n'est pas exclu qu'une analyse attentive des innombrables façades médiévales reprises ne conduise à une révision de cette géographie (34).

Une autre structure, à base d'arcs, pouvait assurer l'ossature. Lorsque le pan de bois a disparu, elle est tout aussi énigmatique, en offrant à la vue d'incompréhensibles arcades, béantes à Lauzerte, ou murées à Cordes (façades sur les lices) et à Martel (place de la Halle). La façade arrière de « l'Hôtel des monnaies », à Villemagne, comporte de tels arcs: la maison réunissait donc deux des modes de support d'encorbellements en pans de bois. Le parti se retrouve en Dauphiné, à Saint-Antoine (Isère), sur une façade arrière (fig. 9) (35). Sans doute peut-on également lire ainsi les grandes arcades bandées dans une façade place Carnot à



FIG. 9. SAINT-ANTOINE-EN-VIENNOIS (ISÈRE), MAISON : arcs en façade arrière, vestiges de structures à pans de bois en encorbellement, XIVe siècle. *Photographie dans Boubert & Mocellin-Spicuzza 1999.*

34. **Figeac, Saint-Antonin, Villemagne, Béziers et Calmont**: SÉRAPHIN 2006, p. 246-253. **Villemagne**: restitution dans LARPIN & MAZERAN 2007, fig. 6. **Hyères**: GARRIGOU GRANDCHAMP 2002, p. 13-64, ici fig. 16.

35. **Villemagne**: LARPIN & MAZERAN 2007, fig. 2. **Saint-Antoine**: BOUBERT & MOCELLIN-SPICUZZA 1999.

Figeac. De telles compositions paraissent isolées en France, mais la clef de lecture mérite d'être mémorisée ; elle pourrait permettre de reconnaître des dispositifs très mutilés. Il est en effet fort possible que ce type de façade ait été plus répandu, à en juger par leur nombre à Pise (36).

Ces deux partis sont typiques de la construction en matériaux mixtes. La pérennité des bâtiments supposait que la mise en œuvre utilise des procédés fondés sur une bonne compréhension des caractères propres à chacun d'eux. Or, la fréquente disparition des parties en bois est un indice de vices de construction dans ces bâtiments des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. On ne peut en effet seulement imputer ces destructions à des effets de mode dans des sites où subsistent des maisons à pans de bois à peine plus jeunes. Ce point est à approfondir.

Anthologie des négatifs et des compléments suspendus

Cette approche des encorbellements qui, à de rares exceptions près, ont recours à la mixité des matériaux, nous met sur la piste d'une recherche « en creux » : la démarche amorcée engage à aller plus loin et à observer tous les manques potentiels suggérés par des anomalies des façades, en particulier par les trous, les solins, les corbeaux et autres membres d'architecture. Toute forme ayant originellement une fonction, le moindre indice doit être envisagé comme un signe avant d'être rejeté. Il s'agit ici d'attirer l'attention sur toutes les excroissances en bois disparues, autrefois adossées ou suspendues aux carcasses de maçonnerie

Les balcons et les galeries, suspendus aux façades sur cour, et parfois sur rue, n'ont le plus souvent laissé pour traces que les trous d'empochement des poutres et/ou des corbeaux. Parmi les éléments accrochés, il y avait également des **latrines** : toutes n'étaient pas construites en pierre ou en brique, certaines étant en bois et en saillie ; dans une maison de Saint-Cirq-Lapopie, la latrine était installée dans un angle, espace délimité pour partie par un pan de bois (disparu) et pour partie par une maçonnerie avec consoles (37) : le principal indice en est une fente d'éclairage dans celle-ci, mais le conduit est conservé dans l'épaisseur du mur.

De véritables pièces ont pu être accolées à des parties en maçonneries. À l'étage de la façade orientale du château de Plieux (Gers) une cheminée suspendue et deux portes ouvrent dans le vide : elles conduisent à restituer une pièce chauffée dont l'enveloppe en pans de bois était plaquée contre le mur (fig. 10) ; l'intention du maître d'ouvrage est incertaine : il ne manquait pas d'espace, le bâtiment en pierre étant vaste ; peut-être la pièce en bois était-elle moins froide ? À Cahors, 88, rue des Soubirous, le projet était différent : un corps en bois jeté entre deux ailes maçonnées a été décrypté comme une cuisine, gagnée sur la cage d'escalier, et remédiant donc à l'entassement de plusieurs propriétés sur une parcelle (fig. 11) (38).

D'autres appendices étaient réalisés en bois, ou en maçonnerie, ou encore en matériaux mêlés, et notamment des empiètements sur le domaine public. Certains avaient une emprise au sol, comme les pontets qui enjambaient les rues pour réunir deux propriétés, et les avant-soliers, couramment nommés « couverts » dans le Midi. Si certains **couverts** faisaient partie du programme originel, il arrivait également qu'ils fussent construits postérieurement, masquant alors les étages de la façade primitive : à Castelsagrat (Tarn-et-Garonne) comme à Villeneuve-d'Aveyron, on devine latéralement l'ajout en décelant la couture entre les deux maçonneries de face, ce sont des indices de l'ancienne façade qui sont révélateurs : empiètement du couvert sur les baies du rez-de-chaussée (Saint-Guilhem : 3, place de la Liberté) ou survivance d'un cordon d'appui au ras du plafond du couvert (Saint-Maximin) (39).

En ce qui concerne **les pontets**, les façades en gardent des traces non équivoques : rangées de corbeaux qui se font face de part et d'autre de la rue et témoignent du lancement d'un plancher par-dessus la voie publique, arrachements de murs, si ceux-ci avaient été ancrés dans les façades, ou portes donnant dans le vide (40).

Tous ces collages d'annexes et ces insertions d'organes et d'espaces suspendus comportaient des faiblesses intrinsèques, soit que le harpage des maçonneries n'ait pas été réalisé, soit que la pérennité de supports en bois empochés dans la maçonnerie ne soit pas garantie, du fait de l'action de l'humidité. La facilité et la commodité de telles constructions avaient donc comme contrepartie une fragilité qui pouvait parfois menacer l'équilibre des maçonneries les supportant, quand les supports se rompaient et que les armatures se disloquaient.

---

36. **Figeac**, place Carnot : Napoléone 1998, p. 327. **Pise** : Redi 1991. Hypothèse avancée par Séraphin 2006, p. 253-254.
37. **Saint-Cirq-Lapopie** : Rousset 1993, p. 459.
38. **Plieux** : Séraphin 1999, p. 31. **Cahors** : Scellès 1999, p. 134-135.
39. **Villeneuve d'Aveyron,** place des Conques/rue de Damié : Goutal 2002, p. 336. **Saint-Maximin,** 33-41, rue Colbert : Garrigou Grandchamp 2002, p. 29 et 61.
40. Pontets dans le **Var** : Garrigou Grandchamp 2002, p. 18.



FIG. 10. PLIEUX (GERS), CHÂTEAU DU XIVe SIÈCLE : façade est avec cheminée et portes donnant dans le vide. *Cliché P. Garrigou Grandchamp.*

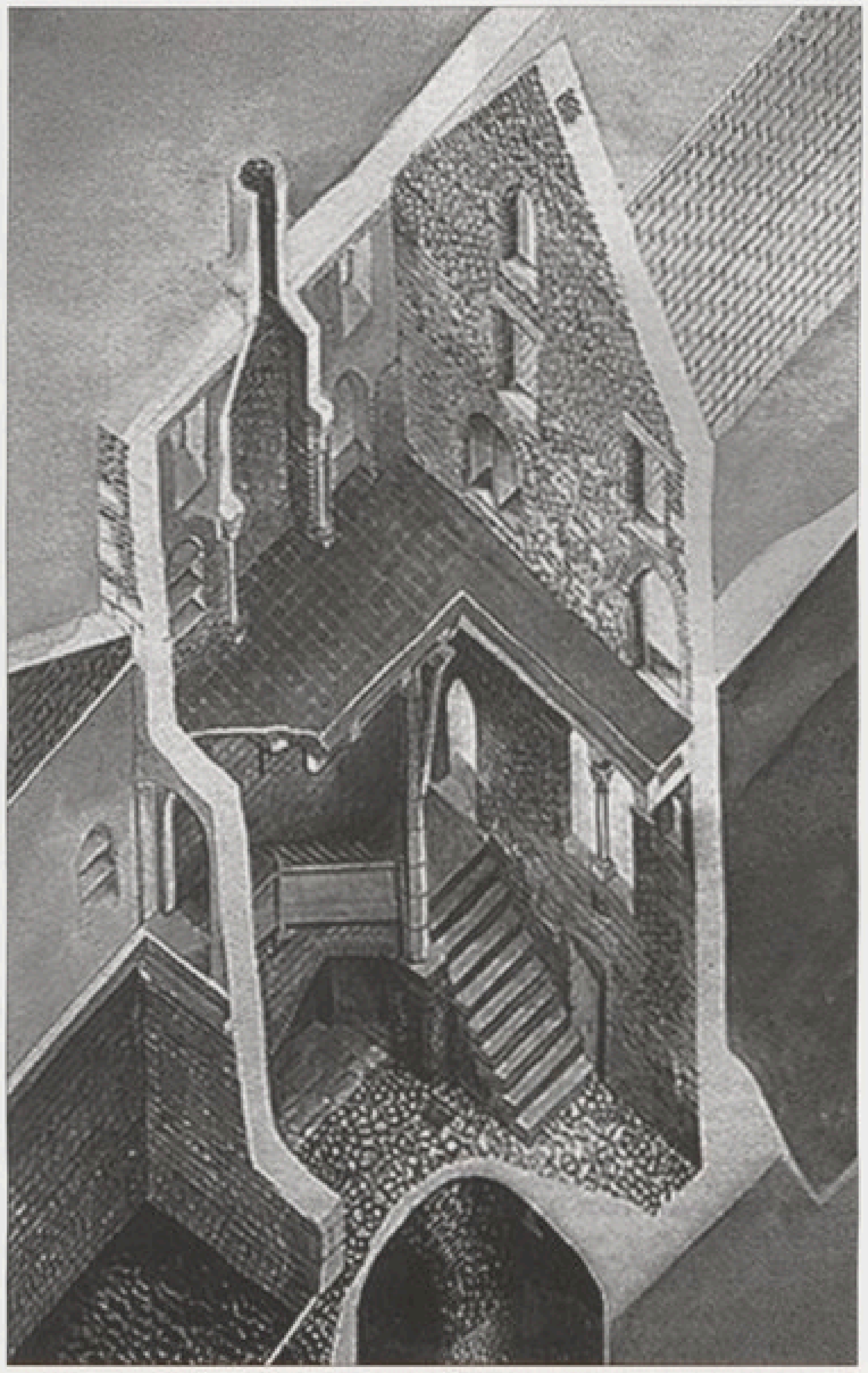


FIG. 11. CAHORS (LOT), MAISON 88, RUE DES SOUBIROUS : cuisine suspendue au 2e étage, entre deux corps de logis, fin du XIVe siècle. *Dessin V. Rousset et G. Chiha, in Scellès 1999.*

Ces quelques considérations sur l'enveloppe des constructions permettent de mettre en lumière **plusieurs constats importants**. D'abord l'enveloppe ne répondait pas seulement à des nécessités fonctionnelles. Elle participait à d'autres intentions, d'affirmation sociale par exemple, comme le montre le recours aux murs écrans, mais aussi le traitement différencié des diverses façades, selon le point de vue dont on dispose sur elles. Ensuite, la mixité des matériaux conduit à une apparente hétérogénéité des façades qui met à mal une conception trop uniforme de l'esthétique des façades en pierre ; il faut imaginer une autre mise en scène des parties en bois, sans doute peintes, pour que leur apprêt les fasse marcher du même pas que les étages richement parés de sculpture de la « maison du Roi » à Saint-Antonin ou « l'hôtel de la Monnaie » à Villemagne. De même, que dire de la polychromie des mélanges de pierre et de brique, souvent irrégulière : était-elle recherchée, subie ou masquée par des enduits et/ou des badigeons ? L'analyse incite également à rechercher les parties cachées des structures portantes, fondamentales pour saisir la réalité des constructions : supports derrière les pans de bois, armatures de poutres ou de piliers en bois doublant la maçonnerie. Enfin, le propos a essayé de rétablir par l'analyse, au moins partiellement, l'apparence des édifices dans leur état médiéval, alors que leurs occupants s'ingéniaient à augmenter l'espace disponible en ajoutant aux cages en pierre de multiples excroissances, souvent réalisées en matériaux non pérennes.

Les structures portantes internes

Si tous les édifices, dès lors qu'ils comportent au moins un étage, connaissent des recoupements internes de leurs volumes en plusieurs niveaux superposés, facilement appréhensibles, il n'en va pas de même pour les partitions dans chacun des espaces horizontaux. En d'autres termes, beaucoup de maisons médiévales nous sont parvenues dans un état qui fait apparaître les différents niveaux comme des volumes unifiés, comme autant de cages dépourvues de partitions. Il est cependant plus que vraisemblable que ces édifices dépourvus de refends maçonnés étaient subdivisés par des **cloisons** en matériaux moins pérennes. Ces structures n'avaient pas un rôle porteur fondamental et ont pu facilement être supprimées : ainsi des cloisons en pans de bois, néanmoins repérées – et conservées – à Saint-Antonin, dans la « maison Muratet » (fig. 12), mais fréquemment encore détruites, comme dans l'une des maisons de Figeac récemment aménagées pour le musée. La précarité de telles structures conduit fréquemment à sous-estimer leur rôle dans l'aménagement des espaces domestiques, y compris dans les moins attendus, comme ceux installés dans l'étage habitable construit au-dessus de l'église d'Inières (Aveyron) (41). Des recherches systématiques des moindres indices sur le terrain, complétées par un dépouillement des sources, ont ainsi permis de bien restituer leur importance, tant dans les palais cardinalices de Villeneuve-lès-Avignon, que dans les maisons nobles de la Savoie ou les demeures des Pays-Bas méridionaux (42).

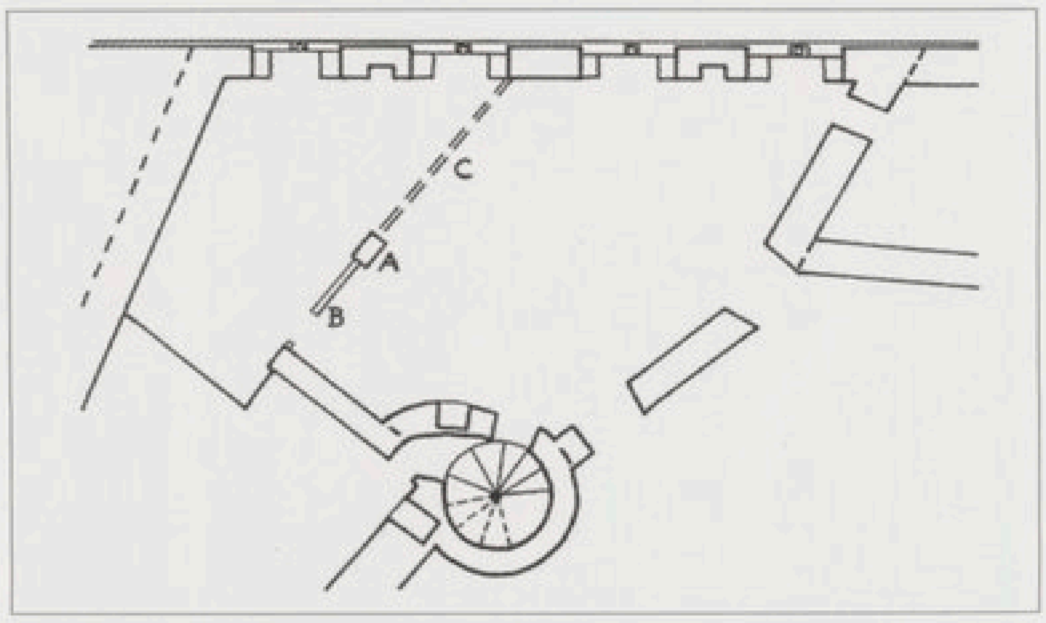


FIG. 12. SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (TARN-ET-GARONNE), « MAISON MURATET », PLACE DE LA HALLE : plan du 1er étage, avec cloison peinte A-B-C, milieu du XIIIe siècle. *Dessin P. Garrigou Grandchamp à partir du plan dans Loncan 1993.*

Les modes de division et les supports en dur des volumes intérieurs

On en distingue trois principaux types, des plus massifs aux plus légers : ce sont les murs de refends, les arcs diaphragmes et les supports isolés.

Murs de refends et murs mitoyens

C'est le parti le plus courant dans les maisons médiévales. **Les refends y assurent trois fonctions**. La première est de diviser les espaces intérieurs, en principe sur toute la hauteur de la maison puisqu'ils se poursuivent de niveau en niveau : la distribution est principalement déterminée par ces murs, bien que des cloisons – organes non ou faiblement porteurs – puissent les compléter ou dans certains cas les suppléer. Ensuite, recoupant les volumes dans leur profondeur, ils ménagent des points d'appui pour les poutraisons, dont les longueurs peuvent être minorées ; à ce titre, ils ne jouent pas un rôle différent des supports isolés placés sous les poutres maîtresses portant les solives ; cependant, ils peuvent aisément être prolongés aux étages, avec des problèmes d'équilibre moindres que ceux que connaissent des piliers superposés sur plusieurs niveaux. Enfin, les murs de refend participent à la statique des constructions, qu'ils confortent en s'opposant au déversement des murs d'enveloppe vers l'intérieur, voire, quand les liaisonnements des maçonneries sont convenables, aux déversements vers l'extérieur.

Dès lors que les murs montent de fond en comble, les trois fonctions sont assurées de façon concomitante. Cependant, il arrive que les refends ne règnent qu'au rez-de-chaussée ; d'autres structures doivent les suppléer aux étages, tant pour la distribution, que pour porter les poutraisons, comme rue de la Citadelle, à Tournon d'Agenais

41. **Figeac** : renseignement Gilles Séraphin. **Inières** : MIQUEL 1982.

42. **Villeneuve-lès-Avignon** : SOURNIA & VAYSSETTES 2006, p. 61 (cloison et pilier, en place) et 89 (restitution). **Savoie** : CHALMIN-SIROT & POISSON 2003, p. 180-188. **Pays-Bas** : DOPERE & UBREGTS 2003, p. 241-243.

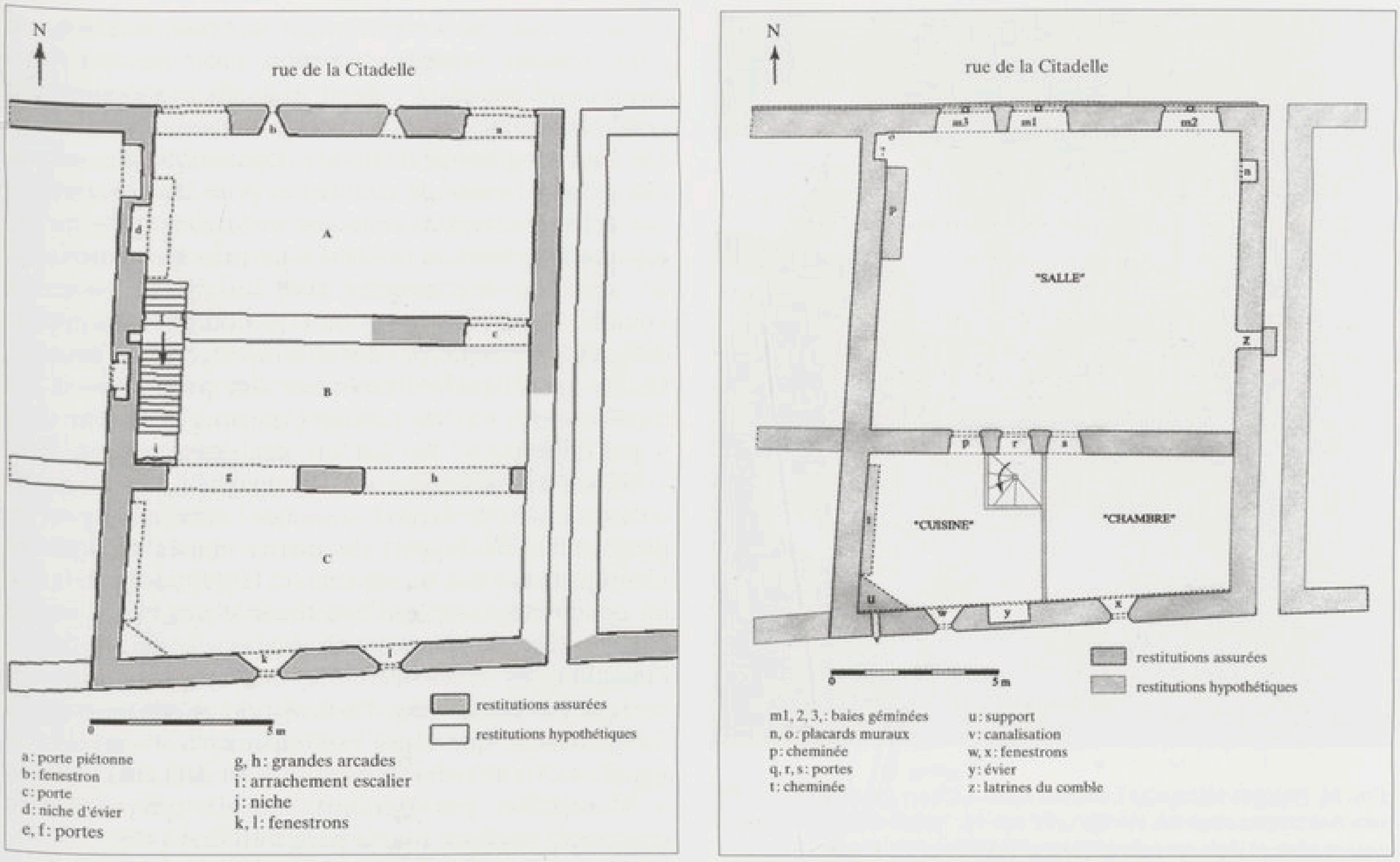


FIG. 13 a et b. TOURNON D'AGENAIS (LOT-ET-GARONNE), MAISON RUE DE LA CITADELLE, 2e MOITIÉ DU XIIIe SIÈCLE : restitution des plans du rez-de-chaussée et de l'étage, avec refends, cloisons et escalier.
Dessins A. Marin.

(fig. 13 a et 13b). En outre, les refends sont percés de nombreuses baies de communication, portes et surtout arcades, ces dernières en principe cantonnées au rez-de-chaussée ; à ce niveau, les refends sont fréquemment complètement ajourés par une ou plusieurs arcades : le programme demande en effet que l'espace y soit unitaire, alors qu'aux étages il est souhaité partagé en plusieurs pièces. Montpellier illustre d'abondance ce parti, que l'on observe aussi à Cahors, à Périgueux (43) ou à Saint-Michel d'Ardèche (Ardèche), dans l'hôtel de Beaune-Montaigu : deux arcs brisés à deux rouleaux ajourent le refend perpendiculaire à la façade. Une maison de Saint-Émilion en livre une autre forme : des colonnes portant des arcs soutiennent un mur qui constitue le point d'appui médian de la poutraison (44) ; ce dernier parti se retrouve dans plusieurs maisons des XIIe et XIIIe siècles à Vézelay (Yonne).

Le cas de Saint-Antonin illustre bien les caractères de ces refends, tant longitudinaux que transversaux, qui sont les structures portantes les plus fréquentes. Dans la plupart des maisons blocs à plan barlong, la distribution s'organise à partir d'un refend transversal, parallèle à la façade sur rue (rue de la Pélisserie, cad. 796 ; rue Valat, cad. 476-493). Quelques demeures comportent à la fois un refend longitudinal et un refend transversal (rue Droite, cad. 348- 351-352). Certains refends comportent des arcs qui peuvent tout à la fois être des arcs de décharge, permettant de bien asseoir les murs, et/ou des procédés autorisant une mise en communication aisée de deux espaces initialement indépendants, en facilitant le démontage de la paroi sous l'arc. Les plus anciens de ces arcs sont en plein cintre (place du Timplé, cad. 286 ; rue Frézal, cad. 590) ; par la suite, ils ont souvent un tracé segmentaire (rue Droite, cad. 348-351-352 ; 2, rue de la Pélisserie, cad. 792) ou brisé (7, rue Saint-Angel, cad. 708).

À Béziers, dans les maisons composant l'îlot des Arènes (rue Saint-Jacques, rue des Anciennes Arènes et impasse des Anciennes Arènes ; parcelles cadastrales : LX 270 à 284 et partie sud de LX 286), les refends comportent tous des arcades, dont certaines sont restées – ou ont été postérieurement – murées (fig. 14). Le caractère systématique de leur

43. **Montpellier** : SOURNIA et VAYSSETTES 1991, p. 42 et 51. **Cahors** : SCELLÈS 1999, p. 130, 155. **Périgueux** : GARRIGOU GRANDCHAMP 1998a, p. 26.
44. **Saint-Émilion** : maison rue de la Porte Brunet/escalette A. Goudicheau, cad. 55 et 56 – actuel 399.



FIG. 14. BÉZIERS (HÉRAULT), MAISON DANS « L'ÎLOT DES ARÈNES », RUE DES ANCIENNES ARÈNES, FIN XIIIe-XIVe SIÈCLE : unités avec arcs ouverts vers la cour et dans un refend (à gauche). *Cliché A. Marin.*

présence conduit à s'interroger sur leur fonction ; en effet, certains refends paraissent avoir été des murs mitoyens, séparant des maisons ; l'ajourement systématique des murs au rez-de-chaussée renvoie à la fois à un programme de nature économique demandant une grande facilité de circulation pour les biens, objets des échanges, tant avec la rue et la cour qu'entre les espaces intérieurs, mais aussi à un principe constructif : les arcs, une fois montés avec les murs, peuvent à volonté être laissés libres ou être obturés, sans grande difficulté technique, par des cloisons légères. Le procédé facilite grandement l'évolution des propriétés et les modifications lors de partages, dans un tissu bâti ainsi « pré-découpé ». Le fait est également patent dans « l'Hôtel des monnaies » à Villemagne-l'Argentière : la structure de la façade annonce sans ambages un programme modulaire, de quatre unités strictement identiques en l'état du monument (fig. 8) ; or les refends, au rez-de-chaussée, sont constitués d'arcs brisés, murés par de minces plaques calcaire, et ce dès l'origine : l'intention de créer d'emblée une structure architectonique permettant tant l'articulation en quatre espaces indépendants, que leurs regroupements éventuels, est manifeste. Cette manière de faire avait déjà été identifiée à Montpellier par Bernard Sournia, qui avait très clairement expliqué tout le parti à en tirer (45).

Pour être fréquents, **les refends ne sont pas systématiques** : ils sont par exemple minoritaires à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) et à Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne), où pourtant les maisons du XIIIe et du début du XIVe siècle sont très nombreuses (46) (fig. 13 et 15). En conséquence, beaucoup de constructions sont de grandes coques, recoupées par des planchers (plus rarement par des voûtes), sans refends maçonnés, donc sans subdivisions ayant un rôle porteur : c'est l'image qui se dégage par exemple de l'étude des maisons de Grenoble, où les refends ne sont, la plupart du temps, que des murs de façade, englobés par des extensions (47). Aussi ces édifices sont-ils généralement étroits, pour minorer la portée des poutres, sauf à disposer de supports isolés intermédiaires, cas de figure étudié ci-après. Certes, les espaces étaient souvent recoupés par des cloisons légères, sans rôle porteur, mais les raisons de la présence ou de l'absence de refends sont, à ce jour, inconnues.

Arcs diaphragmes

L'arc diaphragme maçonné est la forme résiduelle résultant de l'évidement de tout ou partie d'un mur, dit méjean en Languedoc, par un vide couronné d'un arc. En tant qu'organe porteur, il agit structurellement comme un refend en ménageant un point d'appui intermédiaire. Sa fonction seconde dépend ensuite du traitement des pleins et des vides à chaque niveau. Si l'arc diaphragme est d'une volée ou se poursuit jusque dans les combles, il y joue le rôle d'une ferme et porte les pannes de la charpente, comme dans la grande salle du château de Capestang (fig. 16) : son couronnement est triangulaire, à un ou deux pans, selon le profil du toit. Dans son principe l'ajourement n'empêche pas le mur de conserver suffisamment de maçonneries pour remplir la même fonction qu'un refend et soutenir les poutraisons à chaque niveau. En revanche, sous l'angle de la distribution, il ne joue aucun rôle pour diviser l'espace, puisqu'une de ses raisons d'être est d'unifier le volume en supprimant les supports intermédiaires ; tout au plus rythme-t-il des travées, comme on le voit dans le grand tinel du palais des rois de Majorque, à Perpignan et dans beaucoup d'églises du Languedoc et de Catalogne. Tout dépend donc des fonctions qu'on entend lui faire assumer : il est des refends seulement évidés d'un arc diaphragme au dernier niveau et d'autres évidés d'arcs superposés sur plusieurs niveaux.

45. **Villemagne** : LARPIN & MAZERAND 2007, fig. 5. **Montpellier** : SOURNIA et VAYSSETTES 1991, p. 49, note 9.
46. **Tournon d'Agenais** : MARIN 2006a (deux maisons seulement conservent des refends assurément médiévaux).
47. **Grenoble** : MONTJOYE 2006.

Cette dernière structure a été choisie pour porter des planchers dans une maison romane de Draguignan (fig. 17) : la cave et le rez-de-chaussée comportent des registres superposés d'arcs diaphragmes longitudinaux et transversaux, qui se croisent au centre des pièces sur un pilier commun ; les arcs parallèles à la façade sur rue retombent sur les impostes en quart de rond de piliers engagés dans les murs pignons, tandis que les perpendiculaires meurent dans les goutterots. Le parti est fréquent dans l'architecture vernaculaire : dans des maisons du *castrum* de Rougiers, ils sont systématiquement employés pour supporter les plafonds, tout comme dans l'architecture rurale des siècles suivants sur les causses de l'Aveyron et les garrigues de l'Hérault (48).

Cet évidement d'un mur par un arc donne lieu à toute une série de partis, dont certains déjà évoqués ci-dessus, constituant une gradation dans la mise en œuvre de structures portantes fondées sur le même principe. Ainsi à Hyères où l'on observe l'évidement d'un refend par une arcade simple (11, rue des Porches) ou par une file d'arcades (maison ruinée rue des Princes), puis un système à pilier central au croisement de refends percés d'arcades (6, rue Sainte-Claire), enfin une structure complexe, superposant sur trois niveaux des murs de refend nord-sud en bas, une file d'arcades est-ouest avec deux piliers à l'aplomb des refends, et enfin deux piliers libres à l'aplomb des précédents, portant les poutres maîtresses (8-10, rue Sainte-Catherine).

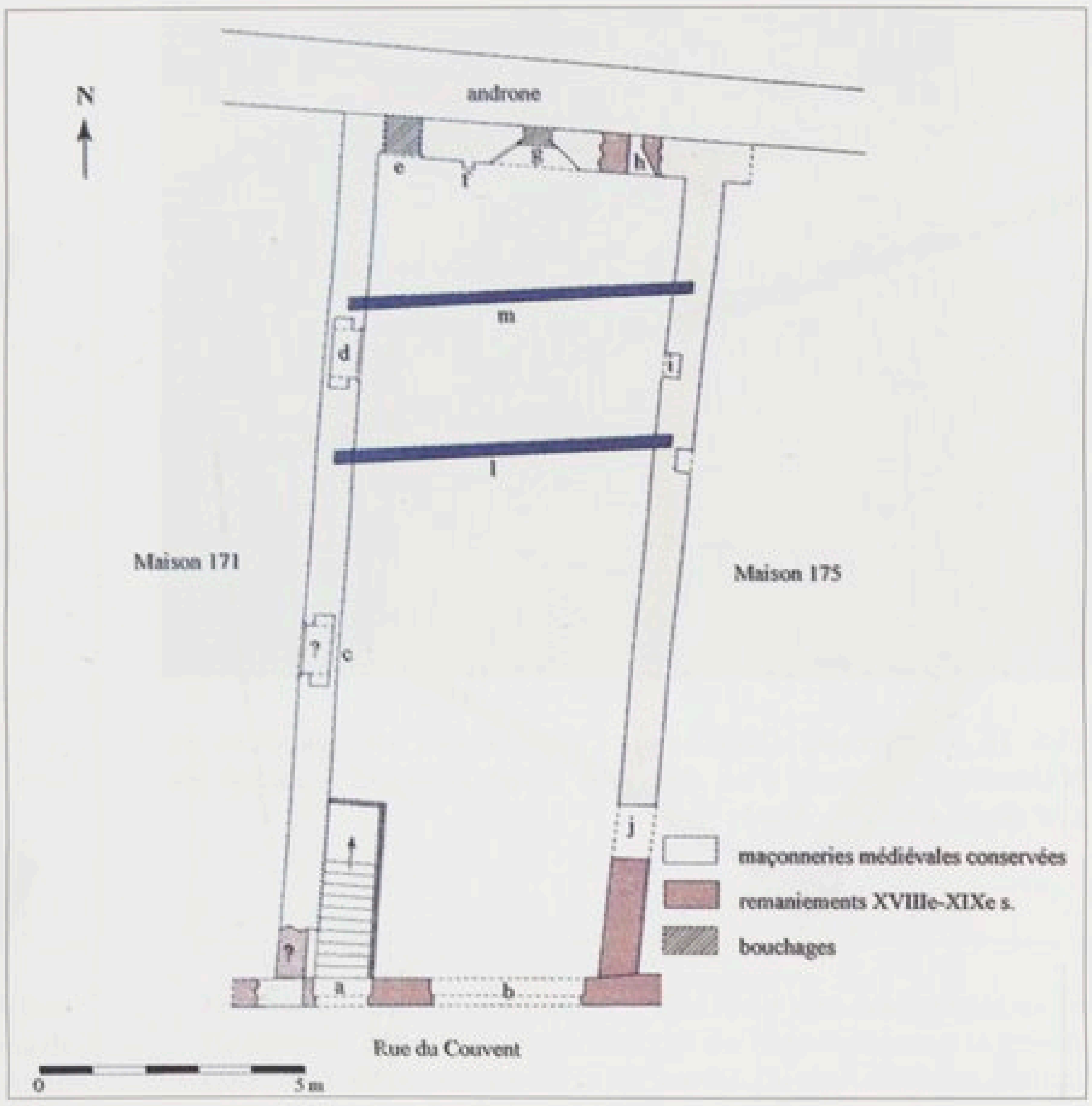


Fig. 15. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne), maison parcelle cadastrale 174, 2e moitié du XIIIe siècle : restitution du plan du rez-de-chaussée, dénué de refend. *Dessin A. Marin.*

L'arc diaphragme est **particulièrement apprécié en Catalogne, en Languedoc et en Provence occidentale** : en Provence, il semble être concentré dans le sillon rhodanien et sur la côte méditerranéenne. Si le parti existe dès le XIIe siècle dans certaines églises, c'est aux XIIIe et XIVe siècles qu'il permit les réalisations les plus spectaculaires. Dans le Var, on en trouve à Brignoles, Draguignan, Hyères, Lorgues, Régusse et Saint-Maximin (49). À Simiane (Alpes de Haute-Provence), le plafond de l'aile sud du château est porté par des arcs du XIVe siècle qui retombent sur des faisceaux de colonnettes. La Drôme provençale atteste également son emploi, dans une maison de Châteauneuf-du-Rhône (50).

En Languedoc on l'observe aussi dans de grandes demeures de Montpellier : dans l'hôtel des Carcassonne, un tel arc réunit deux pièces sises l'une dans l'aile sur rue et l'autre dans la tour (fig. 18) ; dans la maison 27, rue du Pila-Saint-Gély, c'est une chambre qui trouve sa pleine extension en chevauchant un mur de refend, grâce à l'arc en plein cintre qui l'évide. Les résidences des puissants y faisaient appel pour couvrir une grande salle, comme dans les palais des archevêques de Narbonne, à Narbonne même et à Capestang (fig. 19 et 20), ou dans l'hôtel montpelliérain du roi Jacques le Conquérant : « *in aula ipsius palacii erant quatuor arcus se appodiantes muro dicte ville, et per*

48. **Draguignan** : Fray 1998b et 2001, p. 133-137 et fig. 6-11 ; Garrigou Grandchamp 2002, p. 26 et 34. **Rougiers** : Demians d'Archimbaud 1987 et 1998. **Hérault** : Sournia & Vayssettes 1991, p. 45-47.

49. Garrigou Grandchamp 2002, arcs diaphragmes dans le **Var** : Brignoles : place Sainte-Catherine ; Draguignan : rue de la Roque, cad. 463 ; Hyères : 6, rue Paradis, 1, et 8, rue Sainte-Claire ; Lorgues : 5, impasse de la Glacière, 6 rue des Quatre Coins ; Régusse : cad. 296 ; Saint-Maximin : 9, rue Colbert.

50. **Simiane** : Barruol *et alii* 2005, p. 52. **Châteauneuf-du-Rhône** : Vingtain 1987.



FIG. 16. CAPESTANG (HÉRAULT), CHÂTEAU DES ARCHEVÊQUES DE NARBONNE : sommet d'un des arcs diaphragmes, 1ère moitié du XIVe siècle. *Cliché A. Marin.*

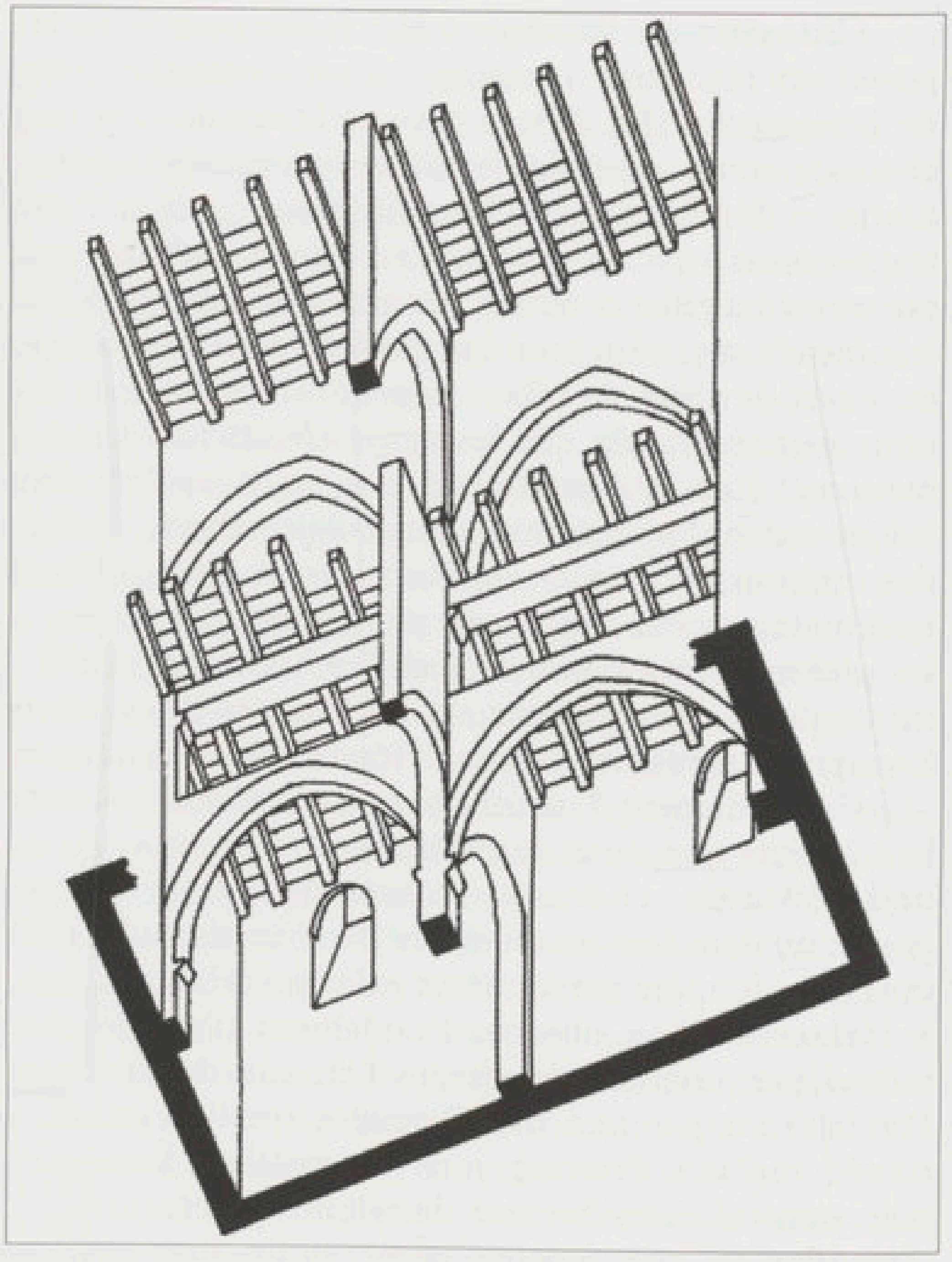


FIG. 17. DRAGUIGNAN (VAR), MAISON ROMANE 16-18, RUE JUIVERIE : vue axonométrique des systèmes d'arcs diaphragmes superposés, soutenant des planchers. *Dessin dans Fray 1998b.*

ponderositatem dictorum arcuum murus dictam paciebatur ruynam » (51) ; on aura noté que la stabilité de ces arcs n'était donc pas assurée puisque ceux de cette grande salle se déversèrent jusqu'à renverser le mur de la ville. La commodité du procédé pour réunir deux espaces est attestée à Villeneuve-lès-Avignon, dans la livrée de Bertrand du Pouget (entre la grande salle et la chapelle), ou dans celle d'Étienne Aubert, qui deviendra le noyau de la chartreuse (entre la chapelle et la salle du consistoire) (52).

En Catalogne, c'était un des modes de couvrement très apprécié, sur tous les types d'édifices. Rappelons le grand tinel de Perpignan, où la recherche du dégagement de l'espace est manifeste. Outre Pyrénées, le procédé était d'un emploi particulièrement répandu, dans les provinces orientales notamment : on se contentera de nommer une maison de Besalù, carrer Major (fig. 21), où des piliers superposés reçoivent deux arcs, et de donner l'exemple d'une grande demeure, le palais royal de Barcelone. En Aragon, le palais épiscopal de Huesca en présente un autre exemple du XIIIe siècle (53). En Italie, le parti était apparemment tout autant mis en œuvre, ce qui confirme le caractère très méditerranéen de ce type de structure (54).

En dehors des aires méditerranéennes, dans le Midi aquitain et dans les provinces alpines, ce parti paraît nettement moins courant, mais il est vrai que l'enquête y a été moins systématique. On en repère néanmoins quelques exemplaires en périphérie du Massif central, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dans la maison 21, rue des Cordeliers (refend de l'étage) et à Viviers (Ardèche) dans le réfectoire du chapitre des chanoines (55). Quant aux provinces de la moitié nord de la France, il semble bien qu'au total les arcs diaphragmes y furent peu employés (56).

---

51. **Montpellier** : SOURNIA & VAYSSETTES 1991, p. 76 (hôtel des Carcassonne, 3, rue de la Vieille) et p. 43 (rue du Pila-Saint-Gély ; GUIRAUD 1907, p. 171 : résidence de Jacques le Conquérant.
52. **Capestang** : MARIN 2006, p. 133-174. **Villeneuve-lès-Avignon** : SOURNIA & VAYSSETTES 2006, p. 149 et 205.
53. Innombrables exemples dans FILANGIERI DI CANDIDA *et alii* 1935 et dans DURLIAT 1962 : églises p. 16, 32 et 33 ; tinel de Perpignan, p. 129. **Besalù,** maison carrer Major : PUIG Y CADAFALCH *et alii* 1918, p. 584. **Barcelone** : *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, t. XXXVI, 2005, p. 167. **Huesca** : E. CARRERO SANTAMARIA 2004, p. 57-61.
54. **Anagni** (Latium), palais communal : PANZA & FERRETTI 1981, p. 47 et 60.
55. **Clermont-Ferrand** : LE BARRIER 2005. **Viviers** : *L'église et son environnement* 1989, p. 46 ; *Canton de Viviers*, Inventaire topographique, Inventaire général, 1989, p. 389.
56. Cf. néanmoins ci-après des exemples à Metz et Caudebec-en-Caux, combinés à des colonnes montant de fond.

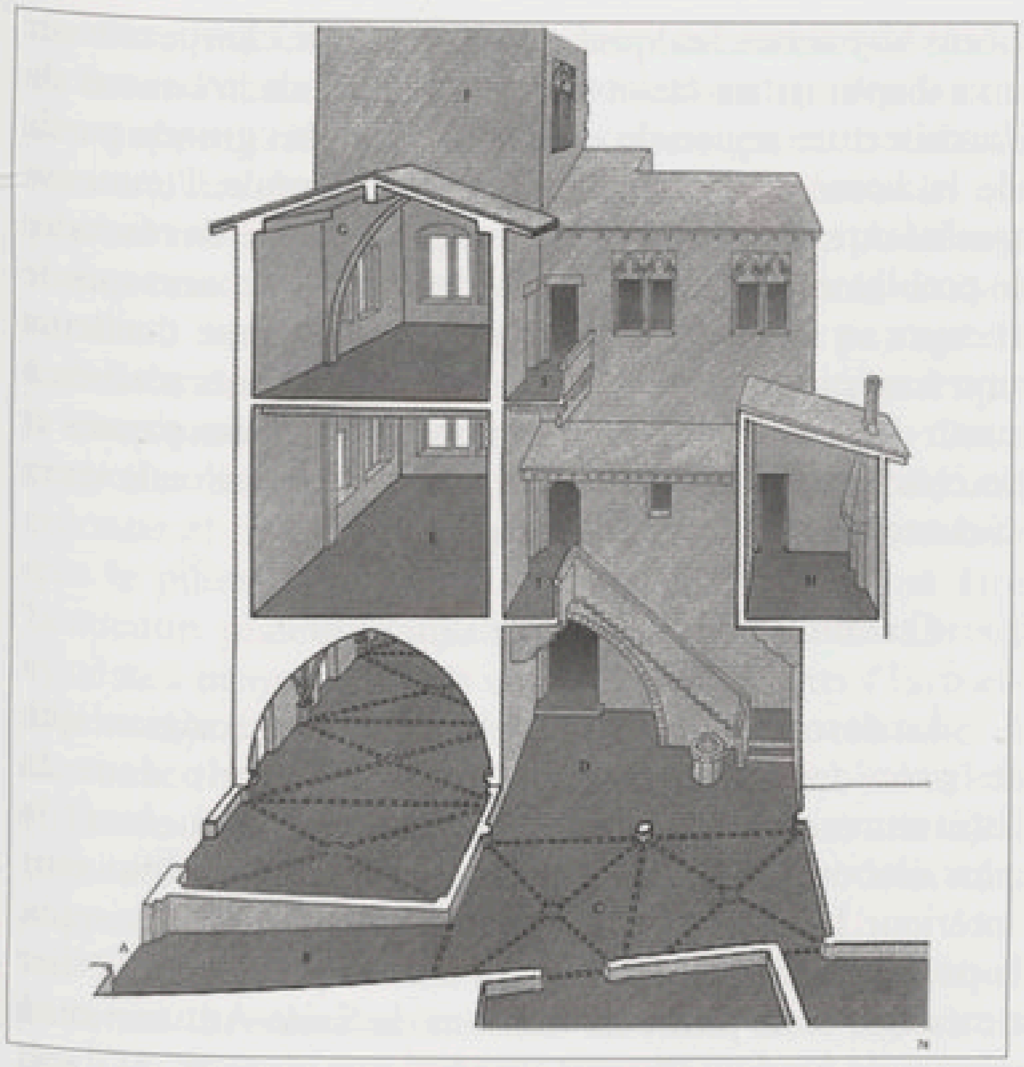


FIG. 18. MONTPELLIER (HÉRAULT), HÔTEL DES CARCASSONNE 3, RUE DE LA VIEILLE : vue en écorché de trois quarts arrière, restitution de l'état peu avant 1300; arc diaphragme dans l'*aula* entre le corps principal et la tour. *Dessin B. Sournia.*

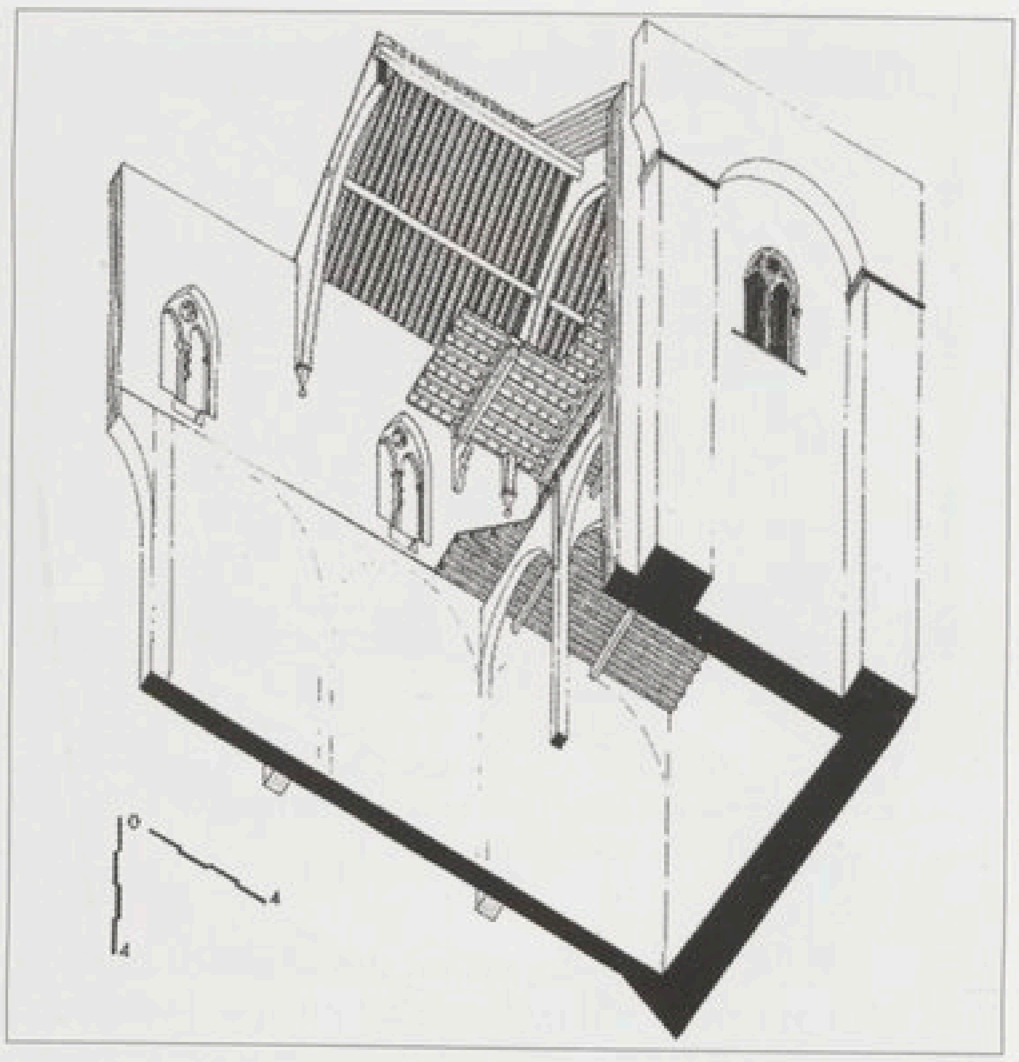


FIG. 19. CAPESTANG (HÉRAULT), CHÂTEAU DES ARCHEVÊQUES DE NARBONNE : axonométrie en écorché du logis contenant la grande salle; arcs diaphragmes de la 1ère moitié du XIVe siècle et plafond inséré au XVe siècle. *Dessin J. Mesqui.*

L'origine et les causes de l'adoption de ces partis constructifs ont été remarquablement cernées par Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes dans leur livre sur Montpellier (57). Parmi les causes les plus directes, il faut bien – pour une fois – admettre l'influence du milieu naturel et la difficulté à trouver de grandes quantités de bois d'œuvre; il est indéniable que ces arcs jouent le rôle des fermes principales dans des charpentes à pannes et permettent ***d'économiser les pièces*** de forte section et de grande longueur. Ceci dit, il est également probable que la fortune des arcs diaphragmes est à mettre en relation avec leur aptitude à favoriser le couvrement d'espaces très larges, en se passant de supports intermédiaires; ne serait-ce pas une autre expression, dans l'architecture civile, de la ***propension aux nefs uniques***, caractéristique du gothique méridional? Le côté grandiose des vastes nefs ainsi créées, au palais archiépiscopal de Narbonne comme au palais des rois de Majorque à Perpignan, mais aussi dans bien d'autres programmes d'architecture civile ou monastique, témoigne amplement en faveur de cet argument (58). Pour Bernard Sournia et Jean-

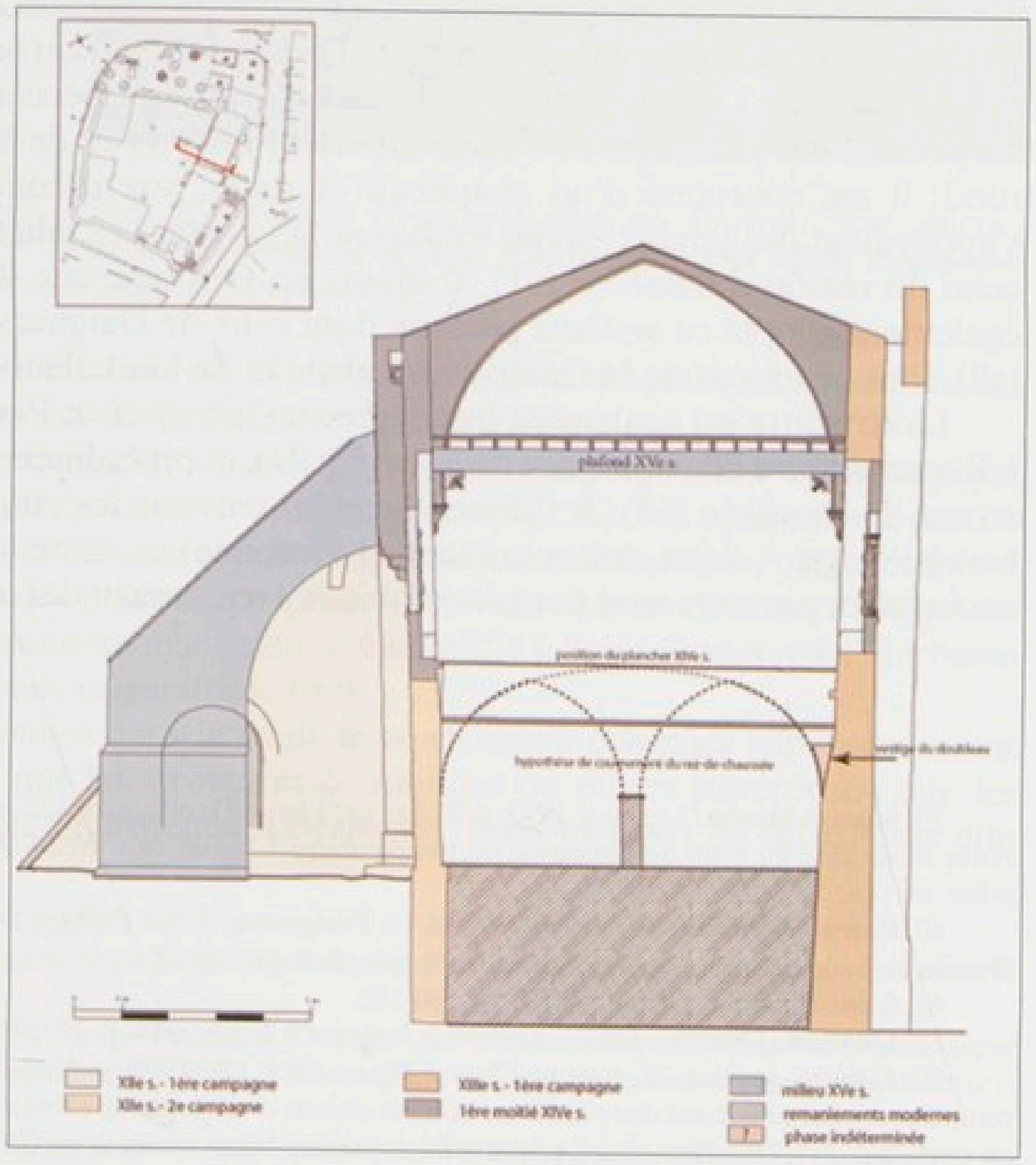


FIG. 20. CAPESTANG (HÉRAULT), CHÂTEAU DES ARCHEVÊQUES DE NARBONNE : coupe transversale; arcs diaphragmes et plafond. *Dessin A. Marin.*

57. **Montpellier** : SOURNIA & VAYSSETTES 1991, p. 38-49.

58. Grande salle de l'hôpital de Sainte-Croix à Barcelone, dortoirs des abbayes de Lagrasse, Poblet et Santa Creus, arsenal de Barcelone, etc.

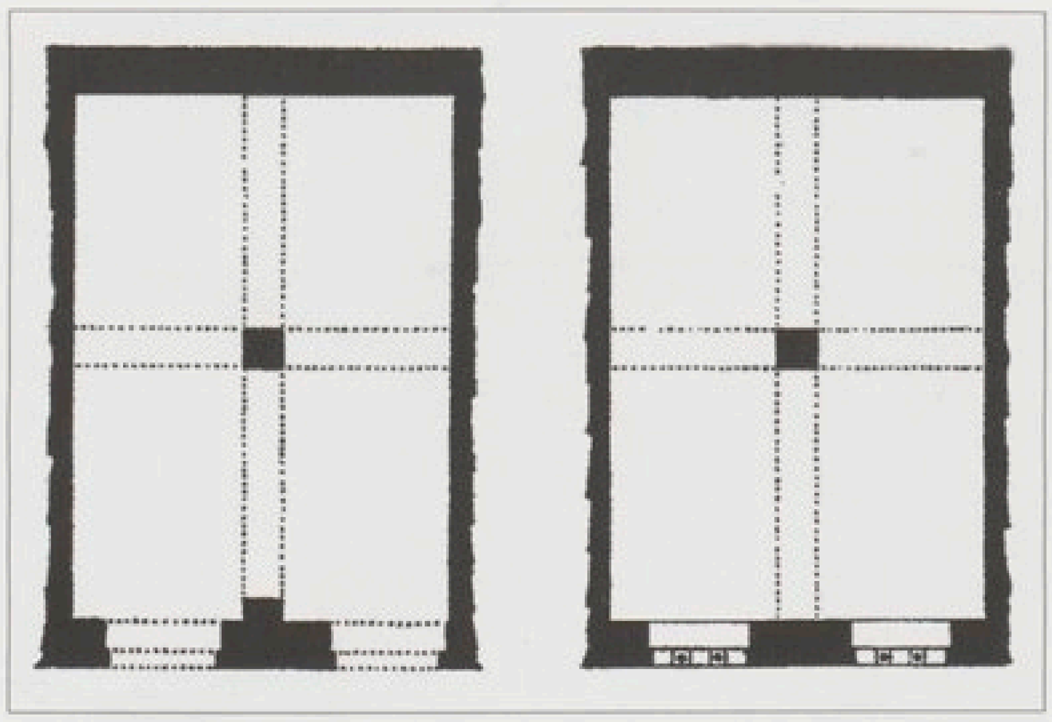


FIG. 21. BESALÙ (CATALOGNE), MAISON CARRER MAJOR : systèmes d'arcs retombant sur des piliers centraux superposés, XIIIe siècle. *Dans Puig Y Cadafalch et alii 1898.*

Louis Vayssettes, les vaisseaux couverts de charpentes sur arcs diaphragmes étaient l'un « des grands invariants de l'architecture régionale », étendue à la plus grande partie de la *koinè* de la Méditerranée occidentale, l'immense qualité du système à arcs diaphragmes étant « de résoudre le problème des [couvrements] des grands espaces sans le recours au système de la ferme ». On observe d'ailleurs une transition naturelle entre les couvrements réalisés à partir d'arcs diaphragmes maçonnés portant des pannes et les charpentes à arcs en bois composés, comme on le verra ci-dessous en observant les couvrements.

Colonnes ou piliers libres superposés

Le dernier parti structurel est tout aussi original que le précédent, mais c'est le moins décrit dans la littérature, alors qu'il est sans doute techniquement le plus élaboré. Il consiste en la suppression de tout mur intérieur, les charges étant reçues sur des supports isolés, piliers et/ou colonnes, supportant des plafonds. Faire porter la poutre maîtresse du plafond d'un niveau par un pilier était un choix particulièrement courant, que l'on observe par exemple dans plusieurs maisons de Saint-Antonin ou à Villeneuve-lès-Avignon (59). Ce qui l'est moins, c'est de faire monter de fond un support sur plusieurs niveaux, qu'il soit homogène ou composé de piliers et/ou de colonnes superposés les uns sur les autres. La statistique de ce parti est suffisamment avancée pour que l'on puisse en esquisser une géographie.

Cette disposition structurelle est typique du Sud-Ouest et du Massif central où elle est particulièrement répandue. Sans en donner un recensement exhaustif, encore impossible, nous en signalerons une série en Gascogne et en Aquitaine. Au manoir de Capitou à Barran (Gers) des piliers se superposent sur trois niveaux (fig. 22), comme à Périgueux (60). À Saint-Émilion (Gironde), une maison du XIIe siècle, dite « Commanderie », comportait un système de piles superposées, décrit par Léo Drouyn avant sa destruction : « La maison a deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Chaque étage se compose d'une seule pièce, au milieu de laquelle s'élève un pilier destiné à soulager les poutres des planchers de l'étage supérieur et l'entrait de la charpente. Le pilier du rez-de-chaussée est en pierre, rond; il est couronné d'un chapiteau et muni, aux deux tiers de sa hauteur, de deux corbeaux sur lesquels s'appuyaient des jambettes qui soulagent la poutre. Les piliers des deux étages au-dessus reposent directement sur celui du rez-de-chaussée » (61). Toujours en Gironde, une série de moulins-manoirs des XIIIe et XIVe siècles avait également adopté ce système porteur, dont ceux de Daignac et de Labatut à Langoiran, et le Moulin Neuf à Espiet (62). Plus en amont de la Garonne, au château de Madaillan en Lot-et-Garonne, les piliers sont en bois (fig. 23).

La structure est également fréquente en Quercy et en Rouergue. Dans le Lot on la rencontre à Cahors, à Cajarc, à Rocamadour (deux niveaux de cave : fig. 24), et probablement à Saint-Cirq-Lapopie, où seuls subsistent des piliers en rez-de-chaussée (63). À Calmont, dans l'Aveyron, les piliers superposés sont en pierre au rez-de-chaussée et en bois à l'étage. À Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) au moins quatre maisons de ce type ont été dénombrées (64), où ces organes porteurs sont parfois combinés avec le parti des colonnes placées derrière les pans de bois (cas de la rue

59. **Saint-Antonin** : LONCAN 1993, p. 223 *et sq* ; 14 rue Droite, cad. 422 ; rue Guilhem Peyre, cad. 496 ; 15, rue Guilhem Peyre, cad. 511 ; 6, rue Porte Rodanèze/au fond de l'impasse perpendiculaire à la rue, cad. 765. **Villeneuve-lès-Avignon** : SOURNIA & VAYSSETTES 2006, p. 61 (cloison et pilier, en place).

60. **Barran,** Capitou : SÉRAPHIN 1999, p. 13. **Périgueux** : 9, rue Fulbert Dumonteil (paires de piliers superposés sur 3 niveaux) ; 5, rue Port de Graule et 9 rue Salinière (piliers superposés aux niveaux 2 et 3).

61. **Saint-Émilion** : DROUYN 1899, p. 180-183.

62. **Gironde** : DROUYN 1858 : moulin de Labatut à Langoiran, p. 493 ; Moulin neuf à Espiet, p. 496.

63. **Cahors** : maison 71, rue du Cheval Blanc (SCELLÈS 1999, p. 131) ; le « Cuvier du Chapitre » présente une variante : piliers en pierre, remplaçant probablement des piliers en bois, au-dessus d'un premier niveau d'arcs (SCELLÈS 1999, p. 153-155). **Cajarc** : maison place du Faubourg, au port, cad. 378-379 ; au moins 2 niveaux de colonnes. Nous remercions Gilles Séraphin pour cette information. **Rocamadour** : ROCACHER 1979, pl. 164 (2 niveaux) et éléments pl. 66, 74, 79, 82, 91, 174, 196. **Saint-Cirq-Lapopie** : ROUSSET 1990.

64. **Calmont** : SÉRAPHIN 2006, p. 251-252. **Saint-Antonin** : maisons rue des Fargues (cad. 928), du Roi (rue des Grandes Boucheries ; cad. 538), Muratet (place de la Halle ; cad. 465) et 12-14, rue Pélisserie (cad. 809-811).

des Fargues). Un des systèmes les plus complets est celui de la rue Pélisserie ; la structure des planchers repose sur des supports isolés superposés (une paire à chaque niveau), sise dans l'axe médian de l'arcade centrale, qui portent les poutres maîtresses du plafond, actuellement masquées ; ces supports sont englobés dans la cloison séparant les deux propriétés qui se sont partagé la maison médiévale : au niveau 1, une colonne cylindrique à chapiteau (protubérances d'angle au-dessus d'une corbeille lisse) et un pilier carré ; au niveau 2, une colonne et un pilier polygonal ; au niveau 3 ne subsiste que le pilier polygonal à l'arrière. Le parti devait être beaucoup plus courant, à en juger par de nombreux systèmes incomplets, tels ceux de Montricoux (Tarn-et-Garonne) : en l'état, ne subsistent que des colonnes à tambours, en rez-de-chaussée seulement, avec corbelets (65). À l'exception de Rocamadour, tous ces sites présentent des superpositions de piliers et non des supports homogènes.

En Velay, le parti est très fréquent au Puy, mais sous la forme de colonnes montant de fond : dans la maison des 24-26, rue des Tables (fig. 25), deux colonnes traversent la maison sur toute sa hauteur ; on notera que les colonnes s'adaptent aux différences d'élévation des parties de la maison : à l'avant la première colonne se développe sur quatre niveaux, alors qu'à l'arrière la seconde ne s'élève que sur trois niveaux ; ce parti n'était pas isolé puisqu'il était mis en œuvre dans les deux maisons mitoyennes. D'autres maisons comportant des vestiges de structures comparables sur deux étages ont été repérées au 20, rue des Farges et place Cadelade (66). Cette ville a donc vraiment été un lieu d'élection de ce type de structure. Elle se distingue en outre de la plupart des exemples du Sud-Ouest par l'existence de chapiteaux au sommet des colonnes, ce qui les rapproche de demeures à colonnes du pays chartrain ou de Normandie (cf. ci-dessous) ; ils permettent indéniablement d'attribuer la mise en place des structures à la fin du XIIe et au XIIIe siècle.



FIG. 22. BARRAN (GERS), MANOIR DE CAPITOU, XIVe SIÈCLE : enchevêtrements de poutres articulées sur trois piliers superposés. *Cliché G. Séraphin.*

Enfin, en Limousin, un certain nombre de ces systèmes, de nouveau à supports superposés, a également été identifié dans la Corrèze : à Donzenac les piliers se superposent sur trois niveaux (fig. 26) ; à Laguenne un parti à colonnes n'est connu que par des témoignages (67). La structure existe également en Catalogne, par exemple à Besalù, carrer Major, dans la maison déjà évoquée, où des piliers superposés reçoivent chacun deux arcs (68). À ce jour, le parti a été moins repéré dans le Sud-Est : il a néanmoins également été identifié à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme) dans les parties de l'abbaye servant de résidence seigneuriale (69).

À la différence des arcs diaphragmes, plutôt cantonnés dans le Midi, les systèmes à colonnes superposées ont également connu une diffusion au nord de la Loire, tant les structures à colonnes ou piliers superposés, que les supports homogènes montant de fond. Ainsi, dans la région parisienne, à Bonneval (Eure-et-Loir), où la demeure dite

---

65. **Montricoux** : maisons cad. D 0246 (angle de la place de l'Église et de la rue des Templiers), et cad. D 0273 (angle Grande rue et de la rue du Midi).

66. **Le Puy** : PERRON 1977. BRUNON *et alii* 2002, p. 36-37. Maison 20, rue des Farges : C. DORMOY & P. PÉRARD, *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant du 20 rue des Farges au Puy-en-Velay*, Saint-Bonnet, 2002. Maison place Cadelade (brasserie de maître Kanter) : information B. Galland.

67. **Donzenac** : GARRIGOU GRANDCHAMP *et alii* 2005. À Laguenne, les colonnes superposées ont été déplacées ; deux sont en remploi au rez-de-chaussée.

68. **Besalù**, maison carrer Major : PUIG Y CADAFALCH *et alii* 1918, p. 584.

69. **Saint-Donat** : information d'Alain de Montjoye.

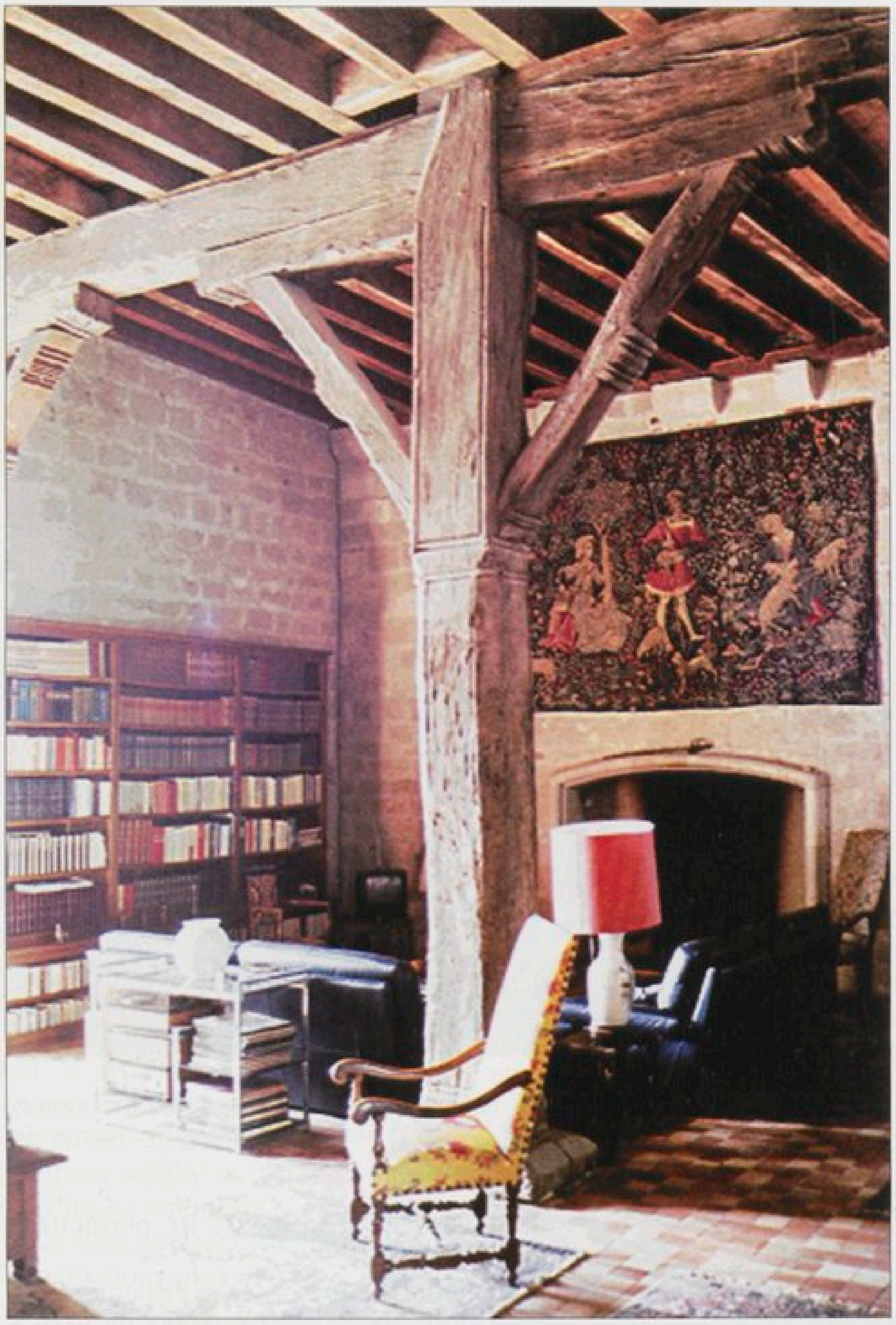


FIG. 23. MADAILLAN (LOT-ET-GARONNE), CHÂTEAU, XIVᵉ SIÈCLE : pilier en bois au centre d'une pièce de la tour maîtresse ; de tels piliers sont superposés sur plusieurs étages. *Cliché P. Garrigou Grandchamp.*

« Justice de paix » en offre un magistral exemple du XIIIᵉ siècle (fig. 27), ou bien dans un imposant bâtiment disparu de l'abbaye de Breteuil, daté du XIIIᵉ siècle : dans les deux cas il s'agit de colonnes superposées. En Normandie, à Caudebec-en-Caux (fig. 28), la structure est différente et combine supports libres et mur diaphragme : trois colonnes puissantes montant de fond sont couronnées de chapiteaux sur lesquels retombent les arcs d'un mur diaphragme ; elles portent les poutraisons des niveaux intermédiaires par le truchement de forts corbeaux solidaires des fûts (70). Dans l'Est enfin, on trouve de telles structures en Lorraine, à Metz, par exemple dans la grange des Antonistes, au XIIIᵉ siècle, où un système de colonnes superposées est également combiné à des arcs portant un mur (fig. 29), et dans d'autres bâtiments publics du XVᵉ siècle (71).

Les colonnes superposées sont assez courantes en Allemagne et en Suisse, mais celles qui ont été repérées datent plutôt du XVᵉ siècle. Pourtant, l'exemple de la maison dite « Alte Apothecke », à Visby, dans le Gotland (Suède) prouve l'existence du parti dans des maisons du XIIIᵉ siècle : ici, ce sont des colonnes montant de fond qui portent une voûte d'arêtes, des corbeaux soutenant un plancher intermédiaire (72). Si nous n'avons pas trouvé trace dans la littérature de telles structures ni dans les Îles Britanniques, ni en Italie, une investigation s'imposerait pour déterminer l'existence du procédé et son aire d'extension.

Aucun des exemples recensés dans le Midi n'a fait l'objet de relevés incluant le détail des assemblages des supports et des poutraisons. Il semble cependant qu'un des partis les plus répandus consistait à maçonner une pile continue, articulée en piliers ou colonnes (un support par niveau), comportant une forte assise, épaississement de section carrée, entre la tête d'un support et la base du suivant : ce renforcement était nécessaire, puisque le cube de maçonnerie était évidé de logements permettant d'assujettir les embouts des poutres maîtresses, deux dans le même axe dans le cas le plus général (fig. 27), quatre au maximum, c'est-à-dire un logement par face, si l'on voulait que la pile reçoive les embouts de quatre poutres. On devine ce dispositif à Donzenac (Corrèze) sur la vue

70. **Sainte-Marie de Breteuil** : E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*..., t. 4, 1859, fig. 124 et 125 : coupe montrant la superposition et croquis de principe des assemblages de l'enchevêtrement à la jonction de deux supports. **Bonneval** : actuelle mairie, rue Saint-Roch ; monument inédit, mais relevé en 1905 : Médiathèque du patrimoine, Arch. des M.H., pl. de Goubert, n° 13019. **Caudebec** : PITTE 2003.

71. **Metz** : GOUTAL 1997 (grange des Antonistes) ; COLLOT 1986 (autres édifices).

72. **Visby** : SVAHNSTRÖM 1976, p. 26.

en coupe de la maison 1, rue du Puy Broch. Les poutres devaient être insérées dans les logements au fur et à mesure que s'élevait la pile afin d'éviter qu'elle ne se déverse. Le relevé de Bonneval rend tangible le délicat assemblage entre les parties en pierre et les poutres, qui demandait un ajustage précis (fig. 27). De telles structures sont fragiles, tout déversement pouvant rapidement conduire à une rupture de l'équilibre du système et à un effondrement; peut-être est-ce une des causes des fréquents renforcements que l'on observe, avec gainage des supports isolés; on peut également se demander si le petit nombre d'édifices de ce type étudié est imputable à une relative rareté, ou s'il ne serait pas dû à la fréquence des ruines provoquées par sa fragilité, notamment lorsque le plan de l'édifice s'écartait du carré.

La structure à colonne ou pilier homogène montant de fond était moins fragile, puisque les poutres des niveaux intermédiaires prenaient appui sur des corbeaux issant des fûts; ce dispositif n'affaiblissait pas le support comme le faisaient les logements des poutres à la jonction de deux colonnes. Rien ne permet, à ce jour, d'établir qu'un parti soit attaché à une période plutôt qu'à une autre; ils semblent même avoir été contemporains, si ce n'est sur chaque site, du moins sur l'aire de la France actuelle, comme le prouve l'érection, au XIIIe siècle, des colonnes montant de fond de Caudebec et du Puy d'une part, et des systèmes à colonnes superposées de Bonneval et de Laguenne d'autre part.

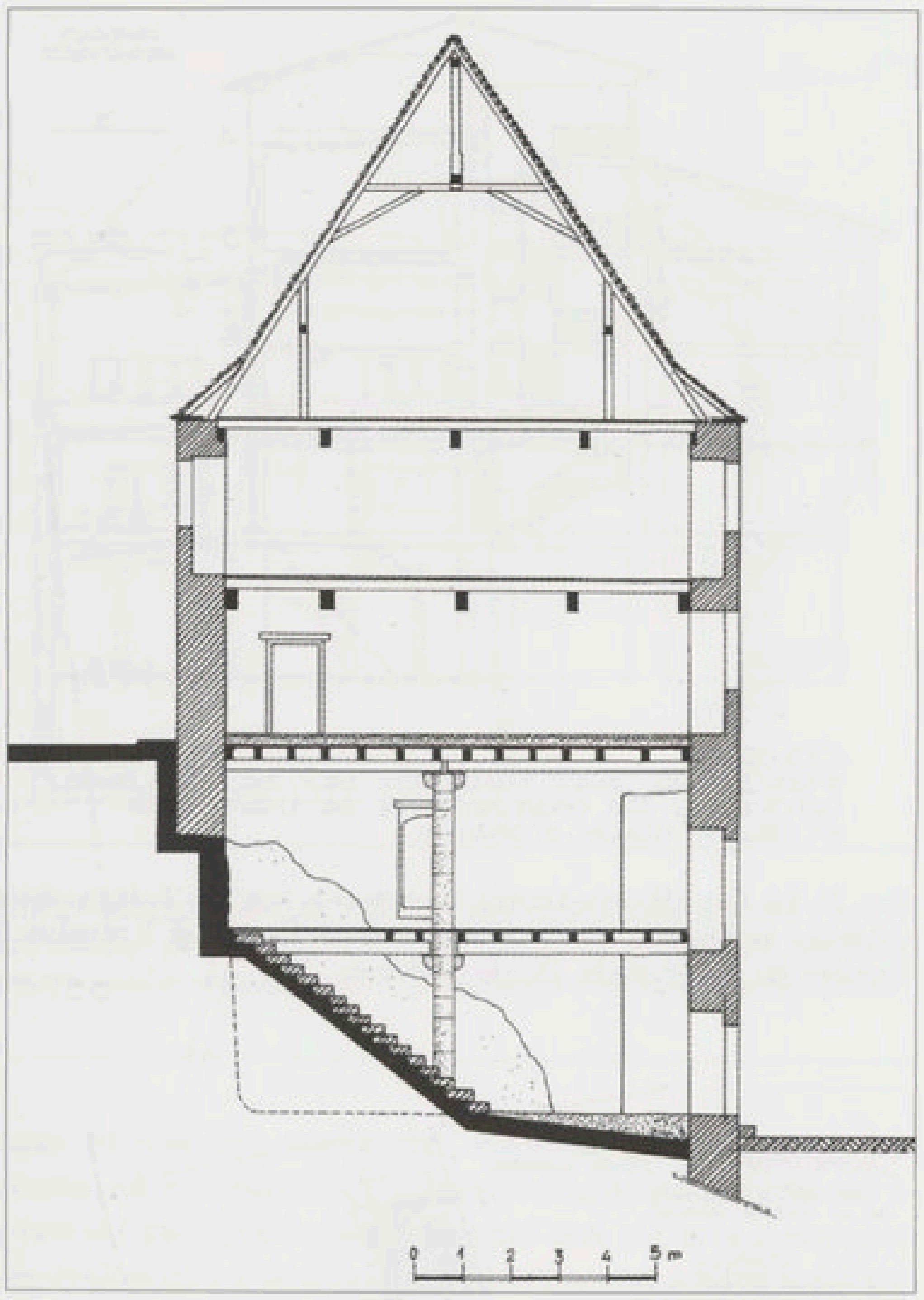


FIG. 24. ROCAMADOUR (LOT), MAISON PARCELLE CADASTRALE 179: colonne montant de fond sur les deux niveaux de salles basses. *Dessin J. Rocacher.*

Les questions qui se posent à propos de ce type de structure sont nombreuses. La date d'apparition du procédé paraît remonter à la fin de la période romane, apparemment au moins dès les années 1200 au Puy; la datation est plus incertaine quand il s'agit de piliers à simple chanfrein (Donzenac). Quelles purent être les causes du recours à cette structure, d'une mise en œuvre délicate? Vu qu'elle est relativement plus coûteuse en pièces de forte section que ne l'est la division de l'espace par des refends, le manque de bois ne peut pas être invoqué. Sans doute peut-on y déceler la volonté de garder de vastes espaces unifiés, libres de divisions en dur, à l'instar de l'arc diaphragme. Ce mode de couvrement interne permettait aussi d'éviter l'investissement dans la construction de refends: l'économie de maçonneries permise par le procédé était indubitable. En outre, l'aménagement de tels espaces était ultérieurement modulable à volonté par l'insertion, toujours possible et aisée, de cloisons. La fréquence de son emploi est encore impossible à déterminer. Cependant l'aire de diffusion est manifeste et quatre agglomérations (Périgueux, Donzenac, Saint-Antonin et Le Puy) en conservent chacune plusieurs exemples. Aussi convient-il d'y prendre garde, pour savoir reconnaître ce parti structurel même quand les supports ne sont plus isolés, mais noyés dans la maçonnerie de refends plus récents, comme à Saint-Antonin dans la maison 12-14, rue Pélisserie, sur trois niveaux.

Les couvrements des pièces

Les modes de couvrements jouent un rôle certain dans la statique des demeures, soit qu'ils concourent à leur stabilité, soit au contraire qu'ils génèrent des forces susceptibles de créer des désordres. En outre, ils sont plus ou moins coûteux à mettre en œuvre. Enfin, ils participent différemment à la mise en scène des divers espaces de la maison. Leur étude nous ramène à celle de l'enveloppe, qui avait été considérée au début de ces observations. Deux grands modes de couvrement sont mis en œuvre dans le Midi: les uns, plafonds et charpentes apparentes, sont en bois; les autres, les voûtes, sont en maçonnerie. Ils offrent de nombreuses possibilités de combinaisons de structures,

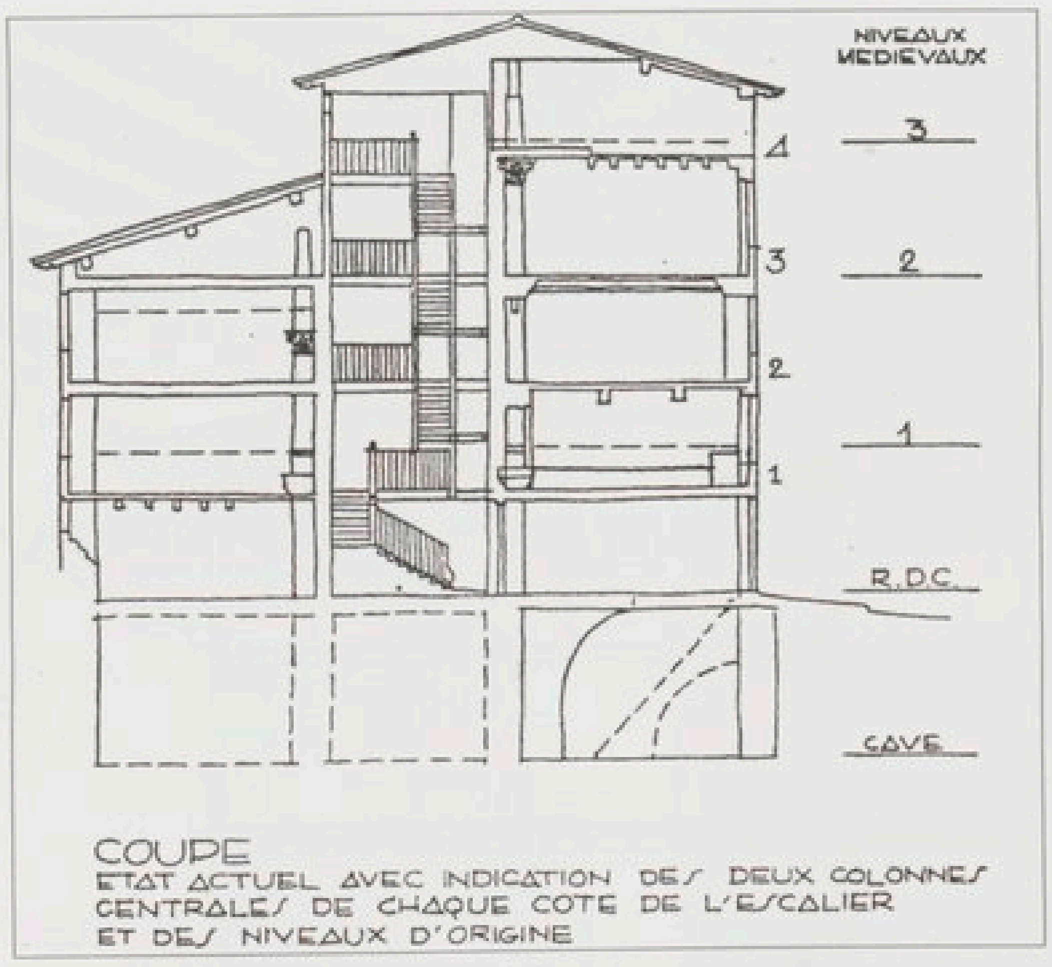


FIG. 25. LE PUY (HAUTE-LOIRE), MAISON 24-26, RUE DES TABLES : deux colonnes montant de fond sur 4 niveaux à l'avant et 3 niveaux à l'arrière, fin du XII[e] siècle. *Dessin C. Perron.*



FIG. 26. DONZENAC (CORRÈZE), MAISON 6, RUE DES PÉNITENTS, XIV[e] SIÈCLE : piliers superposés sur trois niveaux, autrefois en arrière d'une façade en pans de bois. *Cliché P. Garrigou Grandchamp.*

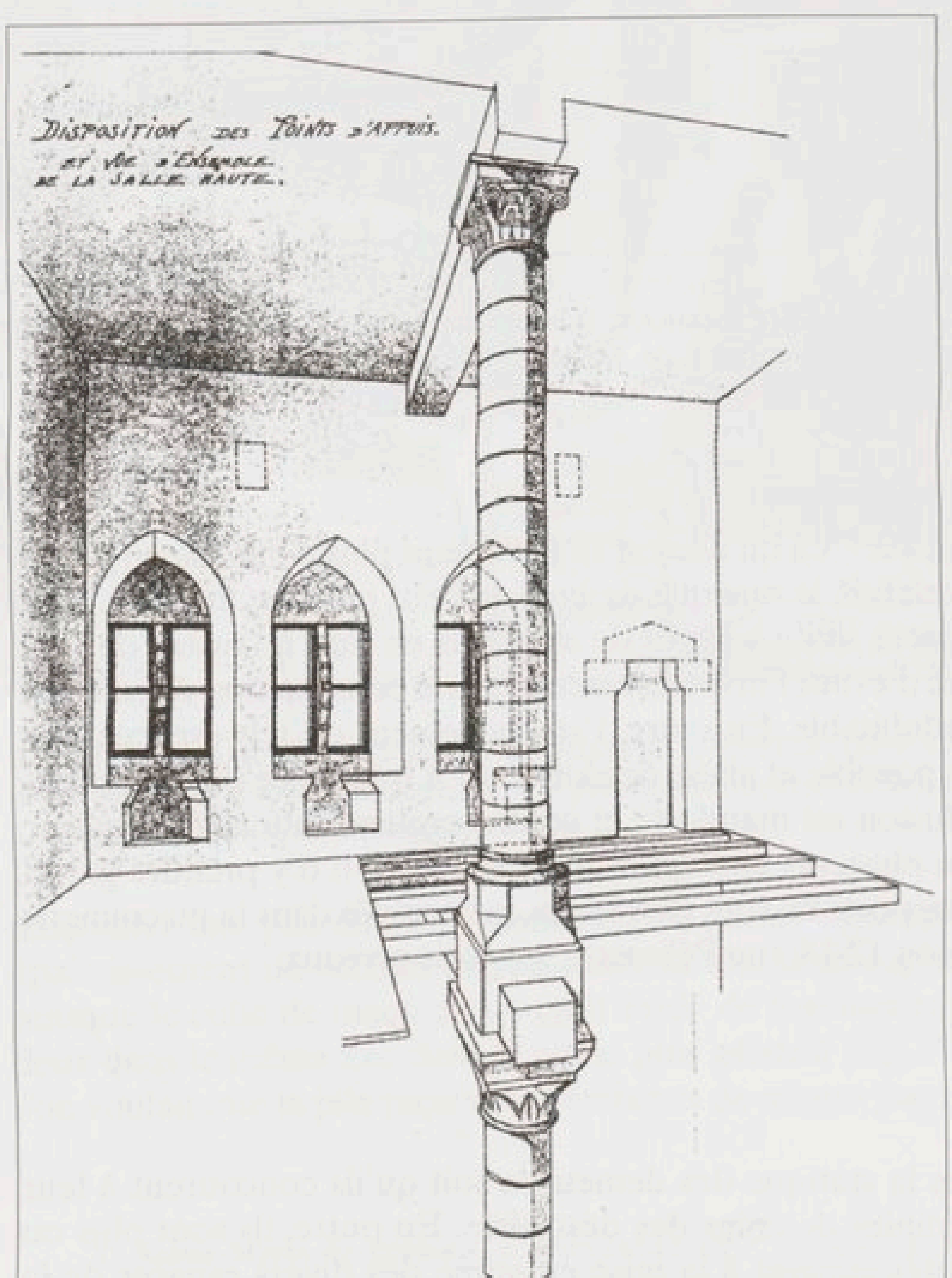


FIG. 27. BONNEVAL (EURE-ET-LOIR), MAISON DITE « JUSTICE DE PAIX », XIII[e] SIÈCLE : système de colonne superposées. *Dessin de Goubert, Arch. des M.H., plan n° 13019.*

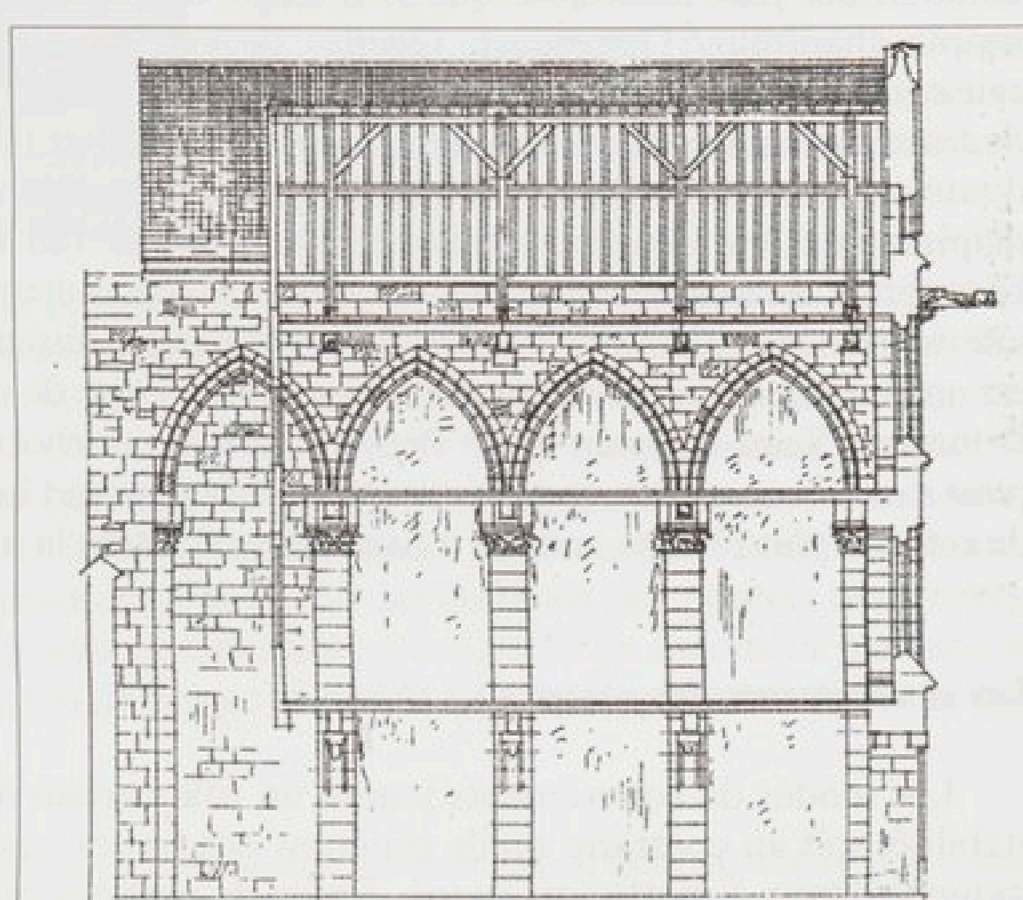


FIG. 28. CAUDEBEC-EN-CAUX (SEINE-MARITIME), MAISON DU XIII[e] SIÈCLE : colonnes montant de fond sur 3 niveaux. *Dessin des Arch. des M.H., d'après Pitte 2003.*

par exemple les constructions à piliers au-dessus de voûtes ou l'alternance et la superposition de planchers et de voûtes.

Plafonds et charpentes apparentes

Le mode de couvrement habituel des espaces domestiques, dans le Midi comme dans la moitié nord de la France, est **le plancher**. C'est à la fois le plus simple à mettre en œuvre et probablement le moins coûteux, bien qu'il soit exigeant en bois d'œuvre et que la dépense augmente avec la largeur des surfaces à couvrir; enfin c'est le moins gourmand en volume, car il est peu épais, au regard de la hauteur prise dans œuvre par une voûte. Il est en outre parfaitement adapté au couvrement d'espaces étroits et étirés en profondeur, comme le sont la plupart des intérieurs des maisons des villes médiévales, dans des tissus urbains où dominent les faciès à parcellaire en lanière.

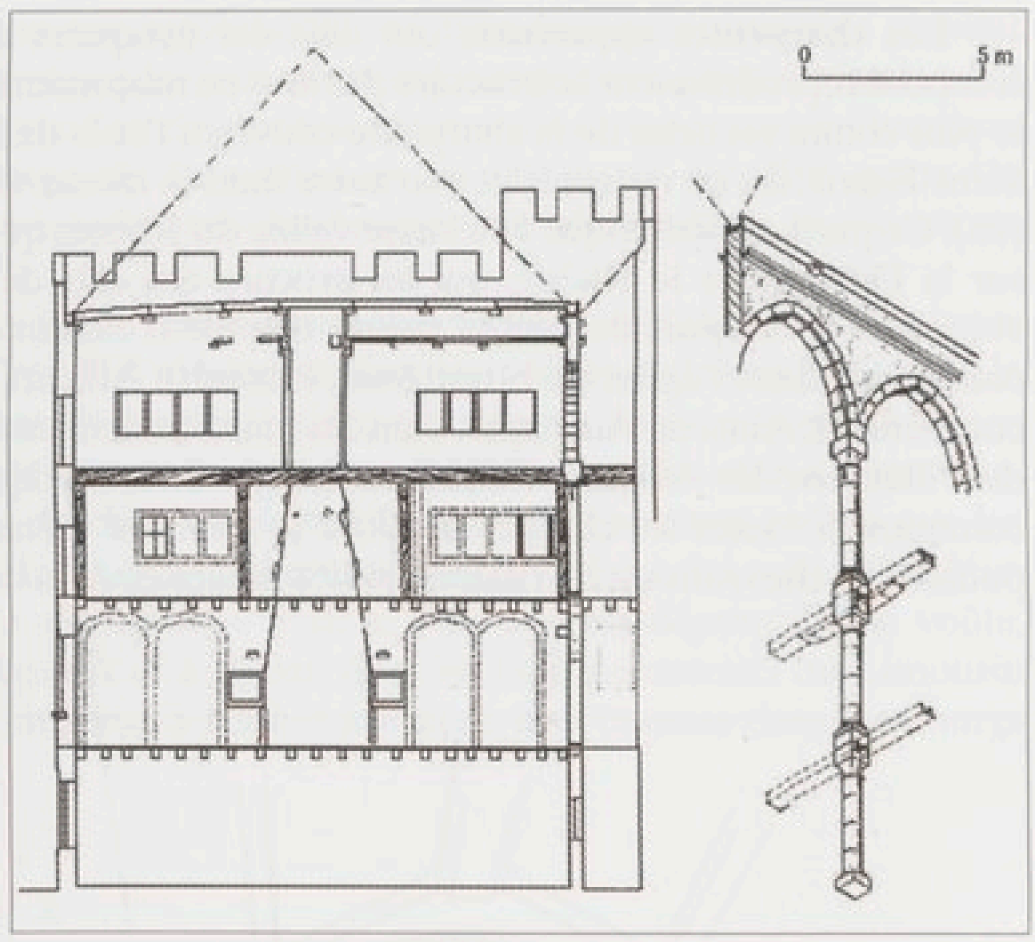


FIG. 29. METZ (MOSELLE), GRANGE DES ANTONISTES, RUE DES PIQUES, XIIIe SIÈCLE : coupe longitudinale et détail du système de colonnes superposées portant des arcs sous le chéneau encaissé. *Dessin Goutal.*

Au regard de la statique des édifices, et non de la structure spécifique des plafonds, deux principaux procédés sont mis en œuvre. Dans le premier, les poutres qui portent le plancher sont ancrées dans les murs: solidaires de l'enveloppe, elles la confortent et jouent le rôle de tirants, en s'opposant aux forces qui tendraient à désolidariser les murs; cet effet, qui est connu et souvent recherché, conduit fréquemment les constructeurs à alterner le sens des poutres de niveau en niveau, en les disposant successivement parallèlement à deux murs, puis aux deux suivants; on aura compris que le parti est particulièrement adapté aux espaces compacts et ne peut être utilisé dans les bâtiments très profonds évoqués ci-dessus. Le second procédé renonce à bénéficier de cet effet d'ancrage, par crainte du pourrissement des têtes de poutres enfermées dans les murs, phénomène avéré sous les climats humides et probable dans les parties basses des maisons. Les poutres reposent alors sur des corbeaux, ou sur des liernes, poutres elles-mêmes portées par un rang de corbeaux: cette dernière configuration est celle de la maison tour dite « ancien Couvent » à Beynac (Dordogne) (73). Il est certain que ce mode de couvrement ne concourt en rien à la cohésion de l'enveloppe.

Il est souhaitable d'observer les pratiques constructives, niveau par niveau. Les caves étaient plus fréquemment planchéiées qu'on ne l'imagine; souvent les voûtes y ont été ajoutées après coup: ainsi à Donzenac (Corrèze), dans les maisons jumelles 12 et 14, rue du Docteur Laubie (74): dans la première subsistent les colonnes qui portaient les poutres maîtresses longitudinales sur lesquelles reposaient les solives transversales; au n° 14, érigé en même temps et selon le même programme, la cave est en revanche couverte d'une voûte insérée dans un espace initialement plafonné. Pour autant, les caves étaient souvent couvertes de voûtes (75). Dans les rez-de-chaussée et les étages le plafond était presque systématiquement de mise dans les maisons urbaines: si l'on rencontre des rez-de-chaussée voûtés dans certaines demeures bourgeoises ou aristocratiques, au total ces édifices sont très minoritaires. La plupart des plafonds étaient très simples et composés d'une rangée de poutres empochées dans les murs, qui jouaient bien le rôle de tirants; certains comportaient des poutres de rive encastrées dans le mur, dont la fonction était double: elles accueillent les poutres qui s'y appuyaient et secondairement avaient servi de chaînage, bien utile au moment de la construction (tour de Via à Cahors) (76). Pour autant les plafonds plus complexes, à la française, existaient dès la fin du XIIIe siècle en Languedoc (Montpellier) et au début du XIVe siècle dans la vallée du Rhône: à Villeneuve-lès-Avignon, ceux du palais de Montaut et de la livrée de Boulogne sont particulièrement évocateurs, mais les interactions entre la structure de ce type de plafond et celle de l'enveloppe n'ont pas encore été étudiées (77).

73. **Beynac**: GARRIGOU GRANDCHAMP & NAPOLÉONE 2005, p. 101-103.
74. **Donzenac**: GARRIGOU GRANDCHAMP *et alii* 2005.
75. Cf. la contribution de Diane JOY dans ce volume.
76. **Cahors**: SCELLÈS 1999, p. 131 (plafonds simples dans la maison n° 42 rue de la Daurade) et p. 175 (tour de Via).
77. **Villeneuve-lès-Avignon**: SOURNIA et VAYSSETTES 2006, p. 176 (palais de Montaut), 188 (livrée de Boulogne).

Les **charpentes apparentes** ont déjà été évoquées ci-dessus. Celles comportant des arcs diaphragmes en bois composé reproduisaient la structure des arcs en maçonnerie et ne poussaient guère sur les murs d'enveloppe. L'exemple le plus connu est celui de la charpente couvrant l'*aula* de la « maison des chevaliers », ancien hôtel de Piolenc, à Pont-Saint-Esprit; il s'en rencontrait une autre dans la même ville et on en signale à Orange, à Sorgues et à Valréas (fig. 30) (78). Ce parti est spécifique à la basse vallée du Rhône, qui bénéficiait ainsi d'une alternative grâce au flottage des bois sur la Durance et le Rhône, qui lui procura des fûts des dimensions voulues, notamment en mélèze. Elles étaient volontiers le support de décors peints, comme d'ailleurs les pannes portant sur les arcs maçonnés (poutres peintes conservées dans l'église de Frontignan, Hérault). Ailleurs, les charpentes à fermes remplissaient la même fonction de couvrement. Ainsi en Auvergne, dans les maisons de Montferrand et de Riom, au château de Ravel, ou dans les livrées de Villeneuve-lès-Avignon (79). Sous l'angle de la statique des constructions, elles posaient les problèmes généraux communs à toutes les charpentes, dont le moindre n'était pas le risque de déversement des murs sous l'effet de la poussée de chevrons ou d'arbalétriers désolidarisés. Afin de le prévenir on scellait parfois l'extrémité des chevrons dans le mur, comme on le voit dans la tour arrière de la maison de la rue de la Daurade à Cahors (80). La très faible pente de beaucoup de toitures des XII[e] et XIII[e] siècles (Montferrand, Cahors, Cordes, Figeac), voir même du XIV[e] siècle (Villeneuve-lès-Avignon) limitait le risque, qui alla s'aggravant quand furent adoptés des modèles de charpentes à pente très forte, comme dans le palais de la Raymondie, à Martel. L'appréciation plus précise de la réalité de cette menace et de son ampleur souffre du défaut d'une statistique sur les pentes des toits médiévaux dans les différents terroirs du Midi.

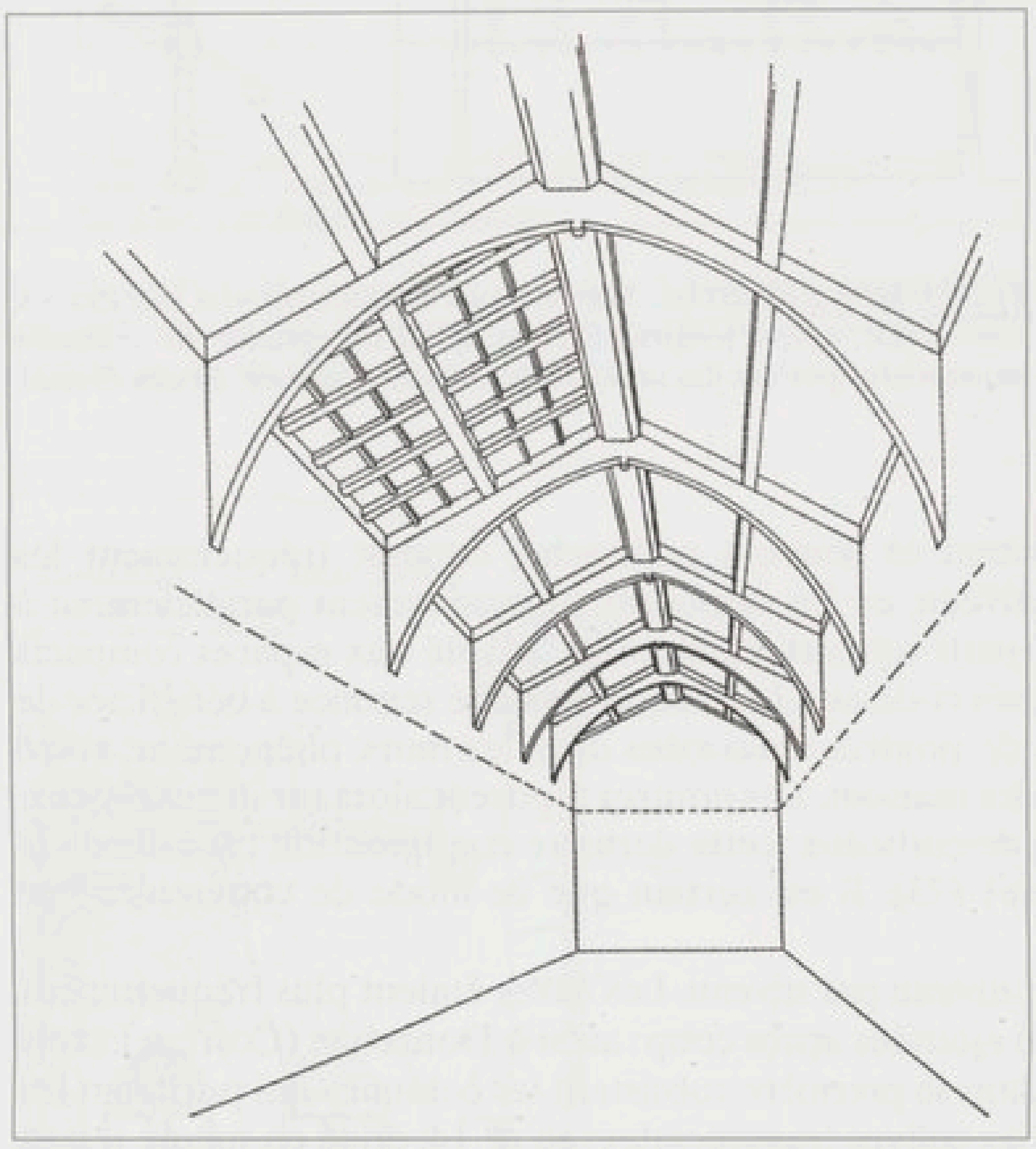


FIG. 30. ORANGE (VAUCLUSE), MAISON RUE GONZAGUE MILLET, XIV[e] SIÈCLE: charpente composée d'arcs diaphragmes en bois. *Inventaire Général, A.D.A.G.P., dessin N. Pégand.*

Voûtes

Les voûtes sont coûteuses, encombrantes et poussent sur les murs, d'où, dans les bâtiments voûtés, l'épaisseur de l'enveloppe et, semble-t-il, la présence de contreforts. Encore ceux-ci sont-ils souvent décoratifs et symboliques: certains ne sont-ils pas percés de fenêtres, ce qui témoigne à tout le moins de la confiance des constructeurs dans leur art? Les voûtes étaient apparemment expressives d'un rang: elles conféraient du prestige, d'où leur présence fréquente dans les tours, dont le plan compact permettait d'éviter que les poussées ne se propagent et créent des désordres (81). Elles étaient enfin porteuses de sécurité, notamment contre le feu, en protégeant les titres (chartriers) et les biens précieux du négoce (caves commerciales de Bayonne ou rez-de-chaussée magasins de Montpellier).

Peut-on également admettre qu'elles permettaient d'économiser le bois de forte section là où il était rare, en créant un appui ferme au rez-de-chaussée pour supporter le passage des pondéreux? Ce principe d'économie ne valait que pour le pourtour méditerranéen, là où le bois d'œuvre était vraiment rare, et l'arc diaphragme y répondait à moindre coût. Ailleurs, l'existence de voûtes résultait d'un choix et d'un consentement à un investissement certain: nulle demeure ne l'exprimait mieux que la « maison Cardinale » à Bollène, qui superposait deux voûtes, s'ornait d'un portail très soigné et disposait d'une remarquable cheminée (82).

78. **Pont-Saint-Esprit**: PEYRON 1979. **Orange**: rue Gonzague Millet, cad. U 296: GASPARRI 1985, pl. VI. **Valréas**: hôtel de Simiane, place Aristide Briand; monument apparemment inédit. **Sorgues**: SOURNIA et VAYSSETTES 2006, p. 110.

79. **Auvergne**: GARRIGOU GRANDCHAMP 2000a et 200b. **Villeneuve-lès-Avignon**: SOURNIA et VAYSSETTES 2006, p. 189 (livrée de Boulogne).

80. **Cahors**: SCELLÈS 1999, p. 129.

81. ESQUIEU 2005 : résidences aristocratiques dans la vallée du Rhône.

82. **Bollène**: FRAY 1998c.

Que déduire également de la fréquence des voûtes dans une agglomération? Elle était assurément le résultat d'une bonne science dans leur mise en œuvre, permettant de répondre à ces demandes expresses. On peut également raisonner à l'inverse et estimer que cette maîtrise de la construction des voûtes, acquise sur divers types de chantiers, avait manifestement aussi pour effet de développer l'usage de la voûte: on ne distingue en effet guère de déformations dans les très nombreuses voûtes conservées dans les rez-de-chaussée de Montpellier, ce qui est en faveur de la science des constructeurs montpelliérains.

Au total, on doit cependant rappeler encore une fois la relative rareté des pièces voûtées, sauf dans certains types de bâtiments – les tours (83) –, dans certaines régions – le Sud-Est méditerranéen –, ou dans certaines parties de la maison – les rez-de-chaussée et les caves (84). Encore toutes les tours n'étaient-elles pas voûtées, notamment dans le Sud-Ouest: les tours d'Agen, de Beynac, de Condom et de Caussade sont planchéiées. Dans les autres demeures, si l'on excepte le cas très particulier de Montpellier, les rez-de-chaussée étaient bien moins souvent voûtés que les caves, et les étages l'étaient très rarement (85). Ainsi, sur la base des constats effectués dans des villes très bien explorées, peut-on affirmer que la construction domestique « normale » était le plus souvent dépourvue de voûte, hormis pour certaines caves: c'est notamment le cas à Périgueux et à Sarlat, dans les bourgs castraux du Limousin et dans les bastides du Sud-ouest, à Cahors, à Figeac et à Lauzerte, à Albi et à Rodez, tout comme dans les bourgs abbatiaux du Languedoc ou à Hyères.

*

* *

En conclusion, il est loisible de rappeler quelques enseignements généraux et des observations porteuses d'interrogations pour les recherches futures.

Il est plus d'une fois apparu que ***les formes n'emportent pas les fonctions***. Ainsi des colonnes et des piliers: ils sont mis en œuvre tant pour concourir à la structure interne, que pour participer à celle d'une partie de la façade. Il en est de même pour les arcs dans les murs: les arcs aveugles concourent au renforcement de l'enveloppe, ou bien contribuent à la modularité d'espaces contigus; ouverts, les arcs reprennent leur fonction de supports, directement, en ajourant les refends, ou autrement, en participant au couvrement des espaces (arcs diaphragmes), mais dans les deux cas en facilitant toujours la communication des volumes.

On aura noté, chemin faisant, qu'a été évoquée la nécessité d'une ***étude spécifique des procédés mis en œuvre sur chaque site et dans chaque terroir***. De même que pour l'établissement d'une chronologie sur un site donné, qui doit se fonder sur une grille de critères formels et techniques, seule l'étude monographique des terroirs est susceptible de fournir un corpus de données homogènes, autorisant des déductions. L'examen systématique des enveloppes des demeures, tant dans leurs parties conservées que dans celles qui ont disparu, reste à approfondir, tout autant qu'il serait nécessaire d'étudier les structures portantes internes. C'est une démarche préalable en vue d'une meilleure compréhension des distributions, des programmes et d'une économie de la construction. Quant à ce dernier domaine, c'est même une des seules façons d'en approcher les mécanismes, dès lors qu'on ne dispose pas de sources écrites: en s'appuyant sur l'observation des faits et des séries, ainsi que sur leurs associations, on pourra approcher, terroir par terroir, le contexte technique et économique présidant à l'érection des bâtiments (86). Il ne saurait être séparé de l'étude technique des matériaux et de leur mise en œuvre, qui a volontairement été laissée de côté ici. Cet approfondissement passe par des statistiques, appuyées sur des inventaires, qui fourniraient les données permettant de sérier les facteurs, puis d'essayer de définir les causes et d'identifier les effets recherchés.

Sur un autre plan, plus social, mais connexe de l'économie de la construction, la connaissance des techniques constructives livre des informations fondant une caractérisation des édifices et la définition de ***standards techniques des constructions***. Nul doute que cette approche contribuerait à éclairer le niveau d'investissement consenti et à faciliter une approche sociale et économique de l'habitat, en complément des estimations habituelles fondées sur la conformation des façades et sur la nature des décors, ou sur le dénombrement des équipements domestiques.

---

83. Tours avec voûtes: Cahors (palais de Via et Duèze), Cardaillac (tours de l'Horloge et de Sagnes), Gaillac (tour Palmata), Toulouse (tour Maurand), Millau (tour des Vicomtes), Avignon, Pernes, Lauris (Tour Philippe), Viviers (rue Chalès).

84. Rez-de-chaussée voûtés: Bollène (maison Cardinale) et Orange (ancien hôtel de ville) en Vaucluse; La Garde-Adhémar (Drôme); Lectoure (Gers); Montauban (palais; Tarn-et-Garonne). Pour la typologie des caves dans le Sud de la France, voir la contribution de Diane Joy dans ce volume.

85. Étages voûtés: Bollène (maison Cardinale), Lauris (« maison de garde »).

86. Approche tentée pour Cluny. Voir Garrigou Grandchamp 2005.

Au total, peut-on en matière de techniques constructives définir des caractères propres au Midi? Ce ne sont ni les pignons hors du toit ou les goutterots dégagés, voire crénelés, que l'on retrouve à Cluny, pour les premiers, et à Metz, en Auvergne et en Picardie pour les autres. Ce ne sont pas plus les piliers superposés: bien que les exemples antérieurs au XVe siècle semblent plus rares dans le Nord que dans le Sud. Sont en revanche vraiment caractéristiques les arcs diaphragmes et, dans l'état de la documentation, les dispositifs à pans de bois devant des arcs ou des piliers – colonnes. Ces quelques observations contribuent à la définition de l'identité des terroirs.

BIBLIOGRAPHIE

Bull. mon.: Bulletin monumental
C.A.: Congrès archéologique de France
M.S.A.M.F.: Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

***Aujourd'hui le Moyen Âge* 1981.** *Aujourd'hui le Moyen Âge: Archéologie et vie quotidienne en France méridionale*, catalogue d'exposition, Aix-en-Provence, 1981.

BARDISA 1992. BARDISA (M.), « L'habitat rural dans le canton du Grand-Pressigny, XVe-XXe siècles », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. XLIII (1992), p. 565-629.

BARDISA 1997. BARDISA (M.) *et alii*, *Pressigny en Touraine, architecture et peuplement de la basse vallée de la Claise jusqu'au XVIe siècle*, Cahiers du Patrimoine n° 47, Paris, 1997.

BARDISA 1998. BARDISA (M.), « Le Petit-Pressigny (Indre-et-Loire). Les Bergeons. Milieu XVe – début XVIe siècle », dans ESQUIEU & PESEZ, 1998, p. 283-286.

BARRUOL *et alii* 2005. BARRUOL (G.), GUYONNET (F.), ESTIENNE (M.-P.), avec la collaboration de F. FLAVIGNY, « Le château médiéval de Simiane en Provence », *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, t. XXXVI (2005), p. 39-55.

BERDOY & MARIN 2004. BERDOY (A.), MARIN (A.), « Une maison de ville en milieu rural: la maison Belluix à Morlanne (Pyrénées Atlantiques », dans *Le château et la nature, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord*, A.-M. COCULA, M. COMBET (dir.), Bordeaux, Ausonius, 2004, p. 341-370.

BOUBERT & MOCELLIN-SPICUZZA 1999. BOUBERT (J.-L.), MOCELLIN-SPICUZZA (G.), « Le bourg [de Saint-Antoine], du Moyen Âge au XVIIIe siècle », dans *Patrimoine en Isère. Chambarran*, Ch. MAZARD (dir.), Conservation du Patrimoine de l'Isère, Grenoble, Musée Dauphinois, 1999, p. 106-116.

BRUNON *et alii* 2002. BRUNON (D), FRAMOND (M. de), GALLAND (B.), « Maisons romanes du Puy-en-Velay (Haute-Loire). Essai d'inventaire », *L'habitation à l'époque romane*, 2004, p. 67-132.

CABAU & NAPOLÉONE 2005. NAPOLÉONE (A.-L.), CABAU (P.), « De la tour des Maurand au Collège de Périgord », *M.S.A.M.F.*, t. LXV (2005), p. 51-95.

CARRERO SANTAMARIA 2004. CARRERO SANTAMARIA (E.), « De mezquita a catedral. La seo de Huesca y sus alderedores entre los siglos XI y XV », dans *Catedral y ciudad medieval en la Peninsula Iberica*, E. Carrero & D. Rico éd., Nausicaa, 2004, p. 35-76.

CATALO 2006. CATALO (J.) *et alii*, « La maison canoniale du Lycée Ozenne à Toulouse », *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, Xe-XVe siècles, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Archéologie du Midi médiéval,* Supplément n° 4, 2006, p. 389-404.

CHALMIN-SIROT & POISSON 2003. CHALMIN-SIROT (E.), POISSON (J.-M.), « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse d'après les comptes de châtellenies », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, 2003, p. 171-185.

CLEMENS 1979. CLEMENS (J.), « Géographie de la maison à empilage en Agenais », dans *Géographie historique du village et de la maison rurale, Actes du colloque de Bazas 19 au 19 octobre 1978*, Paris, C.N.R.S., 1979, p. 161-167.

COLLOT 1986. COLLOT (G.), « Contribution à l'étude de l'architecture civile de Metz et de sa région à l'époque médiévale et à la Renaissance. II. Les granges médiévales de Metz », *Les Cahiers Lorrains*, 1984, n° 4, p. 411-421.

COSTANTINI 2005. COSTANTINI (F.-A.), « Dordogne. Périgueux, maison romane du 6 rue Notre-Dame », *Bull. mon.*, t. 163 (2005), p. 255-257.

CUCARULL 2003. CUCARULL (J.), « Le bois comme élément de renfort de l'architecture militaire. Réflexions à partir de trois exemples bretons », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge,* 2003, p. 205-213.

DÉMIAND D'ARCHIMBAUD 1987. DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.), *Rougiers, village médiéval déserté,* coll. Guides archéologiques de la France, Paris, CNRS, 1987.

DÉMIAND D'ARCHIMBAUD 1998. DEMIANS D'ARCHIMBAUD (G.), « Rougiers, Var. Trois maisons, îlots A, F et M », dans ESQUIEU & PESEZ 1998, p. 228-237.

DOPERE & UBREGTS 2003. DOPERE (F.), UBREGTS (W.), « Le bois dans la structure architectonique des donjons et châteaux en pierre à travers les Pays-Bas méridionaux », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge,* 2003, p. 236-255.

DROUYN 1858. DROUYN (L.), « Ricochets archéologiques dans le département de la Gironde. Esquisses de monuments », *Bull. mon.*, t. 24 (1858), p. 457-523

Drouyn 1859. Drouyn (L.), *Guide du voyageur à Saint-Émilion*, 1859.

Durliat 1962. Durliat (M.), *L'art dans le Royaume de Majorque. Les débuts de l'art gothique en Roussillon, en Cerdagne et aux Baléares*, Toulouse, Privat, 1962.

Esquieu 2005. Esquieu (Y.), « Quelques résidences aristocratiques romanes dans le sillon rhodanien », *L'habitation à l'époque romane*, 2005, p. 183-220.

Esquieu & Pesez 1998. Esquieu (Y.), Pesez (J.-M.) (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIᵉ au milieu du XVIᵉ siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, C.N.R.S., 1998.

Estienne 2003. Estienne (M.-P.), « Les chaînages de bois du donjon de Verclause (Drôme) », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, 2003, p. 257-261.

Ferraresso 2006. Ferraresso (I.), « L'architecture domestique médiévale et des débuts de la Renaissance en Meurthe-et-Moselle (XIᵉ-XVIᵉ siècle). État des connaissances », *C.A.*, 166ᵉ session, *Meurthe-et-Moselle*, 2006, (à paraître).

Filangieri di Candida *et alii* 1935. Filangieri di Candida (G.), Florensa (A.), Forteza (D.), Martinell (C.), Puig y Cadafalch (J.), Rubio (J.), *L'architecture gothique civile en Catalogne*, Paris, Laurens, 1935.

Fray 1998a. Fray (Fr.), « Rives, Lot-et-Garonne. Maison en empilage » et « Ségalas, Lot-et-Garonne. Maison en empilage », dans Esquieu & Pesez, 1998 p. 264-266 et 270-271.

Fray 1998b. Fray (Fr.), « Draguignan, Var. Maison 16-18, rue Juiverie », dans Esquieu & Pesez, 1998, p. 218-222.

Fray 1998c. Fray (Fr.), « Bollène, Vaucluse. 'Maison Cardinale', rue de la Tour », dans Esquieu et Pesez, 1998, p. 213-217.

Fray 2001. Fray (F.), « Les maisons médiévales de la rue Juiverie à Draguignan », dans *Draguignan à la fin du Moyen Âge*, 2001, p. 131-142.

Galés 2006. Galés (F.), *Millau au Moyen Âge. La tour du beffroi*, Itinéraires du patrimoine, n° 314, 2006.

Garrigou Grandchamp 1998a. Garrigou Grandchamp (P.), « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles », *C.A.*, 156ᵉ session, *Périgord*, 1998, p. 17-46.

Garrigou Grandchamp, 1998b. Garrigou Grandchamp (P.), « L'hôtel Plamon à Sarlat. Une grande résidence urbaine du XIVᵉ siècle », *C.A.*, 156ᵉ session, *Périgord*, 1998, p. 321-342.

Garrigou Grandchamp 1998c. Garrigou Grandchamp (P.), « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles », *C.A.*, 156ᵉ session, *Périgord*, 1998, p. 47-72.

Garrigou Grandchamp 2000a. Garrigou Grandchamp (P.), « L'architecture domestique du XIᵉ au XIVᵉ siècle dans les agglomérations du Puy-de-Dôme. État des questions », *C.A.*, 158ᵉ session, *Basse-Auvergne*, 2000, 241-278.

Garrigou Grandchamp 2000b. Garrigou Grandchamp (P.), « Les maisons "de l'Éléphant", "de la Chantrerie" et "d'Adam et Ève", trois demeures des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles à Montferrand (Puy-de-Dôme) », *C.A.*, 158ᵉ session, *Basse-Auvergne*, 2000, p. 279-311.

Garrigou Grandchamp 2002. Garrigou Grandchamp (P.), « Introduction à l'architecture domestique urbaine des XIIᵉ-XIVᵉ siècles dans le Var », *C.A.*, 160ᵉ session, *Var*, 2002, p. 13-64.

Garrigou Grandchamp 2005. Garrigou Grandchamp (P.), « Les maisons médiévales de Cluny: système constructif et économie de la construction domestique du XIIᵉ au XIVᵉ siècle », *L'habitation à l'époque romane*, 2005, p. 221-245.

Garrigou Grandchamp 2007. Garrigou Grandchamp (P.), « Considérations sur l'architecture domestique des 12ᵉ-14ᵉ siècles à Châteauneuf », *Tours antique et médiéval. Lieux de vie. Temps de la ville. 40 ans de recherches archéologiques*, H. Galinié (dir.), 2007, p. 261-274.

Garrigou Grandchamp & Napoléone 2005. Garrigou Grandchamp (P.), Napoléone (A.-L.), « "L'ancien couvent", un exemple de maisons tour du XIVᵉ siècle et l'architecture médiévale de Beynac en Périgord », *Travaux d'Archéologie et d'Histoire Périgourdines*, n° 20 (2005), p. 93-120.

Garrigou Grandchamp *et alii* 1990. Garrigou Grandchamp (P.), Grubert (M.), Scellès (M.), « Maisons médiévales (XIIIᵉ-XIVᵉ s.) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *M.S.A.M.F*, t. 50 (1990), p. 101-134.

Garrigou Grandchamp *et alii* 2005. Garrigou Grandchamp (P.), Labrousse-Vergne (Y.), avec la collaboration de P. Conte et la participation de D. Joy, A. Marin, A.-L. Napoléone, Ch. Rémy et G. Séraphin, « Donzenac du XIIᵉ au milieu du XVᵉ siècle. Histoire sociale et architecture domestique », *C.A.*, 165ᵉ session, *Corrèze*, 2005, p. 157-205.

Gasparri 1985. Gasparri (Fr.), *La principauté d'Orange au Moyen Âge (fin XIIIᵉ-XVᵉ siècle)*, Le Léopard d'Or, 1985.

Goutal 1997. Goutal (M.), « La grange des Antonistes (Metz, Moselle). Charpente du XIIIᵉ s. », *Monumental*, n° 17 (1997), p. 62-67.

Goutal 2002. Goutal (S.), « Les maisons médiévales des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles à Villeneuve d'Aveyron », *Revue du Rouergue*, n° 71 (2002), p. 331-356.

Guiraud 1907. Guiraud (L.), « Le Palais des rois d'Aragon et de Majorque à Montpellier », *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2ᵉ série, t. III (1907), p. 171-194.

Laborie, 1990. Laborie (Y.), « Architecture de l'habitat privé des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles en milieu urbain: l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac (Dordogne) », *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées, Aquitania*, Supplément n° 4, 1990, p 75-92.

***La maison au Moyen Âge dans le Midi* 2002.** *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse, 19 au 19 mai 2001, organisées par l'Université de Toulouse-Le Mirail, FRA.M.ESPA. et la Société Archéologique du Midi de la France, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002.

***La maison au Moyen Âge* 2006.** *La maison au Moyen Âge. Actes de la session d'université d'été organisée par Via*

Patrimoine Angoulême 2003, P. Garrigou Grandchamp (dir.), Numéro spécial du Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, 2006.

Larpin & Mazeran 2007. Larpin (D.), Mazeran (F.), « Villemagne-l'Argentière. Maison du XIIIe siècle, dite "Hôtel des Monnaies" », *Bull. mon.*, t. 165 (2007), p. 291-296.

Le Barrier 2005a. Le Barrier (C.), « Clermont-Ferrand. 21, rue des Cordeliers », *Bilan scientifique, Auvergne*, 2005, p. 81.

***Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge* 2003.** *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, J.-M. Poisson, J.-J. Schwien éd., Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 2003.

***L'église et son environnement* 1989.** *L'église et son environnement. Archéologie médiévale en Provence*, Catalogue d'exposition, Aix-en-Provence, Musée Granet, 1989.

***L'habitation à l'époque romane* 2004.** *L'habitation à l'époque romane*, Actes du XIIe colloque international Terres romanes d'Auvergne, Issoire, 2002, Issoire, 2004.

***Léo Drouyn et le Bazadais* 2000.** *Léo Drouyn et le Bazadais méridional*, collection *Léo Drouyn. Les albums de dessins*, dirigée par B. Larrieu et J.-F. Duclot, Les Éditions de l'Entre-Deux-Mers – C.L.E.M./A.H.B., t. 6, 2000.

Loncan 1993. Loncan (B.), « Des maisons du XIIIe au XVIe siècle à Caylus et à Saint-Antonin », dans *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val. Le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Cahiers du Patrimoine n° 29, Paris, 1993, p. 213-243

Marin 2003. Marin (A.), « Périgueux (Dordogne). Maison dite "des Dames de la Foi", 4-6 rue des Farges », *Bull. mon.*, t. 161 (2003), p. 245.

Marin 2006a. MArin (A.), « Divers aspects de l'habitat médiéval à Tournon d'Agenais », dans *La maison au Moyen Âge*, 2006, p. 109-138.

Marin 2006b. MArin (A.), « Le palais des archevêques de Narbonne à Capestang (Hérault) », *M.S.A.M.F.*, t. LXVI (2006), p. 133-174.

Mesqui 1993. Mesqui (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, t. 2, Paris, Picard, 1993.

Miquel 1982. Miquel (J.), « L'église fortifiée d'Inières dans le Rouergue, 1442-1445 », *Donjons et forteresses*, n° 2, 1982, p. 11-20.

Montjoye 2006. Montjoye (A. de), « Habiter Grenoble aux XIIIe et XIVe siècles », *La maison au Moyen Âge*, 2006, p. 77-108.

Napoléone 1993, 1998. Napoléone (A.-L.), *Figeac au Moyen Âge: les maisons du XIIe au XIVe siècle*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993 (édition ville de Figeac, 1998).

Napoléone *et alii* 2002. Napoléone (A.-L), Guiraud (C.), Viviès (B. de), « L'hôtel de la famille de Gaillac ou « tour de Palmata » (Gaillac, Tarn) », *Bull. mon.*, t. 160 (2002), p. 97-119.

Napoléone & Rousset 1998. Napoléone (A.-L.), Rousset (V.), « La maison de la rue des Lazaristes à Figeac (XIVe siècle) », *M.S.A.M.F*, t. LVIII (1998), p. 93-128.

Panza & Ferretti 1981. Panza (A.), Ferretti (R.), « Agnani nel XIII secolo. Iniziative edilizie e politica pontificia », *Storia della Città*, n° 18 (1981), p. 33-76.

Perron 1977. Perron (C.), « Note sur l'architecture civile médiévale au Puy. Exemple des 24-26, rue des Tables », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1977, p. 51-55.

Peyron 1979. Peyron (J.), « La charpente peinte de la Maison des Chevaliers de Pont-Saint-Esprit », *École Antique de Nîmes*, n° 14 (1979), p. 131-159.

Pitte 2003. Pitte (D.), « Caudebec-en-Caux, maison dite "des Templiers" et édifices civils médiévaux en pierre », *C.A.*, 161e session, *Rouen et Pays de Caux*, 2003, p. 48-56.

Plouvier 1995. Plouvier (M.), « La demeure du Moyen Âge et de la Renaissance », dans *Laon. Une Acropole à la française*, Cahiers du Patrimoine n° 40, (1995), p. 392-410.

Pousthomis 2002. Pousthomis (B), avec la collaboration de N. Pousthomis-Dalle, « La "Tour d'Arles" de Caussade (Tarn-et-Garonne) : étude archéologique d'une maison patricienne de la fin du XIIIe siècle », *Bull. mon.*, t. 160 (2002), p. 71-87.

Puig y Cadafalch *et alii* 1918. Puig y Cadafalch (J.), Falguera (A. de), Goday y Casals (B. J.), *L'arquitectura romanica a Catalunya*, vol. III, XIIe-XIIIe s., Barcelone, 1918.

Redi 1991. Redi (F.), *Pisa com'era: archeologia, urbanistica e strutture materiali (secoli V-XIV)*, Europa mediterranea, Quaderni, vol. 7, Naples, 1991.

Rémy 2001. Rémy (Ch.), « Châlucet et les châteaux de maître Géraud de Maulmont », *Bull. mon.*, t. 159 (2001), p. 113-141.

Rémy 2006. Rémy (Ch.), *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin*, t. 1, Culture et Patrimoine en Limousin éd., 2006.

Roudie 1975. Roudie (P.), *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1550*, Bordeaux, S.O.B.O.D.I., 1975 (2 volumes).

Rousset 1990. Rousset (V.), *Architecture civile médiévale du XIIIe au XVIe siècle à Saint-Cirq-Lapopie*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1990.

Rousset 1992. Rousset (V.), « La borie de Savanhac », *M.S.A.M.F.*, t. LII, 1992, p. 61-86.

Rousset 1993. Rousset (V.), « Architecture civile médiévale à Saint-Cirq-Lapopie », *C.A.*, 147e Session, *Quercy*, 1989, p. 457-466.

Scellès 1999. Scellès (M.), *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge*, Cahiers du patrimoine n° 54, Paris, 1999.

Scellès 2000. Scellès (M.), « La brique à Cahors (XIIe-XIVe siècle) », dans *La brique antique et médiévale. Production et*

commercialisation d'un matériau, P. BOUCHERON, H. BROISE, Y. THÉBERT éd., Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire urbaine de l'É.N.S. de Fontenay/Saint-Cloud, 1995, École Française de Rome, 2000, p. 383-395.

SCELLÈS & CARCY 2002. SCELLÈS (M.), CARCY (P.), « Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : l'exemple de l'architecture civile », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, 2002, p. 223-228.

SÉRAPHIN 1999. SÉRAPHIN (G.), « *Salles* et *châteaux gascons*, un modèle de maisons fortes », *Bull. mon.*, t. 157 (1999), p. 11-42.

SÉRAPHIN 2002a. SÉRAPHIN (G.), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, 2002, p. 145-201.

SÉRAPHIN 2002b. SÉRAPHIN (G.), « L'ostal de l'Ychayrie à Puy-l'Evêque », *Bull. mon.*, t. 160 (2002), p. 89-96.

SÉRAPHIN 2006. SÉRAPHIN (G.), « Les pans de bois au Moyen Âge dans la France méridionale : premières esquisses typologiques », *La maison au Moyen Âge*, 2006, p. 241-255.

SINDOU-FAURIE 1983. SINDOU-FAURIE (P.-M.), « Un bourg fortifié du Haut-Quercy, Cardaillac », *Donjons et forteresses*, n° 5, 1983, p. 13-19 et 28-29.

SOURNIA & VAYSSETTES 1991. SOURNIA (B.), VAYSSETTES (J.-L.), *Montpellier : la demeure médiévale*, Études du Patrimoine n° 1, Paris, 1991.

SOURNIA & VAYSSETTES 2006. SOURNIA (B.), VAYSSETTES (J.-L.), *Villeneuve-lès-Avignon. Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale*, Cahiers du Patrimoine n° 72, Paris, 2006.

SVAHNSTRÖM 1976. SVAHNSTRÖM (G.), « Häuser und Höfe der handeltreibenden Bevölkerung auf Gotland während des Mittelalters », *Häuser und Höfe im Osteseegebiet und im Norden vor 1500, Acta Visbyensia V*, Visby, 1976, p. 9-28.

VINGTAIN 1987. VINGTAIN (D.), « Un exemple d'habitat médiéval à Châteauneuf-du-Rhône (Drôme) », *Archéologie du Midi médiéval*, t. 5 (1987), p. 131-142.

FORMES ET FONCTIONS DES CAVES DES MAISONS MÉDIÉVALES DANS LE SUD DE LA FRANCE :

par Diane JOY *

Caves et greniers ont longtemps été les parents pauvres des études consacrées à la maison médiévale urbaine, qui s'attardent plus volontiers sur les pièces à la mise en œuvre plus soignée du logis ou sur les espaces à vocations artisanales ou commerciales plus loquaces, tels les boutiques.

Les deux caractéristiques principales de la cave : sa situation enterrée et sa fonction de stockage, semblent lui assigner, de fait, un rôle subalterne dans la maison. La cave apparaît de plus comme un espace facultatif, absent parfois à l'échelle de toute une agglomération, fût-elle de l'importance de Montpellier, ou aussi riche en maisons médiévales étudiées que Figeac (Lot) ou Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). Les synthèses consacrées à la maison médiévale urbaine en France ne lui accordent donc que peu de place. Lorsque les caves sont présentes, elles participent cependant pleinement à l'économie générale de la maison urbaine, comme extensions en sous-sol, aux usages domestiques ou indépendants. Elles peuvent aussi être les témoins précieux de villes médiévales quasiment disparues en élévation et sont, dans ce cas, l'objet des études les plus abouties ou des analyses archéologiques les plus fines, alors même qu'elles sont pourtant isolées et privées de leur contexte monumental par la disparition des maisons auxquelles elles appartenaient.

Nous nous attacherons principalement ici aux espaces définis conjointement par une situation en sous-sol et une fonction de stockage, qualités que nous examinerons successivement pour présenter quelques pistes de réflexion et de recherche appuyées pour l'essentiel sur des exemples publiés dans les régions Aquitaine, Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées, et quelques sites encore inédits dans le Poitou-Charentes. Les études les plus approfondies ayant été menées sur des corpus septentrionaux, nous y ferons fréquemment référence.

Un rapide aperçu de la bibliographie consacrée aux caves des maisons médiévales donne une image contrastée entre le nord de la France, pourvu de vastes ensembles de caves architecturées qui passent pour être bien connues : Provins, Vézelay, Arras, Laon, Beauvais, Rouen, Chartres, Sens, Cluny… et le sud qui, malgré l'étude déjà ancienne des caves de Bayonne par Élie Lambert (1), n'offrirait pas de tels ensembles. L'évolution de la recherche sur les maisons médiévales tend à nuancer cette vision. Si de nouvelles et ambitieuses études ont encore enrichi le corpus septentrional et surtout ont permis de définir les bases de son analyse structurelle et archéologique à Rouen (2), Lille (3) et Douai (4), les inventaires systématiques menés à l'échelle d'agglomérations et les opérations d'archéologie préventive en milieu urbain contribuent depuis quelques années à combler le déficit d'informations

---

* Chargée de mission à la Région Midi-Pyrénées, Service de la Connaissance du Patrimonine.

1. Élie LAMBERT, « Bayonne. Maisons et caves anciennes », dans *Congrès archéologique de France, Bordeaux et Bayonne 1939*, Paris, 1941, p. 560-570 et du même auteur « La maison de Saubist et les caves de Bayonne », dans *Bulletin monumental*, t. LXXXV (1926), p. 339-352.

2. Entre 1983 et 1985, le Ministère de la Culture a fait établir une étude systématique des caves et sous-sols pour établir une carte des zones sensibles sur le plan archéologique. La prospection puis la recherche en archives a notamment amené à redonner sa place à l'architecture en pierre à Rouen aux XIIe et XIIIe siècles ; Dominique PITTE, « Architecture civile en pierre, à Rouen, du XIe au XIIIe siècle. La maison romane », *Archéologie médiévale*, t. XXIV (1994), p. 251-299.

3. 26 caves ont été étudiées et recensées entre 1994 et 2000 : Jean-Denis CLABAUT, *Les caves médiévales de Lille*, Presses universitaires du Septentrion, 2001, 222 p.

4. Jean-Denis CLABAUT, *Les caves de Douai. La construction civile au Moyen Âge*, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 332 p.

pour le sud. En Aquitaine, plusieurs caves de Périgueux avaient déjà été recensées et relevées dans les années 1960 (5). Dans le Limousin, le réseau des sous-sols de Limoges est étudié depuis plusieurs années (6) et les caves remarquables de plusieurs villes secondaires avaient déjà été anciennement signalées à Saint-Junien, au Chalard, à La Souterraine, à Saint-Léonard-de-Noblat (7). Leur étude s'est poursuivie et de nouveaux ensembles ont été constitués et étudiés comme à Donzenac (8). En Auvergne, dans le Puy-de-Dôme, les caves architecturées sont très nombreuses à Riom, Clermont, Montferrand, Billom (9). Au Puy-en-Velay, une étude récemment publiée des maisons romanes fait apparaître également un beau corpus de caves (10). En Midi-Pyrénées, les villes de Rodez (11) et Millau (12) recèlent un patrimoine bâti civil médiéval riche et plusieurs caves voûtées y ont été dernièrement inventoriées; l'étude de la ville de Cahors fournit de beaux exemples de monographies de maisons et palais pourvus de caves (13); à Toulouse, les études de quelques maisons médiévales (14) et l'inventaire en cours du bâti de la ville également.

Dans des régions où l'architecture civile médiévale est mal conservée et largement méconnue, des études ponctuelles montrent que les caves médiévales peuvent être nombreuses comme dans les Charentes à Pons (15) ou dans le Poitou à Airvault, Melle, Montmorillon ou encore Charroux. Une ville de l'importance de Poitiers, où le réseau de caves est très étendu, parfois sur trois à quatre niveaux, reste encore cependant un terrain quasiment vierge de recherche (16).

Si notre propos porte essentiellement sur le Sud-Ouest, signalons tout de même que les caves sont peu fréquentes dans les villes provençales. Dans le Gard, la présence de cave est rarissime, à Saint-Gilles la haute cave voûtée d'ogives plates de la fin du XIIe siècle reste une exception (17) et les plus grandes demeures à Nîmes ou Pont-Saint-Esprit en sont dépourvues. Même constat dans le Var, avec des exceptions notables à Draguignan et à Hyères (18). Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un quartier de Forcalquier a, en revanche, récemment fait l'objet d'un diagnostic archéologique mettant au jour près d'une vingtaine de caves médiévales (fig. 1) (19).

---

5. 21 caves étudiées, dont certaines ont fait l'objet de plans, relevés en élévation et coupes: M. et G. PONCEAU, « Les caves de la Place de la Clautre et des environs de Saint-Front à Périgueux », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XCVI (1969), p. 135-148.

6. E. VINCENT, « Dans les souterrains de Limoges », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXX (1944), p. 373-381; Thierry SOULARD, « Cave de maison canoniale à Limoges », *Travaux d'archéologie limousine*, n° 10 (1989), p. 113-121; voir également la contribution de Patrice CONTE et Yan LABORIE dans ce volume.

7. René CROZET, « Recherches sur les maisons anciennes de Saint-Léonard et de Saint-Junien », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XCV (1968), p. 153-162; *Saint-Léonard-de-Noblat, un culte, une ville, un canton*, Cahier de l'Inventaire n° 13, Limoges, 1988; M. TANDEAU DE MARSAC, « Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) », *Travaux d'archéologie limousine*, n° 16 (1996), p. 119-123.

8. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Yasmine VERGNE-LABROUSSE, « Donzenac du XIIe au milieu du XVe siècle. Histoire sociale et architecture domestique », *Congrès archéologique de France. Corrèze,* 163e session 2005, Paris, 2007, p. 157-205.

9. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique du XIIe au XIVe siècles dans les agglomérations du Puy-de-Dôme. État des questions », *Congrès archéologique Basse-Auvergne Grande-Limagne*, 158e session 2000, Paris, 2003, p. 241-278; Bénédicte RENAUD, *Riom. Une ville à l'œuvre. Enquête sur un centre ancien – XIIIe-XXe siècles*, Cahiers du patrimoine n° 86, Lyon, 2007, 191 p.

10. Dominique BRUNON, Martin DE FRAMOND, Bernard GALLAND, « Maisons romanes du Puy-en-Velay. Essai d'inventaire », *L'habitation à l'époque romane. Histoire et archéologie*, Actes du XIIe colloque international d'art roman, Issoire, 25-27 octobre 2002, *Revue d'Auvergne*, 2005, p. 67-132.

11. Aurélie FABRE, *Les maisons médiévales de Rodez du XIIe au XIVe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 1999.

12. Françoise Galès a inventorié plus d'une soixantaine de caves pour le moment, et ce sans qu'elles aient fait l'objet d'un repérage systématique (pour beaucoup la datation reste imprécise); F. GALÈS, *Millau au Moyen Âge. La tour du Beffroi*, Itinéraires du patrimoine, n° 314, Millau, 2006.

13. Maurice SCELLÈS, *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge*, Cahiers du patrimoine, n° 54, Paris, 1999.

14. Anne-Laure NAPOLÉONE, « Les maisons romanes de Toulouse », *A.M.M*, t. 6 (1988), p. 123-138; Anne-Laure NAPOLÉONE, « Les maisons gothiques de Toulouse », *A.M.M*, t. 8-9 (1990-1991), p. 121-142.

15. Alain CHAMPAGNE, Diane JOY, *Étude documentaire et architecturale de la ville de Pons*, Rapport d'étude, Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes, 2 vol., 2004; Diane JOY, « Pons, inventaire du patrimoine médiéval de la ville », *Bulletin monumental*, t. 163 (2005), p. 375-378.

16. René CROZET a signalé dans un article de synthèse, le seul sur l'habitat civil médiéval en Poitou-Charentes, quelques caves voûtées d'ogives et arêtes avec supports intermédiaires à Poitiers: René CROZET, « Recherches sur les maisons anciennes en Haut-Poitou (Département de la Vienne) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e série, 2e trimestre 1971, t. XI, p. 89-101.

17. Il n'y a pas non plus de caves à Saint-Guilhem-le-Désert, à Vézenobre, Villefranche-le-Conflent ou Lagrasse (Aude); Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture civile romane dans le Gard du début du XIIe au milieu du XIIIe siècle », *Congrès archéologique du Gard*, Paris, 2000, p. 25-26.

18. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à l'architecture domestique urbaine des XIIe-XIVe siècles dans le Var », *Congrès archéologique du Var 2002*, Paris, 2005, p. 13-64.

19. Christophe VOYEZ, Émilie LÉAL, *Dans les entrailles de la vieille ville: l'îlot Marius-Debout à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence)*, rapport final d'opération, diagnostic, I.N.R.A.P., 2004.



FIG. 1. FORCALQUIER (ALPES-DE-HAUTES-PROVENCE), plan d'ensemble de l'îlot Marius-Debout avec implantation des caves (en jaune : emprise des caves, en orange : extensions). *Plan de Ch. Voyez et É. Léal, 2004.*

À Montpellier, enfin, les exemples de caves sont très rares. Exclusivement présentes dans des maisons patriciennes, elles sont créées par un plancher qui recoupe un haut espace voûté à hauteur des tailloirs, placés au niveau de la chaussée, sur lesquels retombent les nervures de la voûte, ménageant ainsi une pièce en sous-sol. Dans l'ensemble, les caves excavées paraissent tardives, comme en témoignent les nombreuses mentions dans des contrats du XVIIe siècle prévoyant leur creusement en sous-œuvre (20).

La nature du substrat sur lequel les villes sont édifiées semble être le facteur déterminant de la présence de caves. Si, à l'instar de Lille, des villes au substrat de piètre qualité possèdent malgré tout des caves, pour des raisons que nous évoquerons plus loin, il ne semble pas qu'il y ait de ville où un sous-sol de bonne qualité n'ait été exploité. Le creusement des caves y est alors généralement répandu dans l'espace comme dans le temps et des villes comme Périgueux, Limoges, Riom… possèdent ainsi de vastes corpus de caves de formes variées construites tout au long du Moyen Âge et de l'Époque moderne.

Terminologie

Les sources médiévales désignent ces espaces par des termes relatifs soit à leur situation enterrée soit à leur fonction de stockage. À Bayonne jusqu'au XVIIe siècle (21), ainsi qu'à Donzenac (22), on les appelle « souterrains » ou *subterraneum*. Sur le promontoire d'Angles-sur-l'Anglin (Vienne), ce sont des *rochas*, situées à proximité

20. Bernard SOURNIA, Jean-Louis VAYSSETTES, *Montpellier: la demeure médiévale*, Études du patrimoine, n° 1, Paris, 1991, p. 95-97.
21. Élie LAMBERT, « Bayonne. Maisons et caves… », p. 560-570.
22. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Yasmine VERGNE-LABROUSSE « Donzenac… », p. 158.

immédiate d'un pressoir dit *torcular* (23). Des *croto* sont mentionnés à Riom dans le projet de charte d'Alphonse de Poitiers de 1249, où ils se distinguent des *guarena*, qui seraient davantage des cavernes ou des refuges souterrains (24). Le terme *crota* apparaît également dans le compoix du Puy-en-Velay en 1408 (25) mais aussi à Arles et Viviers où les *crotes* ne sont cependant que des niveaux de soubassement partiellement creusés dans le rocher (26). Dans les villes du Nord, le terme *bove*, qui est encore en usage, apparaît déjà dans les sources médiévales. Alors qu'à Arras les *boves* sont de vastes espaces excavés dont le creusement a alimenté les chantiers de la ville en pierre de construction, à Douai le substrat était trop médiocre pour qu'il ait pu s'agir de carrières, et les sources mentionnent des maçonneries et des voûtes évoquant sans ambiguïté des caves (27). À Provins, les censiers du XIVe siècle utilisent le plus fréquemment le terme de *volte* ou « voûte » (28).

Lorsque la qualification se fait par la fonction, pour le cellier par exemple, il est plus difficile de savoir quel est l'espace désigné. Fréquemment employé pour nommer les caves dans les textes des XIIe et XIIIe siècles à Rouen, le terme *cellarium* désigne une fonction de stockage de denrées qui ne se rapportait peut-être pas systématiquement à des caves. Seules certaines mentions supposent une position basse de cet espace : « *in cellario quod est subter nostram domum lapideam* » (29). À Lille et à Douai, les celliers sont présents dans les comptes des villes au XVe siècle, dans des descriptions explicites, par exemple dans les comptes de la ville de Douai en 1464 : « *brancques d'ogives fais pour le voulsure de l'un des plat cheliers desoubz les noeuves halles* » (30). En outre, à Douai les termes « cellier » et *bove* désignent parfois un espace identique à quelques mois d'intervalle.

À Toulouse, dans les comptes de construction du collège de Périgord, les caves de l'hôtel Maurand sont désignées littéralement comme des lieux de stockage bas : *penus bassa* (31), ce qui pourrait être rapproché des resserres dites *penore*, présentes aux rez-de-chaussée ou niveaux de soubassement et à proximité des cuisines à Viviers (Ardèche) (32). Aux environs de 1470, dans la description en langue d'oc d'une maison du XIVe siècle de Rodez pourvue d'une cave, le terme *tavernal* semble y faire référence (33).

Les termes employés dans les sources médiévales sont donc d'une interprétation difficile : le cellier n'est pas nécessairement en sous-sol et le souterrain n'est pas forcément une cave. Nous allons voir que l'examen des structures ne permet pas de circonscrire davantage la définition de ces espaces, tant les formes des caves et leurs usages sont multiples.

Structures et formes des caves

Implantation

En contexte urbain, la cave est située sous la maison. L'évidence de cette affirmation mérite toutefois d'être illustrée et nuancée. La grande majorité des salles principales des caves du XIIIe au XVe siècle sont implantées, comme les maisons, perpendiculairement à la rue dans des parcellaires étroits divisant les fronts de rue très prisés entre un maximum d'usagers. À Riom, Clermont ou Montferrand, leur emprise, identique à celle des édifices qui les surmontent, respecte ce parcellaire régulier. Cependant, dans les centres des villes où la pression foncière est

23. L. BOURGEOIS, « Angles-sur-l'Anglin », *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, Luc Bourgeois (dir.), vol. 2, Chauvigny, 2005, p. 23-24.

24. Bénédicte RENAUD, *Riom...*, p. 65.

25. Fabrice GAUTHIER, *Rue Saint-Gilles. Le Puy-en-Velay (Haute-Loire)*, rapport de fouille d'évaluation archéologique, S.R.A., Clermont-Ferrand, 2000, p. 20-21.

26. Marie-Christine GRASSE, « La maison urbaine et son évolution dans la ville basse de Viviers (Ardèche) XIIe-XVe siècles », dans *Bulletin monumental*, t. 146 (1988), p. 22.

27. Jean-Denis CLABAUT, *Les caves de Douai...*, p. 25-26, extrait des comptes de la ville en 1455, un ouvrier est rétribué pour « *fouyr le place de deseure le bove pour le demolissement de le machonnerie et vaulsure* ».

28. Olivier DEFORGE, « La maison urbaine au temps des foires de Champagne. L'exemple de Provins », dans *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été organisée par Via Patrimoine, Angoulême, 2003, Pierre Garrigou Grandchamp (dir.), Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 195.

29. La cave est désignée par le terme cellier en 1250 ; Dominique PITTE, « Architecture civile... », p. 255 ; Dominique Pitte cite D. KEENE, qui, dans son étude sur Winchester médiéval, note qu'au début du XVe les termes *cellar* et *tavern* étaient interchangeables.

30. Jean-Denis CLABAUT, *Les caves de Douai...*, p. 26 et pour Lille : Jean-Denis CLABAUT, *Les caves médiévales...*, p. 72.

31. Patrice CABAU, Anne-Laure NAPOLÉONE, « De la tour des Maurand au collège de Périgord », *M.S.A.M.F.*, t. LXV (2005), p. 63.

32. Marie-Christine GRASSE, « La maison urbaine... », p. 20.

33. Aurélie FABRE, *Les maisons médiévales de Rodez...*, p. 52.

importante, les caves constituent un gain de place appréciable sous la maison, mais aussi au-delà en s'étendant fréquemment sous la rue ou la place. Comme pour les étages en encorbellement, l'empiètement sur l'espace public en sous-sol fait l'objet de réglementations. Les pouvoirs publics arguent pour ce faire des dangers d'affaissement ou d'effondrement que représentent ces creusements lorsqu'ils s'étendent sous la voierie.

L'excroissance sous la rue peut être une simple excavation creusée ou un espace architecturé supplémentaire comme à Rodez place du Bourg (34) ou sous la rue de la Clarté à Périgueux, constituant parfois une véritable pièce. L'extrémité de la salle de la cave peut aussi simplement dépasser sous la voie comme à Bayonne. Lorsque la maison ou l'hôtel dispose d'un espace libre, une cour, la cave peut s'étendre largement dessous. Mais les excavations peuvent aussi prendre des formes diverses, échappant parfois totalement à l'emprise du parcellaire au sol avec des ramifications qui peuvent créer de véritables réseaux souterrains, comme à Limoges où il arrive qu'elles s'étendent sur quatre niveaux (35), et particulièrement dans les terrains qui ont servi de carrières, à Saint-Émilion (Gironde) ou Pons (Charente-Maritime) par exemple. Les réseaux karstiques naturels peuvent également être occupés et aménagés, comme à Charroux (Vienne). Les caves y sont parfois affranchies du cadre bâti de la maison, installées dans les coteaux et accessibles de plain-pied depuis les cours ou des espaces couverts.

Le plus grand nombre des salles principales des caves offrent un espace unitaire de plan quadrangulaire, mais les plus élaborées comportent plusieurs vaisseaux séparés par des supports, colonnes à Bayonne ou Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), piliers quadrangulaires à Riom (Puy-de-Dôme). À Montferrand, rue Parmentier, et à Billom (Puy-de-Dôme) se trouvent également plusieurs caves de plan centré autour d'une colonne. Sous des édifices vastes on peut trouver des caves jumelles, formées de deux vaisseaux contigus voûtés en berceaux qui communiquent entre eux, à Pons, à Charroux, rue des Lazaristes à Figeac, à Rocamadour, ou encore à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence). Enfin, les caves formées d'une succession d'espaces hétérogènes ne sont pas rares. Ils peuvent être disposés en alignement, comme dans une longue cave de la place de la Clautre à Périgueux, ou latéralement à la pièce centrale, comme dans la cave de la rue de la Batterie à Charroux.

Les caves creusées

La forme la plus rudimentaire de la cave est la structure excavée dans le substrat sans habillage ou renfort de maçonnerie. La finalité première de ces creusements n'est pas nécessairement la création d'un espace de sous-sol à la maison. Les carrières d'extraction de matériaux de construction, à même le substrat sur lequel s'élève la ville, offrent de vastes espaces qui sont remployés dans les maisons. À Pons (fig. 2) et à Saint-Émilion, si les galeries offrent encore les dispositifs propres à l'exploitation de la pierre (36), notamment les piliers réservés, elles sont aussi adaptées à leur usage domestique : de larges escaliers monolithes ou maçonnés y descendent, des fosses à latrines ou des glacières y sont ménagées.



FIG. 2. PONS (CHARENTE-MARITIME), 3 rue Émile-Combes, cave creusée à pilier monolithe réservé. *Cliché D. Joy.*

Quelques exemples singuliers de caves creusées dans l'enceinte de ville de l'Antiquité tardive se rencontrent à Poitiers. Elles sont pratiquées à l'intérieur du soubassement du rempart entièrement construit en gros blocs calcaires récupérés

34. *Ibid.*

35. Patrice CONTE, « Souterrains de Limoges. Premiers éléments d'une recherche en cours », *Archéologie du monde souterrain*, Actes des premières journées-rencontres de l'Association pour le développement de l'archéologie sur Niort et les environs, La Crèche 1990, Saint-Jean-d'Angély, 1993, p. 9-25.

36. J. BOTH, I. SEGUY, « Les carrières souterraines de pierre de taille à Saint-Émilion (Gironde), XVe-XXe siècles », *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes*, Actes du 115e congrès national des Sociétés savantes, Avignon, 9-12 avril 1990, Paris, 1991, p. 161-174.

dans les édifices antiques. Leurs parois sont alors formées par les blocs de parement du soubassement du rempart et leur couvrement, horizontal, par le béton du blocage de la partie supérieure du rempart.

Les caves architecturées

Avec une mise en œuvre souvent moins soignée que celle réservée aux élévations de la maison, les caves pourraient être un lieu privilégié pour l'examen des techniques de construction. Leurs parements sont le plus fréquemment dépourvus d'enduit et conservent des traces apparentes du chantier, comme, par exemple, les négatifs des planches de coffrage sur l'intrados des voûtes ou encore les trous d'encastrement des cintres. En outre, contrairement aux pièces d'habitation, les caves ont la plupart du temps échappé aux multiples remaniements des époques modernes et contemporaines.

Pourtant, les observations techniques appuyées d'analyses archéologiques, tant du bâti que des niveaux d'occupation, sont rares, *a fortiori* dans le sud de la France (37). Plusieurs points méritent cependant d'être rapidement évoqués.

Dans les substrats de bonne qualité, qui offrent une assise stable à la construction, il n'est pas rare que les parois conservent complètement ou en partie la roche nue, ce qui est vrai également pour de nombreux niveaux de soubassement de sites escarpés, à Viviers (Ardèche) par exemple (38). Les voûtes sont alors appuyées sur un retrait pratiqué dans la roche, parfois souligné d'un cordon (fig. 3). Là où le substrat est de piètre qualité, les murs forment des parois plus sûres à la cave et, lorsque la cave appartient au projet initial, ils servent également de fondations à la maison. La cave, *a fortiori* voûtée, constitue alors le socle de la maison. La voûte solidarise et chaîne entre eux les



FIG. 3. PONS (CHARENTE-MARITIME), 12 rue Saint-Jacques, cave couverte d'une voûte en berceau sur des parois creusées dans le substrat. *Cliché D. Joy.*

37. L'examen des annuaires annuels du Centre national d'archéologie urbaine le confirme, le nombre d'opérations archéologiques portant sur des niveaux de sous-sols bâtis médiévaux est sensiblement plus important dans la moitié nord de la France.

38. Marie-Christine GRASSE, « La maison urbaine… », p. 7-27.

murs latéraux. En outre, les poussées latérales exercées par les voûtes ne posent pas en sous-sol les problèmes rencontrés sur les élévations hors-sol. Dans une cave voûtée, les poussées exercées sur les murs par un substrat de mauvaise qualité peuvent être au contraire contenues par le berceau ou les arêtes. Les murs peuvent être renforcés de grands arcs de décharge, plus ou moins soigneusement appareillés, parfois sans mur maçonné sous l'intrados, ce qui apparente alors les parois de la cave à de véritables fondations sur arcs, 2 rue Pasteur à Pons par exemple. Dans certains cas, les arcs retombent sur des supports engagés dans les murs latéraux, comme les colonnes engagées surmontées de chapiteaux tronconiques lisses à la maison Payrol à Bruniquel (Tarn-et-Garonne). De semblables structures, et qui plus est dans un substrat de mauvaise qualité, ont amené Jean-Denis Clabaut à proposer une hypothèse hardie quant au mode de creusement et de construction des caves de Douai et Lille. Supports, arcs et sommets des murs latéraux auraient été établis en premier dans des tranchées étroites, puis la voûte construite entre eux, sur la terre faisant office de cintre. Enfin, la maçonnerie de la voûte prise, la cave était creusée. Les questions relatives au creusement d'une cave au début du chantier de construction d'une maison restent un domaine d'exploration quasiment vierge, il en est de même du creusement en sous-œuvre sous des maisons existantes ou encore des pièces des niveaux inférieurs creusées postérieurement à un premier niveau de sous-sol, comme de la construction de voûtes dans ces espaces contraints par les élévations existantes ou environnantes.

Les caves voûtées sont partout plus nombreuses que les caves planchéiées, même s'il ne faut pas sous-estimer le nombre de celles-ci. Les arguments traditionnellement avancés pour expliquer l'emploi de la voûte sont la prévention des incendies et des vols des denrées stockées. La voûte permet aussi de couvrir un espace sans nécessité de disposer de bois longs. La question du choix des couvrements voûtés mériterait d'être approfondie en mettant en parallèle l'étude des caves et celle des rez-de-chaussée ou niveaux de soubassement voûtés, dont la présence peut être très marquée dans les villes où il n'y a pas de caves comme Montpellier ou Viviers.

L'étude des caves permet surtout de voir à quel point les voûtes s'adaptent avec souplesse à tous types de plans et de structures, mi-excavées mi-architecturées. L'adoption des solutions très variées et parfois hybrides déroute toutes tentatives d'analyse trop évolutionniste appuyée sur leur seule forme.

Un standard intemporel: la voûte en berceau

Au Moyen Âge, comme semble-t-il à l'Époque moderne, la forme de cave la plus répandue est la cave quadrangulaire, voûtée d'un berceau continu ou scandé de doubleaux. Les villes dans lesquelles des caves médiévales ont été recensées comportent toutes des voûtes en berceaux: Bayonne, Périgueux, Riom, Le Puy-en-Velay... La voûte en berceau est également adoptée pour couvrir les niveaux de soubassement peu ouverts qui s'apparentent à des caves comme à Rocamadour, Figeac, ou de façon plus exceptionnelle à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) rue de la Pélisserie. Tous les types de mise en œuvre des voûtes en berceau se rencontrent, des plus frustes en moellons coffrés, abondamment répandus et difficiles à dater, aux plus soignés dont la construction emprunte les formules les plus abouties de chaque époque. Les caves de la rue Saint-Gilles au Puy-en-Velay avec un appareillage très soigné des voûtes, de leurs arêtes, de leurs *oculi* et des trémies des escaliers en sont un bon exemple.

Dans les villes où les caves sont nombreuses, la pérennité de la formule de la cave quadrangulaire couverte d'un berceau les rend difficile à dater. À Pons par exemple, où la construction en grand appareil calcaire se poursuit du XIIe au XIXe siècle, il est parfois impossible de dater par les formes seules les nombreuses caves voûtées en berceau recensées. L'exercice est encore plus difficile dans le cas de berceaux coffrés construits en moellons posés de chant comme à Saint-Léonard-de-Noblat. À Bayonne, outre le beau corpus de caves médiévales voûtées d'ogives qui sera évoqué plus bas, les caves les plus nombreuses sont également celles voûtées en berceau plein-cintre construit en moellon sans doubleau. Elles y apparaîtraient au XVIe siècle et leur construction perdure jusqu'au XIXe siècle.

Des architectures marquées par des éléments caractéristiques peuvent cependant parfois être datées par l'analyse des formes. À Charroux, la cave dite «de la monnaie», rue des Bancs, est vraisemblablement une des plus anciennes de la ville. Son vaisseau unique est couvert d'un haut berceau légèrement brisé en moellon, scandé de doubleaux reposant sur des demi-colonnes engagées par l'intermédiaire de chapiteaux lisses tronconiques très trapus (fig. 5). Un cordon chanfreiné souligne le départ de la voûte. Les chapiteaux ainsi que la mise en œuvre des supports évoquent le XIe siècle (39). Plus tard dans le XIIe siècle, le berceau de la cave des bâtiments annexes de l'hôpital de Pons est construit en grand appareil très allongé avec des joints minces. Un cordon en quart de rond et bandeau court à la base de la voûte et un large tore marque la rencontre du berceau et du mur pignon.

39. La cave a été divisée en deux niveaux à l'époque gothique.



FIG. 4. CHARROUX (VIENNE), rue des Bancs, cave dite « de la Monnaie », cave du XIe siècle : berceau avec doubleau (sol postérieur établi lors de la division de la cave en deux niveaux). *Cliché L. Prysmicki.*



FIG. 5. CHARROUX (VIENNE), rue des Bancs, cave dite « de la Monnaie », cave du XIe siècle niveau inférieur après division à l'époque gothique ; les colonnes engagées latérales portent des doubleaux. *Cliché L. Prysmicki.*

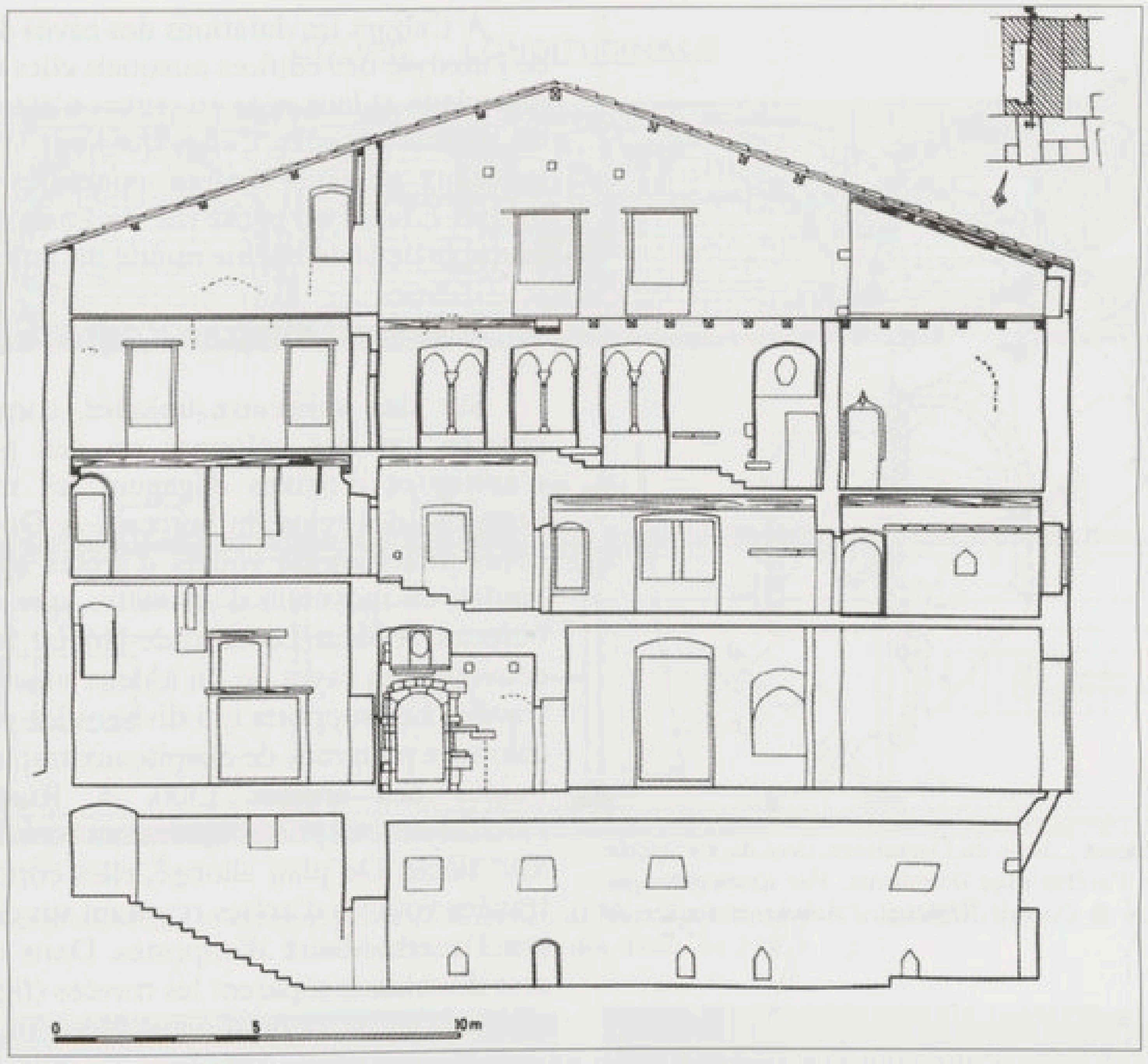


FIG. 6. CAHORS (LOT), 52 rue de Lastié, hôtel du XIII[e] siècle. Coupe longitudinale avec cave couverte en berceau. *Relevé P. Roques, Inventaire Général Région Midi-Pyrénées.*



FIG. 7. CAHORS (LOT), 52 rue de Lastié, hôtel du XIII[e] siècle.
Cave couverte d'une voûte en berceau plein cintre.
Cliché. J.-F. Peiré © Inventaire Général Région Midi-Pyrénées/A.D.A.G.P.

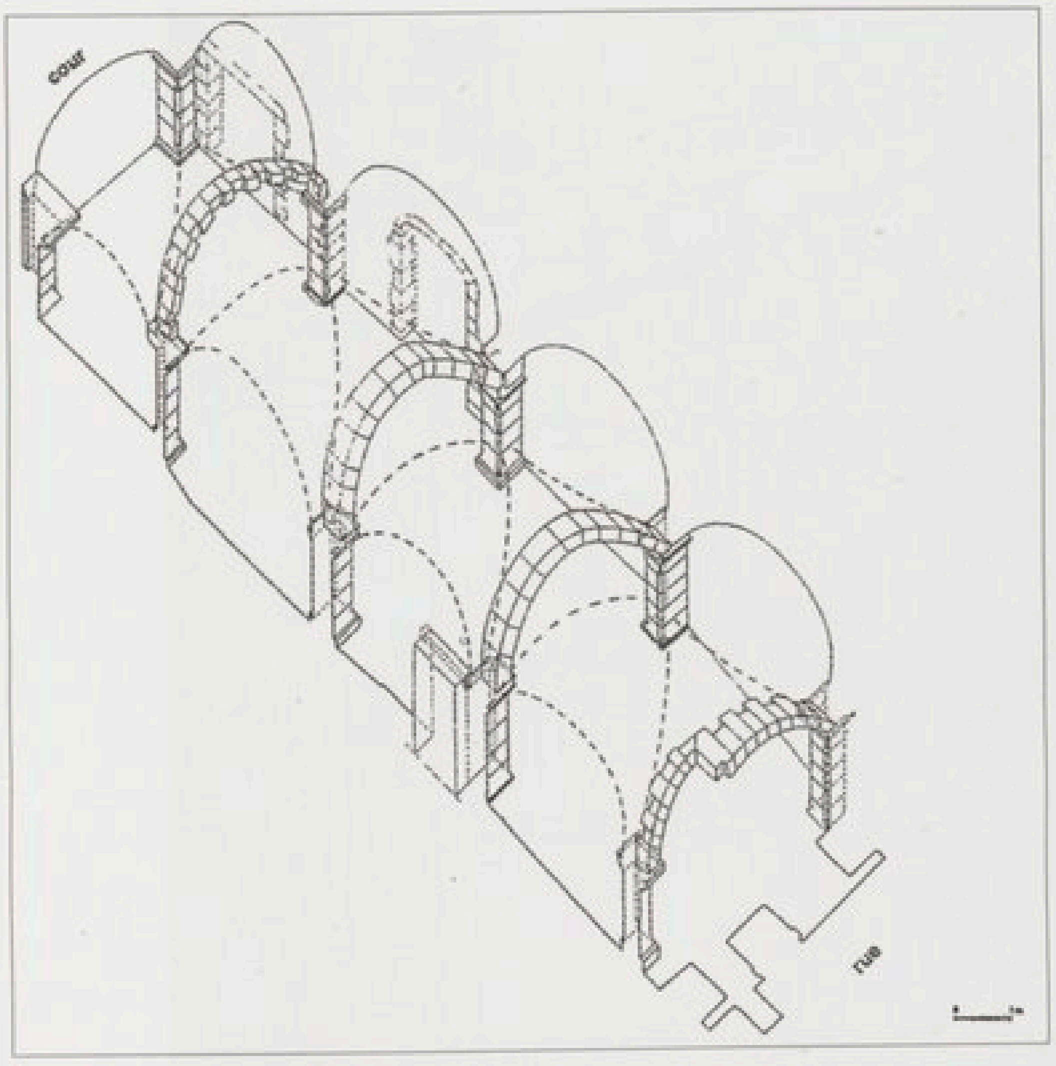


FIG. 8. RIOM (PUY-DE-DÔME), 3 rue du Commerce, cave du XIVe siècle couverte d'une voûte d'arêtes avec doubleaux. *Vue axonométrique G. Beauparland-Dupuy © Conseil Régional d'Auvergne, service de l'Inventaire, A.D.A.G.P.*

À Cahors, les datations des caves dépendent surtout de l'analyse des édifices auxquels elles appartiennent, les matériaux et leur mise en œuvre n'étant dans ce cas que de peu de secours. Celles qui sont voûtées le sont de berceaux en plein cintre, appareillés en pierre ou en brique. L'hôtel du n° 52 rue de Lastié en fournit un bel exemple de la deuxième moitié du XIIIe siècle (fig. 6 et 7).

Voûtements d'arêtes et d'ogives

Sur des vaisseaux uniques, comme multiples et séparés par des colonnes ou des piliers, les voûtes d'arêtes et d'ogives dégagent les murs latéraux de l'emprise des reins du berceau. À Douai et à Lille, les caves pourvues de voûtes d'arêtes sont en outre plus hautes, en moyenne d'un mètre, que celles voûtées en berceau. À Saint-Léonard-de-Noblat, les voûtes d'arêtes couvrent des caves de un à deux vaisseaux de plusieurs travées. Les supports qui divisent les vaisseaux sont des colonnes pourvues de chapiteaux trapus à crochets ou à boules des années 1300. À Riom, les caves à l'architecture la plus soignée sont construites au cours du XIVe siècle. De plan allongé, elles comportent plusieurs travées voûtées d'arêtes reposant sur des piliers engagés par l'intermédiaire d'impostes. Dans quelques cas, des arcs doubleaux séparent les travées (fig. 8).

Le dégagement d'un volume plus important, en libérant les murs des reins d'une voûte en berceau et en augmentant la hauteur de l'espace utile, devait justifier le choix de couvrements qui nécessitaient pourtant l'intervention de techniciens plus qualifiés et d'un coût global majoré. Les voûtements d'ogives encore plus techniques à mettre en œuvre et plus coûteux, par l'utilisation de la pierre de taille pour les nervures et les supports, sont néanmoins très présents dans les caves.

Le soin apporté à la mise en œuvre de ces constructions et le coût des matériaux ont souvent amené à supposer que les espaces qui recevaient des voûtements d'ogives ne pouvaient être de simples caves. Les caves voûtées d'ogives furent donc, et sont parfois encore, identifiées comme d'anciens rez-de-chaussée, enterrés par suite de rehaussement de niveau de sol.

Bayonne fournit un riche corpus de caves, en grande majorité à vaisseaux uniques, couvertes de voûtes en berceau mais aussi de voûtes d'arêtes ou d'ogives. La maison Saubist, située à côté du cloître de la cathédrale, possède une cave voûtée d'ogives mentionnée en 1377 comme souterrain dans un acte de gage de rente (fig. 9). Élie Lambert datait ces caves par rapprochement avec la campagne XIVe siècle de la cathédrale. La ville connaît alors un mouvement de reconstruction lié à la reprise du chantier de la cathédrale et à plusieurs incendies. Certaines seraient plus tardives et à situer au XVe siècle (40). À une moindre échelle, la ville de Pons offre également un ensemble de caves voûtées d'ogives tout à fait remarquables. Le profil des nervures, leur pénétration directe dans les supports et les bases polygonales invitent à situer leur construction à la fin du Moyen Âge (fig. 10). Dans les pays de brique, la voûte d'ogive semble moins présente, bien que Toulouse en compte tout de même plusieurs (41).

La voûte d'ogive ne se rencontre pas seulement dans des séries de caves remarquables de villes marchandes. La formule se rencontre parfois dans des exemples uniques (du moins en attendant de nouvelles découvertes) au sein de villes où les caves sont par ailleurs voûtées de berceaux, à Rodez place de l'Olmet, à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) dans les caves de la sénéchaussée (42), ou dans l'hôtel de Pegayrolles à Millau (43) où elles incitent à voir des édifices exceptionnels.

40. Élie LAMBERT, « Bayonne... » ; Élie LAMBERT, « La maison de Saubist... ».

41. Louise-Emmanuelle FRIQUART et Laure KRISPIN qui réalisent l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Toulouse nous ont signalé plusieurs caves médiévales voûtées d'ogives : 14 et 7 rue Temponières, 39 rue Peyrolières et 9 rue Clémence-Isaure.

42. Nancy MORENO, *Architecture civile médiévale à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) aux XIIIe et XIVe siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 2001.

43. Françoise GALÈS, *Millau sous l'Ancien régime*, Parcours du patrimoine, n° 334, Millau, 2008, p. 29.

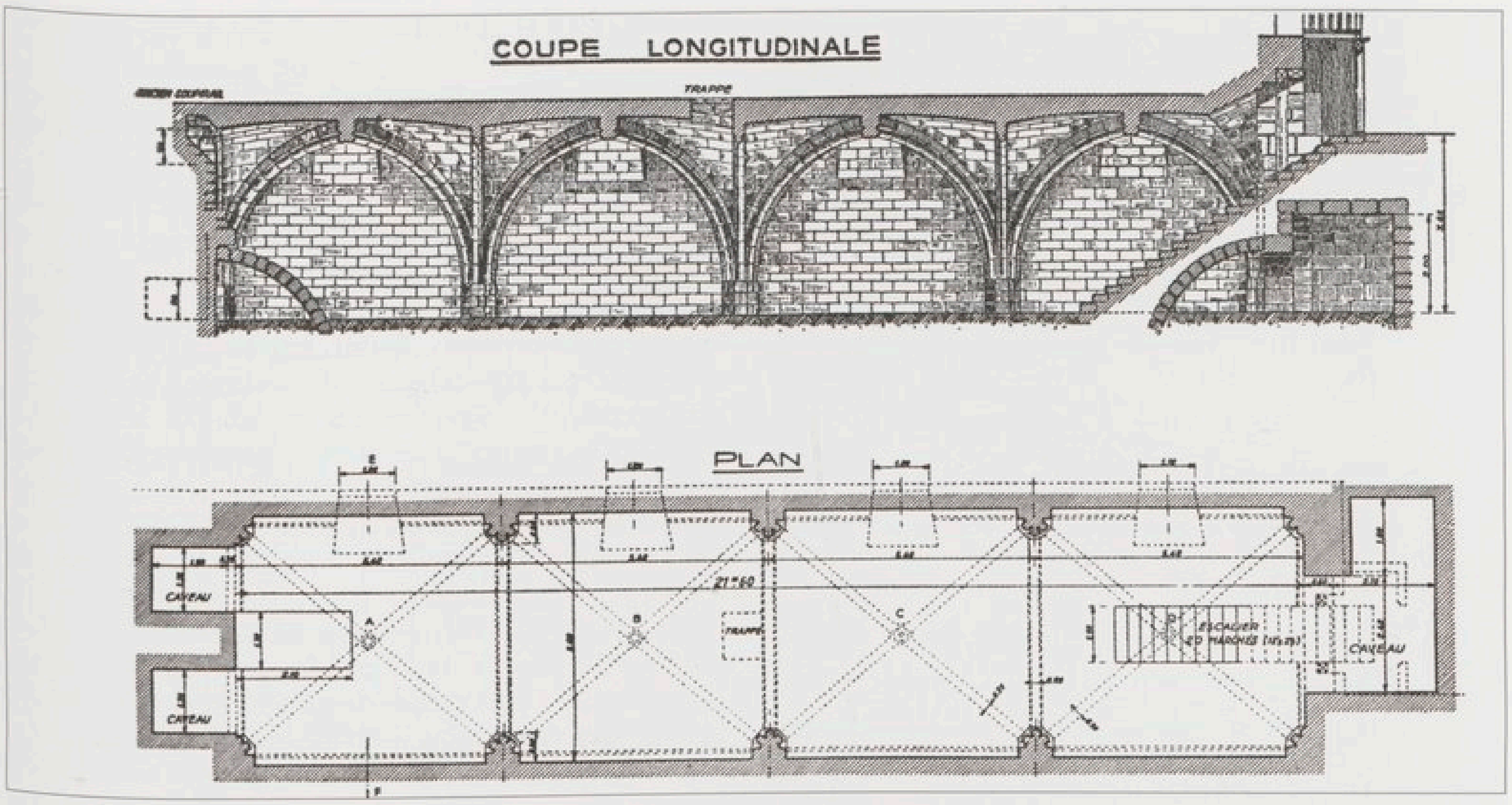


FIG. 9. BAYONNE (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES), cave de la maison de Saint-Saubist, cave du XIV[e] siècle, couverte de voûtes d'ogives. *É. Lambert*, Études médiévales, *Toulouse, 1956, t. 1, p. 51.*

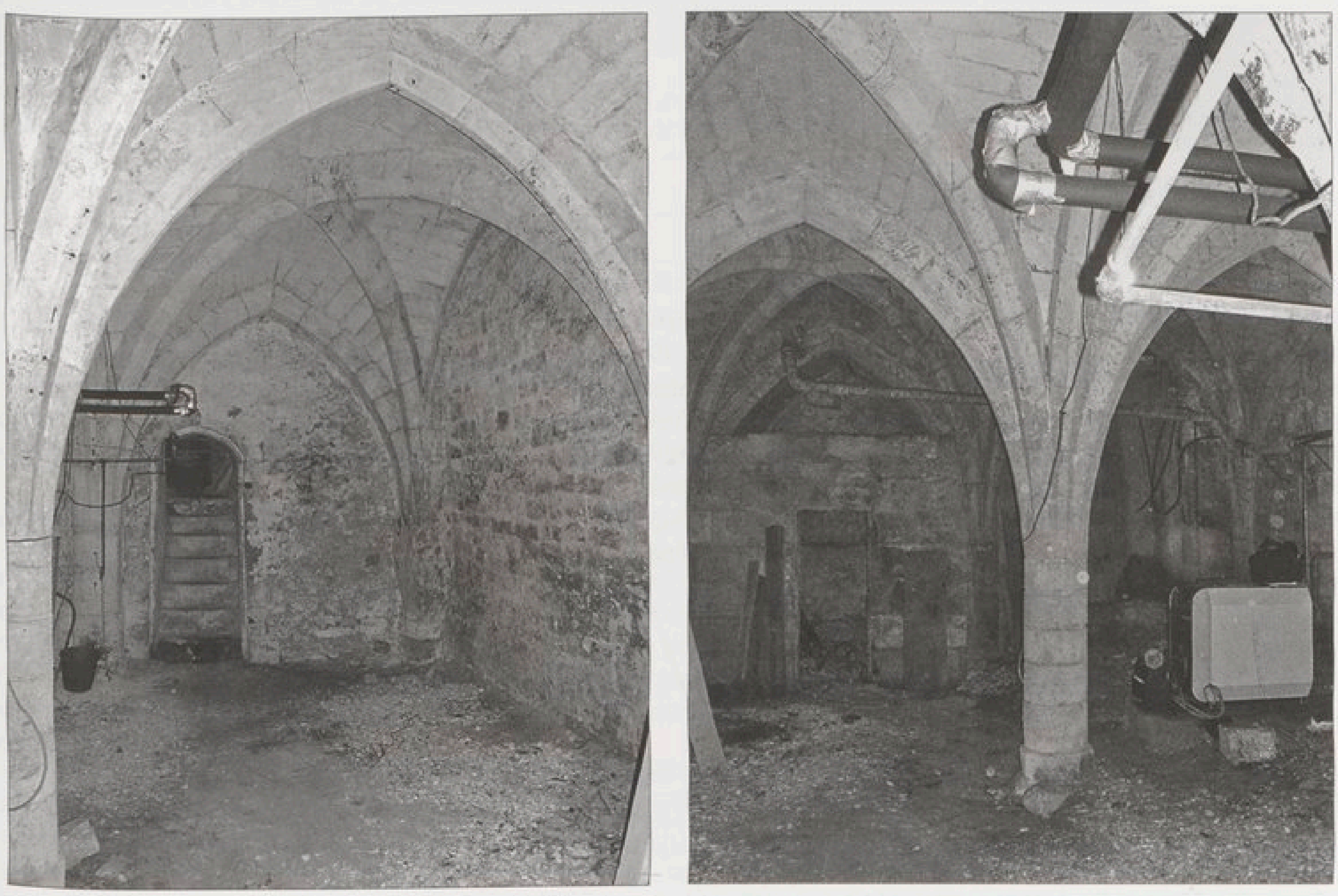


FIG. 10. PONS (CHARENTE-MARITIME), 10 rue Pasteur, cave du XV[e] siècle à plan centré autour d'une colonne et couverte de voûtes d'ogives. *Cliché D. Joy.*

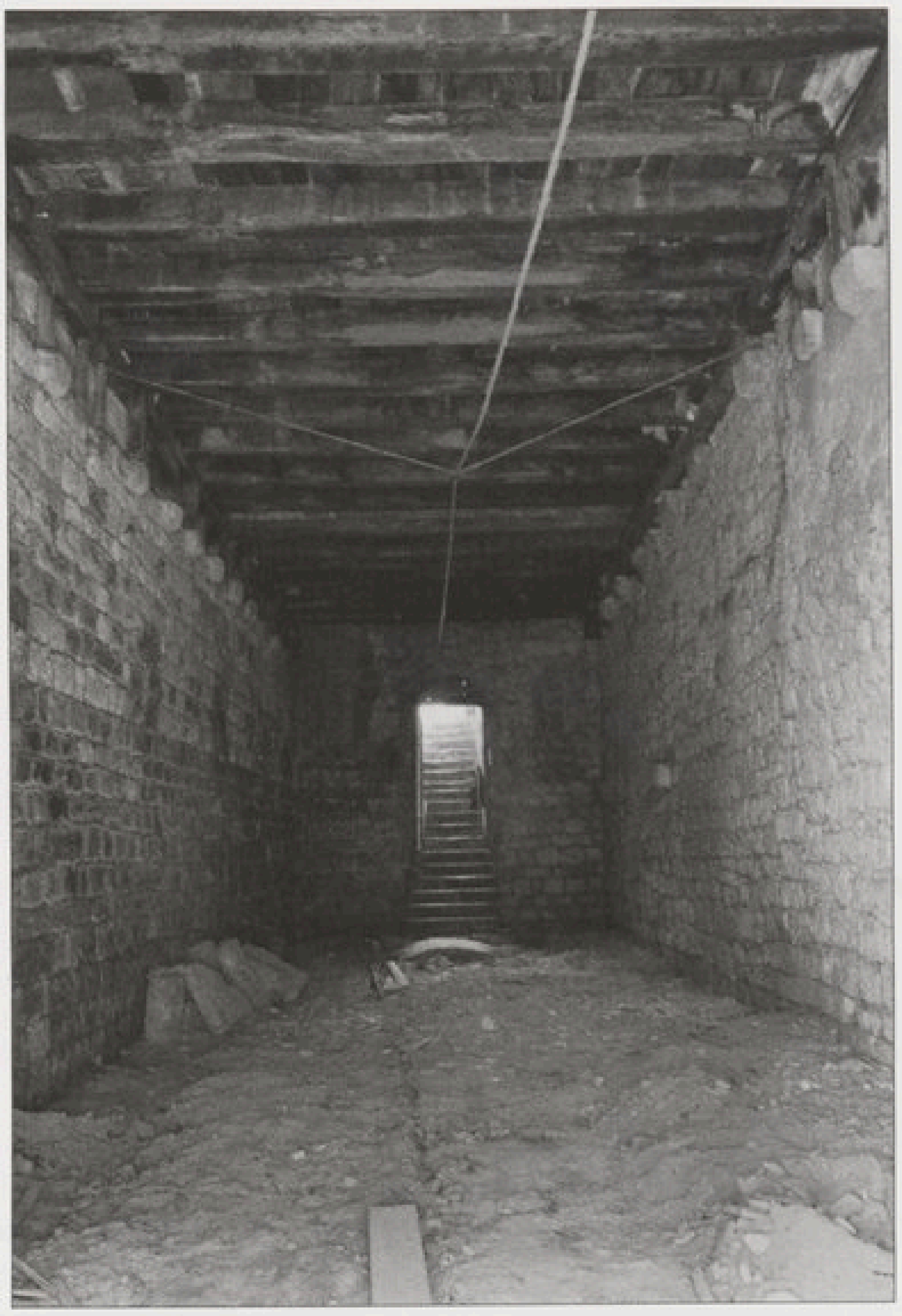


FIG. 11. LECTOURE (GERS), rue Nationale, niveau de soubassement planchéié. *Cliché A.-L. Napoléone.*

Les caves planchéiées

Le plancher est le mode de couvrement qui dégage le plus d'espace dans la cave et il est également plus facile à mettre en œuvre que les voûtes; pourtant les caves planchéiées sont moins nombreuses que les caves voûtées dans le sud de la France. La conservation plus difficile des structures en bois l'explique en partie. Ainsi à Douai, Jean-Denis Clabaut recense-t-il 17 caves dans lesquelles des corbeaux destinés à soutenir des planchers sont conservés, mais la totalité de ces caves a été pourvue par la suite de berceaux en brique. Les cas où les corbeaux ont été masqués par la maçonnerie des voûtes doivent de plus exister. Les planchers pouvaient également être ancrés directement dans les murs, reposer sur des décrochements de la maçonnerie ou encore sur les supports qui reçurent dans un second temps des voûtes. Dans les caves étroites, les solives du plancher reposent sur chacun des murs latéraux: rue Nationale à Lectoure (fig. 11), et dans la majorité des caves de Cordes (qui sont en réalité davantage des étages de soubassement) (44). Pour les caves aux dimensions importantes, des refends ou supports intermédiaires sont nécessaires pour supporter les planchers. Les supports ou arcatures de refend appartiennent alors souvent aux structures porteuses de la maison (45). Ainsi, la colonne du niveau de soubassement de la maison dite « de la Louve » à Rocamadour porte également les supports des étages (46). De la même façon, dans les caves d'au moins deux maisons de Puylaroque, les supports libres portaient les poutres recevant les solives: rue Basse où la poutre qui soutient le plancher est portée par une colonne de pierre avec chapiteau tronconique, et rue de l'Église, un pilier polygonal, aujourd'hui noyé dans un refend postérieur, assurait le même rôle (47). À Graulhet (Tarn), dans la cave de «l'Hostellerie du Lion d'or », ce sont des poteaux de bois pourvus d'aisseliers (fig. 12). Des murs diaphragmes percés d'arcs portent les planchers de la cave de la vaste maison des 16-18 rue Juiverie à Draguignan (les voûtes ont été ajoutées dans une campagne postérieure) (48). À Airvault (Deux-Sèvres), 18 rue de Bretagne, deux grands arcs brisés portés par un pilier avec chapiteau divisent l'espace et portent le plancher. Rue Donzelle à Cahors, au n° 46, le mur de refend de la maison divise la cave en deux: il est ouvert à ce niveau d'un grand arc brisé (ici aussi la cave, planchéiée à l'origine, a été couverte d'un berceau en brique dans un second temps).

L'examen des caves peut en ce sens être instructif quant aux élévations éventuellement modifiées: des arcs diaphragmes, des supports isolés peuvent constituer des indices quant aux élévations originelles de la maison.

---

44. Christelle LAZZARO, *Cordes au Moyen Âge: recherche sur les maisons médiévales du XIII[e] et XIV[e] siècles*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et archéologie sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, Université de Toulouse-Le Mirail, 1998, p. 170.

45. Voir la contribution de Pierre Garrigou Granchamp dans ce volume.

46. Parcelle AS 179; Jean ROCACHER, *Rocamadour et son pèlerinage, étude historique et archéologique*, Toulouse, 1979.

47. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Mireille GRUBERT, Maurice SCELLÈS, « Les maisons médiévales (XIII[e]-XIV[e] siècles) de Puylaroque (Tarn-et-Garonne) », *M.S.A.M.F.*, t. L, 1990, p. 101-134.

48. Relevés et étude par le S.R.I. de Provence-Alpes-Côte d'Azur, N. PÉGAND et F. FRAY; Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Introduction à l'architecture domestique urbaine des XII[e]-XIV[e] siècles dans le Var », *Congrès archéologique du Var*, 160[e] session 2002, Paris, 2005.

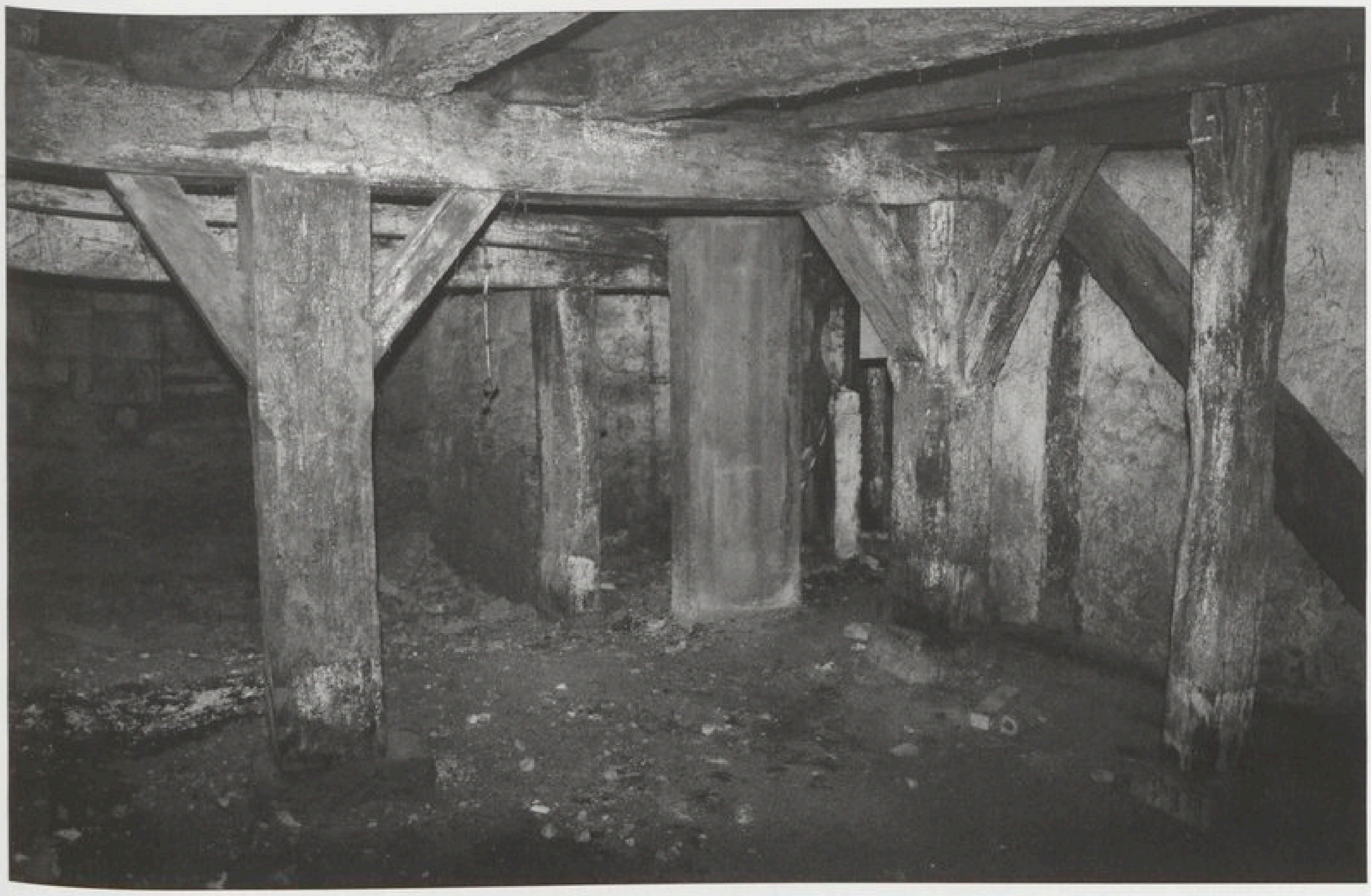


FIG. 12. GRAULHET (TARN), « Hostellerie du Lion d'Or », cave du XVe siècle planchéiée avec poteaux.
Cliché Ph. Poitou, Inventaire Général Région Midi-Pyrénées, A.D.A.G.P.

Des espaces polymorphes

Nous avons jusque-là examiné les caves comme des cellules autonomes individuelles. Les caves associent cependant fréquemment plusieurs niveaux ou différents espaces sur le même niveau offrant parfois une riche variété de formes. Les niveaux de caves superposés n'adoptent ainsi que très rarement des architectures similaires, ce qui est le plus souvent interprété comme étant le fait d'un décalage chronologique entre le creusement et la construction des différents espaces. À Riom, le premier niveau de cave adopte fréquemment la voûte d'arête, tandis que les niveaux les plus bas, qui seraient postérieurs, sont couverts de voûtes en anse de panier. À Clermont et Montferrand, quand elles comportent plusieurs étages, seul le premier est architecturé, avec voûtes et parements, tandis que les niveaux inférieurs sont des cavités creusées dans le roc. Les combinaisons de salles aux architectures différentes articulées sur un même niveau se rencontrent également abondamment à Poitiers, Limoges, Périgueux, et davantage encore peut-être dans des petites villes comme Charroux, Airvault ou Pons. La succession d'espaces architecturés puis d'espaces seulement creusés est très répandue. Seules des études d'archéologie du bâti et des sols établissant les chronologies relatives de construction et d'occupation de ces espaces permettraient de savoir si la juxtaposition d'architectures différentes est due à des campagnes de construction successives et donc à des extensions postérieures, verticales ou horizontales, d'un premier noyau, ou à des aménagements différents selon la fonction de la pièce, sa position par rapport à la maison ou la qualité du substrat.

Les caves offrent de plus une variété infinie de formes de voûtes peu orthodoxes. Les problèmes de stabilité des maçonneries posés en élévation ne s'imposent pas aux substructions et la qualité du substrat nécessite parfois des renforts ponctuels de maçonnerie. Les croisements hasardeux d'ogives grossières comme à Airvault, Charroux ou Périgueux ne risquent pas de faire déverser les murs. Les sections de berceaux ont parfois davantage pour fonction de couvrir la roche que de la soutenir. À Airvault, 17 rue du Dépôt-à-Sel, de larges arcs brisés partant du sol viennent se croiser sous la roche pour renforcer l'excavation, sans plus de paroi maçonnée (fig. 13).

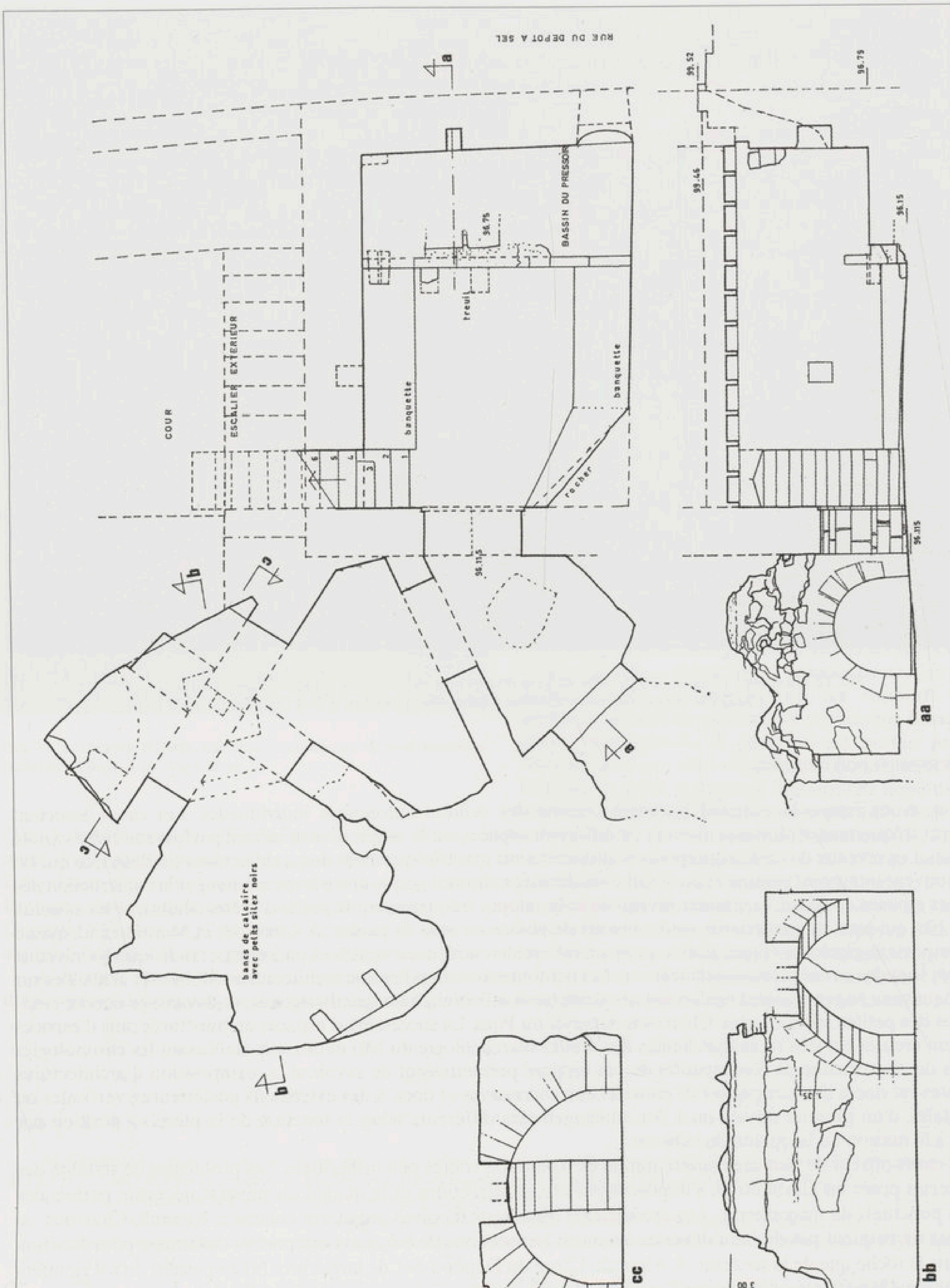


FIG. 13. AIRVAULT (DEUX-SÈVRES), 17 rue du Dépôt-à-Sel, cave du XVe siècle avec pressoir. *Relevés J.-Cl. Colin, 2000.*

Les accès

Avant d'aborder les nombreuses questions relatives aux usages des caves, il convient d'en examiner un aspect déterminant qui se doit de répondre aux problèmes posés par la localisation de la cave, sa forme, ainsi que son usage : l'accès.

Bien que située sous la maison, la cave n'est le plus souvent pas subordonnée à celle-ci. La relation directe avec la rue est en effet privilégiée dans le plus grand nombre de caves du XIIe au XIVe siècle. Vérifié dans le nord, à Lille, Douai, Provins, Rouen…, le fait peut être constaté aussi dans le sud de la France à Bayonne, Périgueux, Riom, au Puy-en-Velay, Montmorillon… Plusieurs formules sont déclinées dans les structures de ces accès sur rue. Les portes à l'aplomb de la façade, en rez-de-chaussée et de plain-pied avec la rue, ouvrent sur des escaliers dont le massif de maçonnerie est établi dans le volume de la cave. Malgré la perte de place occasionnée, ce parti est fréquent. À Bayonne, les escaliers sont implantés au centre du mur d'extrémité de la cave, et au Puy-en-Velay, rue Saint-Gilles, ils sont rejetés sur un long côté. Diverses solutions permettent de dégager l'espace sous l'escalier : soit le mur d'échiffre abrite une niche, plus ou moins spacieuse, soit il est totalement dégagé et l'escalier est porté par une voûte en arc rampant comme au Puy.

L'implantation de l'escalier depuis la rue prenant place partiellement ou complètement à l'extérieur de la cave dégage davantage d'espace utile. La formule semble très répandue, mais les dispositifs d'accès empiétant sur la voie sont difficiles à reconstituer. Ils firent en effet partout l'objet de réglementations visant à les supprimer. À Riom les textes se succèdent : au XVIe siècle, « les entrées de caves respondant sur les rues seront closes et basties pour obvier à plusieurs inconveniens qui pourroit advenir » ; au XVIIe siècle, « faire fermer les avenues et ouvertures de leurs caves qui sont dans les rues » ; et encore à plusieurs reprises aux XVIIIe et XIXe siècles où il est demandé de couvrir d'une trappe la partie sur la rue ou de la boucher (49).

Plusieurs types d'accès empiétant sur la rue existent. Le plus fréquent semble être celui où l'escalier est amorcé depuis la rue par quelques marches. Une porte très basse en rez-de-chaussée témoigne parfois de ce dispositif après sa disparition, les quelques marches sur la rue et les piédroits de la porte ayant été par la suite comblés. À Riom parfois, comme à Saint-Léonard-de-Noblat, l'escalier est ainsi en partie en saillie sur l'extérieur de la rue et en partie sur le volume de la cave. Au XIIIe siècle, à Montmorillon et Angles-sur-l'Anglin dans la Vienne, et au Chalard (Haute-Vienne) les portes sur rue semi-enterrées sont couvertes d'une succession de plusieurs arcs brisés (fig. 14). Des trémies dans les voûtes signalent parfois du côté de la rue les emplacements des escaliers disparus. L'existence d'escaliers implantés en totalité à l'extérieur de la cave, parallèlement à la façade de la maison, a été mise en évidence par Bénédicte Renaud à Riom. L'escalier prenait place dans un dégagement d'environ 1 mètre de large, comme en comportent aujourd'hui abondamment les rues de Londres. Les portes situées de plain-pied avec les salles de cinq caves riomoises, au traitement soigné côté rue et pourvues de feuillures et de dispositifs de fermeture, pouvaient être ainsi desservies. L'hypothèse de rez-de-chaussée entièrement enterrés *a posteriori* semble devoir être écartée (50). L'escalier de descente vers la cave peut alors être abrité par l'escalier d'accès au logis surélevé en galerie sur la façade, selon un parti très répandu dans les campagnes jusqu'au XIXe siècle. Dans le cas d'escaliers entièrement extérieurs à la cave et perpendiculaires à la façade de la maison, la question de la protection de l'escalier contre les intempéries et de sa fermeture pour des raisons de sécurité se pose de façon plus cruciale encore. À Charroux, l'accès à la cave dite « de la monnaie » prenait place sur la rue, perpendiculairement au pignon de la maison. La pente très accentuée diminue la longueur de l'escalier. Lorsqu'il traverse la largeur du mur de façade, il est couvert d'un court berceau rampant, mais en avant de la façade on ignore de quelle façon il était protégé : un avant-toit de la maison débordant, une galerie sur le premier étage, un auvent en appentis ou seulement une trappe de fermeture au niveau du sol ?

Dans les cours, les difficultés posées par ces types d'accès étaient moindres car le problème de sécurité des usagers de la voie publique ne se posait pas. Il est plus aisé également de construire un petit appentis ou une annexe abritant l'accès à la cave. Dans l'hôtel de la rue de Lastié à Cahors, l'escalier de la cave débordant dans la cour est protégé dans un petit bâtiment annexe en pan-de-bois où se trouvaient probablement les latrines ; au n° 75 rue Maréchal-Joffre et au n° 82 rue du Bousquet, l'escalier de descente à la cave est disposé sous les volées du grand degré desservant l'*aula* de l'étage (51).

49. Bénédicte Renaud, *Riom…*, p. 61-63 ; *Saint-Léonard-de-Noblat, un culte, une ville, un canton*, Cahier de l'Inventaire n° 13, Limoges, 1988, p. 76.

50. Bénédicte Renaud, *Riom…*, p. 64-65.

51. Maurice Scellès, *Cahors…*, p. 143-144, 121.



FIG. 14. MONTMORILLON (VIENNE), 4 rue Montebello, entrée de cave du XVe siècle (?) semi-enterrée et soupirail.
Cliché L. Prysmicki.

Enfin, des exemples plus rares d'escaliers ménagés dans des cages maçonnées extérieures à la cave sont à signaler. Un exemple à Pons, qui mériterait une étude approfondie, peut être rapidement présenté. La cave est ouverte par une vaste porte de plain-pied en arc brisé à doubles ressauts dont la mise en œuvre est très soignée. Elle est desservie depuis la rue par un escalier extérieur au volume de la cave, construit contre son mur pignon et parallèle au plan de la porte (l'élévation de la maison a disparu, on ne peut donc rien dire de sa façade) (fig. 15 et 16). L'escalier est couvert en partie d'un étroit berceau plein-cintre aux reins soulignés d'un cordon en quart de rond et bandeau et en partie de dalles. Il est étroit et son exiguïté, ainsi que l'angle droit qu'il forme avec la large porte, pose problème. À Riom les portes de plain-pied avec la cave sont des portes étroites, qui peuvent s'accommoder d'une desserte de même, l'éventuel accès pour les marchandises devant alors être nécessairement cherché sur l'arrière de la parcelle. À Pons, en revanche, la différence de largeur entre escalier et porte incite à chercher un décalage chronologique entre les deux, indiquant peut-être une modification du niveau de la rue ou un changement de destination de la cave.

Les escaliers établissant une communication interne entre rez-de-chaussée et cave sont rarement conservés et souvent tardifs. À Toulouse, au 10 de la rue Temponières, l'escalier est couvert d'une succession d'arcs brisés en brique (fig. 17). À Puylaroque, rue de l'Église, l'étroit escalier de la cave d'une maison du XIVe siècle est ménagé dans l'épaisseur du mur et couvert de dalles délardées (52). Comme pour les niveaux supérieurs de la maison, l'escalier en vis n'est qu'exceptionnellement employé pour desservir des niveaux de cave avant la fin du Moyen Âge. Des escaliers en vis du XIIIe siècle, faisant saillie sur l'extérieur, desservent à Rouen les celliers de deux constructions. Il s'agirait cependant, déjà à cette époque, de modifications de la distribution d'origine par un escalier droit extérieur (53). À Rocamadour, le niveau bas d'une maison, que Jean Rocacher date du milieu du XIIIe siècle, est desservi par un escalier en vis, qui prend place dans un mur d'une épaisseur de 2,40 mètres (54). Cependant, ces exemples restent

52. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Mireille GRUBERT, Maurice SCELLÈS, « Les maisons médiévales… », p. 128-129.
53. Dominique PITTE, « Architecture civile en pierre… » ; édifices B1 et B12.
54. Parcelle AS 192 ; Jean ROCACHER, *Rocamadour…*, p. 259-262.

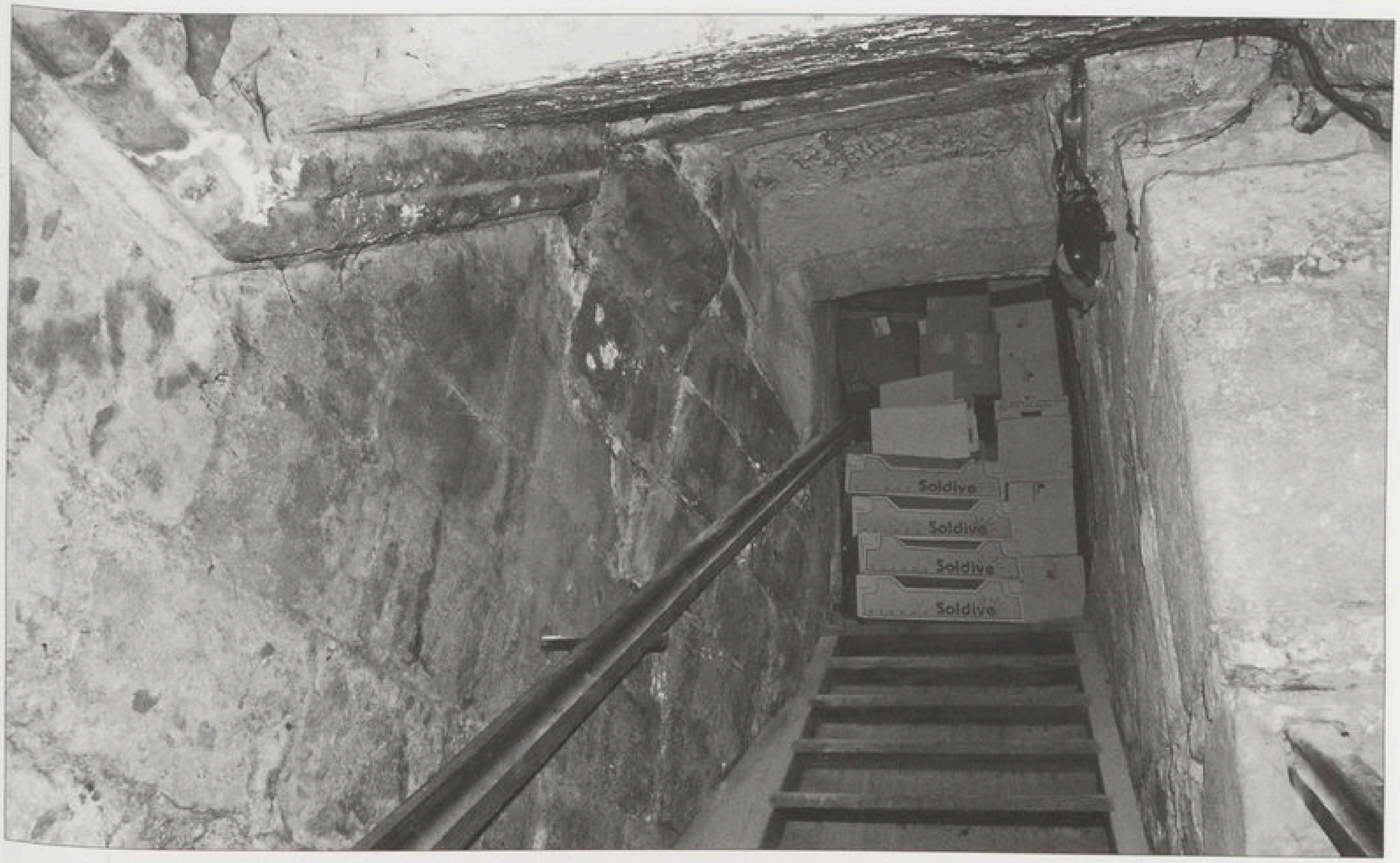


FIG. 15. PONS (CHARENTE-MARITIME), 2 rue Émile-Combes, entrée de la cave du XIII[e] siècle et cage maçonnée, partiellement conservée, de l'escalier médiéval. *Cliché D. Joy.*

très exceptionnels. L'escalier en vis se généralise dans les maisons à partir du XV[e] siècle. Pons possède ainsi plusieurs exemples de maisons du XV[e] siècle dont tous les niveaux, de la cave au grenier, sont desservis par le même escalier en vis continu, en tourelle hors-œuvre ou dans-œuvre en revers de façade. L'insertion *a posteriori* d'escaliers en vis dans les maisons se lit particulièrement bien dans les caves où leur construction a nécessité le percement de la voûte, comme au Puy-en-Velay ou à Forcalquier. Il fournit donc un terminus *ante quem* à la construction de la cave.

Pour compléter l'examen des communications entre les caves et les rez-de-chaussée des maisons, il faut s'intéresser aux trappes, aux ouvertures et trémies pratiquées dans la voûte qui peuvent servir de passage à une échelle et sont parfois le seul accès. Elles sont peu nombreuses dans les voûtes, où elles étaient moins faciles à ménager que dans les plafonds en bois d'une cave planchéiée. À Rocamadour, Jean Rocacher relève ainsi un exemple de cave voûtée avec ouverture sommitale, sans trace de porte (55). Au Puy, rue Saint-Gilles, les caves voûtées de berceau étaient percées de petites ouvertures carrées ou circulaires pour le passage des

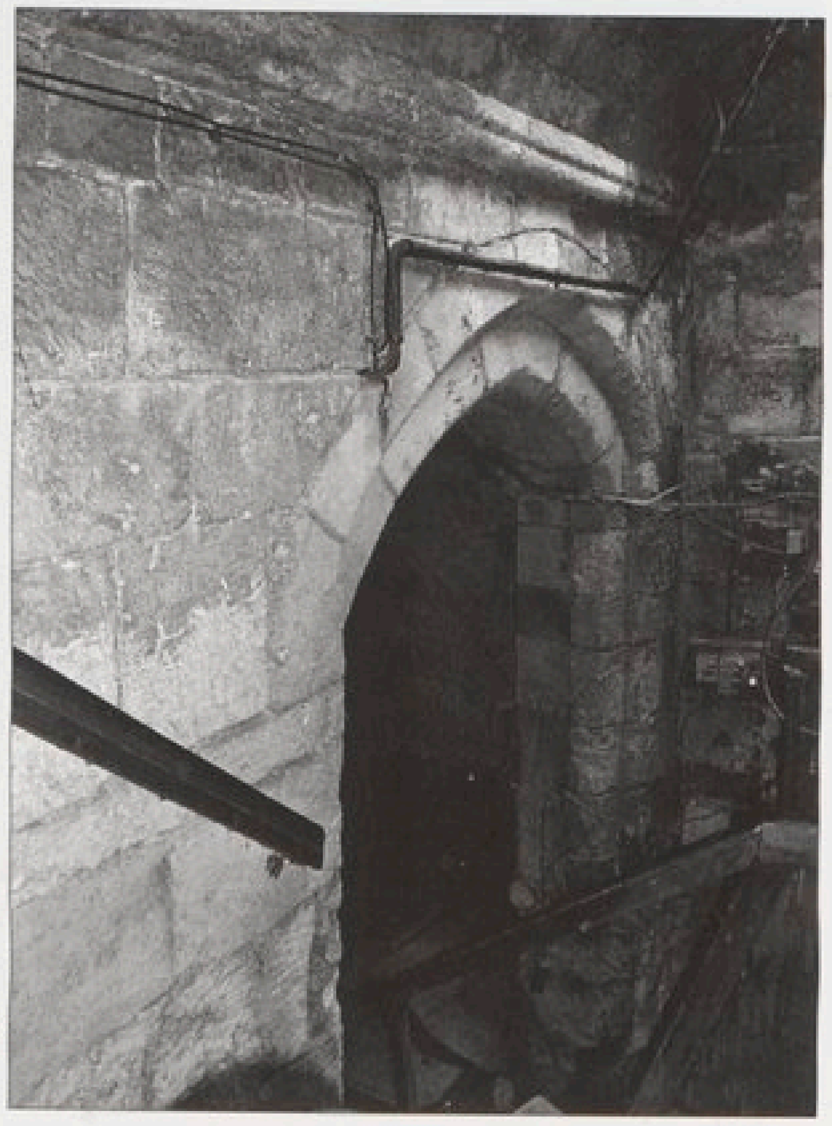


FIG. 15. PONS (CHARENTE-MARITIME), 2 rue Émile-Combes, porte d'entrée de la cave. *Cliché D. Joy.*

55. Maison AS 178: les deux petites caves ou niveaux de soubassement, contigus, sont voûtés en berceaux brisés et munis d'ouvertures carrées dans les voûtes d'environ 50 cm de diamètre qui en sont les seuls accès. Jean Rocacher les date du XIII[e] siècle et les rapproche des salles situées sous la tour Saint-Michel; Jean ROCACHER, *Rocamadour...*, p. 247.



Fig. 17. Toulouse (Haute-Garonne), 10 rue Temponières, escalier de la cave couvert d'une succession d'arcs brisés. *Cliché L. Krispin, L.-E. Friquart © Inventaire général/Ville de Toulouse.*



Fig. 18. Donzenac (Corrèze), 13 rue Roger Ténèze, cave couverte d'une voûte en berceau avec pénétrations pour les soupiraux. *Cliché A. Marin.*

marchandises. Un exemple, le n° 5 rue Saint-Gilles, présente un oculus d'une exceptionnelle largeur, environ 2 mètres de diamètre, contemporain de l'escalier droit sur voûte qui dessert la cave comme le montre la mise en œuvre similaire de l'oculus et de la trémie de l'escalier, appareillés avec des blocs en besace triangulaire (56). Les communications avec les niveaux -2 et -3 sont rarement directes depuis le niveau du sol. Cependant les caves de Poitiers (îlot Sainte-Radegonde, rue Jean-Bouchet, rue de l'Ancienne-Comédie...) montrent fréquemment des dispositifs d'accès à ces espaces les plus bas, sous forme de puits, qui ont pu servir à l'extraction des matériaux lors du creusement, puis au passage de denrées.

Les ouvertures d'éclairage et de ventilation

Enterrées, les caves sont des espaces sombres et frais. Selon l'usage qui en est fait, ces caractéristiques peuvent être des atouts ou des inconvénients. Les caves destinées à remplir des fonctions multiples sont pourvues de nombreuses ouvertures: portes, soupiraux ou jours, puits ou simples trous dans les voûtes. Elles sont cependant souvent limitées aux deux extrémités de la salle dans les parcellaires denses des centres urbains.

Les vantaux des portes des caves accessibles depuis la rue peuvent être ouverts dans la journée, ce qui assure un large éclairage diurne et une ventilation importante. Comme pour les rez-de-chaussée, certaines caves sont de plus pourvues d'ouvertures supplémentaires en façade assurant ventilation et éclairage lorsque les vantaux des portes sont fermés. À Montmorillon, Angles-sur-l'Anglin, au Chalard et à Donzenac, c'est un jour quadrangulaire sur la façade des maisons (fig. 14). À Provins, l'éclairement des caves est équivalent à celui des rez-de-chaussée voûtés grâce à des jours largement ébrasés vers l'intérieur, qui pouvaient être clos par des panneaux de bois, ce qu'attestent les gonds et feuillures encore visibles, ou protégés par des grilles (57). Mais le plus souvent, la taille réduite des ouvertures n'est que très partiellement compensée par les dispositions intérieures des baies. Lorsque les ouvertures

56. Fabrice Gauthier, *Rue Saint-Gilles*..., p. 13.
57. Olivier Deforge, « La maison urbaine... », p. 196.



FIG. 19. PONS (CHARENTE-MARITIME), 25 rue Pasteur, cave du XVe siècle, soupirail ménagé derrière le formeret des voûtes d'ogives avec un glacis très haut pour favoriser la pénétration de la lumière. *Cliché D. Joy.*

sont situées sur le long côté de la cave, rue Roger-Ténèze à Donzenac par exemple, des lunettes sont pratiquées dans le berceau pour permettre la pénétration de la lumière (fig. 18). À Pons, de très hauts glacis occupent la quasi-totalité de l'intérieur de la baie, simple soupirail à l'extérieur, étirant au maximum la surface destinée à diffuser la lumière (fig. 19). À Riom, les caves, lorsqu'elles étaient à l'origine des niveaux de soubassement semi-enterrés, sont pourvues de baies très ébrasées pour faciliter la pénétration de la lumière (58). À Rocamadour, où des niveaux de soubassement rattrapent le dénivelé entre la rue et la pente du val de l'Alzou, les façades de ces caves sur le vallon sont percées de jours étroits chanfreinés sous linteaux échancrés très ébrasés à l'intérieur et avec un glacis à ressauts (59).

L'éclairement des caves reste tout de même souvent parcimonieux. Celui des caves semi-enterrées ou niveaux de soubassement est évidemment moins problématique, de plus larges ouvertures pouvant alors être pratiquées sur les fronts de rue ou sur cour.

58. Au n° 5 de la rue Malouet à Riom les baies mesurent 1,15 m sur 0, 53 m; Bénédicte RENAUD, *Riom*..., p. 66.
59. Parcelle AS 179: 80 cm de haut, 15 cm de large; Jean ROCACHER, *Rocamadour*..., p. 248.

Équipements

Les aménagements les plus répandus sont les niches et placards qui adoptent des formes similaires à celles que l'on rencontre partout ailleurs dans la maison (60). Les équipements des caves, très polyvalents voire stéréotypés, ne sont pas présents de façon systématique. À Provins par exemple, seules 15 % des caves sont pourvues de placards.

Quadrangulaires ou couvertes en bâtière, plus rarement en plein cintre comme à l'hôtel Maurand à Toulouse (61), les niches situées à hauteur d'homme (souvent autour de 1,20 m de hauteur lorsque le niveau du sol peut-être situé) sont désignées le plus souvent comme étant des niches à luminaires. Leur présence dans les caves s'explique évidemment par la nécessité d'un éclairage artificiel dans des espaces sombres. Il est à cet égard intéressant de noter qu'une cave comme celle de l'hôtel de la rue de Lastié à Cahors qui comporte de nombreuses niches à luminaire ne disposait que de peu d'ouvertures d'éclairage.

Les placards sont le plus fréquemment pourvus de feuillures pour les vantaux des fermetures, de rainures horizontales pour les rayons en bois d'étagères et de dégagements latéraux pour les plus importants.

Les grandes niches de plain-pied avec les caves, formant une petite extension ou réduit, sont fréquentes. Elles permettent parfois d'étendre le volume de stockage sous l'espace public, sans constituer des empiétements trop conséquents : à Toulouse dans la maison de la rue Croix-Baragnon (62), à Bayonne où de grandes niches s'enfoncent sous le sol de la rue de chaque côté des escaliers. Destinés à abriter des denrées plus précieuses que celles entreposées dans la cave elle-même, ces espaces pouvaient être fermés comme à Charroux (fig. 20) ou Riom. Ils sont le plus souvent couverts de petits berceaux perpendiculaires à celui de la cave ou dans le prolongement d'un formeret dans le cas de voûtes d'ogives.



Fig. 20. Charroux (Vienne), 7 place de la Cahue, cave du XIIe ou du XIIIe siècle avec espace de resserre fermé. *Cliché L. Prysmicki.*

La présence de cheminées est exceptionnelle. Dans quatre caves de Riom, les cheminées médiévales sont vraisemblablement des remplois de l'époque moderne (cf. *infra*) (63).

Située sous la maison, la cave remplit aussi des fonctions qui procèdent des logiques de servitudes verticales de la maison, comme celle d'abriter des fosses à latrines (Pons, Poitiers, Cahors). Les caves sont également fréquemment un point d'accès à l'eau, elles comportent alors des puits ou des citernes, à Montpellier, Périgueux, Cordes (64), Rocamadour, Pons, Saint-Léonard-de-Noblat... Leur accès est fréquemment double : depuis la cave et depuis le rez-de-chaussée, voire sur plusieurs niveaux de la cave ou de la maison. À Charroux un des puits est ainsi pourvu d'une margelle dans la cour et également accessible depuis les deux niveaux de sous-sol, qui s'étendent jusque-là. Les maisons de Rocamadour, implantées à flanc de coteau, sont pourvues de citernes maçonnées, petits espaces de plan quadrangulaire presque carré, voûtés en berceau adossés au rocher en fond de parcelle dans le niveau de

60. Anne-Laure Napoléone, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, Toulouse, 2003, p. 239-263.

61. Patrice Cabau, Anne-Laure Napoléone, « De la "Tour des Maurand"... ».

62. Anne-Laure Napoléone et Olivier Testard, « Étude archéologique des élévations de la maison n° 15 de la rue Croix-Baragnon à Toulouse », *Archéologie médiévale*, t. 29 (1999), p. 145-168.

63. Bénédicte Renaud, *Riom...*, p. 63.

64. Christelle Lazzaro, *Cordes au Moyen Âge...*, p. 177.

soubassement (65). À Forcalquier, des gargouilles monolithes acheminent l'eau jusqu'à des citernes qui semblent postérieures aux maçonneries médiévales, ce qui a amené à proposer l'hypothèse d'un fonctionnement avec des récipients recueillant l'eau (66).

Enfin, les silos creusés dans le sol, sont fréquents dans les caves. Le sujet sera développé dans un autre article de ce volume, consacré au stockage (67).

Des aménagements plus discrets sont parfois observables. Les crochets ou anneaux fixés dans les voûtes peuvent servir à suspendre des denrées et à déplacer ou à soulever des produits lourds.

Fonctions et usages des caves

Maurice Scellès souligne qu'à Cahors les boutiques ou ouvroirs ne présentent pas d'équipements spécialisés (68), les artisans de différents corps de métier pouvant s'y succéder. Il apparaît qu'il en est de même pour les caves qui sont des espaces polyvalents, dans la limite toutefois des contraintes créées par leur situation enterrée. Les caves présentent donc, comme nous l'avons vu, rarement des aménagements permettant d'en définir les usages, qu'ils soient d'origine ou non. De plus, il est rare de pouvoir sur ce point conjuguer les apports des sources écrites à ceux des architectures conservées et identifiées.

Utilisation des caves à des fins commerciales ou artisanales

Les notions de propriétés multiples et de location divisant des édifices en entités aux usages et usagers différents commencent à être abordées pour les maisons du Moyen Âge. Malgré sa situation, inféodée à la maison, la cave pouvait être ainsi louée ou utilisée indépendamment. Un accès indépendant est alors indispensable. Il peut être direct depuis la rue ou simplement indépendant de la distribution du logis ce qui pose alors la question du fonctionnement bipolaire de la maison avec des espaces d'habitation et de servitudes liés au logis et d'autres, indépendants, de production et de commerce. Inversement, certaines formes semblent exclure des utilisations autres que domestiques : l'escalier en vis se prête mal au maniement de charges lourdes ou encombrantes. Pour les caves dont il constitue le seul accès, on peut exclure d'autre utilisation que celle de resserre domestique.

Le vin est l'objet d'un négoce important au Moyen Âge qui nécessite dans les villes marchandes de vastes magasins. Il ne s'agit que de l'entreposer, car le vieillissement du vin en cave n'est pas pratiqué à l'époque médiévale. Dans les sources relatives à la ville de Lille, les caves ne sont mentionnées que pour le commerce ou le stockage du vin. Un document de 1269 détaille ainsi l'arrivage d'une cargaison de vin au port avec la liste des celliers dans la ville et le nombre des tonneaux qui doivent y être livrés (69). Puis, tout au long du XIV[e] siècle, les comptes de la ville font état de locations de cave pour cet usage. À Douai, en 1310, le compte d'entrée de vins achetés par la ville mentionne 11 celliers et *boves*. Le nombre de tonneaux et cuves est mentionné par cave, la moyenne étant de 90 tonneaux ce qui suppose des espaces relativement vastes (70). Le vin n'est pas entreposé seulement dans les grandes caves couvertes de voûtes d'arêtes ou d'ogives, mais également dans les plus petites voûtées en berceau par exemple.

Les tonneaux étaient descendus par les larges escaliers donnant sur la rue ; ils étaient retenus par des cordes attachées à des anneaux fixés dans les voûtes ou sur les premières marches du trottoir et glissaient sur des planches ou des toboggans en bois. Des exemples modernes ou contemporains sont encore en place sur certains escaliers de caves de Charroux (fig. 21).

65. Deux exemples : parcelles AS 229 et AS 216 ; Jean Rocacher, *Rocamadour...*
66. Christophe Voyez, Émilie Léal, *Dans les entrailles de la vieille ville...*
67. Voir la contribution de Patrice Conte et Yann Laborie.
68. Maurice Scellès, *Cahors...*, p. 102.
69. Jean-Denis Clabaut, *Les caves médiévales de Lille...*, p. 73.
70. Jean-Denis Clabaut, *Les caves de Douai...*, p. 125-126.



FIG. 21. CHARROUX (VIENNE), place de la Cahue, cave du XII[e] ou du XIII[e] siècle sous la Mairie-École, toboggan en bois pour descendre les barriques. *Cliché L. Prysmicki.*

Si le stockage du vin à des fins commerciales est le mieux documenté et mis en perspective avec les élévations conservées, d'autres marchandises échangées en grands volumes, comme les draps, devaient également être entreposées dans les caves. De plus, certaines villes marchandes de première importance, et particulièrement pour le vin, comme Bordeaux ou Montpellier sont, rappelons-le, dépourvues de ces vastes caves.

Le soin apporté à la mise en œuvre de la construction des caves voûtées et leur accès direct depuis la voie, parfois ostentatoire, amène à envisager leur utilisation comme lieu de négoce et de commerce accessible par tous. Quelques exemples étudiés dans le Nord sont à ce titre exemplaires. En 1222 à Provins, des marchands toulousains louent aux chanoines de Saint-Quiriace une « grande voûte » et une maison pour la foire de mai (71). À Provins, les vastes salles basses des « maisons de foire » étaient en effet dévolues à des activités commerciales. Élie Lambert signale un texte du *Livre noir* d'Amiens qui impose aux « hostelains, taverniers, cabaretiers et autres vendans vin à détail... souffrir en leurs caves les personnes achetans vins qui y veuillent entrer, pour le voir tirer et mesurer » (72). Dominique Pitte cite D. Keene, qui dans son étude sur la ville de Winchester au Moyen Âge, note la forte concentration de celliers dans le centre commerçant de la ville et conclut qu'en plus du stockage des denrées, ils servaient à leur vente, notamment à celle du vin. Les caves de Douai servaient également de brasserie, qu'il faut entendre ici davantage comme lieu de conservation voire de consommation de la bière plutôt que de sa fabrication, même si celle-ci, bien que non documentée, peut s'imaginer dans les caves qui disposent d'un puits et de l'espace suffisant pour installer les cuves nécessaires à la fermentation (73). Dans le sud de la France, les caves de Bayonne ou Riom, qui comportent des caractéristiques tout à fait comparables à ces grands corpus septentrionaux, pouvaient, elles aussi, servir d'échoppes.

Comme vu précédemment, les structures construites destinées à un usage déterminé sont rares dans les caves. Il en existe cependant quelques exemples, liés à la production de vin. À Airvault, bourg monastique des Deux-Sèvres, plusieurs caves de la fin du Moyen Âge sont pourvues de pressoirs. L'une d'entre elles, bien conservée, possède un programme particulièrement intéressant (74). Il s'agit d'une maison à pignon sur rue, appuyée à flanc de coteau, divisée sur toute sa hauteur par un mur de refend transversal (fig. 22 et 23). Le rez-de-chaussée abritait une boutique côté rue et, derrière le mur de refend, s'appuient contre le rocher les espaces de servitude et de production de la maison, distribués indépendamment depuis une cour. L'habitat se développe aux étages dans des pièces éclairées par

71. Olivier DEFORGE, « La maison urbaine... », p. 198.
72. Élie LAMBERT, *Études médiévales*, t. 1, Toulouse, 1956, p. 55.
73. Jean-Denis CLABAUT, *Les caves de Douai...*, p. 128.
74. Laurent PRYSMICKI, Éric BAYEN, Jean-Claude COLIN, *Airvault (79), maisons n° 9 et 11 rue du Dépôt-à-sel. Expertise archéologique du bâti*, Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes, 2000.

des fenêtres à coussièges et aux sols de carreaux de terre cuite; la salle arrière du premier étage est pourvue d'une cheminée à blason frappé de fleurs de lys. La cave est desservie par un escalier droit depuis la pièce arrière du rez-de-chaussée. Le substrat calcaire étant de piètre qualité à Airvault, les murs de la cave sont maçonnés, ainsi que la partie basse du mur de refend de la maison qui constitue le mur de fond de la cave. Elle n'occupe ainsi que la moitié sur rue de la maison. Elle est voûtée d'un berceau dépourvu d'ouvertures. Un pressoir maçonné prend place contre le mur pignon sur la rue, sous un soupirail prévu pour déverser le raisin. Le logement ménagé pour le levier dans la paroi, ainsi que les pierres dans lesquelles venaient se loger le dispositif du treuil, le bassin et la goulotte d'écoulement sont encore parfaitement conservés. Un puits, un grand placard en plein cintre et des pierres de taille calées pour recevoir les barriques complètent l'équipement de la cave (fig. 23). Le puits est par ailleurs accessible depuis le passage qui longe la maison à l'extérieur pour mener à la cour et ainsi à l'espace de stockage. Une résidence noble s'appuie donc ici sur des espaces de production de vin et cohabite avec. La configuration se retrouve à Donzenac où la production de vin était importante à la fin du Moyen Âge. Les sources attestent que certains hôtels patriciens possèdent également un pressoir, nommé treuil, *torcular* ou *trolhium*, dans la cave (75). Françoise Feracci-Reynier relève également dans un inventaire de biens dressé en 1434 à Arles (76), que la cave abrite deux tonneaux, un entonnoir et dans une autre cave un fouloir et une cuve à fermentation. À Grasse (Alpes-Maritimes), un autre inventaire des biens, vers 1400-1425, décrit de même une maison à deux étages avec boutique, liée à un cellier qui contient deux cuves à vin et un fouloir (77) mais dont rien n'indique cependant qu'il est en sous-sol.

La question de l'utilisation des caves comme ateliers est posée de façon récurrente, notamment pour la production de draps. L'humidité permettrait en effet de travailler les draps les plus fins sans que les fils se rompent. Camille Enlart qui défend cette hypothèse observe qu'il subsiste au début du XXe siècle dans les campagnes du Cambraisi ce type d'ateliers, dont certains remonteraient au XVIe siècle (78). Jean-Denis Clabaut reprend cette réflexion pour Douai et Lille, mais une fois signalées les qualités d'humidité, de température constante et le vaste espace représenté par les caves, aucun élément tangible ne vient corroborer l'hypothèse de lieu de production ou de stockage du drap. La découverte d'un plomb de ballots de draps à Lille, rue de la Grande-Chaussée, est un indice ténu en faveur du stockage des draps dans ces espaces (79), mais ne dit rien sur leur éventuelle fabrication sur place.

À Douai, le même auteur relève au XVIe siècle les mentions de caves dont le revenu est déclaré car elles sont louées à part. Différents corps d'artisans les utilisent: potiers, rémouleurs, brasseurs, cordonniers (80). Cette source tardive invite à penser que ces espaces polyvalents peuvent servir d'ateliers à des corps de métiers différents et ce malgré l'existence d'interdictions du travail à l'éclairage artificiel, la chandelle ne suffisant pas à un travail de qualité (81).

Usages domestiques

Les fonctions domestiques, usages privatifs de la cave par les habitants de la maison, impriment moins encore leur marque dans l'architecture que les fonctions commerciales ou de négoce. Le stockage des denrées alimentaires et du vin ou verjus destinés à la consommation de la maison est la fonction première de la cave à usage domestique. À Cahors, les descriptions des dégâts occasionnés par l'inondation de 1390 indiquent que le vin est massivement détruit, ce qui sous-entend sa conservation dans les parties basses des maisons (82). Il s'agit ici de réserves pour la consommation domestique, Cahors ne devenant une ville de foire qu'à partir du XIVe siècle. Les inventaires des XIVe et début XVe siècles étudiés par Françoise Piponnier pour Dijon mentionnent des tonneaux entamés et des denrées alimentaires telles du lard salé, vraisemblablement dans son saloir (83). Nous avons vu également qu'elles pouvaient

---

75. Pierre Garrigou Grandchamp, Yasmine Vergne-Labrousse, « Donzenac… », p. 158.

76. Françoise Feracci-Renyer, *Ameublement et cadre de la vie familiale à Arles au XVe siècle*, mémoire de maîtrise, 1976.

77. Marie-Christine Grasse, dans *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), Paris, 1998, p. 426-427.

78. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. IIe partie: Architecture civile et militaire*, t. I, 2e éd., Paris, 1929.

79. Jean-Denis Clabaut, *Les caves médiévales de Lille…*, p. 76.

80. Jean-Denis Clabaut, *Les caves de Douais…*, p. 123.

81. P. Boissonnade, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution*, Paris, 1900, et *Cent maisons médiévales…*, p. 97, citent l'Espinasse et F. Bonnardot, Paris, 1876, sur la réglementation du travail à Paris au XIIIe siècle.

82. Maurice Scellès, *Structure urbaine et architecture civile de Cahors aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, thèse nouveau régime sous la direction d'Yves Bruand, Université de Toulouse-Le Mirail, 1994, vol. 1, p. 184.

83. Françoise Piponnier, « Autour des celliers dijonnais: des mobiliers aux activités des vignerons (XIVe-XVe siècles) », *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, 1998.

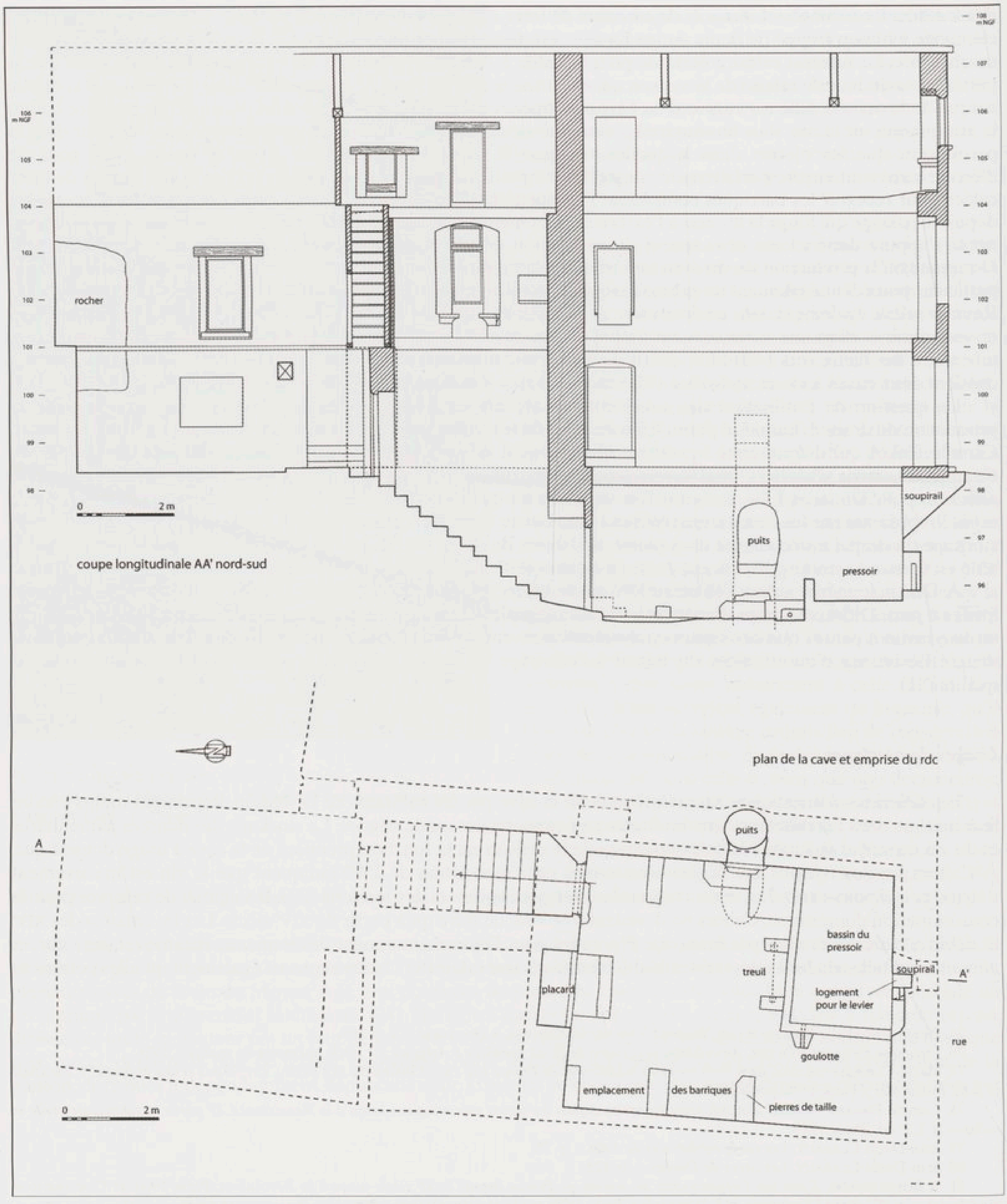


FIG. 22. AIRVAULT (DEUX-SÈVRES), 9 rue du Dépôt-à-Sel, maison du XVe siècle avec une cave équipée d'un pressoir à levier et d'un soupirail servant de déversoir pour le raisin, d'un puits et d'un placard. *Relevés L. Prysmicki et J.-Cl. Colin, 2000.*



FIG. 23. AIRVAULT (DEUX-SÈVRES), 9 rue du Dépôt-à-sel, porte et placard de la cave. *Cliché L. Prysmicki.*

abriter des puits ou citernes et donc les réserves d'eau potable (la question du stockage des denrées est plus largement abordée dans le cadre d'un autre article de ce recueil).

Les caves peuvent enfin remplir des fonctions complémentaires de l'habitat, qui dans l'architecture rurale prendrait la forme de dépendances du logis. Cela semble particulièrement vrai dans les rues secondaires des villes de petite ou moyenne importance et serait vérifiable pour les niveaux de soubassement de nombreuses bastides périgourdines (84). À Cordes, la hauteur importante des maisons ou hôtels, établis sur des ruptures de pente, a permis l'aménagement de niveaux de soubassement plus que de caves souterraines. Ces espaces en communication directe avec les rues secondaires de l'agglomération, qui recèlent des silos de stockage et des citernes, pouvaient abriter aussi les animaux (85). Les sources attestent que les *subterraneum* de Donzenac servaient eux aussi parfois d'étable, *stabulum*, ou d'écurie.

Les cuves à lessive sont mentionnées à plusieurs reprises à la fin du Moyen Âge à Dijon et il y en a à Airvault aussi, où cependant elles ne sont pas datées.

Enfin, la possibilité de l'utilisation ponctuelle des caves comme logements est parfois évoquée. Dominique Pitte mentionne ainsi le don, par Guillaume le Conquérant, d'un cellier dans lequel un homme réside à Saint-Étienne de Caen (86). L'utilisation attestée d'une cave comme habitation aussi précocement reste cependant une exception. Elle se généralise en revanche à partir du XVI[e] siècle, ce qui amène Bénédicte Renaud à considérer que les cheminées médiévales présentes dans des caves de Riom s'y trouvent vraisemblablement en remploi (87).

---

84. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIII[e] et XIV[e] siècles », *Congrès archéologique de France en Périgord 1998*, Paris, 1999, p. 47-71.

85. Christelle LAZZARO, *Cordes au Moyen Âge*...

86. Dominique PITTE, « Architecture civile en pierre... », p. 269-270.

87. Bénédicte RENAUD, *Riom*..., p. 63.

Rares sont donc les caves avec un programme architectural répondant à une destination précise et exclusive, et leurs changements d'usage sont nombreux au fil du temps. L'abandon progressif de leur utilisation économique et notamment commerciale à partir du XVe siècle en est sans doute l'évolution la plus importante. Le glissement des fonctions commerciales vers des usages plus domestiques se traduit essentiellement par l'abandon des accès directs depuis la rue en faveur des communications avec le rez-de-chaussée, le plus souvent sous la forme d'escaliers en vis. Est-ce sous l'effet des réglementations successives à partir du XIVe siècle qui tendent à faire obturer ces entrées ? Est-ce dû à des changements fondamentaux dans les programmes des maisons ? La question mériterait d'être approfondie. Le succès de l'escalier en vis ne saurait l'expliquer à lui seul : des modifications d'autre nature amènent à croire que le changement de fonction est prééminent sur l'opportunité offerte par ce nouveau mode de distribution. La division en deux niveaux de caves très hautes, rue du Docteur-Laubie à Donzenac ou dans la cave dite « de la monnaie » à Charroux, nous semble aller dans ce sens. À Charroux, place de la Cahue, les remaniements de la cave médiévale au XVIe siècle ont transformé l'accès direct d'origine par un escalier à deux rampes droites en équerre servant à descendre les barriques depuis le rez-de-chaussée (88). De plus, les maisons du XVe siècle pourvues de caves que nous connaissons n'offrent pas d'accès depuis la rue. À Airvault où l'usage de la cave est cependant économique, un escalier à rampe droite la dessert depuis le rez-de-chaussée ; à Pons dans les maisons à programme résidentiel, les caves, de dimensions réduites, sont desservies par l'escalier en vis.

Les caves dans la ville

Des témoins tangibles de la ville médiévale

Les difficultés rencontrées lorsque l'on veut appuyer sur l'étude des seules caves des tentatives de reconstitution du réseau viaire ou du parcellaire d'une ville médiévale dont elles constituent les témoins tangibles les mieux conservés, apparaissent bien à travers les quelques exemples évoqués ci-dessus : le plan des caves peut différer de celui des maisons et l'étude et la datation de ces espaces sont difficiles. Or le postulat de départ pour étudier une ville médiévale d'après les caves conservées est celui de leur antériorité ou contemporanéité avec les édifices qui les surmontent. Postulat qui ne se vérifie pas toujours : à Riom, les plus profondes sont les plus récentes, et à Montpellier où il n'en existe pas au Moyen Âge, il en a été creusé à l'Époque moderne. De plus, on dispose rarement d'une chronologie assurée des différents niveaux de substruction.

Les informations fournies par l'étude des caves n'en demeurent pas moins essentielles pour appréhender des tissus urbains peu conservés voire disparus au-dessus du niveau du sol : les caves sont en effet moins sujettes aux destructions que les élévations. La première indication donnée par leur présence, et qui n'est pas des moindres dans des régions où l'architecture civile médiévale passe pour avoir totalement disparu, est donc l'existence de maisons médiévales partiellement conservées. La présence massive de caves à Pons, ville située sur une route importante de pèlerinage et de commerce (vin, sel) et centre artisanal très actif (tanneries et draps) n'est pas surprenante, mais n'avait pas été soupçonnée tant le paysage monumental de la ville est moderne et contemporain. Dans la même optique, il serait intéressant de mener une enquête sur la ville de La Rochelle, très proche, pour y chercher les vestiges de la ville médiévale en sous-sol. Une cave voûtée d'ogives est par exemple conservée dans le quartier Saint-Sauveur. À Pons, comme ailleurs, la variété des formes, le soin accordé au traitement des caves, leur étendue et leur extension remarquables témoignent de l'activité constructive d'une ville à l'économie florissante.

Leur étude systématique permet de préciser ou conforter l'étude de la topographie d'une ville, appuyée le plus souvent sur la lecture des plans anciens et des parcellaires fossiles. À Rouen, les édifices voûtés les plus anciens se distinguent notamment parce qu'ils sont situés en recul par rapport aux rues et ne sont pas insérés dans le parcellaire dense du XIIIe siècle. La régularité des plans des caves de Bayonne et leur implantation respectant les limites de la voie publique incitent à penser que de rigoureuses règles d'urbanisme sont édictées et appliquées dans cette ville aux XIIIe et XIVe siècles : elles sont alors des fossiles fiables de la ville de cette époque. Les implantations de caves témoignent également de la largeur exceptionnelle des voies à Riom et Monferrand, villes neuves au plan

88. Les toboggans en bois conservés témoignent de cet usage jusqu'à l'époque contemporaine, cf. *supra*.

d'ensemble régulier où les caves, très nombreuses dans le parcellaire dense des axes principaux, et les murs mitoyens conservés permettent d'observer l'occupation du sol. Les accès depuis la rue témoignent aussi parfois de changement ou, au contraire, de la pérennisation du niveau de la voierie. À Airvault, c'est le questionnement sur la restitution des niveaux anciens du parvis de l'abbatiale qui a provoqué une étude des caves de la ville (89). Des études plus systématiques des caves permettraient peut-être de réexaminer et préciser dans certaines villes la question du surhaussement considérable des niveaux de rues. À de nombreuses reprises en effet on peut lire et surtout entendre que les niveaux de sous-sol voûtés devaient être d'anciens rez-de-chaussée, à cause de la qualité de leur mise en œuvre. Bénédicte Renaud montre bien à Riom que si un exhaussement du sol existe réellement, dans la rue Saint-Amable notamment, il a pu être situé par les archéologues à environ 1,30 m sous le niveau du sol (90), ce qui ne suffit pas à transformer d'anciens rez-de-chaussée en cave mais enterre en effet complètement d'anciens niveaux semi-enterrés, comme à Rouen. À Rodez, la place du Bourg et ses abords ont fait l'objet d'investigations archéologiques qui ont montré que les niveaux des XIIe-XIIIe siècles étaient à moins de 0,50 m du niveau du sol actuel, excluant donc que les caves qui se trouvent dans cette zone aient pu être d'anciens rez-de-chaussée, et ce malgré la présence d'une porte de plain-pied dans l'une d'entre elles (91).

Où sont les caves dans la ville?

La répartition des caves dans la ville est régie par deux facteurs: qualité du substrat et importance des voies. Lorsque le substrat ne permet pas de creuser des caves, les rez-de-chaussée peuvent adopter les formes et les fonctions de caves. À Provins, où les salles basses voûtées sont très nombreuses (environ 170 conservées), elles sont en rez-de-chaussée dans le Val, où la présence de l'eau rend difficile les excavations et en sous-sol au Châtel, point haut de la ville. À Douai, les caves sont dans la partie haute de la ville, la proximité de la Scarpe en partie basse se prêtant mal au creusement, à Charroux et à Pons sur les coteaux, à Périgueux, Limoges, Poitiers… en partie haute des villes. Le long des axes économiques où les fronts de rues sont très prisés, la densité du parcellaire suscite la recherche d'espaces supplémentaires. Les axes principaux sont ceux qui concentrent les activités de commerce, les espaces de stockage y sont donc particulièrement nécessaires. À Riom, les caves sont très présentes le long de l'axe nord-sud, où elles ne sont qu'en front de rue et n'occupent pas toute la profondeur de la parcelle. À Pons, les plus nombreuses caves voûtées d'ogives sont à proximité de l'emplacement de la halle médiévale, à Montmorillon elles sont sur l'axe majeur du pont. À Lille, c'est cette logique économique qui commande leur implantation puisque les caves sont présentes non pas dans le secteur où le sous-sol calcaire pouvait aisément être creusé de différents niveaux de caves, mais dans des sous-sols d'argiles et limons. De plus, les caves à colonnes et piliers sont groupées le long de l'axe majeur qui reliait le port fluvial à la place du marché au blé.

Les villes sans caves

Dans le sud, certaines villes médiévales importantes sont pauvres en caves, voire en sont dépourvues comme Saint-Antonin et Figeac où en revanche il y a des rez-de-chaussée avec des décrochements et des différences de niveaux rattrapant des dénivelés. Les rez-de-chaussée voûtés sont même rares à Saint-Antonin, où les niveaux sont planchéiés. Ils ont cependant des fonctions économiques ou de stockage et sont distincts de l'habitation qui commençait au premier étage. À Monflanquin, comme à Lectoure, le niveau de soubassement est ouvert sur la façade antérieure alors que le sous-sol est ouvert sur la façade postérieure. À Figeac, dans la maison de la rue des Lazaristes (92), ces espaces semi-enterrés et situés derrière la boutique sont voûtés en berceau (dont un est pourvu d'une communication directe avec le rez-de-chaussée à travers la voûte).

---

89. Jean-Claude COLIN, *Airvault – Deux-Sèvres. Topographie et évaluation archéologique du bâti aux abords du parvis Saint-Pierre*, rapport d'étude, S.R.A. Poitou-Charentes, 2000.

90. Bénédicte RENAUD, *Riom…*, p. 66.

91. D. RIGAL, Sylvie CAMPECH, Bernard POUSTHOMIS, *La place du Bourg. Commune de Rodez (Aveyron),* Document final de synthèse de sauvetage archéologique, janvier-mars 1997, Toulouse, S.R.A. Midi-Pyrénées, 1997 cité par Aurélie Fabre, *Les maisons médiévales de Rodez…*

92. Anne-Laure NAPOLÉONE et Valérie ROUSSET, « La maison de la rue des Lazaristes à Figeac (XIVe siècle) », *M.S.A.M.F.*, t. LVIII (1998), p. 93-128.

La sécurité voire le prestige offerts par un espace voûté, ainsi que peut-être la pénombre et la fraîcheur, sont certainement recherchés puisque des maisons sans caves possèdent des rez-de-chaussée ou des étages de soubassement au traitement similaire : voûtement et ouvertures parcimonieuses. Il est à cet égard vraisemblablement signifiant qu'une ville comme Montpellier, qui est quasiment dépourvue de caves à l'époque médiévale, recèle en revanche un grand nombre de rez-de-chaussée voûtés.

Conclusion

Nous avons esquissé ces quelques observations en essayant principalement, après d'autres sur des ensembles urbains plus septentrionaux, de proposer des pistes d'analyse : implantation des caves des maisons médiévales, structure et forme, accès et relations avec la demeure, ouvertures, équipements, usages et fonctions.

La situation enterrée sous la maison est le premier critère distinctif des caves, et elle conditionne une bonne part de leur architecture. Leurs aménagements : niches, placards, trappes et ouvertures peu différenciés, à l'exception des rares pressoirs, se prêtent à des usages multiples. Les vastes salles à l'architecture soignée, couvertes de voûtes d'arêtes ou d'ogives et desservies directement depuis la rue, se prêtaient particulièrement bien au stockage, mais aussi au négoce, ce que les sources attestent parfois. En France, cette configuration est assez largement répandue aux XIIIe et XIVe siècles, dans les villes au commerce et à l'artisanat dynamiques, mais elle semble être progressivement abandonnée à partir du XVe siècle. À l'exception peut-être de Bayonne, dont l'étude mériterait d'être maintenant reprise, les vastes corpus septentrionaux, liés au grand commerce international, ne trouvent pas leur pendant dans le Midi. Cependant, sans avoir l'ampleur des programmes de Provins ou même de Bayonne, la formule de la cave voûtée, à la construction soignée et avec un accès direct depuis la rue, est répandue dans le Poitou, le Limousin, ou encore l'Auvergne.

Dans nombre de villes, les caves n'ont qu'un usage domestique, et donc un accès privatif depuis le rez-de-chaussée des maisons ou depuis la cour des demeures ou hôtels. On y trouvait la provision de vin de la « maisonnée », à laquelle s'ajoutait, selon la saison et le lieu, tout ce qui pouvait se conserver en cave. Moins visibles depuis la voie publique, ces caves ne sont révélées que lors d'études complètes de villes comme Cahors par exemple.

Quels que soient leur rôle et leur place dans l'architecture et le fonctionnement de la maison, les caves sont des témoins privilégiés, parce que plus souvent conservés, de l'histoire urbaine. Les études de Lille, Douai ou Provins ont montré comment leur prise en compte pouvait éclairer la compréhension de la ville commerçante en permettant notamment de circonscrire les quartiers les plus actifs. Les enseignements tirés d'ensembles moins spectaculaires pourraient être tout aussi significatifs. Elles sont ainsi une parfaite illustration de l'urbanisme concerté de Riom ou de Bayonne. À Cahors ou Montauban, où elles offrent les espaces de stockage des productions agricoles destinées à la consommation de la *domus*, elles permettraient d'approcher les mécanismes micro-économiques des rapports entre la ville et sa campagne.

LES ÉLITES DES BOURGS CASTRAUX DANS LE MIDI TOULOUSAIN AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES

par Maurice BERTHE *

Dans plusieurs régions du sud-ouest de la France, ainsi dans l'Albigeois et le Lauragais, l'armature des lieux centraux, bourgs ruraux et petites villes, était aux XIIIe et XIVe siècles essentiellement constituée de bourgs castraux. La multiplication ces dernières décennies d'enquêtes régionales sur les bourgs castraux a conduit à un enrichissement connu de leur capacité à assumer une fonction organisatrice de l'espace économique, social et politique. Ils ont joué un rôle indiscutable et qui reste encore à apprécier plus finement dans la mobilité rurale et l'*inurbamento* des XIIe et XIIIe siècles. Tous, quel que fût leur degré de réussite, ont eu en commun un fait spécifiquement urbain, la genèse de formations sociales inconcevables dans un cadre purement rural. Le fait urbain est ici leur capacité à engendrer durablement des élites locales représentatives ailleurs des sociétés urbaines.

Plutôt que d'ergoter longuement sur les caractères de ces élites, il m'a paru que le mieux était de s'attacher à un exemple suffisamment représentatif. Pour passer du système à une réalité, j'ai cherché une agglomération que la documentation permette d'étudier d'assez près. J'ai fait le choix de focaliser mon analyse sur la petite ville médiévale de Lautrec, chef-lieu d'une vicomté de l'Albigeois, exemple simple et banal et en conséquence plus facilement généralisable, dans le but de proposer une étude de cas modélisé d'une de ces agglomérations urbaines immergée dans la vie rurale, l'objectif étant de confirmer ou d'infirmer le schéma théorique présenté lors des premières journées d'études sur la maison méridionale médiévale (1). Un schéma n'a de valeur que si on le confronte à la réalité.

Aucun bourg castral ne se prête mieux à une étude précise que celui de Lautrec. Mon choix a été dicté par l'existence d'une très riche documentation, notamment le précieux registre *Domanial* de Lautrec qui consigne les résultats de l'enquête effectuée en 1338-1339 pour le compte du roi de France, et de la magnifique thèse qu'en a tiré en 1981 Philippe Zalmen Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec aux XIIIe et XIVe siècles*, thèse dont il faut regretter qu'elle soit demeurée inédite (2).

---

* Professeur émérite à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

1. M. BERTHE, « Les élites urbaines méridionales au Moyen Âge (XIIe-XVe siècle), dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 21-40.

2. Ph. Z. BEN NATHAN, *La vicomté de Lautrec aux XIIIe et XIVe siècles. Aspects économiques et sociaux du pouvoir public dans l'Albigeois médiéval*, thèse de doctorat de 3e cycle, Toulouse, 1981, 2 t. tapuscrits. Les sources manuscrites utilisées sont présentées dans le t. 1, p. 20-25. C'est aux A. D. du Tarn que se trouve l'essentiel des sources utilisées, notamment le registre *Domanial de Lautrec* (E 2197, 344 feuillets). Ce document consigne les résultats de l'enquête ordonnée par Philippe VI de Valois afin de connaître exactement les droits respectifs de la couronne, des vicomtes et de l'évêque de Cahors, à l'intérieur de la vicomté de Lautrec. Commencée en août 1338, l'enquête fut achevée à la fin de 1339.

Le bourg castral de Lautrec

Lautrec était à l'époque féodale un bourg castral. La désignation de bourg castral est réservée aux chefs-lieux de la châtellenie, dans le cas de Lautrec, le territoire de la vicomté. L'agglomération considérée est toujours liée à un château majeur et ancien, siège d'un pouvoir politique fort, dont le détenteur possédait les droits de ban et étendait à partir de là son autorité dans le plat pays sur un nombre élevé de paroisses (3). Le bourg castral s'est développé en même temps que s'installait et se stabilisait la seigneurie châtelaine, le plus souvent à partir du XIe siècle. Dans l'Albigeois et le Lauragais, les premières mentions de châteaux majeurs datent du XIe siècle ou du tout début du XIIe, vers 1020-1030 pour ceux d'Auriac, Lavaur, Saint-Félix, Dourgne, Roquefort, vers 1060-1075 pour ceux de Laurac ou Hautpoul, les premières années du XIIe siècle pour ceux de Castelnaudary et Puylaurens. Mais leur création est souvent antérieure à leur première mention dans les chartes. Il peut exister des exemples plus tardifs, comme Fanjeaux, mais dans tous les cas le développement de l'agglomération est lié à un pouvoir et à une volonté politique. C'est ce qui explique que l'on y rencontre toujours des organes d'encadrement, militaire, judiciaire, économique (péages, leudes, marché, foire, système de poids et mesures), religieux (prieuré, collégiale). Le bourg castral possède un certain nombre de traits particuliers et originaux. Il se différencie du simple village castral purement rural par ce qu'on pourrait appeler ses privilèges, le plus remarquable étant sa dotation en foires et marchés. Le seigneur escomptait en tirer un profit fiscal, par le gonflement du produit des tonlieux, mais aussi par les taxes qu'il prélevait sur les étaux et sur les bancs établis sur le lieu de marché. Il aspirait aussi à drainer au pied de son château le flux grandissant des échanges ruraux. C'est dans les bourgs castraux que nous rencontrons aux XIe-XIIe siècles les rares mentions d'artisans et de marchands, en dehors des anciennes cités et des bourgs monastiques, plus le groupe des agents de pouvoir châtelain ou foncier, sergents, prévôts, viguiers (4). Les bourgs

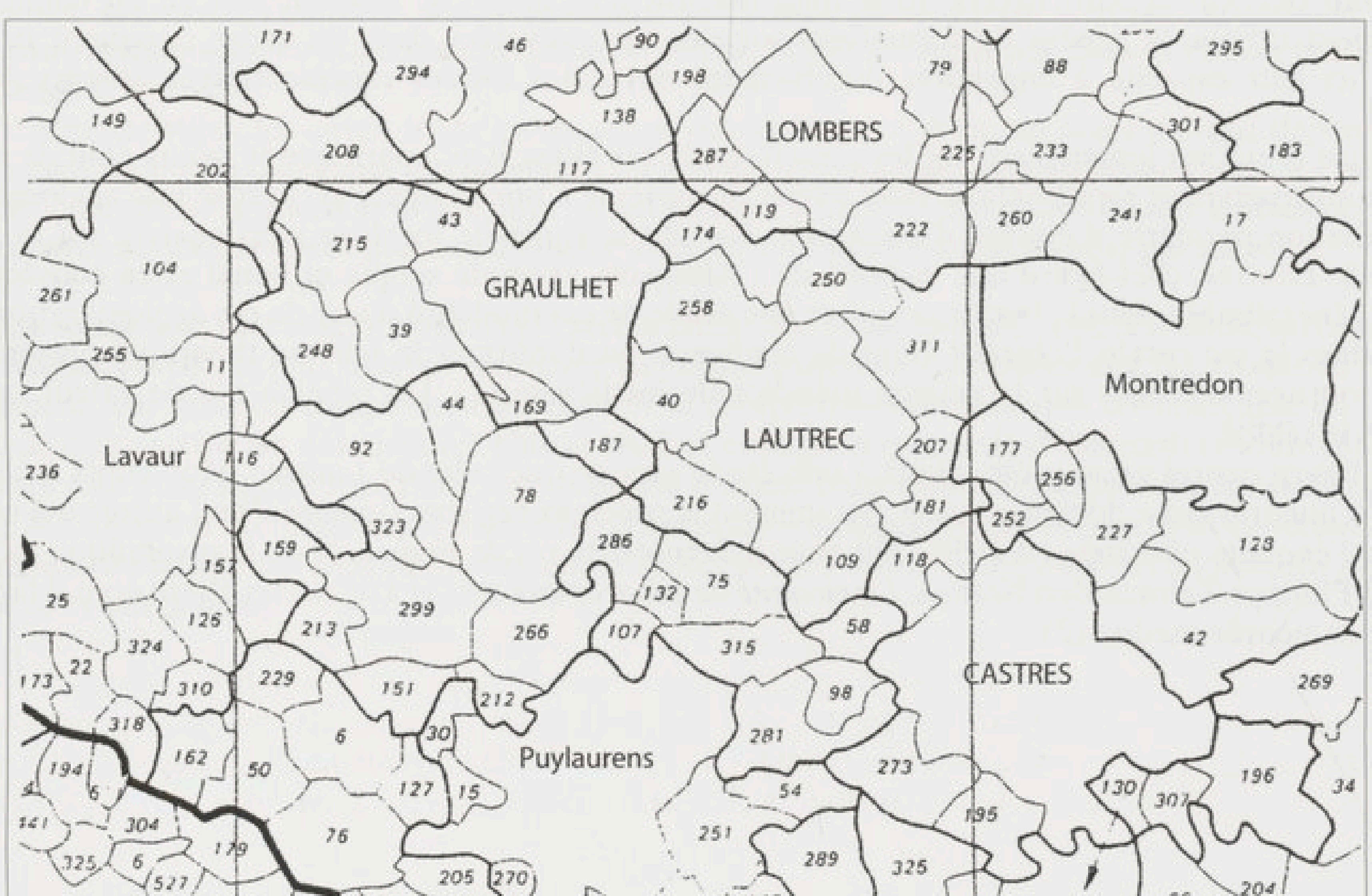


FIG. 1. LIMITES DES COMMUNES ACTUELLES DE LA RÉGION DE LAUTREC.

---

3. A. DEBORD, « Remarques sur la notion de bourg castral », dans *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*, Hommage à Charles Higounet, dans *Annales du Midi*, t. 102, 1990, p. 55-61.

4. *Ibid.*, « Les bourgs castraux dans l'ouest de la France », dans *Châteaux et peuplement en Europe occidentale du Xe au XVIIIe siècle*, Flaran 1, 1979, p. 57-73.

castraux du XIe siècle et du début du XIIe, ceux de la première génération, sont nés plus ou moins spontanément, les initiatives seigneuriales se limitant d'une part à assurer la croissance de l'agglomération par la création d'un marché hebdomadaire et de foires et l'implantation d'un prieuré ou d'une collégiale, d'autre part à accroître l'étendue des territoires contrôlés par le bourg castral, son territoire propre et celui de la châtellenie. Les bourgs castraux de la seconde génération sont pratiquement tous des créations volontaires et planifiées. Apparus dans le second tiers du XIIe siècle en haut-Toulousain et bas-Quercy (Montauban, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Castelsarrasin…), ils se multiplient ensuite au XIIIe siècle dans tout le sud-ouest (5). C'est le cas notamment dans l'Albigeois avec les créations de Cordes, Castelnau-de-Montmirail, Castelnau-de-Lévis ou Saint-Sulpice-la-Pointe… Ces bourgs castraux conservent les attributs et les fonctions du bourg castral traditionnel, mais ils privilégient désormais les activités marchandes (fig. 1). À la fois bourgs castraux et bourgs marchands, ils se différencient des bourgs de la première génération par la régularité de leur plan et la présence d'une place du marché. Ils ont été généralement dotés à leur fondation de territoires de plusieurs milliers d'hectares, 17000 hectares à Montauban par exemple. Sur les cartes des communes actuelles, les bourgs castraux se distinguent généralement par la superficie de leur territoire, très supérieure à la moyenne (6). Gagnés eux aussi par la mue marchande, les anciens bourgs castraux se dotent au XIIIe siècle d'une place et accueillent de nouveaux quartiers planifiés. Lautrec représentait aux XIIe et XIIIe siècles l'archétype du bourg castral, et d'abord l'archétype morphologique et social. Le bourg castral méridional se présentait matériellement «à la fois comme l'opposition et la relation obligée entre l'univers de l'aristocratie, seigneurs et chevaliers, et celui des roturiers». Il était la « traduction matérielle des rapports sociaux: au cœur du village ou en périphérie, plus ou moins perché, un noyau fortifié correspondait à la partie noble relevant de la sphère privée, le *cinctus superior* des textes, inclus dans l'enclos villageois proprement dit, à vocation collective» (7). La dualité morphologique était la transcription matérielle de la dualité des groupes et des rapports sociaux. L'agglomération de Lautrec était composée de deux parties distinctes mais complémentaires, le «*cap del castel*» ou *fortalicium*, forteresse qui rassemblait la motte des vicomtes et la basse-cour où résidaient les chevaliers, les «*milites castri*»; en position subordonnée, «*lo barri del castel*», la ville proprement dite (8). Le quartier des chevaliers se situait au pied des murs du château, sur une terrasse en forme de croissant, longue de plus de cent mètres et large de quelque vingt-sept mètres. Là se trouvaient les demeures des chevaliers, surmontées de tours. La résidence vicomtale et les habitations des chevaliers comprises dans l'enceinte du «*cap del castel*» pouvaient facilement se couper de la ville. Le «*cap del castel*» était en effet séparé du reste de l'agglomération par une enceinte flanquée de tours et percée de trois portes, dont celle qui s'ouvrait sur la rue du château. La ville elle-même s'abritait à son tour derrière ses remparts. Le périmètre de l'enceinte commune, *barri* et «*cap del castel*», atteignait mille cent mètres, la superficie totale *intra muros* étant de sept hectares. La ville était entourée de plusieurs faubourgs hors les murs. Dans l'agglomération, peuplée de marchands, d'artisans et de paysans, certains hôtels privés, bâtis en pierre, étaient munis d'une tour, la turris notamment, en 1338, du notable consulaire Raymond de Pratviel. Au centre de la ville se trouvait le *Mercadial* et sa halle. La topographie et la morphologie du bourg était la traduction de la hiérarchie politique et sociale, dans son acception à la fois fonctionnelle et symbolique; à la tête du bourg castral et au-dessus de l'agglomération, le «*cap del castel*», au pied de la forteresse, «*lo barri del castel*», étymologiquement, l'ensemble des faubourgs ou *barri*s nés hors de l'enceinte fortifiée du château (9) (fig. 2). À cette répartition topographique correspondait la répartition sociale, d'un côté le groupe aristocratique dominant, le seigneur et ses chevaliers, de l'autre, le groupe subalterne des roturiers, les *barrians*, c'est-à-dire les habitants du *barri*. Cette double répartition morphologique et sociale était en place dès avant 1200, mais il faut attendre 1209 pour en avoir une mention textuelle. À cette date en effet, le vicomte Frotard III libère un de ses hommes de ses devoirs envers «*el castel et els barris comu*», avec l'assentiment «*dels cavaillers del castel de Lautrec*» et selon le conseil «*dels barrias del castel*» (10). Cette dualité demeura fonctionnelle jusqu'à la fin du XIIIe siècle. C'est ce qu'atteste dans

5. Fl. Hautefeuille, « La fondation des villes neuves dans le Sud-ouest de la France au XIIe siècle: du bourg castral au bourg mercadier », dans *Revue de l'Agenais*, n° 1 (2004), pp. 68-85, actes du colloque d'Aiguillon (mai 2000), Les petites villes du Sud-ouest.

6. Cf. fig. 1, carte des communes actuelles de la région de Lautrec, d'après l'*Atlas de Midi-Pyrénées*, Institut de Géographie Daniel Faucher, Paris, 1970.

7. D. Baudreu, « Formes et formations des villages médiévaux dans le bassin de l'Aude », dans *Habitats et territoires du Sud*, Actes du 126e Congrès national des Sociétés savantes, Toulouse, 2001, Paris, C.T.H.S., 204, Bibliographie générale, p. 65-89.

8. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec…*, p. 158-164.

9. Dans l'expression « *cap del castel* », le mot *castel* est la forme occitane du latin *castrum*, dans le sens d'agglomération fortifiée, qui désigne ici le bourg castral. Le terme de *cap*, *littéralement « tête », désigne l'enceinte fortifiée du château, englobant le quartier des chevaliers, qui commandait le bourg castral.*

10. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec…*, p. 168.

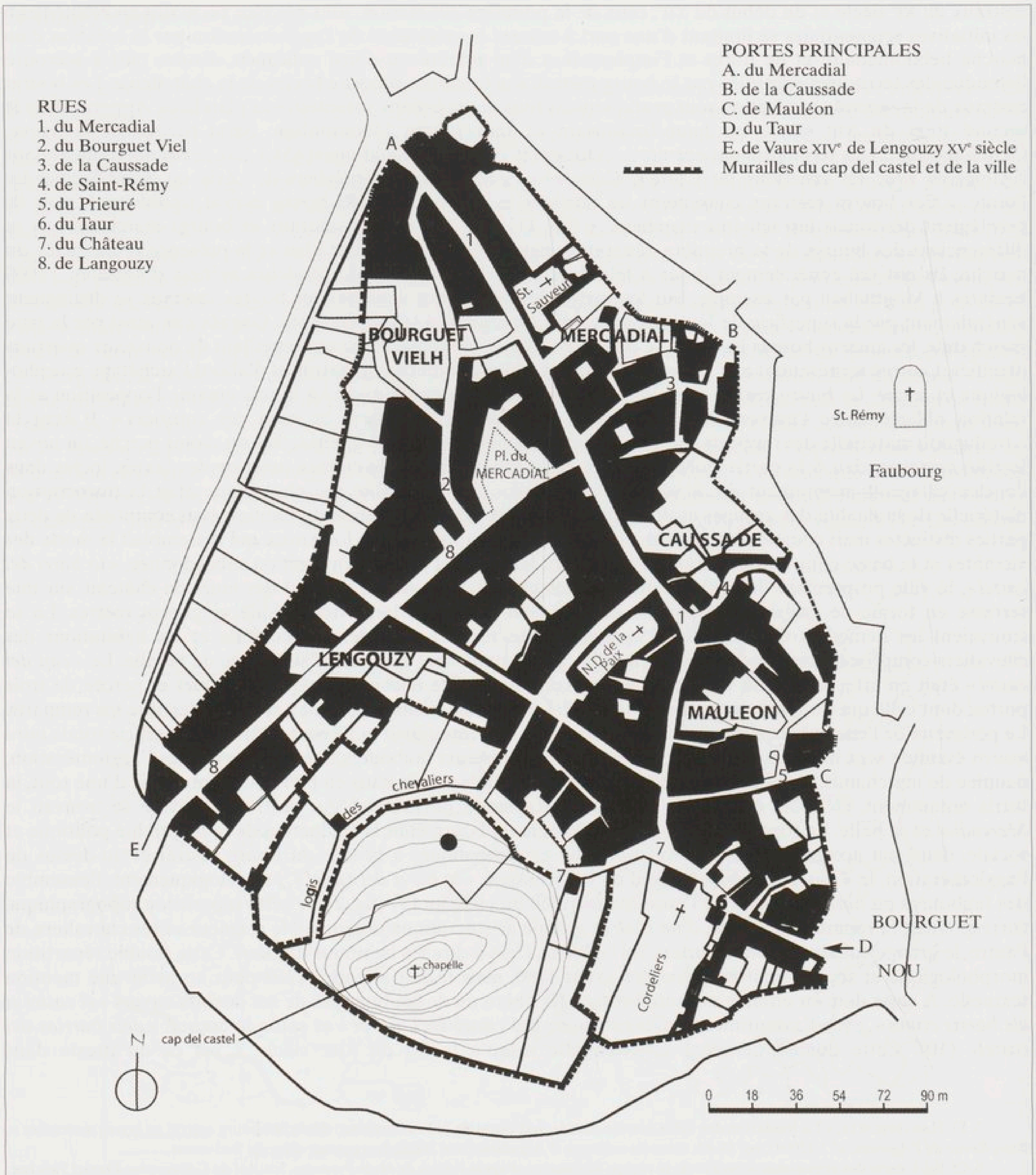


Fig. 2. Le bourg castral de Lautrec, fin XIIIe-début XIVe siècle.
Essai de reconstitution de la ville *intra muros*.

l'Albigeois, en plus du cas de Lautrec, celui du bourg castral de Castelnau-de-Lévis, près d'Albi, «*castrum seu villam* » fondé en 1235 par Sicard Alaman, membre de l'entourage de Raymond VII de Toulouse (11). Selon les termes utilisés par une charte de 1256, le *castrum* était composé de deux parties distinctes, le «*cap del castel*» et le «*barri del castel*». Comme à Lautrec, le «*cap del castel*» désignait «l'enceinte fortifiée du château, englobant non seulement les bâtiments mêmes du château mais aussi une vaste basse cour» où s'élevaient les habitations des chevaliers; le *barri* où résidaient les *barrians* correspondait à l'agglomération elle-même. Les termes sont très exactement ceux qu'utilisaient les chartes lautrécoises, mais ils concernent un *castrum* créé dans le second tiers du XIIIe siècle (12). La distinction sociale entre *cavallers et barrians* s'est très vite atténuée vers 1300 avant de disparaître. La vicomté de Lautrec est l'archétype même de la châtellenie dépendante d'un bourg castral. Dans son premier sens, le mot désigne un territoire sur lequel le maître d'une forteresse exerçait aux XIe, XIIe et XIIIe siècles son pouvoir de commandement, police et justice. À partir de la fin du XIIIe siècle et durant tout le bas Moyen Âge, le terme désigne une circonscription dans les limites de laquelle un officier royal ou seigneurial, dit châtelain, exerçait ses attributions, ce qu'était aux XIVe et XVe siècles la châtellenie de Lautrec. La maison de Lautrec a traversé la difficile époque de la croisade «albigeoise» sans grands dommages (13). L'unité institutionnelle de la vicomté s'est maintenue jusqu'au début du XIVe siècle, car seuls les droits vicomtaux ont été partagés entre les deux branches vicomtales, selon le mécanisme classique de la co-seigneurie. Mais son importance relative a décru à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe sous les coups portés par la monarchie française, notamment quand le représentant de la branche aînée a échangé en 1305 sa moitié de la vicomté avec Philippe le Bel, contre la vicomté de Caraman, favorisant de la sorte la colonisation de l'intérieur de la vicomté par la monarchie (14).

Selon le *Domanial*, la vicomté occupait un territoire de quelque 35 800 hectares (sans compter les territoires des seigneuries périphériques dépendantes, dispersées en de nombreuses mains) et était peuplée de 2 952 feux roturiers, auxquels il convient d'ajouter les gens d'Église, les nobles et tous les détenteurs de fiefs nobles francs, non inclus dans la liste des chefs de famille dénombrés. Le nombre réel dépassait sans doute les 3 000 feux (15). La ville et son propre territoire juridictionnel, le «district» de Lautrec, constituaient, au cœur de la vicomté, un territoire de près de 6000 hectares – le territoire de la commune actuelle est de 5464 hectares – et abritaient une population de plus de 1404 feux, 983 feux dans l'agglomération, beaucoup plus peuplée que de nos jours – la population de la commune actuelle était en 1999 de 1554 habitants –, et 421 feux dans les dix-huit villages et hameaux de son «district», peuplés de 2 à 67 feux, avec une moyenne de 23 feux par localité (16). Le reste de la vicomté comptait un peu plus de 1548 feux répartis entre vingt-neuf villages et hameaux, avec des nombres de feux compris entre 6 et 168 et une moyenne de 53 feux – six villages comptaient de 100 à 168 feux. Pour l'ensemble de la vicomté, la répartition feux urbains/feux ruraux était de un tiers/deux tiers, 983 feux pour la ville de Lautrec et 1969 feux pour ses campagnes.

Avec une population qui, en ajoutant les clercs et les nobles, dépassait sans doute les mille feux, le *castrum* de Lautrec était aussi l'archétype de la «petite ville», plus précisément de ce que l'on a pris parfois l'habitude d'appeler à la fin du XIIIe siècle la «ville champêtre», pour la distinguer de la «bonne ville» (17). «Champêtre », parce que son emprise était essentiellement locale et qu'elle entretenait les relations les plus étroites avec sa propre campagne, «ville», parce que son tissu relationnel s'étendait, au-delà des limites de son «district», à tout le territoire de la vicomté et aux seigneuries périphériques. Le Lautrécois constituait aux XIIIe et XIVe siècles un «pays» centré sur la ville de Lautrec. Le bourg castral régnait sur une contrée qui avait besoin de ses services et dont il vivait, sans laquelle il n'existerait pas lui-même. Lautrec avait autour d'elle, à sa discrétion, une large couronne de villages sous sa dépendance. Ce qui compte avant tout pour qualifier une ville, pour la jauger, c'est sa capacité de commandement et de domination, et l'espace où elle l'exerce. De la petite ville, Lautrec rassemblait tous les ingrédients habituellement retenus, administratif et judiciaire, avec la présence de consuls et d'agents des administrations vicomtale et royale, économique (foires et marchés) et religieux (existence au XIVe siècle de la collégiale Saint-Rémy et du couvent des Frères Mineurs), critères démographique, socio-culturel (présence d'élites «urbaines», *milites*, *burgenses* et juristes...), topographique et urbanistique (tissu et bâti urbain, bâtiments publics et demeures «urbaines»), une aire d'influence et d'attraction étendue, la participation aux assemblées représentatives du Languedoc et, au moins une fois, à une assemblée générale du royaume, à l'occasion de la réunion tenue à Tours en 1308 (18).

11. S. Caucanas, « La seigneurie de Castelnau-de-Lévis aux XIVe et XVe siècles », dans *Annales du Midi*, 1978, p. 25-39.
12. *Ibid.*, p. 30-34.
13. J.-L. Biget, chap. IV de l'*Histoire de Castres, Mazamet, la Montagne*, sous la direction de R. Cazals, coll. Privat, p. 86-87.
14. *Ibid.*, p. 87, Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec...*, p. 77-104, *passim*.
15. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec...*, p. 147-151.
16. *Ibid.*, tableaux 4 et 5, p. 150-151.
17. J.-P. Poussou et Ph. Loupès, (dir.), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Bordeaux, 1988, p. 483-493.
18. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec...*, p. 75 et note 85, p. 352.

Les « élites urbaines » de Lautrec aux XIIIe et XIVe siècles

Les élites de Lautrec sont représentatives, dans leur composition et dans leur évolution, des élites du bourg castral et de la petite ville. La transformation du bourg castral en bourg castral marchand vers la fin du XIIe siècle, puis en petite ville dans le courant du XIIIe siècle, s'est accompagnée d'une lente mutation de ses élites, chevalerie urbaine d'abord, chevalerie urbaine et *proceres* marchands ensuite, *proceres* marchands et juristes enfin (19). Un acte royal émanant de la sénéchaussée de Carcassonne distingue expressément en 1306, aux côtés des habitants de Lautrec et du Lautrécois, deux catégories de notables, les *nobiles* et les *proceres* (20). Les *nobiles* et les *proceres*, voilà bien les élites de Lautrec, clairement identifiées depuis le début du XIIe siècle.

Milites et nobiles

Les «*nobiles lautrici et Lautriguesii*» composaient en 1338 un groupe de 54 nobles qui comprenait 4 représentants de la lignée des vicomtes, 5 chevaliers et 45 damoiseaux (21). Le *Domanial* se situe chronologiquement à la fin d'un cycle social, celui de la chevalerie castrale. La noblesse lautrécoise, noblesse castrale par fonction et majoritairement urbaine jusque vers le milieu du XIIIe siècle, s'est après cette date assez rapidement transformée en noblesse rurale. L'instauration du système féodal s'était accompagnée fin XIe et début XIIe de l'apparition d'une catégorie sociale nouvelle, les «*milites castri*», en occitan *caballers*, mentionnés dans les pays de l'Agout à Lavaur vers 1065, à Lombers en 1073 (22). Ces *milites* formaient un groupe social clairement déterminé et solidaire des seigneurs face à la paysannerie. Les premières mentions dans les sources lautrécoises datent de la période 1141-1176. Les chartes évoquent à diverses reprises, dans l'entourage des vicomtes, des *homines* et des *milites* qui les conseillent, approuvent les accords qu'ils négocient et forment leurs ambassades. Plusieurs de ces *milites* appartiennent alors à des lignages que l'on retrouve dans les chartes des XIIIe et XIVe siècles (23). En 1209, une charte de Frotard III fait mention de six «*cavaillers del castel*» de Lautrec appelés aussi «*homes de parage*», chargés de représenter l'ensemble des «*milites castri*» de la vicomté (24). Combien étaient-ils au XIIe siècle ? Nous l'ignorons pour Lautrec, mais par des textes relatifs à d'autres bourgs castraux de la région nous savons qu'ils étaient nombreux. Autour de 1150, on en compte une dizaine à Puylaurens, et autant à Saint-Paul-Cap-de-Joux. À partir de la fin du XIIe siècle et durant toute la première moitié du XIIIe, les sources se font plus précises. Les bourgs castraux abritent désormais une petite noblesse nombreuse. Une cinquantaine de chevaliers vivaient à Lombers en 1203. Entre 1200 et 1240, l'aristocratie militaire de Puylaurens, seigneurs, châtelain et quelques 25 familles de chevaliers ont fourni 100 des 129 adhérents au catharisme. À Hautpoul, vers 1240, on dénombrait une trentaine de nobles dans le milieu des croyants cathares. Guillaume de Puylaurens évoque pour le *castrum* de Verfeil un groupe d'une centaine de *milites* (25). À Lautrec, il faut attendre le milieu du XIIIe siècle pour avoir une vision claire de l'aristocratie militaire. Une sentence arbitrale rendue à Lautrec en 1256 et qui fixait les droits respectifs des vicomtes et des chevaliers en matière de justice et de banalité, permet de dénombrer les *milites* du Lautrécois (26). Le conflit était né de la confiscation progressive par les vicomtes, au détriment des *milites*, de l'ensemble des profits de la seigneurie banale et de la baisse sensible des revenus de la petite aristocratie militaire. Le groupe était alors composé de 58 «*homes de parage*», désignés dans le texte par les termes de *dominus*, *miles* ou *domicellus*. Tous étaient associés au gouvernement vicomtal, les uns regroupés dans le quartier fortifié qui leur était réservé à Lautrec sous le château vicomtal, à la fois défenseurs-résidents du «*cap del castel*» et conseillers des vicomtes, les autres répartis sur l'ensemble du territoire de la châtellenie et détenteurs des *forssas* rurales, tous seigneurs de domaines tenus des vicomtes. L'organisation militaire de la vicomté reposait, depuis le XIIe siècle, sur les relations étroites entre la place forte castrale et les «*forcie Lautriguesii*», en occitan

19. M. Berthe, « Les élites urbaines ..., p. 21-40.
20. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 246 et note 2 p. 417 : « *nobilibus, proceribus et habitatoribus Lautrici et Lautriguesii* ».
21. *Ibid.*, p. 236 et 237.
22. J.-L. Biget, *Histoire de Castres*..., p. 63-92.
23. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 234.
24. *Ibid.*, p. 234 et note 15, p. 411.
25. J.-L. Biget, *Albi et l'Albigeois, Ve-XVe siècle*, t. 1, « Catharisme et société », p. 58-78, t. 2, « Cathares des pays de l'Agout, 1200-1300 », p. 1-37, thèse d'État tapuscrite, Université Toulouse II, 1993.
26. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 234-235.

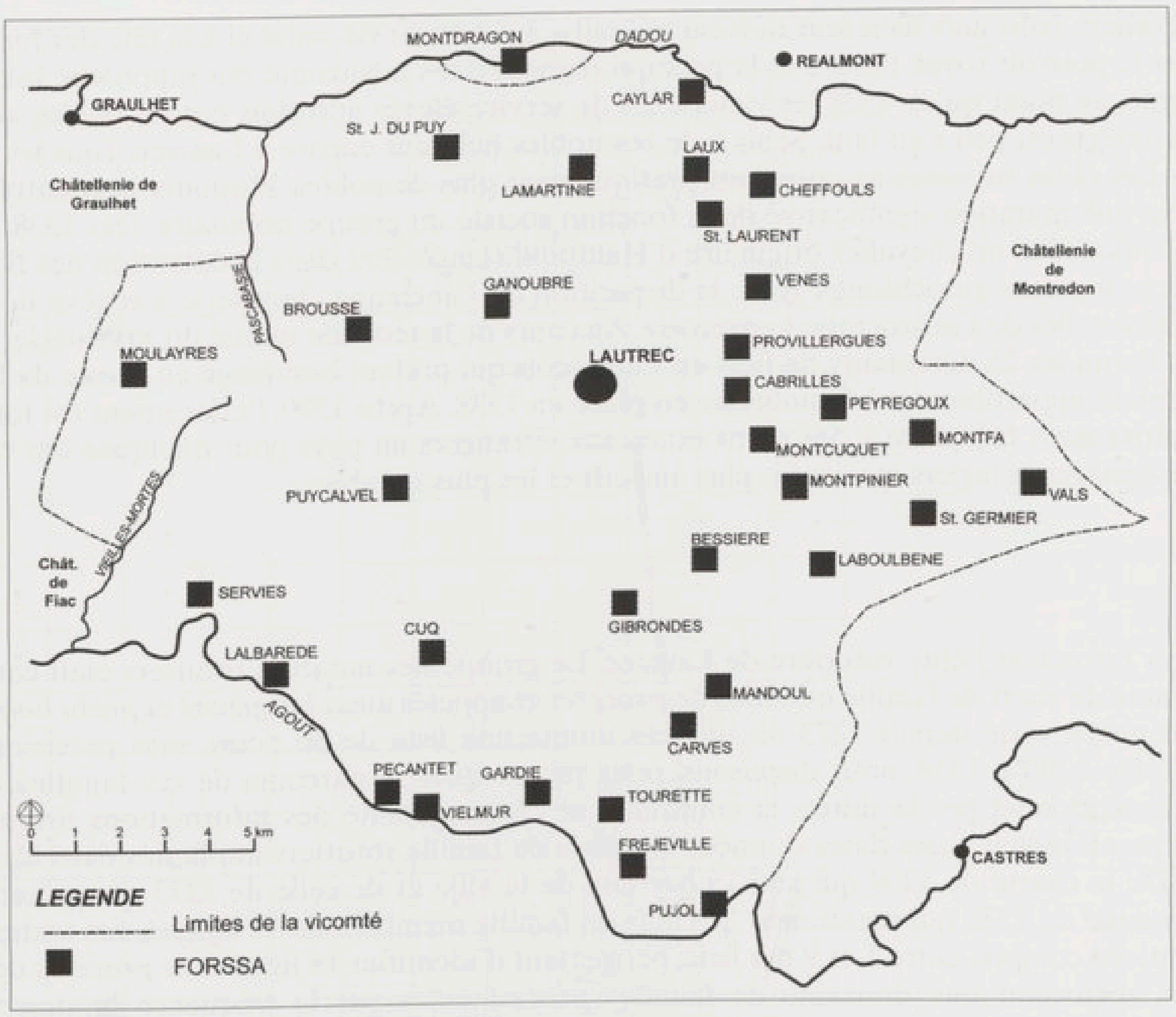


FIG. 3. LA CHÂTELLENIE VICOMTALE DE LAUTREC (1ère moitié du XIVe siècle).

« *las forssas de Lautreguez* », en tout une trentaine de points d'appui fortifiés, simples mottes ou roques castrales à l'origine, puis aux XIIIe et XIVe siècles, de petits *castra* sans structure duale, des tours ou des maisons fortes (27) (fig. 3). Le *Domanial* décrit dans ces termes ce système castral hiérarchisé : « *de ipso vicecomitatu ac de pertinentiis dicti loci sui castri de Lautreco et infra dictos limites sunt et antiquitatus esse consueverunt loci et castre que vulgariter vocantur forcie Lautriguesii, cum omnibus pertinentiis, districtibus et territoriis* » (28). Ces *forssas* constituaient soit des fiefs de la petite noblesse chevaleresque, soit des domaines personnels des vicomtes. Le conflit survenu entre le vicomte et ses *milites* témoigne en ce milieu du XIIIe siècle des difficultés du système. Les fortifications subordonnées ont progressivement cessé d'être réellement fonctionnelles et perdu leur raison d'être, quand le régime féodal a trouvé son équilibre, dès lors que le prélèvement seigneurial, institutionnalisé et accepté par tous les dépendants, n'impliquait plus de contrainte militaire. Ainsi s'explique la crise sociale survenue au sein de la chevalerie castrale, menacée à la fois par un pouvoir vicomtal qui pouvait désormais se passer du service des *milites* et par l'ascension des bourgeois de la ville. Le milieu du XIIIe siècle marque semble-t-il un tournant. Le déclin est amorcé et il est patent au début du XIVe siècle. Le rôle des hommages au roi de France dressé en 1306 par les officiers royaux comporte 70 noms de nobles (29). Le groupe est certes numériquement un peu plus important qu'en 1256, mais il est socialement affaibli et confronté à de nouvelles menaces émanant du pouvoir royal. Les chevaliers ne sont plus que 15 et les damoiseaux sont désormais largement majoritaires. Les chevaliers ne seront plus que 5 en 1338, membres de la famille vicomtale compris (30). C'en est fini alors de la cohésion du

27. *Ibid.*, p. 171-176. Plusieurs des *forssas* constituaient de simples *castra* dans lesquels l'enceinte du village assumait seule la fonction défensive, seigneurs et chevaliers mêlant leurs demeures à celles des autres villageois, dont elles se distinguaient par la taille et le matériau. Un des documents décrit ainsi une des demeures de chevalier : « *hospicium cum turre infra forciam dicti loci* » (note 51, p. 391).

28. *Ibid.*, p. 390, note 47.

29. *Ibid.*, p. 236 et note 23, p. 412.

30. *Ibid.*, p. 236-237.

groupe des chevaliers, jadis unis dans leur mission militaire, au château vicomtal et à la tête des *forssas*. Assurés et sauvegardés par le pouvoir royal, l'ordre et la paix qui règnent dans la vicomté ont rapproché la chevalerie de la vie à la campagne, au point qu'en 1338 les vieux logis de service élevés autrefois par les nobles aux abords de la forteresse sont déserts ou peu s'en faut. Seuls 6 de ces nobles habitent encore à Lautrec. Tous les autres résident à la campagne. Les élites urbaines ne comptent pratiquement plus de nobles. Plusieurs sont entrés au service du roi, ce qui révèle une mutation significative de la fonction sociale du groupe nobiliaire. Dès 1338, 4 nobles venus du diocèse de Toulouse et un chevalier originaire d'Hautpoul remplacent dans la détention des fiefs nobles de la vicomté d'anciens lignages autochtones. Avec la disparition de l'ancienne chevalerie s'achève la dissolution des structures traditionnelles de l'aristocratie lautrécoise. Au cours de la seconde moitié du XIVe siècle, cette évolution s'accélère (31). Parmi les 25 détenteurs de fiefs en Lautrécois qui prêtent hommage au comte de Foix entre 1365 et 1381, 7 seulement appartiennent à la noblesse en place en 1338. Après 1390, l'effacement est total. Les anciens noms ont définitivement fait place à des noms nouveaux, étrangers au pays pour quelques-uns et pour tous les autres issus des lignages roturiers locaux les plus anciens et les plus notables.

Les proceres

Les *proceres* formaient l'élite roturière de Lautrec. Le groupe des notables roturiers était constitué en 1338 d'une cinquantaine de chefs de famille qualifiés de *proceres* et appelés aussi *burgenses* et *probi homines* (32). Leur nombre n'avait guère varié depuis 1273 où un acte donne une liste de 56 noms, sans précisions d'état et de profession (33). De 1209 à 1338, nous disposons, pour reconstituer le parcours de ces familles, d'un ensemble documentaire exceptionnel par la durée, la continuité et l'homogénéité des informations fournies, en tout 18 documents qui mentionnent à des dates données les chefs de famille roturiers impliqués dans les actes de la vie publique (34). De la charte de 1209 qui cite 13 *barriani* de la ville et de celle de 1273 qui présente 14 chefs de famille, au *Domanial* de 1338 qui mentionne 27 chefs de famille membres de 12 lignées, ces textes, à raison d'un nombre de mentions compris entre 1 et 9 par liste, permettent d'identifier 18 lignées de *proceres* de la ville. Parmi ces 18 lignages, ressortent une douzaine de familles prééminentes par la fréquence ininterrompue de leur participation à la vie publique de 1209 à 1338 et parfois même, pour 7 d'entre elles, bien au-delà, jusqu'à la fin du XVe siècle. Des 5 autres, 4 ne figurent que dans des chartes de la période 1209-1273, la cinquième n'est mentionnée qu'à partir de 1273, mais on la suit jusqu'en 1480 (fig. 4).

Si l'on focalise notre attention sur le *Domanial*, on observe que 12 des 18 lignées présentes à Lautrec au XIIIe siècle sont répertoriées dans le registre, représentées par 27 chefs de famille, soit un peu plus de la moitié du total des familles de notables roturiers. De ce groupe se détachent 8 grandes lignées, rassemblant à elles seules 22 des 27 chefs de familles, classées selon l'estimation de leur patrimoine immobilier :

Lignées	Nombre de chefs de famille	Estimation totale de leur patrimoine
Pratviel	4	5711 livres tounois
Capriol	3	3 010
Solomiac	3	2 986
Aragon	3	1 955
Malhorgues	3	1 359
Pelos	3	798
Labarthe	2	763
Cotelier	1	666

Les élites roturières de Lautrec aux XIIIe-XIVe et XVe siècles.

31. *Ibid.*, p. 239.
32. *Ibid.*, p. 246-261.
33. *Ibid.*, p. 252.
34. Cf. fig. 4, ; Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 252-254 et note 2 p. 418 qui donne les références de tous les actes.

Années / Principales lignées	1209	1232	1242	1256	1258	1262	1266	1270	1273	1273	1274	1281	1285	1299	1306	1322	1327	1338	1350	1366	1380	1390	1400	1406	1410	1426	1440	1447	1480	Total des mentions par lignée
Aragon	•								•				•	•				•••	•		•	•								10
Barrère	•								•																					2
Capriol	•				•				•			•	•		••	•		•••	•••			•	••	•	•	•	•			21
Caussade		•		•														•		•										4
Clop	•																													1
Cotelier		•		•					•									•												4
Dupuy									•	•			•	•			•	••								•			•	9
Guilabert	•			•														•												3
Labarthe		•							•									••		•	•			•						7
Lacalm	•																	•												2
Lafenasse	•																													1
Laval	•		•										•										•							4
Malhorgues	•				•				•				•					•••												7
Marssac	•								•																					2
Pelos	•		•		•	•		•				•							•••											9
Pratviel	•		•		•	•	•	•	•				••			•		••••	•	•	•							•	•	18
Rocabraudra			•						••		••																			5
Solomiac	•	•			••	•		•	•••	••			••	••	•			•••				•	•			•			•	23
Total des mentions	13	4	4	3	6	3	1	3	14	3	2	2	9	4	3	2	1	27	5	3	2	3	4	2	1	3	1	1	3	132

FIG. 4. LES ÉLITES ROTURIÈRES DE LAUTREC AUX XIIIe-XIVe ET XVe SIÈCLES.
Chaque point indique une mention dans les textes d'un chef de famille de la lignée.

Si l'on compare les données fournies par le *Domanial* avec celles qui figurent sur le tableau d'ensemble des élites roturières de Lautrec du début du XIIIe siècle à la fin du XVe siècle, il ressort très clairement que les lignées les plus fortunées en 1338, à savoir les Pratviel, les Capriol, les Solomiac et les Aragon, sont aussi celles pour lesquelles les mentions sont les plus nombreuses entre 1209 et 1480, respectivement 18, 21 et 23 et 10. Cette corrélation se vérifie aussi pour les lignées qui dans la hiérarchie des fortunes occupent les quatre rangs suivants, les Malhorgues, Pelos, Labarthe et Cotelier avec respectivement 7, 9, 7 et 4 mentions. À l'inverse, les lignées dont les fortunes sont estimées à moins de 100 livres tournois, les Guilabert (67 l.), les Caussade (34 l.) et les Lacalm (29 l.), ne sont mentionnées que de 2 à 4 fois. La hiérarchie des nombres de mentions est proche de la hiérarchie des fortunes. La relation entre les niveaux de richesse et le nombre de mentions pourrait être considérée comme une règle si elle ne souffrait d'une exception, celle des deux familles de la lignée des Dupuy, estimée en 1338 à 88 livres et cependant mentionnée 7 fois entre 1273 et 1338.

Ce qui caractérise le plus ces 12 lignées, c'est leur ancienneté et leur pérennité. Huit figuraient déjà dans le groupe des 13 *barriani* consultés en 1209 par le vicomte, dont les 6 plus fortunées dans le *Domanial*, les Pratviel, Capriol, Solomiac, Aragon, Malhorgues et Pelos, auxquelles il faut ajouter les Laval, cités en 1209, 1242 et 1295 et qui ne figurent pas dans le *Domanial* mais que l'on retrouve en 1379, en qualité de notaires (35). Les Coteliers, les Labarthe et les Caussade n'apparaissent dans les textes qu'en 1232. Les Dupuy ont été les seuls à entrer en scène après le milieu du XIIIe siècle. Après 1338, les malheurs des temps n'ont pas empêché la survie de plusieurs de ces lignées, les trois plus puissantes notamment. Les Capriol figurent dans les sources jusqu'en 1440, avec 10 mentions postérieures à 1338, les Pratviel et les Solomiac jusqu'en 1480 (36). Cinq autres familles poursuivent leur parcours bien au-delà de 1350, les Caussade jusque vers 1366, les Aragon, les Laval et les Labarthe jusqu'aux années 1390-1410, les Dupuy jusqu'en 1480. Des 13 lignées de *barriani* de 1209, seules les 3 plus riches ont survécu jusqu'au milieu et à la fin du XVe siècle, comme si la richesse et la notoriété avaient suffi à assurer leur longévité. Les Pratviel, Capriol et Solomiac, dans une ville où les coups portés par la peste ont été à la mesure de ce que l'on

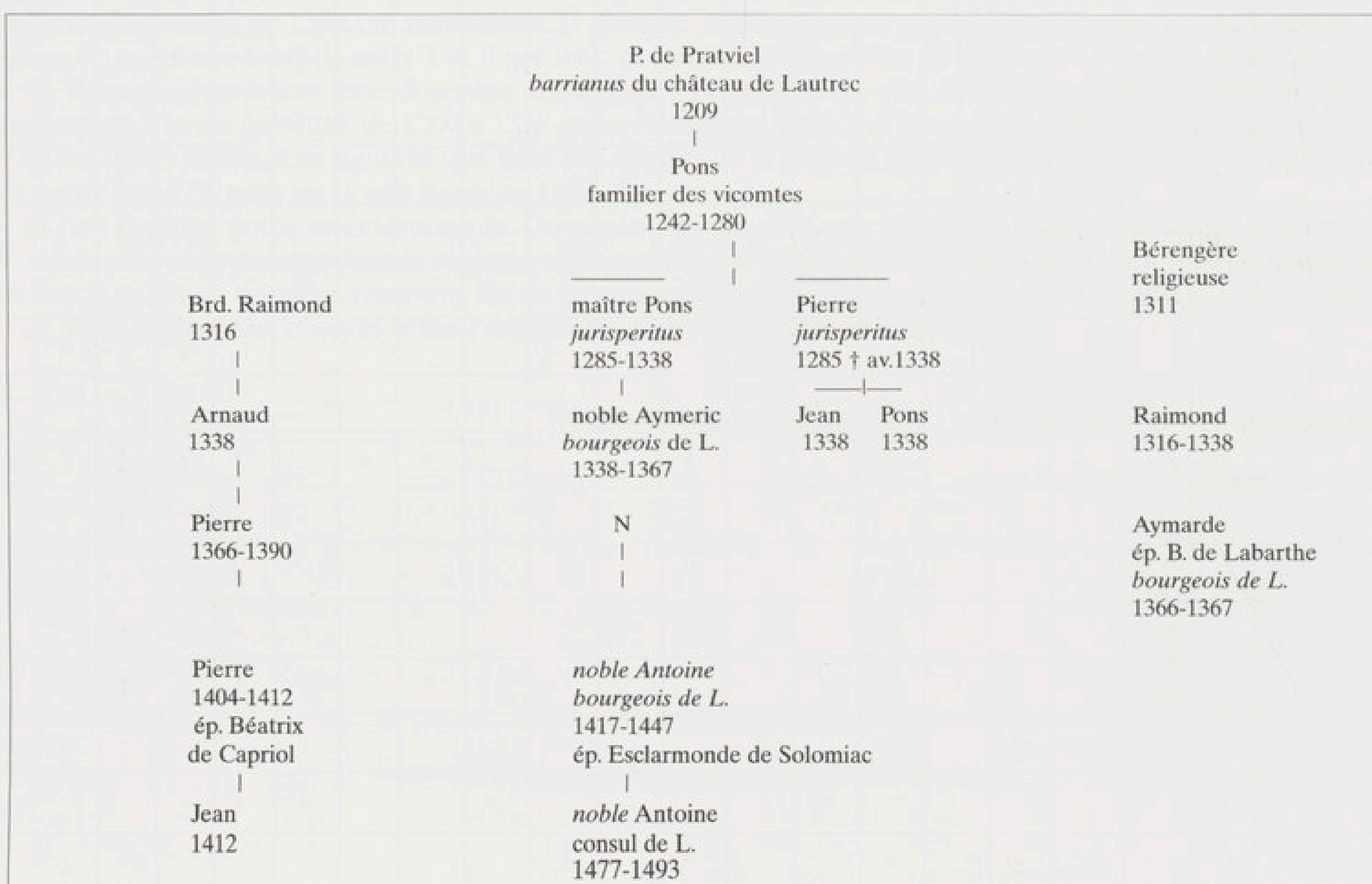


FIG. 5. GÉNÉALOGIE DES PRATVIEL DE LAUTREC, XIIIe-XVe SIÈCLES.

35.Cf. fig. 4, tableau «Les élites roturières de Lautrec... ».
36. *Ibid*.

observe ailleurs, offrent en cette fin du Moyen Âge trois exemples remarquables de longévité des lignages qui contredisent ce qui est généralement admis par les spécialistes de démographie historique.

Philippe Zalmen Ben Nathan brosse dans sa thèse un tableau précis de la lignée des Pratviel (37). Leur nom est organiquement lié à l'histoire lautrécoise. Présents en 1209 dans le groupe des *barriani* du bourg castral, les Pratviel figurent par la suite en tête de la plupart des listes de notables. Leur prépondérance sur la scène politique et sociale de la vicomté se manifeste à tous les moments-clefs du XIIIe siècle et du début du XIVe. Pons de Pratviel est le seul *procer* de Lautrec dans l'entourage du vicomte Pierre II et le premier signataire de la charte concédée en 1266 aux habitants de la seigneurie de Labruguière ; c'est son sceau privé qui, à l'occasion de l'accord fiscal intervenu en 1270 entre le sénéchal de Carcassonne et les *proceres* de Lautrec, sert à valider la souscription des bourgeois. Le même Pons figure en tête de liste des 56 notables de la ville auxquels les vicomtes octroyent une charte en 1273. En 1285, Sicard VII récompense les services rendus par les frères Pons et Pierre de Pratviel, *jurisperiti*, par l'octroi de biens fonciers.

En 1338, selon le *Domanial*, les biens fonciers et les biens fonds urbains de tous les Pratviel constituent un patrimoine estimé à 5 711 livres tournois et représentent la plus grosse fortune lautrécoise après celle des vicomtes et les biens de mainmorte de l'abbaye de Vielmur. Ce patrimoine, qui aurait fait figurer les Pratviel parmi les deux premières fortunes de Castres dans la première moitié du XIVe siècle, était réparti entre le vieux maître Pons de Pratviel, jurisconsulte, ses fils et neveux. Il comportait 12 demeures à Lautrec d'une valeur totale de 1 278 livres, 5 bories d'une valeur de 1 350 livres, 5 fiefs nobles francs d'un montant de 2 310 livres, des prés, des vignes, des bois, des jardins et la juridiction basse de Saint-Jean-de-Vals, évalués à 483 livres, ainsi que des tenures estimées 290 livres. Leurs fiefs nobles rapportaient annuellement en cens et en agriers, quelque 873 setiers de céréales et 25 livres. Assez tôt, les Pratviel ont su renforcer leur puissance au moyen de riches alliances avec d'autres familles marquantes de la ville, les Capriol, Solomiac et Labarthe, mais aussi les Tourène, une des plus opulentes familles de Castres. Leur prestige et leur statut les ont vite conduits à adopter un train de vie compatible avec leur position sociale. Ainsi, un des hôtels des Pratviel à Lautrec était une *turris* semblable aux logis, surmontés d'une tour, des vicomtes et des chevaliers. D'autre part, Pons de Pratviel institua une rente perpétuelle en faveur du chapitre de Saint-Pons-de-Thomières, pour l'entretien des trois chapelles qu'il venait de fonder. Famille de vieille souche bourgeoise, marchands et hommes de loi pourvus d'une grosse fortune, les Pratviel figurent dans un bon rang parmi les bourgeois détenteurs en 1338 de fiefs nobles. À cette date, une forte proportion des fiefs nobles de la vicomté est déjà détenue par des roturiers. Ces acquisitions ont préparé l'accession des Pratviel à la noblesse. Aymeric, qui déposa en 1338 au nom de son père Pons de Pratviel, « vieux et faible » au moment de l'enquête, apparaît dans les chartes de 1354 et 1367 sous le double qualificatif de « bourgeois » et de « noble », de même que deux de ses descendants au XVe siècle.

Dans ce domaine cependant, les Pratviel ont été précédés par les Capriol, entrés dans la noblesse au tout début du XIVe siècle (38). Ermengaud et Guilhem de Capriol figurent sur la liste des nobles de la vicomté qui ont prêté hommage au roi de France en 1306. Leur fortune était pourtant en 1338 un peu moins importante que celle des Pratviel, avec une évaluation globale de 3 791 livres pour l'ensemble des branches de la lignée. Mais leur patrimoine comportait davantage de fiefs nobles et moins de biens fonds urbains. La composition de leur fortune reflétait déjà leur appartenance à la noblesse. Vers 1338, les Capriol n'ont pas pour autant renoncé à la pratique du droit, du commerce et de la ferme des tailles et des leudes. Plusieurs Capriol portent encore les qualificatifs de « bourgeois », « marchand » ou « fermier » des tailles, l'un d'entre eux est même *jurisperitus*. Mais dès la seconde moitié du XIVe siècle, et plus encore au XVe siècle, ils figurent presque toujours dans les sources en tant que nobles et seigneurs ou châtelains.

Le XIIIe siècle a permis aux plus puissantes familles de se tailler une place enviable dans la hiérarchie sociale de la ville et de la vicomté. Il leur a fallu moins de 100 ans pour acquérir les moyens de leur puissance, tandis qu'à partir des années 1300 pour les uns et 1350 pour les autres, elles en recueillent pour elles et pour leurs descendances les fruits ardemment recherchés en s'intégrant aux ordres privilégiés. L'ascension de plusieurs de ces familles se lit dans l'évolution des qualificatifs que leur attribuent les sources et dans l'accession à des fonctions de plus en plus rémunératrices et gratifiantes.

---

37. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 255-259.
38. *Ibid.*, p. 259-261.

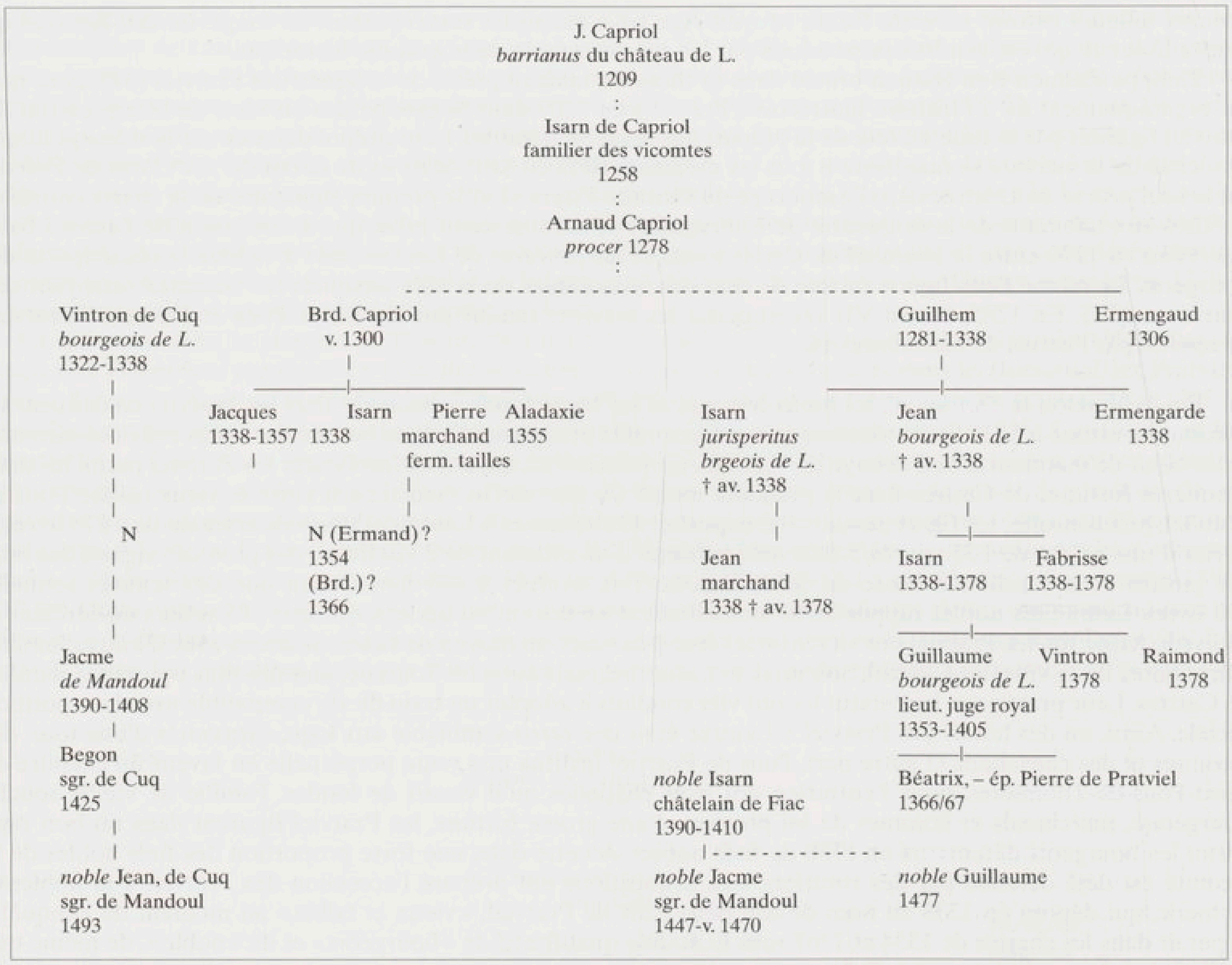


FIG. 6. GÉNÉALOGIE DES CAPRIOL DE LAUTREC, XIIIe-XVe SIÈCLES.

Simples *barriani* et marchands à l'origine, certains membres de ces dynasties bourgeoises sont dès le dernier tiers du XIIIe siècle désignés des termes de *probi homines* ou *proceres*, et déjà de *jurisperiti*, présents aux côtés des vicomtes en tant qu'*amici* et *fidejussores*, *ministeriales*, *curiales*, conseillers juridiques, actifs au sein de la communauté urbaine comme *syndici*, *procuratores* de la communauté de Lautrec et du Lautrécois, comme consuls et conseillers urbains (39). Peu après, avec l'arrivée du pouvoir royal dans la vicomté, ils occupent les charges de conseillers juridiques de la monarchie, de sous-juges et juges royaux de Lautrec, de châtelains vicomtaux, de fermiers des tailles et leudes royales et consulaires. Les honneurs nobiliaires ne pouvaient manquer d'attirer ces hommes qui, par leurs acquisitions foncières comme par les relations qu'ils s'étaient faites, participaient à la richesse des bourgeoisies urbaines. Que leur manquait-il ? L'accession à la noblesse, avec le cortège de marques de considération et aussi d'avantages pécuniaires qu'elle entraînait. L'effacement des vieux lignages chevaleresques et les vides que l'on constate à Lautrec comme ailleurs après 1300 ou 1350, ont très tôt facilité l'anoblissement de ces nouveaux riches. Tout aussi riche d'enseignements que leur entrée dans la noblesse est la place qu'occupaient, au sein des principales lignées de *proceres* de Lautrec, les hommes de loi (40). La ville comptait en 1338 11 chefs de famille désignés comme notaires et *jurisperiti*. Les *jurisperiti* étaient généralement issus des familles les plus huppées de

39. *Ibid.*, p. 254-255.
40. *Ibid.*, p. 246-261.

la ville, toujours les mêmes, les Pratviel, Capriol, Solomiac et Dupuy, familles de marchands à l'origine et qui depuis la fin du XIII[e] siècle mêlaient aux affaires la pratique du droit. Dans ces familles la démarcation n'était pas toujours très nette entre les activités commerciales et les activités juridiques. Leur présence est attestée dès les dernières décennies du XIII[e] siècle, en tant que notaires chez les Solomiac et *jurisperiti* chez les Pratviel (Pons de Solomiac est notaire en 1286, Pons et Pierre de Pratviel sont *jurisperiti* en 1285). Détenteurs en 1338 du titre de maître, ces notaires et *jurisperiti* ont pour noms Pons Pratviel, Isarn Capriol, Pierre Caussade, Bernard Cotelier, Pierre de Dieu ou encore Jacques Pradal… Le plus éminent était sans doute ce Jacques Pradal, clerc de Lautrec et procureur du roi en Albigeois, qui possédait une fortune immobilière évaluée à 1510 livres. Son père, maître Raymond de Pradal, représentait les *proceres* et l'université de Lautrec à l'assemblée de Tours en 1308. Il avait précédé son fils dans l'office de procureur royal en Albigeois vers 1300, après avoir exercé les fonctions de procureur de la sénéchaussée de Carcassonne depuis 1298. Jacques de Pradal possédait trois maisons à Lautrec, des fiefs nobles, dont une borie, plus des vignes, des cens et des redevances en grains. Il est l'un des 189 hommes de loi scrutés vers 1970 par Joseph R. Strayer dans son livre sur *Les gens de justice du Languedoc sous Philippe le Bel*, pour la plupart natifs du Languedoc, d'origine bourgeoise et formés dans les écoles de droit de la région (41). Venus généralement de familles de marchands aisés, ces hommes de loi disposaient au départ de biens patiemment acquis dans le négoce. Devenus gens de justice, ils constituaient des professionnels qui mettaient leur habileté au service de ceux qui payaient pour ça. Juge ou avocat, le juriste bénéficiait en premier lieu d'un monopole des professions judiciaires et d'un monopole profitable même à ceux de rang inférieur, car à leurs gages s'ajoutaient divers avantages (42). Le vrai monopole résidait dans les fonctions d'arbitre et de conseiller des particuliers ou des communautés. Dans les arbitrages, c'est à chaque pas que nous les retrouvons, car les préférences de leurs contemporains allaient plus au compromis qu'à une justice lente et chère. C'est pour cette raison qu'ils étaient plus intéressés par les affaires locales que par l'administration royale qui proposait des salaires trop faibles – quelques dizaines de livres par an. Les consulats comme les particuliers nobles ou roturiers n'hésitaient jamais, pour éviter les conflits et les procès, à recueillir les conseils des hommes de loi, car les conseils recherchés étaient principalement d'ordre juridique, notamment dans le Midi. Les corps municipaux recouraient volontiers à leur *consilia* et leur choix se portait en général sur les juristes du pays. Princes et communautés découvraient l'intérêt permanent de conseillers experts à débrouiller les difficultés du droit féodal. Des cités de petite taille n'hésitaient pas à engager un juriste à titre de « procureur de la ville », de caractère permanent, et utilisaient les hommes de loi dans leurs ambassades et leurs représentations. Le profit n'était jamais mince pour les juristes, car outre la réputation qu'ils y gagnaient, leur rémunération était généralement élevée. Il était bien sûr possible d'augmenter les revenus des salaires et des rémunérations ponctuelles en recourant à des moyens douteux, depuis l'acquisition de propriétés confisquées, au-dessous de leur valeur réelle, jusqu'à la corruption pure et simple. Un Audoard Garrigue, procureur du roi en Rouergue de 1301 à 1311, possédait plus de 50 propriétés. Cet homme de loi, qui comme procureur percevait un salaire annuel de 20 livres tournois, n'a pu bâtir une telle fortune qu'en pratiquant et en trafiquant en privé. C'est de l'exercice privé de leur profession que provenait leur argent, plus que des salaires, sans compter les dons qui leur étaient faits. Autre source de revenus, les bénéfices ecclésiastiques qui n'étaient certes pas réservés aux juristes, mais dont beaucoup ont bénéficié. Il y a fort à parier que les hommes de loi de Lautrec ont réussi à caser des membres de leurs familles dans le chapitre de la collégiale Saint-Rémy. Quelle que fût la provenance de leurs revenus, les hommes de loi ont su les placer presque toujours habilement. En biens fonds d'abord, car tous ont été des « rassembleurs de terres », suivant l'expression de Marc Bloch, en créances ensuite, dans la spéculation parfois. Au total, les *jurisperiti* de Lautrec formaient un groupe réduit mais solidaire qui avait l'instruction, le pouvoir et la richesse, qui savait servir la ville et ses campagnes, parfois le roi, sans perdre de vue ses intérêts. Sa présence à Lautrec à la fin du XIII[e] siècle et au début du XIV[e] s'explique, comme dans tout le Midi, par la réception depuis le second tiers du XII[e] siècle du droit romain, plus formelle que sur le fonds, et cette sorte de « pression savante » qui s'est exercée sur l'ensemble des villes méridionales, y compris les plus petites.

Au rang des *proceres* et des notables se trouvaient aussi les deux médecins et l'apothicaire de la ville, les deux hôteliers et les plus aisés des artisans, ainsi cinq couteliers qui occupaient dans la hiérarchie des fortunes artisanales

41. J.-R. STRAYER, *Les gens de justice du Languedoc sous Philippe le Bel*, Toulouse, 1970, p. 127-128. Ce livre nous aide à comprendre l'origine de la fortune des plus gradués, les *jurisperiti*. Notre analyse exclut bien entendu les simples notaires.

42. A. GOURON, « Le rôle social des juristes dans les villes méridionales au Moyen Âge », dans *La science du droit dans le Midi de la France au Moyen Âge*, Variorum reprints, Londres, 1984, p. 55-67.

les cinq premières places, dont le *procer* Jean Bonet, plusieurs fois fermier des redevances vicomtales (43). La coutellerie semble avoir été à Lautrec la seule activité «industrielle» destinée à un marché interrégional.

Reste à situer la valeur des patrimoines amassés par les élites de Lautrec, toutes élites confondues, dans l'échelle des fortunes privées de la ville en 1338 (44). Les données statistiques ont volontairement exclu les 308 « *nichil habentes* » et ne concernent, parmi les 983 foyers recensés par le *Domanial*, que les 675 chefs de famille estimés.

Estimation des patrimoines	Nombres de chefs de famille	% des estimés
plus de 1000 livres tournois	11	1,63
de 500 à 999	17	2,52
de 200 à 499	8	1,18
de 100 à 199	25	3,71
de 50 à 99	47	6,96
de 10 à 49	170	25,19
moins de 10	397	58,81
	= 675	= 100,00

Les foyers estimés à plus de 1000 livres tournois ne représentent que 1,63 % du total des estimés et 1,12 % du total des chefs de famille de la ville. Dans le groupe figurent huit *proceres*, qui appartiennent tous aux lignées des Pratviel, Capriol, Solomiac et des Aragon, deux damoiseaux, Bérenger de Lautrec et Louis de Solomiac annobli depuis le début du XIII[e] siècle, et le prieur de Lautrec. Dans le reste de la vicomté, les foyers dont les patrimoines sont supérieurs à 1000 livres tournois forment aussi un groupe de 11 chefs de famille, mais tous nobles et grands seigneurs (45).

Ainsi donc, la ville de Lautrec était essentiellement domination, et cette domination était exercée par ses élites, à leur seul profit. Ces élites régnaient sur la ville et sur tous les villages et hameaux de la vicomté qui utilisaient ses marchés, ses foires et ses services. Ils tiraient richesse et puissance de cette vie de relation. Aussi est-il nécessaire de s'interroger sur les modes de domination, successifs ou concomitants, que ces élites ont utilisés pour établir leur main mise sur la vicomté et maintenir les liens de subordination. Lautrec, comme tous les bourgs castraux, révèle sa capacité à assumer une fonction organisatrice de l'espace, politique, économique et sociale visant à concentrer sur la ville activités et richesses.

La vicomté de Lautrec, un espace dominé par les élites de Lautrec

À la polarisation politique, militaire et judiciaire de la châtellenie vicomtale, correspondait, institutionnellement, l'existence d'un consulat unique pour l'ensemble du pays, un «*consulatus de Lautrico et Lautriguesio*», constitué de trois *proceres* de la ville et de trois représentants des *forssas* (46). Attesté dès les années 1226-1231 et de peu postérieur aux plus anciens consulats de l'Albigeois-Gaillac 1203, Albi 1220, Lavaux 1222, Castres et Saint-Paul-Cap-de-Joux 1226 – le consulat collectif de Lautrec, ouvert à la fois aux roturiers et aux chevaliers, dans une région où la participation nobiliaire aux consulats était courante au XIII[e] siècle – ainsi à Cordes, Rabastens, Lombers, Lavaur ou Castelnau-de-Lévis –, a duré jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Les raisons du conflit ville-campagne qui a abouti au début du XV[e] siècle à la suppression du consulat et à l'accession de 25 villages à leur propre consulat, à raison de deux consuls par village, donnent toute la mesure des abus exercés par les oligarques de Lautrec. Après avoir réduit au minimum la participation des consuls des couches sociales les moins aisées, les représentants des élites de Lautrec ont pratiquement aboli le principe de partage équitable du poids de la fiscalité par portions égales entre ville et

43. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 251.
44. *Ibid.*, p. 273-278, notamment p. 275.
45. *Ibid.*, p. 236-238.
46. *Ibid.*, p. 108-128 et note 2, p. 369.

campagne (47). Ils ont chargé indûment les villageois au profit des urbains, n'hésitant pas à condamner ceux qui réclamaient plus de justice fiscale. Il faut savoir qu'après le démembrement du consulat de Cordes au milieu du XIVe siècle, Lautrec constituait le seul consulat collectif de l'Albigeois. Situation insupportable pour l'ensemble des ruraux de la vicomté, exaspérés par les exigences croissantes de la royauté en matière de fiscalité, par le non respect du principe d'équité et par les violations fréquentes des coutumes du Lautrécois. Acquise vers 1400, la séparation des *forssas* de la ville de Lautrec n'est devenue effective qu'en 1410, au terme d'une longue enquête menée par le sénéchal et de longs débats.

La mise en place, très tôt, d'un système commun des poids et mesures a accentué l'interdépendance entre la ville et ses campagnes. Elle a contribué de dissuader les ruraux de se rendre dans les lieux de marchés et de foires extérieurs à la vicomté et à renforcer la ligne de démarcation entre l'aire d'influence du pôle commercial de Lautrec et celles des pôles concurrents. Et ce d'autant plus que le territoire a été doté, délibérément, d'un réseau de routes qui convergeaient toutes vers le bourg central. Les routes départementales qui relient aujourd'hui Lautrec aux villes voisines de Castres, Réalmont, Graulhet et Puylaurens, dessinent autour de Lautrec un réseau étoilé de voies secondaires qui irriguent tous les secteurs de l'ancienne vicomté. Les cartes actuelles révèlent l'existence de voies convergentes comparables autour de la plupart des anciens bourgs castraux, ainsi, dans le Lauragais, autour de Caraman, d'Auriac-sur-Vendinelle ou de Saint-Félix-Lauragais.

Il serait utile de rassembler le corpus des coutumes du Lautrécois. Il est probable que les *proceres* de Lautrec, marchands et juristes, ont su inspirer aux vicomtes puis aux agents royaux dont ils étaient les familiers et les conseillers, en matière de droit notamment, des textes qui favorisaient leurs affaires commerciales et leurs opérations de crédit. Les chartes de Cordes composent ainsi un corpus juridique sur mesure qui avait pour objectif prioritaire de servir les intérêts de la ville et de ses élites, en promouvant les activités d'échange de la communauté et en favorisant l'extension de son aire d'influence au-delà des limites du «consulat» (48). Sur les 27 chartes attribuées à Cordes de 1232 à 1504, 18 concèdent des privilèges commerciaux (16 exemptions de leudes et de péages, 1 concession de foires, 1 transaction portant sur le droit de «*pesade*»).

Ainsi, dans le Lautrécois, tout concourait à la création *stricto sensu* d'un «marché commun», d'une communauté économique qui taxait tous ceux qui venaient de l'extérieur et instaurait une libre circulation pour tous ceux de l'intérieur. Au cœur de ce dispositif, le marché de Lautrec, ainsi conçu, disposait d'un large espace de domination et d'un bassin de consommateurs de 3000 foyers en 1338, entre 12000 et 15000 habitants. La ville concentrait quasiment toutes les activités de production et de service. Sur l'ensemble du territoire de la vicomté les foires et marchés de Lautrec étaient en situation de monopole. Il n'existait pas de marché concurrent dans la vicomté. Hors de ses limites, les seuls lieux de marchés et de foires étaient ceux de Castres, Graulhet, Lavaur, Labruguière, Puylaurens et Cuq-Toulza, tous distants de 15 à 30 km. L'armature commerciale mise en place dans la région remontait pour l'essentiel à la seconde moitié du XIIe siècle (49). Il a fallu attendre la fin du XIIIe siècle pour voir se créer les deux bastides-marchés de Réalmont (1272) et Viturbe (1299), relativement proches de Lautrec.

Le *Domanial* permet d'évaluer le niveau de concentration des métiers de l'artisanat et de l'alimentation (50). Les 106 artisans ou petits marchands rencensés exerçaient tous leurs activités à Lautrec, à l'exception de 6 qui résidaient dans les quatre villages de Cuq (2), Vielmur (2), Jonquières (1) et Mandoul (1) (2 tailleurs, 1 cordonnier, 1 pelletier-fourreur, 1 tisserand et 1 tailleur de pierre):

Alimentation: 20 dont 13 bouchers
Textile et habillement: 19 (6 tisserands et 13 tailleurs)
Cuir: 23 (14 cordonniers, 6 pelletiers-fourreurs, 1 savetier, 2 bourreliers)
Métaux: 27 (19 couteliers, 6 forgerons, 3 serruriers)
Bâtiment: 12 (7 maçons et tailleurs de pierre, 5 charpentiers)
Divers: 5

47. *Ibid.*, note 67, p. 376. La charte royale de 1327, qui confirmait l'existence du consulat, précisait les modalités du prélèvement fiscal: « *quod tallie et collecte communes pro presentibus obtinendis, excolvantur mediocriter, videlicet per illos de Lautrico cum suis pertinentiis medietas et per illos de forciis Lautriguesii cum suis pertinentiis residua medietas* ».

48. M. Berthe, « Les coutumes de la France méridionale », dans *La coutume au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Flaran, 2001, p. 135-136.

49. J. Petrowiste, informations extraites de son manuscrit *Terres d'échanges, les bourgs marchands du Midi Toulousain médiéval (XIe-XVIe siècle)* et aimablement communiquées par le chercheur. Des structures commerciales périodiques ou semi-périodiques sont signalées ou fortement présumées dans un ensemble de localités de l'Albigeois et du Lauragais entre 1145 et 1205, dans l'ordre chronologique, Auriac, Avignonet, Castelnaudary en 1145, Rabastens en 1153, Laurac en 1156, Gaillac en 1170, Lautrec en 1171, Puylaurens avant 1200, Verfeil en 1203. À l'exception de Gaillac, toutes ces agglomérations étaient des bourgs castraux.

50. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 262-265.

Tous œuvraient pour le « marché intérieur », celui de la ville et de la vicomté, à l'exception des couteliers dont la production était sans doute destinée aussi au « marché extérieur ».

On peut faire le même constat de concentration et de quasi monopole pour les études de notaires. L'analyse de leur répartition dans l'espace de la vicomté indique qu'en 1338, on ne comptait que quatre notaires de villages, deux à Cuq, un à Vielmur et un à Saint-Julien-du-Puy (51). Cuq et Vielmur étaient les villages les plus peuplés de la vicomté, avec respectivement 168 et 123 chefs de famille et les seuls à abriter à la fois des notaires et des artisans. Tous les autres étaient installés à Lautrec. Le phénomène de concentration des notaires dans les bourgs castraux et autres petits centres urbains semble s'être rapidement affirmé dans l'Albigeois et le Lauragais dès le dernier tiers du XIIIe siècle. C'est ce que révèle le *Saismentum Comitatus Tolosani* pour les baylies royales de Puylaurens, Caraman, Castelnaudary, Fanjeaux et Laurac en 1271, les seules où le document indique la localisation des notaires (52). Sur l'ensemble des 83 notaires cités dans ces circonscriptions, 49 résidaient dans les cinq chefs-lieux, plus 13 dans le bourg castral de Mas-Saintes-Puelles, soit un total de 62, c'est-à-dire 75 % de l'effectif, presque le pourcentage observé dans le Lautrécois un demi siècle plus tard. Les 21 restants se répartissaient entre onze agglomérations castrales secondaires. Comment expliquer une telle concentration ? D'abord par la concentration de quasiment toutes les activités artisanales et commerciales à Lautrec et la nécessité pour le notaire de se rapprocher des affaires. Par ailleurs, la plus grande longévité des études notariales urbaines par rapport aux études rurales et la réputation des notaires de la ville, pouvaient constituer un attrait au regard de clients qui recherchaient, en matière de validité et de conservation des actes, la sécurité. La fréquence des déplacements en ville donnait l'occasion de faire enregistrer les actes de manière peut-être plus discrète qu'en milieu rural. Que retenir de ce constat ? Il paraît évident que la forte corrélation observée à l'Époque moderne entre le statut urbain et l'activité notariale existait dès la fin du XIIIe siècle et le début du XIVe (53). Les notaires des années 1300 faisaient déjà partie du paysage urbain. Ce qui signifie que leur présence, en assez grand nombre et sur une longue période, dans une localité donnée, même si elle ne peut pas à elle seule constituer un critère infaillible de la qualité de ville, n'apporte pas moins un indice sérieux de la vigueur et de la vitalité de l'agglomération où les notaires étaient implantés.

Lautrec constitue un modèle représentatif des liens de subordination entre le bourg castral et sa couronne de villages. Les instruments de domination essentiels, si l'on excepte la domination politique et militaire, les outils de la ville et sa raison d'être en quelque sorte, étaient le marché et le savoir, l'un et l'autre contrôlés par un petit nombre de familles. Qu'on ne s'y trompe pas, la « *respublica patrie Lautriguesii* » qu'évoque une charte de 1410 était d'essence oligarchique (54).

51. *Ibid.*, p. 248.

52. *Saisimentum Comitatus Tholosani*, publié par Y. Dossat, *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, Paris, 1966.

53. J.-L. Bersagol, « La couverture notariale en Haute-Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un critère urbain ? », dans *Les petites villes du Sud-ouest*, *Revue de l'Agenais*, n° 1, p. 149-163.

54. Ph. Z. Ben Nathan, *La vicomté de Lautrec*..., p. 128 et note 72.

CUISINES ET FOYERS EXEMPLES DANS LA MAISON URBAINE MÉDIÉVALE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE

par Jean CATALO *

avec la collaboration de Agnès BERGERET, Patrice CONTE, Yan LABORIE, Véronique LAMAZOU-DUPLAN, Anne-Laure NAPOLÉONE, et Jacques PONS **

Lors des journées d'études de 2001, Pierre Garrigou-Grandchamp avait regretté le peu d'interventions sur les fonctions des espaces au sein de la maison urbaine médiévale (1). Ces fonctions n'apparaissent souvent qu'au travers des équipements identifiés ou non lors des études de cas. Pour les cuisines, Anne-Laure Napoléone y faisait allusion par l'intermédiaire des cheminées: « Seules les demeures dont le caractère bourgeois est nettement affirmé ont un local dont la fonction de cuisine peut-être reconnue. Celle-ci est généralement placée en rez-de-chaussée, mais pas uniquement, et elle est équipée d'une cheminée et d'un évier [...] » (2). Ce constat, semblable à celui de Monique Levalet en 1978 (3), est peut-être à nuancer aujourd'hui, à la lumière de fouilles urbaines plus nombreuses. Sans vouloir proposer une recherche exhaustive sur le sujet, quelques exemples dans le sud-ouest de la France permettent de poser le débat sur l'identification, pas toujours évidente, de la pièce d'habitation dévolue à la cuisine. En effet, les sources écrites, les études du bâti d'édifices conservés, et les sites d'archéologie urbaine, présentent des réalités assez différentes qu'il est intéressant de confronter.

Identification et définition

Dans les textes

Le terme généralement utilisé pour désigner les cuisines dans les sources écrites du sud-ouest de la France est « *coquina* » ou « *quoquinia* ». On le trouve essentiellement dans les testaments et les inventaires après décès. Il désigne le lieu de préparation et de cuisson des repas. Marie-Claude Marandet (4) note que ces mentions ne sont pas très fréquentes. Sur une base de 48 documents du Toulousain entre 1384 et 1505, villes et villages réunis, elle ne compte que 6 cuisines, soit 1/8. Cette proportion est équivalente à celles relevées en Forez, Gascogne, ou en Arles. Il faut remarquer que sur les six exemples, trois concernent des membres des élites (chanoine, clerc royal, bachelier ès décrets) et un autre lié à la profession du possesseur (hôtellerie).

---

* Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

** Cette communication doit beaucoup aux chercheurs qui ont bien voulu me transmettre de nombreuses informations parfois inédites. Je remercie chaleureusement Agnès Bergeret, Patrice Conte, Yan Laborie, Véronique Lamazou-Duplan, Anne-Laure Napoléone, et Jacques Pons pour leur confiance et leur ouverture d'esprit.

1. Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le Midi », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 16.
2. Anne-Laure NAPOLÉONE, « L'équipement domestique dans l'architecture civile », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 251.
3. Monique LEVALET, « Quelques observations sur les cuisines en France et en Angleterre au Moyen Âge », *Archéologie Médiévale*, t. VIII (1978), p. 225-243.
4. Marie-Claude MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge d'après les inventaires et les testaments », *A.M.M.*, t. 15 et 16 (1997-98), p. 269-286.

On retrouve ces caractéristiques, rareté de mentions et distinction sociale, associées à des édifices imposants ou à plusieurs corps pour d'autres exemples du XIIIe au XVe siècle, dans des bourgs ou des villes, du Périgord au Languedoc: inventaire des biens du marchand toulousain Tornier (5), inventaire de la maison d'un chevalier à Agonac en Dordogne (6), inventaire de la résidence d'un chanoine de Narbonne (7). Il s'agit à chaque fois d'hôtels particuliers, à plusieurs bâtiments ou doté d'un grand nombre de pièces (15!) tout comme les cas notés par Marie-Claude Marandet. À Toulouse, la mention de la cuisine du pâtissier Moulis en 1433 (8) rappelle aussi l'existence de ce type de salle pour l'exercice d'un métier.

Les hôtels particuliers, achetés entre 1363 et 1367 aux plus grandes familles de Toulouse, pour créer le collège de Périgord sont de même nature. La cuisine est systématiquement citée parmi les salles des demeures constituées généralement de deux corps sur cour avec galeries, tour, salles hautes et basses, chambres hautes et basses, cheminées, écuries, réserves et jardin (9).

Toujours à Toulouse, entre 1356 et 1415, le testament de l'apothicaire Guilhem del Pont (10), les inventaires après décès du marchand drapier Guilhem Azémar (11) et du *sédier* Pierre Vaquier (12) présentent une cuisine comme pièce séparée d'un grand ensemble, respectivement de 9, 12 et 12 espaces distincts. En 1430-1432 (13), cinq inventaires de biens pour des demeures bien plus modestes, de 1 à 7 pièces distinctes, témoignent qu'une d'entre elles contient les ustensiles de cuisine, notamment le trépied (14), sans désignation explicite de la fonction. Cette *aula* peut se trouver en rez-de-chaussée ou à l'étage (15). Le terme *quoquinia* ne semble ainsi réservé qu'à des espaces appartenant à des hôtels d'un certain gabarit, peut-être en fonction de la superficie de la pièce ou de son équipement (cheminée).

Par l'étude du bâti

Malgré le très important travail d'inventaire des maisons médiévales dans le sud-ouest de la France, les cuisines identifiées dans le bâti sont aussi peu nombreuses que les mentions d'archives. À l'appui des inventaires les plus étoffés pour des villes de nos régions (16), elles ne sont identifiées qu'à peine dans 2 % des cas. Bien sûr, ce bilan est dû en grande partie à la nature même des vestiges architecturaux, pas toujours conservés ou accessibles dans leur totalité. Les critères d'identification, très sélectifs, généralement association de traces de cheminée associée à un évier, en sont aussi une explication. Parmi les exemples connus, quatre sont répertoriés à l'étage de l'édifice: Cahors (17) [2], Tournon d'Agenais (18) [1], Périgueux (19) [1]. Là encore, cette caractéristique est sans doute à mettre en relation directe avec la nature des indices et les critères retenus.

---

5. Véronique LAMAZOU-DUPLAN, « Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 44-53 et 57-59.

6. Bernard FOURNIOUX, « La demeure et le décor intérieur d'un simple chevalier périgourdin à la fin du Moyen Âge (son assise économique) », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord*, t. CXVI (1989), p. 293-302.

7. Yves ESQUIEU, « Narbonne (Aude) », *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVe siècle). Un corpus et une esquisse*, Yves Esquieu et Jean-Marie Pesez (dir.), Paris, 1998, p. 359-360.

8. Claude SICRE, *Le décor de la vie privée à Toulouse d'après les inventaires des XIVe et XVe siècles*, mémoire de Diplôme d'Études Supérieures, Toulouse, 1958, p. 14.

9. Patrice CABAU et Anne-Laure NAPOLÉONE, « De la Tour des Maurand au Collège du Périgord », *M.S.A.M.F.*, t. LXV (2005), p. 51-95.

10. A.D. Haute-Garonne 3E 7412, f° 96v-105.

11. A.D. Haute-Garonne 3E 5897, XI, f° 27-32, 1415.

12. A.D. Haute-Garonne 3E 6736, f° 1-31, 1401.

13. A.D. Haute-Garonne 3E 4395, ensemble des inventaires vus par Véronique Lamazou-Duplan qui m'a très aimablement transmis ces informations, merci à elle.

14. A.D. Haute-Garonne 3E 4395, f° 302, f° 311, f° 316, f° 621, f° 323.

15. A.D. Haute-Garonne 3E 4395, f° 316, f° 323.

16. http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france.

17. Maurice SCELLÈS, « Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XIIe-XIVe siècles) », *Cahiers du patrimoine*, n° 54, Paris, 1999, p. 135 et 184, n° 42 rue de la Daurade et n° 88 rue des Soubirous.

18. Agnès MARIN, *Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne). Étude archéologique d'une maison rue de la Citadelle*, rapport multigraphié, mars 2002, p. 28.

19. « Hôtel de Gamanson », 5 rue de la Constitution: Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP, « Les maisons "1400" en Périgord. Étude sur une transition », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Périgord*, t. CXXVI (1999), p. 595.

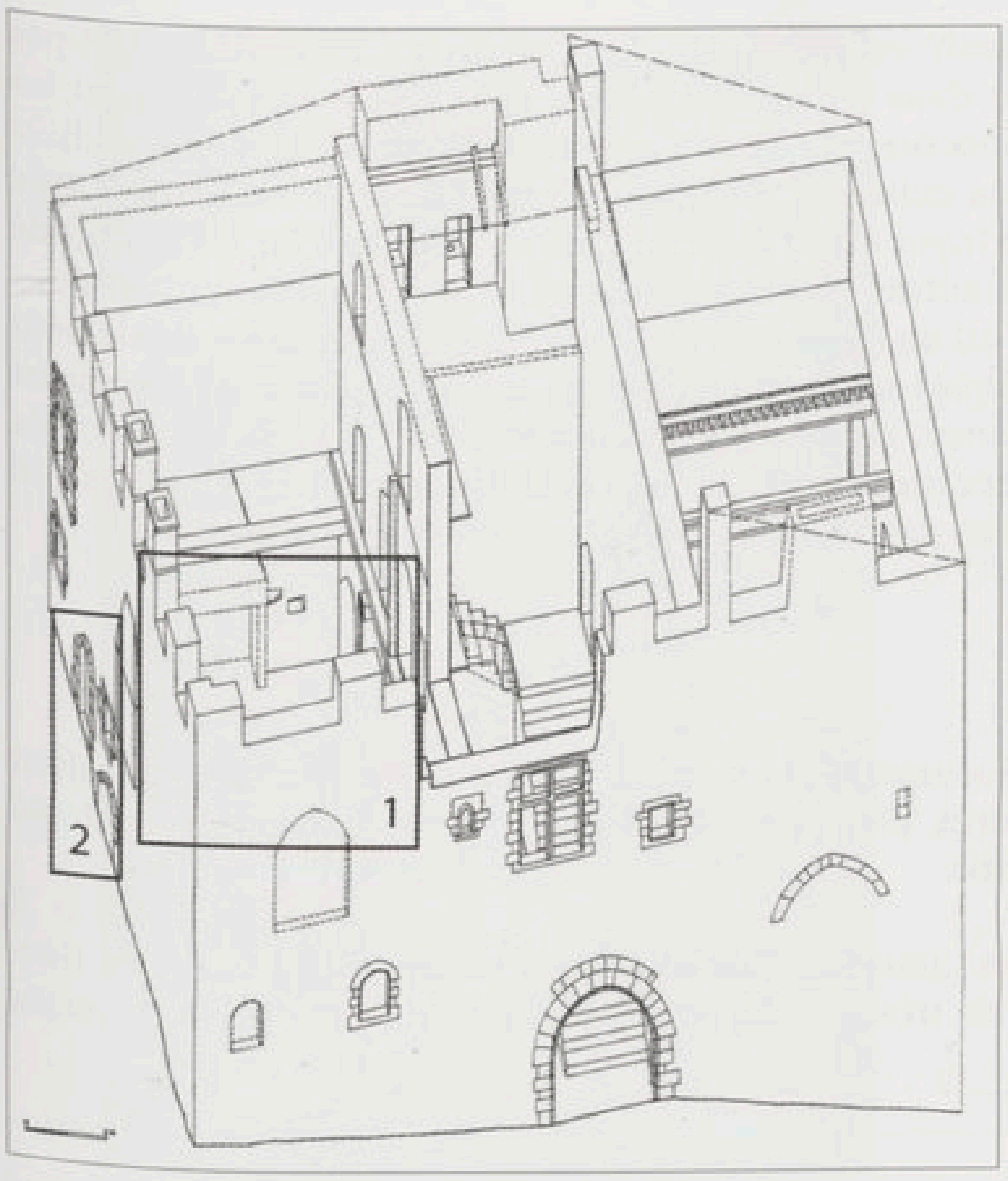


FIG. 1. FIGEAC, MAISON DE LA RUE DES LAZARISTES, localisation de la cuisine (1) et de son accès (2). *D'après dessin V. Rousset.*

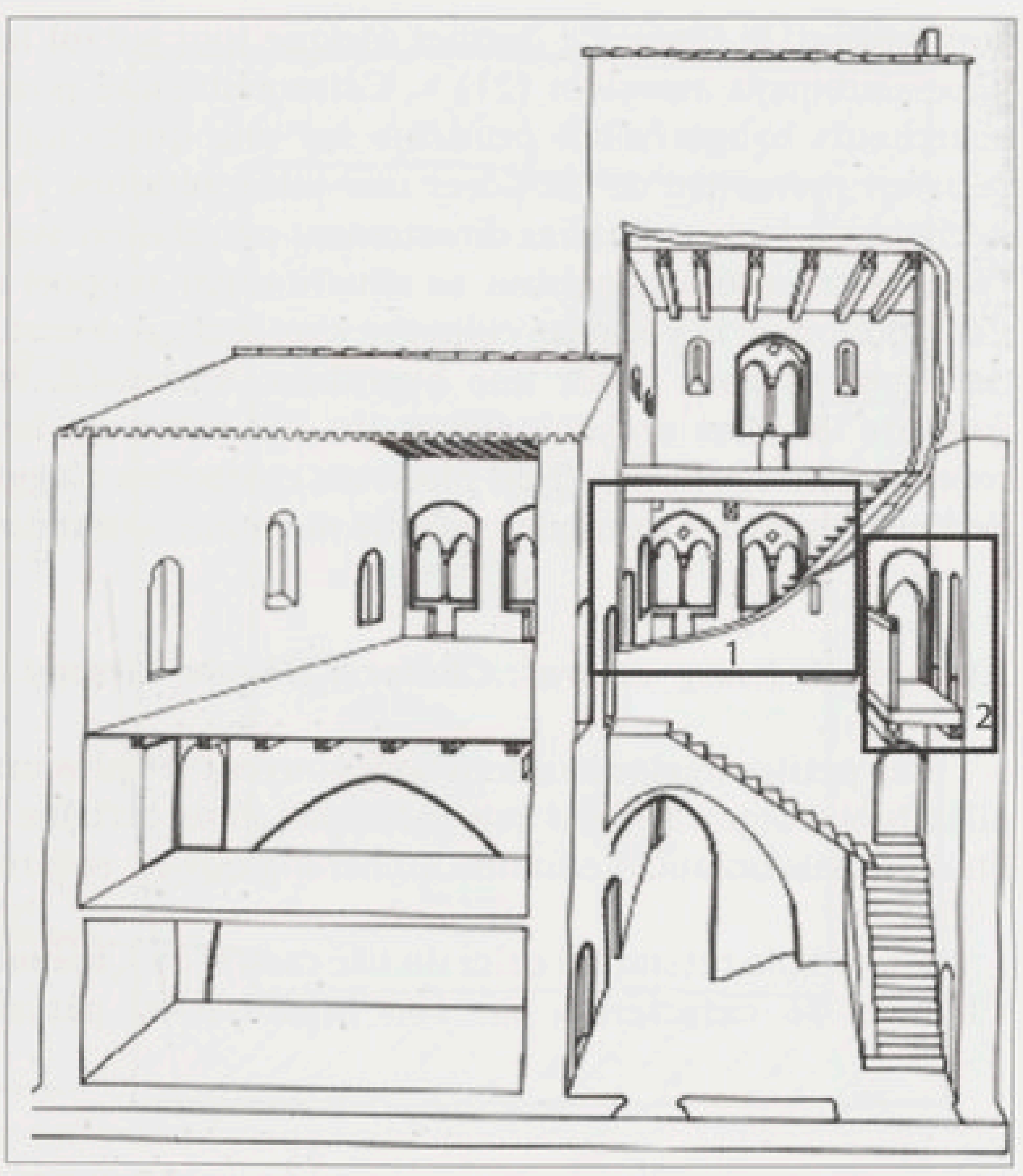


FIG. 2. CAHORS, MAISON N° 42 RUE DE LA DAURADE, localisation de la cuisine (1) et accès à la galerie des latrines (2). *D'après P. Roques. Inventaire Général.*

Comme pour les mentions textuelles, ces cuisines équipées de cheminée appartiennent à des ensembles architecturaux à plusieurs corps de logis et un grand nombre de pièces. Dans le cas de la maison médiévale de la rue des Lazaristes à Figeac (20), la cuisine est installée au rez-de-chaussée dans le corps arrière à côté d'une salle basse, équipée d'une cheminée (petite niche à côté) et évier se déversant dans une fosse au fond de la cour (fig. 1). La cuisine s'ouvre sur la cour et sur la rue arrière. L'exemple du n° 42 de la rue de la Daurade à Cahors est tout aussi impressionnant : cuisine à l'étage avec fenêtres sur rue, subordonnée à l'*aula* principale, accès sur l'escalier de la cour et la galerie des latrines (fig. 2). À Tournon d'Agenais, elle se trouve au premier étage du corps arrière, au premier niveau d'un édifice complexe à trois corps à Périgueux. C'est bien dans les résidences les plus développées et attribuées aux membres des élites urbaines que se trouvent les quelques exemples de cuisines identifiées. Ce constat signifie-t-il que les maisons dépourvues de cheminée n'ont pas de cuisine ? Cette spécialisation d'un espace réservé à la fonction culinaire est-elle absente des autres demeures urbaines, patriciennes ou non ? Il faut sans doute se tourner vers d'autres sources pour ébaucher quelques réponses.

Les données archéologiques

Sans revenir sur les limites respectives des informations issues des études du bâti et des données archéologiques, on devine que les critères de référence sont nécessairement différents. En archéologie, l'identification d'une cuisine se fait d'abord systématiquement par la présence ou l'absence d'une structure de

20. Anne-Laure NAPOLÉONE et Valérie ROUSSET, « La maison de la rue des Lazaristes à Figeac (XIVe siècle) », *M.S.A.M.F.*, t. LVIII (1998), p. 93-128.

combustion : le foyer. Ce dernier évoque tout autant le chauffage, bien que « [...] les deux fonctions ne sont pas nécessairement associées (21) ». Cette ambiguïté possible dans l'utilisation d'une sole foyère rend souvent les chercheurs exagérément prudents sur une quelconque fonction de l'aménagement. Pourtant d'autres indices peuvent permettre de proposer une interprétation. Pour la cuisine, l'existence d'une couche d'occupation avec déchets et objets culinaires directement en relation avec le foyer est également requise. Plus encore, les limites de l'espace réservé à la cuisine, sa situation par rapport aux autres pièces et leurs aménagements, comptent dans l'attribution de la vocation culinaire à un secteur donné. C'est un faisceau d'indices concordants qui est finalement déterminant pour poser une hypothèse. Ces caractéristiques sont généralement acquises pour les exemples suivants de sites archéologiques du sud-ouest de la France, encore trop peu nombreux. Dans un souci de représentativité, ils illustrent plusieurs catégories d'agglomérations médiévales. On distinguera d'abord la maison de bourg, puis des exemples de ville moyenne, enfin des sites dans les grandes métropoles régionales.

Exemple de bourg castral : Châlucet (Haute-Vienne)

Les petites agglomérations sont souvent les plus mal documentées en raison du peu de fouilles urbaines dont elles font l'objet. Il n'est pas rare que, dans certains bourgs, plusieurs édifices médiévaux conservés aient été étudiés mais qu'aucune fouille archéologique ne soit réalisée.

L'exemple retenu est celui du site castral de Châlucet en Limousin. Connu comme bourg castral, le site de Bas-Châlucet se caractérise par son organisation parcellaire très proche du type urbain. Le déclin de cette

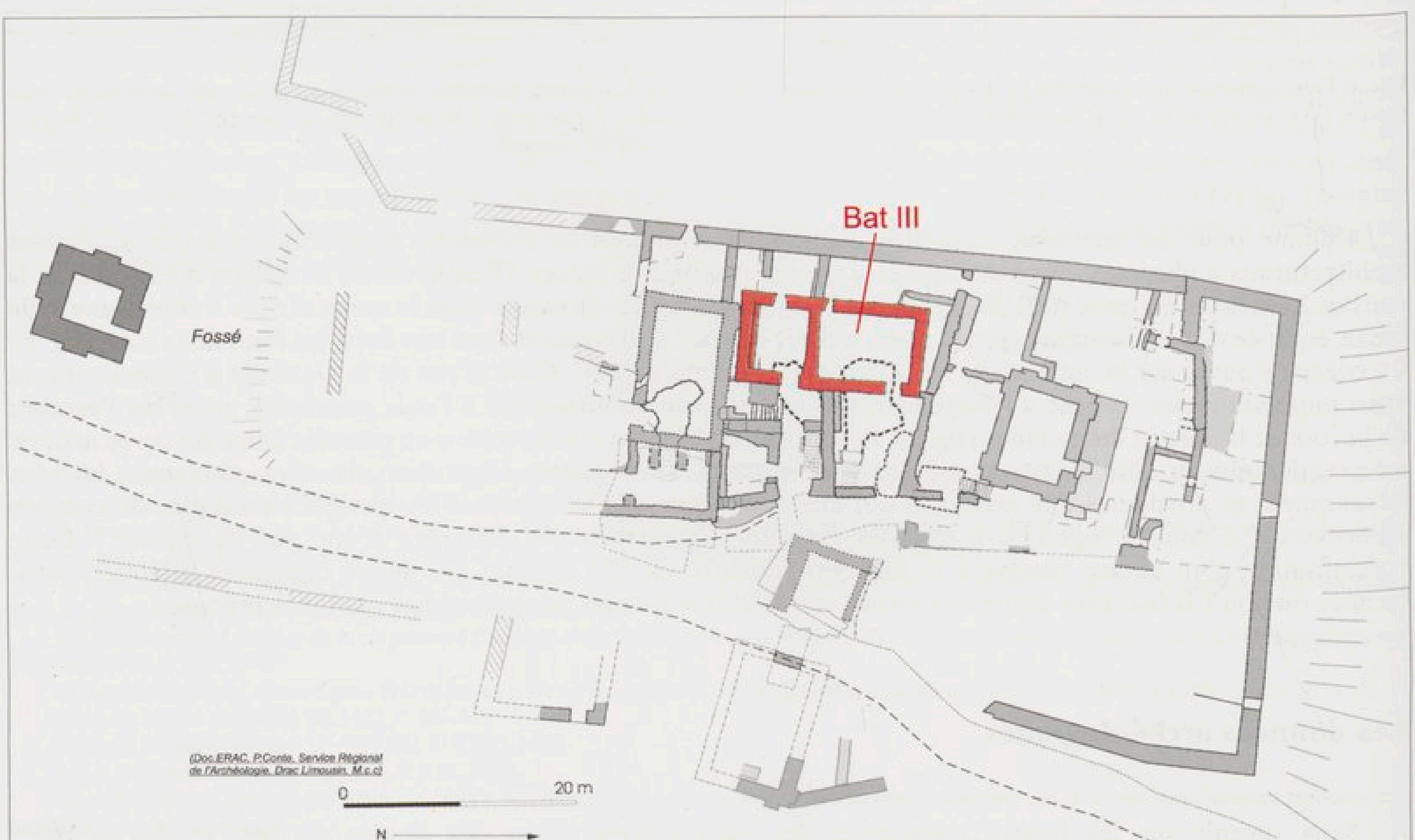


FIG. 3. BAS-CHÂLUCET. BAS-*CASTRUM*. Plan de localisation du bâtiment III. *Dessin P. Conte S.R.A.-D.R.A.C. du Limousin, 2005.*

21. Jean-Marie PESEZ, « Le chauffage : foyers et cheminées », *Cent maisons médiévales en France (du XII au milieu du XV siècle). Un corpus et une esquisse*, Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), Paris, 1998, p. 109.

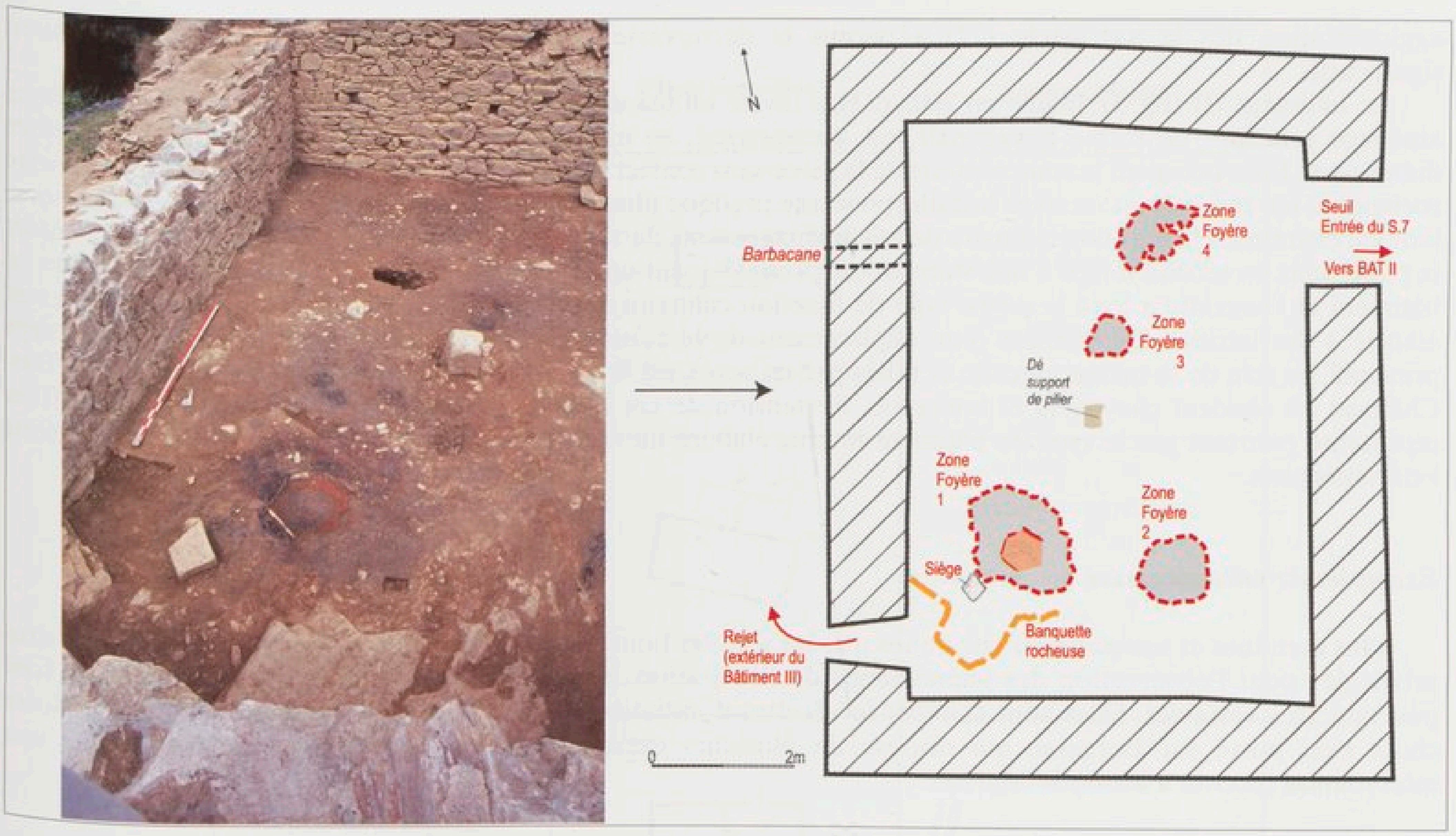


FIG. 4. BAS-CHÂLUCET, vue et relevé de la cuisine du bâtiment III.
Cliché et dessin P. Conte.



FIG. 5. BAS-CHÂLUCET, vue du foyer principal du bâtiment III.
Cliché P. Conte.

agglomération dès le XV[e] siècle (22) a permis la découverte de vestiges d'édifices civils particulièrement significatifs.

Le bâtiment III (fig. 3), fouillé en 2002 (23), a révélé un rez-de-chaussée occupé par plusieurs foyers. Le foyer aménagé principal, de forme hexagonale, est accompagné, au moins, de quatre autres zones foyères de petites dimensions. Elles occupent la zone centrale de la pièce sans contact avec les murs latéraux (fig. 4 et 5). Une banquette rocheuse a été réservée, et un siège installé, pour une pratique plus confortable autour des feux. Le mobilier associé indique clairement la vocation culinaire de ces aménagements du XIV[e] siècle. Il faut noter que cette cuisine va laisser la place dans un second temps à une stabulation, probablement une écurie. En 2004 (24), l'espace compris entre ce bâtiment et l'enceinte a livré le même type de fonction culinaire avec foyers multiples sous une forme d'appentis, associé à des latrines. L'hypothèse d'un déplacement de la cuisine du rez-de-chaussée vers l'extérieur du corps principal, au sein de la même parcelle et reliés par un accès, est là tout à fait vraisemblable. Situé au cœur du Bas-Châlucet où résident chevaliers et bourgeois, l'extension de cet édifice est également pourvue d'une cave. Il ne représente pourtant pas le type de bâtiment le plus élaboré au regard d'autres maisons à étages et à contreforts extérieurs plats.

Exemples de ville moyenne

Plus étendues et souvent plus anciennes que les simples bourgades, les villes moyennes représentent des sites privilégiés pour l'observation des phénomènes d'urbanisation. Les occasions de fouilles archéologiques y sont pourtant très variables. Elles sont souvent le résultat d'initiatives locales particulièrement souhaitables. Notre choix s'est porté sur Bergerac qui dispose de plusieurs exemples de fouilles d'habitat urbain, et sur une intervention récente à Mont-de-Marsan.

Bergerac (25)

Plusieurs opérations distinctes permettent de proposer une évolution chronologique de la maison urbaine (fig. 6). À Saint-Jacques Nord, une habitation a pu être reconnue totalement dans son état antérieur au début du XIII[e] siècle (état II). En terre et bois dans son état I, puis sur bases maçonnées dans son état II, cette maison, située en bordure du chemin appelé à devenir *lo gran carriera* dans la ville des années 1250-1300, partageait toutes les dispositions des maisons rurales du plat pays bergeracois. Le mobilier et les déchets inclus dans son sol de terre battue ne laissaient aucun doute sur la destination polyfonctionnelle de la partie la plus importante de son espace (fig. 6, n° 1). En revanche, la petite pièce arrière (environ 5 m^2), au sol « propre », correspondait peut-être à un espace spécifiquement destiné aux réserves ou au couchage. À l'îlot Fonbalquine, l'occupation est constituée d'abord par des constructions de terre et de bois avant que n'apparaissent des bâtisses en maçonnerie de brique après 1250. Une urbanisation de plus en plus rigide en fixe définitivement l'organisation parcellaire. L'organisation de l'intérieur d'une des premières maisons (fig. 6, n° 2) n'est pas connue précisément faute de conservation du sol, mais son plan général fait apparaître un espace annexe accolé à son corps principal. Édifié probablement en terre sur des platelages de bois fondés sur des lignes de petits pieux, un appentis apparemment divisé en deux, présentait au devant de sa façade, donc en extérieur, trois groupes de plaques foyères plusieurs fois reprises. À l'intérieur de l'appentis, le sol était planchéié (traces de planches) et ne conservait pas de marque de foyer. Clos semble-t-il de parois légères, côté est, un passage rendait sûrement cet appentis directement accessible sans passer par l'intérieur de la maison, avec lequel il est possible qu'il ait communiqué. Rien de particulier ne permet de caractériser l'utilisation de l'appentis, mais le sol extérieur, côté nord, autour des foyers a livré un spectre bien ordinaire de vaisselles (pégau, cruche, jatte, pot à cuire) et de déchets domestiques associés à un très grand nombre de galets de quartz (taille moy. 10/15 cm) exogènes, brûlés et éclatés sous l'effet de chocs thermiques. Rue des Fargues, on a retrouvé un habitat avec une disposition de pièces très similaire (fig. 6, n° 3). La salle principale de l'ostal, situé vers 1250 en bordure de la grand-rue dans un quartier dense était complétée d'un appentis en arrière. Cette

---

22. Patrice CONTE, « Recherches sur le site du bas *castrum* de Châlucet (Saint-Jean-Ligoure, Haute-Vienne) : travaux archéologiques 2005 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXXIV (2006), p. 295-308.

23. Patrice CONTE et Christian RÉMY, « Châlucet (Saint-Jean-Ligoure, Haute-Vienne) : recherches sur le bas *castrum* et ses habitants (année 2002) », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXXI (2003), p. 199-324.

24. Patrice CONTE et Christian RÉMY, « Châlucet (Saint-Jean-Ligoure, Haute-Vienne) campagne 2004 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXXIII (2005), p. 207-235.

25. Yan LABORIE, *Histoire du Périgord,* B. Lachaise (dir.), 2000, p. 156-159.

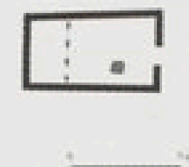
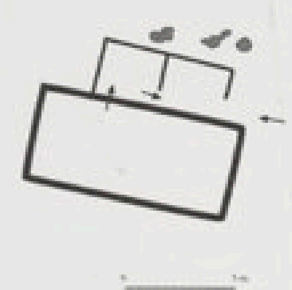
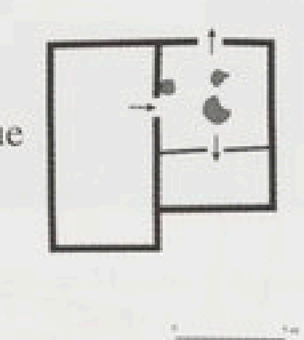
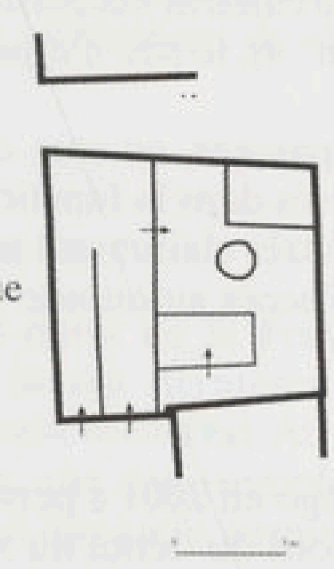
Site et datation	Plans simplifiés	Commentaires
Saint-Jacques nord vers 1200	 rue N° 1	un foyer dans une salle commune
Îlot Fonbalquine 1200-1250	 N° 2	des foyers extérieurs et un appentis à vocation domestique
Rue des Fargues État 1 vers 1250	rue  N° 3	appentis avec foyers et zone de stockage
Rue des Fargues État 2 vers 1350	rue  N° 4	pas de foyers en rez-de-chaussée dans les parties connues

FIG. 6. TABLEAU RÉCAPITULATIF des positions des foyers dans la maison urbaine médiévale à Bergerac.
D'après plans de Y. Laborie.



FIG. 7. MONT-DE-MARSAN, plan simplifié de la phase 3 du site rue Victor-Hugo. *D'après J. Pons et C. Fondeville.*

adjonction comprenait une pièce avec foyers circulaires successifs et un espace de réserve séparé. En revanche, dans son évolution ultime au XIVe siècle (fig. 6, n° 4), le site n'a pas révélé d'espace à vocation culinaire, peut-être à l'étage ou extérieur aux pièces principales.

Ces trois exemples semblent présenter le passage, au sein de maisons urbaines du XIIIe siècle, d'un espace central et polyfonctionnel à des espaces spécialisés dans la fonction culinaire repoussés en arrière ou à l'extérieur. Dans ce cas, le stockage des denrées lui est alors très clairement associé. Dans la cuisine de l'ostal rue des Fargues, on retrouve la multiplicité des aires foyères et l'accès autonome vers l'extérieur déjà aperçus à Châlucet.

Mont de Marsan (26)

La fouille préventive réalisée rue Victor-Hugo en 2001 a permis la découverte de vestiges représentatifs de la croissance urbaine de cette ville. Les deux maisons du début du XIVe siècle qui donnent sur la rue principale sont séparées par une ruelle qui se maintiendra à l'Époque moderne. De chaque côté de cette ruelle, les salles s'organisent en enfilade avec une pièce occupée par des foyers en deuxième position depuis la rue (fig. 7). Dans la maison la plus à l'ouest, la sole d'un four est conservée sur une emprise de 1,10 m sur 1,10 m avec sur le côté ouest un reste de paroi sur un centimètre de haut. Le matériau utilisé pour la sole est une argile marbrée jaune et blanche. Dans la deuxième maison, à l'est de la ruelle, le foyer de plan quadrangulaire (0,90 m sur 0,70 m) est une

26. Jacques PONS, *Rapport final d'opération, Mont-de-Marsan 31, 33, 35 rue Victor-Hugo Extension de l'Hôtel du Département*, I.N.R.A.P. 2005, p. 20-22 et fig. 10.



FIG. 8. MAISON 2, RUE VICTOR-HUGO À MONT-DE-MARSAN, foyer quadrangulaire en carreaux de terre cuite. *Cliché J. Pons.*

construction soignée constituée d'un pavement d'au moins seize carreaux de terre cuite juxtaposés sur quatre rangées (module de l'ordre de 0,21 m de côté) (fig. 8). Seule la paroi sud est aménagée par des carreaux posés de champ. À la périphérie de cette structure sont associés des vidanges de foyer avec des successions de fins niveaux cendreux. Le mobilier archéologique recueilli se compose essentiellement de tessons de céramique et de fragments de faune. De nombreuses monnaies permettent de situer la destruction de cet état du bâti dans la première moitié du XIVe siècle.

Exemples de métropoles

Les grandes métropoles régionales du sud-ouest de la France ont fait l'objet du plus grand nombre des opérations d'archéologie urbaine préventives de ces dernières années. Il n'en découle pas pour autant une connaissance achevée d'un modèle d'habitat urbain médiéval. Au contraire, les sites ont révélé la grande diversité de cet habitat tout en ne livrant, le plus souvent, que des exemples de la fin du Moyen Âge. Nous présentons ici des sites parmi les mieux documentés, notamment lorsqu'ils permettent de situer les zones d'activité culinaire dans la maison, mais aussi par rapport à la parcelle et les rues.

Bordeaux (27)

L'ostal d'Arnaud de Castillon, clerc de Saint-Siméon, daté vers 1380, a été découvert lors de la fouille de la

27. Sylvie FARAVEL, Marie-Christine LERAT-HARDY, « n° 34 Bordeaux (Gironde) », *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XIVe siècle), Un corpus et une esquisse*, Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), Paris, 1998, p. 261-263.

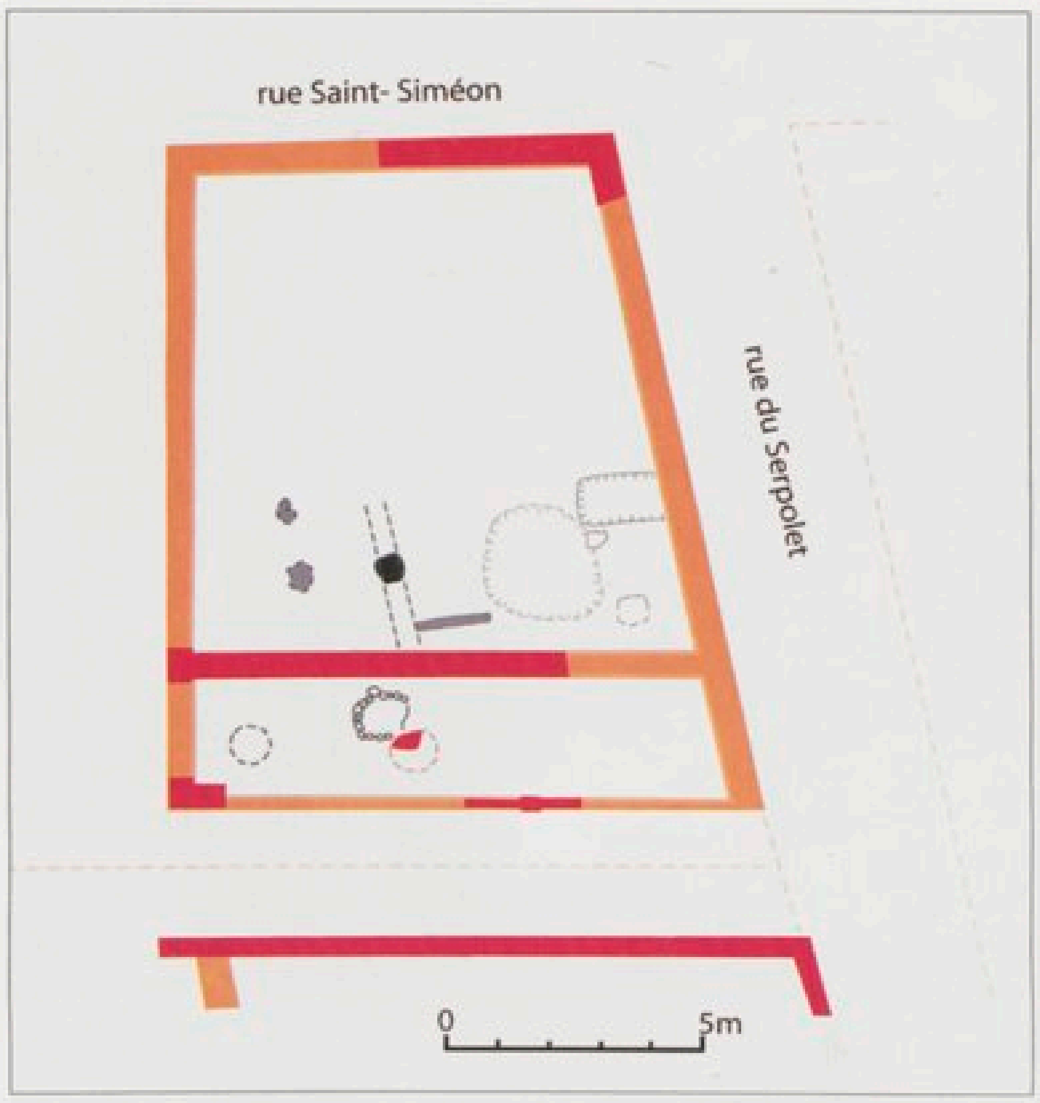


FIG. 9. PLACE CAMILLE-JULLIAN À BORDEAUX, plan de la maison des Castillon. *D'après S. Faravel.*

place Camille-Jullian en 1989-1990 par l'équipe de Danny Barraud et Louis Maurin (fig. 9). Dans un état premier (état 26 de l'îlot, vers 1290-1300) cette maison ne possédait pas d'appentis foyer, assimilable à une cuisine, bâti sur l'arrière. En revanche, dans la cour de la maison voisine, un foyer extérieur ou sous un appentis avait été repéré. Toujours dans cette maison II, un autre foyer ouvert se situait dans l'axe de l'espace unique de son rez-de-chaussée, alors que dans la maison voisine (III) le foyer est accolé au mur jouxtant l'entremis. Dans le cas de la maison n° II, la présence d'une entrée axée signalée par l'aménagement d'un seuil sur la rue, de faible largeur, pouvait indiquer un accès indépendant. Vers 1300, l'état n° 26 de l'îlot illustrerait, semble-t-il, la coexistence des solutions du foyer intérieur à la salle de l'ostal, ouvert (central ou adossé au mur), et du foyer extérieur peut-être sous un petit appentis. Il peut aussi correspondre à des déplacements successifs, saisonniers ou définitifs. Cette option est aussi envisageable pour la maison d'Arnaud de Castillon qui occupait l'angle nord-est de sa parcelle au carrefour des rues Saint-Siméon et du Serpolet. La partie méridionale du corps principal de plan trapézoïdal est consacrée aux communs. On dénombre deux plaques foyères dont une construite en fragments de tuiles noyés dans l'argile. Un appentis de 2,50 m de large a été construit adossé au même mur sud de la maison, et donne sur un passage de même largeur sur la rue du Serpolet. Cet appentis abritait deux autres foyers aménagés, âtre carré encadré de moellons pour le plus élaboré. Dans les deux emplacements de foyers, les aires de chauffe sont accompagnées de creusements attestant plusieurs vidanges. Dans cet état de la fin du XIV[e] siècle, l'appentis est une extension qui n'existait pas dans l'état précédent, ce qui correspondrait à une possible extériorisation avec accès autonome sur un passage vers la rue.

Montpellier (28)

L'opération archéologique, qui s'est déroulée en 2002, sur le site actuellement occupé par une partie des bâtiments du Musée Fabre, a mis au jour l'occupation d'un secteur initialement situé à l'écart du pôle primitif de développement de la ville de Montpellier et à l'extérieur de l'enceinte du XII[e] siècle. L'espace étudié, enclos dans l'enceinte d'agrandissement du XIII[e] siècle, n'a été construit que durant un laps de temps très court, de la fin du XIII[e]-début du XIV[e] siècle à la seconde moitié du XIV[e] siècle.

L'hypothèse de l'attribution de l'ensemble des volumes observés à une maison unique ne peut pas être écartée. Dans ces espaces placés aux marges de l'enceinte d'agrandissement, un programme de lotissement rapide est soigneusement planifié, en association avec une phase d'accroissement de la population. Ces parcelles, construites sans contrainte initiale hormis celle du réseau de voirie, sont nombreuses et étroites, et possèdent un accès sur la rue qui les borde au nord ou à l'ouest. Le plan du lotissement perdure avec une possible densification de l'emprise des volumes d'habitation au détriment des rares secteurs ouverts et publics de type impasse, accompagné d'un exhaussement des maisons existantes.

Dans l'hypothèse d'une maison unique cour Bazille, une comparaison s'impose avec celle de l'exemple de Mont-de-Marsan, toutes deux étant délimitées par des impasses donnant sur la rue principale. Les pièces se

28. Titulaire de l'autorisation de fouille A. Speller. Agnès BERGERET (dir.) avec la collaboration de P. ECARD, V. FOREST, C. JORDA, A. RIOLS et A. SPELLER, *Le Musée Fabre: La cour Bazillè - Montpellier (Hérault). De la création éphémère d'un quartier populaire (ou commerçant) au XIV[e] siècle à la construction du collège des jésuites à la fin du XVII[e] siècle,* Rapport final d'opération I.N.R.A.P., 2004.

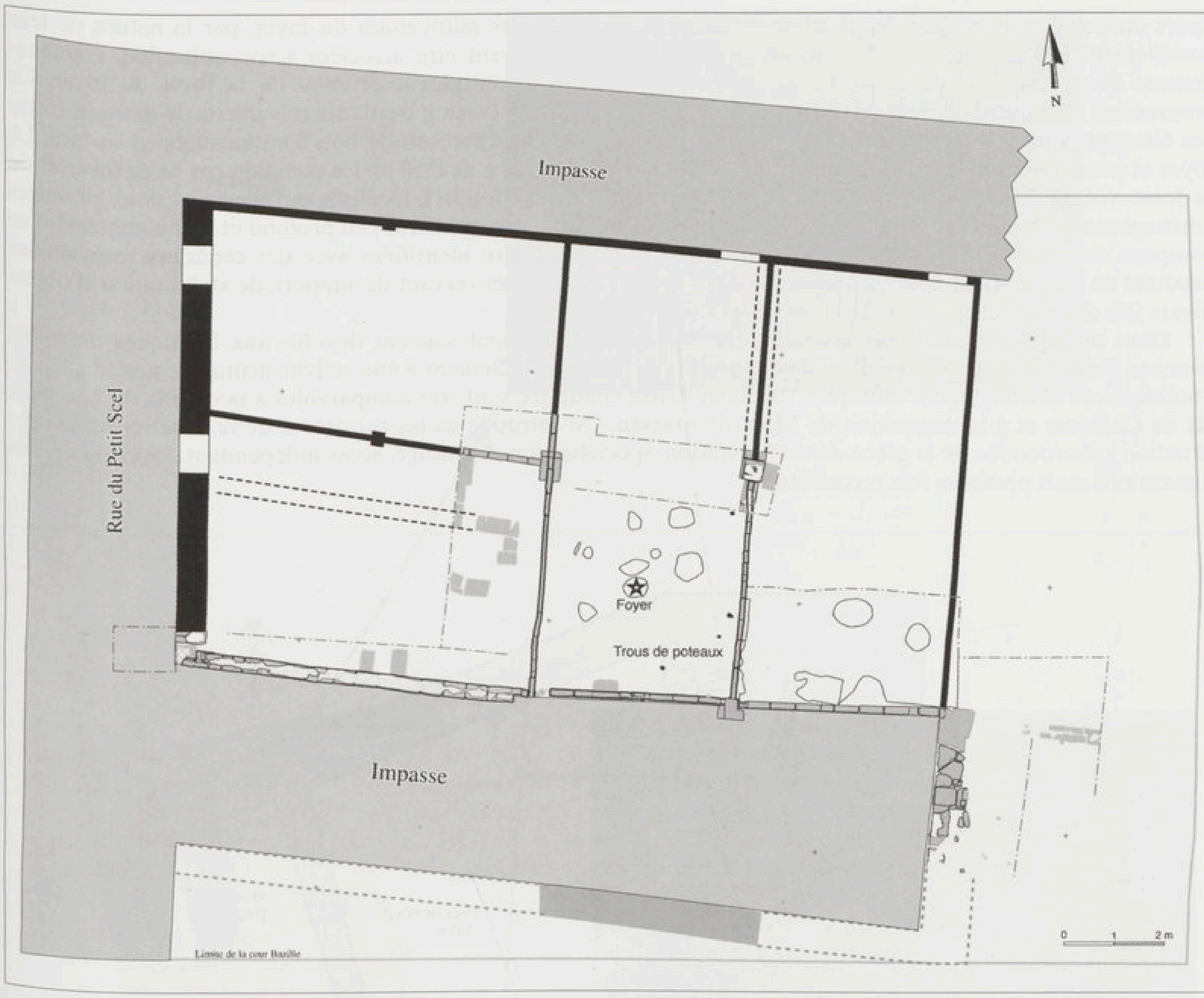


FIG. 10. MAISON COUR BAZILLE À MONTPELLIER, plan simplifié de la maison. *D'après C. Labarussiat.*

développent en enfilade vers le cœur de l'îlot à partir d'une façade étroite, et disposent ainsi d'un accès direct vers l'extérieur. La salle en arrière des pièces en façade, qui occupe toute la largeur du bâtiment, se singularise par ses aménagements (fig. 10).

Un foyer, dégagé à même le sol, se situe approximativement au centre de l'espace fouillé à environ 1,80 m des trois murs qui l'enserrent. Il est aménagé en creux dans une fosse contemporaine du premier niveau d'occupation en terre battue. Cette structure de cuisson se compose d'un hérisson de galets mis en place dans une fosse au contour circulaire et au profil en « U » mesurant 0,40 x 0,50 m, d'une profondeur de 0,10 m. Les bords sont évasés vers le haut et le fond de fosse est tapissé par endroits de fragments de tuiles courbes, mêlé à un fragment de lauze et de gros fragments de céramique recouverts de mortier. Entre les galets qui ne présentent aucune trace de rubéfaction, se trouvent des charbons de bois et des limons très cendreux et compacts. La sole n'a pas été conservée.

En parallèle de l'entretien du sol matérialisé par la mise en place d'une chape de chaux, ce foyer est réaménagé. De nouveaux galets se superposent aux éléments initiaux, en débordant le cadre de la fosse primitive de quelques centimètres. Le pourtour de ce nouvel aménagement est scellé par le niveau de chaux. La surface du sol contemporain de ce foyer est très irrégulière, elle se caractérise par la présence de nombreux charbons de bois

épars ou concentrés au sein de creusements. Ces multiples fosses mitoyennes du foyer, par la nature de leur comblement composé essentiellement de charbons de bois, peuvent être associées à son utilisation. L'aménagement du creusement de l'une d'entre elles, présente des similitudes avec celui de la fosse du foyer. Ce creusement est tapissé d'éclats de tuiles courbes et de céramique à cuisson oxydante recouverts de mortier. Entre ces éléments s'infiltre un sédiment fin limoneux et cendreux. Des charbons de bois sont localisés en surface. Le foyer et cette fosse sont proches, séparés seulement par une distance de 0,50 m. En complément de ce foyer et de la fosse voisine, ce sont au total cinq creusements qui ont été fouillés, localisés au nord des deux premiers aménagements. Scellés par la chape de chaux postérieure, leur creusement est peu profond et leur comblement se compose en majorité de charbons de bois. Certaines peuvent être identifiées avec des cendriers recevant les produits du curage de la structure de cuisson ou comme des cavités servant de support, de stabilisateur d'objets divers tels des marmites ou différents ustensiles de cuisine.

Dans un contexte médiéval urbain où les rez-de-chaussée sont souvent dévolus aux boutiques ou à des annexes, l'identification potentielle d'une cuisine s'oppose éventuellement à une activité artisanale non identifiée. Toutefois, ces aménagement multiples, foyers et fosses cendriers, sont très comparables à la cuisine du bâtiment III de Châlucet et à la disposition de Mont-de-Marsan. On retrouve ici les caractères de la vocation culinaire : situation subordonnée de la pièce dans l'habitation, spécialisation de l'usage, accès indépendant, foyer de petites dimensions mais plusieurs fois reconstitués.

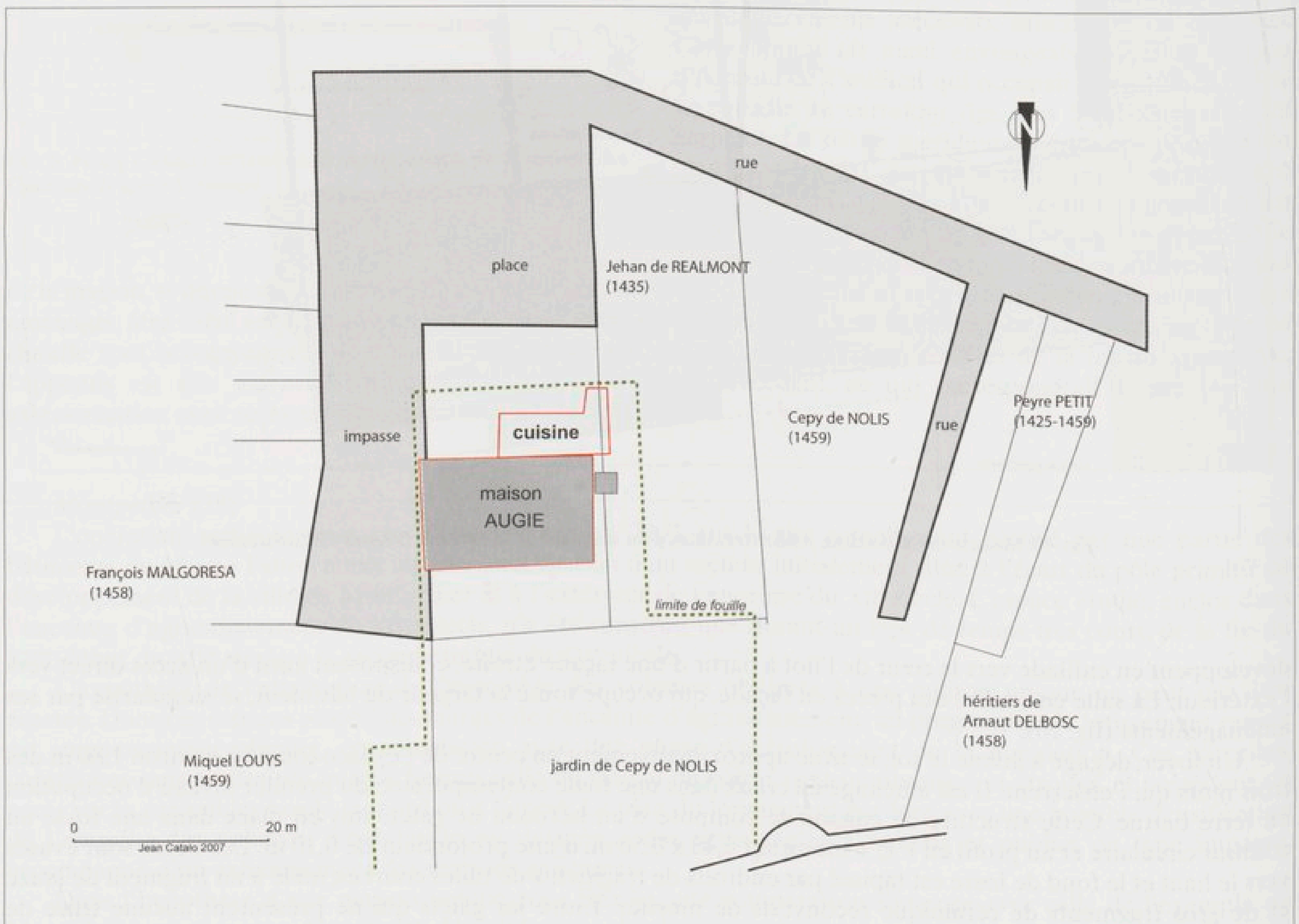


FIG. 11. TOULOUSE, CUISINE DE LA MAISON AUGIÉ, sur la restitution du bâtiment médiéval du site de l'Hôpital Larrey et des limites cadastrales de 1456-1459. *Plan J. Catalo et H. Molet.*

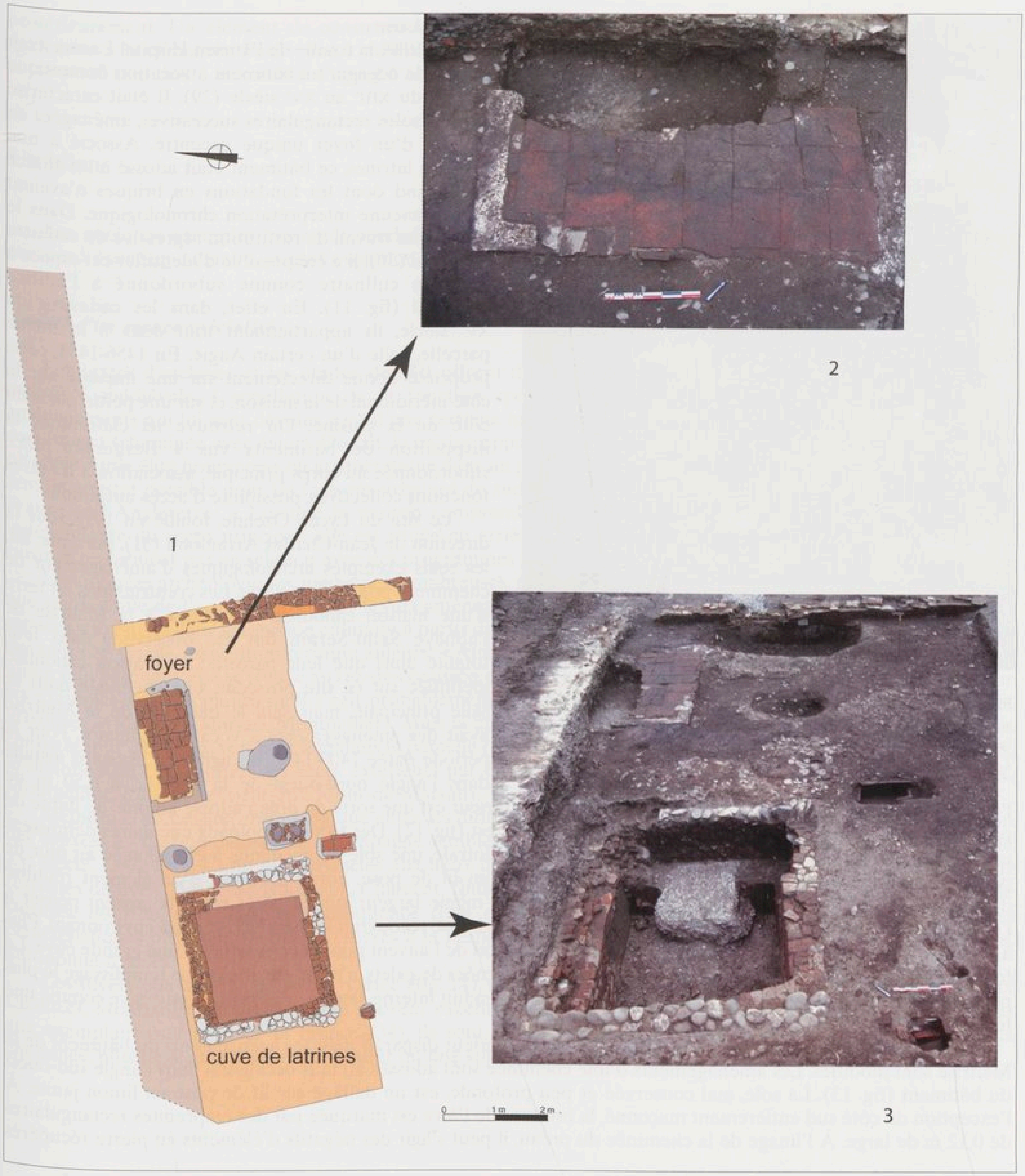


FIG. 12. APPENTIS DE LA MAÎTRISE DE SAINT-SERNIN, Lycée Ozenne à Toulouse.
1. Plan. 2. Foyer adossé au mur de parcelle. 3. Vue générale côté cuve de latrines.
Clichés L. Neyssensas.



FIG. 13. ÂTRE DE CHEMINÉE À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON DE LA MAÎTRISE, adossé au mur de terre repris en briques à gauche, tranchée laissée par la récupération de la bordure à droite. *Cliché L. Neyssensas.*

Toulouse

En 1988, la fouille de l'ancien Hôpital Larrey avait permis de dégager un bâtiment à vocation domestique occupé du XIIIe au XVe siècle (29). Il était caractérisé par des soles rectangulaires successives, aménagées en briques, d'un foyer unique excentré. Associé à une fosse de latrines, ce bâtiment était adossé à un édifice plus grand dont les fondations en briques n'avaient permis aucune interprétation chronologique. Dans le cadre d'un travail de restitution régressive du cadastre médiéval (30), il a été possible d'identifier cet espace à vocation culinaire comme subordonné à l'édifice principal (fig. 11). En effet, dans les cadastres du XVe siècle, ils appartiennent tout deux à la même parcelle, celle d'un certain Augié. En 1456-1459, cette propriété donne directement sur une impasse sur le côté méridional de la maison, et sur une petite place du côté de la cuisine. On retrouve ici clairement la disposition de bâtiments vus à Bergerac: pièce subordonnée au corps principal, association à d'autres fonctions collectives, possibilité d'accès autonome.

Le site du Lycée Ozenne, fouillé en 1997 sous la direction de Jean-Charles Arramond (31), présente, lui, les seuls exemples archéologiques d'aménagement de cheminées pour le XVe siècle. Les constructions en terre d'une maison canoniale juxtaposée à la Maîtrise de l'abbaye Saint-Sernin ont été observées dans leur totalité ainsi que leur parcelle. La maison canoniale identifiée sur ce site possédait une cheminée dans sa salle principale, mais seul le bâtiment de la Maîtrise avait des aménagements à vocation culinaire. Pour la période datée 1400-1450, il s'agit d'un appentis installé dans l'angle nord-ouest de la parcelle à 6,50 m de l'entrée occidentale du bâtiment principal. Cet édifice extérieur est une sorte de préau adossé au mur de limite de parcelle côté nord, et délimité par un mur de briques côté est (fig. 12). Des trous de poteaux circulaires définissent une aire de graviers damés de 4 m sur 3 m. En position centrale, une sole de cheminée a été adossée au mur de parcelle. Elle est constituée d'un dallage de briques sur un lit de pose, bordé à l'ouest d'un élément réutilisé d'encadrement de fenêtre en calcaire. Des empreintes de même largeur sur les côtés restants laissent penser à l'emploi d'autres éléments de même nature. Une couche cendreuse recouvrait la cheminée et le sol environnant. Plus à l'ouest, d'autres calages de poteaux montrent une extension de l'auvent pour la couverture d'une grande cuve. Le fond de cette construction en assises de briques, parfois alternées de galets, n'a pas été atteint. Le remplissage le plus profond, très organique, riche en déchets, et l'absence d'un enduit interne semblent identifier cette cuve comme une fosse d'aisance.

Lors de la phase postérieure 1450-1550, l'appentis extérieur disparaît mais les agencements du bâtiment de la Maîtrise sont modifiés. Les aménagements d'une cheminée sont adossés au mur occidental dans l'angle sud-ouest du bâtiment (fig. 13). La sole, mal conservée et peu profonde, est un dallage sur lit de pose en limon jaune. À l'exception du côté sud entièrement maçonné, la bordure de l'âtre est marquée par des empreintes rectangulaires de 0,12 m de large. À l'image de la cheminée du préau, il peut s'agir des négatifs d'éléments en pierre récupérés

29. Jean CATALO, « Le bâtiment médiéval du site de l'ancien hôpital Larrey à Toulouse », dans *Archéologie et vie quotidienne au XIIIe et XIVe siècle en Midi-Pyrénées*, Musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990, Toulouse, p. 72-75.

30. Projet Collectif de Recherche « Toulouse au Moyen Âge, topographie et archéologie », dirigé par Jean CATALO et Quitterie CAZES.

31. Jean-Charles ARRAMOND, Jean CATALO, Laurent LLECH, Henri MOLET, Isabelle RODET-BELARBI, *Site du Lycée Ozenne à Toulouse (Haute-Garonne)*. Document Final de Synthèse, Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées, Toulouse, 1997.

postérieurement. Un élément de construction en briques inclus dans le mur de terre occidental se rattache également à la cheminée. Positionné à mi-distance de sa longueur et 0,40 m en dessous du niveau de la sole, il correspond sans doute au conduit d'appel d'air destiné à améliorer le tirage de cette cheminée peu profonde.

Un bilan

Les quelques exemples présentés conduisent à formuler certains constats, à la fois sur l'identification des espaces à vocation culinaire, et sur l'évolution de leur localisation dans la maison urbaine médiévale.

Variété d'un espace spécialisé

Les textes d'archives et les études de bâti offrent des images similaires de la place de la cuisine dans la propriété médiévale. L'appellation de la fonction spécialisée n'est retenue que lorsque l'espace ou les aménagements qui lui sont dévolus sont d'une certaine importance: salle ou bâtiment indépendant, équipement conséquent (cheminée avec évier). De fait, la cuisine apparaît comme une pièce d'habitation assez rare, et même réservée à une élite bourgeoise ou aristocratique dans un processus d'imitation de la noblesse des châteaux. En ce sens, le constat possible pour les maisons urbaines du sud-ouest est sensiblement le même que celui fait pour la France et l'Angleterre: « Lorsque la maison comprend plusieurs corps de bâtiments, la cuisine est souvent indépendante du corps principal; elle est située en arrière [...] (32) ». Ainsi, la présence et la localisation des cuisines ne seraient pas en relation avec des programmes ou des modèles architecturaux distincts.

Les données archéologiques, même peu nombreuses, nuancent sensiblement cette première approche. Quelle que soit la taille de l'agglomération, les foyers aménagés en rez-de-chaussée des maisons urbaines indiquent des espaces spécialisés dans la fonction culinaire à partir du XIIIe siècle. Ces espaces sont souvent des locaux en arrière des salles en façade, disposition reconnu ailleurs: « Ainsi, dans la plupart des maisons urbaines [...] ne comprenant qu'un seul bâtiment, elle se trouve au rez-de-chaussée, derrière la boutique ou l'atelier (33) ». On remarquera pour les exemples archéologiques qu'il s'agit probablement de maisons de lotissement dans des zones nouvellement urbanisées (Mont-de-Marsan, Montpellier). Mais la cuisine peut également avoir été déplacée sous un appentis contre le mur extérieur, voir plus loin dans la parcelle (Châlucet, Bergerac, Toulouse). On notera dans tous les cas, le maintien de l'autonomie des accès extérieurs par des ruelles latérales ou les entremis (Bergerac, Bordeaux, Montpellier, Toulouse et peut-être Mont-de-Marsan).

Même si la succession chronologique entre les différents foyers est souvent difficile à établir, la subordination des espaces à vocation culinaire s'accompagne semble-t-il d'une tendance à l'extériorisation durant le XIVe et le XVe siècle. Les cuisines sont alors associés aux lieux de stockage: cuve de latrines pour les déchets, cellier pour certaines denrées (Bergerac, Bordeaux, Châlucet, Toulouse). La pluralité des aires foyères, et donc des espaces de cuisines, pourrait être aussi la conséquence d'un déplacement saisonnier qui ne remet pas en cause les caractéristiques observées: espaces réservés à la préparation des repas, subordination à des espaces prioritaires, autonomie d'accès.

Les foyers eux-mêmes, de forme variée (fig. 14), fréquemment multiples et successifs (Bergerac, Bordeaux Châlucet, Montpellier, Toulouse), sont souvent excentrés sans être toutefois adossés aux parois. Contrairement aux exemplaires du nord de la France (34), ils sont de taille réduite, moins d'un mètre carré en général. La cheminée, plus large, ne semble représenter qu'une solution tardive (XVe siècle).

---

32. Monique LEVALET, « Quelques observations sur les cuisines en France et en Angleterre au Moyen Âge », *Archéologie Médiévale*, t. VIII (1978), p. 232.
33. *Id.*
34. Danièle ALEXANDRE-BIDON, Marie-Thérèse LORCIN, *Le quotidien au temps des fabliaux, textes, images, objets*, Picard, p. 118-120.

	Forme	Position	Dimensions	Matériaux
Châlucet III	hexagone	excentrée	diam : 1,20 m	pierres
Châlucet IV	rectangle	adossée	0,90 m x 0,80 m	pierres
Bergerac	circulaire	centrale	diam : 1 m	argile
Mont-de-Marsan	circulaire ou rectangle	excentrée ou adossée	1,1 m x 1,1 m 0,90 m x 0,70 m 1 m x 0,40 m	argile briques
Montpellier	circulaire	excentrée	0,40 m x 0,50 m	galets
Toulouse	rectangle	excentrée	0,50 m x 0,80 m	briques
(Hôpital-Larrey)	rectangle	excentrée	1 m x 0,80 m	briques

FIG. 14. TABLEAU DE SYNTHÈSE des formes et tailles des foyers des différents sites.

Critère de distinction sociale ?

Au regard de l'archéologie, la notion discriminante de cuisine comme facteur de différenciation sociale est également moins tranchée. Sauf à considérer tous les sites archéologiques présentés comme des exceptions, la présence d'un local à vocation culinaire ne se limite pas aux résidences des élites urbaines. De fait, l'absence d'une cheminée avec évier n'exclut pas l'existence d'une cuisine dedans ou dehors du bloc principal de l'habitation. De même, la « modestie » du foyer ou de l'espace spécialisé ne paraît pas en rapport avec le statut social du possible possesseur à Châlucet, Bergerac ou Bordeaux. Elle semble plutôt en rapport avec une adaptation aux contraintes urbaines (accès, lumière) de chaque espace désormais spécialisé de la maison : pièce de travail, pièce de stockage, pièce de représentation, pièce de couchage… Les études récentes (35) des restes alimentaires fauniques ont montré, par ailleurs, que la différenciation sociale n'induisait pas de régime alimentaire carné distinct en nature, et donc d'aménagements culinaires distincts. La marque sociale s'affirme seulement sur une frange très réduite en nombre des espèces consommées.

Les espaces de cuisine découverts par l'archéologie, foyers ouverts en rez-de-chaussée, ne sont donc pas en contradiction totale avec les autres sources. Ils sont sans doute à rapprocher des salles mentionnées dans les inventaires après décès toulousains du début du XV[e] siècle. Sans porter la dénomination de cuisine, elles contiennent tout l'équipement culinaire de la maison, elle-même réduite à quelques pièces d'habitation. Elles pourraient bien correspondre aux salles avec des espaces de cuisine subordonnés des sites archéologiques à Bordeaux, Bergerac, Châlucet ou Toulouse. Dans les deux cas, l'absence de cheminée pose la question des systèmes de ventilation adoptés dans des habitations non dépourvus d'étages.

Malgré une identification parfois difficile des cuisines de la maison urbaine médiévale, l'étude des textes ou du bâti et la recherche archéologique se rejoignent sur des points communs quel que soit le type d'agglomération concerné : bourg, ville moyenne ou métropole. Cette identification des espaces voués à la fonction culinaire repose sur un questionnement global des différentes composantes de la maison urbaine, parcelle comprise. Il montre que les traces concrètes de la fonction d'un espace ne se résument pas à un seul aménagement, présent ou absent, de qualité ou non. La détermination d'une cuisine repose ainsi également sur le mobilier archéologique associé (déchets alimentaires), sa situation par rapport aux accès et aux autres pièces, sa combinaison avec d'autres fonctions comme le stockage. À partir du XIII[e] siècle, les cuisines apparaissent dans tous les types de maison urbaine. Elles suivent un processus d'extériorisation et de subordination par rapport à une salle ou au corps principal d'un logis. Succession de foyers excentrés, leurs aménagements ne consistent pas uniquement en équipements très élaborés. Ces quelques exemples en milieu urbain du sud-ouest de la France, conduisent à penser que ni la distinction sociale, ni le modèle architectural ne conditionnent l'existence d'une cuisine dans ou autour

35. Isabelle RODET-BELARBI, Vianney FOREST, « Alimentation carnée du XIV[e] au XVI[e] siècle dans la France du sud, d'après les sources archéozoologiques : la part des espèces sauvages », *Actes du colloque La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge. Contenus et contenants du XIV[e] au XVI[e] siècle*, Sens (C.É.R.E.P., musées de Sens), sous la direction de F. Ravoire et A. Dietrich (à paraître).

de la maison. En revanche, ces deux caractères définissent peut-être la superficie, la qualité de l'équipement, l'autonomie et la localisation de ce type d'espace. La fouille de nombreuses maisons urbaines médiévales est encore nécessaire pour répondre à cette question. On peut éventuellement voir dans la « *coquina* » désignée dans les textes, la salle autonome équipée d'une cheminée identifiée dans les maisons médiévales à plusieurs corps des élites urbaines. Ailleurs, et pour la majorité des habitants des villes médiévales, la cuisine participe à la partition et à la spécialisation des espaces de vie.

ARMARIUM : MOBILIER ET ESPACES DE RANGEMENT DANS LES MAISONS MÉDIÉVALES DU SUD-EST DE LA FRANCE

par Yves ESQUIEU *

L'examen du bâti des maisons médiévales qui ne se contente plus de l'observation des façades, des baies et, au mieux, de la distribution, nous met face à des réalités qui correspondent à des usages liés à la vie de ceux qui ont occupé ces demeures. L'usage exact des dispositifs observés par l'archéologue n'est cependant pas toujours aisé à déterminer. L'appel au texte peut être déterminant mais se heurte à des difficultés multiples. D'abord l'absence, le plus souvent, de textes antérieurs au XIVe siècle alors que les édifices étudiés sont nombreux pour les XIIe et XIIIe siècles. D'autre part les réalités observées n'ont pas toujours leur correspondance dans les textes : on peut dire que, très souvent, les textes parlent de choses que l'on ne voit plus alors que ce que l'on voit, les textes n'en disent à peu près rien. C'est le cas des trappes qui mettent de façon très récurrente en communication la cave avec la pièce qui lui est superposée ou encore les niches ou armoires réservées dans les murs. C'est à ce dernier élément que nous allons nous intéresser ici et, par extension, aux rangements dans la maison médiévale.

L'*armarium* mural est un dispositif bien connu mais pas étudié pour les églises (destiné au rangement des objets liturgiques, aménagé dans les murs du sanctuaire ou du *presbyterium*), mieux étudié pour les monastères (destiné au rangement des livres, intégré à un mur du cloître) (1). Il l'est moins lorsqu'il se rapporte à l'aménagement de la maison alors qu'il s'agit d'un élément architectural récurrent. Les publications récentes en font maintenant souvent état (2) mais de façon généralement rapide. A.-L. Napoléone lui avait consacré quelques paragraphes dans la publication des Journées d'étude de 2001 (3).

Sous des formes diverses, les niches ou armoires murales sont un élément architectural particulièrement fréquent dans les maisons médiévales ou post-médiévales. Puisque l'on y rangeait des objets, les inventaires après décès devraient les citer abondamment. Or l'on peine à trouver quelques mentions de l'*armarium* et, lorsque le mot apparaît enfin au cœur d'un texte, il n'est pas toujours facile d'apprécier à quelle réalité il s'appliquait. Certes, dans les inventaires après décès qui sont notre source de renseignements principale, l'*armarium* mural étant un dispositif architectural, il ne fait pas partie du mobilier et n'a donc pas à être cité pour lui-même ; on pourrait penser cependant qu'en inventoriant le contenu, le notaire aurait pu citer au passage le contenant avec une formule du type *in armario*... C'est rarement le cas. En revanche, les prix-faits de construction étudiés pour Aix-en-Provence par Ph. Bernardi citent l'*armarium* une vingtaine de fois (4).

---

* Professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

1. M. AUBERT, *L'architecture cistercienne en France*, Paris, 1947, t. II, p. 39-44.

2. Par exemple à Bergerac au XIVe siècle (F. FRAY dans Y. ESQUIEU, J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998, p. 183-185), à Metz au XIIe siècle (R. GUILD, P.-E. WAGNER, dans Y. ESQUIEU, J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales*..., p. 146, 149), à Cluny au XIIe siècle (P. GARRIGOU-GRANDCHAMP, *La ville de Cluny et ses maisons*, Paris, 1997, p. 151), à Tournus au XIVe siècle (B. SAINT-JEAN-VITUS, *Tournus. Le castrum, l'abbaye, la ville. XIe-XIVe siècles*, thèse pour le doctorat, Université de Lyon II, 2005, p. 689). Plusieurs études parues dans *La maison au Moyen Âge. Actes de la session d'université d'été 2003 organisée par Via Patrimoine*, Angoulême, 2006, font mention d'armoires et niches murales : pour Cluny (p. 146-147), Grenoble (p. 92-94), Tournon-d'Agenais (p. 129-132).

3. A.-L. NAPOLÉONE, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France. Actes des journées d'étude de Toulouse. 19-20 mai 2001*, Toulouse, 2003, p. 258-261.

4. Ph. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 376.

Nous ferons reposer cette étude d'une part sur les armoires murales que nous avons pu étudier ou repérer dans la partie moyenne du Sillon rhodanien où nous avons entrepris, depuis plusieurs années, de suivre systématiquement les rénovations d'habitations afin de dresser un constat d'un état ancien menacé de disparition ou de profonde transformation. L'idéal aurait été d'aborder, d'autre part, un corpus de textes pour la même région. Nous ne disposons que de rares inventaires après décès étudiés pour Viviers (5). Plus au sud, M. et A.-M. Hayez ont publié quelques inventaires pour Avignon (6), F. Feracci pour Arles (7). Force est donc d'étendre notre enquête sur d'autres régions du Sud-Est pour lesquelles nous disposons d'un corpus de textes conséquent mais en l'absence de corpus monumental. Il s'agit avant tout des Alpes-Maritimes avec l'étude de M.-C. Grasse qui nous offre un ensemble de plusieurs dizaines de textes du XIVe au début du XVIe siècle (8).

Rangements mobiliers

Les inventaires après décès énumèrent, comme meubles de rangement, les caisses, les coffres, les archibancs, les dressoirs et les armoires de bois.

Le meuble de rangement le plus souvent cité est la caisse (*cacia*, *cassia*, *capsa*, *capsia*, *capcia*, *capsea*, *capcea*, *caxa*, *caxia*, *caysa*, *cayssia*) (9). Sur 362 meubles de rangement recensés, notre corpus en comprend 263, soit 72,65 %. La plupart sont en bois. Six fois, le notaire a écrit simplement *fuste*, sans préciser de quelle essence il s'agit. Quand celle-ci est mentionnée, il s'agit majoritairement (36 fois, soit 62 % des essences connues) de pin ou de sapin; dans 19 cas (32,7 %) on a utilisé le noyer, deux fois (3,4 %) de l'orme, une fois du peuplier (1,7 %); hors de notre corpus, le peuplier est cité une autre fois à Arles (10). Neuf caisses sont en métal (12,3 % des caisses dont le matériau est connu), soit six en fer (11), deux en argent, une en bronze. Les caisses sont normalement munies d'un couvercle, ce qui n'est précisé que cinq fois car c'est chose normale, mais cinq caisses sont signalées sans couvercle. Il est fréquemment indiqué (47 fois) que la caisse est munie d'une serrure et d'une clef, ce qui semble être la norme mais il est écrit 17 fois que le meuble est dépourvu de serrure et de clef, soit simplement de clef. Les dimensions sont rarement indiquées: les caisses sont dites « grandes » douze fois et « petites » vingt fois, « longues » deux fois. Un notaire arlésien, plus précis, donne des dimensions quatre fois lors du même inventaire d'une grande maison en 1434 : l'une des caisses est longue de dix palmes (soit 1,66 m), une de six (1 m), une de cinq (0,83 m) et une de deux (0,33 m) (12). C'est la contenance qui donne parfois une idée des dimensions: depuis cinq et huit setiers (soit environ 270 et 431 litres) (13) jusqu'à 50 setiers (environ 2 700 litres) (14), avec aussi des valeurs moyennes, de 16 à 18 setiers (15), ce qui laisse envisager des caisses de dimensions imposantes.

Le coffre (*archa*, *arqua*, *arqueta*, *coffra*, *coffre*, *cremeria*) est moins présent que la caisse: 14,91 % des meubles de rangement de notre corpus (nous n'intégrons pas les coffrets dans celui-ci). Le matériau utilisé est mentionné

---

5. La maison du chanoine Hugues de Tournon inventoriée en 1382 (H. Amouric dans *L'église et son environnement. Archéologie médiévale en Provence*. Aix-en-Provence, Musée Granet, septembre-décembre 1989, Aix-en-Provence, 1989. p. 69-70); la maison de Pierre Mitraes inventoriée en 1348 (M.-C. Grasse, « La maison urbaine et son évolution dans la ville basse de Viviers (Ardèche). XIIe-XVe siècles », dans *Bulletin monumental*, 1988, p. 20-21).

6. M. et A.-M. Hayez, « L'hôtellerie avignonnaise au XIVe siècle. À propos de la succession de Siffrède Trolhon (1387) », *Provence historique*, t. 25 (1975), p. 275-284; A.-M. Hayez, « La fortune d'une famille de poissonniers à Avignon au XIVe siècle », *Mémoires de l'Académie du Vaucluse*, 7e série, t. 3 (1982), p. 143-179. Voir aussi Y. Esquieu dans Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir), *Cent maisons médiévales...*, p. 417-418, 422-423.

7. Le mémoire de maîtrise de F. Feracci portait sur une grosse série d'inventaires arlésiens, mais cette étude est difficilement accessible dans sa totalité. L'auteur a publié quelques notices dans Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales...*, p. 408-416. Nous ferons quelques références à d'autres inventaires cités dans le mémoire de maîtrise mais n'intégrerons pas ces exemples dans notre corpus chiffré car les meubles ne sont pas répertoriés de façon intégrale.

8. M.-C. Grasse, *L'habitat urbain médiéval en Provence orientale. 1250-1525*, thèse pour le doctorat, Université de Provence, 1995. Le volume 3 est consacré à la publication des textes. Les références nombreuses à cette étude seront citées par le seul nom de l'auteur: Grasse...

9. Grasse 2, p. 81-82.

10. F. Feracci, mémoire de maîtrise, p. 50.

11. Les trois seules caisses d'une maison de Grasse en 1460 sont en fer (Grasse 3, p. 137).

12. Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales...*, p. 410.

13. Grasse, 1441 (Grasse 3, p. 101).

14. Saint-Paul-de-Vence, 1492 (Grasse 3, p. 241).

15. Grasse 3, p. 60, 148.

13 fois seulement : huit sont en noyer, deux en pin. On voit donc que si la caisse est surtout en pin ou en sapin, le coffre, lui, est plutôt en noyer.

La différence entre la caisse et le coffre n'est pas toujours bien claire (16). L'usage ne les distingue guère. Les réserves de nourriture (farine, froment, figues…) sont plutôt conservées dans les coffres mais, en 1472, ce sont des caisses qui, dans une maison de Grasse, contiennent des figues et du froment (17). Un notaire remarque en 1451 la ressemblance d'une caisse avec un coffre : *unam capsiam ad modum coffre* (18). À plusieurs reprises nous trouvons l'expression *capsia cremeria* qui a la même signification (19). À Avignon en 1387, le notaire écrit deux fois *archa sive caxa* (20).

Coffres et caisses peuvent servir aussi de bancs. C'est le banc-coffre ou l'archibanc (*arcibanc*, *archibancum*, *arcabancum*, *arcabanca*, *bancale*). Les termes et expressions multiples utilisés reflètent-ils des variantes de ce meuble ? Dans une maison de Grasse en 1472, le notaire cite un *banqum… ad modum capsea* mais aussi deux fois une *capsam longam ad modum banqui* (21). Les archibancs de notre corpus ne sont qu'au nombre de 23 (6,35 %).

Un archibanc est qualifié, en 1456, de *pulchrum* (22). Une caisse est de couleur rouge (23). Ce sont les seules mentions faisant allusion à un décor alors que les meubles conservés sont au contraire largement ornés (24).

Toute maison, même modeste, abrite au moins une caisse ou un coffre. Dans une maison élémentaire à Saint-Paul-de-Vence en 1492, une caisse et un archibanc font partie des meubles de l'unique pièce d'habitation située à l'étage, sur le cellier (25). Dans une maison de même type, à Fréjus en 1494, on compte un coffre dans le cellier et jusqu'à sept caisses et un coffre dans la pièce de l'étage (26).

Le contenu de ces meubles n'est pas toujours signalé. Parfois on le déduit de l'énumération quand on considère que le notaire cite d'abord le contenant puis énumère les objets du contenu. Le notaire est parfois plus explicite et emploie des expressions du type : *una capsa in qua sunt res infra…* (27) ou encore *capsia in qua tenentur…* (28) ou *capsam… infra quam erant bona que sequntur…* (29) ou *coffras in qua reperta fuerunt res et bona que sequntur*, ou *arcam ad tenendum…* (30) ou *capsiam infra quam tenent…* (31), etc.

Les objets ou produits entreposés dans les caisses et coffres sont extrêmement variés puisqu'il faut mettre là tout ce que l'on garde chez soi, à l'exception des liquides : vêtements et accessoires de costume, linge, literie, vaisselle de table et de cuisine, réserves de nourriture, livres, archives, armement…

Dans les demeures comportant des espaces diversifiés, le contenu des meubles varie en fonction de leur localisation. Les caisses et coffres entreposés dans la cuisine et le cellier, ou encore dans une chambre contiguë à la cuisine qui sert de dépense, contiennent les réserves de nourriture : blé (32), froment (33), farine (34), millet (35), figues (36), sel (37), viande et poissons salés (38). La farine est parfois aussi conservée dans une jarre (39) ou dans

---

16. *Le Dictionnaire du mobilier* de VIOLLET-LE-DUC ne définit ni l'un ni l'autre.
17. GRASSE 3, p. 163-165.
18. GRASSE 3, p. 118.
19. À Grasse en 1466, 1480, 1485, 1496, 1497 (GRASSE 3, p. 146, 218, 229, 252, 253, 256).
20. M. et A.-M. HAYEZ, « L'hôtellerie avignonnaise… », p. 279-280.
21. GRASSE 3, p. 168-169, 179.
22. GRASSE 3, p. 131.
23. Grasse, 1486 (GRASSE 3, p. 227).
24. Surtout décors de remplages, de parchemin, de plis de serviette, mais aussi décor végétal et animalier : J. BOCCADOR, *Le mobilier français du Moyen Âge à la Renaissance*, 1988, p. 24-40.
25. GRASSE 3, p. 243.
26. GRASSE 3, p. 250.
27. Par exemple inventaire de 1458, GRASSE 3, p. 135.
28. GRASSE 3, p. 118.
29. GRASSE 3, p. 145.
30. GRASSE 3, p. 142, 148.
31. Grasse, 1485 (GRASSE 3, p. 227).
32. Antibes, 1433 (GRASSE 3, p. 7) ; Arles, 1451 (F. FERACCI, mémoire de maîtrise, p. 49).
33. Grasse, 1466 (GRASSE 3, p. 148) ; Grasse, 1472 (GRASSE 3, p. 165).
34. Avignon, 1387 (M. et A.-M. HAYEZ, « L'hôtellerie avignonnaise… », p. 283) ; Arles, 1434 (F. FERACCI, Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales…*, p. 410 ; Grasse, 1466, 1485, 1494 (GRASSE 3, p. 146, 226, 248).
35. Avignon, 1387 (M. et A.-M. HAYEZ, « L'hôtellerie avignonnaise… », p. 283).
36. Grasse, 1472, 1485 ; Fréjus, 1494 ; Saint-Paul-de-Vence, 1492 (GRASSE 3, p. 163, 227, 241, 250).
37. Arles, 1451 (F. FERACCI, mémoire de maîtrise, p. 49).
38. Arles, 1436 (F. FERACCI, mémoire de maîtrise, p. 49).
39. Grasse, 1474 (GRASSE 3, p. 195). Les jarres sont habituellement utilisées pour garder l'huile, les inventaires en donnent de nombreux exemples.

un sac (40), le blé dans un sac (41), mais c'est chose rare. Les caisses et coffres des autres pièces, *camera* ou *aula*, contiennent les autres objets. Une caisse de l'hôtellerie de Siffrède Trelhon à Avignon en 1387 contient huit plats, deux douzaines d'écuelles, cinq pichets et neuf cuvettes d'étain, une passoire de laiton, une râpe à fromage (42)... À Arles en 1456, on trouve dans une caisse des vêtements de femme, dans une autre des nappes, des torchons et des draps (43). À Grasse en 1474, on inventorie dans un archibanc des serviettes, des couvertures, des chemises et vêtements de femme, dans un autre une réserve de fil de chanvre et de fil de lin, dans un troisième des chaînes, ceintures et anneaux d'argent, des bijoux et parures diverses (44). Chez le changeur Elzéar Roubat, à Avignon en 1397, deux caisses abritent des documents, notamment les *instrumenta* relatifs à la succession (45); une autre est destinée à recevoir les reliefs des repas (pour les animaux ?) (46). À Fréjus, en 1494, une caisse entreposée dans la cave contient des *instrumenta* en papier, un codex en parchemin et un livre de la vie du Christ (47); chez un ecclésiastique de Grasse en 1494, c'est un stock de patenôtres en corail (48). Beaucoup de coffres et de caisses sont signalés vides.

Dans une maison de Grasse inventoriée en 1472 on comptait six caisses (49). Dans la cuisine et le cellier, sans doute voisins, deux caisses étaient destinées à des réserves pour l'alimentation: celle de la cuisine contenait un setier de figues, celle du cellier un setier et demi de froment; dans la chambre jouxtant la cuisine, une caisse contenait de la toile (2 cannes 1/2), du drap (2 cannes 1/2), du fil de laine et de chanvre; dans la seconde on énumère un livre, des vêtements et des ceintures; s'y ajoute une petite caisse en argent dont le contenu n'est pas donné; la literie et la vaisselle présentes dans cette chambre suggèrent une utilisation de cet espace à la fois comme chambre à coucher et salle à manger. La dernière pièce, à l'étage supérieur, contenait une seule caisse dont l'usage n'est pas précisé. En 1418, une autre maison composée d'une pièce au-dessus d'un cellier contenait dans celui-ci un coffre *pro germo tenando* et, dans la pièce unique, une caisse disposée à côté du lit, une autre à côté de la fenêtre (50). À Viviers, en 1348, c'est un coffre qui est au pied du lit (51).

Le dressoir (*dressatorium*, *dreysador*, *dressador*) est représenté 16 fois (4,41 %). Dans un inventaire, le terme de dressoir est donné comme synonyme de buffet (52). Notre corpus donne peu d'indications sur ce meuble. Il est signalé cinq fois en bois, deux fois en pin ou sapin. Plutôt présent dans de grandes maisons (53), il est localisé dans la salle, la cuisine ou la garde-robe. Il peut apparaître comme un meuble de luxe mais l'un d'eux est « de peu de valeur » (54). Selon Victor Gay (55), le dressoir correspond à deux sortes d'objets: une succession « de tablettes disposées en gradins, posées sur une table et destinées, après avoir été couverte d'une parure de lingerie, à asseoir les pièces de montre et une partie de la vaisselle de service ». Ou bien c'est un meuble « composé d'un coffre à guichets placés souvent sur des tiroirs et surmonté d'une tablette », le corps reposant sur des piliers qui laissent entre eux un vide dans le bas. Si c'est un meuble de montre, il nous est signalé une fois avec une partie fermée, puisque muni d'une serrure et d'une clef (56); ce même meuble est *aptum ad tenendum scutellos*. Un autre est aussi *pro scutellis tenando* et le détail des pièces présentées est donné: 11 écuelles d'étain, 4 plats d'étain, 2 petits plats, encore 8 écuelles d'étain (57).

L'armoire de bois (*armarium fuste* ou une fois *scudelhier fuste*) est encore moins représentée dans nos textes: six occurrences (1,65 %). L'une est dite « grande »; l'essence du bois utilisé n'est jamais mentionnée, ni le contenu. Quelques beaux exemplaires de ce meuble sont conservés dans des églises: celle de l'abbatiale d'Obazine, du

---

40. À Grasse en 1428 (GRASSE 3, p. 70).
41. À Saint-Paul-de-Vence en 1492, « six sacs de toile pour le blé » (GRASSE 3, p. 244).
42. M. et A.-M. HAYEZ, « L'hôtellerie avignonnaise... », p. 279.
43. F. FERACCI, Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales...* p. 410.
44. GRASSE 3, p. 187-189.
45. A.-M. HAYEZ, « La fortune d'une famille de poissonniers... », p. 163.
46. *Ibid*, p. 163.
47. GRASSE 3, p. 250.
48. GRASSE 3, p. 249.
49. GRASSE 3, p. 163-165.
50. GRASSE 3, p. 59.
51. M.-C. GRASSE, « La maison urbaine... », p. 20.
52. *Dressatorum sive buffet*, Grasse, 1474 (GRASSE 3, p. 188).
53. Une hôtellerie à Avignon, une auberge à Grasse, la demeure d'un noble à Arles, celle d'un prêtre à Grasse, la maison épiscopale de Grasse.
54. 1492 (GRASSE 3, p. 239).
55. V. GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, 1887, p. 587.
56. Grasse, 1472 (GRASSE 3, p. 166).
57. Avignon, 1347 (A.-M. HAYEZ, « La fortune d'une famille... », p. 163).

début du XIIIe siècle, est fermée par deux portes en plein cintre. Celles des cathédrales de Bayeux et de Noyon (fin XIIIe siècle) sont munies respectivement de sept et six portes disposées sur deux niveaux (58).

L'armoire murale

Avec l'armoire murale, nous quittons le domaine du mobilier. C'est bien ce que nous confirme une représentation d'un armarium ouvert dans le mur d'une chambre pour l'illustration du songe du pape Innocent, peint par Tomaso de Modène à l'église Sainte-Catherine, œuvre présentée aujourd'hui au Museo Civico de Trévise; la représentation est accompagnée de l'inscription: *armario et capse differunt in eo scilicet quod capsae plerumque parve sunt et mobiles, armaria aedium parietibus interdum affiguntur, ut tolli non possint* (59). C'est bien d'une structure murale, puisqu'inamovible, qu'il est question ici vers 1330.

On peut sans doute estimer que lorsque les inventaires n'ajoutent pas la précision *fuste* après la désignation *armarium*, il doit s'agir d'une armoire murale. C'est sûrement le cas lorsque le notaire localise un meuble par rapport à un *armarium: arcibanc... in dicta sala juxta armarium* (60).

Notre corpus ne contient que cinq mentions d'une armoire où le bois n'est pas mentionné. Sur les cinq, deux peuvent être considérées comme des pièces et non comme des armoires, à l'image de ce que nous montrent les monastères où l'*armarium* peut être une petite pièce donnant sur le cloître et destinée à entreposer les livres (Le Thoronet, Silvacane). Dans un inventaire de la maison claustrale de Grasse en 1486, l'*armarium* est cité au même rang que l'*aula* et le *penore*: il s'y trouve un coffre à reliques, un autre coffre, une croix, un encensoir, des nappes. Chez un menuisier de la même ville en 1472, l'*armarium* désigne l'espace aménagé sous l'escalier (*subtus graderio*); on y a rangé des peignes à carder le chanvre, un petit stock de lin, deux jarres de terre pour l'huile (61). Ph. Bernardi a trouvé aussi, à Aix-en-Provence, ce dispositif sous le nom d'*armarium* (62). De la même façon, l'*armarium* (bibliothèque) de l'abbaye cistercienne de Fontfroide (Aude) était placé sous l'escalier qui menait au dortoir (63).

Les textes de prix-faits étudiés par Ph. Bernardi distinguent bien l'armoire murale: armoire à construire *dedins lasdictas muralhas*.

Dans un seul cas, pour notre corpus, le contenu d'un *armarium sive scudellerum* est décrit: une aiguière d'étain, un pot d'étain, un plat et deux petites jattes d'étain (64). Si nos textes sont particulièrement avares en renseignements sur les armoires murales, l'observation du bâti nous renseigne au contraire abondamment. Nous ferons reposer notre corpus sur les observations faites autour de Viviers, dans le Sillon rhodanien et, accessoirement, dans la vallée de l'Ardèche, dans les localités suivantes: Balazuc, Cruas, Rochemaure, Saint-Montan, Saint-Thomé, Saint-Vincent-de-Barrès et Viviers pour l'Ardèche, Châteauneuf-du-Rhône, La Garde-Adhémar, Montélimar et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour la Drôme. Nous n'intégrerons pas dans notre corpus les niches d'évier munies d'étagères; certes une telle niche n'est pas très différente d'une armoire munie d'un évier mais la fonction première du dispositif n'est pas la même.

Les armoires murales se présentent sous des formes diverses, avec une évolution dans le temps qu'il n'est pas toujours facile de préciser. Les datations sont souvent aléatoires et reposent sur la forme de l'arc, la nature des outils de taille utilisés, la chronologie relative des unités architecturales.

Nous distinguerons dans un premier temps les exemplaires antérieurs au XVe siècle avant d'envisager l'évolution de ce dispositif à la fin du Moyen Âge et au XVIe siècle.

58. J. Boccador, *Le mobilier français...*, p. 6-8. E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, I, p. 3-7.
59. G. Valenzano, « Un regard sur la décoration intérieure d'une résidence médiévale avec les yeux de Giotto », *Vivre au palais à Montpellier et en Languedoc au Moyen Âge. XIIe-XVe siècles*, Montpellier, s.d. (2004), p. 169.
60. Grasse, 1432 (Grasse 3, p. 79).
61. Grasse 3, p. 177.
62. Ph. Bernardi, *Métiers du bâtiment...*, p. 376.
63. M. Aubert, *L'architecture cistercienne...*, II, p. 41.
64. Grasse, 1441 (Grasse 3, p. 101).

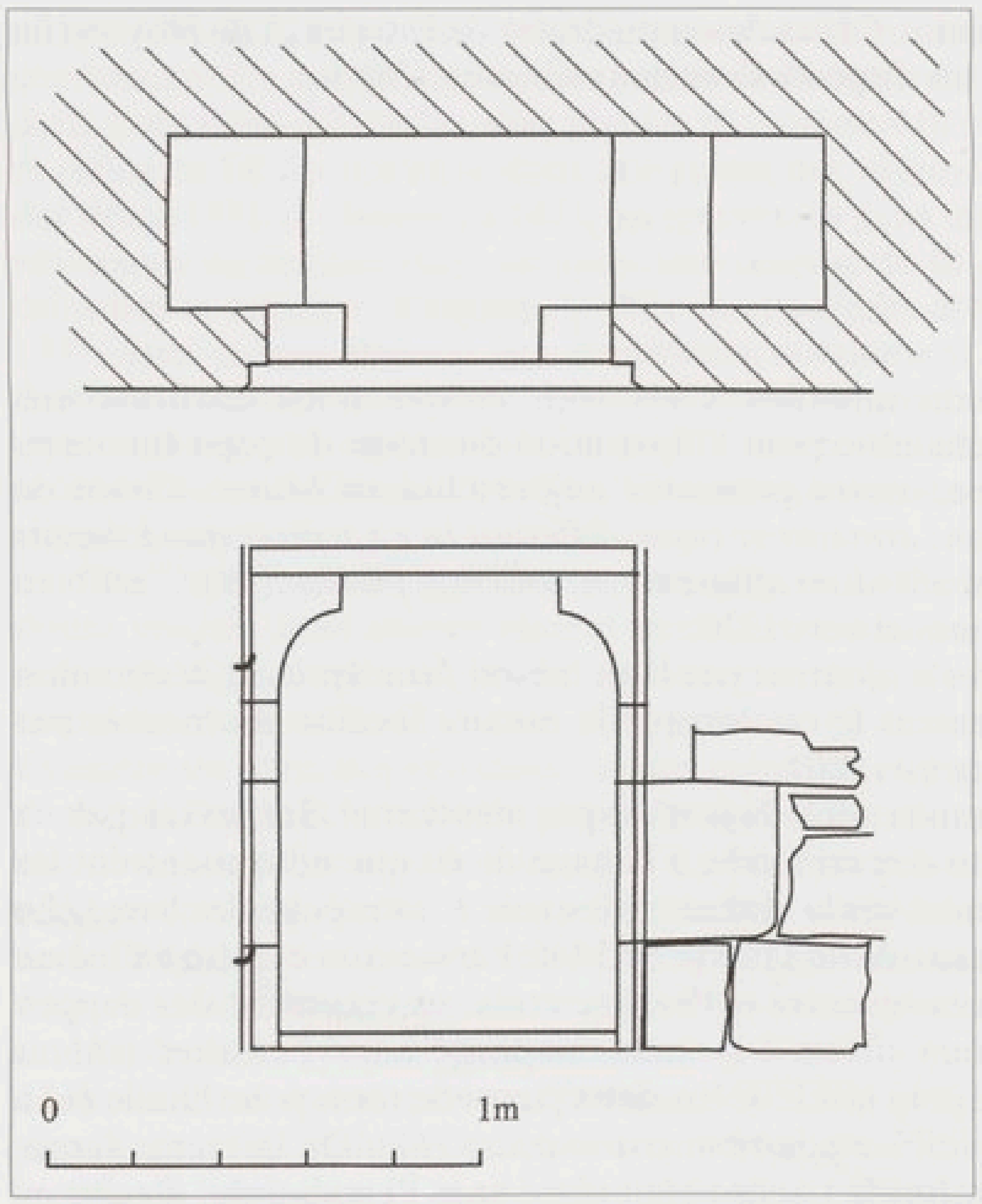


FIG. 1. LA GARDE-ADHÉMAR. ANCIEN CHÂTEAU. Premier étage. Plan et élévation. *Relevé Y. Esquieu.*

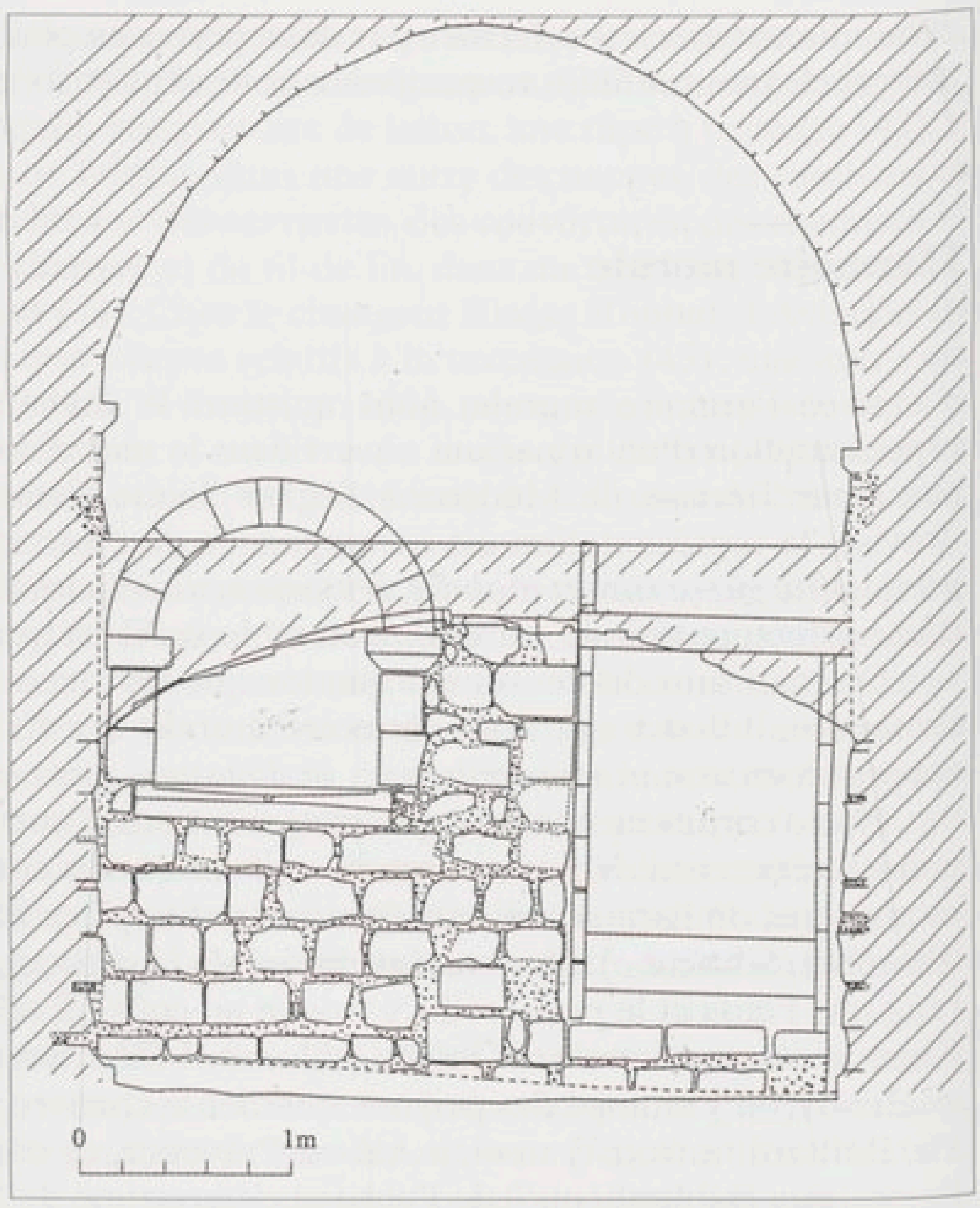


FIG. 2. LA GARDE-ADHÉMAR. RÉSIDENCE ARISTOCRATIQUE. Rez-de-chaussée. L'armoire est coupée par un sol plus tardif. *Relevé Y. Esquieu et A. Hartmann-Virnich (dir.).*

Exemplaires antérieurs au XVe siècle

Parmi les armoires étudiées les plus anciennes, l'une constitue un exemplaire unique. Elle se trouve au premier étage d'un bâtiment qui a probablement été le logis seigneurial du premier château de La Garde-Adhémar (Drôme) et que l'on pourrait faire remonter à la fin du XII[e] siècle. L'armoire est profonde de 63 cm et large de 1,50 m alors que les piédroits de l'ouverture ne sont espacés que de 77 cm (fig. 1). Elle est couverte de quatre dalles, celle du milieu reposant, en façade, sur deux coussinets ; les piédroits sont affectés d'un tout petit chanfrein. À l'intérieur, des feuillures indiquent la présence d'un rayon (65). Une feuillure périphérique suggère la présence d'une porte. La particularité de l'*armarium* de La Garde-Adhémar, avec son ouverture plus étroite que l'armoire elle-même, se retrouve à la grosse tour carrée du château de Montbard. Viollet-le-Duc en a donné un relevé dans son *Dictionnaire* (66).

Une catégorie plus largement représentée est constituée par des armoires coiffées d'un arc en plein cintre reposant sur des piédroits assez courts, presque toujours par l'intermédiaire de tailloirs affectés généralement d'un chanfrein. Les piédroits sont presque toujours dépourvus de feuillures pour les étagères et l'encadrement presque toujours dépourvu de feuillure pour la porte. L'unique étagère devait reposer sur les tailloirs. L'armoire ne se prolonge jamais jusqu'au niveau du sol. Citons, pour le XII[e] siècle et le début du suivant, le château des Adhémar à Montélimar (au premier étage, dans la petite pièce largement ouverte de baies, située au-dessus de l'entrée, dans le corps de bâtiment qui fait saillie sur la masse du donjon) (67), une maison-tour rectangulaire à La Garde-Adhémar (au rez-de-chaussée d'une pièce voûtée d'un berceau) (68) (fig. 2), une autre maison-tour à Saint-Thomé (salle voûtée du premier étage), la tour aristocratique devenue ensuite hôtel-de-ville à Viviers (rez-de-chaussée

65. Depuis les observations que nous avons faites, le propriétaire a transplanté cette armoire sur un autre mur de la pièce.
66. E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. I, p. 470.
67. L'armoire a été très fortement restaurée.
68. Cette maison est située près du chevet de l'église. L'arc de l'armarium a été recoupé par une voûte plus tardive.

d'une pièce voûtée d'un berceau) (69), l'un des châteaux de Rochemaure, dit tour du Guast (rez-de-chaussée); pour les XIII[e] et XIV[e] siècles une maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux (rez-de-chaussée) (70), une à Saint-Montan (premier étage) (71), une autre à Balazuc (deux armoires sur les deux murs latéraux d'un rez-de-chaussée correspondant à une boutique et autrefois couvert d'un plancher) (fig. 3). Habituellement la largeur va de 1 m à 1,30 m, la hauteur ne dépasse pas 1,30 m. L'*armarium* du château de Montélimar est le plus grand, avec 1,91 m de large, 1,74 m de haut, 0,74 m de profondeur; il comporte exceptionnellement des feuillures pour une étagère à la naissance de l'arc. Autre exception, l'armoire de la tour de Viviers qui comporte des feuillures pour deux étagères, la plus haute à la naissance de l'arc, et une autre pour une porte. L'appui de l'armoire de la maison-tour de La Garde-Adhémar est constitué par une pierre d'évier qui ne semble pas appartenir à l'état premier du dispositif.

À ce corpus issu d'une même région, ajoutons un exemple arlésien: une armoire est conservée dans chacune des deux pièces de la maison. Chacune est couverte d'un arc surbaissé, munie de feuillures pour deux étagères et pour une porte. L'une est encadrée de colonnettes en trompe-l'oeil. L'autre est ornée d'un faux appareil qui prolonge celui qui couvre les murs de la pièce. Le bâtiment serait daté de la fin du XIII[e] siècle (72).



FIG. 3. BALAZUC. Maison élémentaire. Rez-de-chaussée. *Cliché Y. Esquieu.*

69. Rue Chalès.
70. Impasse Notre-Dame. Cet armarium est très fortement détérioré, dans une partie ruinée de la maison.
71. Rue montant au Château. La datation n'est pas assurée. Le mur de fond de cette armoire a été plus tard ouvert d'une fenêtre.
72. Maison située à l'angle de la rue des Suisses et de la rue Poiret. Nous devons ces renseignements à Vanessa Eggert.

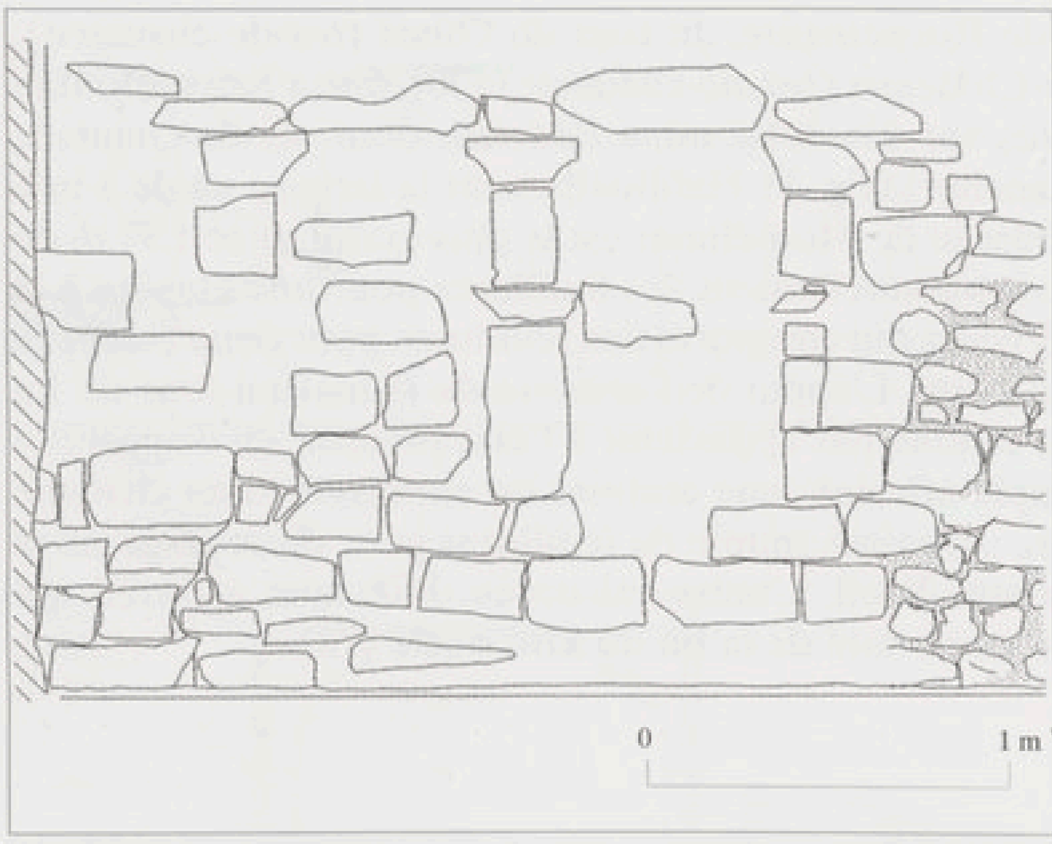


FIG. 4. VIVIERS. Maison rue Montargue. Rez-de-chaussée. *Relevé Y. Esquieu.*

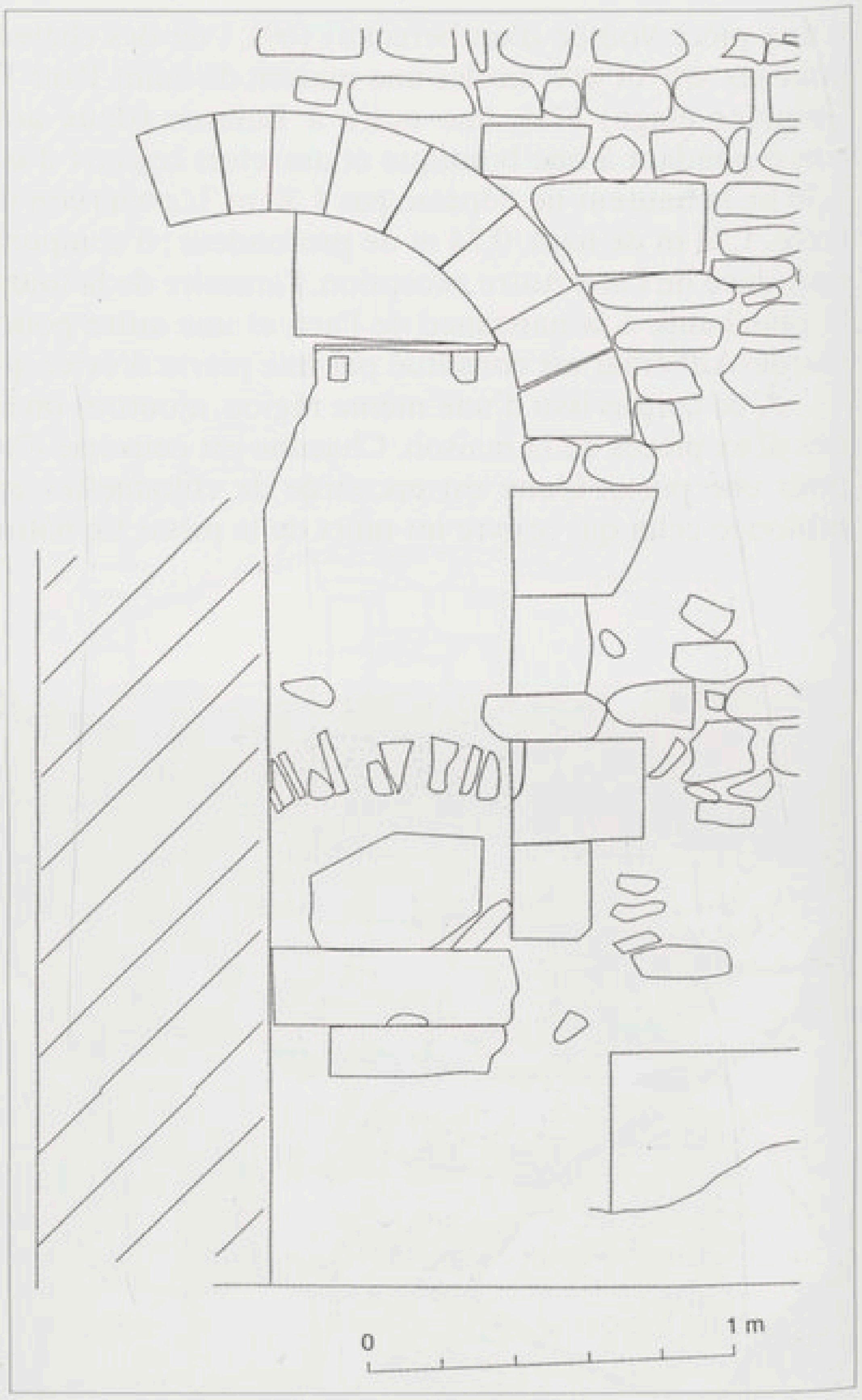


FIG. 5. VIVIERS. 24, rue du Château. Maison élémentaire, premier étage. *Relevé Y. Esquieu.*

Une variante consiste à placer un tailloir intermédiaire sur chacun des piédroits afin de supporter une étagère de plus. Nous l'observons avec un arc en plein cintre à Viviers (pièce du premier étage d'une habitation élémentaire) (73) (fig. 5), avec un arc sans doute en anse de panier dans une maison-tour de Rochemaure (premier étage) (74), avec deux linteaux pour un *armarium* double dans une grande maison de Viviers (rez-de-chaussée) (75) (fig. 4). Un *armarium* au rez-de-chaussée d'une maison de Balazuc comporte une étagère intermédiaire en pierre, reposant sur deux tailloirs chanfreinés; la partie supérieure de la niche, plus étroite que la partie inférieure, est coiffée d'un linteau.

Un dernier type, plus tardif sans doute, est caractérisé par une couverture en arc brisé. Les exemplaires connus sont pourvus de feuillures pour les étagères et les portes. Les piédroits sont le plus souvent dépourvus de tailloirs. Dans une maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux (76) (fig. 6), le dispositif est intégré dans un encadrement en pierre de taille qui fait saillie sur le nu du mur; les feuillures pour deux étagères sont taillées, les premières sur les tailloirs, les secondes dans l'intrados de l'arc. Au rez-de-chaussée, autrefois voûté d'arêtes, d'une maison de Saint-Vincent-de-Barrès, l'ouverture présente des feuillures pour trois étagères, la plus haute à la naissance de l'arc. Dans le même village, mais hors de son contexte d'origine (77), un autre *armarium* comporte deux baies à arc brisé, chaque arc composé de trois pierres, les sommiers et une pierre en arc brisé formant la clef; des feuillures sont destinées à deux étagères, les plus hautes entaillant l'intrados des arcs (fig. 7).

73. 24, rue du Château. Seuls sont conservés l'appui, un piédroit avec ses tailloirs chanfreinés, mais en partie bûchés, et la moitié de l'arc. Les tailloirs faisaient retour sur le parement du mur. Après destruction d'une partie de la maison romane, la moitié de l'armoire a été conservée dans la reconstruction du XVe siècle, avec les étagères maintenues à gauche dans des feuillures creusées dans le nouveau mur.

74. Rue qui mène au château. Il ne reste que l'appui, le montant droit et une partie de l'arc; il est possible que l'arc ait été refait.

75. Rue Montargue. L'*armarium* est muré et a perdu une partie de son entourage. Les pierres qui le constituent sont très grossièrement taillées.

76. 3, rue de l'Esplan. Au premier étage, à côté d'une fenêtre gothique.

77. Nous avons observé cette armoire d'abord dans un emplacement qui n'était pas celui d'origine, puis démonté, enfin réutilisée dans un autre édifice. La pierre est le calcaire de Cruas, avec traces de gradine.

Nous connaissons, à Viviers (78), une autre armoire double, haute de 1,57 m, avec deux arcs en plein cintre, des feuillures et des gonds indiquant la présence de portes; deux étagères existaient dans chaque niche, la plus haute à la naissance de l'arc. Mais sa datation n'est pas assurée.

Exemplaires des XV*e* *et* XVI*e* *siècles*

Les armoires murales de cette époque sont très nombreuses à être conservées et leur typologie est de prime abord moins variée. Toutes sont aménagées sous un arc unique, soit en plein cintre, soit surbaissé, soit en anse de panier. Dans un cas (Viviers, impasse du Bardas), l'arc est remplacé par un entablement reposant sur des pilastres, dans un système qui se veut maladroitement antiquisant (fig. 11). L'entourage de l'armoire fait presque toujours saillie sur le nu du mur. Les piédroits sont habituellement dépourvus de tailloirs. Fréquemment, et c'est une nouveauté, les feuillures destinées à l'encastrement des rayons sont inclinées afin de permettre une présentation plus agréable de la vaisselle de qualité (fig. 8, 10). On a parfois aménagé plus tard de nouvelles feuillures, horizontales cette fois, pour revenir à un rangement plus classique.

La formule la plus simple correspond à une niche qui, sous un arc en plein cintre, se prolonge à peu près jusqu'au niveau du sol. Nous l'avons observé à Viviers (79) et à Saint-Vincent-de-Barrès (80). Dans le premier cas seulement, une feuillure est destinée à recevoir une porte. Dans une variante, l'arc est remplacé par un linteau: nous en avons relevé un exemple à Saint-Vincent-de-Barrès, avec feuillure périphérique (81).

Autre nouveauté: l'armoire de cette époque peut recevoir des prolongements vers le bas. Il peut s'agir d'un simple prolongement de l'armoire qui s'ouvre alors au niveau du sol (Viviers, 16, rue du Château) (fig. 10). À ce niveau peuvent s'ouvrir deux petits placards bas dont le linteau est constitué par l'appui de la partie principale de l'armoire (fig. 8, 11, 12). Ces placards étaient toujours fermés comme le montre la présence constante d'une feuillure et la partie haute reste au contraire presque toujours ouverte (plusieurs exemples à Cruas, un exemple à Saint-Montan). La deuxième solution consiste à placer un évier au bas de l'armoire. Dans ce cas l'armoire n'est pas fermée et, de part et d'autre de l'évier, sont disposées deux tablettes surélevées, à la tranche profilée d'un bandeau avec chanfrein ou cavet, destinées à poser les réserves d'eau. À Châteauneuf-du-Rhône (82), un exemplaire plus complexe montre l'armoire divisée en deux parties par un rayon posé sur des tailloirs aux deux-cinquièmes de la hauteur; la partie haute était fermée, mais pas la partie basse liée à l'évier (fig. 9).

On voit donc assez clairement s'établir une évolution de la typologie: pour ce qui est du couvrement, domine dans un premier temps l'arc en plein cintre, l'usage du linteau étant plus exceptionnel; puis vient l'arc brisé, enfin l'arc en anse de panier mais encore l'arc en plein cintre et, sans doute, le linteau (83). L'arc segmentaire semble exister à des moments divers. Les piédroits, d'abord munis majoritairement de tailloirs, en sont ensuite systématiquement dépourvus. Les armoires les plus anciennes présentent une hauteur assez faible et sont rarement fermées alors que viennent ensuite une fermeture systématique et, plus tard, des prolongements jusqu'au sol, de façon variée. Cette évolution n'est pas forcément la même dans d'autres régions où, par exemple, la fermeture par une porte engagée dans une feuillure, existe dès le XIIe siècle (84).

---

78. 4, impasse de Lestrade.

79. Rue du Château. Rez-de-chaussée surélevé.

80. Rez-de-chaussée. L'appui (supprimé récemment) est à 36 cm du sol. L'armoire est haute de 1,56 m, large de 0,91 m, profonde de 0,36 m. Les feuillures des étagères sont à 27, 55 et 86 cm du bas.

81. Armoire haute de 1,24 m, large de 0,68 m, profonde de 0,30 m. L'appui est à 13 cm du sol. Les trois étagères étaient à 0,43, 0,79 et 1,01 m du bas. L'entourage est en calcaire de Cruas. Ce type de niche est difficile à dater; nous avons relevé sur la feuillure des traces de ciseau et de gradine.

82. Rue du Portail.

83. Les armoires murales rectangulaires avec linteau sont nombreuses mais leur manque de caractères spécifiques nous a empêché de les prendre ici en considération, faute de pouvoir les dater, même d'une façon large.

84. Par exemple à Cluny et Grenoble (*La maison au Moyen Âge. Actes de la session d'université...*, p. 92, 147). Nous observons au contraire les mêmes caractères que dans notre région à la maison dite « La Pabordia » de Gérone.



FIG. 6. SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX. 3, rue de l'Esplan. Premier étage. *Cliché Y. Esquieu.*



FIG. 7. SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS. Armoire double remployée. *Cliché Y. Esquieu.*



FIG. 9. CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE. Rue du Portail. Maison élémentaire, premier étage. *Cliché Y. Esquieu*



FIG. 8. CRUAS. Ancien village. Rez-de-chaussée sur étage de soubassement. *Cliché Y. Esquieu*

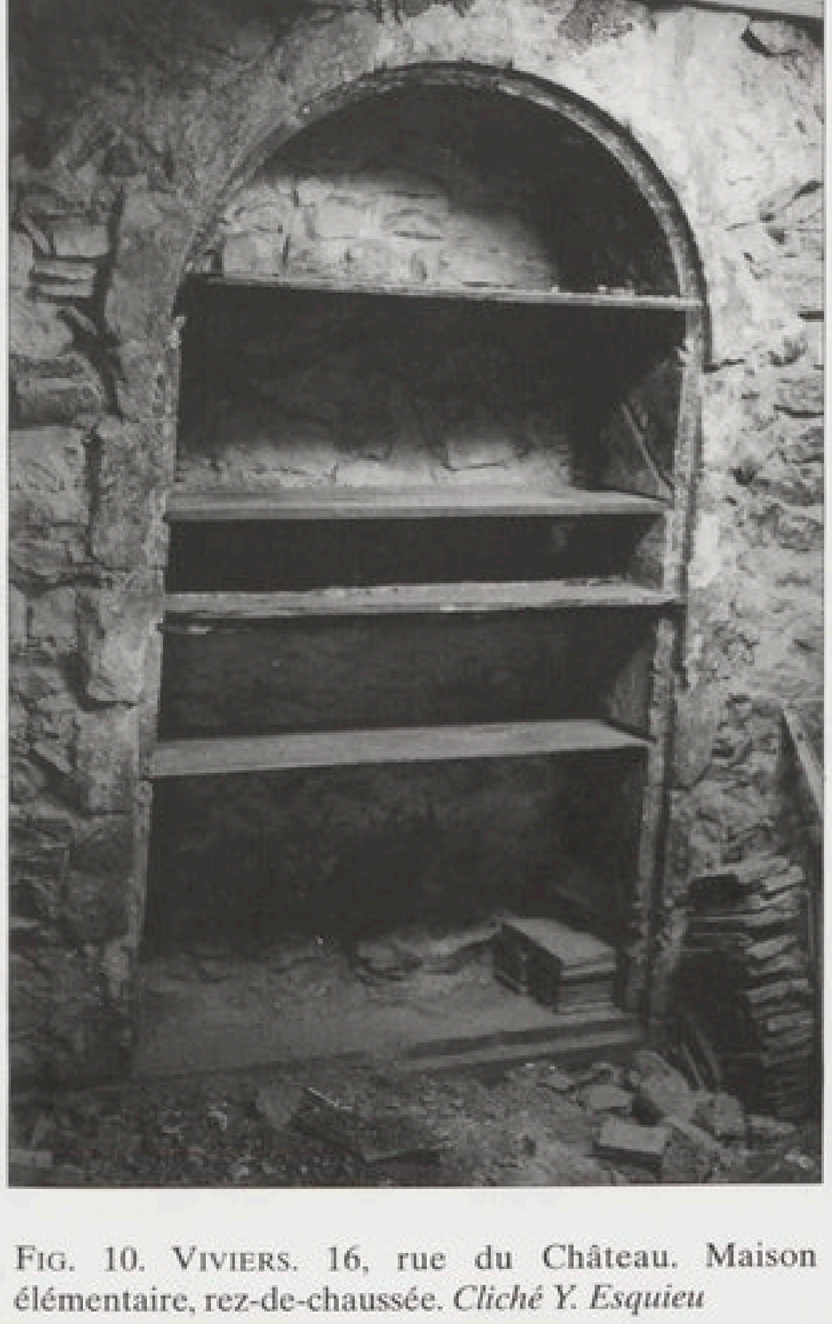


FIG. 10. VIVIERS. 16, rue du Château. Maison élémentaire, rez-de-chaussée. *Cliché Y. Esquieu*

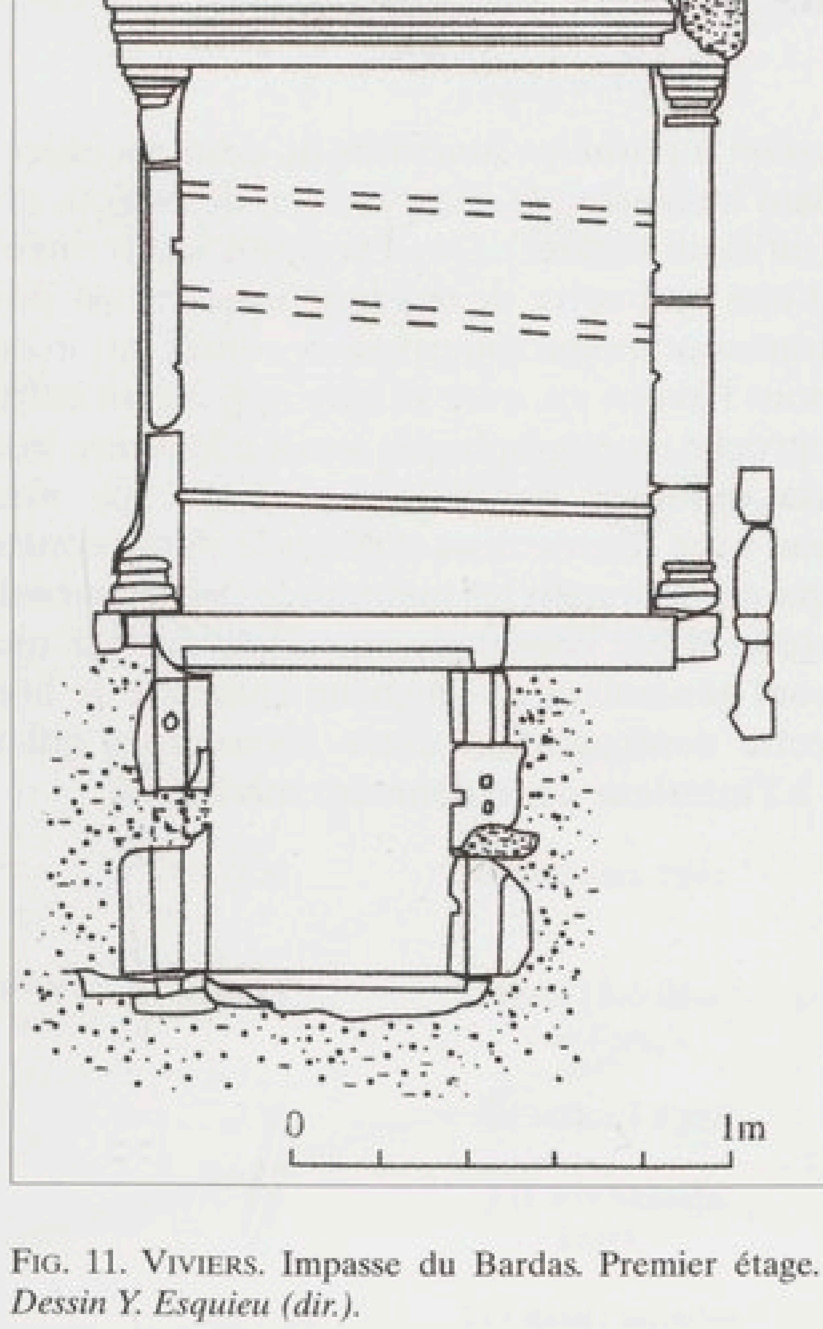


FIG. 11. VIVIERS. Impasse du Bardas. Premier étage. *Dessin Y. Esquieu (dir.).*

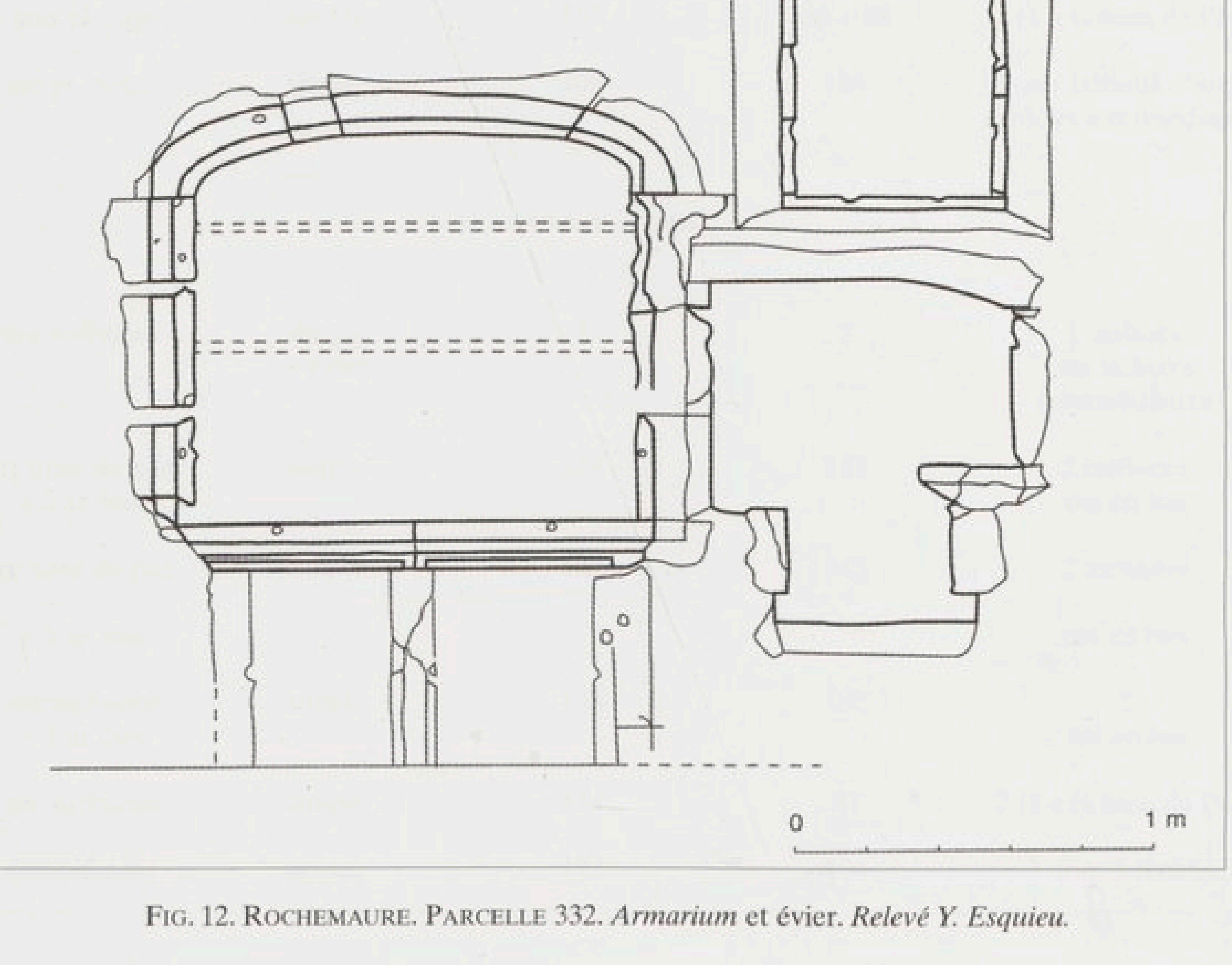


FIG. 12. ROCHEMAURE. PARCELLE 332. *Armarium* et évier. *Relevé Y. Esquieu.*

Conclusion

L'*armarium* a réuni les fonctions de deux meubles utilisés à la même époque : celui de la caisse ou du coffre, correspondant à une simple conservation des objets, et celui du dressoir destiné à une présentation de la vaisselle de qualité (en étain surtout). Que l'armoire soit fermée ou ouverte, munie d'étagères horizontales ou disposées en biais, c'est l'une ou l'autre de ces fonctions qui est privilégiée. Pour l'époque la plus récente de notre étude, les deux fonctions sont même superposées, conservation en bas, montre au-dessus. La fréquence de cet aménagement contraste, nous l'avons vu, avec sa rare apparition dans les textes.

Une approche iconographique serait nécessaire pour compléter l'étude. De la même façon, une approche plus complète du mobilier, parallèlement à ce que nous avons fait pour l'armoire murale, nécessiterait une confrontation avec les meubles conservés ; nous constaterions sans doute la même opposition entre les sources textuelles qui mentionnent les meubles les plus courants, donc rarement décorés, et le corpus des objets conservés qui ont justement été conservés en raison de leur qualité. Une approche rapide nous apprend que les coffres conservés sont généralement en chêne alors que ce bois n'apparaît jamais dans notre corpus !

C'est cette confrontation entre les sources qui m'a semblé le plus intéressant dans cette approche du rangement à l'intérieur de la demeure médiévale.

CARACTÈRES COMPARÉS DE QUELQUES ARMOIRES MURALES

Commune	Couverture	Structure	Hauteur	Largeur	Étagères	Fermeture
			Avant XVe siècle			
1 - Balazuc	arc pl. cintre	simple	111	91	sur tailloirs d'arc	non
2 - Balazuc	arc pl. cintre	simple	117	100	?	non
3 - La Garde-Adhémar	arc pl. cintre	simple	?	105	sur tailloirs d'arc	non
4 - La Garde-Adhémar	linteau sur coussinets	simple	102	77	non	oui
5 - St-Paul-3-Châteaux	arc pl. cintre	simple	128	120	sur tailloirs d'arc	non
6 - St-Paul-trois-Châteaux	arc brisé	simple	136	113	1 dans l'intrados de l'arc	oui
7 - St-Thomé	arc pl. cintre	simple	130	137	sur tailloirs d'arc	non
8 - St-Vincent-de-Barrès	arc brisé	simple	136	66	3 (1 à la base de l'arc)	oui
9 - St-Vincent-de-Barrès	2 arcs brisés	double	100	60 + 60	2 (1 dans l'intrados de l'arc)	oui
10 - Viviers	2 linteaux sur coussinets	double	114	58 + 64	sur tailloirs intermédiaires	non
11 - Viviers	arc pl. cintre	simple	89	72	2 (1 à la base de l'arc)	oui
12 - Viviers	2 arcs pl. cintre	double	157	68 + 68	2 (1 à la base de l'arc)	oui
13 - Viviers	arc pl. cintre	simple	206	160	2 (sur tailloirs d'arc et tailloirs intermédiaires)	non
			XVe-XVIe siècles			
14 - Châteauneuf-du-Rhône	arc surbaissé	simple + évier	?	?	1 inclinée sur tailloirs intermédiaires	oui en haut non en bas
15 - Cruas	arc anse de pan. + 2 ar. bas.	simple	124	153	2 inclinées oui en bas	oui en haut
16 - Rochemaure haut	arc anse de pan. + 2 ar. bas.	simple	128	145	2 inclinées oui en bas.	grille en
17 - St-Montan	arc surbaissé + 2 ar. bas.	simple	138	132	2 oui en bas	oui en haut
18 - St-Montan	arc surbaissé	simple	134	87	2 (1 à la base de l'arc)	oui
19 - Viviers	entablement	simple	123	104	3 dont 2 inclinés	non

Localisation des édifices du tableau

1-2 : Balazuc (07).	Rez-de-chaussée d'une maison élémentaire de village. Sans doute boutique. Les deux dans la même pièce. *Voir fig. 3.*
3 : La Garde-Adhémar (26).	Rez-de-chaussée maison aristocratique près de l'église. Munie d'un évier qui semble rajouté. *Voir fig. 2.*
4 : La Garde-Adhémar (26).	1er étage ancien logis seigneurial. *Voir fig. 1.*
5 : St-Paul-Trois-Châteaux (26).	Impasse Notre-Dame. Rez-de-chaussée.
6 : St-Paul-Trois-Châteaux (26).	3, rue de l'Esplan. 1er étage. *Voir fig. 6.*
7 : St-Thomé. (07).	1er étage d'une tour aristocratique, face au château.
8 : St-Vincent-de-Barrès (07).	Rez-de-chaussée maison, pièce voûtée.
9 : St-Vincent-de-Barrès (07).	En place ni maintenant ni avant son réemploi récent. *Voir fig. 7.*
10 : Viviers (07).	Rue Montargue. Rez-de-chaussée. *Voir fig. 4.*
11 : Viviers (07).	Rue Chalès. Rez-de-chaussée tour résidentielle aristocratique.
12 : Viviers (07).	4, impasse de Lestrade. Rez-de-chaussée. L'attribution de cette armoire à cette période n'est pas assurée.
13 : Viviers (07).	24, rue du Château. 1er étage maison élémentaire. Il n'en reste que la moitié. *Voir fig. 5.*
14 : Châteauneuf-du-Rhône (16).	Rue du Portail. 1er étage maison élémentaire. *Voir fig. 9.*
15 : Cruas (07). (07).	Vieux village. 1er étage, à côté de la cheminée. *Voir fig. 8.*
16 : Rochemaure (07).	Parcelle 332. 1er étage, à côté de l'évier. *Voir fig. 12.*
17 : St-Montan (07).	Rue Montant-au-château. 1er étage.
18 : St-Montan (07).	Rue Montant-au-château. 1er étage, à côté de la cheminée.
19 : Viviers (07).	Impasse du Bardas. 1er étage. *Voir fig. 11.*
20 : Viviers (07).	5, rue du Château. Rez-de-chaussée. Sans doute sur un couloir à l'origine.

STOCKER ET CONSERVER DANS L'HABITAT URBAIN MÉDIÉVAL DU SUD-OUEST DE LA FRANCE (XIIe-XVe SIÈCLES)

par Patrice CONTE * et Yan LABORIE **

Depuis bientôt trente ans l'essor conjoint d'une archéologie du bâti et des sols a considérablement apporté à la connaissance de l'habitat civil médiéval. Les enquêtes menées au sein du tissu des agglomérations découvrent un nombre jusqu'alors insoupçonné d'immeubles subsistant en élévation ; les fouilles complètent l'élaboration de ce corpus renouvelé, notamment en mettant au jour des traces révélatrices de formes d'habitats dont les modes de construction n'ont pas favorisé la conservation. L'analyse de l'abondante documentation désormais réunie débouche ainsi sur une profonde reconsidération de l'architecture de la maison urbaine des siècles du bas Moyen Âge. L'étude a si bien progressé qu'au-delà de l'approche de la morphologie de la bâtisse, apparaît maintenant la volonté d'aborder la manière dont elle était habitée ; ou, plus précisément, de tenter de mieux cerner les relations entre celle-ci qui, depuis longtemps, se trouve déjà largement documentée par les travaux des historiens de la vie privée, et la réalité du cadre matériel que révèle l'étude archéologique de la maison. Au travers de la question du stockage domestique des denrées, nous tenterons ainsi, dans le contexte de l'étude de l'habitat des agglomérations du Sud-Ouest, d'intégrer la voie de cette problématique. Mais, précisons-le, animés pour l'instant par la simple ambition de contribuer au développement de celle-ci pour guider les investigations à venir, plutôt que de la prétention d'apporter des réponses aux questions qu'elle soulève.

Les grains du pain quotidien

Dans l'habitat des villes médiévales du Sud-Ouest, comme ailleurs, les grains paraissent avoir toujours été l'un des produits le plus communément stockés.

Les inventaires dressés par les notaires l'attestent et les règlements urbains octroyant aux autorités des droits de perquisition en cas de disette ou de cherté laissent entendre qu'il était habituel que des réserves en soient constituées chez les particuliers (1). Ce que confirme l'archéologie, dès lors que les conditions permirent la conservation des traces de celles-ci.

C'est le cas à Bergerac au sein de deux ostals de la *Gran Carriera* détruits par incendie vers les années 1350-1400. Ici, dans des habitations occupées par des familles probablement aisées, si l'on se réfère à leur situation en rive de l'artère principale de la ville, se distinguent des stocks semble-t-il relativement importants. Ce qui ne saurait surprendre, dans le contexte de cette ville moyenne où, malgré les *pestoressas* (2) qui y tenaient boutiques,

* Ministère de la Culture et de la Communication : Service Régional de l'Archéologie du Limousin (D.R.A.C. Limoges) et U.M.R. 6223, C.e.s.c.m. (Poitiers).

** Musée de Bergerac.

1. Les privilèges octroyés en 1318, à Figeac, prévoyaient ces droits. À Castres, durant l'année de famine 1374, les consuls se les arrogent afin de déterminer quels sont les stocks privés et les excédents éventuellement disponibles pour organiser une redistribution. Cf. M.-J. LARÉNAUDIE, « Les famines en Languedoc aux XIVe et XVe siècles », dans *Annales du Midi*, t. LXIV (1952), p. 39.

2. A. M. de Bergerac [A.M.B.], 1BB 3, fol. 13.

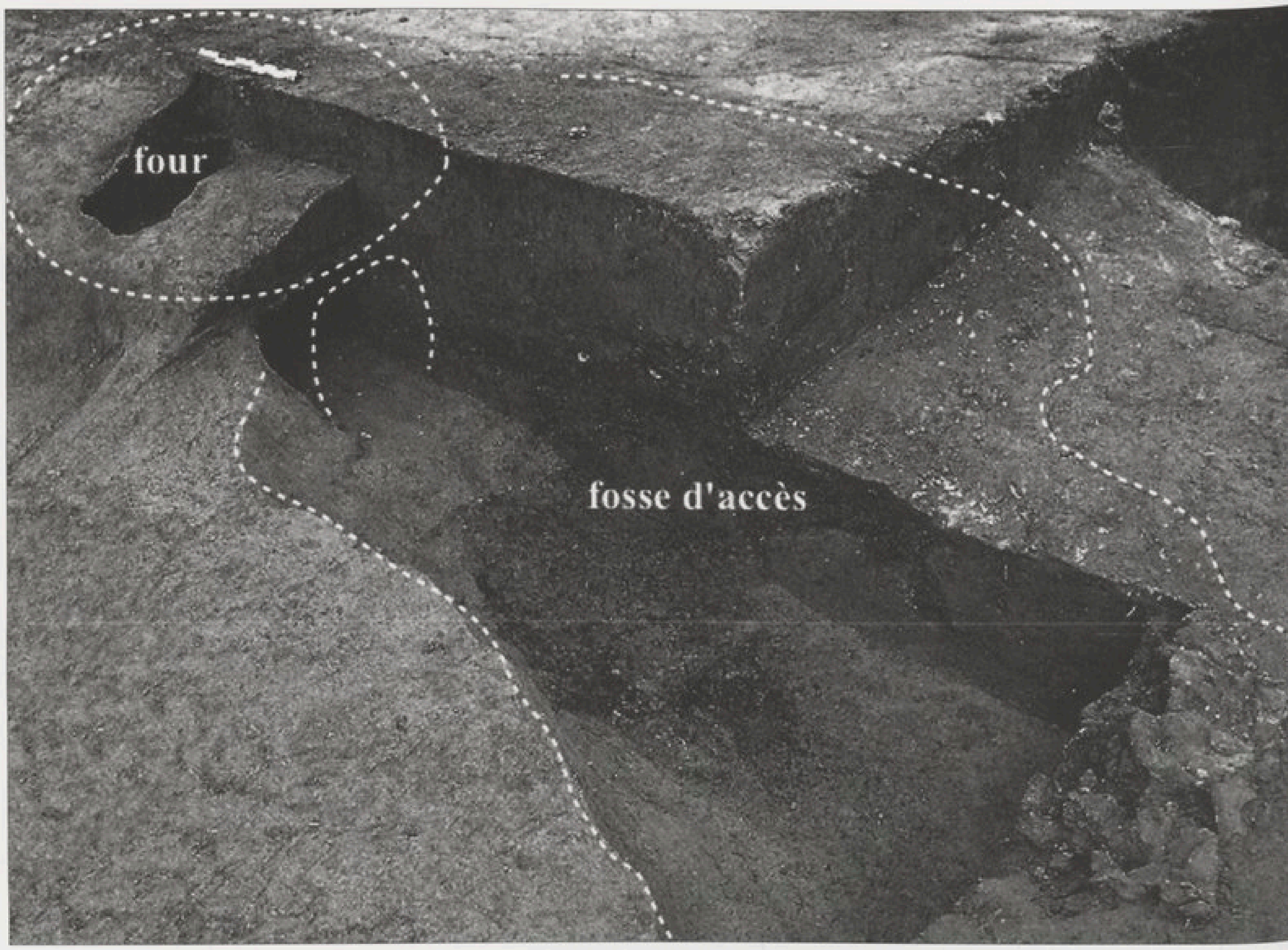


FIG. 1. BERGERAC, LA GRAULET (DORDOGNE), XIe-XIIe SIÈCLES. FOUR DOMESTIQUE aménagé dans un substrat limoneux.
Fouille et cliché C. Ballarin, 2002, I.N.R.A.P.

beaucoup de ménages, si ce n'est le plus grand nombre, devaient tourner le pain chez eux, comme c'était le cas à Périgueux, ville voisine de taille comparable (3). Dans celle-ci, parmi les professions recensées vers 1366, celle de *tamudeliera* (4) laisse également supposer qu'il était possible d'y acheter le pain en paneterie, mais l'existence dans chaque quartier de fours d'usage commun – il y en avait au moins une vingtaine dans l'enceinte du Puy-Saint-Front (5) – témoigne de toute la place que tenait encore au XIVe siècle la pratique de la panification domestique dans cette agglomération de taille moyenne. Probablement loués à des fourniers auxquels les particuliers portaient à cuire, l'activité qui s'attachait à ces fours faisait d'eux, dans la ville, des repères topographiques majeurs. Ils pouvaient se trouver inclus dans la bâtisse des ostals qui les possédaient ou établis dans des constructions annexes autonomes (6). Mais, dans les deux cas, leur aménagement paraît avoir, semble-t-il, plus relevé d'un investissement de rapport que d'une démarche d'équipement habituelle de la maison. En ville ou dans les gros bourgs, celle-ci paraît, en effet, rarement en avoir été dotée, si l'on se réfère à ce que laisse entrevoir l'archéologie.

---

3. A. HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux XIVe et XVe siècles*, Bordeaux, 1978.
4. A. HIGOUNET-NADAL, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIVe siècle*, S.E.V.P.E.N., 1965, p. 151, Taille de 1366-1367, rue Senh Sila, « Halay Folquanda tomudeliera » ; 1978, p. 27.
5. A. HIGOUNET-NADAL, 1978, p. 72.
6. A. HIGOUNET-NADAL, 1978, p. 71.

À Bergerac par exemple, la trace n'en a encore jamais été rencontrée malgré la multiplication des fouilles, mais il est vrai que dans cette localité la levée de banalités de four put concourir à enrayer durablement la construction chez les particuliers, en imposant dès l'origine l'usage du fournil seigneurial (7). Quelques ostals en étaient équipés toutefois au XVe siècle (8). Dans la proche banlieue de l'agglomération, les maisons paysannes dispersées des XIIe-XIIIe siècles en possédaient, en revanche, communément un ou plusieurs. Indépendamment de la cuisson du pain, ils servaient peut-être aussi à la dessiccation de certaines récoltes avant stockage, ce qui expliquerait que l'on en compte parfois plusieurs par unité d'habitat. L'existence de cet équipement n'est toutefois pas évidente à percevoir dès lors que les investigations ne peuvent s'étendre, celui-ci pouvant se tenir à une certaine distance des murs de la maison. Au sein des agglomérations, les remaniements dus à l'occupation purent ainsi en gommer souvent la trace. De plus, lorsque l'aménagement de cet équipement épousait le principe de l'excaver dans le sol, ce qui ne conférait alors qu'une faible pérennité à sa chambre – option fréquemment choisie jusqu'au XIIIe siècle en contexte de substrats meubles –, son emplacement autour de la maison évoluait, ne pouvant être que difficilement rétabli successivement au même endroit (fig. 1). Au sein des agglomérations, la réduction des espaces libres ne favorisait, par conséquent, pas ce mode d'aménagement peu onéreux, ni probablement en règle générale la crainte de l'incendie la multiplication du nombre des fours, qu'ils aient été excavés ou construits hors sol.

À Bordeaux, dans le contexte de cette grande ville, aux XIVe-XVe siècles six ou sept fois plus peuplée que Périgueux ou Bergerac, rares étaient les demeures qui en auraient été équipées. Sur un échantillon de 334 habitations bordelaises, Sandrine Lavaud n'en distingue que trois en possédant un (9). Là, cette situation pourrait avoir un lien avec un recul précoce de la pratique de la panification domestique qui, d'après Fabrice Mouthon, avait presque entièrement disparu autour de 1500 (10). Pour cette raison ou pour d'autres – effet de la division du travail dans les grandes agglomérations, crainte du feu générale ou contraintes seigneuriales dans les plus modestes, facilité par l'aisance du contrôle à laquelle ouvrait le regroupement de l'habitat – il semble donc que l'organisation urbaine ait eu comme incidence de faire disparaître le four de l'équipement privé habituel de la maison. Dès l'amorce du regroupement de l'habitat en hameau, on note que celui-ci tend du reste à devenir un équipement partagé (11).

Stocker en terre

Pour en revenir à la question du stockage, il en serait apparemment de même du silo excavé, structure archaïque vouée par excellence à la conservation des grains qui avoisinent presque toujours l'habitation rurale et son four.

En effet, en l'état actuel des connaissances, cet aménagement n'apparaît ordinairement pas dans les horizons d'occupation des deux derniers siècles du bas Moyen Âge au sein des quartiers enserrés dans l'enceinte des très grandes villes ou des agglomérations profondément urbanisées. La ville bipolaire de Limoges semble toutefois faire exception. Il s'y distingue effectivement deux cas témoignant, aux XIIIe-XIVe siècles, de l'usage de structures identifiées comme étant des silos à l'intérieur des enceintes: l'un dans la cave d'une maison canoniale (12) de la cité épiscopale (fig. 2), l'autre sur les berges de l'étang entourant la motte vicomtale, où trois unités de stockage de ce type sont probablement associées à une maison (13) (fig. 3). Mais, même dans cette ville, ces deux cas restent pour l'instant

7. *Coutumes et statuts de la ville de Bergerac (1322-1368)*, éd. E. TRELIER, Bergerac, 1779 (1368), art. CXXXI: « Tout bourgeois est tenu cuire son pain aux fours du seigneur de Bergerac, pourvu qu'il le veuille faire cuire dans la ville… le seigneur doit cuire pour 22 deniers le sestier de froment et celui de seigle ou mesture pour 20 deniers. Les fourniers prendront point désormais de la pâte ou farine, ni autre chose et seront tenus de porter la pâte aux fours et rendre le pain cuit aux maisons des bourgeois ». Au début du XVe siècle, la banalité de four était encore levée. En 1414, « il fut dit aux jurats que les fours du roi [seigneur de Bergerac] ne pouvaient plus suffire à cuire le pain de la ville, d'où grand dommage pour les gens… qu'il serait bon d'aller devers le sénéchal, pour tenter d'obtenir de faire cuire le pain aux petits fours de la ville, moyennant redevance de 18 deniers par feu ». G. CHARRIER, *Les Jurades de Bergerac*, Bergerac, 1892, t. I, p. 175.

8. A. D. de la Dordogne [AD 24], 2 E 1806, inventaire des biens de P. Folqueyro (1423).

9. F. MOUTHON, *Les blés du Bordelais. L'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas*, Thèse de doctorat d'Université, sous la direction de J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1993, p. 209, note 34.

10. F. MOUTHON 1993, p. 213.

11. P. CONTE, « Des documents archéologiques pour l'histoire du village médiéval en Limousin », dans *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, (J. Tricard dir.), Presses Universitaires du Limousin, Limoges, 2003, p. 25-44.

12. T. SOULARD, « Cave de maison canoniale à Limoges », dans *Travaux d'archéologie limousine*, n° 10 (1990), p. 113-121.

13. P. CONTE, « Étude des structures de conservation enterrées », dans *Limoges, place de la Motte. Évolution d'un quartier urbain*, D.F.S., M. BERBUTO et D. DUSSOT (dir.), Limoges, S.R.A., 1996, 2 vol., t. II, p. 183-191.

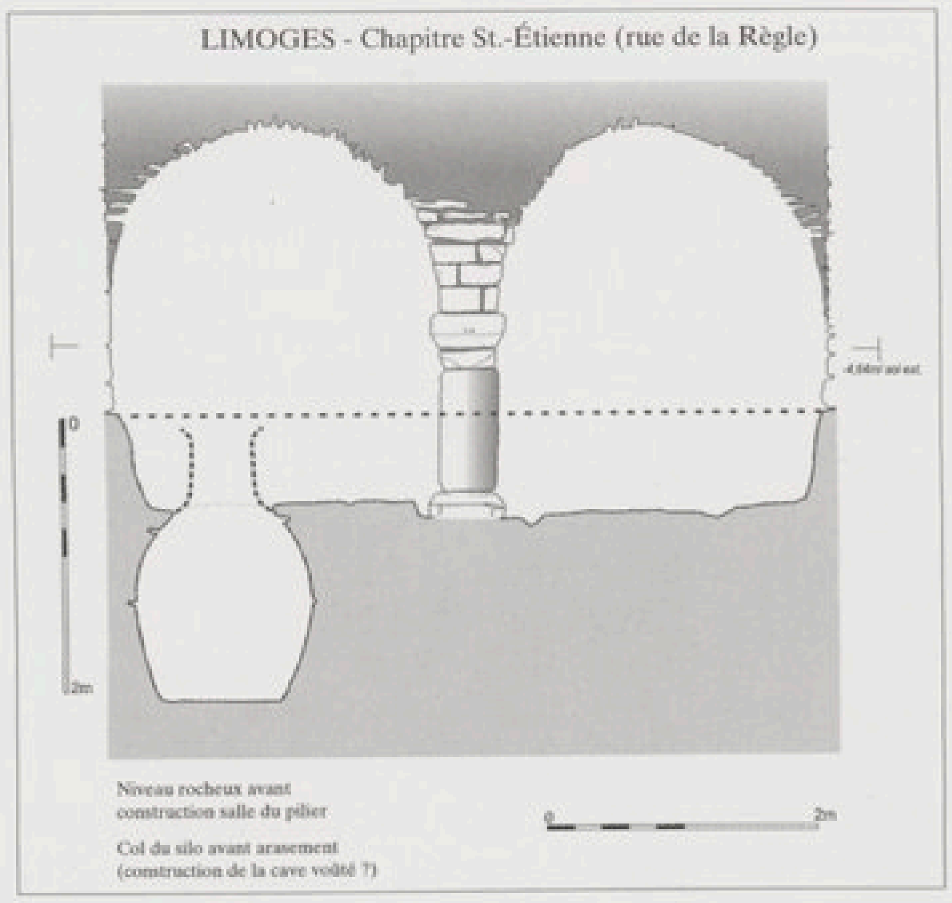


FIG. 2. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). SILO DANS LA CAVE D'UNE MAISON CANONIALE. La partie supérieure de la structure est tronquée, probablement au moment du creusement de la cave souterraine à pilier (c. fin XIV[e] s.). *Dessin P. Conte, d'après les relevés d'ArchéA (E. Balbo, P. Conte et J-Cl. Grany).*

uniques pour le Moyen Âge final, alors que pour les périodes antérieures du haut Moyen Âge jusqu'aux X[e]-XI[e] siècles apparaissent, souvent en périphérie de la Cité épiscopale, plusieurs concentrations de silos (fig. 4). Un constat presque similaire peut être effectué sur le site de l'agglomération du bas *castrum* de Châlucet (XIII[e]-XV[e] siècles) où une seule fosse, identifiable comme silo, a été découverte sur une superficie d'environ 1 700 m² ouverts à la fouille (14).

Il en est en revanche autrement dans beaucoup de petites agglomérations ainsi que dans l'espace des faubourgs et des banlieues rurales de grandes villes.

Tout près des murs de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, les paroissiens de Lormont recouraient au XII[e] siècle au stockage en silo (15), de même que ceux des faubourgs de la grande métropole gasconne. Dans celui de Sainte-Croix, avant qu'une dernière extension de l'enceinte n'élève ce faubourg au rang de quartier pleinement urbain, le conditionnement souterrain resta utilisé pour le blé et les pois au moins jusqu'au milieu du XIII[e] siècle (16). Dans les bourgs et les petites villes du Bordelais comme dans l'ensemble des pays de Gascogne, l'habitude de stocker en silo demeura souvent encore plus tardivement en usage. À Penne d'Agenais, dans la vallée du Lot, un bel exemple archéologique en apporte, parmi d'autres, l'illustration à travers les dispositions architecturales prises pour intégrer des structures



FIG. 3. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). ABORDS DE LA MOTTE VICOMTALE. Groupe d'au moins quatre silos aménagés sur la plate-forme bordant l'un des étangs-fossés (en haut de l'image) de la motte. Les quatre silos (à droite) coexistent avec d'autres aménagements laissant supposer la présence d'un habitat (trous de poteaux, foyer construit et partie basse d'une cave creusée équipée d'un escalier (au centre de l'image). *Cliché P. Ernaux, I.N.R.A.P.*

14. P. CONTE, « L'utilisation du sous-sol dans un *castrum* limousin : le Bas-Châlucet (XIV[e]-XV[e] siècle) », dans *Actes des deuxième et troisième colloques « Autour de l'habitat troglodytique au Moyen Âge »*, Saint-Martin-le-Vieil (à paraître 2008).

15. W. MIGEON, « Bordeaux, travaux et recherches archéologiques », dans *Revue archéologique de Bordeaux [R.A.B.]*, t. XCI (2000), p. 13.

16. J.-L. PIAT, « Explorations archéologiques dans le quartier Sainte-Croix de Bordeaux », *R.A.B.*, t. XCI (2000), p. 117-122.

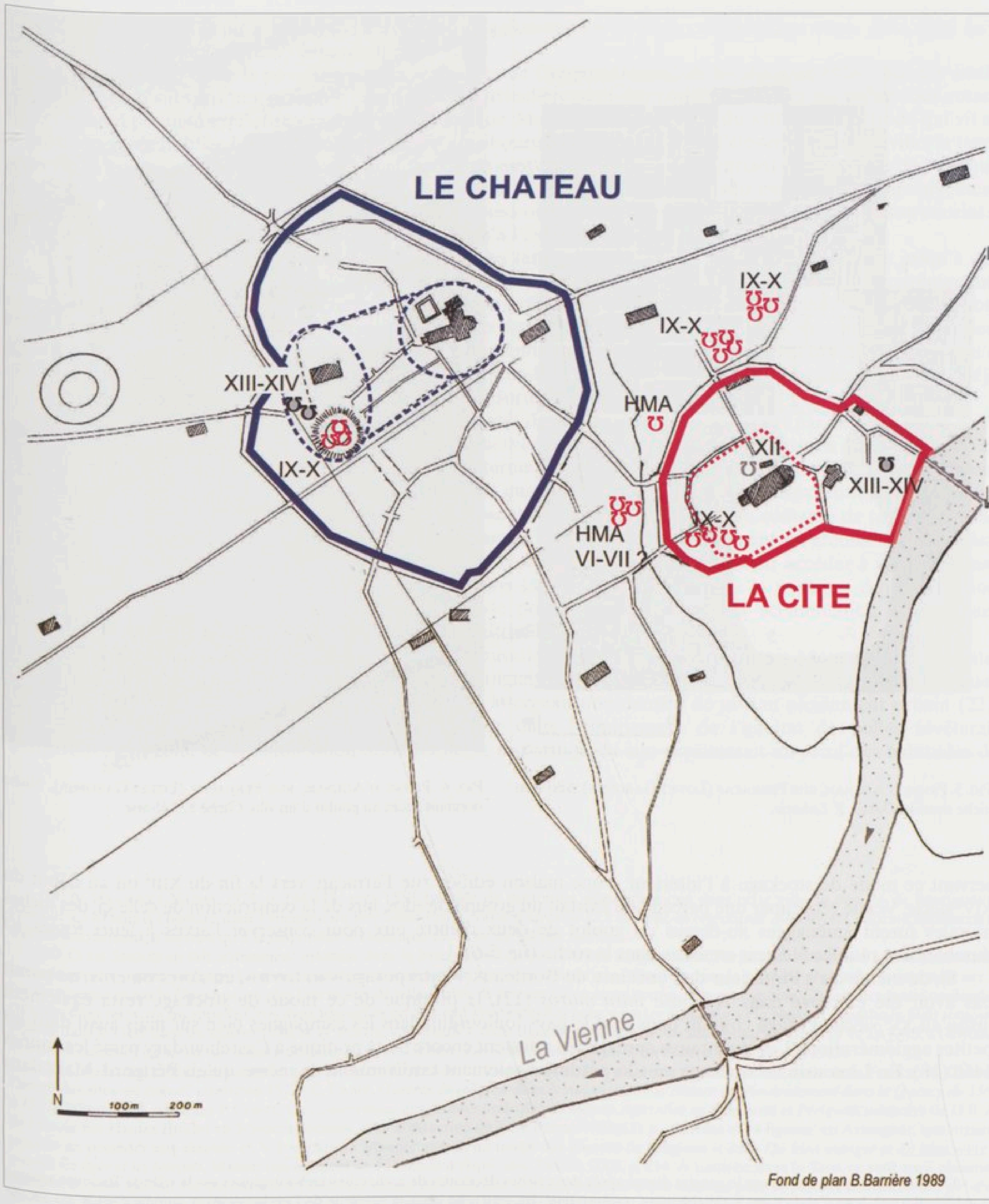


FIG. 4. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). RÉPARTITION DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES DE FOSSES-SILOS. Si au cours du haut Moyen Âge les découvertes sont nombreuses et surtout situées hors de La Cité, les cas correspondant au Moyen Âge final sont plus rares et correspondent à des groupes de structures moins importants à l'intérieur des enceintes urbaines. *Répartition P. Conte, à partir d'un fond de plan établi par B. Barrière.* Histoire de Limoges, *Privat éd. 1989, p. 86.*

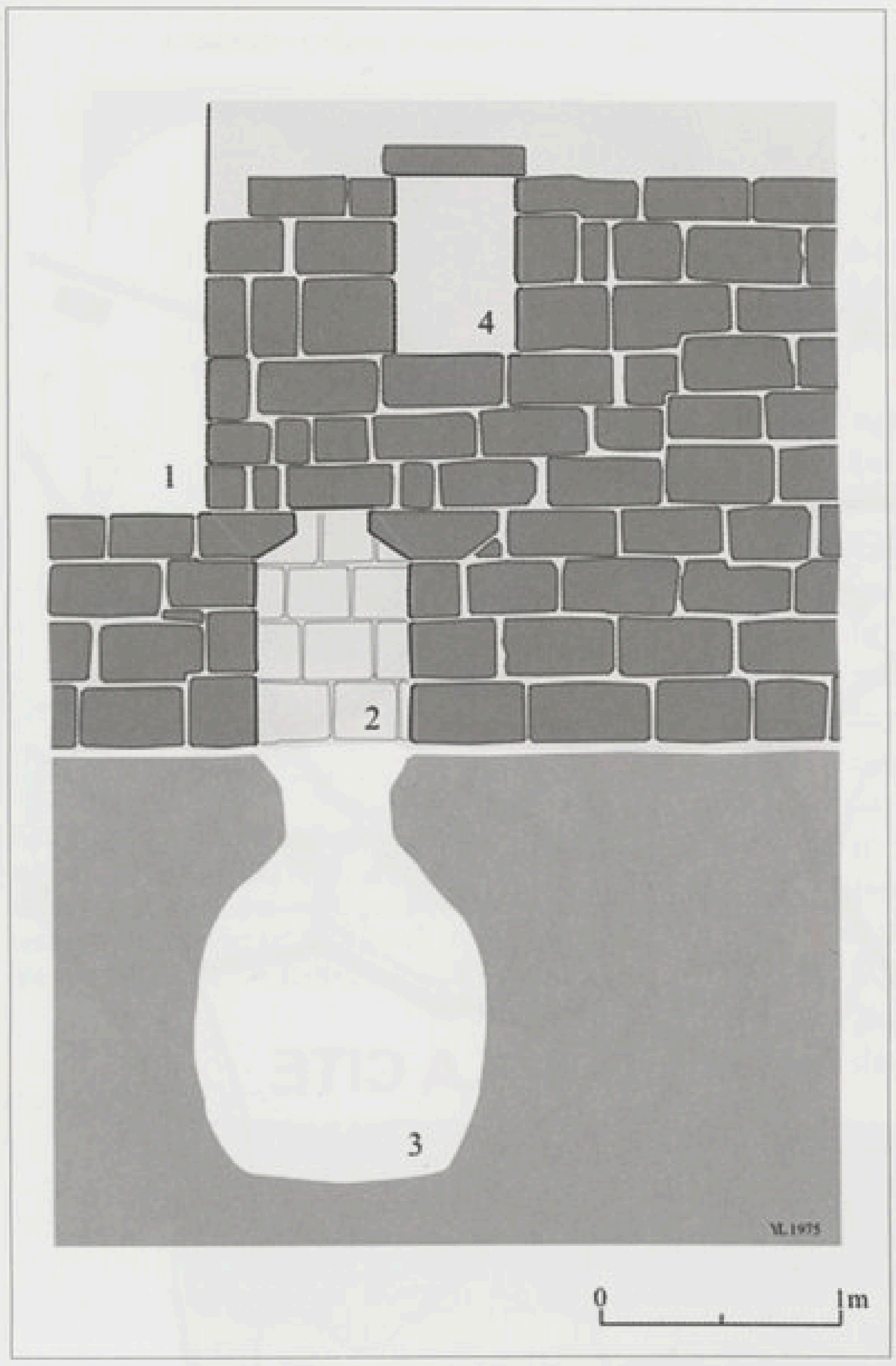


FIG. 5. PENNE D'AGENAIS, RUE FERRACAP (LOT-ET-GARONNE). Silo sous niche murale. *Dessin Y. Laborie.*

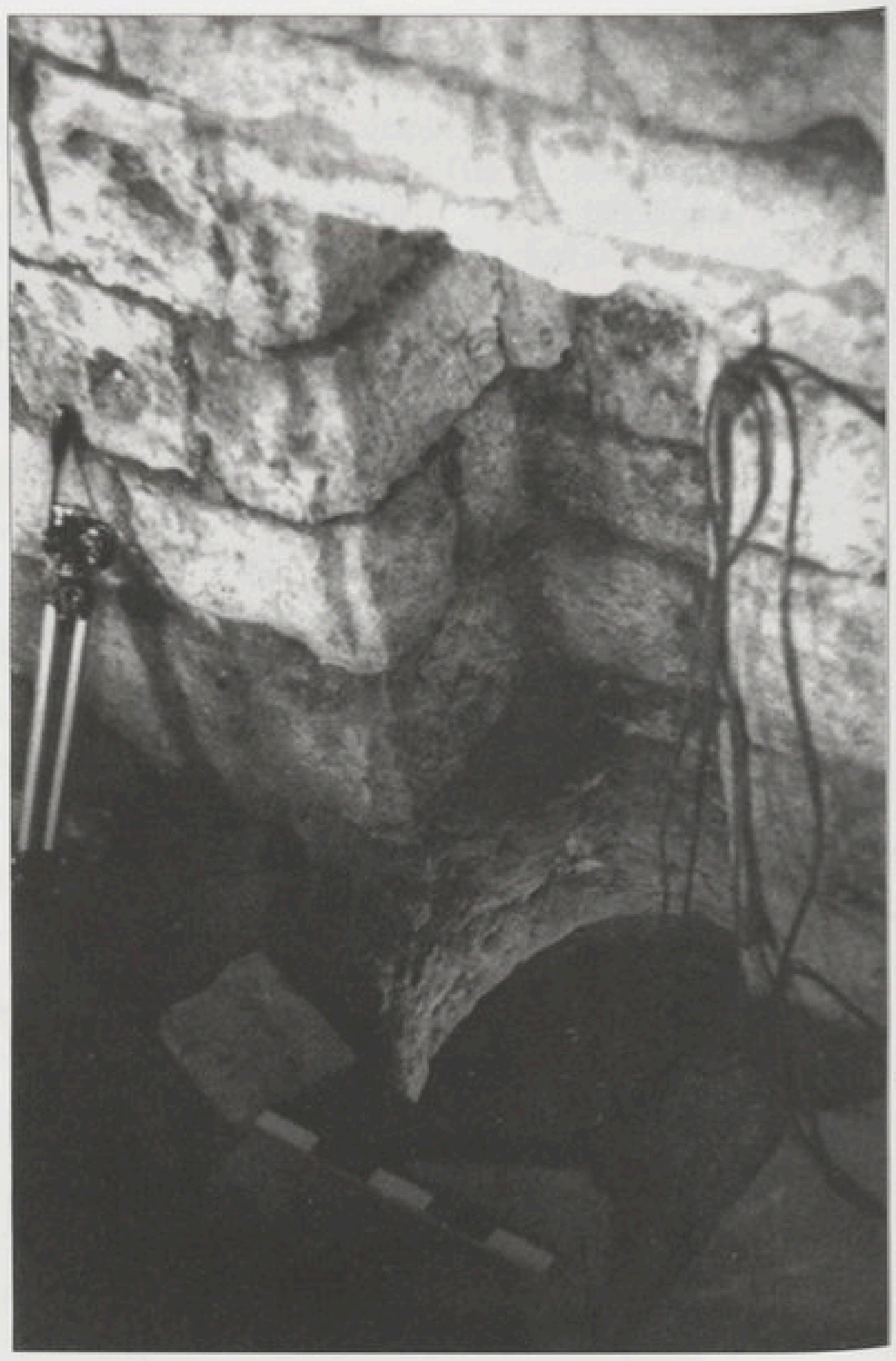


FIG. 6. PENNE D'AGENAIS, RUE FERRACAP (LOT-ET-GARONNE). Niche donnant accès au goulot d'un silo. *Cliché Y. Laborie.*

servant ce mode de stockage à l'intérieur d'une maison édifiée rue Ferracap, vers la fin du XIII[e] ou au début du XIV[e] siècle. Venue réoccuper une parcelle où existait un groupe de silos, lors de la construction de celle-ci, des niches murales furent aménagées au-dessus du goulot de deux d'entre eux pour conserver l'accès à leurs fosses, ici durablement réutilisables, car creusées dans la roche (fig. 5-6).

Si, de même qu'à l'intérieur de l'enceinte de Bordeaux, l'entreposage « *in terra* », en *dorcs* ou *cros*, ne paraît pas avoir été employé dans Toulouse *intra muros* (17), la pratique de ce mode de stockage resta également jusqu'au XV[e] siècle d'usage courant dans tout le pays toulousain, dans les campagnes bien sûr mais aussi dans les petites agglomérations. Les inventaires après décès attestent encore de sa pratique à Castelnaudary passé les années 1450 (18). En Limousin, le stockage en silo perdura également tardivement, de même qu'en Périgord. Mais, dans

17. Nous nous appuyons ici sur le constat dressé après deux riches décennies de recherches archéologiques sur la ville de Toulouse antique et médiévale, que Jean Catalo nous a aimablement communiqué. En revanche, dans la banlieue de l'agglomération, comme c'est le cas autour de Bordeaux, la pratique du stockage en silos était courante. Cf. J.-M. LASSURE, « Une batterie de silos médiévaux à Saint-Michel-du-Touch, commune de Toulouse, Haute-Garonne », dans *Les techniques de conservation des grains à long terme*, M. GAST et F. SIGAUT (dir.), C.N.R.S., Paris, 1981, 2 vol., t. II, p. 125-146.

18. M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge d'après les inventaires et les testaments » dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 284.

cette région, il paraît avoir été délaissé à Périgueux, agglomération au tissu extrêmement dense (19), ainsi qu'à Bergerac dès lors que s'affirma l'urbanisation.

En effet, durant toute la phase initiale de croissance de l'agglomération, du XIe siècle au milieu du XIIIe siècle et malgré qu'un substrat limoneux n'y favorisât pas particulièrement son emploi, celui-ci y fut utilisé tout autant dans l'habitat populaire qu'aristocratique ou monastique. Mais au-delà du milieu du XIIIe siècle, période qui vit se poursuivre et s'amplifier le développement de ce gros bourg castral au point de l'élever au rang de ville, la trace n'en est alors plus retrouvée. Dans cette agglomération moyenne qui demeura pourtant bien au-delà de l'époque médiévale toute pénétrée de ruralité, il semble ainsi que l'usage de stocker en silo excavé ait progressivement disparu dès lors que l'affirmation de l'urbanisation dépassa un certain stade, alors que, tout autour de son enceinte, dans le plat pays, celui-ci resta commun et vivace jusqu'à l'aube de l'Époque moderne.

Dans les contrées rurales du sud-ouest aquitain, des témoignages révèlent même sa persistance jusqu'à des dates encore plus tardives (20). Ce qui ne saurait surprendre en raison des garanties de conservation extrêmement sûres qu'offre ce mode de stockage, notamment pour la préservation des semences de l'année à venir. Toutefois d'une mise en œuvre à l'évidence moins aisée que celle de l'entreposage hors sol, en fûts, sacs, arches ou grenier, il n'est pas étonnant non plus que son usage soit précocement tombé en désuétude en milieu urbain, ou même qu'il n'y ait jamais été retenu, comme il semble que se soit le cas dans l'habitat des quartiers *intra muros* des villes déjà importantes à l'orée du Moyen Âge, telles Toulouse et Bordeaux.

D'une part la sécurité de l'enceinte annihilait l'intérêt de sa discrétion, le silo tenant par certains côtés de la cache, caractéristique qui explique entre autres l'attachement des ruraux à son emploi jusqu'à des dates tardives (21). D'autre part, privilégiant une conservation à long terme, il répondait mal aux besoins des foyers qui, par choix ou contraintes, achetaient le grain au marché par petites quantités au gré de leurs nécessités. Enfin, pour ceux qui restaient attachés à constituer des stocks et qui disposaient des moyens de le faire, en contexte de terrain meuble la courte pérennité des fosses-silos réclamait de disposer d'espace pour régulièrement en creuser de nouvelles, autour ou à l'intérieur de l'habitat. Et partout, pour en établir, fallait-il surtout pouvoir accéder à un *substratum* sain et homogène, ce qui rapidement devint rare dans les villes sous l'effet de la pression de l'occupation génératrice de bouleversement, d'humidification et de pollution du sous-sol par accumulation de remblais, percolations des eaux usées et absence de drainage maîtrisé.

À côté de l'évolution de la maison vers une organisation étagée, plus discrète mais néanmoins marquante, l'abandon du stockage en silo souterrain serait un témoignage des ruptures induites dans les usages domestiques dès lors qu'au sein d'une agglomération l'occupation atteignait une densité de niveau pleinement urbain (22). Mais pas plus que le recul de la présence du four dans l'équipement de l'habitat des villes révélerait obligatoirement celui de la panification domestique, la disparition du silo exprimerait un recul des habitudes de

---

19. A. Higounet-Nadal 1978, p. 144-145: vers 1330, période de maximum démographique dans cette ville, la densité de l'occupation s'élevait à 140 feux à l'hectare dans l'enceinte du Puy-Saint-Front. Vaste d'environ 17,5 ha celle-ci regroupait 2445 foyers, énorme entassement qui, statistiquement, n'ouvrait qu'à la disponibilité théorique de 71 m² au sol par famille.

20. O. de Serres en fait notamment mention dans le livre second de son *Théâtre d'Agriculture*, Paris, 1608 : « Reste à parler d'une autre sorte de grenier autant estrange à qui ne la veuë, comme il semble la raison contrarier… Grenier dans la terre en profondes fosses, sans aer… par Gascongne et par la Guyenne, où plus l'on se sert de telle espèce de grenier qu'en autre province de ce royaume. Ce sont des fosses profondes creusées dans terre, qu'on appelle Cros, dans lesquelles on descend avec eschelles pour y porter et rapporter le bled ». La méthode était toujours utilisée dans le Gers dans les années 1670, cf. H. Polge, « Lou cros », dans *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, 1976; en 1870, à Grisolles (Tarn-et-Garonne) on se servait encore de silos, cf. A. Blanchet, *Les souterrains refuges de la France*, Paris, Picard, 1923.

21. L'insécurité créée par les guerres de Religion fit perdurer l'usage du silo dans plusieurs régions du sud-ouest de la France: en Quercy, l'usage des silos est encore attesté en 1572 : E. Cabié, *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy de 1561 à 1590*, Cahors, 1906, cité dans P. Conte, *La conservation des denrées agricoles au Moyen Âge: silos en Limousin et Périgord*, mémoire de D.E.A. de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, sous la direction de J.-M. Pesez, 1993, 131 p., annexes et 24 figures; en Armagnac, une maison pouvait en posséder une dizaine, cf. V. Larcade, « Manger gascon au temps des guerres de religions », dans *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 2002, p. 134. À Lautrec, dans le Tarn, ce sont ainsi plusieurs dizaines de silos qui ont été découverts à l'intérieur même de l'enceinte urbaine, associés à des maisons pour la période charnière des XVe-XVIe siècles; P. Estival, *Lautrec, Porte de Caussade*, Bilan Scientifique Régional 2001, S.R.A. Midi-Pyrénées, Toulouse, 2005, p. 154. L'agronome espagnol Herrera (1513) note que les silos sont utiles lorsque des ennemis ou la guerre menacent: cf. C. Beutler, « Traditions et innovation dans les techniques de conservation des grains à la campagne et à la ville (Europe occidentale, XVe- XVIIIe siècles). Examen critique des sources », dans *Les techniques de conservation des grains à long terme*, 1981, t. II, p. 26.

22. La gestion des déchets en témoignerait aussi, cf. J. Catalo, « La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine, réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France », dans *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 229-238.

constituer des réserves de grains. Tous les conseils de bon ménage prodigués par les contemporains du bas Moyen Âge disent qu'il fallait que la maison familiale en soit bien pourvue (23).

Stocker hors sol

Au stockage des farines, dont la conservation s'avère toujours délicate, ruraux et urbains préféraient privilégier celui des grains. D'autant qu'il était aisé, même en période troublée, d'aller en sécurité porter à moudre dans l'un des moulins que comptait chaque agglomération. Lorsque les inventaires évaluent méticuleusement les réserves, les proportions enregistrées tendent à le prouver: en 1493, chez les frères Delarc, bourgeois de la petite ville de Saint-Émilion, le notaire consigne la présence d'au moins 21 boisseaux de grains panifiables contre seulement 2 de farine (24). Par ailleurs, dans les villes moyennes, comme parfois dans les très grandes – Toulouse en donne l'exemple (25) –, à l'exception des plus pauvres, la majorité des habitants tenait des terres ou entretenait d'étroites relations avec les campagnes environnantes qui ouvraient à l'acquisition de parts de récoltes en nature. L'insécurité du plat-pays ou simplement les difficultés des déplacements poussaient à rapatrier celles-ci dans l'enceinte de la ville et « à faire grenier » dans ses maisons (26), au moins pour stocker ce qui reviendrait à l'autoconsommation et au réensemencement. Pour ceux qui ne disposaient pas de tels revenus mais qui avaient quelques moyens, l'incertitude de la récolte à venir et l'opportunité d'acheter au meilleur prix après une belle moisson conduisaient aussi, inévitablement, à la constitution de véritables stocks.

En se référant à l'estimation donnée par les historiens de la consommation des grains (2,5 hectolitres par an pour le pain d'une personne adulte) (27), dans l'ostal d'une famille réduite – un couple et deux ou trois enfants – la réserve de grains panifiables – si elle y était réunie pour une année – réclamait donc de loger la valeur d'environ 7 ou 8 sacs, soit un volume de moins d'un mètre cube dont la place se trouvait facilement, y compris dans les logements les plus exigus. Même dans le cas de foyers beaucoup plus larges, les quantités à entreposer pour garantir les besoins d'une ou de deux années ne formaient par conséquent jamais un volume considérable. Relativement faible, l'encombrement du stock n'avait probablement pas ainsi d'incidence sur la localisation de la réserve de grain dans la maison quand elle était conservée hors silo. Tout au plus, selon les modes de conditionnement retenus, pouvaient influer sur sa situation – groupée ou dispersée car elle était aisément fractionnable – l'atmosphère des locaux plus ou moins propice à sa conservation, des facteurs de commodité d'accès et de surveillance et bien entendu, en fonction de l'agencement général et du nombre de pièces de l'habitation, les disponibilités d'espace.

Lorsque le stockage gardait une dimension domestique, le dépôt des grains pouvait donc occuper dans l'habitation les emplacements les plus divers.

La manière d'agir de qui voulait chaparder reflète notamment cela. Par exemple, un laboureur du Puy-Saint-Front surnommé Gâte-Vin précise dans sa confession que, parti pour voler du blé, une fois introduit dans la maison qu'il visite, c'est « dans toute celle-ci » et non en un endroit particulier qu'il mène sa coupable recherche (28). Les inventaires confirment en effet la disparité des lieux où pouvaient se situer la ou les réserves de grains.

---

23. Ch. de la Roncière, « La vie privée des notables toscans », *Histoire de la vie privée*, Ph. Ariès et G. Duby (dir.), éd. Seuil, 1985, t. 2, p. 201-202: tel est l'enseignement de ce parangon du bon sens bourgeois qu'est Paolo da Certaldo (XIVe siècle): « *Aie constamment chez toi du froment pour deux ans [...] et fais de même pour l'huile* ».

24. M. Bochaca, « Maison d'habitation, cadre de vie domestique et patrimoine foncier à Saint-Émilion, fin du XVe siècle », *R.A.B.*, t. LXXXIV (1993), p. 163.

25. F. Desportes, *Le pain au Moyen Âge*, éd. Olivier Orban, 1987, p. 141: à la fin du Moyen Âge, seuls les toulousains les plus démunis ne disposaient pas de leurs propres grains. Ph. Wolff, *Commerce et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, 1954, p. 175-178: la plupart des artisans urbains toulousains étaient aussi des paysans partageant leur temps entre les travaux des champs et ceux de l'ouvroir; dès le début du XIIIe siècle, les habitants de Toulouse avaient obtenu le droit de transporter librement leur blé et leur vin, de leurs terres à leurs demeures urbaines; ils stockaient le blé en ville et faisaient moudre au fur et à mesure de leurs besoins.

26. En temps de crise – on le voit à Bergerac aux XIVe-XVe siècles par exemple –, les ruraux résidant dans le ressort des juridictions urbaines venaient également à entreposer leurs biens, c'est-à-dire essentiellement leurs récoltes et leur bétail, à l'intérieur de l'enceinte des villes. S'ils n'y tenaient pas de maison, dans le cadre d'arrangements, celles des bourgeois accueillaient sans doute le dépôt de leurs biens dont le logement bouleversait certainement l'ordre habituel d'utilisation des locaux et les manières d'entreposer. Il leur était alors réclamé de participer à l'effort fiscal qu'imposait la mise en défense de la ville et l'achat de trêves à ceux qui la menaçaient. Cf. Y. Laborie, B. Lesfargues, J. Roux, *Le Livre de vie (1379-1382). Bergerac au cœur de la guerre de Cent Ans*, Fédérop, 2002, p. 49 et 52, note 105.

27. F. Mouthon, « Le pain en Bordelais médiéval, XIIIe-XIVe siècles », dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 208; A. Derville, *L'économie française au Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 180.

28. A.M. Périgueux: *Petit Livre Noir*, fol. 118.

Faire grenier dans les combles

Si l'ostal disposait d'un niveau sous combles, celui-ci pouvait être bien sûr mis à profit pour faire grenier « *per son estor* » mais également pour entreposer de grandes quantités, quand étaient poursuivies des perspectives de stockages spéculatifs. Fabrice Mouthon l'observe à Bordeaux lorsque les entrepôts (*chays*) ordinairement utilisés par les gros manieurs étaient à saturation. Fallait-il alors que le local ait une poutraison et un plancher suffisamment forts et en état. Il arrivait que ceux-ci cèdent sous le poids des grains. Déposés en sac ou en tas, les grains bénéficiaient là d'une atmosphère ventilée propice à leur conservation. Pour améliorer celle-ci, le plancher du grenier était parfois revêtu d'une couche de terre portant un carrelage; disposition visant comme l'explique Olivier de Serres « *à ce que par sa fraîcheur* [le carrelage] *corrige la chaleur du bois au profit du blé séjournant au-dessus* » (29). L'étanchéité de la toiture toujours imparfaite exposait en revanche les grains à subir les dégâts que peut infliger, en quelques heures, l'apparition de gouttières un jour d'orage. Même si la précaution était prise de pailler la surface des piles, s'ajoutait à ce risque celui des déprédations dont pouvaient être la cause les oiseaux et les chats venant à s'introduire dans le grenier. De plus, les grains y restaient très exposés aux rongeurs et ne trouvaient là pas plus qu'ailleurs une situation les mettant hors d'atteinte de l'action terriblement destructrice des insectes, seul le stockage en silo souterrain donnant, dans ce domaine, de vraies garanties. Les données recueillies à Toulouse par Philippe Wolff donnent une idée des pertes que supportaient ainsi les réserves conditionnées en grenier: en 1430, dressant l'état de celles de son établissement, le prieur du Collège de Périgord constate cette année-là que du fait « des chenilles de papillons, vers et rats, ainsi qu'à l'ordinaire » 6 cartons de blé ont été perdus sur un total de 80 (30), proportion qui pouvait être fort préoccupante pour des foyers à l'économie en fragile équilibre.

Coffres et fûts à tenir blé

Le stockage en fût (31), coffre ou arche ne protégeait pas plus des larves d'insectes mais sans aucun doute mieux des rongeurs (32). Pour les réserves domestiques, la relative faiblesse des volumes à conditionner permettaient de l'envisager et il semble, au travers des inventaires, qu'il fut ainsi le plus couramment choisi, d'autant qu'il apportait une grande souplesse pour trouver à loger le stock en n'importe quel endroit de la maison. Il facilitait de fait son accès pour le surveiller et y puiser. Quand la maison possédait un niveau sous combles, ce qui était semble-t-il quasiment la règle en ville, la dévolution de l'espace de celui-ci au stockage domestique des grains était donc loin de s'imposer obligatoirement. De multiples mentions attestent de ce fait aussi bien dans de modestes ostals que dans de plus vastes.

À Saint-Émilion, en 1493, au mois d'octobre, c'est-à-dire à un moment de l'année où les réserves sont encore peu entamées, ce qui rend plus pertinent l'observation de leurs emplacements, chez Jehan Grimaud, bourgeois agriculteur d'aisance moyenne, au-dessus de l'unique salle et de la seule chambre qu'abritait l'ostal, le *sollier* n'était exploité, dans le domaine de l'entreposage des denrées, que pour les légumes secs, en l'occurrence des fèves en quantité d'une quinzaine de boisseaux. Pour les grains panifiables dont la maison était bien pourvue, l'appentis et le cellier (*serey*) attenants au corps principal de l'habitation lui avait été préféré. Dans l'appentis où se tenaient entre autres deux maies à pétrir, plusieurs tonneaux remplis de seigle avoisinaient des sacs de farine. Dans le cellier, des fûts renfermaient du froment et du méteil.

---

29. O. de Serres 1608, p. 122.

30. Ph. Wolff 1954, p. 175. La proportion des pertes constatée par le prieur toulousain, s'approche de celle qu'évalue à 1/10e l'agronome toscan Tanaglia (1489) lorsque les grains sont conservés en grenier. Ce dernier était pour cela partisan des fosses et indique deux emplacements possibles pour les établir: dans la maison ou dispersées sous les places publiques, cf. C. Beutler 1981, p. 19-43.

31. Dans les pays de grande viticulture, l'emploi de fûts semble privilégié et, peut-être obturait-on aussi en Bordelais les « fûts à tenir blat » d'un chapeau d'argile, comme en note l'usage L. Liger dans la région d'Auxerre (v. 1700): les paysans qui choisissaient mettre « dans des muids » leurs grains couvraient l'ouverture des fûts d'un demi-pied de terre glaise; Liger souligne les avantages de ce mode de conditionnement: « de cette manière le bled ne craint rien des souris ni des oiseaux, il se conserve pur et longtemps... c'est dommage que ces circonstances qui paraissent faciles à remplir, se trouvent pourtant réunies rarement » mais il rappelle que « l'exécution n'est pas aisée pour ceux qui ont de grandes récoltes », L. Liger, *La nouvelle maison rustique*, Paris, 2 vol., 1740, t. I, p. 636.

32. O. de Serres (1608, p. 122) l'affirme: « quant aux caisses ou aucuns tiennent leurs bleds, elles sont louables, en ce que le bled s'y garde fort nettement, hors des poussières, et du dégât des rats et chat et oiseaux, si elles sont bien faites ».

Au cœur du Puy-Saint-Front, à Périgueux, dans l'ostal d'architecture beaucoup plus urbaine d'un riche *mercator* épicier-mercier, le constat du notaire fait apparaître en septembre 1428 à peu près la même tendance (33). Au sein de cette habitation étagée d'une dizaine de pièces, les grains panifiables en réserve – ici uniquement du blé et dans une quantité qui suggère de simples perspectives domestiques – n'étaient également pas logés dans les solliers que comptait l'ostal, même si dans l'un d'eux une arche vide d'une contenance de 5 *sexteria* de blé sous-entend qu'il arrivait qu'une fraction puisse y être entreposée. C'est dans l'une des salles supérieures de la maison faisant office de souillarde qu'ils se trouvaient conditionnés dans quatre coffres (3 *cistones*, 1 *archiam*). Il devait aussi en être quelquefois stockés au rez-de-chaussée où le notaire consigne encore un coffre à blé supplémentaire d'une contenance de 6 *mosdurieras*.

Ces deux exemples pris parmi bien d'autres montrent qu'il n'y avait par conséquent pas d'automaticité d'emploi du *sollier* pour stocker les grains, ni obligation à réserver les combles de la maison à cet usage, tant que les quantités entreposées conservaient un caractère proprement domestique.

Dans les immeubles aux élévations intégralement conservées, que ceux-ci soient vastes ou non, les fenêtres, les latrines, les niches qu'il n'est pas rare de rencontrer au niveau des combles révèlent du reste que, parfois, la dévolution de l'espace sous toiture était nettement le logement des personnes plutôt que des réserves frumentaires ou autres.

Contrairement à l'idée inconsciemment imposée par l'image de la vie des habitats de bourgades des XVIIIe-XIXe siècles dans laquelle il est possible que l'on veuille trop vite retrouver la survivance de comportements imprudemment considérés comme quasiment immuables, l'usage de monter les grains au grenier n'était donc peut-être pas si courant dans l'habitat médiéval urbain des pays du Sud-Ouest. De même, au sein de celui-ci, rien ne prouve formellement que les combles fussent systématiquement privilégiés pour traiter les récoltes nécessitant d'être séchées, comme celles du chanvre et du lin que beaucoup produisait, ou encore d'oignons, de châtaignes, de pommes ou de noix que tous emmagasinaient en saison.

Dans des immeubles voués jusqu'au dernier étage au logement des hommes tels qu'en donnent l'exemple certains gros ostals bergeracois du plein XIVe siècle (34), les salles de rez-de-chaussée, ordinairement très hautes de plafond et rarement divisées de murs porteurs offraient des espaces potentiellement bien plus favorables pour trier, étaler et suspendre (35). Outre l'atmosphère aérée et l'aisance d'accessibilité que leur donnaient presque toujours d'importantes arcades percées côté rue, leur volume était suffisamment conséquent pour que différentes activités puissent cycliquement ou longuement y cohabiter.

À Cahors, Maurice Scellès observe comment une mezzanine, ou un niveau complet d'entresol, pouvait doubler la surface des salles basses et concourir ainsi à multiplier leur capacité à éventuellement servir de remise, sans condamner leur capacité à accueillir parallèlement le mouvement de toutes sortes d'activités (36). Au moment des foires, lorsque les marchands forains déballaient au long des rues (37), les salles basses des ostals étaient notamment communément louées pour servir de boutique. Ce qui tend à confirmer que celles-ci connaissaient sûrement la vocation polyfonctionnelle qu'incitent à leur attribuer leurs dispositions générales. Toutefois les modalités d'exploitation de leur espace – du partage de celui-ci entre activités de production, de commerce, de stockage – restent extrêmement floues, l'apport de l'analyse du bâti des élévations conservées s'avérant dans ce domaine limité et celui de l'archéologie des sols encore trop peu exploité, bien que ce dernier puisse se révéler éclairant.

---

33. F. Villepelet, « Le mobilier d'un marchand et bourgeois de Périgueux en 1428 », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord [S.H.A.P.]*, t. XXXIV (1907), p. 346-366.

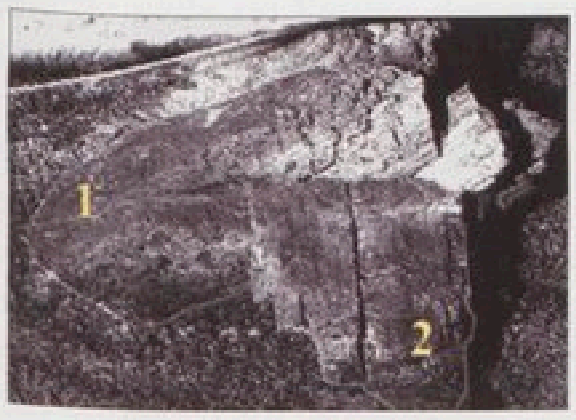
34. F. Fray, « Bergerac. XIVe siècle. Grande maison de marchand », dans Y. Esquieu, J.-M. Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, 1998, p. 257-260 ; P. Garrigou Grandchamp, « Introduction à l'architecture domestique en Périgord aux XIIIe et XIVe siècles », dans *C.A. Périgord, Société Française d'Archéologie*, Paris, 1999, p. 25 ; le cas apparaît également à Figeac : A.-L. Napoléone, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *M.S.A.M.F.*, hors série 2002, p. 257.

35. F. Fray, « Espaces de circulation », dans Y. Esquieu et J.-M. Pesez (dir.), *Cent maisons médiévales…*, p. 93. L'auteur rappelle également (p. 94) le rôle que purent jouer, comme espace de séchage, les galeries de circulation hors œuvre, telles que celles qui couraient sur la façade arrière de la très belle maison dite « des dames de la Foi » à Périgueux, cf. A. Marin, *Périgueux, maison des Dames de la Foi*, Bilan scientifique 2002, S.R.A.-D.R.A.C. Aquitaine, Ministère de la Culture, 2003, p. 27-29.

36. M. Scellès, Cahors. *Ville et architecture civile au Moyen Âge (XIIe-XIVe siècles)*, éd. du Patrimoine, 1999, p. 103-104.

37. C'était notamment le cas à Bergerac au XIVe siècle, faute de pouvoir le faire ailleurs, la ville ne disposant pas d'une place à l'intérieur de son enceinte.

BERGERAC DM 178



Éléments d'escalier droit, conservés par carbonisation dans le niveau d'incendie de l'ostal DM 178 Bergerac.
État II, seconde moitié du XIVe siècle.
(1) limon, (2) marche.

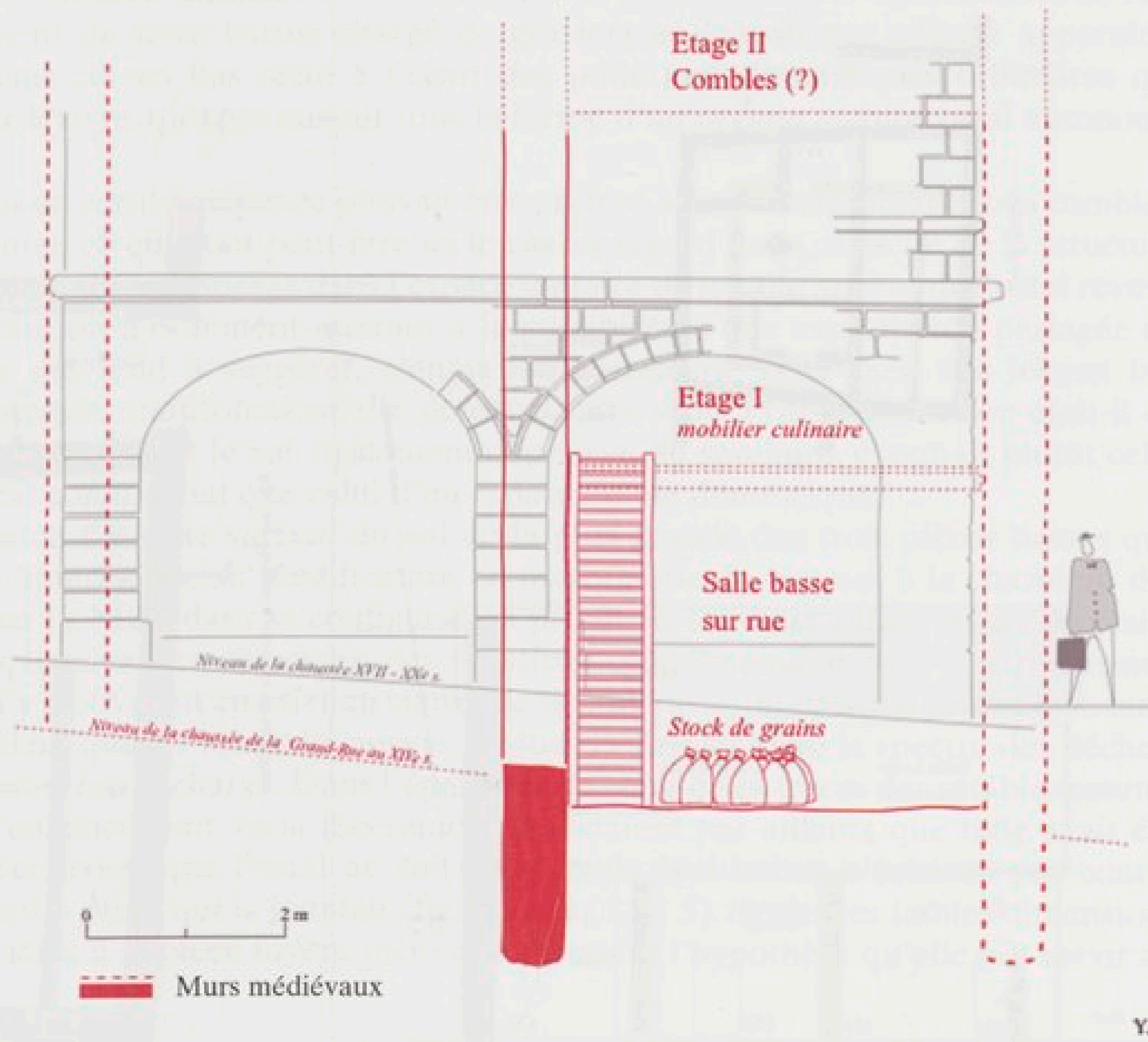


FIG. 7. BERGERAC (DORDOGNE), RUE DE L'ANCIEN PONT (DM 178).
Coupe positionnant les murs latéraux d'ostals mitoyens découverts sur la parcelle DM 178. *Dessin Y. Laborie.*

Faire grenier dans l'en bas

L'observation de l'état de surface des sols, des empreintes que ceux-ci conservent et des déchets qui s'y associent est effectivement à même de contribuer à l'approche des modes d'utilisation des espaces de la maison. Ainsi, au-delà de la confirmation du choix qui pouvait être fait de loger en rez-de-chaussée les réserves alimentaires et notamment les grains, l'étude du sol d'un des ostals fouillés à Bergerac, Grand-Rue, permit d'acquérir l'un des premiers exemples disponibles relatifs à la manière dont pouvait être utilisé, dans ce domaine, l'en bas d'un immeuble étagé répondant à un type certainement courant dans le bâti des agglomérations du Sud-Ouest des années 1300-1400 (38).

À la différence du stock découvert dans la salle basse d'un ostal voisin qui paraissait avoir été simplement conditionné en tas ou en sacs (fig. 7), les grains entreposés dans celui-ci l'étaient à l'intérieur d'une structure spécifiquement aménagée pour cet usage. Élevée en pan de bois, planchéiée au sol et dotée d'une porte, le volume de celle-ci devait se percevoir comme celui d'un édicule singulier dans les 65 m² non cloisonnés de la salle arrière de cet ostal spacieux qui comptait encore, en effet, côté rue, une seconde salle basse d'environ 40 m² dans laquelle se tenait l'escalier conduisant à l'étage (fig. 8-9, état II). Celui-ci se développait sur la totalité de l'assiette de la bâtisse, comme en témoigne, dans la salle arrière, l'existence d'un pilier destiné à supporter sa poutraison. Très certainement s'y trouvaient situées les pièces à fonction d'appartement dont l'une bénéficiait vraisemblablement du confort de disposer de latrines. Les déchets de faune et de vaisselle brisée mêlés aux rejets collectés par la fosse de cet équipement qui servait aussi manifestement de poubelle (39), suggèrent, s'ils furent bien évacués depuis

38. Y. LABORIE, Bergerac, *10-12 rue d'Albret*, Bilan scientifique 1996, S.R.A.-D.R.A.C. Aquitaine, Ministère de la Culture, 1997, p. 16-19.
39. Ce fait est aujourd'hui bien établi, cf. J. CATALO 2002, p. 237.

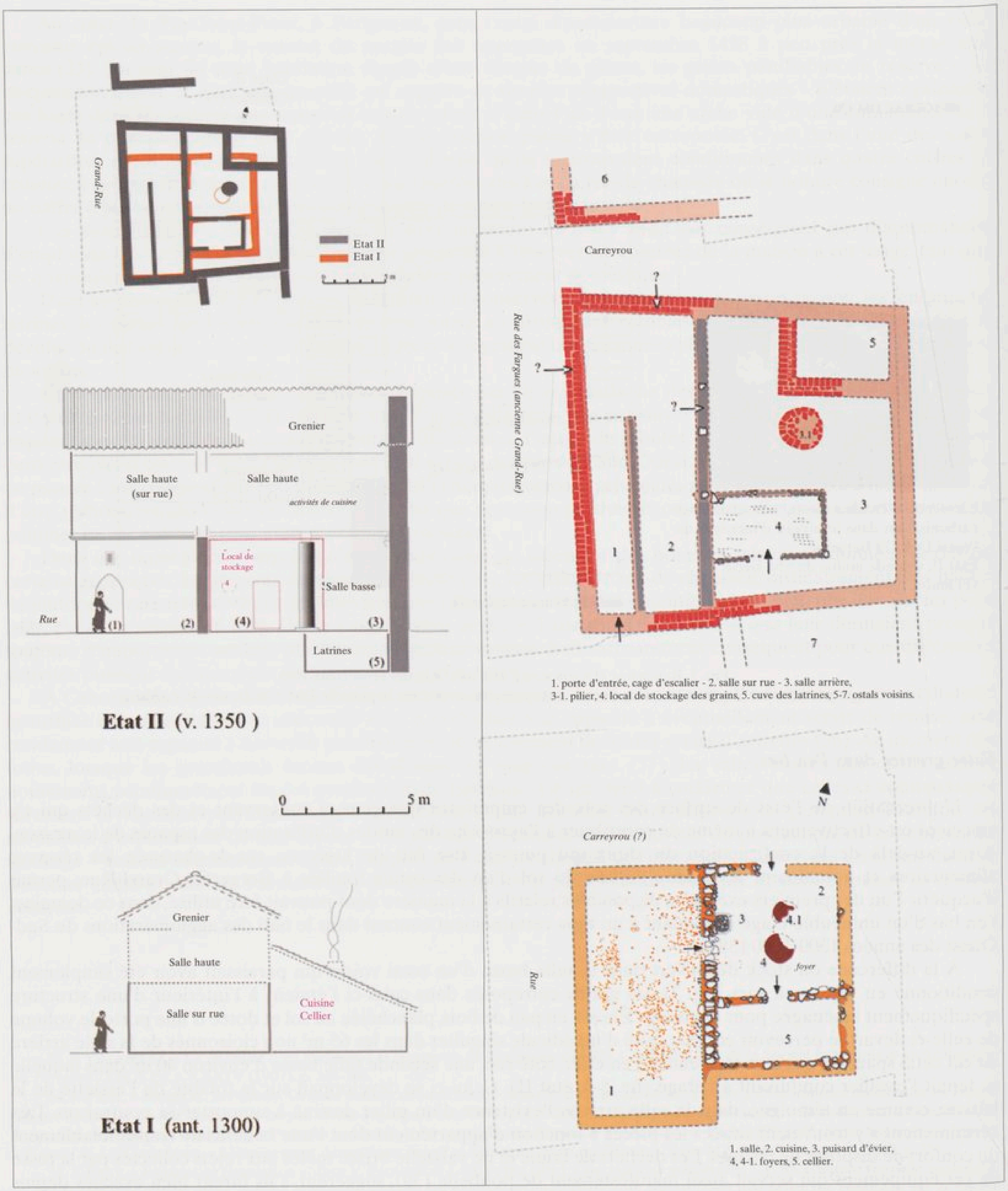


FIG. 8-9. BERGERAC (DORDOGNE), RUE DES FARGUES (DM 77-297). Évolution d'une habitation du quartier du Terrier, entre 1300 et 1350.
Dessin Y. Laborie.

l'étage par un conduit que, dans les pièces hautes, on mangeait et peut-être même cuisinait. Sentiment que renforce l'extrême rareté d'inclusions de déchets culinaires, et de mobilier en général, dans le sol des salles de rez-de-chaussée, dont le grossier revêtement de terre battue chargé de graviers ne laissait par ailleurs apparaître aucune trace de foyer. C'est donc dans cet en bas resté à l'écart des pollutions domestiques ordinaires qui marquent si nettement le sol des salles à vivre, qu'apparaissait sous la forme d'un organe architectural autonome le grenier de l'ostal.

Illustrant qu'un stockage des grains en rez-de-chaussée pouvait être préféré à un emmagasinage sous combles, y compris pour des quantités importantes, ce qui était peut-être ici le cas au regard de la capacité de la structure conçue à cet effet, l'insertion de ce module d'entreposage dans l'espace unitaire de la salle arrière de l'ostal révèle, également, la mise en œuvre d'une solution d'isolement ouvrant à la possibilité d'une exploitation partagée de cette portion du rez-de-chaussée. Ce qui tend à suggérer, comme on le suppose pour bien des locaux bas d'immeubles urbains à étages, une vocation multifonctionnelle de cette vaste salle. Probablement en était-il de même de celle de l'autre donnant sur la rue, dont le sol, également dépourvu de souillure, évoquait plutôt celui d'un entrepôt, d'un atelier ou d'un local commercial que celui d'un espace de vie domestique.

En donnait pareillement l'impression l'état de surface du sol de la plus grande des trois pièces basses que comptait initialement l'ostal, avant qu'intervienne sa réédification en maçonnerie de briques à la charnière des XIIIe et XIVe siècles (fig. 8-9, état I, pièce 1). Mais, dans sa configuration primitive, les deux autres pièces de plain-pied situées sur sa partie arrière remplissaient, en revanche, des fonctions spécifiquement liées à la dimension proprement domestique de l'habitat. S'y trouvaient en effet au centre de la plus vaste, une plaque foyère et, contre sa paroi ouest, un puisard d'évier révélant que s'y tenait la cuisine, ce que confirmait aussi le spectre des déchets inclus dans son sol de terre battue maintes fois rechargé. Dans l'épaisseur de celui-ci les traces des rétablissements successifs de la plaque foyère, dont l'emplacement varia légèrement, attestaient par ailleurs que telle avait été constamment la fonction de cette pièce avant que l'ostal ne soit reconstruit. Nul indice n'éclairait par contre précisément la vocation donnée à la petite pièce qui la jouxtait (fig. 8-9, état I, n° 5). Seules les faibles dimensions de celle-ci et la subordination de son accès à la pièce foyère incitent à formuler l'hypothèse qu'elle pût servir de resserre (40).

Appentis de stockage, souillardes et celliers

Dans l'état I de l'ostal dont on vient de parler, l'ensemble formé par les deux pièces arrière ne va pas sans rappeler le mode d'agencement des habitations de type élémentaire rencontrées dans les horizons chronologiques contemporains de la première phase d'essor du bourg castral de Bergerac. Se distinguant peu des maisons du plat pays – tout au plus avaient-elles une couverture de tuiles et non de chaume ou de bardeaux et parfois des parois de pierre au lieu de terre, telle que l'atteste la comparaison de l'une d'elles, découverte quartier Saint-Jacques, à une autre mise au jour paroisse de Creysse (41), un peu en amont de la ville –, ces modestes habitations présentaient en effet une structuration bipartite associant, dans un plan quadrangulaire, d'un côté une pièce foyère, de l'autre une pièce paraissant plus particulièrement vouée à l'entreposage des réserves (fig. 10, n° 1). Dans l'état initial de l'ostal dont il est ici question, le volume arrière qui abritait sa cuisine – que l'on suppose en forme d'appentis venant s'adosser au corps principal, dans lequel se tenait la vaste salle de plain-pied que surmontait probablement un étage d'appartement – paraît ainsi avoir repris ce principe dans le contexte d'un habitat agrandi au sein duquel la salle foyère n'était plus l'unique lieu de vie (fig. 9, état I). Et ne faut-il pas voir dans la petite pièce qui jouxtait la salle foyère de cet ostal des années 1250 un local pouvant correspondre aux celliers mentionnés dans les inventaires, tel celui qui se trouvait associé à la cuisine de la *domus* de Vital Galtier à Toulouse, dont un acte de 1243 laisse par ailleurs comprendre que, dans cette *domus*, le couple cellier-cuisine occupait, comme c'était le cas dans l'ostal bergeracois, une situation externe au corps de logis qui incluait « l'*aula* de pierre et maison ». À Bergerac, un autre exemple archéologique illustre encore une telle disposition dans une

40. Ce que ne démentent pas les fragments de récipients de forte contenance – cuviers – collectés sur son sol.

41. C. Ballarin, « Les structures médiévales », dans *Les Gillets, Creysse. Déviation de Bergerac RN 21*. D.F.S. (dir. P. Fouéré), I.N.R.A.P., S.R.A., 1998, p. 67-137.

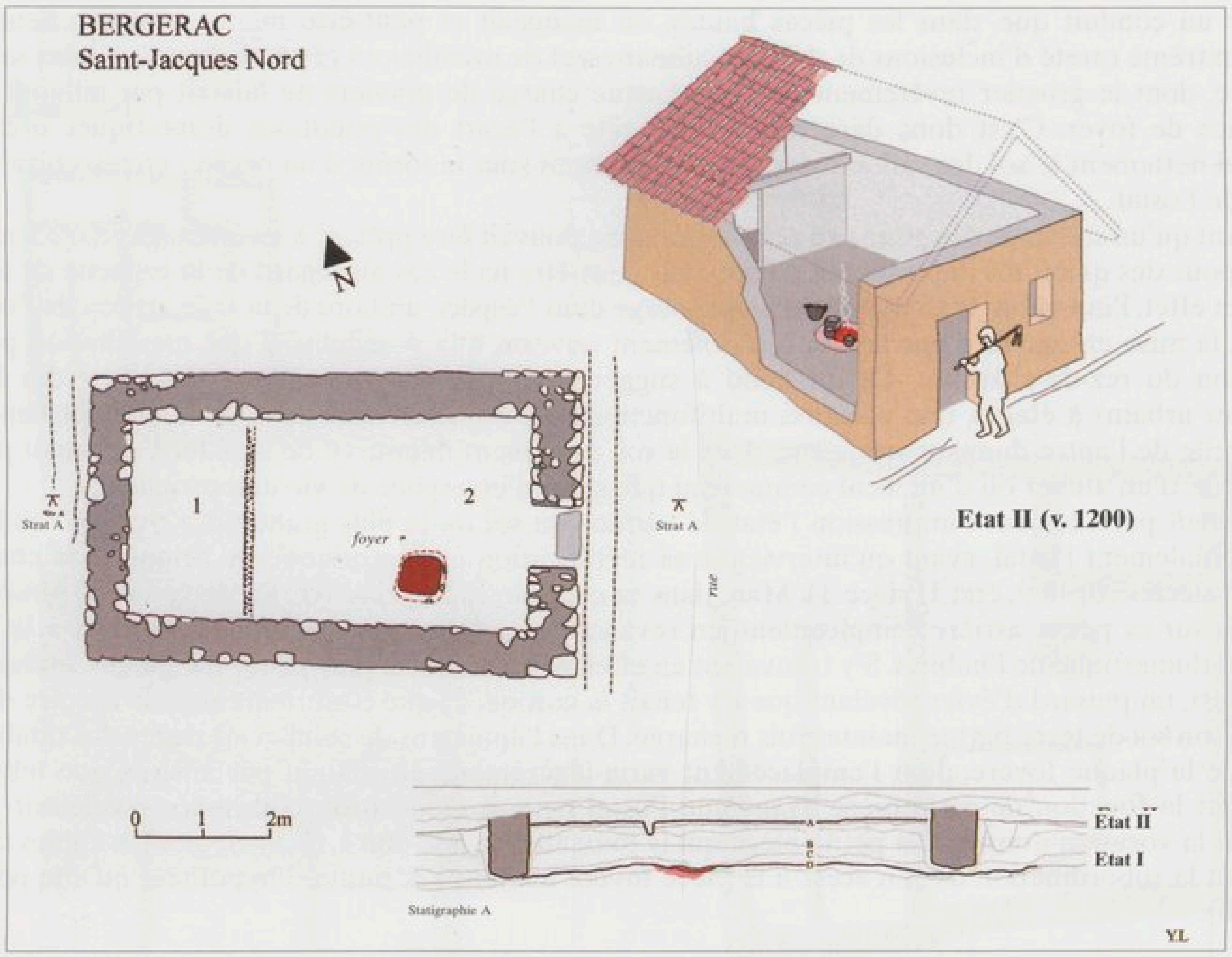


FIG. 10. BERGERAC (DORDOGNE), RUE SAINT-JAMES.
Plan, coupe et restitution hypothétique du volume d'une habitation de type élémentaire. *Dessin Y. Laborie.*

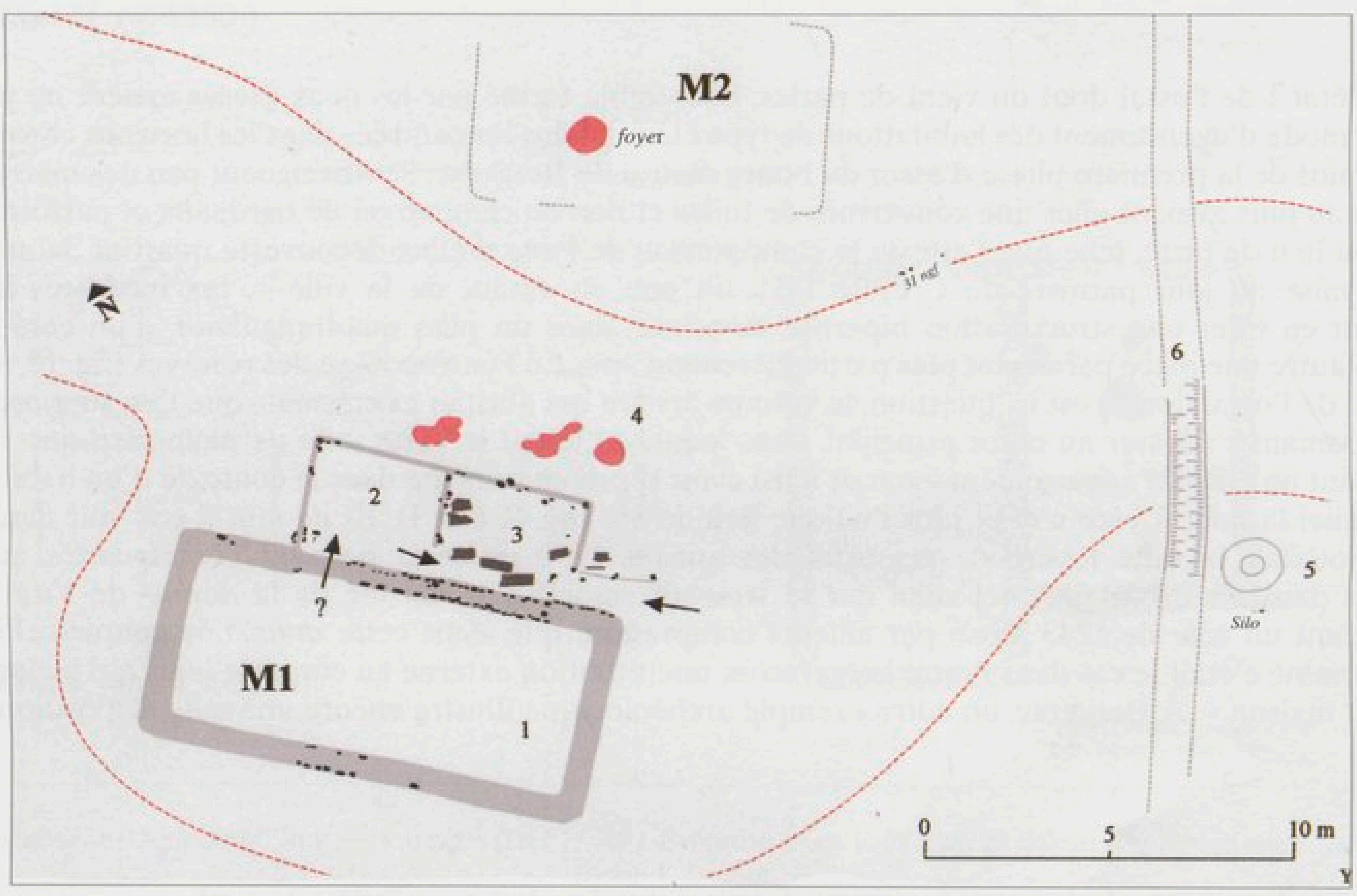


FIG. 11. BERGERAC (DORDOGNE), ÎLOT FONBALQUINE, ÉTAT I, VERS 1200-1250. M1: habitation, (1) corps principal, (2 et 3) locaux annexes en appentis (4) et plaques foyères établies en extérieur. *Dessin Y. Laborie.*

maison contemporaine des années 1200-1250, construite à l'ouest de l'église Saint-Jacques (fig. 11, M1).

Ce positionnement de la cuisine et/ou du cellier dans un volume annexe au corps de bâtisse principal se rencontre aussi à Bordeaux. Sylvie Faravel le distingue dans les vestiges de l'ostal que tenaient les Castillon, vers 1380, à l'angle des rues Saint-Siméon et du Serpolet. Contre la façade arrière du corps de pierre de celui-ci, qui incluait sans doute un étage d'appartement au-dessus d'une salle basse faisant apparemment office de communs, un appentis abritait là encore, presque en son centre, un foyer de cuisine ouvert (fig. 12) (42). S'ajoutant aux capacités de logement de la salle basse de l'ostal (43), la surface de cet appentis-cuisine était assez vaste (25 m²) pour envisager qu'il ait pu également servir pour partie de resserre à provisions. Toujours à Bordeaux, les précisions que donne un acte de 1333 décrivant une habitation située à la Rouselle, suggèrent également un agencement assez proche de celui perçu chez les Castillon ou à Bergerac. Rien n'est dit quant à l'emplacement du feu de cuisine, mais la partition des espaces révélée – *obradur e sala e cerey dessus mayson* – atteste clairement la localisation de l'appartement à l'étage, l'usage professionnel de l'en bas et, sur l'arrière de celui-ci, l'existence d'un cellier. Ici, la seule différence serait que le cellier de l'habitation semble avoir été coiffé par l'étage et par conséquent se serait trouvé intégré dans le corps de l'habitation. Mais Sandrine Lavaud qui cite cet acte dans son enquête sur le vin dans la maison des bourgeois bordelais qui, nous dit-elle, le plus souvent logeaient les barriques de leur réserve dans des celliers de plain-pied et non des caves difficiles à aménager dans un sol mal ressuyé, souligne toujours à propos de ce sujet que, parfois, ces locaux de stockage prenaient bien la forme d'un appentis associé au corps principal de l'habitation (44).

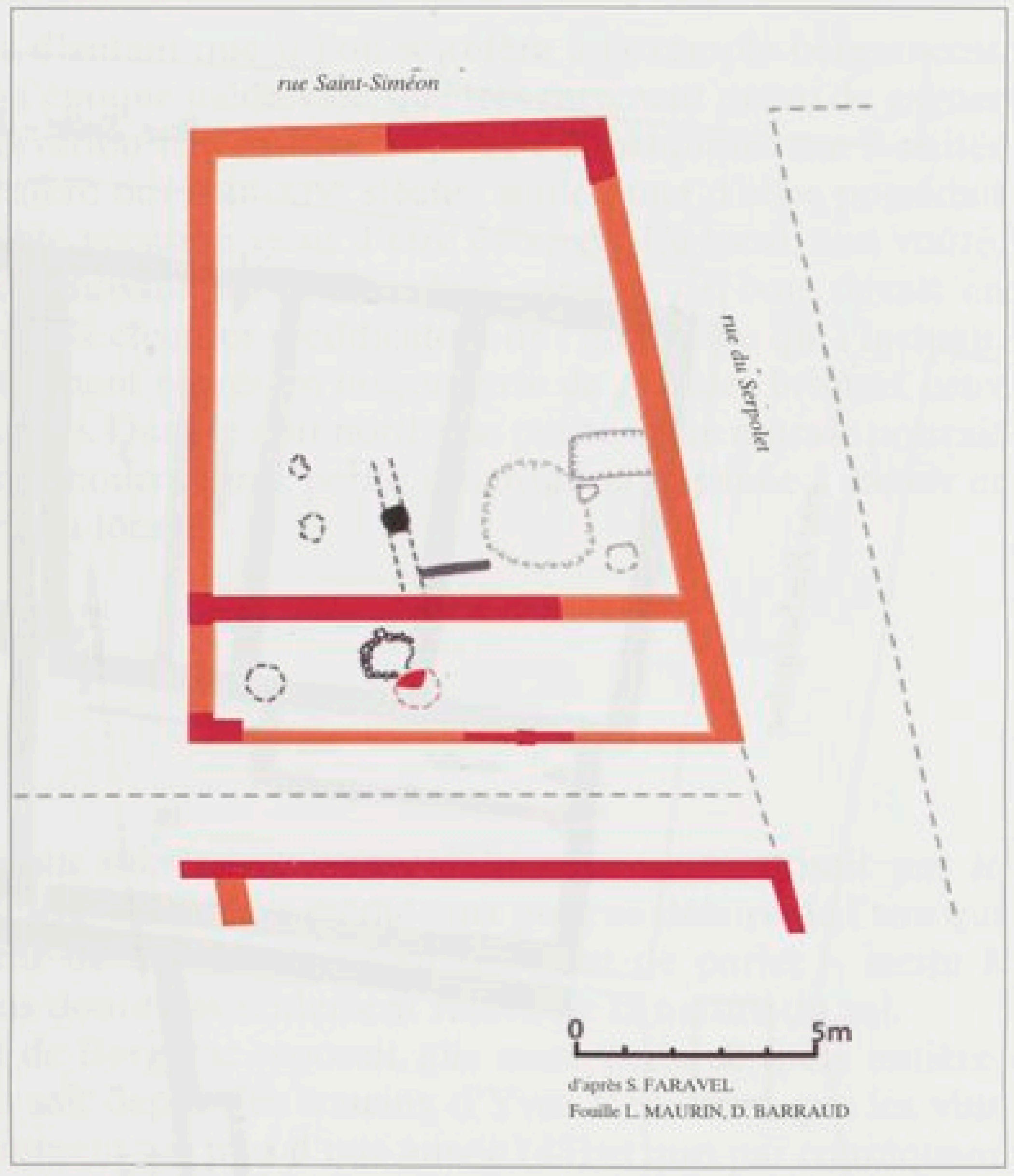


FIG. 12. BORDEAUX (GIRONDE). Plan de l'ostal des Castillon, vers 1380, d'après l'analyse de Sylvie Faravel, Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales en France*..., C.N.R.S., 1998. *Dessin Y. Laborie.*

Ainsi, par exemple, apparaissait devant l'ostal de Ramond de Cussac le volume d'une souillarde (*sopaduy*) servant d'extension au cellier que possédait la maison. Ces volumes annexes, accolés ou non et, peut-être, de construction plus légère, se distinguent aussi dans l'habitat de petites villes. À Saint-Émilion, chez Jehan Grimaud, l'inventaire du notaire en signale deux adossés à la maison. L'un, qualifié de *serey*, servait à la fois à loger la réserve de piquette (breuvage) et de vin mais aussi de grains et de graisse, l'autre de bûcher – 60 charges de bois de chauffage s'y trouvaient remisées –, et probablement de pièces à pétrir. À Bordeaux, il en était de même de l'emploi des celliers que mentionnent les actes. Ceux-ci étaient loin d'être exclusivement occupés par les pipes et les barriques. Leur utilisation en garde-manger, remise à outillage et peut-être parfois, après les vendanges, de local de vinification – souvent y sont signalées des cuves – l'emportait même certainement sur la fonction de resserre à vin. Malgré une certaine orientation à être cela, les pièces distinguées sous le nom de cellier demeuraient donc des locaux de stockage multifonctionnels. Plus au nord, à Rochechouart en Limousin, on retrouve également au XIVe siècle (1337), à l'intérieur des murailles de la ville, associées aux maisons (*domos*), des parcelles ou granges où s'accumulaient les cuves, vases et pressoirs (45).

42. S. FARAVEL, « Bordeaux. XIVe siècle, maison à étage », dans Y. ESQUIEU et J.-M. PESEZ (dir.), *Cent maisons médiévales*..., 1998, p. 261-263.

43. Dans l'espace de cette salle qui était en partie scindé par une cloison probablement liée à l'existence d'un escalier menant à l'étage, la trace d'une sablière basse, positionnée perpendiculairement à cette cloison, laisse envisager que s'y trouvait peut-être aménagée une structure d'entreposage ou de rangement d'un type proche ou similaire à celle qui servait de grenier dans l'ostal bergeracois précédemment cité.

44. S. LAVAUD, *Bordeaux et le vin*, éd. Sud-Ouest, 2003, p. 50.

45. A.D. Haute-Vienne, 1E 3/86, ex n° 3256. Information communiquée par Christian Rémy que nous remercions.

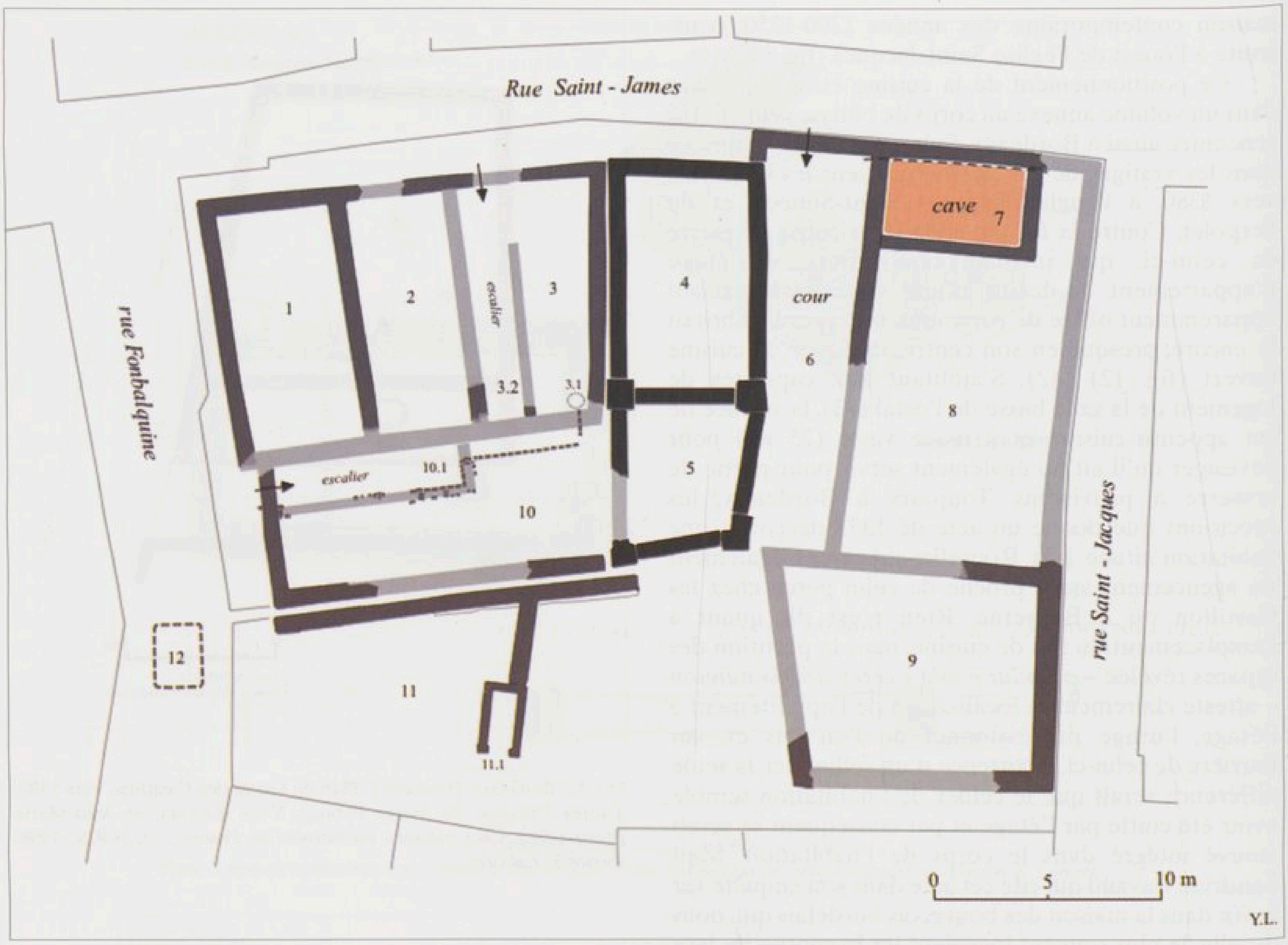


FIG. 13. BERGERAC (DORDOGNE), ILOT FONBALQUINE, ÉTAT III, VERS 1300-1350.
(7) pièce excavée appartenant au vaste ostal n° 8. *Dessin Y. Laborie.*

Seules les *voutas*, pièces voûtées de pierre quelquefois possédées par les demeures les plus aisées – et dans lesquelles Sandrine Lavaud est tentée de voir non sans raison l'origine du chai classique de l'habitat bordelais de l'Époque moderne – auraient été des locaux spécifiquement exploités et conçus pour loger le vin et favoriser sa conservation (46). Il en était semble-t-il de même des *sotos*, pièces en excavation présentes dans certaines maisons auxquels correspondent, peut-être, les locaux de dimensions restreintes aménagés en sous-sol que révèle l'archéologie; par exemple à Toulouse dans la maison d'un chanoine (47), ou encore à Bergerac dans un ostal de l'îlot Fonbalquine. L'aménagement de ces locaux excavés de faible volume suggère en effet plutôt la création de

46. À Périgueux, chez Stève Tibbaut, outre une cave dont l'espace était subdivisé – des urnes d'huile occupaient la première partie, les deux suivantes qualifiées de cellier (*penus*) contenaient du vin en tonneaux et en pipes – se trouvait aussi aménagé, sous « le corridor » un petit local désigné sous le terme de *mussa* (ou *mussia*). La nature de celui-ci est peut-être à rapprocher des *voutas*, en ce sens qu'il se distinguait des celliers de la cave et pouvait correspondre, d'après Arlette Higounet-Nadal, à une sorte de caveau sans doute destiné à conserver le mieux possible le meilleur vin. On peut l'imaginer, ici dans le contexte d'un sous-sol calcaire, répondre à une petite pièce directement dans la roche. Cf. A. HIGOUNET-NADAL, « Le vignoble et le vin à Périgueux au XIVe et XVe siècles », dans *Vignobles et vins d'Aquitaine*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1970, p. 53.

47. J. CATALO, « La maison canoniale du lycée Ozenne à Toulouse », dans *Résidences aristocratiques, résidence du pouvoir, X^{e}-XVe siècles, A.M.M.*, suppl. n° 4, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, Carcassonne, 2006, p. 392. L'auteur envisage que le petit local excavé (3,7 m de côté), très sommairement aménagé sous plancher, qui se distingue dans la 1ère phase de l'état de cette maison, vers 1400-1450, ait pu servir au stockage du vin. Il appuie son hypothèse sur les mentions attestant l'existence, dans diverses maisons canoniales citées dans les registres cadastraux de la ville médiévale, de *devalada de chay* ou *enguana de chay*.

resserres spécialisées que de caves proprement dites. Cela d'autant que si l'on se réfère à l'exemple bergeracois, le programme des immeubles privés n'aurait, semble-t-il, à l'époque médiévale, que très rarement prévu de gagner un niveau en sous-sol, comme tend à le confirmer l'observation des racines de l'îlot Fonbalquine : sur 7 unités d'habitation reconnues, toutes contemporaines de la charnière des XIIIe-XIVe siècles, seule l'une d'elles possédait une petite pièce en excavation (fig. 13, n° 7), dont la possible vocation vient d'être évoquée. Ce local, non voûté, était certainement couvert d'un plancher. Une trappe conduisant à l'échelle d'un escalier de bois devait en permettre l'accès. Sa construction avait été programmée dans le chantier d'édification de l'immeuble qui l'incluait. Mais à la différence des murs de celui-ci, qui étaient entièrement élevés en maçonnerie de grandes briques, ceux de ce local excavé avaient été plaqués d'un appareillage de grès. Dans le mur nord, une petite niche murale pouvait servir à placer un lumignon. Enfin, au pied de ce même mur courrait une petite canalisation destinée à capter et évacuer la circulation d'eau rencontrée lors du creusement du local.

Caves et chais

Il est vrai qu'à Bergerac, de même qu'à Bordeaux, un substratum souvent humide ne favorisait pas le creusement de caves. Toutefois, l'habileté dont faisaient preuve les maçons médiévaux pour se défaire de l'eau qui sourdait – qui s'exprime notamment dans l'aménagement de la « cave » dont on vient de parler – incite à considérer que, dans ces villes, la rareté de celles-ci n'a sans doute pas seulement relevé de la nature du sol.

Comme il en était de celle de Bordeaux, la prospérité de Bergerac reposait, elle aussi, presque toute entière, sur la production et le grand commerce du vin. Mais l'on sait depuis les travaux d'Yves Renouard que les vins produits aux XIIIe et XIVe siècles ne se conservaient ordinairement pas plus d'une année (48) et que, par conséquent ne se posait pas encore la question d'encaver ceux-ci pour les faire vieillir. Là peut aussi se tenir l'une des causes de l'apparent désintérêt des bourgeois bordelais et bergeracois à doter leurs habitations d'un niveau de stockage en sous-sol.

Ne vieillissant pas, le vin médiéval ne se conservait par ailleurs que peu de temps « bon et marchand » ; dès après le soutirage, le vin nouveau se vendait donc au plus vite (49). De fait, lorsque la possession de privilèges le permettait – c'était notamment le cas pour les Bergeracois qui pouvaient ainsi placer leur production en primeur sur le marché britannique (50) – le vin était très vite expédié. Le stockage de celui-ci n'était ainsi que de courte durée là où il était produit. Il en était de même dans les ports fluvio-maritimes où il était chargé. Là, des *chays* accueillaient le regroupement momentané des tonneaux en attente d'être embarqués. Outre l'accueil de ceux-ci à la fin de l'automne, ces entrepôts assuraient également toute l'année le logement de la diversité des autres cargaisons drainées par les mouvements du trafic maritime et intérieur. Indispensables annexes de l'habitat des marchands – Bordeaux en comptait plus de 350 (51) – ces entrepôts, en forme de hangar aisément aménageable jusqu'au plus près de la grève portuaire, répondaient donc parfaitement aux besoins du grand commerce du vin et du négoce en général, même s'ils n'apportaient pas la sécurité de magasins souterrains.

En revanche, dans un contexte géologique plus favorable à la création de caves, à Bayonne – l'autre grand port après Bordeaux du duché d'Aquitaine des années 1250-1350 –, le traumatisme d'une succession de grands incendies (1258, 1290, 1310) aurait conduit, d'après Élie Lambert (52), à développer le stockage marchand en sous-sol, dans de longs magasins voûtés. Offrant l'avantage d'être plus sûr, aurait-il peut-être été adopté à Bordeaux dès les XIIIe et XIVe siècles, si la nature du substrat l'eût plus facilement permis, bien qu'à cette époque, techniquement, le commerce du vin ne l'ait pas imposé ? Se poser la question revient à se demander si, en

48. Y. Renouard, « Le vin vieux au Moyen Âge », dans *Annales du Midi*, t. LXXVI (1964), p. 447-455.

49. Y. Renouard, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », dans *Revue Historique*, t. 121 (1959), p. 261-304.

50. J. Beauroy, *Vin et société à Bergerac du Moyen Âge aux Temps Modernes*, Anna Libri, Stanford, 1976.

51. S. Lavaud 2003, p. 53. Au sujet des chais bordelais, l'auteur cite J. Bernard (*Navires et gens de mer à Bordeaux, vers 1400-vers 1560*, 3 vol., Paris, 1968, p. 63). Celui-ci rappelle que « Bordeaux n'eut jamais rien de comparable aux grandes caves bourguignonnes. Il fut, et il est resté, parce qu'il était un port, asservi à la rivière et à ses berges contestées, le pays des chais ». Sandrine Lavaud ajoute que ce grand port n'eut pas l'apanage de cette caractéristique car, dit-elle « les chais sont communs aux régions de l'ouest et du sud-ouest de la France, ces pays sans cave », affirmation que soutient la rareté des traces archéologiques de caves dans les ostals construits antérieurement à la fin du XVe siècle au sein des bourgs et les villes portuaires des vallées de la Dordogne et de la Garonne.

52. É. Lambert, « Bayonne, maisons et caves anciennes », dans *C.A. Bordeaux-Bayonne*, 1936, Bordeaux, 1939, p. 560-568.

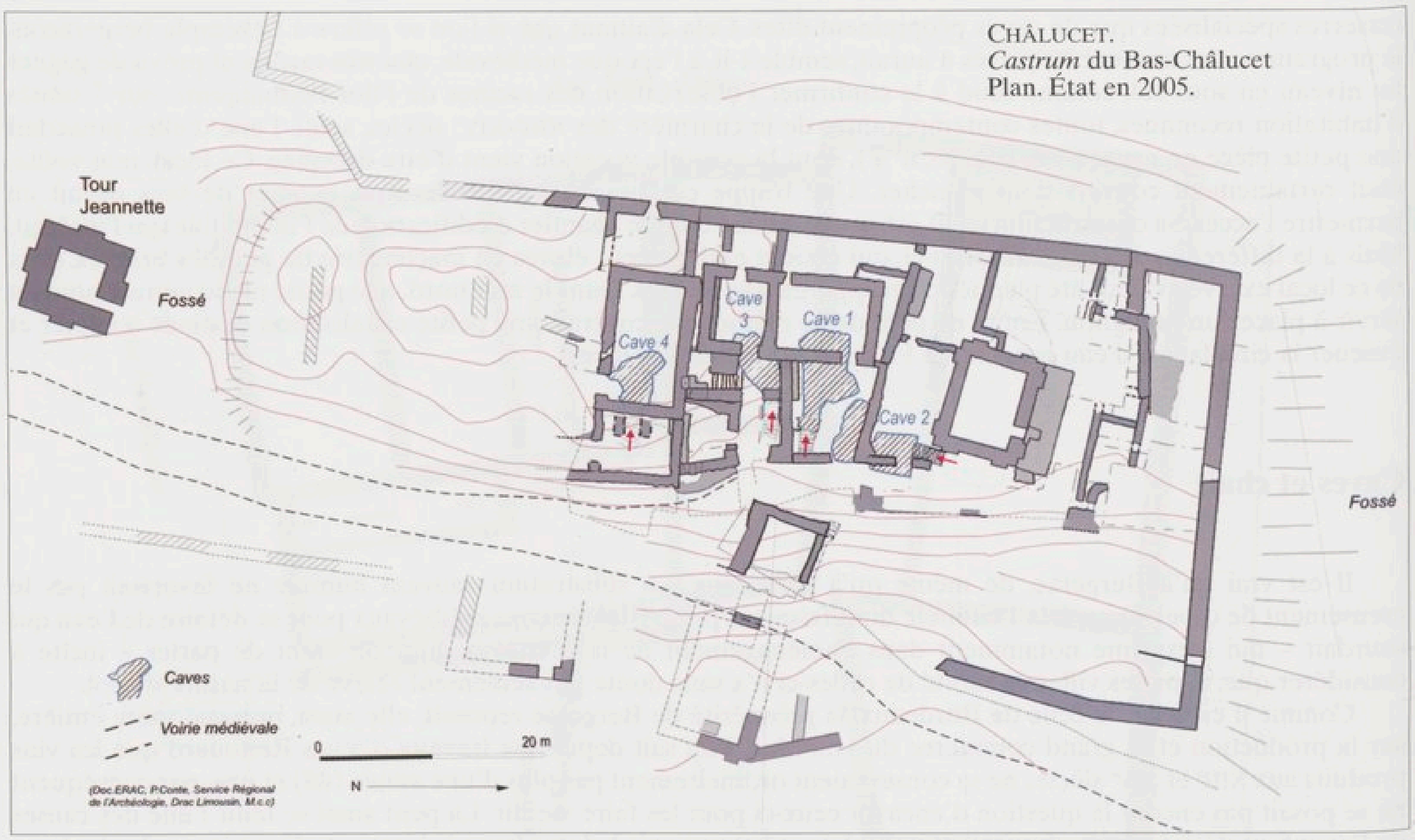


FIG. 14. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE), *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET.
Répartition des quatre caves découvertes sous ou à immédiate proximité des maisons (XIIIe-XVe siècles).
Dessin P. Conte.

définitive, jusqu'à la fin du Moyen Âge, période où semble-t-il la création de cave devint beaucoup plus courante, l'incidence du milieu physique n'a pas été avant tout déterminante dans son utilisation, tant pour l'entreposage commercial que pour le stockage domestique. Sans accorder plus de crédit qu'il ne faut au déterminisme géographique, comme il en est dans l'espace rural de la fréquence des annexes souterraines qui pouvaient être associées à l'habitat (*cluzel*) (54), au sein du tissu urbain, celle des caves entretiendrait certainement une étroite relation avec la nature du sol. Tendrait à le confirmer, dans les agglomérations établies sur un socle rocheux, l'association cave-maison, parfois systématique, telle qu'on la constate dans le quartier bas du *castrum* de Châlucet (fig. 14, 15 et 16). À Périgueux, au Puy-Saint-Front, bourg campé sur une éminence calcaire, la présence de nombreuses caves, à la fois signalée par les textes et la prospection (55), donnerait un autre exemple d'exploitation opportuniste d'un substratum se prêtant au creusement, pour gagner dans la maison l'espace d'un niveau en sous-sol (56). Le phénomène est encore plus marqué à Limoges où, par agrandissements successifs des caves, se sont développés sous la ville de véritables réseaux de salles et de galeries souterraines souvent étagées. Atteignant là une importance qui interpelle, l'archéologie doit dans ce cas adapter ses protocoles pour démêler la complexité de cette architecture qui procède d'abord d'opérations soustractives.

53. P. CONTE « Souterrains, silos et habitat médiéval, état de la question archéologique en Limousin et Périgord », dans *Société médiévale occitane. Historiens et archéologues*, actes de la 3e session d'Histoire médiévale de Carcassonne (1990), collection *Hérésis* n° 2, Berne, 1992, p. 243-281. P. CONTE « Limousin-Périgord, les souterrains médiévaux: nouveaux axes de la recherche archéologique » dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 301 (2005), p. 20-23.

54. P. CONTE, Ch. RÉMY, S. CONAN, « Châlucet : organisation de l'habitat castral et expression du pouvoir », dans *Résidences aristocratiques*…, 2006, p. 267-273.

55. M. et G. PONCEAU, « Les caves de la place de la Claûtre et des environs de Saint-Front à Périgueux », dans *S.H.A.P.*, t. XCVI (1969), p. 135-148.

56. P. GARRIGOU-GRANDCHAMP, « L'architecture domestique dans les agglomérations périgourdines aux XIIe et XIIIe siècles », dans *S.H.A.P.*, t. CXXII (1995), p. 699 : l'auteur fait prudemment remarquer que la datation de beaucoup de ces caves n'est pas assurée. Il souligne aussi que leur accès se fait toujours par l'intérieur de la demeure et que certaines d'entre elles sont pourvues de placards muraux avec feuillures.

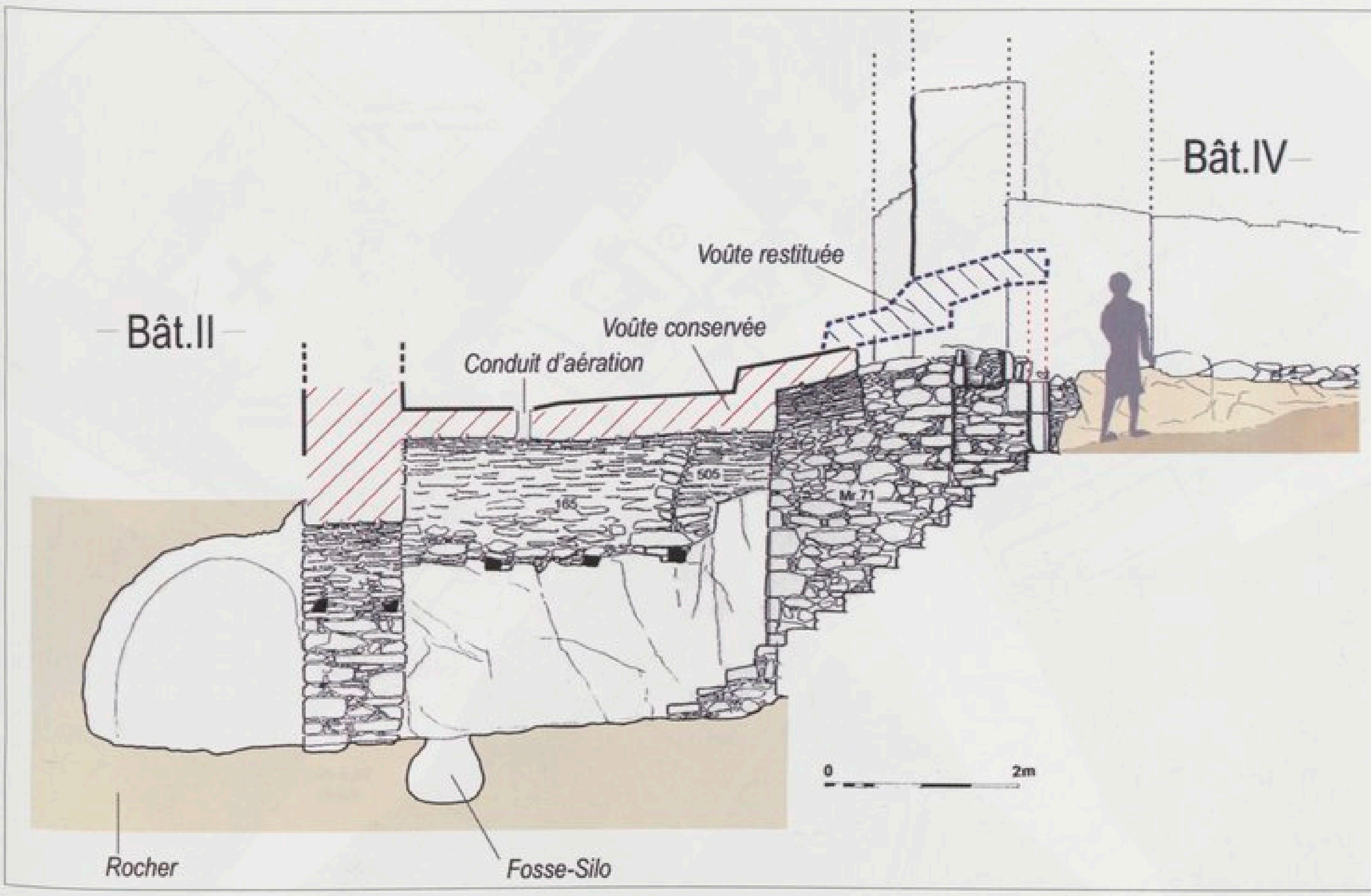


FIG. 15. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE). *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET. Élévation ouest de la cave 2. Elle possède la particularité d'être la seule à associer volumes creusés et architectures maçonnées. *Dessin P. Conte et D. Ségalat.*



FIG. 16. CHÂLUCET (SAINT-JEAN-LIGOURE, HAUTE-VIENNE), *CASTRUM* DU BAS-CHÂLUCET. Vue de l'arc séparant les deux cellules formant la cave 2. *Cliché P. Conte.*

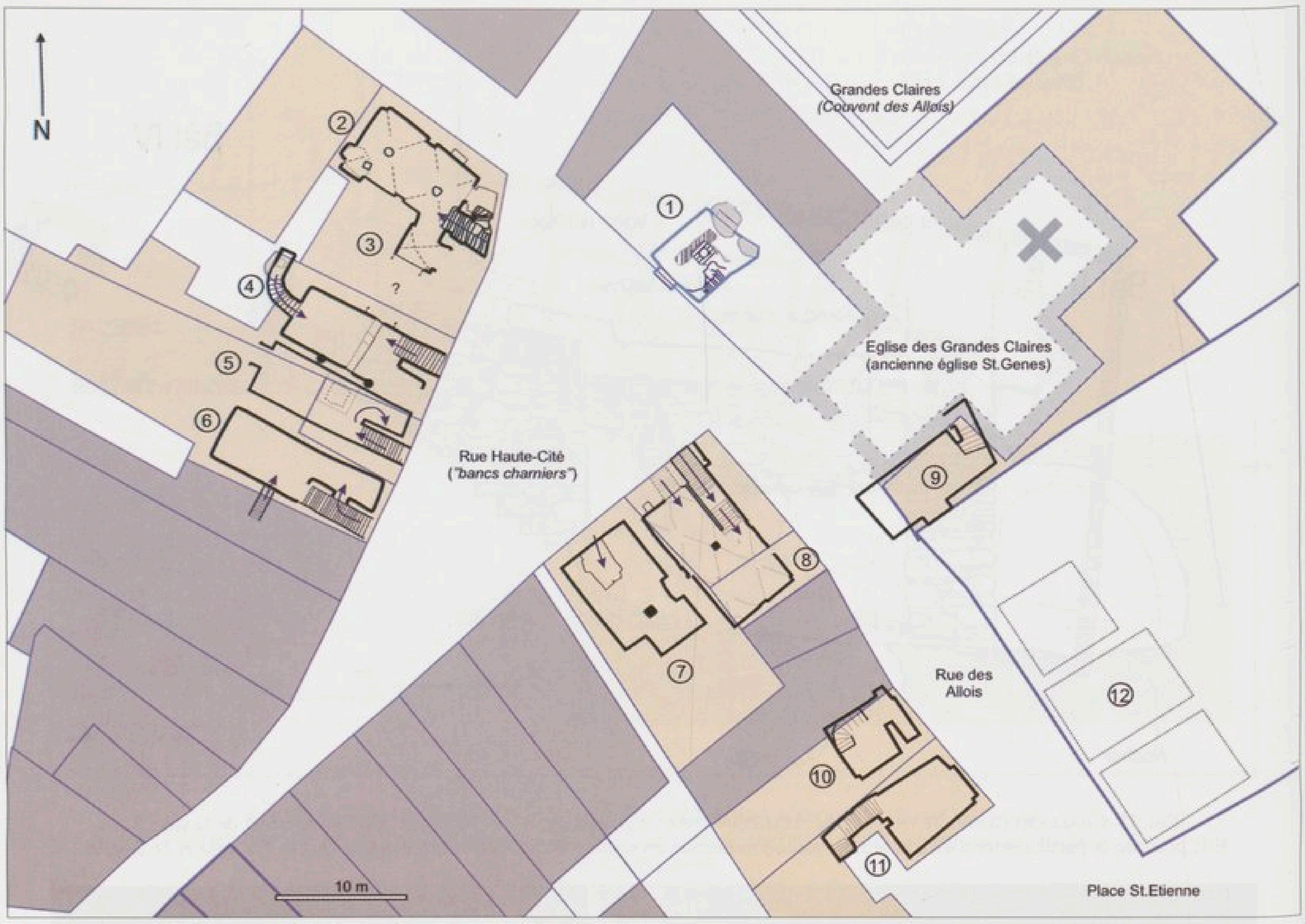


FIG. 17. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Répartition des caves de premier niveau souterrain et relation au parcellaire (cadastre de 1812 en bleu). La majorité des caves s'ouvre sur la place médiévale des « bancs charniers » (édifices 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8). Seules exceptions : 9, peut-être associée à une église et le groupe formé des caves 10 et 11. Certaines possèdent d'autres accès à la surface en arrière du bâti, soit au niveau d'arrière-cours ou d'anciennes venelles (par ex: site 4).
Les réseaux identifiés (cave 3 inaccessible) sont en concordance avec le parcellaire.
(12 : emplacement présumé de structures de premier niveau associées à des maisons détruites. La cave médiévale sur pilier central 1, plus haute que ses voisines est également en relation avec le second niveau souterrain : (voir fig. 18).
En beige : parcelles bâties où un réseau souterrain a été identifié. En gris : parcelles non encore étudiées).
Dessin P. Conte, à partir des recherches de l'association ArchéA, 1993-2006.

L'utilisation du sous-sol dans l'urbanisme médiéval reste un phénomène encore peu étudié et toujours difficile à appréhender. Alors que certaines villes livrent des exemples nombreux encore conservés (57), l'examen des sources écrites, qui ne sont pas totalement muettes à ce sujet, pose régulièrement des problèmes d'interprétation du vocabulaire utilisé pour désigner les espaces souterrains de la maison médiévale et reste bien souvent très évasif au sujet des fonctions que remplissent les cavités souterraines. Dans ce domaine, l'archéologie sédimentaire et celle du bâti, demeurent quant à elles encore peu développées malgré quelques progrès récents. Il est vrai que la morphologie

57. Périgueux: M. et G. PONCEAU 1969, p. 136-148. Bayonne: É. LAMBERT, « Maisons et caves anciennes », dans *C.A. Bordeaux-Bayonne*, 1939, p. 560-568. Limoges: E. BALBO, P. CONTE « Souterrains de Limoges. Premiers éléments d'une recherche en cours » dans *Archéologie du monde souterrain*, actes des Premières Journées-Rencontre, La Crèche (1990), Saint-Jean-d'Angély, 1993, p. 9-25, et, en dernier lieu: E. BALBO, J.-Cl. GRANY, *Limoges, cavités souterraines*, Rapport de prospection-Inventaire, Ass. ArchéA, inédit, 2006, 154 p., Saint-Léonard-de-Noblat: C. CHABRELY « Saint-Léonard-de-Noblat: La ville », dans *Saint-Léonard-de-Noblat un culte, une ville, un canton, Cahier de l'Inventaire* n° 13 (1988), p. 50-87; M. TANDEAU DE MARSAC « Exemples d'aménagements souterrains dans la ville médiévale de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) » dans *Travaux d'archéologie Limousine*, t. 16 (1996), p. 119-123.



FIG. 18. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Répartition des caves de second niveau souterrain et relation au parcellaire. Les parties profondes des réseaux sont associées par le biais d'escaliers droits aux premiers niveaux (fig. 17). L'évolution de ces importants réseaux reste délicate à étudier faute d'études suffisamment nombreuses. Il est clair toutefois que leur cartographie démontre la tendance presque systématique à la création de nouveaux espaces conquis sous le domaine public, même s'il existe quelques cas de seconds niveaux à l'intérieur de limites privatives (ex. ici : site 6). *Dessin : P. Conte, à partir des recherches de l'association ArchéA, 1993-2006.*

même des vestiges ne facilite en rien une approche archéologique dont il resterait d'ailleurs à dessiner les protocoles d'étude (58).

Au-delà des aspects formels liés à l'architecture (59), les réseaux plus ou moins développés de cavités urbaines soulèvent un triple questionnement : celui de la datation des monuments, celui de leurs fonctions, enfin, celui de l'évolution au cours du Moyen Âge et de l'Époque moderne des systèmes souterrains. Quelques cas récents et inédits permettent d'illustrer, pour partie, de telles problématiques.

Conséquence des limites posées par la densité de plus en plus importante de l'habitat à l'intérieur des enceintes urbaines au cours des XIIe-XIIIe siècles, la création de caves souterraines devient, dès cette époque, l'un des moyens d'expansion des espaces utiles à la maison. À Limoges, par exemple, de nombreuses caves ouvrant sur

58. L'exploration archéologique, qu'elle relève d'une archéologie préventive ou programmée se heurte à la configuration même des ensembles souterrains urbains : les effondrements anciens et dans le cas contraire les questions actuelles de sécurité limitant souvent la fouille même des structures. L'archéologie des élévations souterraines pose, avant tout, une série de problèmes méthodologiques encore rarement évoqués et publiés. Au nombre de ceux-ci on mentionnera les difficultés d'analyse de maçonneries dont on ne peut généralement étudier que les parements « intérieurs » et la spécificité que présente l'étude des élévations directement excavées dans le rocher.

59. Cf. dans ce volume, contribution de D. JOY.

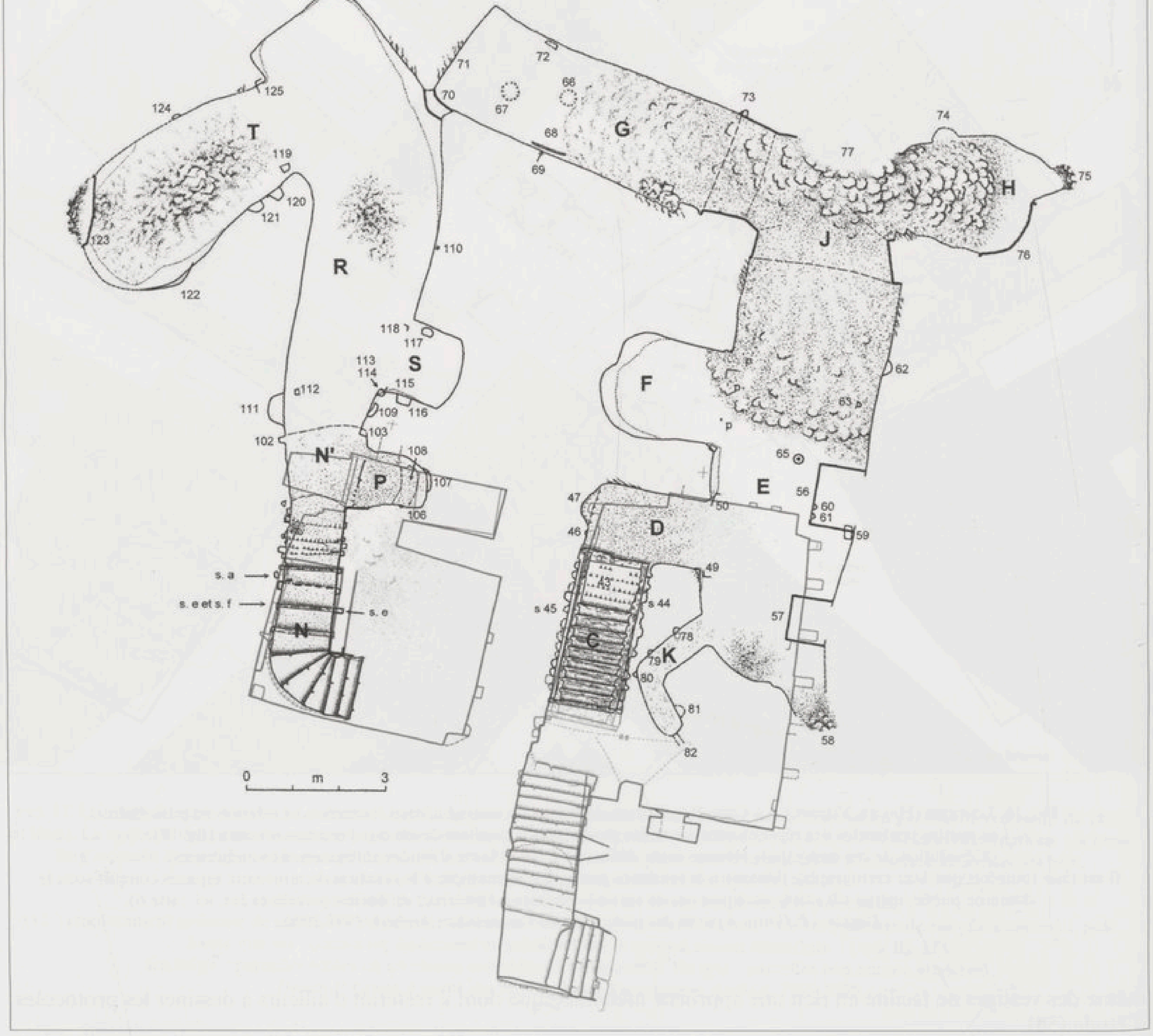


FIG. 19. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Plan de détail de deux ensembles souterrains voisins : 6, place Saint-Étienne (site 11) et 1 rue des Allois (site 10). La relation accidentelle entre les deux ensembles (él. 70) est souvent fréquente à Limoges et explique la présence aujourd'hui de vastes réseaux anastomosés à partir d'ensembles initialement indépendants au Moyen Âge.
Dessin J-Cl. Grany et E. Balbo, ArchéA.

la rue apparaissent dès cette époque (fig. 17 à 22). Le phénomène a d'ailleurs été suffisamment important pour que des réglementations voient rapidement le jour dès le XIIIe siècle limitant le creusement de cavités sous l'espace public (60). Les sources écrites mentionnent également, dès cette époque, la présence de « souterrains » dans

60. « *Item, negu hom ne deu far fossa ni taverna syno en sa terra, e may d'avan sa terra say que au miech de la charrieyra* », cité dans : C. JUBERTIE, *Édition du cartulaire du consulat de Limoges : coutumes et ordonnances de la seconde moitié du XIVe siècle*, mémoire de maîtrise, U.E.R. de lettres et de sciences humaines de Limoges, inédit, 1973, p. 77 (art. 38). Cette mention permet en outre d'approcher l'une des fonctions de certaines caves (ici : taverne) présentes dans cette ville ; elle entérine une coutume vraisemblablement plus ancienne (1260) : P. FLANDIN-BLETY, « Aux sources médiévales d'un droit de l'urbanisme : le cas de Limoges », dans *Anthropologies juridiques. Mélanges Pierre Braun. Cahiers de l'institut d'Anthropologie Juridique*, Limoges, 1998, p. 279-297. À Périgueux, la création des caves fut peut-être également soumise à

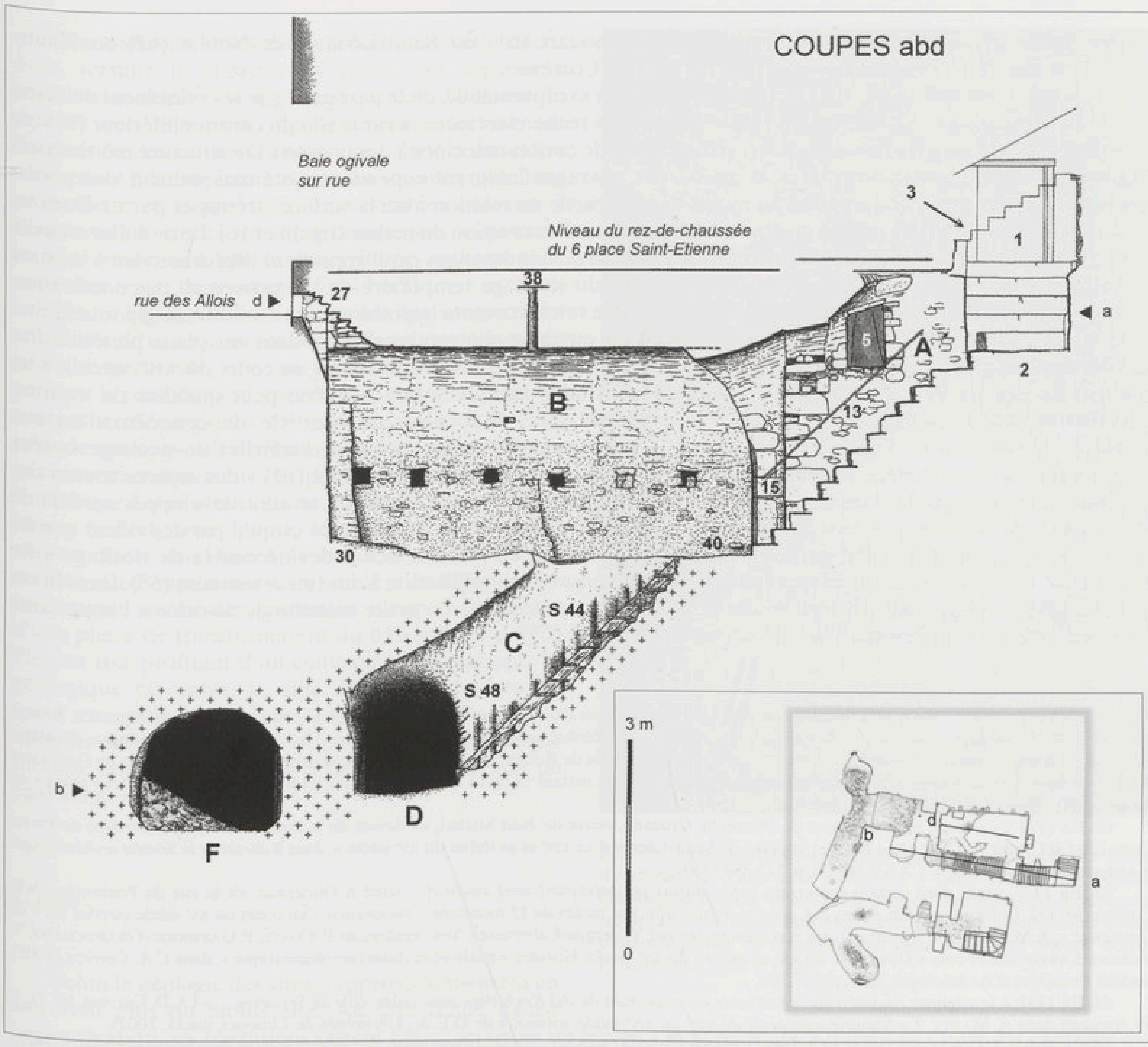


FIG. 20. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. 6, place Saint-Étienne, (site 11). Le premier étage souterrain est entièrement maçonné alors que le second niveau relève d'une architecture presque intégralement creusée.
Dessin J.-Cl. Grany et E. Balbo, ArchéA.

réglementation : en 1557, G. Prévost est autorisé par le consulat, sur sa demande, à faire « caver » en sa maison du quartier de la rue Neuve jusqu'à une profondeur de 2 pieds carré (A.M.P., DD 19).

d'autres villes médiévales, comme Solignac, Rochechouart (61) ou Saint-Léonard-de-Noblat (62) en Haute-Vienne ou encore Donzenac (63) ou Servières (64) en Corrèze.

La fouille témoigne aussi, mais de manière jusque-là exceptionnelle, de la part prise par le creusement de vastes cavités au Moyen Âge. À Châlucet, en Haute-Vienne, les recherches menées sur le site du *castrum* inférieur (65) ont ainsi permis de découvrir et étudier quatre exemplaires de cavités associées à des maisons. De structure relativement simple : vastes volumes excavés dans le gneiss, ces ouvrages intègrent cependant systématiquement des parties maçonnées à la construction soignée, au moins dans la partie en relation avec la surface (trémie et porte). Dans un cas seulement, l'emploi des parties maçonnées concurrence l'excavation du rocher (fig. 15 et 16). Le mobilier recueilli lors de la fouille ne permet guère d'illustrer la destination de tels ouvrages car il appartient le plus souvent à la phase de l'abandon de l'utilisation des cavités. Si le principe du stockage temporaire du vin provenant des nombreuses vignes des environs mentionnées dans les textes peut être retenu comme hypothèse, on ne saurait malgré tout limiter leur emploi à cette seule fonction. Le creusement de ces ouvrages souterrains s'inscrit dans une phase plutôt tardive de l'occupation médiévale du site (au plus tôt à la fin du XIII[e] et plus certainement au cours du XIV[e] siècle), à un moment de densification de l'habitat de surface qui traduit une évolution que l'on peut qualifier de « proto-urbanisation » du *castrum*. La création des caves se situe donc dans un contexte de conquête d'espaces supplémentaires pour la *domus* et il est probable que l'on assiste ici au transfert d'activités de stockage variées, jusqu'ici gérées dans la partie aérienne de la maison (66). Cette « multifonctionnalité (67) » des espaces souterrains est également perceptible dans les noyaux urbains qui, au contraire de Châlucet, se sont développés au-delà du Moyen Âge. À Limoges, même si les informations sont encore trop peu nombreuses et qu'il paraît évident que les motivations premières de l'élaboration des cavités répondent en premier lieu à des nécessités de stockage à fin domestique ou commerciale, quelques indices laissent penser à une utilisation à des fins artisanales (68). Dans le cas de cette ville, on peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur les lieux de petite métallurgie associée à l'importante activité d'orfèvrerie que connaît la ville depuis le XII[e] siècle (69).

---

61. En 1292 : une certaine maison avec son souterrain (*quamdam domum cum subterraneo*) (information communiquée par Ch. Rémy), puis en 1334 (E. Billac, *Une famille de vassaux des vicomtes de Rochechouart de 1260 à 1388: les Prunh*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Limoges, 1988-1990, vol. 2, p. 62, note 55). Pour la même ville de Rochechouart, les maisons (*domos*) de Jean *Choumart*, de Guillaume *Bochier* et de son frère Pierre sont mentionnées accompagnées d'un certain nombre d'annexes parmi lesquelles apparaissent des « caves » ou souterrains (*subterraneis*) (voir *supra*, note 45).

62. En 1374 : « maison haute et basse de Pétronille Crozada, veuve de Jean Michel, au-dessus de la maison *sive... substerranea* de Pierre Comalchat al Crozet » ; F. Gaudy, « Rues et maisons de Saint-Léonard au XIV[e] et au début du XV[e] siècle », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXV (1997), p. 323-330 (330).

63. En 1327, vente d'un certain souterrain [*q(uo)da(m) s(u)bt(er)ran(eum) suu(m)*]... situé à Donzenac, en la rue de Fontencha. A.D. Corrèze, 6F 132, (information Ch. Rémy) et, pour la même ville, pas moins de 15 mentions « *substraneu* » au cours du XV[e] siècle (terrier dit « de Donzenac », A.M. Brive, CC3, informations communiquées par Y. Vergne-Labrousse). Voir également P. Conte, P. Garrigou-Grandchamp, Y. Vergne-Labrousse et coll. « Donzenac du XII[e] au milieu du XV[e] siècle, Histoire sociale et architecture domestique », dans *C.A. Corrèze* (2005), Société Française d'Archéologie, 2007, p. 157-205.

64. En 1437, « *le seigneur Audibert reconnaît tenir un souterrain dit del Roch situé sous ladite ville de Servières...* » (A.D. Corrèze, 1E 21, f° 59, transcrit dans A. Marty, *La Xaintrie médiévale du XIII[e] au XIV[e] siècle*, mémoire de D.E.A., Université de Limoges, inédit, 2002).

65. Ch. Rémy, P. Conte, S. Conan, « Châlucet : organisation de l'habitat castral et expression du pouvoir », dans *Résidences aristocratiques...*, 2006, p. 311-348 et Conte 2005, note 51.

66. P. Conte « Utilisation du sous-sol dans le *castrum* limousin du Bas-Châlucet (XIII[e]-XV[e] siècles) », dans Actes des deuxième et troisième colloques *Autour de l'habitat troglodytique au Moyen Âge*, (Saint-Martin-le-Vieil), Amicale laïque de Carcassonne (à paraître 2008).

67. On devra également prendre en compte l'intérêt potentiel que présente le creusement des cavités pour la construction en surface grâce à l'utilisation du produit du creusement (essentiellement sables et graviers) qui peuvent être employés dans la confection des liants des maçonneries ou pour constituer la matrice des sols de « terre-battue » des rez-de-chaussée voire des étages « terrés ».

68. La découverte, rue Haute-Cité à Limoges, de fragments de creusets métalliques contenant un dépôt cuivreux pourrait être l'indice d'une activité métallurgique médiévale (ou de l'Époque moderne) dans une partie du souterrain. L'enquête orale indique par ailleurs qu'à une époque récente (1[ère] moitié du XX[e] siècle), une forge était installée dans l'une des salles de ce vaste réseau souterrain. De telles activités en milieu souterrain peuvent présenter d'appréciables avantages : risques d'incendie limités, sûreté et contrôle des locaux... On précisera également, dans le cas de cet ensemble souterrain, qu'il est également équipé d'un puits à eau, accessible depuis le rez-de-chaussée mais également depuis l'entresol entre deux niveaux souterrains ce qui constitue, à notre sens, un équipement utilitaire et de subsistance précieux. P. Conte, « *le réseau souterrain rue Haute-Cité à Limoges : rapport d'études archéologiques* », Association ArchéA et S.R.A. Limousin, (en cours).

69. Les traces d'activité métallurgiques associées au travail d'émaillerie n'ont encore jamais fait l'objet d'observations archéologiques précises, malgré l'évolution du nombre d'opérations préventives menées à Limoges ces dix dernières années. On en trouvera cependant un indice dans une fouille d'urgence – ou plutôt d'ailleurs une surveillance de travaux de terrassements – située dans l'« Entre-deux-villes » (Place Manigne) lors de laquelle des rebuts de travail d'orfèvrerie du cuivre, datés du XVI[e] siècle, ont été repérés à la base d'une « galerie souterraine » située à six mètres de profondeur : R. Lombard, J.-P. Loustaud, « Un dépotoir du XVI[e] siècle à Limoges » dans *Travaux d'archéologie limousine*, n° 7 (1987), p. 111-120. Notons que le travail même des artistes émailleurs (« *l'estude* ») se situe, du moins au début de l'Époque moderne, dans l'en haut de maisons-ateliers : M. Beyssi-Cassan, *Le métier d'émailleur à Limoges, XVI[e]-XVII[e] siècles*, Presses Universitaire de Limoges, 2006, 484 p. (p. 140-146).

Les systèmes souterrains urbains constitueraient donc, lorsque le substrat s'y prête, des espaces à vocation multiple, ce qui expliquerait d'ailleurs le constat que l'on peut régulièrement effectuer sur l'expansion des volumes souterrains au cours du temps, concernant à la fois leur emprise au sol mais aussi leur profondeur et l'apparition de véritables réseaux à l'organisation complexe dont l'existence ne peut se justifier seulement par le souci d'une recherche de nouvelles zones de stockage (fig. 17 à 21).

Le forage et l'utilisation des cavités souterraines en milieu urbain ne se limite d'ailleurs pas à la seule période médiévale, elle se poursuit très largement pendant la période moderne, comme en témoignent les sources archéologiques (70) ou archivistiques (71), période qui ne paraît d'ailleurs pas mieux documentée par les recherches actuelles que les siècles précédents. En Périgord, des observations similaires peuvent être faites: à Périgueux même, la récente étude de la maison dite « des Dames de la Foi », rue des Farges, montre que l'importante cave située sous l'emprise de la demeure aurait été aménagée au XVI[e] siècle lors d'une phase de transformation du bâti médiéval (72). Plus au sud, profitant d'un contexte topographique et géologique favorable, la ville de Belvès intègre un vaste ensemble, quasiment troglodytique de cavités utilisées depuis le Moyen Âge jusqu'à une époque récente, intégrant cette fois-ci des espaces qui ont pu également servir d'habitat.



FIG. 21. LIMOGES (HAUTE-VIENNE). LA CITÉ. Exemple de détail d'architecture d'une cave médiévale à pilier central. Un escalier (démantelé au XVIII[e] siècle, sur la droite), communiquait directement sur la place des bancs charniers. Cette structure souterraine a connu plusieurs phases de remaniements dans un secteur occupé depuis l'Antiquité. *Cliché P. Conte.*

L'eau

Selon la géologie des sites, l'approvisionnement en eau était plus ou moins aisé. Au sein d'une même agglomération, ses conditions purent varier au cours du temps. On le constate à Bergerac. Outre les captages qui alimentaient les trois fontaines publiques de la ville, de multiples petites sources y facilitaient initialement l'approvisionnement des foyers, ouvrant parfois à la disponibilité de l'eau courante dans la maison (fig. 22) (73).

70. Cf. par exemple, le cas d'un vaste entrepôt sur deux niveaux souterrains récemment étudié à Limoges: B. POUSTHOMIS, J.-Cl. GRANY, P. CONTE, *Limoges (Haute-Vienne), étude d'une cave rue Vigne de Fer (parcelle n° 414)*, Document final de Synthèse d'étude archéologique du bâti, S.R.A., Limoges, 1997, 32 p. et 35 fig.

71. En 1649, l'écroulement de quatre maisons rue Montant-Magnigne à Limoges est imputé au creusement d'une cave. *Annales de Limoges des sieurs Goudin* cité dans J. DECANTER, « La chronique de Pierre de Razès et sa continuation 1605-1644 » dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CIX (1982), p. 126-173 (p. 166). La réutilisation de caves médiévales est attestée vers 1542 à l'emplacement d'anciennes maisons canoniales de la Cité de Limoges: J. DENIS, *Limoges Haute-Cité, étude documentaire*, Rapport d'étude documentaire, S.R.A. Limoges, vol. II (sources et documents), 2002, p. 14. Plusieurs de ces cavités ont été repérées récemment lors de la fouille du musée de l'Évêché: Ch. MANIQUET *Limoges, musée de l'Évêché*, Bilan Scientifique Régional, 2004, Limoges, 2005, p. 60-61.

72. A. MARIN, « Périgueux, maison dite « des Dames de la Foi », 4-6 rue des Farges », dans *Bulletin Monumental*, t. 161-3, 2003, p. 244-247.

73. Cf. fig. 22, fouilles de René Laborie, 1973-1974. Des canaux de même type et un petit bassin de fontaine – qui se trouvait vraisemblablement associé à l'immeuble de l'ancien Consulat – furent observés Place Malbec (prospection Y. Laborie, 1980) et dans l'îlot Fonbalquine (cf. note 73).

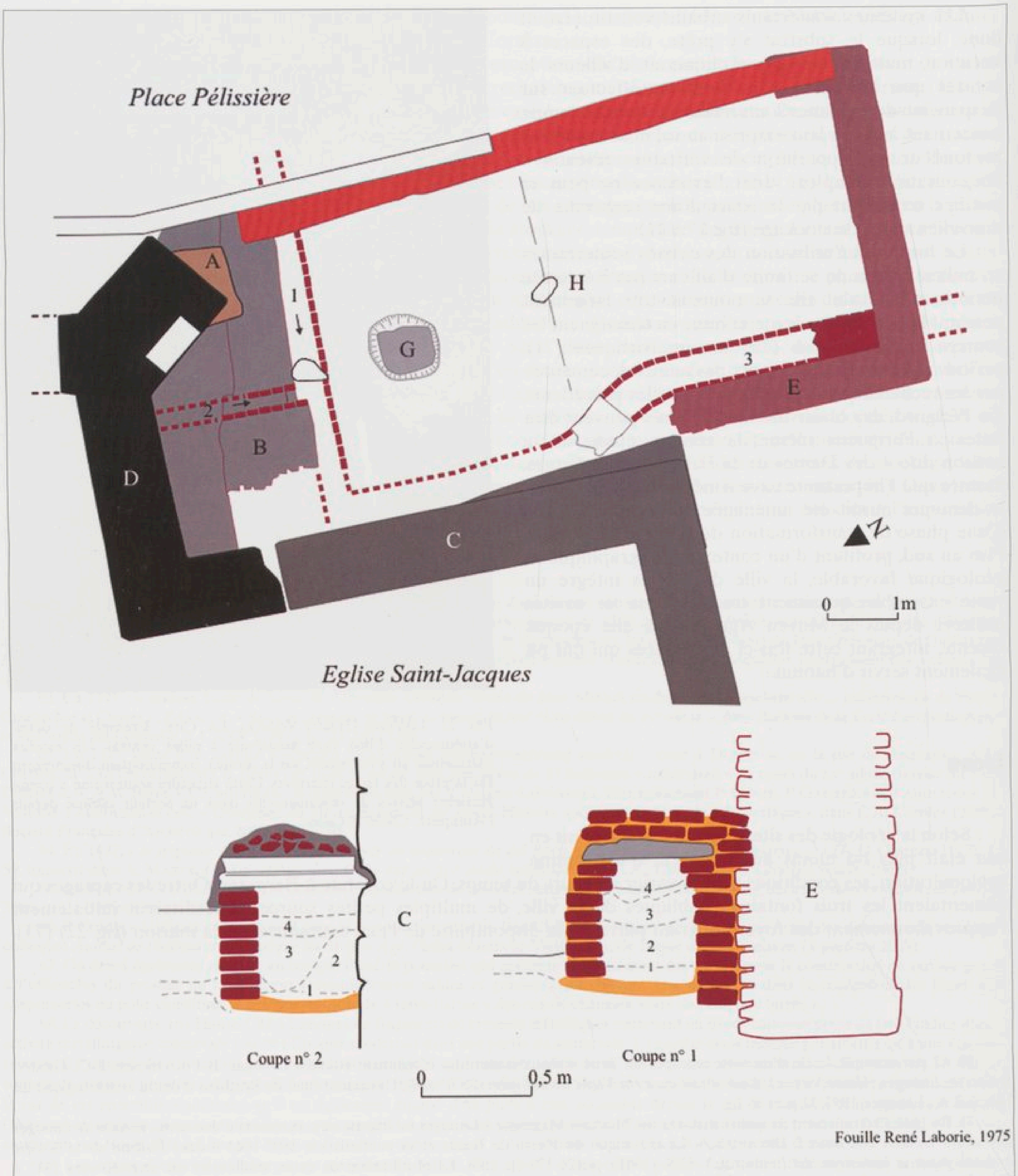


FIG. 22. BERGERAC (DORDOGNE), SAINT-JACQUES EST.
Dispositif de captage et de circulation d'eau inclus dans les fondations d'un ostal édifié à la fin du XIII[e] ou au début du XIV[e] siècle (1, 2, 3 : canaux). *Dessin Y. Laborie.*

Mais, progressivement, ces points d'eau se raréfièrent sous l'impact de l'occupation qui dut avoir pour conséquence de modifier la circulation phréatique – de polluer aussi la nappe la plus superficielle – et surtout, de déstructurer le réseau de captage hérité de la première phase d'urbanisation rigide qui, durant la seconde moitié du XIIIe siècle, avait eu à maîtriser les contraintes hydriques du site, en particulier pour stabiliser sur sa partie pentue, la trame de la voirie. Les exigences d'espace liées à la densification du bâti en firent aussi disparaître. Sous la poussée de celle-ci, quartier Fonbalquine, vers 1300, un ostal patricien perdit ainsi l'usage de la fontaine qui se trouvait intégrée dans l'un de ces locaux annexes (74). Le phénomène de remblaiement de l'assiette des parcelles sous l'accumulation des dépôts engendrés par les cycles de destruction-reconstruction – dont le rythme s'accentua particulièrement au sortir de la grande dépression des années 1350-1450 – acheva d'isoler l'accès aux sources et conduisit, vers la fin de l'époque médiévale, à la multiplication de forage de puits privés, dans les cours et à l'intérieur des maisons, solution qui jusqu'alors avait été, semble-t-il, à peu près délaissée.

À Périgueux, les puits privés étaient également rares dans l'enceinte du Puy-Saint-Front médiéval, mais le fait tenait là à l'extrême difficulté de trouver de l'eau dans un sous-sol calcaire. La ville ne disposait ainsi que d'un unique point d'eau public et toutes les tentatives des consuls d'en créer de nouveaux restèrent toujours vaines (75). De ce fait, certains habitants puisaient à la rivière (76) ; d'autres collectaient probablement les eaux de pluies (77), mais l'absence de mention et de vestiges de citerne dans les maisons sous-entend qu'il n'y eut toutefois jamais obligation à rationaliser cette dernière solution pour résoudre le problème de l'approvisionnement.

Ailleurs, dans les autres villes d'Aquitaine, nous ignorons l'exacte situation mais, comme en donne l'exemple Bergerac et Périgueux, partout les choix en matière d'équipement d'accès à l'eau, et leurs évolutions, relevèrent sans doute, principalement, d'une adaptation opportuniste aux données du milieu physique, puis aux conséquences de son anthropisation.

Les récipients de stockage

Touchant au stockage temporaire de l'eau dans l'habitat, l'archéologie retrouve toute la gamme des récipients de terre qui pouvait y satisfaire. En particulier des cruches qui devaient prendre place sur le rebord des pierres d'évier, mais elle peine à révéler l'emploi des récipients de plus forte contenance qui, on peut le supposer, devaient être conjointement employés, pour pallier la nécessité de constants allers-retours au point d'eau et disposer du confort d'une réserve pour les usages autres qu'alimentaires. Pouvaient servir à cela toutes sortes de fûts et de baquets de bois ainsi que les grands vases en céramique dont est parfois perçue la trace de leur calage au sol (78). Comme les fûts, ces derniers étaient susceptibles de satisfaire à bien d'autres stockages pour trouver la liberté de conditionner plus ou moins longuement dans n'importe quelle pièce de la maison à peu près toutes les denrées sèches ou aqueuses. Outre les jarres ovoïdes, les jattes et les bassines d'usage polyvalent, existaient aussi des récipients plus spécialisés, telles les cruches à bec tubulaire destinées à la conservation de l'huile. Prenant globalement à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle la forme et la contenance qu'elles conservèrent jusqu'aux XVIIIe-XIXe siècles, la présence systématique de ces cruches dans le mobilier des habitats atteste de l'importante place conservée ou retrouvée par l'huile dans la vie ménagère des foyers aquitains des derniers siècles du bas Moyen Âge.

Le salage de la viande et la conservation de la « *carna sala* » appela aussi probablement les potiers médiévaux à produire des récipients spécifiques (charnier) mais que l'on ne sait précisément distinguer au sein du groupe des vases de grande contenance dont l'éventail typologique n'est encore que très partiellement cerné. Les inventaires signalent également l'emploi de saloir en bois et en métal. De grandes cuves monolithes, rectangulaires ou circulaires, d'un mètre cube et plus, dont la découverte fut plusieurs fois signalée dans des maisons de Périgueux,

---

74. Y. Laborie, « Architecture de l'habitat privé des XIIIe et XIVe siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac », dans *Aquitania*, suppl. n° 4 (1990), p. 82.

75. A. Higounet-Nadal 1978, p. 67.

76. En 1342, une sentence est rendue contre des barbiers qui avaient jeté des poils et du sang dans la rivière de l'Isle dont « l'eau sert à l'alimentation des habitants », A.M.P., FF 52.

77. A. Higounet-Nadal, « Hygiène, salubrité, pollution », dans *Annales de démographie historique*, 1975, p. 83.

78. J. Catalo, « Le bâtiment médiéval du site de l'ancien hôpital Larrey à Toulouse », dans *Archéologie et vie quotidienne au XIIIe et XIVe siècles en Midi-Pyrénées*, Musée des Augustins, Toulouse, 1990, p. 72-75. De grandes jarres, parfois retrouvées encore enfoncées dans le sol, pouvaient notamment remplacer les silos, M. Lenhard, « De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIIIe et XIVe siècles », dans *A.M.M.*, t. XV et XVI (1997-1998), p. 222.

appartiennent aussi probablement à cette famille d'ustensiles (79). Si telle était bien la nature fonctionnelle de ces cuves (80) – que leur encombrement et leur poids placent à limite de l'objet mobilier –, il est à se demander si leur imposante présence ne pouvait pas conduire, par assimilation, à qualifier parfois de « saloir » le local où elles prenaient place. Les larcins commis chez un *fornier* du Puy-Saint-Front font en tout cas apparaître ce qualificatif (*salinier*) pour situer la pièce dans laquelle se trouvait une armoire où une petite voleuse chaparda sept liards (81). À côté de celle des grains et des légumes secs, de vin, d'huile et de graisse, la possession d'une réserve de viande salée devait être très commune dans la plupart des foyers. Sans doute la constitution de celle-ci découlait-elle essentiellement de l'abatage des porcs que beaucoup élevaient chez eux, dans les arrière-cours ou peut-être même dans l'en bas des maisons, que l'on menait également à se nourrir par les rues et au long des fossés de l'enceinte quand, échappant à la surveillance, ceux-ci ne divaguaient pas par la ville.

En guise de conclusion

Engagé avec l'objectif d'approcher les manières d'habiter la maison médiévale et d'étudier les fonctions données aux locaux contenus dans l'enveloppe de ses murs, ce début d'enquête sur le stockage des denrées ne peut déboucher pour l'instant sur de vraies conclusions. Cela parce que, d'une part, la documentation afférente au sujet, que l'on peut retirer des sources archivistiques et des travaux des historiens, n'a été que partiellement dépouillée en raison de sa nature foisonnante et dispersée à l'extrême, d'autre part parce que l'apport de l'archéologie, encore fort réduit, n'ouvre qu'à la connaissance d'un petit nombre de cas dont on ne peut exactement évaluer l'exemplarité.

Ces premières données ne débouchent donc, au mieux, que sur l'émergence d'hypothèses qui appellent à être vérifiées.

La première de celle-ci touche à la question du stockage en silo. Il semblerait que ce mode de conditionnement ait été progressivement délaissé au-delà du plein XIIIe siècle dans les agglomérations les plus urbaines, peut-être d'abord sous l'effet de l'anthropisation du milieu due à la pression croissante de l'occupation, qui n'aurait plus permis de mettre en œuvre ce mode de stockage. Ensuite, privilégiant une conservation longue et particulièrement adaptée à la garde des semences, répondit-il aussi peut-être de moins en moins aux besoins de ménages vivant dans le contexte d'une société de plus en plus marchande où, par ailleurs, progressait le nombre des hommes n'entretenant plus un lien direct avec l'activité agraire.

Mais, dans les villes, l'abandon du stockage en silo ne semble en aucun cas devoir être rapproché d'une perte d'habitude des ménages à constituer et tenir au sein de leurs ostals une réserve de grain, même si tous les foyers urbains n'en possédaient probablement pas (82), comme le rappelle Bernard Chevalier à travers les quantifications connues dans certaines villes. À Reims, par exemple, en 1422, un tiers des recensés ne possédait pas de réserve et 5 % seulement détenait le tiers des stocks inventoriés. Toutefois aussi bien dans cette ville (1422, 1594) qu'à Châlons-sur-Marne (en 1460) ou encore à Carpentras (en 1473), que la période fut à l'angoisse ou au calme réparateur, le total de toutes les petites réserves accumulées par les particuliers au moment des récoltes équivalait à la consommation annuelle de la population, ce qui montre bien toute l'habitude conservée par les urbains – peut-être même, l'attention obsessionnelle – à s'efforcer de détenir chez eux des stocks (83). Les grains panifiables en étaient la plus précieuse composante.

On a ensuite essayé de montrer que pour conditionner ceux-ci diverses solutions pouvaient être envisagées. Les combles aussi bien que l'en bas des maisons, et même à peu près n'importe quelle pièce saine, étaient techniquement susceptibles de satisfaire. Par ailleurs, en particulier pour des quantités domestiques de faibles

---

79. L'une de ces cuves, de forme circulaire, est visible à Périgueux, rue Limogeanne, dans la « maison du coutelier » où sa découverte nous avait été signalée par le regretté Emmanuel Payen, alors Architecte des Bâtiments de France du département de la Dordogne.

80. Selon les témoignages recueillis auprès de plusieurs habitants du Périgord rural de telles cuves auraient été encore fabriquées et employées pour le salage jusqu'au début du XXe siècle, dans les pays d'Auberoche et d'Ans.

81. A.M.P., *Petit Livre Noir*, 1423, fol.: 7 liards « *que eram en una armari dins un salinier* ».

82. Le fait que des paysans se rendaient vendre sur les marchés urbains hebdomadaires de petites quantités de grains, comme on l'observe notamment à Bergerac, le suggère. A.M.B., 1BB3 (mars 1381), fol. 121.

83. B. CHEVALIER, *Les bonnes villes de France du XIVe au XVIe siècle*, 1982, éd. Aubier Montaigne, p. 180.

volumes, la disponibilité d'un mobilier de stockage varié – fûts, jarres, coffres – ouvrait à la totale liberté de loger où l'on voulait leur réserve, permettant de protéger celle-ci et de l'isoler, y compris dans les locaux les plus restreints ou les plus partagés, tel un appartement se réduisant à une unique chambre louée ou un rez-de-chaussée ouvert à tous les mouvements pouvant découler d'une utilisation polyfonctionnelle. Il en était du reste de même pour la plupart des autres denrées même si, naturellement, la disponibilité d'une pièce plutôt fraîche et sombre, comme le sont les bonnes souillardes et les meilleurs celliers, ne pouvait que faciliter la conservation de certaines d'entre elles, telles l'huile, la graisse, les salaisons. À l'exception de la réserve de vin qui pouvait être la plus encombrante, qui était aussi la plus sensible au climat du local où elle se trouvait logée, la quantité de provisions stockées pour les besoins ordinaires de l'ostal n'atteignait probablement pas des volumes imposant par eux mêmes, techniquement, l'obligation de rajouter à un logis normalement vaste, des locaux de stockage particuliers.

Sur ce constat, se fonde notre deuxième hypothèse.

Passé l'étape des premières phases d'essor de l'urbanisation, la tendance de la maison à s'agrandir, par le creusement d'une cave, voire de véritables ensembles souterrains, ou par l'adjonction à son corps de logis d'appentis annexes, comme tend à le révéler les quelques cas pour l'instant connus, pourrait donc plutôt résulter d'une adaptation de son architecture à l'affirmation d'activités spécifiques au milieu urbain, c'est-à-dire aux activités artisanales et marchandes qui, même sans toujours atteindre un seuil appelant la construction de bâtiments spécialisés parfaitement distincts des habitations – atelier, entrepôt ou magasin souterrain –, conduisaient la maison à devenir le siège d'une véritable petite entreprise. Et, au lieu de chercher à l'extérieur de ses murs les espaces utiles à l'exercice des activités commerciales, de production ou de rapport (location de locaux), le choix fut peut-être au contraire de gagner ces derniers à l'intérieur de son corps de logis, en rejetant notamment la resserre à provision, et souvent la cuisine, dans un appentis ou un édicule annexe autonome.

Les ostals présentant de telles dispositions refléteraient peut-être ainsi un stade d'évolution intermédiaire entre les habitations de type élémentaire, qui se rencontrent aussi bien dans le plat pays qu'au sein des horizons contemporains de l'essor des agglomérations, et la maison polyvalente classique des villes adultes des XIIIe-XIVe siècles, dont la construction releva de programmes ayant appris à rationaliser l'intégration de l'ensemble des fonctions que devait assurer la maison urbaine, pour satisfaire aux exigences des contextes d'occupation les plus denses. C'est-à-dire de programmes qui, basés sur un concept privilégiant de plus en plus l'organisation étagée, réintroduisaient dans un volume unique la totalité des espaces fonctionnels nécessaires à la vie domestique (logement, cuisine, cellier) et à la production (atelier, boutique, locaux destinés à la location), sans toutefois rétablir la promiscuité que purent connaître les activités dans la maison élémentaire, et dont la mise en œuvre ouvrait à la possibilité de répondre aux contraintes du manque d'espace, en permettant d'édifier des unités jointives, dont le bâti pouvait aller jusqu'à occuper l'entière surface des parcelles, entre deux axes de circulation. Mais, dans ces maisons de la ville adulte, déceler les emplacements voués au stockage domestique devient très délicat, voire impossible, car l'organisation de celui-ci n'appelait pas de contraintes assez fortes pour générer systématiquement, au stade de la réalisation du gros œuvre, des aménagements spécifiques. Seule, peut-être, la recherche de conditions de stockage plus sûres (par rapport aux risques d'incendie et de vol), ou plus particulièrement favorables à la conservation de produits sensibles au climat du local où on les entrepose, tels l'huile, les salaisons et surtout le vin, poussèrent les plus riches ostals à se doter de petites pièces totalement ou en partie excavées, avant que ne s'étende l'usage de creuser de véritables caves.

Et, au sein des habitations qui demeurèrent dépourvues de locaux de cette nature, ce n'est probablement que fort lentement au cours de l'Époque moderne que dut véritablement s'affirmer l'usage d'attribuer spécifiquement une pièce au stockage des réserves alimentaires. Les témoignages ne manquent pas révélant qu'au siècle dernier, dans l'habitat des bourgs, perduraient toujours des comportements ménagers anciens conduisant à répartir les réserves de la maison là où il y avait de la place. Ainsi, avant que les modernités introduites dans les campagnes au cours des « trente glorieuses » n'achèvent de révolutionner les habitudes ancestrales, pouvait-on encore trouver des grains ou des légumes secs stockés dans des chambres par ailleurs utilisées pour le repos (84), dans les lingères, avoisinant les piles de draps et de torchons, des pots de confitures, des toupines de confit et de conserves à huile ou encore, dans l'ombre d'un recoin, au fond d'un couloir, sous l'escalier menant à l'étage ou au grenier, parfois même dans une chambre exposée au nord, la barrique de laquelle le maître de maison allait tirer le pichet vin qu'il portait à table.

---

84. Vers 1930, au bourg d'Église-Neuve-d'Issac (Dordogne), dans la maison de son père, marchand de bois, Bernard Lesfargues, que nous tenons à remercier de nous autoriser à citer son témoignage, couchait par exemple dans une chambre où se tenait un coffre rempli de grains destinés à la nourriture de la volaille. Toujours à titre d'exemple, nous avons vu pour notre part, à Villamblard (Dordogne), vers 1960-1965, des barriques de vin logées dans les deux pièces (dans la salle-cuisine et la chambre) où vivait, à l'arrière de leur boutique, un couple s'adonnant dans le bourg à une modeste activité de vente de vin au détail, d'épicier et de tavernier.

DÉCORS, PARURES ET COULEURS DES INTÉRIEURS TOULOUSAINS D'APRÈS LES REGISTRES NOTARIÉS DE LA FIN DU MOYEN ÂGE

par Véronique LAMAZOU-DUPLAN *

Au début du XV[e] siècle, l'hôtel toulousain de noble Bertrand Tornier, tout à fait exceptionnel – le seul habitat civil rencontré à ce jour à Toulouse avec une chapelle –, était encombré de meubles, décoré avec raffinement, tant pour la vaisselle, le linge, les tentures et banquiers que pour les objets personnels des membres de la famille, à une nuance près: beaucoup de ces pièces en mauvais état signalaient la gêne après une période d'opulence familiale (1).

Même si les inventaires sont souvent allusifs ou difficiles à interpréter (2), ils permettent de se faire une idée de la distribution et de l'aménagement des demeures. Grâce aux objets mobiliers, aux indications du notaire (3), ces documents laissent entrevoir le décor de ces maisons, ce qui les ornait, ce qui les parait.

La synthèse de Philippe Wolff cite peu le détail des textes (4). En s'appuyant sur des inventaires du Toulousain, Marie-Claude Marandet a étudié l'équipement domestique, en particulier celui de la cuisine (5). Il est souhaitable de revenir à la précision des textes éclairés par une bibliographie renouvelée sur la culture matérielle et par des études historiques et archéologiques récentes qui nous font mieux connaître la société toulousaine du bas Moyen Âge (6).

---

* Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

1. Véronique LAMAZOU-DUPLAN, « Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge: entre maison possédée et maison habitée », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, *M. S. A. M. F.*, hors série 2002, p. 41-61.

2. Le notaire dresse l'inventaire en passant d'une pièce à l'autre sans décrire son trajet (*quid* des escaliers ?) mais selon une logique de visite par niveau et par possibilité de circulation. Il donne des indices: pièce *contigua*, *supra/super*, *subtus*, *ante/retro*, *alta/bassa*... *Juxta* ou *prope* signifient « à côté de » mais aussi « du côté de », laissant imaginer des séparations internes dans le sens de la longueur du bâtiment. *Altus/bassus*, *superior/inferior* renvoient à des différences de niveaux, un rez-de-chaussée par rapport au premier étage mais pas obligatoirement. Les cheminées peuvent être associées deux à deux, les galeries de circulation (*porticus, ambulatorius*) raccorder deux corps de bâtiment. Je suis particulièrement redevable à Jean Catalo des informations tirées de sa fréquentation de ce type de textes et de son expérience d'archéologue.

3. Le notaire ne relève que les objets mobiliers, qui peuvent être ôtés du bâti, mais laisse parfois échapper la mention d'une cheminée (chenêts, pelle à feu...), d'une niche aménagée (planche de bois isolée), la présence de volets (tiges de fer pour les manœuvrer)...

4. Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, Plon, 1954, p. 598-619. A dirigé Claude SICRE, *Le décor de la vie privée à Toulouse d'après les inventaires des XIV[e] et XV[e] siècles*, D.E.S., Université de Toulouse, 1958. C. Sicre renvoie à telle ou telle référence en citant peu les textes. Il a le mérite d'établir le *corpus* des inventaires (45 entre 1356 et 1499) et des ventes à l'encan (9 entre 1371 et 1436), d'élucider le glossaire. Notre texte actualise les cotes d'archives que nous indiquons lors de leur première mention.

5. Marie-Claude MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge d'après les inventaires et les testaments », dans *A. M. M.*, t. XV-XVI (1997-1998), p. 269-286. Pour Toulouse, une dizaine d'inventaires tirés d'un seul registre (A.D. Haute-Garonne 3E 4395), entre 1425-1432.

6. Outre les bibliographies indiquées dans les travaux cités, une synthèse d'envergure parue depuis: Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII[e]-XVI[e] siècle)*, C.R.A.M.H., Caen, 2005. Quelques mises à jour pour Toulouse: Patrice CABAU et Anne-Laure NAPOLÉONE, « De la tour des Maurand au Collège de Périgord », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXV (2005), p. 51-95; Jean CATALO et *alii*, « La maison canoniale du lycée Ozenne à Toulouse », dans *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées (X[e]-XV[e] siècles)*, dans *A. M. M.* (2006), p. 389-404; Christine DOUSSET, « Entre tradition et modernité: les intérieurs toulousains au XVIII[e] siècle », dans *Annales du Midi*, t. 115, n° 241 (janvier-mars 2003), p. 31-50; Véronique LAMAZOU-DUPLAN, « Le patrimoine des oligarques toulousains à la fin du Moyen Âge: constitution et gestion », dans *Pouvoirs de la famille, familles de pouvoir*, Michel Bertrand éd., Toulouse, P.U.M., 2005, p. 633-648; *eadem*, « Entre Toulouse et Toulousain: propriétés et cadres de vie de noble Bertrand Tornier et de sa famille au début du XV[e] siècle », dans *Habitats et territoire du Sud*, B. Cursente éd., C.T.H.S., 2004, p. 235-260; *ead.*, « Paraître et pouvoir: vêture et parure de puissants Toulousains au début du XV[e] siècle. L'exemple de la famille de Bertrand Tornier (1402-1403) », dans *Mélanges en l'honneur du*

Le décor des intérieurs toulousains est constitué par le/les bâtiment(s), les matériaux, le nombre et l'agencement des pièces (7), les éventuels ornements peints ou sculptés, mais aussi par ce que nous nommons la décoration : meubles, vaisselle, linge et décor textile, ces objets signent l'univers de leur propriétaire. Ces éléments du décor mobilier participent à l'organisation de l'espace, répondent à des nécessités domestiques (s'asseoir, s'attabler, se coucher, ranger, cuisiner…) mais ils sont aussi des marqueurs sociaux et culturels. On y lit les différentes catégories sociales, les activités professionnelles, les écarts de train de vie, mais aussi les modes, références et codes culturels de ces Toulousains.

En ce sens, ces éléments du décor peuvent être appréhendés comme des marqueurs de la supériorité sociale, de la notabilité, de l'urbanité.

Le cadre de vie : différenciation des espaces domestiques et statut social

Échelles et statuts : de la pièce unique à l'hôtel, entre vie professionnelle et vie familiale

Le nombre des pièces habitées est variable : si certains Toulousains se contentent d'une seule pièce, une *camera* dans laquelle ils dorment, travaillent, cuisinent, d'autres, c'est une moyenne (8), occupent trois à cinq pièces : une salle (*aula*) à la fois pièce à vivre et cuisine, une ou deux chambres, un cellier ou un grenier (*penus, chay, ayrecel*), voire un ouvroir, une boutique, une arrière-boutique (*operatorium, botega, retro botiga*).

Les plus riches, nobles ou non, marchands en vue, hommes à talent (médecins, juristes), officiers, jouissent d'hôtels beaucoup plus vastes, parfois jusqu'à plus de dix pièces, avec tour, cour et puits. La plupart de ces hommes sont membres de l'oligarchie toulousaine mais pas tous : ne font pas partie du corps capitulaire certains artisans aux compétences pointues et aux fabrications de luxe – un boursier (9), Jacques de Laval, un faure (10), en fait un armurier, Vital de Fomonte – ; ils sont pourtant visiblement fortunés, leur demeure et intérieurs rivalisent avec ceux des notables.

La description des plus grands ensembles prouve qu'ils sont constitués de blocs immobiliers rassemblés au fil des générations, certains hôtels ouvrant directement sur la rue tandis que d'autres sont placés derrière une première rangée de maisons. On pénètre dans ces hôtels par une *intrata*, prolongée par un portique (*porticus*), galerie abritée, meublée voire décorée, où l'on peut prendre le frais, se tenir, converser…

Ces hôtels abritent à la fois les locaux professionnels et l'habitation familiale de leur propriétaire. Mais on a l'impression que, passé un certain niveau de fortune, on travaille et habite dans des lieux distincts, que les maisons et bordes adjacentes ou peu éloignées servent de réserves au grand hôtel d'habitation.

Les espaces de ces vastes hôtels différencient les fonctions domestiques : à côté d'une, voire de deux, *aula* (*bassa, alta, inferiori, superiori*), on trouve une cuisine séparée, des arrière-cuisines, de multiples chambres, hautes et basses, isolées ou contiguës, une tour habitée, au moins en partie, des celliers et greniers, parfois un *soleilho*, une pièce à pétrir, un chai, un poulailler, une écurie, une cour (avec puits), un jardin ou verger (*ortus, viridarium*). De tous les inventaires lus pour l'instant, seul l'hôtel de Bertrand Tornier a une chapelle.

Quelques exemples avant le milieu du XV[e] siècle sont relativement complets, explicites (11), et rattachés à des statuts sociaux définis ou à des personnages connus par ailleurs.

Professeur C. Desplat. Espaces nationaux et identités régionales, Adrian Blazquez, Philippe Chareyre éd., éd. Gascogne-U.P.P.A., 2004, p. 489-527. Nous remercions vivement Jean Catalo et François Bordes avec qui les échanges ont été féconds. Nous nous arrêtons au milieu du XV[e] siècle : ensuite, les évolutions du vocabulaire et du contexte historique (redressement toulousain, grand incendie de 1463, irruption dans la société politique des parlementaires…) induisent de multiples mutations qui font basculer les intérieurs toulousains vers la modernité.

7. Rien sur le volume des pièces déduit seulement de la dimension de meubles qui y sont disposés.

8. Pour ceux qui ont des biens à inventorier !

9. Boursier : un fabricant et vendeur de bourses, d'aumônières.

10. Faure : un forgeron, un artisan qui travaille le métal à chaud. Ici en fait un armurier, fabricant et réparateur d'armes.

11. Sauf mention contraire, ces documents sont conservés aux A.D. Haute-Garonne. Les plus anciens inventaires (3E 7411 ou 2Mi 1180) sont des listes de biens, d'objets. Les maisons ne sont pas décrites, les pièces ne sont pas nommées (Guilhem Vaquier, f° 4v-6v, 1356 ; Jean Bertholin, sabotier, f° 49, 1358 ; Bernard Vilani, f° 71, 1358 ; Guilhem Carles, pancossier (boulanger), f° 135, 1361). De même dans 3E 3114, les inventaires pour hypothèque de Germa Olivier, scarcelier (fabricant de bourse, d'escarcelle), rue Servinières (f° 23v-29, 1391), de Jean Planèze, marchand de Toulouse (1391, f° 41-45).

Les maisons des artisans ou des simples sergents sont modestes. L'inventaire après décès de *Doumenca*, veuve d'un servinier (12), en 1430, nous fait parcourir l'ouvroir, un cellier, une *aula*, une chambre (13). En 1432, Pérone, veuve de Gayciot Arnaud, sergent royal, vivait dans un hôtel composé d'une salle sise « près de l'entrée ou portique », de deux chambres, d'un cellier (14). L'hôtel du fustier (15) Jacques Boerii compte une *aula* et trois chambres (16).

Il y a parfois un écart entre le statut social et l'ampleur de la demeure. Jeanne de Latour, en 1441, habite seule dans un hôtel rue des Changeurs, au cœur du quartier le plus actif de Toulouse. L'inventaire cite de beaux objets et meubles mais Jeanne ne vit que dans une seule pièce, une chambre qui ouvre sur l'*ambulatorius bassus*, la galerie basse, de l'hôtel de Bernard Vinhas (17).

À l'inverse, certains artisans jouissent d'un hôtel plus imposant, d'un train de vie aisé, tout en travaillant et vivant au même endroit. Ainsi, chez le boursier Jacques de Laval en 1404 (18) : l'ouvroir, 5 chambres, une *aula*, une *coquinia*, un *soleilho*, une cave, un grenier. Les outils, les meubles nécessaires à son métier, des peaux (sa matière première) sont énumérés dans plusieurs pièces. De même, Vidal de Fomont, faure spécialisé dans la fabrication et la réparation d'arbalètes, comme l'atteste la longue liste d'outils, d'armes neuves ou laissées en réparation. Son hôtel rue des Payroliers comprend l'ouvroir, une dépense contiguë, un cellier, une salle, un grenier, quatre chambres, un *soliderium* (19). Chez le barbier Jean Juvenis, l'ouvroir où il officie (meubles et ustensiles du métier), une salle haute, trois chambres, un grenier, un cellier (20).

Apothicaires ou épiciers, drapiers, changeurs sont les commerçants les plus aisés, et arrivent à intégrer les rangs de la notabilité toulousaine : de façon attendue, leur hôtel est vaste, leur train de vie confortable, les objets inventoriés de facture soignée.

Guilhem del Pont est apothicaire rue du Carmel en 1369. Sa maison se compose de 6 pièces : une salle, une cuisine, quatre chambres, dont une derrière l'ouvroir, à la fois réserve et chambre pour deux employés (21). S'y ajoutent le portique et l'ouvroir. En 1422, l'épicier Jean Faure possède un hôtel avec jardin rue du Taur. Il y travaille, n'occupant que la moitié de l'hôtel, mais y séjourne aussi puisqu'on inventorie le mobilier d'une salle (*aula*), de quatre chambres, dont une signalée comme la sienne renfermant de nombreux objets de qualité, une salle dite inférieure, ouvrant sur le jardin, à la fois cuisine et salle à manger, l'ouvroir, un cellier (22).

L'exemple du sédier (23) Pierre Vaquier en 1415-1416 est intéressant car l'inventaire des biens est suivi d'une vente à l'encan assortie d'une liste de prix (24). Son *hospicium* rue de la Dalbade est confronté sur l'avant par deux autres hôtels et par la rue, à l'arrière par la Garonne (*et retro cum flumine Garone*), certaines dépendances faisant face au fleuve. Cet hôtel abrite sa boutique et sa demeure : on passe dans l'ouvroir, l'arrière-boutique, puis dans

---

12. Servinier : un fabricant d'outres.

13. 3E 4395, f° 302-304, 1430.

14. 3E 4395, f° 308v-310, 1432 : *in aula prope intrata dicti hospicii, in camera in qua dormebat, in penore, in quadam camera ibidem contigua, in camera anteriori, in porticu sive intrata.*

15. Fustier : un charpentier.

16. 3E 4395, f° 311-312v, 1432 : *in aula, in camera in qua dormebat, in quadam camera anteriori, in quadam camera eadem contigua.*

17. 3E 6736, f° 1-5v, 1441 : *in camera in qua dicta domina Johanna morabatur existente in ambulatorio basso hospicii domini Bernardi Vinhas.* Le préambule de l'acte indique qu'elle est la belle-mère de Bernard Vinhas : veuve, elle a probablement été recueillie chez sa fille et son gendre.

18. 101H110, 8 folios, 1404 : *in camera alta supra carreria Servineriis, in camera in qua jacebat magister cum filio dicti Jacobi adulto, in camera existente subtus solhelhatorio, in solelhatorio, in camera subtus aulam, in camera juxta dictam cameram, in aula, in coquinia, in penore profundo, in alio penore alto, in operatorio.*

19. 3E 4395, f° 325-336v, 1432 : *in operatorio, in despensa contigua operatorio, in penore, in aula, in camera contigua dicte aule, in quoquinia, in granerio sive blado, in quadam camera supra dictum granerium, in soliderio, in quadam camera anteriori, in quadam camera contigua alteri camere proxime designate.*

20. 3E 4395, f° 323v-324v, 1432 : *in operatorio, in aula superiori, in camera supra carreria, in camera retro, in camera iuxta aula de retro, in ayrecel, in penore.* Le barbier est dit absent, et non décédé. L'hôtel n'est pas localisé.

21. 3E 7412, ou 2Mi 1180, f° 96v-105, 1369 : *in camera alta a parte carrarie, in alia camera depicta stituata in fundo hospicii, in quoquinia, in aula, in camera stituata supra operatorium, in camera post operatorium* (réserve et deux lits complets pour ses employés), *in porticu, in botiga sub hospici, in operatorio.*

22. 3E 4395, f° 316-319v, 1430. L'inventaire signale qu'il vit dans un hôtel rue Arnaud Bernard où il possède aussi un jardin avec puits, un autre hôtel contigu. Il a encore deux autres hôtels, l'un rue *Capelle Rotunda*, l'autre rue *Putey Ginerii, un uchau* (une part d'un huitième) de moulin du Bazacle. *In camera alta, in aula, in alia camera ibidem contigua, in alia camera versus viridarium, in camera in qua dormebat dictus Johannes Fabri deffunctus, in aula inferiori, in operatorio, in penore.* L'hôtel de la rue Arnaud Bernard n'est pas inventorié.

23. Sédier : marchand de soie, de soierie, mercier.

24. 6736, 1416, seize folios séparés : *fuit factus inquantus de bonis qua fuerunt Petri Vaqueri.*

une *aula bassa*, la cuisine, une galerie de circulation ou préau (*in ambulatorio*), quatre chambres, un grenier haut, deux celliers, dont un face à la Garonne (25).

Nous avons déjà détaillé l'exemple exceptionnel par ses proportions de l'hôtel des Tornier, famille dont la fortune vient du change, anoblie, agrégée au capitoulat et investissant offices royaux et seigneuries (26). L'inventaire du marchand-drapier Guilhem Azémar, en octobre 1401, y fait beaucoup penser malgré quelques différences notables. Dans les deux cas il s'agit de vastes hôtels, composés de plusieurs blocs rassemblés. La fortune de leur propriétaire, sur le déclin pour Bertrand Tornier tandis que celle de Guilhem Azémar est l'une des plus belles au tournant des XIV[e]-XV[e] siècles, permet des acquisitions et aménagements de qualité. Guilhem Azémar est le contemporain de Bertrand Tornier, mais il n'est pas anobli et son hôtel n'a pas de chapelle (27).

Guilhem Azémar habite un *hospicium* rue du Fauga, composé d'au moins dix pièces, plus les dépendances (une entrée, un portique extérieur, une écurie, un cellier) et une tour assez grande pour y loger une chambre dans la partie supérieure (28). Il possède un autre hôtel rue du Fauga, placé devant le grand hôtel, *in quodam alio hospicio dictorum heredum stituato in dicta carreria Falguarii et ante dictum magnum hospicium*. L'accès se fait donc par une *intrata* débouchant sous le portique, et l'hôtel se distribue probablement autour d'une cour, entre dépendances et espaces d'habitation.

Non loin de là, un second bloc dans le quartier des drapiers, le Bourguet Nau. Dans la rue Blancart, Guilhem Azémar a une tour, dont il loue les étages, avec chai et *aula*. Derrière cette tour, un jardin (*ortus*) avec portique et *casal* donnant dans la rue du Bourguet Nau ; confrontant ce verger (*viridarium*), l'ouvroir du drapier ouvre sur la rue Bourguet Nau, ainsi que, confrontant l'ouvroir, un hôtel loué à un sartre (29). La boutique est donc ici distincte de la maison d'habitation mais notre homme a constitué des blocs cohérents, accumulant des parcelles, occupées par lui ou louées, accroissant ainsi son emprise sur une portion de sol urbain, stratégie déjà repérée pour d'autres notables toulousains (30).

Les demeures des Tornier ou Azémar sont de tout premier rang : composites, elles sont vastes, avec tour et dépendances, cour et jardin. Elles sont comparables aux hôtels des Maurand et Capdenier, démembrés pour construire le collège de Périgord, ou à l'hôtel d'une autre grande famille du Bourg, les Aurival (31).

Terminons par le cas des diplômés en droit. Certains ne font qu'étudier quelques années à Toulouse et se contentent de louer une chambre chez l'habitant (32). Toute leur fortune passe dans l'achat de livres, de quelques vêtements : ils se contentent d'un confort spartiate, prenant peut-être leurs repas chez leur logeur ou ailleurs (33).

Certains sont plus établis, enseignent, investissent progressivement les offices, les cercles capitulaires. Jean Chagerii, licencié ès lois, vit avec son épouse dans un hôtel loué au Collège de Maguelonne, dans la rue du

---

25. 3E 6736, f° 1-31, 1415. *In operatorio dicti domus, in retro botigue, in aula bassa, in coquinia, in ambulatorio, in camera alta posteriori, in i… leratum super operatorium, in ayrecelo alto, in camera alta anteriori, in retro camere, in penore, in penore versus Garona*. Il a aussi un hôtel rue Sesquières, qu'il loue, une borde et un jardin à port Garaud, des vignes au Félétras, d'autres biens fonciers et immobiliers à Montgiscard, à Vénerque.

26. Cf. articles cités, 3E 5897, XI, f° 4v-14.

27. 3E 5897, XI, f° 27-32. Les deux inventaires sont dressés par le même notaire, dans le même registre.

28. I*n aula, in quadam camera bassa situata iuxta aula dicti hospicii a parte carrerie, in quodam stabulo dicti hospicii, in intrata dicti hospicii, in porticum dicti hospicii exteriori, in quadam camera situata iuxta aulam et prope porticum dicti hospicii, in quoquinia dicti hospicii, in quadam camera dicti hospicii in qua cubabat domina Johanna relicta dicti Guilhelmi Azemarii, in quadam camera stituatam de supra quoquiniam, in quadam alia camera situata prope porticum dicti hospicii, in quadam alia camera dicti hospicii existente de super carreriam, in alia camera stituata iuxta predictam de super dictam carreriam, in camera alta turris dicti hospicii, in penore sive chayo dicti hospicii*.

29. Sartre : tailleur.

30. Cf. articles cités et les affaires de Guilhem Pierre Pagesie dans les *Mélanges Jean Kerhervé* (à paraître).

31. Cf. Patrice CABAU et Anne-Laure NAPOLÉONE, 2007. L'inventaire de Raimond d'Aurival est très lacunaire mais on y repère, malgré les découpes, une *aula*, une chambre basse contiguë, un puits (cour ? jardin ?), une cuisine, une dépense, une chambre basse pour les *famuli*, une entrée/*exitu*, un grenier, une écurie… et peut-être autant de pièces manquantes (A.M. Toulouse, II 27/3, 1423).

32. 3E 4395, f° 344-344v, 1426. Maître Pierre de Grateloup, bachelier ès décrets loge chez les héritiers de Pierre Puget. Dans sa chambre quatre livres, des vêtements, une ceinture de cuir à laquelle pendent trois couteaux dans un étui rouge, une bourse de cuir rouge. Il a un roncin.

33. *Ibid.*, f° 366-366v, 1426. Pierre de *Colombis*, étudiant au collège *vocati de lestudi* : dix livres, une table de 2,25 m de long, avec deux escabeaux, une planche de la même longueur, un *dressadorium*, mais le mot est barré et remplacé par « une caisse de sapin longue d'une canne », deux houppelandes, deux capuchons, un matelas rapiécé, deux oreillers, trois draps, deux couvertures (pas de bois de lit). *Ibid.*, f° 304-308, 1430 : l'inventaire de Jean de *Turre*, bachelier ès décrets, ne dit rien du nombre de pièces et de leur agencement. Il énumère de nombreux livres, des coffres contenant du linge en quantité (linge de lit et de table, de médiocre qualité et état), des pièces de vêtement et quelques ustensiles de cuisine.

cimetière de l'église du Taur (34). Dans sa chambre, trône un lit imposant (*un arqualieyt cum solerio et pedibus*, de 12 empans sur 10), bien garni (matelas et oreiller garnis de plume, une couverture blanche avec deux larges raies rouges, deux draps de lin), un peu de vaisselle de table en étain, un seau et une bassine de cuivre, un crible, 4 tisons ou pelles à feu (*tisafotz sive rispas ferri*), qui signalent une cheminée, quatre poêles, un coutelas et quatre couteaux rangés dans un étui (*unum basalart et IIIIor gladios in una cuteleria sive gayra*), cinq coussins ou carreaux (*V minhotz sive carrellos usitatos*), une échelle, une caisse de noyer de 8 empans de long dans laquelle on trouve… (le reste du folio est blanc: les livres?). Il s'agit du strict nécessaire mais les objets soignés renvoient à un niveau de vie relativement aisé et confortable, d'autant que l'inventaire se poursuit dans ce même hôtel avec sa veuve: l'*aula* sert à la fois de cuisine et de pièce à vivre (35), une autre chambre est bien meublée (36), un cellier contient des pipes de vin, un portique abrite des tonneaux vides, une table et deux bancs de sapin. Une borde, des arpents de vignes, des gasailles de chevaux complètent le patrimoine. Le statut social de cet homme et sa demeure au confort plus affirmé diffèrent du cas des simples étudiants.

Au-delà de l'emprise au sol, parfois sur un bloc entier, au-delà du nombre total de pièces, certains éléments distinguent donc l'hôtel du riche, du notable toulousain: la demeure lieu de résidence où se déroule la vie, dite privée, de la famille; la spécialisation de certaines pièces, la *coquinia* qui ne sert qu'à cuisiner; la mutiplication des espaces de stockage, de la cave à la mirande en passant par les celliers, dépenses et greniers divers (37); la présence a fortiori de deux *aulae* (basse, ouvrant sur le jardin ou sur un préau, haute, à l'étage noble), d'une tour, d'un jardin, d'un puits, d'une écurie (38)… Les galeries de circulation telles que l'*ambulatorius bassus* chez Bernard Vinhas, les portiques mentionnés dans les exemples cités, sans oublier le portique à colonnes (*prostiulus* ou prostyle) de l'hôtel Tornier, peuvent relier plusieurs bâtiments mais ont aussi une fonction d'ornement et d'agrément puisque certains d'entre eux sont meublés et décorés, tel le préau abrité dans le verger (Guilhem Azémar), en extension vers le jardin d'une salle basse et de la cuisine (Jean Faure, Pierre Vaquier), prolongeant l'*intrata* ou le *portale* (Guilhem Azémar, Bertrand Tornier) et donnant alors probablement sur la cour.

Le décor du bâti

Bien que les inventaires soient très peu détaillés sur ce point, les matériaux et certains éléments sculptés ou peints désignent aussi la demeure des riches et puissants Toulousains.

La façade sur la rue et l'accès sont particulièrement soignés. L'hôtel de noble Bertrand Tornier ouvre sur la rue par un *portale* muni d'un dispositif de récupération des eaux de pluie: des chenaux de plomb alimentent une grande jarre. Dans le verger du Bourguet Nau, sous le portique, Guilhem Azémar entrepose des matériaux de construction, du vieux chêne (*coralli antiqui*), des bouts de chenaux de bois (*canaleti fusti, peciam canalis fusti*), des planches de sapin, mais aussi « une pierre ouvragée pour faire un portail sur laquelle sont sculptées les armes *del Mon* (*quemdam lapidum operatum pro faciendo portale in quo erant desculpate arme del Mon*), de même trois autres pierres, dont on donne les dimensions (une carrée d'environ 4 empans de côté, une autre de même forme de 3 empans), la troisième étant travaillée pour un rebord de fenêtre (*operatum de quodam relays*) de 2 empans de long; dans la tour, vingt-quatre pierres travaillées pour faire un portail ou au moins une porte (*in dicta turre viginti quatuor lapidos operatos pro faciendo portale et nichilhominus portus…*), dont certaines sont munies de gonds (*erant cum cardinibus sive gossonibus*). La diffusion de l'héraldique est connue pour la fin du Moyen Âge.

---

34. *Ibid.*, f° 321-323, 1432. *In quadam camera in qua dormebat dum vivebat idem dominus Johannes Chagerii hospicii in quo habitabat quo tenebat collogii a collegio magalone Tholose situati in carraria seminterii ecclesie Tauri…* Ph. Wolff, et derrière lui d'autres, ont lu qu'il y avait là deux inventaires: celui de sa chambre au collège de Maguelonne, celui de son hôtel. Le texte laisse penser qu'il s'agit de diverses parties d'un même hôtel loué au collège de Maguelonne. Peut-on envisager une location à des conditions privilégiées? Des cours se déroulaient-ils dans cette chambre? Nous remercions Patrice Foissac d'avoir bien voulu s'interroger et échanger avec nous sur ces inventaires.

35. Trois caisses de sapin, une table de sapin, deux chaises, deux bancs de sapin, un banc, une maie, deux *cadasses*, deux poêles, un trépied, un chaudron, une caisse de cuivre, deux chenêts, quatre candélabres de fer, deux cribles.

36. Deux caisses, l'une en sapin, l'autre en noyer, un *arqualieyt* avec *solerio* et pieds, de 12 empans sur 8, un petit coffret ferré, une hache, un coutelas, quatre couteaux sans fourreau, deux grands, deux petits, cinq carreaux, des manteaux et houppelandes.

37. Cf. les contributions de Jean Catalo, et de Patrice Conte et Yan Laborie.

38. Les écuries et les roncins précisément décrits ne sont présents que dans les hôtels les plus vastes. Dans ceux-là aussi, des espaces de stockages multiples, des sacs de grain, de tonneaux de vin disent les liens de ces oligarchies toulousaines avec les campagnes environnantes. Notons aussi des poulaillers ou des objets pour donner à manger aux poules, et plus rarement, chez Raimond d'Aurival, dans son hôtel du Bourg, un pigeonnier de bois *in quo possunt esse sex paria colomborum*.

Classiquement, les armoiries ornent les clefs de voûtes (celle des Vinhas) (39) et les portails (de l'hôtel Delfau par exemple). Le blason sculpté au portail ne correspond pas forcément à celui qui y réside, mais par exemple à celui qui a fait bâtir ou possède l'immeuble. Ces pierres entreposées chez Guilhem Azémar ont-elles été déposées ou prévoyait-il des travaux d'embellissement ?

Quant aux autres matériaux de ces demeures, rien ou presque n'est mentionné. On évoque parfois la paroi (*pariete*) ou le *torticio* dans lesquels l'on plante les candelabres modèle *ficador*. La brique, les tuiles, le verre sont en revanche parfois cités dans d'autres actes passés par les notables toulousains. L'inventaire de Jacques de Laval note, entreposées dans une chambre, *duas januas hospicii abietis* (40), chacune de 8 empans de long sur 4 empans de large (soit 1,80 m x 0,90 m environ).

La seule mention de pièce aux murs peints se trouve chez l'épicier Guilhem del Pont, *in alia camera depicta stituata in fundo hospicii*. Cette chambre est celle du maître de maison : le lit y est plus vaste, bien garni ; s'y trouvent une grande caisse de noyer et ses deux escabeaux, deux autres bancs, deux bassinets ou *capellos* l'un en fer l'autre en cuir, autrement dit des couvre-chefs d'homme d'armes, le reste de la panoplie et des armes étant dans l'*aula*, enfin six livres dont cinq de médecine… Cela ne veut évidemment pas dire qu'il n'y ait pas ailleurs de peintures murales, l'étude des vestiges des maisons médiévales à Toulouse le prouve (41), mais on touche ici aux limites des inventaires : s'attachant aux objets mobiliers, ils n'évoquent la présence de murs peints que par raccroc, ici pour distinguer une chambre des autres.

Les meubles et l'aménagement : du nécessaire au superflu, confort et marques de distinction sociale

Des meubles les plus répandus aux plus rares

Outre ce qui est peint ou sculpté, le premier décor de la maison est l'ensemble des meubles. Tous les objets mobiliers – meubles, vaisselle, linge – sont précisément décrits selon leur nature (42), leur qualité (43), leurs dimensions, données en canne et empan (44), leur poids, estimé en marc, once, denier, leurs particularités (ferrures, cloisons, pieds, travail du meuble, couleurs, motifs pour le linge), et surtout leur état. Les mots sont alors inombrables : neuf, vieux, cassé (*ruptus, fractus, quasi ruptus*), coffres sans couvercle ou sans fond, meubles cuçonnés (*artesonatus*), linge usé, rapiécé, rapetassé (*petassatus*), déchiré, troué, mité, brûlé (*laniatus, perforatus, blasitus, ardatus*)…

Coffres et bancs partout, coffrets à usage spécifique

Les meubles de première nécessité se rencontrent chez tous mais en plus ou moins grande quantité et de qualité variable.

On trouve indifféremment dans toutes les pièces des coffres ou caisses (*caxa, caxia* mais aussi *coffredum* aux dimensions équivalentes) (45). Ce meuble basique de rangement peut avoir des pieds (*cum pedibus*), des ferrures (*caxa ferrata, cum feris*), des serrures, des cadenas et leurs clés (46), des cloisons intérieures (*cum meianis*). On y range les vêtements, le linge de maison, mais aussi des petits objets, des réserves. Certains coffres agrémentés d'escabeaux, de tabourets (*et suis scandellis, cum scandellis*) servent aussi de table.

---

39. Anne-Laure Napoléone, « Les maisons gothiques de Toulouse (XIIIe et XIVe siècles), dans *A.M.M.*, t. VIII-IX (1990), p. 121-141.

40. Deux portes de l'hôtel, en sapin.

41. Cf. Anne-Laure Napoléone et Olivier Testard, « Étude archéologique des élévations de la maison n° 15 de la rue Croix-Baragnon à Toulouse », dans *Archéologie Médiévale*, t. XXIX (1999), p. 145-168. Cf. le texte de Virginie Czerniak dans ce volume.

42. Coffre, coffret, table, banc, escabeau, chaise, bois de lit, dressoir, armoire… type de vaisselle, de linge, nom de l'objet, parfois en latin et en occitan.

43. L'essence des meubles, le plus souvent en sapin (*abietis, avietis*), parfois en chêne (*quercu*), en noyer (*noguerii*) ou en hêtre (*fagi*) ; la terre, le bois, l'étain, les métaux précieux pour la vaisselle, l'argenterie ; la laine, le lin, d'autres types de tissus pour le linge de maison.

44. La canne de Toulouse : 1,796 m ; l'empan : 0,224 m. Nous avons arrondi les équivalences en système métrique.

45. *Arca* ou *teca* sont plus rares. Des livres et du linge sont rangés dans deux *archa* de sapin de 6 empans de long chez Jean de Turre, bachelier ès décrets, Guilhem del Pont possède aussi une *arca*.

46. Le fils de Guilhem Azémar apporte la clé, f° 30v ; cadenas et clés, 3E 4395, *passim*.

Ainsi, dans la chambre basse chez Guilhem Azémar, *quandam caxam noguerii cum pedibus, vacua, cum sua clave, septem palmorum cum dimidio longitudinis, item aliam caxam noguerii sine pedibus, vacuam et sine clave*, de 6 empans. Sous le portique, une très longue huche de noyer (5,40 m) avec quatre cloisons, vide (*unam ucham noguerii cum quatuor meianis tria cannarum longitudinis vacuam*). Ce meuble s'apparente à un grand coffre puisque le notaire poursuit *aliam caxam abietis cum duobus meianis undecim palmorum longitudinis ruptam et vacuam*. En 1432, chez Pérone, veuve d'un sergent, on dénombre sept coffres, le plus souvent en sapin, pour quatre pièces à vivre. Le plus grand, en sapin, dans l'*aula*, mesure 2,25 m, mais on en cite aussi dans les chambres, un en hêtre (*fagi*) avec quatre pieds, de 8 empans sur 3, un autre en noyer, avec des pieds, mais troué.

Outre ces coffres et caisses, on inventorie chez les plus aisés des coffrets qui ont un usage spécifique. Ils renferment des objets de parure (bijoux, voiles, ceintures, aumonières), de piété (chapelets, *agnus dei*, amulettes, reliques), des nécessaires de toilette (peigne, miroir…), des documents (*instrumenta*), des livres, ce qui sert à écrire. Souvent ferrés, ces coffrets sont d'un travail soigné : certains sont dits « de Paris », recouverts de cuir, de telle couleur, peints…

Chez Bertrand Tornier une trentaine de coffres et coffrets, dont le coffret rouge des atours de sa fille, un autre de cuir blanc travaillé (*coffredum parvum corii albi operati*) pour des ceintures et reliques, un autre blanc et ferré, de Paris, pour des bijoux, un coffret de cuir bouilli (*corii bolhiti*) pour des tissus ouvragés…

À la même époque, dans la chambre de la veuve de Guilhem Azémar, trois coffres et dix coffrets. Un coffre contient des vêtements, un autre une impressionnante liste de *raupa lini* (nappes, touailles, serviettes, longières, draps), le tout dans un *coffredum ferratum de quinque palmorum vel circa* (1,10 m environ), enfin un dernier coffre contient des draps. On note aussi un *coffredum corii parvum ferratum* d'un empan de long, une caisse de noyer avec pieds (1,35 m x 0,50 m) avec des effets personnels plus ou moins précieux : deux ornements de coiffure, laissés en gage, une gibecière de cuir, un sceau et sa chaîne d'argent, des mâtines, un encrier, un plumier, des tablettes de cire, une petite boîte d'ivoire, des jambières de cuir pour aller à cheval… On cite un *coffredum depictum de diversibus ymaginibus et intus dictum coffredum* des chapelets, une ceinture, des objets de piété, un miroir au manche d'os ou d'ivoire (*speculum sive miralh ossi sive eboris*), d'autres miroirs et peignes dont un d'ivoire dans son étui (*unam pectinem eboris cum suo stug*), des lettres de grâce…

En 1415, le sédier Pierre Vaquier a dans son hôtel une dizaine de coffres et de coffrets ferrés. Il propose aussi dans sa boutique des coffrets de sûreté (en métal, garnis de ferrures), des coffrets plus précieux, ferrés aussi, de couleur (blancs, verts), un coffre de 2,70 m environ, peint et décoré (*ymaginatum*). Certains sont ensuite vendus à l'encan (47).

En 1423, noble Raimond d'Aurival a un petit coffret de cuir doré (*auripelatum*), *ad modum Catalonie*, qui renferme les bijoux de son épouse. Dans la chambre de Jeanne de Latour en 1441, on cite six coffres et coffrets, dont deux caisses de noyer de 8 et 4 empans, un petit coffre ferré de 6 empans de long, une caisse de sapin d'une canne qui renferme tout le linge de maison, un coffret *depictum* d'un empan et demi, dans lequel on trouve les chapelets, bijoux, aumônière, des pièces d'argenterie…

Les inventaires notent enfin de multiples exemples de planches isolées (*postes, fustes*) qui sont en fait des étagères de rangement courant le long des murs ou équipant des niches. Chez Guilhem Azémar la dimension des quatre planches de sapin (6,30 m de long chacune) repérées dans l'entrée de l'hôtel laisse entrevoir son volume. Dans la chambre haute du sédier Pierre Vaquier, un portant sert de penderie, *unum pengerium fusti pro tenendo raupas.*

Autre meuble très répandu, quelle que soit la pièce, le banc (*scannum, bancum*), avec des pieds ou un repose-pieds (*marqua pe*), mais aussi des petits bancs et banquettes, (*banquetum, banquetam*). Certains bancs peuvent être de très grandes dimensions, disposés sans doute le long des murs. Plus rares, combinant les avantages du banc et du coffre, et muni d'un dossier, l'archibanc (*arcabancus*), le banc-haut.

Chez Bertrand Tornier, sept bancs dans l'*aula*, dont un avec repose-pied, quatre bancs hauts (*banquos altos*), deux bancs longs, un de chaque côté de la salle (*duos banquos longos unum a quolibet latere dicte aule*). Dans l'*aula* de Guilhem Azémar, pas moins de sept bancs (le plus long mesure 6,50 m) dont *unum scannum viestatum cum suo*

---

47. Les prix sont entre parenthèses lorsque les objets peuvent être rapprochés : un coffret ferré de laiton, de Paris, avec onze ferrures, long d'une canne et demie (4 sous) ; un coffret de laiton de Paris avec sept ferrures (3 sous) ; un coffret de laiton de Paris avec sept ferrures, long d'un empan et demi, soit environ 0,33 m (22 deniers) ; deux coffrets blancs (*albos*) avec onze ferrures, longs d'un empan (0,225 m) ; un coffret vert, avec sept ferrures de laiton, d'un empan de long ; *unum coffredum* avec sept ferrures de laiton, de Paris, *ymaginatum*, d'une canne et demie de long, soit environ 2,70 m (4 sous 1 denier) ; *unum coffredum de pinharollo pictum* (un coffret de pin peint), long d'un empan et demi (environ 0,33 m), et dans lequel on inventorie des grelots, des bourses…

marqua pe de 2 cannes et un empan de long (3,80 m), deux banquettes de chaque côté de l'âtre (*in quolibet latere furnelli dicte aule unam banquetam*), deux tabourets à trois pieds (*duas banquas rotundas quamlibet cum tribus pedibus*). Dans la chambre haute de la tour, *unum arcabanc abietis in quo sunt duo caxe abietis* (48). Le boursier Jacques de Laval a plusieurs bancs aux pieds fourchus (49).

Fondamental à plus d'un titre: le lit

Autre meuble, à la fois de première nécessité et symbolique, prévu par les contrats de dot, le lit. Présents dans tous les intérieurs (50), les lits en imposent: ils mesurent en général 10 empans sur 8, soit 2,25 m sur 1,80 m, voire davantage. Ils sont constitués le plus souvent de bois de lit (*postes lecti, postes colque*). Les *arcaletum, arcalyeit* (51) ou lit-coffre sont de véritables meubles puisqu'ils sont aussi munis pour quelques-uns de courtines et d'un ciel de lit (*sobressel, linteamen pro ponendo supra lectum*), mais surtout de pieds et d'un *solerius* (*cum pedibus et solerio*). S'agit-il d'une tête de lit ou dosseret se prolongeant en ciel de lit ? (52) Dans les chambres, les coffres et les bancs entourent les lits, servent à la fois de rangement, de chevet, de marche-pied. Les enluminures les montrent mais aussi les dimensions mêmes de ces meubles, en harmonie avec celles du lit. Ainsi chez Guilhem del Pont en 1369, dans la chambre haute, trois lits entourés de sept coffres qui servent de marche-pied, recouverts parfois de coussins (53). Chez Jeanne de Latour (1441), un *archalectum* de 12 empans sur 10 avec *solerio* et un banc de sapin clos d'un seul côté (*clausum ab una parte*), de 12 empans de long aussi.

Certains ensembles sont imposants, raffinés. Chez la veuve de Guilhem Azémar, des bois de lit de 3,15 m sur 2,50 m (14 empans sur 11). Le lit est garni d'une *culcitra* légèrement plus grande, de 3,80 m sur 2,70 m (17 empans sur 12), d'un traversin de 2,90 m de long (13 empans), d'une courte-pointe livide barrée de rouge, de 3,80 m sur 2,90 m (17 empans sur 13). On signale aussi deux courtines vertes, chacune à quatre lés, qui se trouvent *ante lectum*, de 5,20 m sur 2,70 m (2 cannes et 7 empans de long sur 12 de large); de même trois tiges de fer au-dessus du lit (*tres bugnas ferri supra dictum lectum*) et trente anneaux de métal pour les courtines (*XXX anulos cortine metalhi*).

Dans l'hôtel du sédier Pierre Vaquier, au moins six grands lits bien équipés. Dans la salle basse, quatre bois de lit, une *flaciata* blanche avec cinq signes, de 16 empans sur 12, une vieille couverture de soie, une vieille *sargia* jaune safran (*coloris crocee*), une *coyssenam* avec une raie, de 16 empans sur 12, et deux *colquae* de 10 empans de long. Dans la chambre haute à l'arrière, des *postes lecti cum solerio*, et l'ensemble de la literie (*cossena, colqua, flassiata* blanche, draps). Dans la pièce au-dessus de l'ouvroir, des *postes lecti cum et absque solerio*. Dans la chambre haute de devant, un ensemble beaucoup plus soigné: un *arcalectum* de 2,70 m sur 2 m (12 empans sur 9), un banc de sapin de 2,70 m (12 empans), un autre de 6 empans, un *marchape* de bois de 10 empans, deux courtines vertes (*duas cortinas virides dicti lecti*) suspendue à deux tringles de fer (*duas virgas ferri dicti lecti*). Dans la chambre de derrière, un *arcalectum* et des planches de bois *ad modum scanni*. Lorsque ces biens sont vendus, les courtines vertes partent à 16 sous 6 deniers, l'*arcaleth* et ses bancs, pour 10 sous 1 denier, un autre avec les bancs pour 6 sous, un autre *arcaleth*, ses banquettes *(banquetas)* et planches, pour 4 sous 6 deniers, un *arcalit* avec des pieds pour 2 sous 9 deniers.

L'espace et le décor dédiés au repos et à la vie la plus privée sont très soignés chez certains et d'autres éléments complétent encore l'univers de ces chambres: des meubles, des objets particuliers, la qualité de la literie et du linge, le décor textile.

---

48. Il est parfois difficile de distinguer tabouret (*banca cum tribus pedibus*) et banque ou comptoir (*bancum ou banca*), sans mention de pieds. Par exemple, chez la veuve d'un servinier en 1430, dans l'ouvroir, 2 bancs, dont une *bancam rotundam cum tribus pedibus*, dans la salle, une autre grande banque ronde, dans sa chambre une autre pour dévider le lin (*pro debanando*), et une autre ronde à trois pieds.

49. *Unum bancum cum tribus pedibus forcatis longitudinis XVII palmorum* (chambre sous l'*aula*), *unum bancum cum duobus pedibus forcatis clausum ab una parte* (chambre contiguë), *unum bancum abietis cum tribus pedibus forcatis longitudinis XVII palmorum cum uno marchape eiusdem longitudinis* (*aula*).

50. Le lit nuptial apporté par sa femme est le meuble le plus estimé chez le scarcelier Germa Olivier, bien garni (une *culcitra*, deux *auricularia*, deux *linteamina*, une *sargua depicta*, *une banoa*), le tout estimé à 10 livres tournois petites.

51. Ces notations d'*arcalyiet* surviennent au XV[e] siècle. Diffusion d'un mot – Arnaud de Gressio, notaire du registre d'inventaires 3E 4395 (1425-1432) n'emploie pour désigner le lit que *postes lecti* ou *arcalieth cum pedibus*, parfois avec *solerio* ? D'un modèle ? D'une mode ? *Cadaleyt* désigne parfois un châlit.

52. Ph. Wolff pensait à une estrade, mais ces meubles ont des pieds, sont entourés ou intègrent des coffres qui servent de marche-pied. Nous penchons donc davantage pour le dosseret prolongé éventuellement en ciel de lit.

53. *Unam caxam munitam duobus coyssinis plenis*... Dans la caisse, des outils.



FIG. 1. ANNONCIATION «PREMIER LIVRE DES HISTOIRES», peint pour les capitouls, chronique 140, 1446-1447 (peintre inconnu). On notera le modèle de lit (ciel de lit rouge, courtines bleues), le dessus-de-lit rouge à fleurettes (et non rayé), le coffre de la largeur du lit, la tenture murale à ramages, un « tapit » sur la table. *A.M. Toulouse, BB 273.*

Des meubles plus rares

Beaucoup, y compris des Toulousains modestes, possèdent des tables, le plus souvent pliantes (*tabula plegadissa, plegadoria*) (54), avec leurs bancs ou escabeaux (*scandellis*). Ce qui fait la différence est l'essence du bois (communément le sapin, plus rarement le chêne et le noyer), la forme, le travail, la taille. Ainsi chez la veuve du servinier, deux tables, dont une pliante, dans l'ouvroir, mais aucune dans les autres pièces. La veuve du sergent a une table de chêne (*quercu*) avec quatre pieds, d'une canne de long (1,80 m), avec deux bancs de même longueur. Chez un fustier, trois tables dans l'*aula*: l'une constituée d'une planche de sapin de 2 cannes de long (3,60 m), avec deux escabeaux et deux bancs en sapin de la longueur de la table (*unam tabulam avietis unius postis longitudinis duarum cannarum cum duobus scandellis et banco avietis fracto longitudinis dicte tabule et alio longitudinis XII palmorum*), et deux autres tables plus petites (de 12 empans soit 2,70 m) (55). Ces tables permettent d'asseoir en moyenne six personnes dans l'*aula* (56).

Elles diffèrent des petites tables disposées dans les chambres, supportant les nécessaires de toilette ou servant de bureau. Ainsi, chez Guilhem Azémar, on trouve dans l'*aula*, deux tables, *unam tabulam plegadissam cum suis scandellis longitudinis duarum cannarum et quarte parte unius palmi* (3,65 m), *item aliam tabulam barratam antiquam* d'une canne et demi de long, dans la chambre, une petite table pliante, à quatre pieds, d'environ 0,90 m de long. De même chez l'épicier Jean Faure, deux tables, l'une petite dans sa chambre, l'autre dans l'*aula*, pliante et longue de 14 empans (3,15 m), associée à deux escabeaux et deux bancs.

Deux modèles sortent du lot: une table à trois charnières de fer qui se déplie sur 3,60 m dans l'*aula* du boursier Jacques Laval (57), une seule table ronde, en noyer, chez Guilhem Vaquier en 1356, *unam tabulam rotundam de noguerio* (58).

Chez certains Toulousains, des meubles plus rares, voire remarquables.

La *cathedra*, la chaise, est pourvue de bras et d'un dossier. Citées dans dix-sept inventaires sur quarante-cinq, sa valeur varie cependant beaucoup en fonction du modèle, de son travail et état: ainsi lors de la vente des biens de l'épicier Jacques Hélie (1371), *una cathedra* est achetée pour 12 deniers et demi, mais une autre part à 2 sous 8 deniers (59).

La plupart du temps, on ne possède qu'une seule chaise: Guilhem del Pont a une *cathedra* dans sa cuisine, une aussi chez le scarcelier Germa Olivier en 1391, une chez l'épicier Jean Faure... Mais certains en possèdent plusieurs (quatre chez noble François Ysalguier en 1436) (60), de divers modèles, notamment pliantes (*cathedra plegadissa*) (61). Dans l'*aula* de Guilhem Azémar, *duas cathedras fusti plegadissas factas cum barris de fagu*, avec des barreaux de hêtre, dans sa chambre, une chaise de noyer, dans la chambre au-dessus de la cuisine, une vieille chaise. Chez Pierre Vaquier, trois chaises sont rassemblées dans la salle basse, dont une pliante; la vente à l'encan cite la pliante (34 deniers), mais aussi une chaise ronde (*rotunda*, 22 deniers). Le juriste Jean Chagerii a deux cathèdres, l'ouvroir du barbier Jean Juvenis en compte trois, dont une pliante, plus une autre dans la chambre jouxtant l'ouvroir; Raimond d'Aurival a deux chaises dans son *aula*, l'une en noyer, l'autre en sapin; chez Jeanne de Latour, trois chaises pliantes. Bertrand Tornier en a deux dans son séjour des champs à Mons, l'une « quasi ronde », l'autre avec un *sostenh* travaillé à l'arrière.

Plus rares encore, le dressoir (*dressadorium*), l'armoire (*armarius, armesium*), le buffet (*buffet*), termes dont l'usage reste flou (62). Le coût de ces meubles n'est pas toujours très élevé: un *dresedorium* est acheté pour 4 sous 10 deniers par un *sutor* lors de la vente des biens de l'épicier Jacques Hélie. Mais sans doute y a-t-il dressoir et

---

54. Des tréteaux? Pas toujours puisque celle de J. Laval a des charnières. Ces tables pliantes limitent l'encombrement des pièces et s'adaptent au nombre de convives: dans la cuisine chez Guilhem del Pont *unam tabulam plegadissam*, dans l'*aula* du scarcelier Germa Olivier, une table *plegadoria* en 1391. En 1391, le lanassier Jean Planèze a deux tables *plegadisse* de sapin, quatre escabeaux, une petite table avec deux escabeaux, deux bancs, le tout estimé 1 livre tournois.

55. 3E 4395, f° 302-303v, f° 308v-309v, f° 311-311v.

56. Dans la salle basse de l'hôtel de Pierre Vaquier, une table pliante de 2 cannes de long (3,60 m) et ses deux escabeaux; une petite table pliante, de 4 empans de long (0,90 m); une table de sapin, pliante, de 2 cannes de long (3,60 m). Ces tables (regroupées?) sont vendues ensuite à l'encan pour pas grand-chose: 2 sous pour une vieille table pliante, 3 oboles pour une table pliante et ses escabeaux.

57. *Unam tabulam abietis plegadissam cum tribus frachissis ferri longitudinis duarum cannarum cum tribus scandellis...*

58. 3E 7411, 2Mi 1180, f° 4v-6v, 1356.

59. 3E 7412, 2 Mi1180, f°132-139v.

60. Cité par Ph. Wolff et C. Sicre, cet inventaire est aujourd'hui introuvable, A.M. Toulouse, layette 60 c 30/99.

61. Chez Vidal de Fomont, deux *catedras plegadichas*.

62. Nous renvoyons à l'article d'Yves Esquieu dans ce même volume.

dressoir, beaucoup étant faits de simples planches assemblées (63). Ainsi Guilhem Azémar possède deux armoires : l'une dans l'*aula*, abrite, entre autres, deux salières d'étain, l'autre sous le portique renferme des oules contenant de l'huile, de la graisse. Ces meubles diffèrent en qualité, fonction et valeur, dressoir pour le premier, simple rangement pour le second (64). De même, Jeanne de Latour, dans son unique pièce à vivre, a un petit dressoir en sapin de peu de valeur (*parvum dressadorium fusti avietis parvi valoris*) (65).

Certains servent bien à abriter et exposer la vaisselle de service et les verres, comme le dressoir et le buffet dans la salle basse de Pierre Vaquier ou, chez un sergent, un dressoir à pichets à trois étagères, de 2,25 m sur 0,90 m (*unum justerium fusti cum tribus stagnis longitudinis X palmorum vel circa et amplitudinis IIIIor palmorum*). Le fustier Jacques Boerii a dans son *aula* deux dressoirs dont l'un *pro tenendo vitra* (66). L'épicier Jean Faure a un dressoir à quatre pieds dans sa chambre mais il a aussi un *armarium pro tenendo vitra* dans la salle basse.

La distinction sociale commence à se lire en fonction de la quantité et de la qualité de meubles pourtant détenus par tous les Toulousains. Elle s'affirme davantage lorque l'on a constitué des ensembles discriminants de la fortune, du train de vie, de l'accessoire et du superflu, en particulier le nombre de sièges (bancs, banquettes et chaises), associés aux tables (67), dressoirs ou armoires. Quelques comparaisons parlantes :

	Sièges (escabeaux et carreaux non compris)	**Tables (certaines avec escabeaux)**	**Dressoirs, armoires…**
Guilhem del Pont, épicier	6	4	-
Guilhem Azémar, drapier	9	4	2
Bertrand Tornier	19	8	3
Pierre Vaquier, sédier	14	6	2
Jean Faure, épicier	8	2	2
Jean Chagerii, juriste	4	1	-
Jean Juvenis, barbier (hôtel et ouvroir)	8	3	3
Vidal de Fomont, faure (hôtel et ouvroir)	4	-	1
Jacques Boerii, fustier	4	3	1
Pérone, veuve de sergent	1	1	1
Pierre de Columbis, étudiant	- (2 escabeaux de la table)	1	-

Quelques meubles et univers particuliers complètent le décor de ces intérieurs.

Les objets de la petite enfance sont principalement illustrés par des berceaux et leur literie. Les inventaires ne donnent qu'un seul exemple de chaise d'enfant, associée à un berceau, chez le *retonditor* Guilhem de Barcodan (68). Les berceaux, *cuneum sive bres*, sont en bois, certains clos de planches, de barreaux, avec ou sans pieds. D'autres sont des « berceaux de corde » (*bres corderit*), couffins dont on ne sait s'ils étaient posés à terre ou suspendus. Le linge pour des berceaux ou des lits d'enfants n'est cité que dans les maisons les plus aisées. Cette literie est la plupart du temps précieuse tant par les matières (étamine de laine, soie), que par les motifs (des couvertures rayées ou bordées de galons, brodées, armoriées). Les couvertures de berceau sont en général rouges, cette teinte ayant une connotation prophylactique, de même que les branches de corail, amulettes protectrices pendues au cou des enfants sont aussi rencontrées (69).

63. Par exemple chez Bertrand Tornier, Vidal de Fomont. Chez le lanassier Jean Planèze un *banc cum armario et duobus postibus* est vendu pour 10 sous. Le sédier Pierre Vaquier a un *armesium fusti quatuor pal de cayro*.

64. *In quodam armario dicte aule (...) in armario existente in porticu…*

65. Cas différent chez le barbier Jean Juvenis, trois meubles dans son ouvroir : *unum armarium pro tenendo pictines et razores talhans et ibidem tribus speculis sive miralhs, item un buffet parvi valoris, item unum armarium pro tenendo vitra.*

66. L'autre : un *armarium fusti* de 8 empans sur 3 (1,80 m x 0,68 m).

67. D'après C. Sicre le record est détenu par noble Raimond Embry : soixante-sept sièges et vingt-deux tables (1413, 3E 14 447, f° 23-25). La dégradation de l'inventaire ne permet pas de le vérifier.

68. 3E 6761, 6 folios séparés, 1435.

69. Cf. notre contribution, « Les nourrissons toulousains à la fin du Moyen Âge », dans le colloque *La naissance au Moyen Âge*, mai 2007, Cabestany (à paraître).

Les notables toulousains lisent, écrivent, travaillent le plus souvent dans la chambre (70). Quelques inventaires, toujours les mêmes (Bertrand Tornier, Guilhem Azémar...) citent des sceaux d'argent pendus à une chaîne, des marques, des tablettes d'ivoires remplies de cire pour écrire, des encriers et des plumiers plus ou moins précieux, des chaufferettes de métal pour se réchauffer les mains, les livres de comptes rangés dans des coffrets (71)... Mais on signale aussi ce qui ressemble à des écritoires, des bureaux pour faire ses comptes, comme chez Guilhem Azémar, deux *tabularium sive contador*, l'un avec quatre pieds, l'autre avec deux escabeaux, tous les deux recouverts d'un *tapit* vert (72). Lors de la vente aux enchères des biens de l'épicier Jacques Hélie, un notaire, maître Pierre de Senhano, achète *unum scriptorium* pour 11 deniers.

Certaines tables servent à compter mais d'autres sont des tables de jeu. La vente des biens de Jacques Hélie signale deux *tabularios* (bureaux ou tables de jeu ?) achetés pour 17 deniers, ainsi qu'une *tabula squaquorum*, achetée par un *sutor* pour 2 sous 3 deniers. Explicite aussi la mention dans la salle basse de l'hôtel du sédier Pierre Vaquier en 1415, d'*unam tabulam ad ludendum ad tabulas.*

Les aménagements de confort

Fiat lux !

Les candélabres et lampes, les ustensiles de métal regroupés près des cheminées partipent aussi au décor. Aucun inventaire n'évoque l'allure des cheminées (hormis la notation de banquettes de chaque côté de l'âtre), rien sur leur décor éventuel. On signale parfois « un pare-feu à placer devant la cheminée ». Ailleurs, on se contente des accessoires habituels, chenêts, parfois avec anneaux, pelles à feu, tisonniers, ustensiles de métal divers, en cuivre souvent (73).

Les inventaires détaillent les différents modèles de candélabres (*candelabrum*), de lampes (*crucibolum, patena, calelh*), de lanternes (74)... Logiquement, les plus aisés ont plus de candélabres que les autres, qui se contentent de lampes à huile ou de chandelles de suif. Quelques-uns de ces dispositifs d'éclairage sont fixes (*candelabrum ficador, plantador, fixatum in pariete, in torticio*), mais la plupart sont portatifs. On précise s'ils accueillent des chandelles ou des torches de cire, des chandelles de suif (*ceupi*), on indique le nombre de douilles, le caractère ouvragé des pieds... Ces candélabres sont en métal (en fer le plus souvent, mais aussi en laiton, en cuivre), certains sont composés de « bandes de métal en guise de candélabre » (75). Un modèle sort de l'ordinaire et évoque les plaisirs de la chasse: chez noble François Ysalguier, *unum cornum cervi pro candelabro*, un candélabre en bois de cerf.

---

70. Cf. notre synthèse, « Lire et écrire chez les notables toulousains à la fin du Moyen Âge ? », dans le Congrès de la F.H.M.P., *Toulouse, une métropole méridionale: vingt siècles de vie urbaine*, Toulouse, juin 2007 (à paraître).

71. Cf. les articles sur les Tornier. Dans la chambre de Guilhem Azémar, *unum sigillum cum quadam cathena argenti ponderis trium onciarum et IIIIor denariorum (...), unam mercam pro mercando pipas, aliam mercam pro mercando pannos, quoddam atromentorium sive scrivaniam (...); item IIIIor cenletas cum copertura plenas cere pro scribendo (...) duas canletas plenas cere pro scribendo...*

72. Dans la chambre des maîtres de maison, *unum tabularium sive contador cum duobus scandellis copertum de quodam panno viridis colorie vocato tapit parvi valoris XIII palmorum longitudinis et octo amplitudinis* (3,15 m sur 1,80 m) et dans une autre chambre: *unum tabularium sive contador cum IIIIor pedibus abietis copertum de uno tapit coloris viridis modici valoris.*

73. Quatre chenêts chez Germa Olivier. Chez Jean Planèze, des chenêts, trois *tizonie* de fer, un trépied, signalent la cheminée. Dans l'*aula* de Guilhem Azémar, *duos gossetos ferri cum anellis*, dans la cuisine, deux pelles à feu (*rispam ferri*), un trépied, mais aussi une bassinoire (*unum scalfalieyt cupri cum copertina perforata*)... On pourrait multiplier les exemples.

74. Chez Bertrand Tornier, mais aussi chez le modeste Germa Olivier, estimée 3 sous.

75. Des exemples complètent ceux déjà publiés. L'épicier Guilhem del Pont a neuf candélabres: dans la chambre haute, un *candelabrum fiquatorium ferri, aliud candelabrum metalhi*; dans la cuisine, *un candelabrum de cupro*; dans l'*aula*, six candélabres de fer. Le lanassier Jean Planèze n'en a qu'un seul, en fer, et deux lampes à huile (*une pathena, un crucibolum*). Bertrand Tornier a sept candélabres, deux lanternes de corne, d'importantes réserves de cire dans son hôtel de Toulouse; dans son domaine campagnard de Mons, on dénombre seize candélabres (dont des modèles *ficador, plantador, ad modum lampadis*), trois lampes (*crucibola*, dont deux en fer), trois lanternes (de corne). Chez Guilhem Azémar, vingt-quatre candélabres, du modèle le plus simple au plus ouvragé: dans l'*aula, duo candelabra ferri posita et fixa in muro dicti hospici pro tenendo ibidem torchas cereas, plus loin quasdam bandas ferri pro faciendo candelabrum in dicta aula*; dans la cuisine, sont rassemblés dix-neuf candélabres, huit de cuivre pour des bougies de cire, dont cinq aux pieds ouvragés, six de métal dont trois pour des chandelles de suif et avec douilles, trois sans douille, ainsi que cinq candélabres de fer (*octo candelabra cupri pro tenendo candelas cere quorum quinque sunt operata in pedibus et tria sunt perlata, item sex candelabra metalli videlicet tria ex illis pro tenendo candelas ceupi et cum dolha et alia tria sine dolha, item quinque candelabra ferri...*); dans la chambre de sa veuve, un haut candélabre de fer à cinq douilles (*unum candelabrum ferri longum cum quinque duelhis*) et une caisse de sapin de empans et demi pour ranger les chandelles (*pro tenendo candellas*); dans une autre chambre, *unum candelabrum ferri fixum in pariete*. Chez le sédier Pierre Vaquier, deux lanternes et sept candélabres; on en vend certains à l'encan: un grand candélabre, 12 deniers; deux *candelabra ficadora, unum crucibolum, unam ferretam* pour 3 deniers; *quoddam calelh*, 3 deniers; trois candélabres *ficadora* 12 deniers; *quemdam candelabrum rotundum cum tribus catbenis*, 2 sous 41 deniers.

L'hygiène

Dans les hôtels des notables, des aménagements de confort facilitent l'hygiène et la toilette. Nous n'avons rencontré aucun indice d'évacuation des eaux usées, de présence d'évier, d'étuve. Chez la plupart des Toulousains, y compris chez les plus riches, une multitude de récipients permettent de porter l'eau : des seaux, de bois ou de cuivre, des bassines de métal de toutes tailles (« pour laver la tête des filles » dans l'inventaire de Bertrand Tornier), des aiguières dans les salles mais aussi dans les chambres.

Quelques grands cuveaux (*cubatum*) de bois sont mentionnés, explicitement dits *pro balneando* chez Bertrand Tornier ou *unum cornutum abietis in quo mulieres balneantur* chez Raimond d'Aurival. Seul l'inventaire de Raimond d'Aurival cite en passant des latrines (*in quadam stagia bassa in qua sunt necessaria sive latrine*, avec *unam cathedram sive necessariam*). Quelques-uns ont des chaises percées (*cathedra perforata*), par exemple Bertrand Tornier, Guilhem Azémar, Pierre Vaquier, Jean Faure. Si, chez ce dernier, on évoque une *quatedram perforatam pro spaciendo*, les inventaires de Jacques de Laval ou de Raimond d'Aurival sont plus naturalistes, *unam cathedram fusti pro evacuando pondus naturale, unam cathedram pro cagando sive cagadoyra…*

Le mobilier répond à des nécessités mais joue aussi un rôle évident d'aménagement spécifique, de confort, voire d'ornement. Peut-on pour autant parler de lien systématique entre ameublement et statut social ? Oui, en partie : certains meubles et objets ne sont présents que chez les plus riches, *a fortiori* en grande quantité et de belle qualité ; de même, certains vivent le soir à l'éclat des candélabres et des chandelles tandis que d'autres sont faiblement éclairés. Mais on constate également, grâce aux listes de prix et d'acquéreurs des biens vendus à l'encan, que certaines pièces sont finalement abordables (76), qu'on les retrouve dans les intérieurs plus modestes d'artisans ou d'officiers subalternes. Il ne faut donc pas généraliser, mais penser aussi à la part de l'envie et du goût de chacun dans l'aménagement de son décor domestique.

Le décor relève enfin de tous les objets rangés, disposés dans et sur ces meubles, en particulier la vaisselle, le linge de maison, les tissus d'ameublement, tout ce qui compose un décor textile. C'est davantage dans cette parure de la demeure que se lisent la fortune, le raffinement, le style de vie et les références culturelles de certains Toulousains.

La maison parée : notabilité et urbanité toulousaines

La vaisselle de table : le poids de l'étain

Marie-Claude Marandet a largement détaillé la vaisselle de préparation et de service (77). Nous nous limiterons donc ici à quelques compléments sur la vaisselle de table grâce à des inventaires puisés dans divers registres, exemples plus remarquables que courants.

La vaisselle de table inventoriée est surtout d'étain, plus rarement de bois, encore plus rarement de terre. La quasi-absence de la vaisselle de terre, la plus courante, frappe le lecteur tandis que, quel que soit le niveau social, la vaisselle citée est le plus souvent d'étain. Est-ce là un signe d'urbanité ou un effet de source ? N'oublions pas que l'inventaire sert d'abord à évaluer la valeur des biens. Il y a fort à parier que la vaisselle de terre la plus commune ne valait pratiquement rien, était très fragile, éclatait ou se fendait après un certain nombre de cuissons (78)… En revanche, lorsque les inventaires notent la vaisselle de terre ou de bois, elle a une particularité ou un décor peint, ce qui tendrait à confirmer cette hypothèse : ainsi une jatte de bois peinte (*unam grassalam fusti pictam*) dans la cuisine de Guilhem del Pont, trois *grasalas depictas* parmi les biens de Jacques Hélie en 1371, les deux épiciers disposant par ailleurs d'une vaisselle de table d'étain variée et complète rangée dans l'*aula*.

Les inventaires décrivent soigneusement les listes de vaisselle d'étain, quelques pièces chez les plus modestes, des services plus ou moins complets et raffinés chez les plus riches : écuelles profondes ou plates, avec ou sans

---

76. Hormis les meubles rares, en noyer, ornés, les prix les plus élevés concernent les objets métalliques, les lits garnis, le linge.

77. Marie-Claude Marandet 1997-1998.

78. Merci à Jean Catalo de nous avoir fait partager son expérience d'archéologue. En fouille, la vaisselle de terre est de loin la plus abondante mais souvent en très mauvais état, peut-être utilisée à la manière d'une « vaisselle jetable » ou tout du moins relativement éphémère. Faible durée de vie et modeste valeur pourraient expliquer qu'on ne prenne pas la peine de la coucher sur inventaire.

oreilles, jattes, petites et grandes, avec ou sans anses, tranchoirs, salières, la forme et la contenance des pots et pichets (*iusta, pitalpha rotunda, cadrata, ayguières*), gobelets, tout est noté.

Quelques prix de vaisselle de table d'étain indiquent qu'elle est relativement abordable. Chez le scarcelier Germa Olivier un modeste ensemble de service de table en étain est estimé, en tout, 10 sous tournois. La vente des biens de Pierre Vaquier donne aussi quelques prix: deux *platos*, 8 sous, un pichet d'un demi pégau, 3 sous 2 deniers, une ayguière, 22 deniers.

Quelques ensembles de vaisselle d'étain:

	Pots, pichets	**Écuelles**	**Jattes**	**Grasalets**	**Salières**	**Oules**
Guilhem del Pont	16	28	6	13	-	6
Jean Bertholin, sabotier	3	-	-	-	-	
Guilhem Azémar	13 dont 2 ayguières	10	8	12	-	1
Bertrand Tornier (hôtel de Toulouse)	Au moins 12 dont une ayguière	34	9	12	-	-
Pierre Vaquier, sédier	3	9		2	1 (de bois)	2
Jeanne de Latour	5	15	6			1
Doumenca, veuve de servinier	2	Le reste de la vaisselle est en bois: 4 écuelles, 4 jattes				
Jean de Turre, bachelier ès décrets	2	4	2	-	-	
Jacques Boerii, fustier	8 dont une ayguière	4	4	1 (et 17 en bois)	2 (et 1 en bois)	
Jean Faure, épicier	3	6	4	6		
Jacques Chagerii licencié ès lois	5 dont une ayguière			-	-	
Jean Juvenis, barbier	1	13		9	1 (de bois)	-
Vidal de Fomont, faure	10 dont 2 ayguières	11	10	11	4	-

Verres et bouteilles sont rarement mentionnés: parce que plus fragiles ou enlevés avant inventaire ? Quelques documents en citent pourtant: la vente des biens de l'épicier Jacques Hélie laisse partir *unam ambolam vitri plenam* pour 11 deniers, deux *ambolas vitri* pour 20 deniers, six *ambolas vitri* pour 20 deniers, vingt *ambolas vitri* petites et grandes pour 2 sous; chez un servinier on note *unam anforam sive ambolam vitri*, chez le fustier Jacques Boerii, une bouteille pleine d'eau de rose dans l'*aula* (*unam amphoram plenam aquam rosarum*), un vinaigrier de terre (*vinagrerie terre*) et un meuble *pro tenendo vitra*, verres qui ne sont pas listés; chez le barbier Jean Juvenis, *III amphoras vitri, IIII ventosas vitri et tria vitra pro bibendo*.

L'argenterie: luxe et thésaurisation

L'argenterie est exceptionnelle et ne se rencontre que chez les plus notables. Elle ne se trouve jamais dans l'*aula*, mais enfermée dans des coffres dans les chambres ou les pièces qui servent de resserre aux objets les plus précieux. L'argenterie décore de façon la plus coûteuse et raffinée la table, mais elle est aussi un moyen de thésauriser, sert de réserve de numéraire, de moyen de paiement, *a fortiori* en ces temps de dévaluation de la monnaie, est enfin parfois laissée en gages.

Jeanne de Latour n'a qu'une cuiller d'argent, rangée dans un coffret peint, parmi les bijoux, chapelets, amulettes et plaques d'argent de ceinture; Pérone, veuve d'un sergent, a une tasse d'argent pesant environ une once; le faure Vidal de Fomont a trois tasses d'argent, d'un demi-marc d'argent, et deux cuillers d'argent, retrouvées dans un grenier (une cachette ?). Bertrand Tornier possède de nombreuses pièces de métal précieux: une écuelle, un plat d'argent et un couteau d'argent, de l'orfèvrerie pour sa chapelle (calice et patène à ses armes), un petit reliquaire d'argent, mais aussi, parmi ses effets personnels, son sceau et deux chaufferettes munies d'argent. La plus grosse part de l'orfèvrerie est constituée par une liste impressionnante de bijoux et de ceintures aux plaques d'argent, biens de famille mais aussi probablement traces de gages d'anciens débiteurs.

Mais le plus bel ensemble appartient à Guilhem Azémar, une argenterie de prix qui pouvait orner la table et le dressoir. Les pièces sont décrites avec minutie, certaines ayant été laissées en gages (79): six tasses d'argent, pleines, pesant 6 onces chacune; un bassin d'argent, doré à l'intérieur, orné d'un émail représentant un homme et une femme avec trois arbres verts (Adam et Ève, le jardin d'Éden, scène courtoise ?), avec le signe des Ysalguiers à l'extérieur, le tout pesant un marc 7 onces et un demi-denier d'argent; une « noix d'outremer » avec quatre anses d'argent doré, et avec un pied d'argent blanc, le tout pesant un marc d'argent, laissée en gage par les héritiers de Pierre Guilhem Jean de Montastruc, bourgeois de Toulouse; huit cuillers d'argent émaillées près des pelles, pesant 6 onces et 18 deniers d'argent; six cuillers d'argent avec des manches en forme de gland et de têtes d'hommes sculptées, pesant 8 onces et dix deniers d'argent; deux grands couteaux au manche d'ivoire pour servir et découper les viandes sur la table et argentés, émaillés d'azur et de fleurs de lis près de la lame/pelle (80); un autre petit couteau au manche d'ivoire, ces trois couteaux étant rangés dans un fourreau, ensemble laissé en gage par la dame de Terride au nom de sire Guilhem de Montbrun.

Outre les meubles, les luminaires, la vaisselle et l'argenterie, les maisons se parent d'un décor textile constitué par le linge de maison (linge de lit et de table), par les tissus d'ameublement et les tentures. Les intérieurs toulousains prennent alors des couleurs, offrent un décor textile raffiné chez les plus influents.

Le décor textile: couleurs et parure de la maison

Le linge de maison orne principalement tables et lits (81). Sa quantité, sa qualité et son état distinguent les maisons opulentes de celles au train de vie plus modeste ou à la splendeur passée. Certaines de ces pièces témoignent enfin de la transmission d'un patrimoine textile d'une génération à l'autre. On conserve le linge longtemps à la fois pour sa valeur matérielle et mémorielle: le linge de lit et de table neuf est rare, il est le plus souvent usé, déchiré, troué, mité… Cette valeur du beau linge fait que, comme la vaisselle précieuse et d'autres objets, certaines pièces sont laissées en gage: en témoignent explicitement les inventaires de Bertrand Tornier et de Guilhem Azémar, mais cela est probable chez d'autres, par exemple chez l'armurier Vidal de Fomont.

79. Pour les citations de l'argenterie des Tornier, nous renvoyons à nos précédents articles. Pour Guilhem Azémar: *Item sex taceas argenti planas ponderantes quamlibet sex oncias argenti. Item unum taceam sive bassinam argenti intus deauratum cum quodam armant in quo armant sunt depicti quidam homo et quadam mulier cum tribus arboribus viridibus et cum signo Ysalgarum a parte exteriori ponderis unius marche et septem onciarum medietatis uno denario argenti. Item quamdam nucem oltrama IIII oreriis de argento supra deaurato et cum pede argenti albi quod totum ponderat in universo unam marcham argenti que tradita fuit in piguore quia aliqua summe dictis heredibus Petris Guilhelmis Johannis de Monte Astruco burgensis Tholose pro ut ibidem dictum fuit. Item octo cloqueria argenti armalhta iuxta palam ponderanta in universo sex oncias et decem denarios argenti. Item sex cloquearia argenti cum caude ab modum et fayssonem de aglan et cum capitibus hominum ibidem desculpatis ponderata in universo quinque oncias et decem denarios argenti. Item duos cutellos cum manubrio eboris magnos factos pro sirviendo et sindendo carnes in mensa glaubatos de argento iuxta palam et armalhatos de azur et floribus lilii cum alio parvo gladio manubrato de ebore, omnes tres in quadam vagina, qui cutelli traditi cum dicta vagina fuerat in piguore dicto condam Guilhelmo Azemarii per dominam de Terride nomine dominum Guilhelmi de Montebruno pro ut ibidem fuit dictum.*

80. Cf. les beaux couteaux dans *Archéologie et vie quotidienne aux XIIIe-XIVe siècles en Midi-Pyrénées*, Exposition Musée des Augustins, Toulouse, 1990, notices n° 22, 359, ou *Plaisirs et manières de table aux XIVe et XVe siècles*, Exposition Musée des Augustins, Toulouse, 1992, p. 254-261.

81. N'oublions pas que certaines courtines peuvent être accrochées devant des baies, en guise de portières, pour séparer des pièces.

Le linge de table

Les diverses pièces du linge de table sont sorties lors des repas de fête mais aussi, pour certaines d'entre elles, tous les jours, combinées à la vaisselle déjà évoquée. Sont patiemment énumérées les nappes (*mapa*), les longières (*longeria*), les grands essuie-mains collectifs (*manutergia*), les serviettes individuelles ou touailles (*toalhas*), de belle taille aussi. Les dimensions de ce linge sont amples: les tables sont longues et les nappes retombent au sol. La qualité et la provenance des tissus varient: lin grossier (*mappa grossa*), d'étoupe (*stope*), ou plus fin, de palmète, des nappes et longières *istius patrie, opere Tholose* mais aussi *operis de Damacio*, *Francie, Catalonie* (82), des serviettes ouvrées (*manutergium operatum*).

Marie-Claude Marandet ayant développé ce point, nous nous contentons de présenter quelques exemples. Comme pour le linge de lit, les plus riches en ont beaucoup (83), de qualité variée, les plus modestes se contentent de quelques pièces (84), nappes et *manutergia* surtout, les touailles étant beaucoup plus rares, à moins que les mots soient parfois employés l'un pour l'autre.

	Nappes	**Longières**	**Manutergia**	**Touailles**
Bertrand Tornier (à Toulouse)	28	13	15	-
Guilhem Azémar, drapier	21	15	19	-
Pierre Vaquier, sédier	7	10	-	10
Jacques de Laval, boursier	10	4	6	7
Jeanne de Latour	7	10	-	6
Jean de Turre, juriste	8	10	6	-
Jacques Boerii, fustier	4	4	7	-
Jean Faure, épicier	8	5	-	-
Vidal de Fomont, faure	25	10	7	-

Ce linge de table est rayé (85) ou damassé: le plus souvent, les nappes ont trois *vetis* (à trois bandes ou raies, ou à raie triple?) à chaque extrémité (*in quolibet capite*), mais aussi à deux, quatre, sept, neuf et même douze; longières et *manutergia* sont aussi rayées, composant des ensembles assortis aux nappes. Les inventaires ne mentionnent pas de couleurs, ni pour les nappes, longières et serviettes, ni pour les raies. Ce linge de table a-t-il des bandes colorées, comme le linge basque actuel? Cela est possible puisque nous avons rencontré une fois la mention d'une nappe à cinq raies bleues chez le juriste Jean de Turre. De façon plus courante, on semble jouer sur l'alternance des tissages qui donne un aspect damassé à un linge blanc.

Le linge de lit

On retrouve ce que les dots englobent dans l'expression *lectum munitum*: la *culcitra* (couette, en fait davantage le matelas, une housse de toile garnie de plume, un peu plus grande en général que les bois de lit) (86); la couette ou édredon serait plutôt la *cossena*, *coyssena*, (mais le même mot désigne aussi des coussins et même parfois le matelas, en fonction des énumérations et des dimensions); les oreillers sont désignés par *auricular*, *pulvinar* (qui peut être *traversatus* ou d'une dimension correspondant à la largeur du lit); et tout ce que l'on étend sur le lit, couverture (*copertorium*, *cobertura*, *copertura*, *flassiata*, *flessiata*, *flaceata*), courte-pointe (*lodex*, *vanoa*), *sergia*, *sarguia*, ou *bocayran* lorsqu'il s'agit d'un couvre-lit de toile, et bien entendu les draps (*linteamina*).

82. Par exemple, Vidal de Fomont a deux longières *operis de Damacio,* de 30 empans de long, une nappe *operis Francie* de 2 cannes de long (3,60 m), un *manutergium operatum in quolibet capite filo blano*, de 5 empans de long. Le boursier Jacques de Laval a *unum toalho operatum in quolibet capite Catalonie.*

83. Le barbier Jean Juvenis qui possède vingt-et-une *toalhes*, mais au moins six servent *pro faciendo barbam*. Bertrand Tornier est le seul à posséder quatre nappes d'autel, deux *manutergia* ouvrées à poser sur l'autel...

84. Chez le scarcelier Germa Oliverii, six nappes et huit serviettes « de ce pays ». Chez l'apprêteur et marchand de laine Jean Planèze, le linge de table est plus varié et plus fin: des nappes et des longères *francesie*, trois draps, deux serviettes, estimés 2 livres tournois petites, des longerie « de ce pays » valant 2 sous.

85. Lorsqu'il ne l'est pas on précise *sine veta*, rencontré rarement.

86. Chez Vidal de Fomont on cite pour un lit, un drap d'étoupe pour mettre sur la paille, *unum linteamen scope pro ponendo supra paleam* (housse à matelas).



FIG. 2. LA CÈNE. MANUSCRIT DE PROVENANCE INCONNUE. On notera la nappe à bandes (damassées ?).
B.M. de Toulouse, Ms 888, f° 18.

Les couvertures et courtes-pointes sont en général blanches mais elles sont très souvent ornées de bandes, raies, rayures (*veta*), le plus souvent rouges et vertes (87), mais aussi noires (88) ou roses (89). Ces raies ou bandes colorées sont précisément décrites: fines ou larges, elles sont simples, doubles, triples, disposées dans la longueur, dans la largeur ou en bordure (*bordonalis*). Ce linge rayé n'est pas spécifiquement toulousain: peintures et enluminures italiennes en montrent (90), mais curieusement pas celles des manuscrits produits en Toulousain et aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Municipale de Toulouse (91); à Saragosse, Pampelune, les inventaires livrent des couvertures rayées, mais en nombre bien moindre qu'à Toulouse (92); rayures et couleurs sont très présentes en revanche dans les chambres bourguignonnes (93). Certaines couvertures et courtes-pointes sont d'autres couleurs, en particulier vertes, bleu livide ou safran. Dans les maisons les plus aisées, les couvertures peuvent être de soie (*de cirico*, *ciricis*).

Les couvertures et draps sont de très grandes dimensions, retombent jusqu'au sol. Ils ne sont donc pas tissés d'un seul tenant, mais sont composés de plusieurs lés d'étoffe, dites *perna*, deux ou trois en général. Les draps sont pour les plus frustes en toile de chanvre dite *serpiliera* mais surtout en toile de lin, de lin grossier, d'étoupe (*stope*) (94) ou plus fin, de lin *primum* (95). On cite aussi une toile dite bourgeoise (*tele burgesie*) ou *palmete*. Certains draps sont ouvrés (*operatus*), brodés (*raudatus* de fil blanc, de soie blanche, à l'extrémité, au milieu (96)...), sont « de ce pays », mais aussi de Béarn, de Paris, de Reims, de Bruges...

Le drapier Guilhem Azémar (à tout seigneur, tout honneur!), possède tous les types de draps, des plus ordinaires aux plus fins, parfois brodés: des *lintheamina tele canavae vocate serpelieyra de Flandres*, des draps de toile de ce pays (*tele istius patrie*), de *tele burgosie* (97), *tele de Reins raudata de cirico albo*... Chez Bertrand Tornier, même éventail de choix jusqu'aux draps de *Remps* brodés, aux draps d'Espagne (*lintheamina prima tele Ispanie*). Chez Jean de Turre un drap à deux lés, *telle bearnie*, et brodé.

L'abondance et la qualité du linge de lit signent sans conteste l'aisance et un statut social privilégié:

	Draps de lit	**Couvertures, courtepointes**	**Oreillers, traversins**	**Courtines et/ou ciel de lit**
Jean Bertholin, sabotier	3 (dont 2 d'étoupe)	1	-	-
Bertrand Tornier (à Toulouse)	au moins 85 (inventaire d'une chambre abîmée)	17	12	18 pièces (3 ensembles de 5 pièces; 3 pièces)
Bertrand Tornier (à Mons)	14	8	8	5 pièces (4 + 1)
Guilhem Azémar, drapier	45	17	10	2 pièces
Pierre Vaquier, sédier	14	6	2	2 pièces
Jacques de Laval, boursier	25	12	14	1 pièce
Jeanne de Latour	8	2	10	-
Doumenca, veuve de servinier	7	2	2	-
Jean de Turre, bach. ès décret	17	2	3	-
Pérone, veuve de sergent	10	2	4	-
Jacques Boerii, fustier	12	5	6	-
Jean Faure, épicier	16	4	9	1 *linteamen* en ciel de lit, 1 pièce de courtine
Jean Chagerii, licencié ès lois	2	1	1	-
Jean Juvenis, barbier	1	1	2	1 *linteamen* en ciel de lit
Vidal de Fomont, faure	26	5	11	-
Jeanne de Viviers (98)	6	-	1	-

87. Ainsi chez l'épicier Jean Faure, sur des lits différents, une *lodicem* avec cinq raies rouges et deux blanches à chaque extrémité, une autre verte avec quatre rayures à chaque extrémité.

88. Guilhem del Pont a deux couvertures de laine blanche avec une raie noire *Item duas copertas de lana albas cum veta negra*. Bertrand Tornier a une couverture noire (*lodicem nigrum*) avec des raies blanches.

89. Par exemple, le fustier Jacques Boerii a une couverture de 12 empans sur 10 (2,70 m sur 2,25 m), multicolore dite « une couverture rayée de blanc, rouge et rose, avec quatre raies rouges, dont deux larges, cinq blanches et une rose (*rosseti*) à chaque bout », et deux *flassiata* de diverses couleurs, un édredon avec une raie triple et une simple dans la longueur.

90. Perrine Mane, « Le lit et ses tentures d'après l'iconographie du XIIIe au XVe siècle », dans *Les tentures médiévales dans le monde occidental et arabo-islamique*, *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge* (désormais *M.E.F.R. M.*), t. 111 (1999), p. 393-418.



FIG. 3. MORT DE LA VIERGE, XVe SIÈCLE, PROVENANCE INCONNUE.
Lit à dosseret, coussin à pompons, linge de lit rouge.
B.M. de Toulouse, Ms 136, f° 71.



FIG. 4. VISITE À UN MALADE. On notera les draps retombant au sol, les motifs (bandes, fleurettes) de la couverture.
B.M. de Toulouse, Ms 418, f° 173, Dominicains de Toulouse.

La vente des biens de l'épicier Guilhem Hélie témoigne des variations de prix en fonction d'un linge de lit ordinaire ou plus fin, en bon ou moins bon état : à Jean Bernardine, *unum coyshinam sive pulvinar* valant peu, 20 denier ; à Guilhem Arnaud, sédier rue des Changeurs, *unam culcitram cum uno auricular*, 9 livres et demie tournois petites ; au même, deux autres *culcitra* avec deux autres *auricular*, 12 livres tournois petites ; à Bernard Martini, plumassier, trois *culcitra* associées chaque fois à deux *auricular* pour des prix variés, 36 sous 6 deniers, 15 sous ; à maître Arnaud Tornier, *unum copertorium de cirico* vert, 66 sous ; à Bernard Martini, *unum copertorium de cirico* rouge, 50 sous 3 deniers, une *banoam* blanche pour 27 sous 1 denier, un *boquayran* pour 30 sous ; à Raimond de

91. Nos remerciements les plus vifs à Jocelyne Deschaux, Conservatrice du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale de Toulouse, qui nous a aidée à chercher les illustrations jointes.

92. Merci à Béatrice Leroy, Jean-Pierre Barraqué et Ambroise Garland pour ces points de comparaison.

93. Françoise PIPONNIER, « La diffusion des tentures à la fin du Moyen Âge, l'exemple de la Bourgogne », dans *Les tentures médiévales…*, *M.E.F.R.M.*, t. 111 (1999), p. 419-442. Cet article permet maintes comparaisons tant pour le vocabulaire que pour le décor du lit et des chambres.

94. Par exemple *unum linteamen novum de stopa, item aliud vetus de stopa* chez les enfants pupilles du sabotier Jean Bertholin.

95. Chez Jeanne de Latour, sur huit draps, deux sont de lin, deux de toile, deux d'étoupe.

96. Le juriste Jean de Turre a dix-sept draps, dont cinq sont *reudatum fillo blanco/blano*, et un *in medio*.

97. Toile dite bourgeoise ou de Burgos ?

98. Inventaire de Jeanne de Viviers, veuve d'Arnaud Maurand, marchand, 3E 4468, 2 f° séparés, 1444.

Cumbis, de Tounis, une *par linteaminum trium pernarum*, 28 sous; à Raimond Lemozini, une *par linteaminum trium pernarum*, 21 sous 10 deniers, une autre à deux *pernarum* pour 10 sous 2 deniers.

Le lit de Pérone, veuve d'un sergent (1432) est probablement dans la moyenne. Il est fait de quatre bois de lit, recouverts d'un matelas de 2,70 m de long, avec une raie double dans la longueur, de deux draps à deux lés de palmète, d'une couverture verte avec huit raies rouges à chaque extrémité, de 3,15 m sur 2,70 m, et d'un *pagadorum* en toile d'étoupe, de 3,60 m de côté; s'y ajoutent deux traversins bourrés de plume (2,25 m de long), l'un ayant une raie double sur la longueur, l'autre avec une raie transversale, une couette garnie de plume de 2,25 m de côté, avec une raie double dans la longueur, une autre couverture verte avec cinq raies rouges à chaque extrémité de 2,70 m de long environ (99).

Très représentatifs aussi les tons des couvertures des lits du juriste Jean de Turre: une couverture verte à huit raies rouges à chaque extrémité, une couverture rouge avec dix raies vertes avec deux raies blanches à chaque extrémité.

Quelques ensembles sortent pourtant de l'ordinaire.

Le linge de lit du faure Vidal de Fomont tranche par son abondance mais surtout par les teintes choisies. Dans une première chambre, un *arqualieyt cum solerio* de 8 empans sur 8, une couette de plume avec une bande double (*cum benda duplici*) dans la longueur, cinq oreillers, une couette avec peu de plumes, une couverture verte, usée, avec sept raies rouges à chaque extrémité, deux draps d'étoupe à deux lés. Dans une autre chambre, un *arqualieyt bresquat*, et le linge de lit: deux oreillers, une *flassiata* rose avec plusieurs raies à l'extrémité, tant blanches que rouges (*unam flassiatam coloris rosseti cum diversis vetis in capite tam albis quam rubeis cum quolibet capite longitudinis X palmorum et VIII amplitudinis*). Dans une autre chambre, une *flassiata* rouge tannée (*rubey tannati coloris)*; dans une autre chambre, une courte-pointe peinte en jaune safran (*unam vanoam crocei coloris depinctam longitudinis XIIII palmorum vel circa et amplitudinis X vel circa*).

Certains ornent enfin leur couche de courtines et/ou d'un ciel de lit. L'épicier Jean Faure et le barbier Jean Juvenis ont en guise de ciel de lit un simple drap (*linteamen pro faciendo sobresel, ad modum sobressiels*).

Jean Faure dort dans un *archaliet abietis cum solerio* de 2,70 m sur 2,25 m, bordé dans la longueur d'un banc de sapin et d'une planche dans la largeur. Le lit est garni d'une couette de plume avec une raie double dans la longueur (3,15 m x 2,45 m), d'une paire de draps de lin, l'un à trois lés, l'autre à deux lés, de mêmes dimensions, de deux traversins (2,70 m) de plume avec une raie double dans la longueur, d'une couverture verte avec sept raies rouges à chaque extrémité, de 16 empans sur 12. Le tout est surmonté d'un drap pour faire un ciel (*unum linteamen pro faciendo sobresel*), à deux lés, de 2,25 m sur 1,80 m. Sa femme déclare d'autre part qu'une pièce de courtine à trois lés avec ses anneaux de cuivre sont à elle… Le sédier Pierre Vaquier possède *duas cortinas viridis*, suspendues à des *virgas ferri*. Le tout est ensuite vendu pour 16 sous 6 deniers. Le drapier Guilhem Azémar a deux pièces de courtines, vertes aussi, suspendues à trois tringles de fer (100).

Mais les plus beaux ensembles de courtines demeurent ceux des hôtels Tornier. Trois de ces ensembles sont en place lors de l'inventaire. À Toulouse, dans la chambre de Bertrand Tornier et dans celle de dame Irlande sa femme, on liste chaque fois cinq courtines de toile écrue (*pecie cortinarum de canabas albarum*) qui entourent le lit et forment un ciel. À Mons, autour du lit du maître des lieux, amateur de chasse, quatre pièces de toile blanche *pro cortinis lecti peintes* (*pictas*) d'un lièvre et des armes de Bertrand enchaînées. Au-dessus du lit, un ciel en grosse toile écrue (101). En dehors de ces trois décors en place dans des chambres, des courtines sont aussi rangées dans des coffres: trois pièces de courtines blanches, cinq courtines de serge tannée (*sargue tanade*) frappées aux armes de Bertrand (*cum armis dicti condam Bertrandi*).

---

99. *Unum lectum munitum una culcitra cum veta duplici ad longum et longitudinis XII palmorum, duobus auriculariis longitudinis X palmorum, duobus linteamina duorum pernarum palmete quodlibet, una flaciata viridi cum VIII vetis rubeys in quolibet capite longitudinis XIIII palmorum amplitudinis XII vel circa, item unum pagadorum tele scope quale longitudinis XVI palmorum et amplitudinis, item IIIIor postes dicti lecti, item duo pulvinaria cum pluma unum cum veta duplici ad longum X palmorum et aliud cum veta ad traversatum longitudinis predicte, item unam cossenam cum pluma longitudinis X palmorum et amplitudinis cum veta duplici ad longum, item unam flaciatam viridis coloris cum quinque vetis rubeis in quolibet capite longitudinis XII palmorum vel circa* (et huit draps de palmete à deux lés dans un coffre).

100. 3E 6736, f° 6v et f° séparés. 3E 5897, XI, 29.

101. *IIIor pecias tele blanc pro cortinis lecti pictas de uno leporario cum armis dicti condam domini Bertrandi incadenatis, item unum sparnerium sive crap pro ponendo loco cortinarum de supra lectum factum de tela grossa cruda*. À Toulouse, les deux lits parés de courtines sont dits, pour celui de Bertrand, *colqua alta et facta de postibus abietis*, pour celui de dame Irlande *cum solerio*.

Les courtines de lit des plus riches Toulousains sont en toile, pas en tissus lourds. On l'a évoqué, certaines courtes-pointes et courtines sont en toile peinte (102). Cela semble toujours mentionné (des courtines vertes ne sont pas dites peintes mais taillées dans un tissu vert). On trouve d'autres exemples de ces dessus-de-lit peints, y compris chez des Toulousains plus modestes. Ainsi, le lit conjugal du scarcelier Germa Olivier est agrémenté d'une serge peinte à la teinte ou au motif inconnus (*sargua depicta*) (103).

Le décor de ces chambres est donc à la fois feutré et coloré : les grands lits sont bordés de coffres et de bancs garnis de coussins, de couvertures aux raies vives, d'édredons galonés, de dessus-de-lit colorés. L'été on goûte la fraîcheur des draps de lin, les tonalités claires ou froides, l'hiver les courtines tirées, les couvertures et édredons conservent la tiédeur. Les harmonies chromatiques se déploient surtout autour du vert, du rouge, contrastant avec le blanc, l'écru, le noir. Le bleu et le jaune sont aussi présents, mais moins massivement. La présence de bassines, d'aiguières, de tables de travail, de coffrets où sont enfermés les effets personnels, démontrent que les chambres sont les lieux privilégiés de la vie familiale la plus privée, évoquant la naissance de l'intime au sein de ces demeures, au moins chez les plus riches (104).

Les coussins, les tissus d'ameublement, les tentures : entre armoiries et piété.

Des carreaux ou coussins *(carrellos, carrellos sive minhotos*), aux dimensions inconnues, posés à même le sol, augmentent le nombre de sièges. Ces carreaux sont en tissu mais aussi en cuir, de couleur, ouvragés, décrits comme vides ou pleins, cassés ou en bon état.

La vente aux enchères des biens de l'épicier Guilhem Hélie en 1371 donne un éventail de prix : à Jean Barravi, cinq *minhotos operatos*, vides ou pleins pour 5 sous ; à Pons Maurini, quatre *minhotos de cirico rubeo* 4 sous 3 deniers. Chez le sédier Pierre Vaquier, deux vieux carreaux, cassés, sont ensuite vendus 13 deniers. Bertrand Tornier a des coussins précieux : quatre *minhotos*, deux de velours rouge aux armes de Bertrand et de sa mère (une Garaud), l'un de cendal à ramages, l'autre de cendal uni. À Mons, trois carreaux de laine, ouvragés, vieux et usés, et deux carreaux de cuir (105). Dans l'*aula* de Guilhem Azémar, six carreaux armoriés, dans la chambre, trois coussins recouverts de soie, le tout en mauvais état (106). Dans la chambre de Jean Chagerii, cinq *minhotz sive carrelos, usitatos* (107), dans l'autre chambre, cinq autres. Chez Raimond d'Aurival, *unum minhotum cum borlis de cirico albo in capitibus* (108).

Pour rendre les coffres et les bancs plus confortables, on les recouvre de banquiers ou bancals (*banquale*). L'autre intérêt des bancals aux couleurs éclatantes, ou même armoriés, est de dissimuler et de parer un simple banc de sapin.

Sans surprise, on cite les bancals chez les épiciers, marchands, artisans fortunés, les vieilles familles influentes de Toulouse. Chez Guilhem del Pont, dans l'*aula*, à trois bancs correspondent trois *bacallos parvi valoris*. Chez Jean Faure, trois bancals verts avec des fleurs de lis, de 3,60 m chacun, et deux bancals verts de 5,40 m (109). Chez Vidal de Fomont, deux bancals verts en bon état, de 3,60 m de long, et deux autres de même longueur mais usés et valant peu. Une fois encore, la vente aux enchères des biens de l'épicier Guilhem Hélie en 1371 fournit modèles et prix (110) : *una par bancalium* achetée par Bertrand de Gimello, apothicaire, pour 4 sous 6 deniers, à Jacques de Bretis une autre pour 5 sous 1 denier. De même celle des biens du sédier Pierre Vaquier : trois bancals bleus, dont un peint en bleu (*quoddam bancalle percii coloris depictum*), vendus chacun pour 6 sous.

---

102. Nous verrons *infra* le cas des tentures murales peintes.

103. Nous savons en revanche que les deux autres *flassiata* de la maison sont bleue et verte. Sur ces tissus d'ameublement dans les chambres, nous rejoignons donc en grande partie les articles de P. MANNE et de F. PIPONNIER, déjà cités, ainsi que ceux cités *infra*, toujours tirés du même volume des *M.E.F.R.M.*, t. 111 (1999), sur les *Tentures médiévales...*

104. Dans ces demeures, l'opulence va de pair avec la spécialisation des pièces (cf. *supra*) et l'on ne rencontre jamais de lit dans l'*aula*.

105. *Duos minhotos velveti rubei signalatos de armis dicti domini Bertrandi et eius matris. Item duos minhotos munitos unum cendato ramato et alium cendato rubeo plano*. À Mons, trois *carrellos lane operatos antiquos et usatos*, et deux *carrellos corii*.

106. *Tres carrellos cum signis ciragillorum, item tres carrellos vacus cum signis cirogillorum ruptos et debiles, parvi valoris; tres minhotos copertos de cirico ruptos usatos.*

107. Cinq coussins ou carreaux, usés : ses élèves s'y asseyaient-ils ?

108. Un coussin avec des pompons de soie blanche aux extrémités (aux quatre coins ? cf. illustration jointe).

109. *Tria bancallia viridis coloris cum rosis lilii longitudinis quolibet duarum cannarum, duo bancallia eiusdem coloris et longitudinis trium cannarum.*

110. 3E 7412, f° 134.

On trouve des bancals armoriés chez des nobles et anoblis récents. Chez Bertrand Tornier, rangés dans un coffre de l'hôtel toulousain, neuf bancals mesurent d'environ 5 m à plus de 10 m pour trois d'entre eux. Deux sont dits de couleur tannée (*tanade*), deux verts, quatre multicolores. S'y ajoute une pièce d'étamine noire (*staminie*), *ad modum banqualli*, avec des lettres brodées, assortie à une tenture murale (*paramentum*) d'étamine noire, frappée des signes de l'hôtel et d'Espagne. Enfin, un bancal dont la couleur n'est pas précisée, mais qui est frappé du nom et des armoiries de Bertrand et des Mauléon. Sept de ces bancals portent des signes (*cum signis*), parfois indéterminés, cinq sont frappés d'armoiries, de manière récurrente les armes dites « de l'hôtel », celle « de Bertrand » (sont-ce les mêmes ?), des Garaud (sa mère) (111), des Viviers, de Mauléon, seules ou couplées à celles de Bertrand. Certaines de ces pièces ont donc été vraisemblablement léguées de génération en génération ; il est plus difficile de découvrir la provenance d'autres pièces qui ont pû être laissées en gages et finalement intégrées au stock de la maison en y apposant ses propres armoiries (112).

Même affichage héraldique et mémoire familiale chez sire Raimond Embry : un bancal vert où « ses signes sont entrelacés de ramages, deux autres bancals verts portant les armoiries de son père et de sa mère » (113). Jeanne de Latour a trois bancals verts et un rouge, et sur ces quatre bancals, trois portent *divers signes* (114).

Mais les banquiers armoriés sont aussi présents chez des non nobles, en particulier chez des marchands et simples artisans du secteur textile (115).

Chez Guilhem Azémar, marchand drapier, *unum banquale coloris viridis cum signis dicti condam Guilhelmi*, de 4 cannes et 2 empans de long ; un autre de même couleur, *cum signis dicti condam Guillelmi Azemarii et dels Senhoros*, de 3 cannes de long ; un autre *eiusdem coloris et de dictis signis signalatum*, vieux et déchiré, de 2 cannes de long. Dans la chambre de son épouse, 4 pièces de bancal à ses armes et d'autres signes, avec « un champ blanc » : était-elle en train de les broder ? (116).

Le boursier Jacques Laval possède aussi cinq bancals verts, dont trois forment un ensemble assorti, associant trois flèches à des roses rouges et blanches dans des écus : « *cum tribus scutis in quibus sunt flechis videlicet tres fleche in quolibet scuto cum rosis albis et rubeys* » (117). De même, Germa Oliverii, scarcelier, a trois pièces de *banquale*, longues de 3,60 m chacune, à ses armes (non décrites). Chez le sergent royal Guilhem Capelle en 1461, les meubles des armoiries sont décrits précisément : « deux bancals de deux cannes (3,60 m) ornés de rouge, de vert, de bleu, de blanc, où sont les armes dudit Capelle à savoir une chapelle composée au faîte sur trois piliers de pierre ou de bois », donc des armoiries parlantes (118)…

Le décor textile est aussi complété, chez les plus aisés, par des *tapit* qui recouvrent des tables de travail. On en a évoqué deux exemples chez Guilhem Azémar ; Bertrand Tornier a aussi un *tapit velutum et operatum* de 2,25 m sur 1,15 m.

De même, les rares pare-feu en tissu. Chez Bertrand Tornier : un pare-feu vert et armorié, fort grand, *unum paramentum sive cubertam viridem pro ponendo ante chamineyam aule, signalatum de quinque signis et armis hospicii, totum novum,* de 15 empans sur 12, c'est-à-dire 3,35 m sur 2,70 m. A-t-on ici quelque indice des dimensions de la cheminée ? Ou se protège-t-on des escarbilles grâce à un véritable paravent de drap visiblement

---

111. Un autre *banquale* aux armes de Bertrand et des Garaud dans l'hôtel de Mons.

112. Détails et transcriptions dans nos articles cités sur les Tornier.

113. 3E 14 447, f° 23-25, 1413.

114. *Unum bancale longitudinis XX palmorum viridi coloris cum diversis signis, unum bancale longitudinis trium cannarum viridis coloris, unum bancale viridi coloris cum diversis signis longitudinis duodecim palmorum, unum bancale rubey coloris cum diversis signis longitudinis quatuor cannarum perforatum in medio.* On notera les grandes dimensions de ces pièces (2,70 m, 5,40 m, 4,50 m, 7,20 m) qui paraissent incompatibles avec un cadre de vie resserré à sa seule chambre.

115. La diffusion de l'héraldique hors des cercles nobles est démontrée pour la fin du Moyen Âge, en Italie mais aussi dès la fin du XIII[e] siècle chez les échevins parisiens (Boris Bove, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens (1263-1350)*, Paris, C.T.H.S., 2004), chez les notables de Dijon (Thierry Dutour, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, H. Champion, 1998)…

116. Quatre pièces de *bancal cum campo albo operatorum diversis coloribus cum signis azemarorum et cum aliis signis barratis quorum unius est longitudinis trium cannarum et alterum duarum cannarum longitudinis.*

117. *Item unum banquale viridis coloris cum tribus scutis in quibus sunt flechis videlicet tres fleche in quolibet scuto cum rosis albis et rubeys longitudinis duarum cannarum cum dimidia. Item unum bancale viridis coloris cum duobus scutis et in quolibet scuto sunt tres fleches cum rosis albis et rubeys longitudinis duarum cannarum. Item unum banquale viridis coloris longitudinis XIIII palmorum cum duobus scutis et in quolibet scuto sunt tres fleches cum rosis albis et rubeys. Item duos banquales antiquos planos viridis coloris parvi valoris decem palmorum longitudinis quodlibet.*

118. A.D. Haute-Garonne, Série E, liasse 502, 1461.



FIG. 5. ANNONCIATION, XVe SIÈCLE, ACQUIS À ARRAS PAR YVON DE CUGNAC.
On notera plus particulièrement le carreau au sol, la tenture.
B.M. de Toulouse, Ms 140, f° 9v.



FIG. 6. *OBSECROTE*. LIVRE D'HEURES DE PÈLERIN FRISON, XVe SIÈCLE.
Ce peintre a aussi travaillé pour les capitouls. Tenture murale, coussin ouvragé.
B.M. de Toulouse, Ms 2842, f° 142v.

fabriqué à partir d'une tenture ? Chez le sédier Pierre Vaquier, on inventorie d'abord *quoddam pannum ad ponendum ante chamineam*, puis *unum panum lane operatum in aliquibus partibus ad tenendum ante chamineam* est vendu 13 sous 1 denier.

Maisons et intérieurs toulousains blasonnent. Les armoiries frappent portail et clés de voûtes, la vaisselle précieuse, les courtines, les banquiers, les carreaux, les tentures murales, de nombreux objets personnels (le sceau, les livres, armes…), répondant peut-être à des peintures murales armoriées (119). Des armoiries sont présentes aussi sur des couvertures, là encore dans des catégories sociales diverses, même si elles sont plus massivement présentes chez les notables, nobles ou non. Ces armoiries sont-elles brodées ? peintes ? Les quelques indices glanés çà et là (comme pour les banquiers) tendent à montrer que les deux techniques sont utilisées.

Le scarcelier Germa Olivier étend sur un des lits une courte pointe verte à ses armes : (*cum signo Oliverii*), Guilhem del Pont a *unam vanuam signalatam diversis signis decoratam*, le sédier Pierre Vaquier a une couverture blanche avec cinq signes, Jeanne de Latour une verte avec un signe au centre. Encore une fois, Bertrand Tornier et Guilhem Azémar possèdent tous deux une belle collection de couvertures de prix où le rouge et les tissus ou fils d'or dominent, mais aussi le vert et le livide utilisé en doublure : pour Bertrand Tornier, six au total, dont quatre armoriées, dont une de berceau (120), chez Guilhem Azémar, huit couvertures de prix, dont trois armoriées, dont trois de berceau (de soie, avec du tissu d'or, deux armoriées), ainsi que deux couvertures de soie doublées de toile livide (121).

On voit donc se dessiner des ensembles pensés, assortis, entre bancals, coussins, courtines, dessus-de-lit et couvertures de berceau aux couleurs éclatantes, aux reflets soyeux pour certains. Les armoiries chantent le lignage, sa transmission et ses alliances, mais sont aussi des objets ostentatoires, des marques de supériorité sociale, induisent des dépendances lorsqu'il s'agit de gages.

Enfin, dans un nombre très limité de demeures toulousaines, les murs se parent de tentures peintes, de draps, parfois de laine, peints : *panum*, *panum laneum*, *pannum laneum paramenti*, *panesius*, *telerium*, *paramentum*, *paramentum tele*, *pargerium/pergerium*, *pictum* ou *depictum* (122).

Que sait-on des toiles peintes médiévales ? Elles apparaissent en général dans des inventaires de chapelles, d'église, dans des commandes princières (123). Le musée des Beaux-Arts de Reims conserve une vingtaine de toiles peintes (deuxième moitié du XVe-début XVIe siècle) qui proviennent de l'ancien Hôtel-Dieu. Une de ces séries, neuf toiles datées du milieu du XVe siècle, illustre la Passion. Leur dimension moyenne est de 3,50 m sur 3,40 m, et chaque toile est constituée de trois lés de chanvre. Ces toiles étaient probablement exposées à la vue des malades pendant la semaine sainte, sur le chemin de la chapelle. Il s'agit bien de toiles peintes, et non teintes, même s'il s'avère, grâce aux analyses et études très fines, que des procédés de l'art de la teinturerie ont été adaptés ici, permettant de rendre plus solide une peinture fragile issue de méthodes peu coûteuses (124).

---

119. Cf. le texte de Virginie CZERNIAK dans ce volume. Sur les coussins, carreaux et banquiers, nos remarques vont dans le sens de celles de F. Piponnier pour la Bourgogne (art. cité, p. 430-433) bien que le foisonnement héraldique semble bien plus répandu à Toulouse. Il en est de même à Barcelone où les armes de la ville frappent les tissus des Conseillers de Barcelonne mais aussi les objets et textiles de leur maison, cf. Thomas LÜTTENBERG, « Le tissu comme aura. Les fonctions des tentures à la cour d'Aragon et à Barcelone (XIVe-XVe siècles) », dans *Les Tentures médiévales…*, *M.E.F.R.M.*, t. 111 (1999), p. 373-392.

120. *Unum copertorium panni usati morati signalatum circa et in medio de armis dicti hospicii et cum quadam rota in medio; unum copertorium panni garanse rubee signalatum de armis dicti condam Bertrandi et del Falguar et sunt XXIIII signa*, et cette couverture est fourrée de vair*; unum copertorium ciricis quatuor carteriorum bornatum de rubeo cum signis stellarum et de Mons; unum copertorium de bres panni garanse cum quinque signis domini Bertrandi et eius matris condam.*

121. Avec un berceau, *unum copertorium de bres cum signis dels Rox et del senhoros* ; dans la même chambre, *unum copertorium ciricis rubei* ; dans la chambre de sa femme, avec d'autres tissus précieux, *unum copertorium de bree copertum de cirico rubei colorie*, d'une canne de long sur 5 empans de large, usé, *unum copertorium cirice* rompu et vieux *cum panno aureo in medio signatum de duobus signis quorum est duorum gossetorum et aliud duarum barrarum* (deux chenêts et deux barres), *unum copertorium ciricis barratum viridi coloris et aurelh ruptum foleratum cum tela livida*, de 17 empans sur 14, *aliud copertorium ciricis barratum ad longum viridis et rubey coloris foleratum cum tela livida*, de 19 empans sur 14, *unum copertorium de bres cum panno aureo* de 6 empans sur 4, et deux petits draps brodés de soie rouge (*raudata de cirico rubeo*) ; dans une autre chambre, *unum lodicem signalatum de diversis signis*

122. Cf. transcriptions jointes en annexe. Lorsque le terme *pictum/depictum* manque, peut-on imaginer qu'il s'agisse de tapisseries ou de broderies, ces dernières existant pour d'autres tissus d'ameublement ?

123. Commandes des décors éphémères des princes, bourguignons par exemple, ou pour décorer les palais de la Couronne d'Aragon…

124. Nous remercions très vivement le Musée des Beaux-Arts de Reims qui nous a fait gracieusement parvenir toute une documentation dont l'étude de Monique FAVRE-COMMUNAL, « La Passion du musée de Reims. Étude technique et iconographique de toiles peintes du

En dehors de tissus peints plutôt septentrionaux ou italiens (125), les exemples catalans de *tela* ou *draps de pinzel* montrent que des toiles peintes sont commandées dans la couronne d'Aragon aux XIVe et XVe siècles à des peintres connus pour la cour (courtines, décors, ornement de chapelle, de château), pour des cathédrales et églises (Annonciation, Vierge à l'Enfant, figures de saints et de saintes, Calvaire, pour protéger des retables…) (126), mais ornent aussi les maisons des notables de Barcelone (127). À Aix-en-Provence, pour des milieux sociaux comparables à ceux de l'oligarchie toulousaine, Noël Coulet et Lucie Larochelle signalent quelques *panni historiati,* sans plus de détails (128), à Saragosse, Jean-Pierre Barraqué n'en a pas rencontré. L'enquête est désormais ouverte pour le Languedoc, le Toulousain…

Pour les cas rémois et catalans, on a bien des exemples de toiles peintes à main levée, par des artistes connus ou anonymes, mais dans d'autres cas, notamment pour certaines toiles de Reims, on les obtient par xylographie ou impression au bloc, autant de procédés qui sont attestés en Italie au Moyen Âge, dans le Gers et à Toulouse pour les époques moderne et contemporaine (129). Le nombre important de mentions relevées dans les inventaires des belles demeures toulousaines, ou dans la boutique du sédier Pierre Vaquier, pourrait s'expliquer par une production locale ou régionale, à moins que ces pièces ne fassent l'objet d'un commerce plus lointain (130).

Revenons à la série de tentures peintes (*pannum pictum*, *paramentum pictum*, *telerium pictum*) (131) des inventaires toulousains (cf. transcriptions en annexe).

Les scènes et motifs représentés renvoient à l'univers armorié déjà évoqué mais les thèmes religieux l'emportent largement (132). Ce décor religieux nourrit-il la piété quotidienne des habitants de la demeure, est-il le garant visible de leur orthodoxie, participe-t-il, au même titre que les amulettes et reliquaires abrités dans les coffrets, à la protection de la maison ? On constate que la Vierge est la plus figurée : deux Nativités chez Guilhem Azémar (*dum jacebat de puerperio*), la Vierge seule (Pierre Vaquier) ou avec « d'autres figures » (Guilhem Azémar), Marie et saint Barthélemy (Pierre Vaquier). De même les saints : les douze Apôtres (Guilhem Azémar), saint Georges, saints Pierre et Paul (Pierre Vaquier), saint André (Jean Faure), sainte Catherine (Arnaud de Bosco (133))... Mais aussi une Crucifixion, une vie de Job (Guilhem Azémar), la Sibylle (Pierre Vaquier)… Enfin, les Âges de l'Homme (Guilhem Azémar), les mois de l'année (Jacques de Laval), la Fontaine de Jouvence (Guilhem Azémar, Jacques de Laval), la Châtelaine (134), des bêtes, des lièvres et des animaux au milieu de feuilles de vigne

---

XVe siècle », dans *Les tentures médiévales dans le monde occidental et arabo-islamique, M.E.F.R.M.*, t. 111 (1999), p. 357-371. Dans le même volume, l'article de Dominique CARDON décortique tout le processus de fabrication de tels tissus : « La teinture, l'impression et la peinture des tentures et tissus d'ameublement dans l'Arte Della Lana (Florence, Bibl. Riccardina, Ms. 2580) », *ibidem*, p. 323-356.

125. Dominique CARDON (art. cit.) recense ces tissus dans des collections ou des mentions d'archive en Europe du nord, Italie et Catalogne.

126. Toute notre gratitude aux conservateurs du Musée National d'Art Catalan de Barcelone, Montserrat Pagès et Francesc Ruiz, de même à Rosa Alcoy, professeur à l'Université de Barcelone qui nous ont transmis de multiples informations éclairantes.

127. Thomas LÜTTENBERG, article cité, p. 389-392. Les interdits somptuaires montrent que tissus peints et tentures sont utilisés lors des fêtes familiales (mariages, baptêmes, enterrements). Il cite aussi des courtines peintes pour les lits, mais surtout pour la seconde moitié du XVe siècle.

128. Des tapisseries ? Noël COULET, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu XIVe-milieu XVe siècle)*, P.U.P., 1988, p. 328, pour les salles de deux auberges aixoises dans la première moitié du XVe siècle. Lucie LAROCHELLE, *Boni, probi et possidentes. Pouvoir et notabilité à Aix-en-Provence entre 1400 et 1535*, Doctorat Université Aix-en-Provence 2002, p. 392. Noël Coulet, que je remercie très vivement, a confirmé que le sujet représenté sur ces draps n'est pas indiqué ; il n'a pas vu qu'ils fassent l'objet d'un commerce. Des toiles peintes sont connues en Provence mais pour le cercle de la famille princière angevine (cf. Dominique CARDON, article cité).

129. Dominique Cardon étudie un traité italien et les différentes étapes de fabrication : teinture du fond (mais pas toujours), décors peints à main levée, enlevage et rongeage de certains colorants ; elle repère d'autres techniques dans le même traité ou dans d'autres sources de la fin du Moyen Âge : le pochoir, le décor imprimé à la planche ou au bloc, le batik. Les tissus utilisés pour être peints sont les serges de laine ou de lin, les draps de soie et les bouquerans. Les musées toulousains ne conservent pas a priori de telles pièces, une démarche est en cours auprès d'autres musées méridionaux. Sur l'impression au bloc, et pour la région toulousaine, nous remercions vivement Christine Arribaud qui nous a fait bénéficier de ses connaissances expertes. Une manufacture existait dans le Gers et à Toulouse pour les périodes postérieures, mais les tissus conservés (plutôt d'habillement) datent des XIXe et XXe siècles.

130. Aucune provenance n'est cependant notée.

131. Des toiles peintes sont des dessus-de-lit, des courtines, des banquiers, cf. *supra*. *Paramentum* n'est pas le seul terme à désigner des tentures murales : *pannum* ou *teulerium* semblent tout autant renvoyer au même objet.

132. Notons que chez Pierre Sédier certaines pièces sont dans la boutique, donc peut-être destinées à des particuliers mais aussi à des églises.

133. 3E 4468, f° séparés, 1445, vente à l'encan des biens de maître Arnaud de Bosco, maître en médecine (non vu par Claude Sicre).

134. *Ibid*., *aliud paramentum in quo est ymago de la Chastelana*, vendue 5 sous tolsans. Allusion à *La Châtelaine de Vergy*, conte très diffusé à la fin du Moyen Âge, en vers puis en prose (*Dictionnaire des Lettres Françaises, Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, p. 260-261) ou à un motif du Château d'Amour tiré du *Roman de la Rose*, dont on a une mention sur une toile peinte de Barcelonne (art. cité de Thomas LÜTTENBERG) ?

(Guilhem Azémar, Jacques de Laval), des ramages (Pierre Vaquier) : ces motifs peuvent être lus comme purement décoratifs, introduisant dans ces pièces citadines un morceau de jardin ou de nature stylisée, mais aussi comme une ouverture vers les savoirs et la littérature de la fin du Moyen Âge.

Ces toiles sont de dimensions diverses. Les plus petites font 1,10 m de long, la plus grande 5,40 m sur 2,45 m, la moyenne tourne autour de 3 m/3,60 m sur 2 m/2,25 m, certaines pouvant d'ailleurs constituer des paires, des ensembles. Trois *pergeria* ressemblent davantage à une très longue bande (135).

Les inventaires les citent pêle-mêle avec d'autres objets et tissus précieux de la maison, tantôt rangées dans des coffres, tantôt encore en place (136). On les rencontre dans l'*aula* et la chambre, ce qui est attendu pour les deux espaces dont le décor est le plus soigné parce qu'à la fois lieux de vie et de représentation sociale.

Ainsi trouve-ton dans l'*aula* de Guilhem Azémar, une Nativité ; dans la chambre, les Âges de l'Homme et une Nativité de mêmes dimensions (une paire ?), la plus grande toile peinte représentant les douze Apôtres, un tissu armorié et cette longue bande représentant des lièvres et d'autres animaux parmi des feuilles de vigne. Dans deux autres chambres, la toile peinte est en place, en tête de lit (*in capite cuiusdam lecti*) et représente dans un cas la Fontaine de Jouvence, dans l'autre, la Vie de Job.

Mais plus étonnant, ces toiles décorent aussi le portique qui prolonge l'*intrata* et donne probablement sur la cour. Ce portique est un espace de circulation par lequel tout visiteur pénètre dans la maison, mais aussi un espace de convivialité, meublé (137) et décoré, à l'ombre et au frais. Sous le portique de Guilhem Azémar, encore au mur, deux toiles de dimensions équivalentes, représentant une Crucifixion, la Vierge Marie et d'autres figures. Chez le sédier Pierre Vaquier, une toile peinte de 3,60 m de long (sujet non précisé) décore l'*ambulatorius.* Ces toiles parfois suspendues dans des espaces ouverts sont-elles très chères ? En 1416, les biens du sédier Pierre Vaquier sont vendus neufs (venant directement de l'ouvroir où ils ont été aussi inventoriés) ou d'occasion (ceux qui décoraient son intérieur). Le prix des toiles peintes varie entre 6 sous et 4 deniers... Elles sont donc abordables pour les plus riches mais restent hors de portée des plus humbles (138).

En guise de conclusion, que retenir ?

Des contrastes : entre les beaux objets, neufs, et une multitude en mauvais état, y compris dans les meilleures maisons. Effet de source ? Signe que l'on ne jette rien ? Indice des revirements de fortune ?

La variété du décor des intérieurs des maisons toulousaines en fonction de la fortune du propriétaire. Ce critère n'est cependant pas toujours pertinent : certains Toulousains modestes possèdent des meubles, objets, éléments de décor textile que l'on ne s'attendrait à trouver que chez les plus influents. Les listes de prix montrent que ces pièces ne sont pas forcément hors de portée et l'on peut supposer qu'une production variée permet tout un éventail de produits et de prix. D'autre part, n'écartons pas la part de l'envie et du goût qui pousse à acquérir quelques beaux objets ou des pièces qui fassent de l'effet. Il est cependant incontestable que les intérieurs les plus meublés, les plus ornés, faisant la part belle au superflu et à la parade sociale sont ceux des Toulousains qui appartiennent aux élites urbaines, les nobles, surtout lorsque la noblesse est récente, les épiciers, marchands drapiers, sédiers, changeurs, mais aussi les hommes aux talents intellectuels et techniques tels que les diplômés en droit, les médecins, un forgeron-armurier ou un boursier...

La mobilité et la modularité des décors. Des meubles sont pliants (tables, chaises), susceptibles d'être déplacés ou adaptés au nombre de personnes présentes. L'on peut faire suivre avec soi les candélabres, les pare-feu, les tabourets, les carreaux, les berceaux, à l'intérieur, dehors, sous le portique ou au jardin. La vaisselle de table et le décor textile varient selon les circonstances : décor ordinaire, quotidien, mais aussi décor soigné, voire ostentatoire, pour les jours de fête ou dans des espaces privilégiés. Chez les plus riches, toute la palette existe.

---

135. Une fort longue bande : plus de quatre, six et sept mètres, sur 0,45 m à 0,90 m de large. Sont-elles les traces de gages déposés par des débiteurs de Guilhem Azémar, de Jacques de Laval ? Ou les tendait-on autour de la pièce ?

136. D'autres sont énumérées à la suite d'autres meubles qui ne sont pas des coffres : on peut donc penser qu'elles sont aussi en place.

137. Cf. *supra*, tables, bancs, armoire et même berceau...

138. À tire de comparaison, en 1415-1416 : une servante gagne annuellement environ 4 livres, les serviteurs du Collège de Périgord, environ 6 sous 3 deniers par mois, cf. Philippe WOLFF, *Commerces...*, p. 437, 440.

Des intérieurs colorés: nappes et draps blancs, rayures, galons et couleurs des couvertures et dessus-de-lit, coussins et banquiers éclatants, voire armoriés, courtines et tapis de table de couleur… Murs peints? De façon assurée, des murs ornés de tentures, des toiles peintes plus à la portée de la bourse des notables toulousains que les tapisseries.

On a remarqué la récurrence des objets et décors armoriés, qui font peut-être écho à des peintures murales ou à des pavements armoriés. À Toulouse, l'oligarchie est composite, et elle se renouvelle à la fin du Moyen Âge. Ces notables, d'origines très diverses, constituent progressivement une identité urbaine et une conscience affirmée de groupe, fondées sur l'histoire toulousaine, sur des mots, sur des codes et des références culturelles (139). L'une des racines de cette identité puise dans la chevalerie urbaine. La diffusion de l'héraldique est un des aspects de cette conscience identitaire: le décor coloré et armorié des intérieurs des notables toulousains fait écho aux *Livres des Histoires* où ces mêmes hommes se font portraiturer sous leur blason, dans des couleurs éclatantes (140). Ces hommes blasonnaient sans doute par snobisme, par mode, mais aussi parce qu'ils avaient assimilé les codes de cohésion des élites toulousaines.

*
* *

Annexe
Notations de parements et de tissus peints dans les inventaires et ventes à l'encan

La canne vaut à Toulouse 1,796 m, l'empan 0,224 m.

A.D. Haute-Garonne, 3E 5897, XI, f° 4v-14, inventaire de noble Bertrand Tornier, 1402

À Toulouse, dans l'*aula*, rangés dans un coffre,
(…) *duos panesios pictos* (…)
dans un coffre de la chapelle,
(…) cinq pièces de courtine de serge tannée avec (illisible) et les armes dudit Bertrand
unum panum antiquum pro paramento inscriptum de diversis rebus (…)
unum paramentum sive cubertam vert à placer devant la cheminée de l'*aula*, *signalatum de quinque signis et armis hospicii*, tout neuf [3,35 m x 2,70 m] (…)
unum paramentum staminie nigri cum signis hospicii et Ispanhie, vieux et troué, [3,15 m x 2,70 m]
Dans l'hôtel campagnard de Mons, dans la chambre du maître de maison,
IIIIor pecias tele blanc pro cortinis lecti pictas de uno leporario cum armis dicti condam domini Bertrandi incadenatis

A.D. Haute-Garonne, 3E 5897, XI, f° 27 à 32, inventaire de Guillaume Azémar, drapier, 1402

in aula
(...) *Item unum pannum pictum quinque palmorum tornis cayronis in quo est depicta ymago beate Marie virginis dum jacebat de puerperio*… [1,12 m]
In intrata dicti hospicii (...) in porticum dicti hospicii exteriori,
(...) *Item unum panum pictum existentem in pariete dicti portici in quo est depicta ymago cruciffixi ruptum et modici valoris undecim palmorum longitudinis et septem amplitudinis* [2,46 m x 1,56 m]
Item alium panum pictum de ymagine beate virginis Marie et aliis diversis ymaginibus undecim palmorum longitudinis et quinque amplitudinis [2,46 m x 1,12 m] (…)
In quamdam cameram dicti hospicii in qua cubabat domina Johanna relicta dicti Guilhelmi Azemarii, (…)

139. Cf. nos contributions lors de séminaires ou journées d'étude FRA.M.ESPA. en nov. 2005 et juin 2006, au séminaire de Pierre Monnet (E.H.E.S.S.) en juin 2007. Nous proposerons une synthèse au colloque de Cerisy, *Distinction et supériorité sociale*, septembre 2007.

140. Nous renvoyons à François Bordes, *Formes et enjeux d'une mémoire urbaine au bas Moyen Âge: le premier « Livre des Histoires » de Toulouse (1295-1532)*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2007.

Item unum pannum laneum paramenti in quo sunt picte et formate ymagines duodecim apostolorum trium cannarum vel circa longitudinis et undecim palmorum amplitudinis vel circa et ruptum in uno capite [5,38 m x 2,46 m]

Item alium pannum laneum paramenti signatum de signis etatis hominum (sic) longitudinis duarum cannarum et sex palmorum et amplitudinis decem palmorum [3,59 m x 2,24 m]

Item alium pannum laneum paramenti in quo est picta et instoriata ymago beate Marie virginis dum jacebat de puerperio duarum cannarum et quinque palmorum longitudinis et decem palmorum amplitudinis [3,59 m x 2,24 m] (…)

Item unum pergerium lane signatum de signis et formis leporariorum et aliorum diversorum animalium et cum foliis vitis duarum cannarum et quinque palmorum longitudinis et IIIIor palmorum amplitudinis [4,71 m x 0,89 m] (…)

in quadam alia camera situata prope porticum dicti hospicii,

(…) *Item unum pannum depictum existentem in capite cuiusdam lecti in dicta camera parvi valoris in quo panno est depictus fons juventus decem palmorum vel circa longitudinis* [2,24 m]

in quadam alia camera dicti hospicii existente de super carrieriam,

(…) *Item unum pannum pictum et istoriatum de vita Jop ruptum laniatum perforatum et antiquum XIIII palmorum longitudinis et novem amplitudinis* [3,12 m x 2,01 m]

A.D. Haute-Garonne, 101 H 110, inventaire de Jacques de Laval, boursier, 1404 (second cahier, 8 f°)

In camera alta supra carreria servinieriis [chambre de Jacques de Laval]

Primo una caxa abietis longitudinis VII palmorum amplitudinis III palmorum

In qua caxa invenit duo pergeria coloris blani unum cum mensibus anni depictis longitudinis IIIIor cannarum et amplitudinis II palmarum [7,18 m x 0,45 m] et aliud pergerium est coloris blani cum bestios longitudinis trium cannarum cum dimidia et amplitudinis duorum palmorum et quarti [6,28 m x 0,50 m]…

A.D. Haute-Garonne, 3E 14447, f° 23-25, inventaire de noble Raimond Embry, 1413

Dans une chambre (registre très abîmé),

(…) *unum paramentum depictum in quo est vita sancti osterii/oscarii ? depicta tele* (…)

A.D. Haute-Garonne, 3E 6736, f° 1-31, inventaire des biens de Pierre Vaquier, sédier, novembre 1415

Dans son hôtel rue de la Dalbade,

In operatorio,

(…) *Item unum panum pictum in quo est ymago beate Marie longitudinis IX palmorum vel circa* [2,01 m]

Item unum alium panum pictum in quo est ymago sancti Georgii longitudinis IX palmorum vel circa [2,01 m]

Item unum alium panum pictum diversorum colorium in quo sunt ymagines sanctorum Petri et Pauli (…)

in retro botigue

(…) *Item unum telerium ad faciendum frangas*

(…) *Item unum pannum pictum veterem diversorum colorium* (…)

in aula bassa,

(...) *Item unum panum pictum diversorum colorium longitudinis VII palmorum vel circa* [1,56 m] (...)

Item unum panum pictum diversarum figurarum

Item unum alium pannum pictum fractum

In ambulatorio,

(...) *Item unum panum pictum parvi valoris longitudinis II cannarum vel circa* [3,59 m]

(...) *Item unum panum lane operatum in aliquibus partibus ad tenendum ante chamineam* (...)

in i… leratum super operatorium, (...)

quemdam pannum pictum parvi valoris (…)

A.D. Haute-Garonne, 3E 6736, 16 folios séparés, vente aux enchères des biens de Pierre Vaquier, sédier, janvier-février 1416

Prix de certains des tissus décrits dans l'inventaire (et d'autres) avec les noms des acquéreurs.

Item unum pannum depictum veterem, Arnaldo de Strabot carrarie Judeys Aquis, 2 s. 1 d.

Item unum pannum depictum in quo sunt depicte ymagines beate Marie et beati Bartholomei, Johannis Gaillardi, 2 s. 2 d.

Item alium pannum depictum in quo est depicta ymago beati Georgii, Petro Juliani, 2 s.

Item alium Petro de Curdano de Sancti Cipriani, 2 s. 3 d.

Item quasdam cortinas viridis coloris cum virgis, 16 s. 6 d.
Item quoddam antiquum pannum depictum 12 d.
Item quoddam pannum ad ponendum ante chamineum 13 s. 1 d.
Item quemdam alium teulerium depictum, 6 s. 4 d.
Alium teulerium depictum, 6 s. 4 d.
Alium teulerium 10 d.
Item quoddam pannum tele depictum ymagine vocata Sebilia, Petro Olerii, 21 d.
Item alium pannum tele depictum dicto Petro Olerii, 4 d.

A.D. Haute-Garonne, 3E 4395, f° 316-319v, inventaire des biens de Jean Fabri, épicier, 1422

in camera in qua dormebat dictus Johannes Fabri deffunctus,
(…) *Item unum pannum depictum in quo est depicta vita sancti Andree*

A.M. Toulouse, II 27/3, inventaire de Raimond d'Aurival, 1423
(très incomplet car découpé)

(…) *Item reperiit unum paramentum tele depictum fonte juvenum longitudinis duarum cannarum* (...)

A.D. Haute-Garonne, 3E 4468, folios détachés, vente aux enchères des biens
de feu Arnaud de Bosco, maître en médecine, 1445

(…) *unum paramentum in quo est ymago Beate Katharine cum sua vita,* 11 s. 4 d. tol.
Item aliud paramentum in quo est ymago de la Chastelana, 5 s. tol.

LES SUJETS HISTORIÉS DANS LES DÉCORS PEINTS DES DEMEURES MÉDIÉVALES MÉRIDIONALES

par Virginie CZERNIAK *

Une étude d'ensemble sur l'iconographie des décors picturaux à caractère monumental dans l'architecture civile médiévale est incontestablement délicate. Le premier écueil est la nature éphémère de ces compositions picturales dont la première des vocations était – il ne faut pas l'oublier – l'embellissement des lieux pour lesquels elles ont été réalisées. Cette fonction décorative les exposaient ainsi très naturellement à être renouvelées au gré des évolutions du goût et de la fantaisie du moment, ce qui est particulièrement patent pour les édifices non cultuels. Il faut ainsi continûment tenir compte dans notre appréciation d'ensemble de l'exhaustivité illusoire des inventaires et recensions qui peuvent être ouverts à ce sujet. La même prudence s'impose quand il s'agit de formuler une datation, un décalage chronologique pouvant de fait exister entre la mise en oeuvre d'une décoration picturale monumentale et la réalisation de son support architectural.

En outre, il convient de rappeler que le nombre d'œuvres peintes à notre disposition ne représente qu'une infime partie de la production d'origine. À cet égard la non pérennité du patrimoine pictural en général est de nouveau en cause mais, s'agissant du décor peint des édifices civils, elle est accrue par la destination de l'immeuble qui lui sert de support: l'architecture domestique est bien plus sujette à transformations voire à destruction que ne l'est l'architecture religieuse.

Ainsi, prétendre proposer une présentation d'ensemble des différents sujets historiés que l'on est susceptible de rencontrer dans les peintures murales conservées dans les édifices médiévaux non cultuels est une véritable gageure. Il serait plus prudent – et plus scientifiquement exact – de se livrer à un simple état de la question, une sorte de bilan provisoire des sujets aujourd'hui à notre disposition.

Même momentané, un tel bilan permet certaines constatations. La première concerne la moindre importance quantitative des sujets historiés dans les décors peints des édifices civils: les peintures médiévales conservées dans les édifices non cultuels sont majoritairement ornementales.

Au-delà de ce premier constat, le recensement des représentations figurées permet d'établir que certains sujets historiés se retrouvent indifféremment dans des édifices cultuels ou civils et ce en dépit de leur apparente spécificité – sujets religieux dans des édifices civils et représentations historiques ou à caractère chevaleresque dans des édifices cultuels – et qu'*a contrario*, il existe des représentations conservées dans des édifices civils dont le message iconographique est clairement spécifique et illustre le statut social du commanditaire.

Enfin, il est intéressant de mentionner une certaine évolution dans les thèmes mis en images dans les édifices civils méridionaux entre le Moyen Âge central et la fin de la période. Pour les XIIIe et XIVe siècles, les évocations du monde de la chevalerie semblent être les sujets les plus couramment plébiscités, alors que pour la fin du Moyen Âge, on profite d'un corpus iconographique d'une plus grande diversité avec parfois des thèmes à caractère moralisateur, burlesque ou romanesque. Une variété thématique vraisemblablement plus en adéquation avec la nouvelle pluralité de la société civile.

* Maître de Conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail et membre de la S.A.M.F.

Une majorité de décors strictement ornementaux

Dans son ouvrage *Couleurs, décors et emblèmes*, Michel Pastoureau écrit : « Les décors à scène ne représentent à peu près rien. L'horizon décoratif de l'homme du Moyen Âge n'est pas fait de scènes historiées mais de bandes, de raies, de cases et de points » (1). Cet état de fait s'applique tout particulièrement aux décors conservés dans les édifices civils. À titre d'exemple, les chiffres liés au corpus quercinois des peintures dans l'habitat civil des XIIIe et XIVe siècles (2) sont à cet égard particulièrement probants. Celui-ci est en effet composé à 85 % de peintures strictement ornementales auxquelles il conviendrait d'ajouter les peintures ornementales qui ne manquent jamais d'accompagner les représentations historiées. Aucune peinture murale figurative conservée dans un édifice civil n'est en effet réalisée sans être accompagnée d'éléments ornementaux. L'association est d'ailleurs le plus souvent majoritairement en faveur des motifs décoratifs qui sont habituellement plus importants en mètres carrés couverts que les représentations figurées. Il convient de mentionner à ce sujet un schéma d'organisation récurrent dans les décors des édifices civils dans lequel précisément une place particulièrement privilégiée est réservée aux peintures ornementales. Cet agencement renvoi systématiquement les représentations historiées au sommet des murs concernés et les présentent en bande horizontale, d'une hauteur qui peut varier, mais qui excède rarement un tiers de l'ensemble de la composition picturale composée donc pour l'essentiel d'un parement exclusivement ornemental. Une semblable distribution est présente à Teyssieu dans le Quercy, à Saint-Antonin-Noble-Val dans le Rouergue voisin, à Bansat en Auvergne ou encore à Périgueux, Cordes en Albigeois ou Pernes-les-Fontaines en Provence, avec un répertoire ornemental toujours diversifié qui s'étend du faux appareil traditionnel à simple ou double joint, avec ou sans fleurette au centre des blocs, à la tenture feinte ornée de médaillons tangents enfermant des animaux, jusqu'aux motifs de « pierre en coupe » qui cherchent à imiter le marbre ou d'autres pierres dures onéreuses.

La peinture ornementale semble donc s'acquitter d'une forme de primauté dans les édifices civils, et plusieurs raisons peuvent être invoquées pour comprendre cela. Dans le cas du développement sur plusieurs dizaines de mètres carrés de peintures chatoyantes aux motifs souvent recherchés, on comprend aisément le leitmotiv principal des propriétaires qui font réaliser des peintures dans un souci premier de décoration, d'embellissement de leur demeure. Quand il s'agit d'un simple faux appareil de pierre de taille, tracé en une seule couleur et pas nécessairement régulier, on pense alors plus facilement que l'on puisse avoir eu recours à la peinture murale pour dissimuler succinctement, et à moindre coût, les aspérités rugueuses d'une maçonnerie de briques. Concernant les décors qui reprennent les motifs répétitifs des compositions en tenture, on peut retenir l'idée que couvrir de la sorte les murs de riches motifs directement inspirés des tissus n'est pas si éloignée des préoccupations de confort qui prévalent à l'usage de véritables tentures : à défaut d'une vraie isolation thermique, les peintures vives et couvrantes « réchauffent » visuellement les pièces en habillant les parois maçonnées frustes.

Par ailleurs, que les peintures ornementales prennent l'avantage dans l'architecture civile n'a rien de surprenant si on analyse cela en rapport avec la destination des édifices concernés. En effet, dans la sphère privée, les compositions historiées sont soumises à une moindre exposition iconographique que dans les édifices religieux et il paraît logique que la valeur décorative des peintures murales prime sur leur éventuelle valeur emblématique. Pour illustrer cela directement, il convient d'ailleurs de noter que la très grande majorité des sujets historiés que nous pouvons apprécier dans les demeures méridionales est toujours conservée dans la ou l'une des pièces principales de l'édifice concerné, donc dans la partie potentiellement susceptible d'être ouverte à des personnes étrangères à la maisonnée. Dès lors, offert à la vue des visiteurs, les sujets porteurs de signification peuvent développer toute leur fonction suggestive : les images ont alors un sens.

Les décors à caractère héraldique, qui composent une partie non négligeable de ce répertoire des peintures ornementales conservées dans l'architecture civile, sont à considérer à part. Même si leur identification est rarement assurée avec certitude, on ne peut effectivement faire abstraction de leur potentiel de signification : la répétition d'un motif héraldique, relevant a priori d'un simple développement ornemental, peut avoir en réalité une fonction quasi iconographique en affichant ostensiblement l'image héraldique du propriétaire. Citons pour preuve l'exemple célèbre des peintures du donjon de Touffou à Bonnes dans le Poitou où deux blasons distincts,

1. Michel PASTOUREAU, *Couleurs, décors et emblèmes. Matériaux pour l'histoire des cadres de vie dans l'Europe occidentale (1050-1250)*, Université de Nice, 1984, p. 104.

2. Virginie CZERNIAK, *La peinture murale médiévale en Quercy (XIIe-XVIe s)*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, 2004, Volume I, p. 99.

inscrits dans des carrés, sont répétés à l'instar d'un décor ornemental. Le caractère répétitif et couvrant n'exclut pas pour autant une réelle signification puisque les armes représentées ont pu être identifiées comme étant celles du propriétaire des lieux à la fin du XIII[e] siècle (3). Parmi les décors méridionaux qui présentent des motifs d'inspiration héraldique traités comme des motifs ornementaux – à Cordes ou à Cahors entre autres – aucun exemple n'a pu être identifié de la sorte et ce en dépit de la lecture facile et de l'évidente référence de certains d'entre eux, notamment celui rencontré dans une demeure cadurcienne qui expose une alternance de carrés gironnés d'or et de gueules et de carrés de vair (4). Mais si aucune reconnaissance d'éventuelles armes n'a pu pour l'heure aboutir, cela n'amenuise en rien l'indéniable spécificité des ornements à caractère héraldique : qu'ils soient la fidèle retranscription d'armes véritables ou simplement un choix d'ordre purement ornemental, les motifs armoriés sont l'expression picturale vraisemblablement la plus originale des goûts médiévaux.

Des sujets historiés indifféremment représentés dans les édifices cultuels et non cultuels

Le répertoire ornemental rencontré dans les architectures médiévales méridionales, quelles soient civiles ou religieuses, est assez varié et les multiples déclinaisons traditionnelles de motifs géométriques – frises de grecques, rubans plissés ou pliés, dents de scie, faux appareil ou autres – se retrouvent semblablement dans les deux espaces. Cet équilibre fonctionne même lorsqu'il s'agit d'un motif particulièrement en faveur dans l'une ou l'autre des catégories architecturales.

Ainsi, un motif géométrique exceptionnel par sa prodigalité dans l'architecture religieuse de nos territoires méridionaux se rencontre également dans l'architecture civile. Il s'agit d'un motif composé de deux fils de ruban de couleur qui se détachent sur un fond uni également coloré et qui se croisent à intervalle régulier après avoir délimité un espace équivalent en dimension à une pierre de taille de grand appareil. La surface ainsi circonscrite est souvent ponctuée en son centre d'une fleurette et systématiquement marquée par deux redents latéraux, respectivement tracés par les deux rubans, au milieu de chaque grand côté. Ce motif est couramment répété à l'infini pour couvrir plusieurs dizaines de mètres carrés de surface murale. Notons qu'il est de façon habituelle traité dans des tons ocres rouges et jaunes qui sont connus pour être parmi les couleurs les plus économiques et que sa régularité par rapport au mur peut lui conférer une fonction similaire à un faux appareil décoratif.

Il est visible dans des édifices religieux aussi prestigieux que l'église des Jacobins de Toulouse ou bien Saint-Pierre de Moissac, dans une version tardive appartenant à la fin du Moyen Âge, ainsi que dans les églises de Boulaur en Gascogne ou Saint-Avit-Senieur en Périgord. On le rencontre également dans la salle supérieure du donjon du château des évêques de Vabres à Saint-Izaire dans le Rouergue, ainsi que dans la grande salle de la maison Gaugiran à Cordes ou bien dans la maison sise au n° 48 bis de la rue Émile Zola à Figeac.

Même si la répartition est quantitativement à l'avantage des édifices religieux, la présence de ce motif particulier dans les deux sphères du monde médiéval n'est pas un exemple unique. On peut relever une distribution équivalente pour un autre motif ornemental original, dont l'usage se limite géographiquement au Languedoc et à la Gascogne voisine. Il s'agit d'un tracé régulier de « pierre en coupe » qui, à l'instar du traitement pictural précédent, est présent dans n'importe quelle catégorie d'édifices cultuels ou civils (5), témoignant de la sorte de la circulation des formes en matière de décoration, un mouvement bien naturel assuré par les ateliers de peintres travaillant bien évidemment indifféremment pour des commanditaires cléricaux ou laïcs.

Si l'on peut être assuré de rencontrer le même type de peintures ornementales dans un édifice religieux que dans un édifice civil, qu'en est-il des peintures historiées ? Existe-t-il des thèmes iconographiques dévolus exclusivement à l'espace cultuel ou à l'espace civil ?

Les sujets religieux sont présents dans la décoration picturale de la sphère civile. Logiquement on les rencontre dans les lieux de résidence des ecclésiastiques, comme à Saint-Émilion dans les peintures perdues de la

3. Paul DESCHAMPS et Marc THIBOUT, *La peinture murale en France au début de l'époque gothique*, Paris, C.N.R.S., 1963, p. 210-211.

4. Il s'agit d'un décor peint situé au premier étage du bâtiment oriental du n° 71 de la rue du Cheval Blanc et étudié par Maurice Scellès, *Cahors, ville et architecture au Moyen Âge*, Éditions du Patrimoine, 1999, p. 199.

5. Pour plus de détails voir Virginie CZERNIAK, « Le décor peint dans l'habitat aristocratique médiéval : exemples méridionaux », dans *L'aristocratie, les arts et l'architecture à l'époque romane*, *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, t. XXXVI (2005), p. 65-66.



FIG. 1. PERNES-LES-FONTAINES. TOUR FERRANDE : saint Christophe.
Cliché V. Czerniak.



FIG. 2. GOURDON. LA MAISON DITE DU SÉNÉCHAL : la création d'Ève. *Cliché V. Czerniak.*

Maison royale (6), mais ce n'est pas exclusif. Parmi les sujets religieux plébiscités dans l'architecture civile on peut noter que certains sont employés avec des perspectives didactiques en tout point semblables à celles qui motivent leur présence dans un décor destiné à une structure cultuelle. Ainsi, les peintures de la tour Ferrande à Pernes-les-Fontaines dans le Vaucluse proposent, parmi différentes scènes à caractère historique et chevaleresque réalisées à la fin du XIIIe siècle, une Vierge à l'Enfant et surtout un saint Christophe monumental, positionné face à l'escalier donnant accès au dernier étage de la tour où est conservé le décor peint (fig. 1). L'image du saint est ainsi traitée conformément aux critères habituellement mis en œuvre dans la configuration iconographique destinée aux édifices religieux : représenté dans des dimensions plus importantes que n'importe quelle autre figure du décor peint pour faire référence à sa taille de géant, son principal attribut hagiographique, saint Christophe est exposé à proximité immédiate de la sortie de façon à remplir sa fonction prophylactique traditionnelle.

Une telle corrélation n'est pas toujours de mise et il faut reconnaître que l'on peut être bien en peine de justifier la présence de sujets religieux dans certains édifices civils, quand ceux-ci ne sont pas présentés comme de simples images de dévotion et faute de renseignements précis sur la destination originale du bâtiment concerné, sur la personnalité du commanditaire du décor peint ou bien encore en raison du caractère lacunaire du décor en question.

Ces différentes raisons peuvent être invoquées à propos des peintures de la salle haute de la maison dite du Sénéchal à Gourdon. Si l'on peut mentionner que la ville de Gourdon devient bien le siège d'une sénéchaussée secondaire par ordonnance royale en date du 31 août 1487 (7), l'attribution de cette demeure comme lieu de résidence

6. Michelle GABORIT, *Peintures murales médiévales de Saint-Émilion*, Éditions Confluences, 1999, p. 38-39 ; *Léo Drouyn et Saint-Émilion*, Les albums de dessins de Léo Drouyn, Album n° 5, C.L.E.M., 1999, p. 58.

7. A.D. du Lot, J447/8. Dix-sept articles exposent avec précision la composition et la compétence de la sénéchaussée secondaire de Gourdon.

de l'officier royal en charge de cette sénéchaussée ne peut être attestée. À défaut de renseignement précis sur les origines de cette maison (8), nous devons nous contenter de la présenter comme un authentique logis de notables, un édifice qui correspond au prototype de la maison polyvalente qui fleurit dans les villes des XIII[e] et XIV[e] siècles (9).

Les peintures murales conservées dans la maison ne couvrent plus que la paroi est de la grande salle du premier étage. Elles s'organisent en trois scènes distinctes inscrites dans quatre grands *clipei* non alignés, qui se détachent sur un fond ponctué de fleurettes, tandis que des arbustes chargés de fruits rouges se dressent après le premier et le troisième médaillon. Trois sujets sont évoqués: la création d'Ève (fig. 2) et la Visitation dans les deux premiers médaillons, puis l'Annonciation dans les deux suivants, l'un étant réservé à Gabriel, l'autre à la Vierge. La présentation de ces trois scènes dans des médaillons non alignés est assez originale. La disposition linéaire de cadres circulaires juxtaposés est fréquente dans la peinture médiévale, notamment depuis les *Bibles moralisées* du XIII[e] siècle, mais elle se limite pour l'essentiel à la peinture de manuscrit. Quelques exemples sont connus dans la peinture murale, citons entre autres le cycle consacré à sainte Catherine sur le mur sud de la collégiale de Saint-Émilion, ou bien encore le décor de la tour Palmata de Gaillac (10), mais ils ne sont pas très nombreux. S'agissant d'une composition comme celle retenue à Gourdon où les médaillons se juxtaposent avec une certaine liberté, il s'agit d'un procédé narratif plutôt singulier dans la peinture monumentale. Une telle mise en scène est conforme à certaines compositions oniriques où un personnage est représenté rêvant ou pensant et ses images idéelles sont alors matérialisées selon cette formule de médaillons. Ces compositions appartiennent à un genre iconographique parfois désigné par le terme allemand d'*Assistenzporträt*, c'est-à-dire la représentation de l'artiste ou de l'auteur, s'il s'agit de l'illustration d'un texte, impliqué dans l'action évoquée (11).

Il est cependant difficile de défendre le recours à un tel dispositif narratif dans ces peintures de Gourdon tout simplement parce que nous ne disposons pas de la totalité du décor. Quant au choix iconographique, même s'il n'est pas accessible en intégralité, la mise en avant de la Vierge parallèlement à l'évocation d'Ève, est pour le moins inhabituelle dans un édifice non cultuel. Si l'on fait rapidement le point sur les trop rares études d'ensemble concernant la production picturale médiévale, il est intéressant de souligner que la grande majorité des images religieuses conservées dans des demeures, ayant ou non une vocation cléricale, sont de strictes images de dévotion, des représentations de saints ou de la Crucifixion (12). Des peintures évoquant la Vierge ont pu être recensées dans des habitations (13), mais aucune ne répond à un programme iconographique équivalent à celui mis en œuvre à Gourdon.

S'il est donc avéré par maints exemples que l'on peut rencontrer des peintures à caractère religieux dans des édifices civils, on peut également notifier que les illustrations de sujets à caractère militaire ne sont pas absentes des édifices cultuels. Sans avoir la prétention de chercher à en établir un inventaire, on peut en citer quelques exemples dont certains sont d'ailleurs extérieurs à nos contrées méridionales. Il existe bien sûr des représentations de scènes guerrières dans des édifices relevant d'un ordre militaire, comme dans l'église templière de Cressac en Charente, où de semblables représentations trouvent facilement une justification (14). Mais on en rencontre

---

8. Peut-être s'agit-il de la grande demeure signalée comme appartenant aux frères Pouget, Bernard et Étienne, fils aîné et cadet de Guillaume, consul de Gourdon en 1443 et qualifié de notaire royal en 1445. Étienne fut lui-même consul en 1474 et l'on sait que Pierre du Pouget, le fils de Bernard, loue sa part de maison avec les dépendances extérieures à partir de 1492, Jean LARTIGAUT, *Le Quercy après la Guerre de Cent Ans*, Éditions Quercy-Recherche, 2001, p. 480-481. L'aurait-il louée au lieutenant du sénéchal au moment où Gourdon devenait une annexe de la représentation royale ? On est simplement en droit d'en évoquer la possibilité.

9. La maison présente un plan en L articulé autour d'une tour d'angle, aujourd'hui tronquée, et une façade sur rue qui se développe sur trois niveaux avec un rez-de-chaussée à grandes arcatures brisées, séparé des étages par une large corniche moulurée. Trois fenêtres à croisée éclairent la salle du premier étage où se développe le décor peint. L'examen du profil des croisées, encadrées de plusieurs lignes d'anglets se croisant avec une grande simplicité et un tracé très épuré, qui présentent de réelles similitudes avec celles de l'Hôtel de Livernon à Figeac, autorise à considérer cet édifice comme un bâtiment de transition qui, au milieu du XIV[e] siècle adopte la croisée de pierre, dont la modénature annonce le traitement décoratif des croisées du XV[e] siècle, tout en conservant l'ordonnance générale antérieure.

10. Michelle GABORIT, *op. cit.*; Anne-Laure NAPOLÉONE, Catherine GUIRAUD, Bertrand DE VIVIÈS, « L'hôtel de la famille de Gaillac ou tour Palmata », dans *Bulletin monumental*, t. 160 (2002), p. 97-119.

11. Sixten RINGBOM, *Les images de dévotion (XII[e]-XV[e] siècle)*, Gérard de Monfort Éditeur, 1995, p. 52-53, 67-72, 78.

12. Certains décors de ce type ont été recensés en Lorraine, voir Ilona HANS-COLAS, *Images de la société: entre dévotion populaire et art princier, la peinture murale en Lorraine du XIII[e] au XVI[e] siècle*, Thèse de l'Université de Strasbourg II, 1997, p. 192, dans les Pays de Loire, voir Christine LEDUC, *La peinture murale en Anjou et dans le Maine aux XV[e] et XVI[e] siècles*, Thèse de l'Université de Strasbourg II, 1999, p. 135, ou bien encore en Rhône-Alpes, voir *Peintures murales médiévales des églises de Rhône-Alpes, Art et Archéologie en Rhône-Alpes*, Lyon, 1998, p. 43, 51.

13. Trois dans l'ouest, C. LEDUC, *op. cit.*, p. 136.

14. *Les peintures murales de Poitou-Charentes*, Centre International d'Art Mural, Saint-Savin, 1993, p. 78-79.

également dans des édifices dépendant des structures diocésaines traditionnelles, comme l'église Sainte-Marie aux Anglais en Normandie où l'on a figuré au début du XIIIe siècle sur le mur nord de la nef la représentation de la prise armée d'une forteresse. Pareil sujet peut être interprété comme l'évocation d'un épisode de croisade, qu'il s'agisse d'un évènement historiquement précis ou d'une illustration à valeur emblématique, et ainsi trouver toute légitimité à être représenté dans un édifice cultuel, la croisade étant tout autant un sujet militaire que religieux.

Certaines représentations à caractère guerrier ne sont pas toujours aussi directement identifiables. Prenons comme exemple les cinq cavaliers passants conservés sur le mur méridional de la nef de l'église de Saint-Jacques-des-Guérets dans le Vendômois et vraisemblablement réalisés au milieu du XIIIe siècle (15). La lecture des armes de l'un des protagonistes aurait permis d'identifier au moins une famille de la région : les barons de Mortagne et d'Avoir. Une telle identification permettrait de justifier la présence de ces cavaliers soit comme une illustration des forces seigneuriales locales susceptibles de pouvoir veiller à la protection des biens ecclésiastiques, soit comme une évocation d'un départ de ces mêmes troupes pour une éventuelle croisade. Ainsi, sans toujours pouvoir avoir accès à l'exacte motivation d'une semblable représentation, on peut arriver à en proposer une interprétation susceptible de justifier sa présence dans un édifice cultuel.

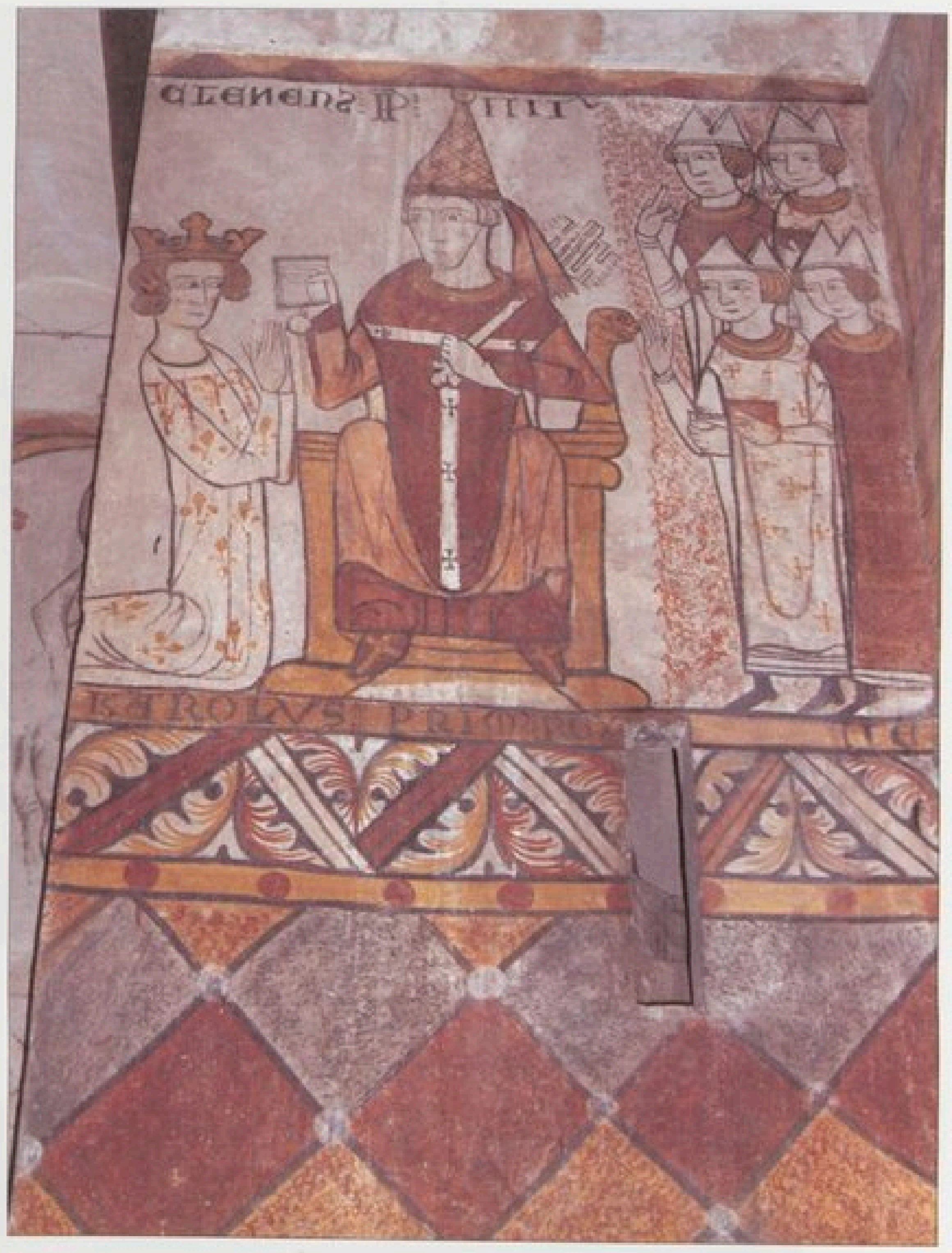


FIG. 3. PERNES-LES-FONTAINES. TOUR FERRANDE : Clément IV et Charles d'Anjou. *Cliché V. Czerniak.*

D'autres sujets figurent également indifféremment dans les espaces cultuels et civils. Les scènes à caractère historique sont du nombre. On peut à nouveau citer, pour un édifice civil, les peintures de la tour de Pernes-les-Fontaines avec la célèbre représentation du pape Clément IV remettant à Charles d'Anjou la bulle d'investiture du royaume de Sicile (fig. 3), ou bien la scène de donation d'Amanieu d'Albret aux Hospitaliers, conservée sur le mur nord du chœur à chevet plat de l'église de Lugaut dans les Landes : une scène de donation représentant des religieux mais qui reste néanmoins une scène historique à caractère profane dans un espace cultuel.

Les sujets à caractère moralisateur sont aussi plébiscités dans l'une ou l'autre des catégories d'édifices. Le plus célèbre de ces thèmes est vraisemblablement celui de la Rencontre des trois morts et des trois vifs qui se développe certes sur les murs des édifices de culte, mais que l'on rencontre aussi dans des édifices civils comme le manoir normand de Vaux-sur-Seulles ou la tour de Longthorpe dans le Cambridgeshire en Angleterre ou bien encore dans des espaces conventuels, donc non voués au culte, comme dans l'ancienne infirmerie de l'abbaye du mont Saint-Michel ou dans l'ancien prieuré de Carennac (fig. 4), dans une pièce dont l'affectation n'a pu être déterminée avec précision (16).

15. *Peintures murales romanes, Région du Centre*, Cahiers de l'Inventaire n° 15, 1988, p. 20-25 ; *Les peintures murales romanes de la vallée du Loir*, Éditions du Cherche-Lune, Vendôme, 1997, p. 148-162.

16. *Vifs nous sommes… morts nous serons*, Éditions du Cherche-Lune, Vendôme, 2001, p. 83-85.



FIG. 4. CARENNAC. ANCIEN PRIEURÉ SAINT-PIERRE : la Rencontre des trois morts et des trois vifs. *Cliché V. Czerniak.*



FIG. 5. MOISSAC. MAISON LOBIOS : détail d'un cavalier. *Cliché V. Czerniak.*

Des sujets spécifiques aux édifices civils

Parmi les différents thèmes qui composent le répertoire iconographique médiéval aujourd'hui porté à notre connaissance, il y a des sujets qui restent réservés à la décoration picturale des édifices civils. Ils sont moins nombreux que les sujets susceptibles d'être développés conjointement dans les sphères religieuse et laïque, mais sont directement représentatifs des particularités de la classe nobiliaire qui reste le premier maître d'ouvrage de ces compositions picturales (17). Les représentations de joutes illustrant un tournoi sont parmi les sujets les plus spécifiques du monde civil, cette activité est en effet interdite par l'Église et reste le strict privilège de la classe nobiliaire. Peu d'exemples d'illustrations de tournoi peuvent être identifiés avec certitude. Les représentations de cavaliers affrontés sont légion dans la décoration picturale des édifices civils, mais elles ne sont pas forcément l'évocation directe d'une joute liée à une activité de tournoi. Certaines de ces images sont cependant suffisamment détaillées et comportent des éléments caractéristiques qui favorisent la reconnaissance du sujet illustré. C'était le cas pour les peintures aujourd'hui perdues du château de Cindré en Auvergne où des cavaliers affrontés étaient accompagnés de musiciens (18). Une présence qui démontrait l'aspect festif de la représentation et permettait d'évoquer non pas une véritable joute guerrière mais un agone guerrier. À Moissac, c'est la présence d'un roi d'armes – personnage indispensable au bon fonctionnement d'un tournoi, qui en donne le signal, en assume l'arbitrage et le bon suivi cérémonieux – qui a permis plus récemment d'identifier le sujet principal d'un vaste décor pictural, réalisé entre le deuxième quart et la fin du XIIIe siècle, qui se développait sur tout le pourtour d'une grande pièce sous charpente d'une vaste demeure patricienne urbaine (19) (fig. 5).

Parallèlement à ces représentations, que l'on ne parvient qu'exceptionnellement à reconnaître avec certitude, sont conservées des illustrations de cavaliers affrontés dont la signification originelle n'est pas toujours aisée à saisir, comme à Bansat en Auvergne ou encore à Teyssieu et Caussade en Quercy. Il est en effet souvent difficile d'évaluer avec précision si les peintures en question font référence à un épisode historique précis, à des conflits vassaliques locaux, ou bien s'il s'agit de scènes de tournoi simplifiées. De fait, les caractéristiques structurelles de l'édifice et la fonction assignée à ce dernier doivent être prises en compte pour une compréhension aussi précise que possible de la signification des peintures. Ainsi, pour les exemples des tours de Bansat et Teyssieu, dans lesquelles on conserve des cavaliers affrontés, la destination supposée de ces tours-beffrois, destinées à la surveillance d'un territoire et vouées à imposer emblématiquement le statut féodal de leur constructeur, a assurément une portée sur le sens que l'on peut accorder aux représentations peintes qui les décorent. Si cette fonction est sujette à caution pour Bansat, en raison de l'absence de sources écrites et de la conservation partielle de l'édifice, elle est davantage fondée pour la tour de Teyssieu. On dispose en effet d'un texte relatif à la construction de cet édifice qui stipule qu'il fut érigé par un grand feudataire au sein des terres de ses vassaux : les chevaliers Pierre et Bertrand Bonafos rendent hommage à Raymond IV de Turenne en 1232 pour la construction de la tour de Teyssieu (20). Fort de cette précision, il est dès lors permis de considérer les cavaliers affrontés qui ornaient la salle principale de cette tour comme des représentations à caractère emblématique, visant à évoquer les prérogatives de l'aristocratie guerrière. Des images qui, contribuant à l'apparat de l'édifice, auraient pu participer à imposer la figure du feudataire au cœur de terres vassales. On pourrait également évoquer la possibilité de comprendre ces représentations plus concrètement, comme l'illustration de conflits vassaliques locaux et par là même leur octroyer une fonction apotropaïque. Mais pour pouvoir défendre cette dernière hypothèse iconographique, il faudrait que les armes portées sur les écus des cavaliers et les housses des chevaux puissent être identifiées et force est de constater – tristement ! – que cette identification est impossible à Teyssieu en raison de la dégradation avancée des peintures. Concernant Bansat, on reconnaît aisément les armes du comte

17. Il faut garder à l'esprit que nous ne conservons que les édifices civils les plus prestigieux, construits dans les matériaux les plus pérennes. Il existait assurément des décors peints dans les édifices plus modestes des classes sociales moins favorisées, mais ceux-ci ne nous sont connus qu'au travers de rares fragments d'enduits peints accessibles dans les strates archéologiques et cela ne nous permet pas, pour l'heure, d'avoir accès à d'éventuels développements iconographiques spécifiques à une catégorie sociale autre que celle des patriciens, qu'ils soient nobles ou roturiers.

18. Voir les relevés d'Anatole DAUVERGNE réalisés en 1849 et conservés au Musée Anne de Beaujeu de la ville de Moulins (dessins n° 608 à 611, le musicien est sur le dessin n° 611).

19. Voir Virginie CZERNIAK, « Les peintures murales de la maison Lobios à Moissac », Bulletin de l'année académique 2001-2002, dans *M.S.A.M.F.*, t. LXII (2002), p. 255-259.

20. A. N., Reg. Q1-146, f° 81 r°. Le texte a été publié par Tibor PATAKI, « Hommages rendus aux vicomtes de Turenne, 1163-1304 », *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. CIX (1988), p. 112-113.

d'Auvergne – d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople – portées par l'un des belligérants, mais l'autre expose des armes – de gueules à la croix d'argent – trop communes pour pouvoir faire l'objet d'une identification sûre. L'interprétation iconographique reste donc équivoque.

Quoi qu'il en soit, il convient de considérer ces représentations comme autant d'images à caractère symbolique faisant référence à une sorte de modèle de chevalerie universelle qui ne saurait se développer ailleurs que dans un espace civil.

La référence directe à une source littéraire témoigne de la même inclination. Qu'elle puisse être éclairée, comme par exemple le roman de Tristan mis en images au château de Saint-Floret en Auvergne (21), ou supposée, comme à la tour d'Arlet à Caussade où *Le pas de Saladin*, roman français du milieu du XIIIe siècle a pu être à la source de la représentation figurée (22).

On est ainsi en droit d'affirmer qu'au travers de ces iconographies spécifiques qui mettent en exergue les activités inhérentes à une catégorie de la société médiévale, la classe nobiliaire expose ses particularités. Cela peut être confirmé par des ensembles peints plus complets, comme celui de la tour Palmata de Gaillac (23), où l'on affiche les principales activités de la vie seigneuriale.

Ces décors peuvent donc être compris comme autant de revendication à une appartenance sociale, alors que précisément – comme l'a démontré Maurice Berthe (24) – la noblesse militaire urbaine perd progressivement à partir de 1200 ses prérogatives politiques et économiques au profit des marchands enrichis et des juristes. Ces derniers pouvaient également exposer leur position au sein de la société médiévale et il convient pour cela d'évoquer le décor mural de l'hostal des Carcassonne, étudié par Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes (25), qui se compose d'une large composition ornementale agrémentée d'une frise historiée consacrée à l'histoire de saint Eustache, patron des drapiers: une référence directe aux activités de marchands des propriétaires, riches bourgeois montpelliérains.

Quelle que soit la catégorie de population concernée, la thématique iconographique développée dans les décors picturaux des édifices civils peut ainsi participer à la détermination sociale des commanditaires, au même titre que les caractéristiques du traitement architectural. Il ne faut cependant pas omettre de tenir également compte de l'ampleur et de la situation de la représentation picturale au sein du bâtiment pour lequel elle a été réalisée. En effet, le sujet illustré seul ne suffit pas à définir la classe sociale du commanditaire et la mise en œuvre dont il a bénéficié peut se révéler déterminante pour sa signification. Retenons pour éclairer cela l'exemple des peintures de la maison Muratet à Saint-Antonin-Noble-Val, où l'on conserve sur une modeste cloison en pans de bois, une étroite frise de cavaliers passants établie au-dessus d'une tenture feinte. Comparé aux cavaliers grandeur réelle de Moissac ou Teyssieu, ce décor a assurément une portée iconographique bien moindre et doit probablement être considéré comme relevant davantage de l'ornemental, à l'instar de certaines peintures d'entrevous offrant de petites compositions historiées mettant en scène des chevaliers comme celles de l'hôtel des Nèves, grands marchands montpelliérains. De simples sujets de décoration issus d'un répertoire d'origine nobiliaire qui pouvaient être considérés comme particulièrement flatteurs pour des bourgeois en quête de prestige et de reconnaissance sociale.

Une diversité thématique enrichie

Les décors peints des édifices civils aujourd'hui à notre disposition nous propose une variété thématique qui paraît devoir s'accroître vers la fin du Moyen Âge. Ce constat, circonscrit pour l'heure au Midi languedocien, n'est bien sûr que provisoire et à considérer avec prudence au regard de l'état fragmentaire de certains des décors concernés, mais mérite tout de même d'être évoqué.

La première observation concerne la relative diminution des sujets à caractère chevaleresque: ils ne composent plus la majorité du corpus iconographique comme dans la première production gothique des XIIIe et

21. Anne COURTILLÉ, *Histoire de la peinture murale dans l'Auvergne du Moyen Âge*, Brioude, Éditions Watel, 1983, p. 139-142.
22. V. CZERNIAK, *op. cit.*, 2004, vol. III, p. 1-8.
23. Anne-Laure NAPOLÉONE, Catherine GUIRAUD, Bertrand DE VIVIÈS, *op. cit.*
24. Maurice BERTHE, « Les élites urbaines méridionales au Moyen Âge, (XIe-XVe s.) », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse (19-20 mai 2002), *M.S.A.M.F.*, Hors série 2002, p. 38.
25. Bernard SOURNIA et Jean-Louis VAYSSETTES, « La grand-chambre de l'hostal des Carcassonne à Montpellier », dans *Bulletin monumental*, n° 160-1, 2002, p. 121-131.



FIG. 6. CHÂTEAU DE BIOULE, SALLE DES PREUX : César. *Cliché V. Czerniak.*

XIV[e] siècles. Ils n'ont néanmoins pas disparu et le plus bel exemple de cette pérennité thématique est assurément l'ensemble des peintures de l'ancienne *aula* du château de Bioule dans le sud du Quercy (26). Cette vaste salle conserve sur ces murs une décoration picturale organisée comme une vaste tenture feinte composée de quatre pièces de tapisserie portant chacune deux représentations de cavaliers se faisant face et presque de taille réelle (fig. 6). Une neuvième figure complétait cet ensemble pictural consacré aux neuf preux, les héros païens, juifs et chrétiens, incarnant l'idéal chevaleresque. Ce thème des neuf preux était complété par une décoration à caractère héraldique destinée à louer la grandeur des Cardaillac, seigneurs de Bioule, et développée sur les murs de l'étage supérieur. Un tel déploiement iconographique témoigne assurément de la volonté des commanditaires de revendiquer leur appartenance à une chevalerie noble, une élite sociale et morale qui tend en cette fin du Moyen Âge à devenir mythique (27).

À côté d'un semblable sujet, exclusivement destiné à un public aristocratique soucieux d'exposer aux travers de ces allégories les vertus chevaleresques qu'il se doit d'incarner, on peut rencontrer, pour le même auditoire, des sujets plus anecdotiques. L'un des plus originaux est vraisemblablement l'illustration de l'offensive d'une troupe de rats sur un château occupé par des chats, figurant dans le grand escalier en vis, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, du château de Vaillac, dans le canton quercinois de Payrac (fig. 7). Cette représentation de dimension moyenne et d'un style assez fruste, qui a donc bénéficié d'un emplacement plutôt inusité, a pour cadre

26. Pour plus de détails sur cet ensemble voir Virginie CZERNIAK, « Les peintures murales du château de Bioule », dans *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Tarn-et-Garonne*, t. CXXVIII (2003) p. 19-25.

27. Jean FLORI, *Brève histoire de la chevalerie. De l'histoire au mythe chevaleresque*, Éditions Fragile, 1999, p. 11-12.



FIG. 7. CHÂTEAU DE VAILLAC : attaque des rats sur un château occupé par des chats. *Cliché V. Czerniak.*

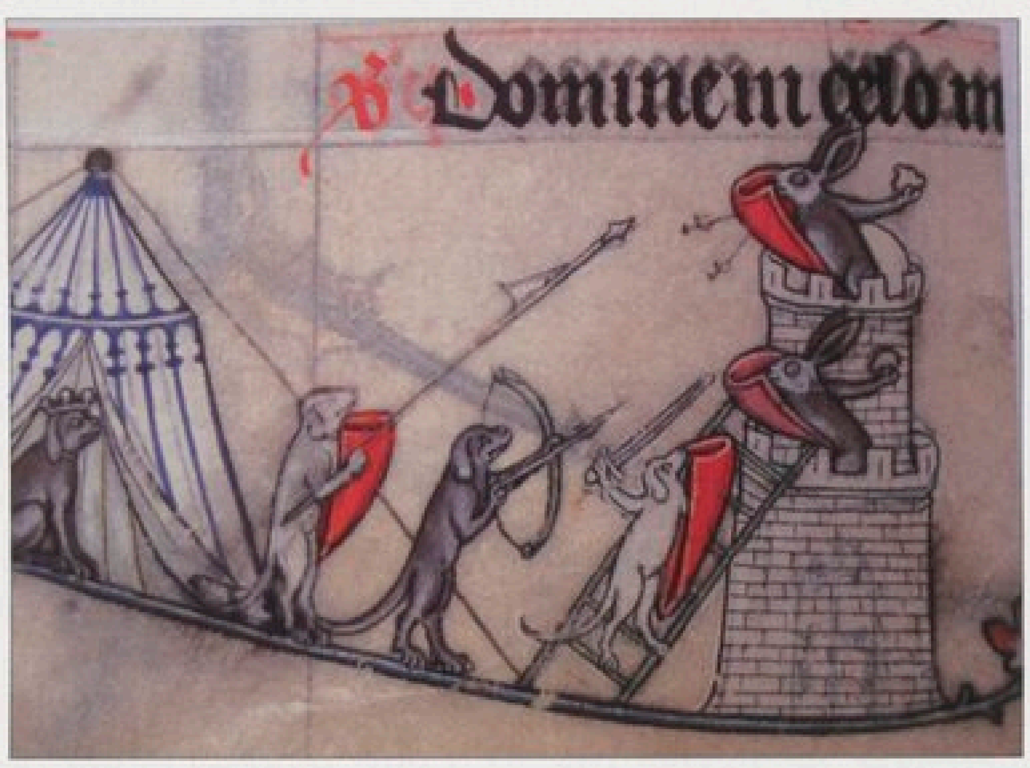


FIG. 8. BRÉVIAIRE DE RENAUD DE BAR : détail d'une marge, Verdun, *B.M., ms 107, f° 137v.*

un château hérissé de quatre tours couronnées de mâchicoulis et couvertes de toits en poivrière. Le sommet de la grande tour centrale, simplement hérissée de merlons, est occupé par des chats, portant haches, arc et bannières et entourant un chat plus grand que les autres et couronné. D'autres chats sont visibles en plusieurs endroits de la scène, apparaissant derrière les fenêtres à meneaux qui ouvrent dans les différentes parties de l'édifice représenté. Celui-ci est assailli par des rats armés de haches qui ont jeté des échelles contre les murailles et parviennent à se hisser en haut des tours.

De semblables scènes de château assiégé sont assurément plus fréquentes dans les marges de manuscrits depuis le XIV[e] siècle que dans la peinture monumentale (28). On peut à titre d'exemple citer le *Bréviaire* de Renaud de Bar, daté des années 1302-1305

28. Nous n'en connaissons personnellement qu'un autre exemple conservé dans la chapelle Saint-Jean de Pürgg en Autriche et qui nous a été amicalement signalé par Ilona Hans-Colas. Voir son compte rendu de l'ouvrage d'Elga LANC, *Die Mittelalterlichen Wandmalereien in der Steiermack*, Vienne, 2002, dans *Bulletin monumental*, t. 165-1 (2007), p. 126-127.

(29), qui présente dans l'une de ses marges un château fort habité par des lièvres et attaqué par des chiens (fig. 8). Ce sujet, traité avec des animaux variés, a généralement une connotation courtoise : le château attaqué est alors la représentation métaphorique du cœur de l'être aimé qu'il faut parvenir à conquérir. Est-ce la signification qu'il convient de retenir pour notre représentation quercinoise ? Au regard de la réputation qui est faite au chat dans l'imaginaire du bas Moyen Âge, on est en droit d'y penser. En effet, le chat est considéré comme possédant une nature féminine, une référence misogyne à sa supposée cruauté ! Mais on pourrait aussi comprendre cette image comme une illustration moralisatrice destinée aux puissants afin de leur rappeler la précarité d'une souveraineté qui n'est jamais définitivement acquise et peut être sujette aux attaques des plus petits : une invitation conjuratoire à la tempérance et à la magnanimité pour le maître des lieux qui pouvait régulièrement réfléchir au bien fondé de sa fonction féodale en empruntant l'escalier de son château.

D'autres sujets de réflexion ont été mis en images, comme dans la maison dite des gardes de Capdenac-le-Haut, près de Figeac, où l'on conserve un fragment pictural de deux mètres carrés environ qui, en dépit de ses dimensions réduites, a pu être interprété (fig. 9). Cette portion de décor comporte un fond végétal d'un gris bleuté très foncé se détachant sur un aplat rouge. Les frondaisons sont composées de longues feuilles lobées et de folioles plus petites en forme de cœur dont les tiges sont scandées de brins souples secondaires. Des fruits grenus sont également accrochés aux branches dans lesquels sautillent deux singes disposés face à face. Un seul est



FIG. 9. CAPDENAC-LE-HAUT. MAISON DES GARDES : singes voleurs. *Cliché V. Czerniak.*

29. *Bréviaire* de Renaud de Bar, Verdun, B.M., ms 107, f°137v.

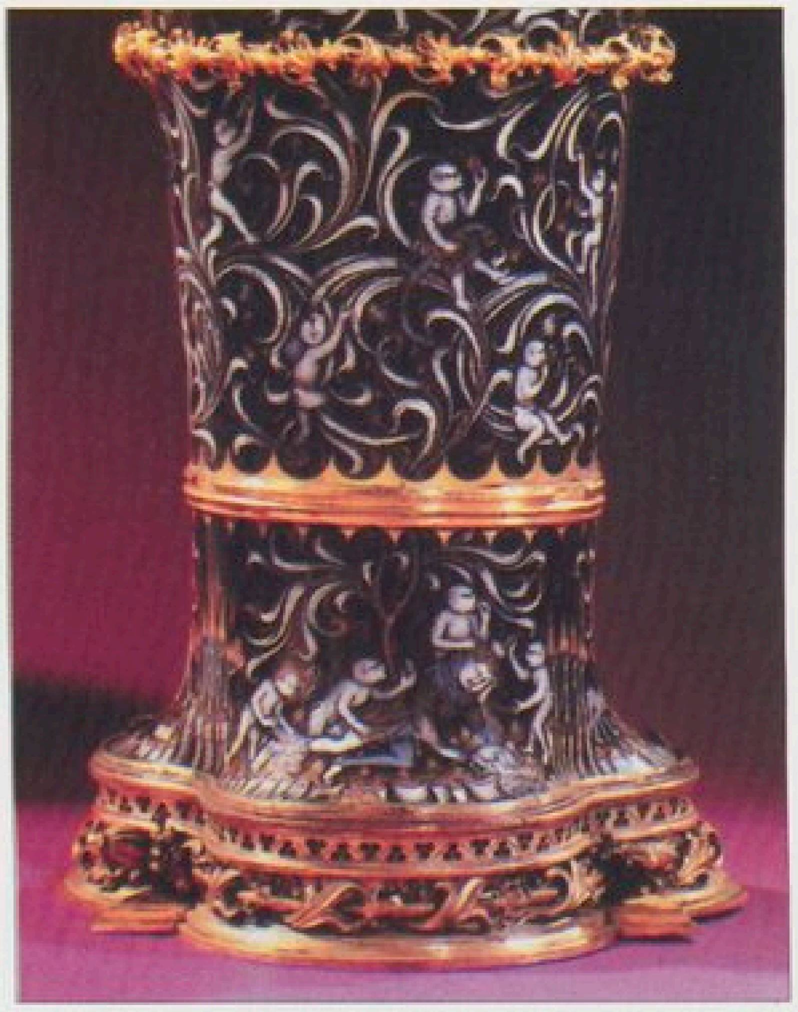


FIG. 10. NEW YORK. CLOISTER COLLECTION : détail de la timbale aux singes. *Cliché V. Czerniak.*

intégralement visible et l'on peut voir qu'il tient une ceinture à laquelle est attachée une aumônière ornée de glands de passementerie. L'autre animal, dont on ne voit que la tête et une patte agrippée à une branche, porte quant à lui un panier. Cette composition, bien que très fragmentaire, correspond à une représentation figurant sur un vase en argent émaillé daté du deuxième quart du XV[e] siècle, provenant de Bourgogne et conservé aux Cloisters de New York (30) et qui présente des singes voleurs dans de la verdure (fig. 10). Le décor de ce vase permet de comprendre l'organisation supposée du décor peint quercinois. On peut en effet voir au bas de l'objet un personnage allongé, détroussé par des singes qui, une fois leur forfait réalisé, s'échappent avec leur butin en grimpant aux branches de la composition végétale qui couvre intégralement le vase.

Si les représentations de singes sont très prisées au Moyen Âge, particulièrement dans les marges de manuscrits à partir du XIV[e] siècle – on peut en dénombrer soixante dans les marges des *Heures* de Marie de Bourgogne ! – le thème du colporteur détroussé par une bande de singes est en revanche plus original. L'origine de ce sujet reste à déterminer précisément, mais on peut vraisemblablement y voir l'illustration d'un fabliau populaire – celui du mercier détroussé – dans la veine moraliste de la fin du Moyen Âge, qui aurait eu pour message principal la vacuité de l'attachement aux biens matériels, qu'ils aient été bien ou mal acquis, parce qu'ils sont de toutes façons destinés à disparaître.



En contrepartie de ces thèmes prêtant à réflexion, on conserve un autre fragment pictural dans la maison dite de la Taverne à Caussade dont le sujet pourrait bien illustrer l'existence de thèmes iconographiques plus superficiels dans la décoration picturale des demeures du bas Moyen Âge. Ce témoin pictural d'une grande modestie – deux mètres carrés de peinture sur le mur nord de la grande salle du premier étage – mérite notre intérêt précisément en raison de son originalité thématique et de son traitement monumental. On peut en effet y voir en taille réelle la figure d'un fou masqué, coiffé d'un bonnet phrygien (fig. 11). Il est vêtu d'un surcot très ajusté, mi-parti rouge et jaune, dont le plastron est strié sur tout sa hauteur de hachures parallèles signifiant les coutures. Le corset est, selon l'usage, très ajusté à la taille et porté sur des chausses collantes. La manche de son habit est agrémentée d'un gros grelot cousu à hauteur du coude et il

FIG. 11. CAUSSADE. MAISON DE LA TAVERNE : figure de fou. *Cliché V. Czerniak.*

30. Ce rapprochement entre le fragment pictural quercinois et la timbale bourguignonne est due à Jean Martzloff, archiviste de Capdenac-le-Haut. Voir à ce sujet, Jean MARTZLOFF, « La peinture murale de la maison des gardes de Capdenac-le-Haut », dans *Rencontres Archéologiques de Saint-Céré*, n° 12, 2005, p. 116-120.

semble agiter une sorte de crécelle. Cette figure était accompagnée d'une inscription dont on ne distingue plus que quelques traces qui ne permettent aucune lecture.

Cette unique figure appartenait à une composition d'ensemble qui bien sûr nous échappe mais pour laquelle on peut toutefois formuler certaines hypothèses. On peut ainsi proposer que ce fragment puisse relever d'une représentation à caractère carnavalesque, comme celle conservée sur les murs de la salle principale d'un manoir de Lignières dans le Berry, illustrant un poème de Pierre Gringore dans lequel sont mis en scène « le prince des sots » et « la sotte demoiselle », entraînés par des fous dans une joyeuse ronde (31). Une évocation figurée plus directement en rapport avec certaines des activités du maître de maison pourrait aussi être avancée. On sait en effet que certaines compagnies ou confréries urbaines – qui tendent à se multiplier à partir des années 1300 – organisent fêtes et parades, toutes plus folles les unes que les autres, qui sont autant d'occasions d'exposer leur force et leur prestige social (32). On pourrait dès lors envisager que le commanditaire des peintures de Caussade ait été un membre éminent d'une telle confrérie et qu'il ait pu vouloir faire représenter une semblable célébration. Cela reste néanmoins une simple hypothèse car aucune mention de l'existence d'une confrérie à Caussade à la fin du Moyen Âge n'a pu être portée à notre connaissance.

Une figure de fou a également été révélée dans la décoration picturale de la maison Belluix à Morlanne dans le Béarn, sans que l'on puisse déterminer le programme iconographique d'ensemble dans lequel elle s'inscrivait (33). La représentation de Caussade n'est donc pas totalement isolée et, quelque puisse être la teneur iconographique exacte de la décoration picturale à laquelle elle participait, cette peinture témoigne de la diversité thématique que l'on est susceptible de rencontrer dans les peintures murales des demeures à la fin du Moyen Âge.

Au terme de cet exposé, s'il convient de garder à l'esprit qu'au final les sujets historiés ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble de la décoration picturale des maisons médiévales, il appartient également d'insister sur leur réelle valeur significative. Les thèmes retenus dans les peintures des espaces civils, aussi variés soient-ils et même s'ils ne sont qu'un mince échantillon de ceux qui pouvaient exister, apparaissent comme systématiquement pourvus d'une authentique portée iconographique. Un signifié des images qui ne nous est pas toujours accessible à la première lecture mais qui illustre de manière particulièrement éloquente la fonction didactique inhérente à la peinture murale médiévale historiée, qu'elle ait été conçue pour rappeler les préceptes du dogme catholique dans un espace cultuel ou pour afficher la qualité sociale du propriétaire d'une maison particulière.

---

31. *Peintures murales gothiques en Berry*, Coll. Itinéraires du Patrimoine, 2000, p. 9.

32. Jacques HEERS, *Fêtes des fous et carnavals*, Fayard, 1983, p. 197, 202-203, 211.

33. Anne BERDOY, Agnès MARIN, « Une maison de ville en milieu rural : la maison Belluix à Morlanne », dans *Le château et la nature*, Actes des rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord les 24, 25 et 26 septembre 2004, Scripta Varia, Éditions Ausonius, Bordeaux, 2005, p. 343-372. Un amical remerciement à Véronique Lamazou-Duplan pour nous avoir signalé ces peintures.

CONCLUSIONS

par Gilles BOURGAREL *

Les trois journées du colloque qui s'est tenu à Cahors en 2006 s'inscrivent dans la suite de celles de Toulouse, en 2001. Les dix-huit conférences qui y ont été données traduisent non seulement la richesse de l'abondant corpus de maisons médiévales conservé dans Midi de la France, mais aussi la vitalité et la qualité de la recherche dans cette région. Rendre compte des résultats des recherches dans un espace aussi vaste, dix fois la Suisse, tient de la gageure pour un simple gestionnaire du patrimoine archéologique médiéval d'un des cantons de la Confédération, le canton de Fribourg, dont la superficie ne couvre pas même celle d'un département.

Ce petit territoire à la frontière des langues germaniques et franco-provençales depuis le Haut Moyen Âge ne connaît aucune ville d'origine antique, mais près de vingt fondations médiévales, initiées par celle de Fribourg, en 1157. L'État de Fribourg s'est doté d'un Service des biens culturels et d'un Service archéologique. Le premier est chargé du recensement et de la conservation du patrimoine meuble et immeuble, et le second, du patrimoine enfoui, mais aussi du patrimoine bâti, car la loi lui attribue la réalisation des fouilles archéologiques et les analyses des constructions en élévation. Ces tâches attribuées au Service archéologique ne sont pas limitées chronologiquement et impliquent également un devoir de conservation de substance archéologique. Les fouilles ou les analyses d'élévations ne se font donc que dans le cadre d'opérations préventives ou de sauvetage; les seules fouilles de recherches pures sont des fouilles-école mises sur pied en collaboration avec les universités de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Les publications, des expositions ou des animations pédagogiques font également partie des attributions du Service archéologique. C'est donc avec l'angle de vue d'un gestionnaire du patrimoine et celle d'un praticien de terrain que le compte rendu de ce colloque sera donné.

Des habitations dans la ville

L'étude des sources médiévales offre rarement une vision claire des espaces urbains et de leur gestion. Trop souvent, elles restent totalement muettes, dans les meilleurs des cas elles ne sont que trop peu loquaces sur des questions aussi essentielles que la gestion des ressources d'eau potable ou l'évacuation de celles de ruissellement. Étudiées par François Bordes, les archives de Toulouse ne font pas exception malgré les importantes séries de documents médiévaux qu'elles recèlent. L'hygiène apparaît comme une préoccupation des capitouls dès le XIIe siècle, mais on constate dans cette cité d'origine romaine que l'évacuation des eaux ne fait que suivre les axes principaux de la voirie, et une demi-douzaine d'itinéraires aboutissant aux fossés peuvent être identifiés. On y relève la présence de « *resclausa* », interprétées comme des dispositifs de régulation disposés en des points bien précis. De tels dispositifs impliquent des flux importants et l'on peut se demander s'il s'agissait uniquement de réguler l'écoulement des eaux de ruissellement ou également de constituer des réserves d'eau en cas d'incendie telles qu'elles sont attestées pour

* Archéologue de la ville de Fribourg (Suisse).

la ville de Fribourg (1) et même dans de très petites villes telles Morat ou Gruyères – dans ces deux derniers cas, ce sont des recherches archéologiques menées dans le cadre de travaux d'adduction qui ont révélé ces éléments (2).

En matière de lutte contre les incendies, Toulouse ne se distingue pas de nombreuses villes où l'on ne trouve pas ou peu de mention dans les textes de prescriptions contre les incendies, en tous cas pas explicite. Comme ailleurs, il faut attendre de grands sinistres, ceux de 1408, 1442 et surtout celui de 1463, pour qu'apparaissent des ordonnances toujours plus détaillées. On peut toutefois s'étonner qu'une ville de cette importance ne se soit pas dotée plus tôt de moyens pour prévenir leur propagation : la rareté des sinistres avant le XVe siècle l'explique peut-être, mais le silence des textes est parfois trompeur, aussi bien au sujet des incendies que des mesures pour les prévenir. Les analyses d'élévations comme les fouilles restent d'indispensables compléments pour saisir la gestion des risques d'incendie, tout comme la fréquence et l'ampleur des sinistres. On peut cependant se demander si, dans les coutumes édictées en 1286, l'obligation de construire une clôture jusqu'au niveau de la toiture lors de la subdivision d'une maison ne relève pas aussi de la lutte contre la propagation du feu, plutôt que de la simple délimitation des propriétés.

Les notions d'esthétisme urbain ou de régularité ne transparaissent pas plus des textes à Toulouse qu'ailleurs au Moyen Âge et, quand une indication apparaît, les motivations principales sont presque toujours liées au souci de libérer l'espace public des nombreux étals et auvents qui entravent la circulation. En 1247, la transformation d'un accès aux défenses en chemin public permanent, accompagnée du percement d'une porte et d'un pont pour franchir le fossé, est assurément un acte d'urbanisme, mais encore une fois dicté par des considérations pratiques de circulation et d'accès, à des tuileries en l'occurrence. Tout comme la limitation de la profondeur des « soliers » que l'on pouvait édifier devant les façades, selon les coutumes de 1287, avait pour but de contenir l'empiètement sur l'espace public et révèle la présence de galeries de bois accrochées à des constructions de pierre, voire de façades en pans de bois comme le suppose Anne-Laure Napoléone. Ces constructions en encorbellement vont progressivement disparaître dès 1491-1492 sur ordre des capitouls, notamment pour éviter la propagation des incendies, mais aussi dans un souci de dégagement des rues et des places.

Enfin, nous ne pouvions qu'envier la richesse des archives de la ville de Toulouse en matière de cadastre et rester admiratif devant l'immense travail de la restitution des cadastres historiques depuis 1478 dans le parcellaire actuel, constituant un outil de travail de premier plan pour les archéologues, les historiens de la ville et tous les services d'urbanisme et d'aménagement concernés par le centre historique.

L'étude de la maison urbaine médiévale ne peut être dissociée de celle de la ville elle-même, car la compréhension de l'architecture civile ne peut se faire sans une connaissance approfondie de l'environnement dans laquelle elle se situe. Cela implique des études qui couvrent de vastes surfaces englobant plusieurs bâtiments et surtout des recherches de longue haleine pour acquérir une quantité de données suffisantes et bien saisir la corrélation entre le parcellaire et la forme architecturale.

À Grenoble, les travaux d'Alain de Montjoye répondent parfaitement à ces critères et révèlent une forme tout à fait originale d'implantation de maisons dans un classique parcellaire en lanières dans deux faubourgs, les faubourgs Saint-Laurent et de l'Île. Les analyses minutieuses menées sur plusieurs constructions contiguës ont révélé des maisons implantées en quinconce, alternant construction en front de rue et bâtisse en fond de parcelle, les espaces vides n'étant pas occupés par des constructions légères comme l'indique clairement la présence de portes et de fenêtres. Si ce mode d'implantation a l'avantage de gagner un maximum de façades libres permettant de disposer aisément de plus de lumière et de reléguer les circulations verticales à l'extérieur, elle ne permet pas les économies des habituelles constructions mitoyennes. Malheureusement, les vestiges conservés ne permettent pas de s'assurer du côté systématique de ce mode d'implantation dans ces deux faubourgs et d'autres parties de la ville, où se trouvent également d'autres formes de lotissements aux XIIIe et XIVe siècles (3). Les résultats de ces études minutieuses ne se limitent pas à la restitution de la forme primitive des maisons étudiées, mais elles mettent aussi en évidence leur rapide évolution qui voit l'extension des maisons sur la totalité de la surface des parcelles, aboutissant ainsi à une classique implantation de maisons barlongues érigées en ordre contigu. Hélas, ce programme de recherches a dû être interrompu et des questions resteront sans réponses. Ainsi nous ne saurons pas si ces originales implantations en

---

1. Pierre DE ZURICH, *Les origines de Fribourg et le quartier du Bourg aux XVe et XVIe siècles*, *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XII, seconde série, Lausanne (1924), p. 159.

2. Chronique, *Cahiers d'archéologie fribourgeoise*, 3/2001, p. 60 ; Chronique, *Cahiers d'archéologie fribourgeoise*, 8/2006, Fribourg, 2006, p. 256-257.

3. Alain DE MONTJOYE, « Habiter Grenoble aux XIIIe et XIVe siècles », dans P. Garrigou Grandchamp (dir.), *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'Université d'été 2003, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 77-108.

quinconce relèvent d'une planification systématique et s'étendaient à l'ensemble des faubourgs, ni si elles reprennent une forme locale ou régionale plus ancienne. Pour y répondre, il faudrait non seulement poursuivre les investigations dans le centre historique de Grenoble, mais également étendre des recherches à d'autres villes de l'Isère, si ce n'est de la région Rhône-Alpes.

L'étude menée par Gilles Séraphin sur un mode particulier de parcellaire, relève d'une approche méthodologique plus globale que celle d'Alain de Montjoye. Cette approche se base sur la lecture des plans cadastraux anciens et actuels, accompagnée d'observations de terrain, des données issues d'investigations archéologiques et parfois par l'apport des sources. Ce type d'approche a été particulièrement développé par le professeur d'histoire de l'art monumental de l'Université de Lausanne, Marcel Grandjean (4), qui a publié plusieurs monographies de petites villes neuves du pays de Vaud savoyard, mais en ajoutant aux données utilisées par Gilles Séraphin, le dépouillement systématique des sources historiques médiévales et modernes, permettant de restituer parcelle par parcelle et maison par maison leur urbanisme et son évolution et suivant également l'évolution architecturale de l'ensemble de ces villes (5).

L'auteur constate que du XIIe au XIVe siècle, quelle que soit l'organisation parcellaire, le principe d'urbanisation continue prévaut, sans exclure des vides, comme le révèlent des terriers de Figeac en 1400. La présence de tels vides n'est pas rare en milieu urbain à cette époque, ils résultent la plupart du temps de la dépression démographique engendrée par la peste des années 1340 qui a affecté toute l'Europe et qui a marqué l'arrêt brutal des créations urbaines. Ces vides peuvent donc découler d'espaces jamais construits ou de parcelles abandonnées, dont les maisons ont été détruites. Ces faits ne sont que rarement transcrits dans les textes, ce sont en général des fouilles archéologiques qui révèlent ces maisons abandonnées et détruites.

Deux formes principales d'implantation se dégagent dans le Sud-Ouest : au sud de la Garonne, le type gascon à maisons construites en ordre contigu avec goutterots sur rue et disposant d'un espace libre en fond de parcelle ; au nord, le type aquitain comprend des maisons à pignon sur rue, séparées les unes des autres par une venelle ou un entremis et occupant toute la surface de la parcelle. Dans le type gascon, l'église est placée à l'écart de la place urbaine alors que dans le type aquitain, elle en occupe un des angles.

La forme de parcellaire que Gilles Séraphin met en évidence, le parcellaire « binaire », est une des formes caractéristiques des créations urbaines médiévales, que ce soit dans des extensions de villes existantes (le quartier de l'Ortabatial à Figeac), ou de villes neuves, telle Villefranche. Une telle planification urbaine est le fruit d'une densification et d'une rationalisation extrême de l'espace urbain, les maisons courantes disposant au plus de 60 m^2, leur profondeur étant réduite à un maximum de 6 m. Avec ce système d'implantation, les rues principales ne sont pas bordées de constructions contiguës, mais de maisons groupées par paires, ou isolées dans les cas où les maisons de tête de rang occupaient toute la profondeur d'un îlot. Repérés dans une trentaine de villes ou partie de ville créées durant les deuxième et troisième quarts du XIIIe siècle, ce type de parcellaire offre deux variantes : avec ou sans ruelle-égout courant sur l'axe longitudinal de l'îlot. Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve, Luzech ou Saint-Céré en sont dotés alors qu'à Belvès, Caylus, Puylagarde ou Figeac, mais pas systématiquement, les rangs de maisons sont directement adossés, les maisons de cœur d'îlot n'ayant qu'une seule façade. Cette distinction nous paraît fondamentale, car les deux types impliquent une gestion de l'évacuation des eaux pluviales ou usées très différentes et la présence d'une ruelle-égout réduit fortement la modularité du parcellaire, interdisant la construction d'immeubles traversants. Par ailleurs, le champ des comparaisons diffère sensiblement d'un cas à l'autre. Les modèles sans ruelle-égout semblent plutôt se limiter au sud de l'Europe, alors que les autres sont plus largement diffusés, mais ils ne sont pas qualifiés de « binaires ».

Sur le Plateau suisse, de nombreuses villes présentent des caractéristiques similaires, mais les parcelles y sont plus profondes, entre 10 m et plus de 20 m. Les dédoublements de rangs de maisons séparés par des ruelles-égouts ne concernent que les rangs au cœur des villes. Ce type urbain a été mis en application dès le milieu du XIIe siècle, les plus anciennes créations urbaines étant celles des ducs de Zaehringen, Fribourg (1157), Morat (fin du XIIe siècle), Berne (fin du XIIe siècle) aux plans allongés formés d'un réseau de rues principales parallèles, la plus large étant la rue-marché, et de ruelles transversales. On leur a longtemps attribué ce modèle dont découlent de nombreux plans

4. Marcel GRANDJEAN, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1984, p. 61-100.

5. Marcel GRANDJEAN (*et al.*), *Lutry, arts et monuments*, vol. 1 et 2, Lutry, 1991, 546 p. ; Marcel GRANDJEAN, « Coppet du XIIIe ou XIVe siècle », dans Monique Bory (dir.), *Coppet. Histoire et architecture*, Coppet, 1998, p. 1-63 ; Marcel GRANDJEAN (*et al.*), *Rue, de la villette savoyarde à la commune fribourgeoise*, *Pro Fribourg* 122, Fribourg, 1999, 96 p. ; Marcel GRANDJEAN (*et al.*), *Cudrefin ; de la ville neuve savoyarde aux campagnes du XIXe siècle. Urbanisme, architecture et artisanat*, Hauterive, 2000, 251 p. ; Marcel GRANDJEAN, *Avenches. La ville médiévale et moderne. Urbanisme, Arts et Monuments*, *Documents du Musée Romain*, t. 14, Avenches, 2007, 2 vol, 594 p.

de villes neuves du XIIIe siècle (6). Des différences notoires distinguent les villes neuves du Sud-Ouest de celles du Plateau suisse : hormis des « villes-places » telle Le Landeron (7), la plupart d'entre elles ne disposent pas de place, mais d'une rue-marché dont la largeur peut atteindre 25 à 26 m, et l'église est construite à l'écart de cette artère principale. L'implantation des maisons, en ordre contigu, offre de nombreuses variantes, avec un espace libre en arrière ou en front de parcelle, occupant toute la surface du chesal, mais ces données ne peuvent être acquises que par des fouilles ou des analyses archéologiques des élévations, car si les parcellaires se sont souvent avérés stables, l'évolution des maisons a été plus marquée et présente de nombreuses variantes. Comme le montrent ces quelques exemples, l'étude des parcellaires médiévaux révèle de nombreux cas de figure dont la genèse obéit à de multiples facteurs et dont les origines, les filiations ou les modèles restent encore à découvrir. Le modèle binaire mis en évidence par Gilles Séraphin montre à l'évidence tout le potentiel que des recherches plus systématiques et approfondies pourraient exploiter dans le Midi de la France.

La construction

Les recherches de Philippe Bernardi menées dans les textes au sujet de la construction de maisons urbaines au Moyen Âge mettent en évidence le potentiel des sources dans l'étude de la construction civile, mais il en souligne aussi toutes les difficultés. Son décryptage critique des contrats de construction ou « prix-faits » serait à même de décourager l'historien des monuments, car il apparaît clairement que ces documents sont avant tout destinés à fixer les termes généraux, les délais et les prix des travaux et non des documents techniques destinés aux artisans. Le vocabulaire y reste limité et les descriptions sommaires, parfois peu compréhensibles à nos yeux, si chacun des termes techniques n'est pas bien situé dans son contexte géographique et chronologique. Néanmoins, ces « prix-faits » restent des sources irremplaçables, car nous ne possédons souvent pas d'autres renseignements sur les travaux entrepris par les propriétaires, alors que les comptes qui nous sont parvenus ne concernent que de grandes institutions ou de grandes maisons de la noblesse. Bien exploités, ils apportent des renseignements précieux, comme le cas du nom d'un tailleur de pierre dans le texte cité qui apporte un témoignage supplémentaire aux échanges entre le Genevois et Avignon à la fin du Moyen Âge. Si de tels documents peuvent être exploités conjointement à l'analyse des demeures concernées, les résultats sont bien sûr d'autant plus parlants, les sources permettant d'étayer la datation des phases de construction, d'en donner les commanditaires, parfois les artisans, alors que les éléments identifiés dans la construction peuvent préciser la signification de certains termes.

Malheureusement, une grande partie de ces sources restent encore à exploiter et sans campagne de dépouillement systématique, les études de maisons ne pourront que rarement s'appuyer sur les données historiques.

Nelly Pousthomis-Dalle dresse l'état de la question de l'usage de la pierre dans la construction des demeures méridionales au Moyen Âge. En abordant la bibliographie, elle pose à juste titre la question de la définition d'une maison urbaine ou à caractère urbain, par opposition à celles de caractère rural et par extension, la question de la définition médiévale de la ville. Force est de constater que le Midi de la France offre une situation plus complexe que les régions du Saint-Empire, et plus particulièrement le Plateau suisse. En effet, dans ces régions la définition de la ville médiévale obéit à une majorité de six critères principaux :

- 1. La personnalité juridique – franchises, constitution communale
- 2. La vitalité économique – foires, marchés, artisanat, commerce
-3. L'organisation politique – gestion des travaux publics, institutions de charité… et les bâtiments qui en découlent : hôpital, maladière, hôtel de ville, fortifications, voirie
- 4. La structure sociale – marchands, artisans, corporations, clergé, patriciat
- 5. L'insertion dans le réseau des voies de communications
- 6. La forme architecturale – plan, voirie, édifices publics, enceinte urbaine (8).

---

6. Marcel GRANDJEAN, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1984, p. 69-73.

7. Jacques BUJARD, Bernard BOSHUNG, « Urbanisme et fortifications », dans Jacques Bujard (*et al.*) (réd.), *Le Landeron. Histoire d'une ville*. Hauterive (NE), 2001, p. 29-42.

8. Paul HOFER, « Les villes neuves du moyen âge entre Genève et Constance », dans Hans Boesch et Paul Hofer, *Villes suisses à vol d'oiseau*, Lausanne 1963, p. 87-88 ; Marcel GRANDJEAN, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public de l'Université de Lausanne, Lausanne 1984, p. 73-75.

La notion de ville ne dépend donc pas de la taille ni de la population, et la personnalité juridique reste un critère prépondérant pour distinguer la ville du simple bourg de château dont les habitants non nobles ne bénéficient pas des privilèges que leur accordent les franchises urbaines. Le Midi de la France comprend de nombreuses agglomérations à caractère urbain qui ne répondent pas à ces six critères, mais qui abritent des demeures à caractère éminemment urbain, que ce soit par le mode d'implantation et ou la forme architecturale. Il paraît alors évident de prendre en compte ces édifices dans la catégorie des demeures urbaines, mais il était nécessaire de le préciser, car la distinction n'est pas toujours évidente.

Nelly Pousthomis-Dalle pose aussi clairement les questions de méthodologie. L'approche des textes implique l'établissement de glossaires spécifiques, les termes ou du moins leur signification sont souvent régionaux si ce n'est locaux, et ce phénomène n'est de loin pas spécifique au Midi de la France, mais ici la recherche a bien progressé, permettant même de mettre de petits glossaires en ligne (9).

À cette difficulté inhérente au déchiffrement des textes anciens s'ajoutent les terminologies propres à chaque corps de métier, rendant la tâche particulièrement ardue et l'établissement d'un vocabulaire commun à chacun d'autant plus difficile, que les différentes disciplines de recherche ont également chacune leur vocabulaire propre. Nous postulons l'adoption d'un vocabulaire général clair (voir les ouvrages de référence cités) concernant les matériaux, leur mise en œuvre et l'outillage, mais il n'est pas souhaitable d'éluder les termes régionaux, car ils expriment souvent des nuances ou des formes spécifiques. Par ailleurs, il faut également tenir compte des destinataires, les désignations des pierres ne seront pas les mêmes si elles s'adressent à des géologues ou des tailleurs de pierre, pour ne citer qu'un cas de figure.

Nelly Pousthomis regrette l'imprécision des descriptions des maçonneries dans la plupart des publications; l'absence de données concrètes comme les dimensions des matériaux, des joints ou des assises, semble une des carences les plus fréquentes. Nous objecterons que la description détaillée des maçonneries n'est pas un but en soi et qu'elle n'est indispensable que lorsque qu'il s'agit d'un élément essentiel à la compréhension d'un édifice et de son évolution. Par ailleurs, la précision des descriptions dépend également du degré d'approche, un simple recensement ou une analyse archéologique exhaustive des élévations d'une maison ne livrent bien évidemment pas le même degré d'information, et la qualité comme la fiabilité des descriptions qui en résultent seront très différentes. La grille d'enquête qu'adopte Pierre Garrigou Grandchamp dans ses inventaires est exemplaire (10) et on ne saurait lui reprocher de ne pas aborder la question des liants, ni de ne pas être assez précis dans la description des outils de taille qui ne peuvent être étudiés que dans le cadre d'analyse du bâti. Dans ce dernier cas de figure, la grille d'enquête doit également tenir compte de la chronologie des différentes parties d'un bâtiment et en décrire chacune des phases de construction de manière à pouvoir restituer l'évolution de cette construction, et non seulement se limiter à la restitution d'un état primitif, trop souvent hypothétique. Cette vision dynamique de l'évolution nous paraît essentielle dans le domaine de l'architecture civile urbaine, car les transformations s'y succèdent souvent rapidement. Ces constats reportés à l'échelle d'un quartier ou de l'agglomération entière montrent que la ville médiévale n'était pas loin d'être un chantier permanent.

Que ce soit dans le domaine du choix des matériaux, des sources d'approvisionnement, des techniques de mise en œuvre ou des outils de taille, comme des contrats et prix-faits, le Midi de la France ne se distingue pas d'autres régions, si ce n'est par certains partis architecturaux qui sortent de la stricte étude de la pierre. Le constat de Nelly Pousthomis rejoint celui qu'on peut faire partout où la pierre est mise en œuvre : les caractéristiques pétrographiques sont avant tout locales, voire régionales, les importations sur de grandes distances étant rares au Moyen Âge. La rareté des constructions en galets ne peut être tenue comme une particularité méridionale, car elle est essentiellement liée à la géologie et leur usage est nettement plus fréquent dans les régions qui ont été touchées par les glaciations, les dépôts qu'elles ont laissés constituant souvent des réserves de pierres facilement accessibles. Alain de Montjoye observe leur usage conjointement à la brique à Grenoble (11) et le Plateau suisse est également une de ces régions. Comme dans le Midi, l'usage des galets (12) y est souvent réservé aux maçonneries de moindre qualité, ou moins visibles, mais surtout aux blocages entre deux parements de pierre de taille. En parements, on retrouve également

9. Petit glossaire occitan et latin à l'usage des débutants : http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/glossair.htm ; Petit glossaire béarnais des termes d'architecture : http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/globearn.htm, consulté le 10 juin 2008.

10. Pierre Garrigou Grandchamp, « Inventaire des maisons de la Corrèze (fin du XIIe - milieu du XVe siècle) », *Congrès Archéologique de France* 163e session, Paris (2005), p. 28-81.

11. Alain de Montjoye, « Habiter Grenoble aux XIIIe et XIVe siècles », dans P. Garrigou Grandchamp (dir.), *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'Université d'été 2003, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 85.

12. On y distingue le galet de forme allongée et le boulet de proportions plus ramassées.

dans nos régions l'appareil en « feuille de fougère » dénommé « en épis » (13), la tête des galets étant parfois martelée – bréchée – pour permettre de dresser des parements plus lisses, mais presque toujours enduits ou jointoyés en *pietra rasa*.

La question des enduits externes se pose de manière générale dans l'architecture civile médiévale et les témoins conservés restent partout rares, souvent limités à de simples traces conservées dans les endroits les mieux protégés. Pourtant, partout on relève des indices, allant des simples badigeons de chaux aux décors polychromes, mais ils restent la plupart du temps trop ténus pour permettre des restitutions et il est souvent difficile d'en donner des datations précises. Malgré tout, il est très probable que la pierre de taille apparente n'ait de loin pas été la norme dans les constructions civiles médiévales. Elle devait être souvent peinte ou enduite.

Quant à la réponse à la question d'un « midi de la pierre », la contribution d'Anne-Laure Napoléone dans ce volume apporte un démenti clair, en tout cas pour le Sud-Ouest. On peut également répondre à la question d'un « nord de la France et de l'Europe en bois », également par la négative, car les constructions civiles en pierre y sont fréquentes et anciennes. Les réponses doivent être beaucoup plus nuancées et l'histoire de l'usage du bois ou de la pierre reste encore à écrire, tant les situations sont variées d'une région à l'autre si ce n'est d'une ville à l'autre.

Le tour d'horizon de l'usage de la pierre dans la construction civile médiévale proposé par Nelly Pousthomis offre une vision globale par une approche pluridisciplinaire et permet de poser les questions essentielles qui se posent à chacune des disciplines – études des sources, analyses des constructions, carrières et géologie. Il montre à l'évidence que la question dépasse largement le cadre géographique proposé. La nécessité d'établir des grilles d'analyse, adaptées à chaque type d'investigations, est démontrée. Ce type d'outil s'avère indispensable pour permettre de réelles comparaisons et des synthèses analytiques. Les liens qui peuvent être établis entre l'étude des édifices militaires, religieux et civils méritent d'être mieux pris en compte, car l'ouverture de grands chantiers dans une agglomération est rarement restée sans influence sur les constructions civiles, ne serait-ce que par le transfert de main d'œuvre.

L'étude menée par Dominique Baudrieu, Claire-Anne de Chazelles et François Guyonnet sur les maisons urbaines et rurales du Sud de la France bâties en terre massive est remarquable à plus d'un titre. Elle prouve à l'évidence la pertinence d'un décloisonnement des disciplines et d'une approche diachronique, en l'occurrence les données issues des recherches archéologiques de la Protohistoire et de l'Antiquité, mais aussi par un large aperçu des époques moderne et contemporaine. L'aire géographique des comparaisons a été élargie avec pertinence par les auteurs et permet ainsi de mieux saisir les particularités de l'architecture de terre du Midi de la France dans son ensemble. Cette étude est aussi révélatrice des progrès accomplis ces quinze dernières années par la recherche archéologique dans le domaine de l'habitat médiéval et plus particulièrement en milieu urbain, mais elle souligne également l'ampleur du travail qui reste à accomplir. Les résultats spectaculaires obtenus à Perpignan, Béziers et Carpentras, les données issues des fouilles menées à Marseille, Montpellier ou Narbonne laissent présager encore de nombreuses découvertes, ce que confirment les repérages menés à Carcassonne et dans des localités de moindre importance. Assurément, la proportion des édifices en terre va encore augmenter, portant ce matériau au même rang que le bois voire la pierre, en tous cas dans le Midi de la France. Les recherches menées à Perpignan, Béziers et Carpentras ou encore à Marseille n'apportent pas seulement des précisions sur les maisons elles-mêmes, mais également sur le contexte urbanistique dans lequel elles ont été érigées ainsi qu'une bonne vision de leur évolution et des transformations subies au cours du temps, car ces recherches couvrent plusieurs constructions mitoyennes, voire des îlots complets, opportunités suffisamment rares en milieu urbain pour être soulignées.

Le rappel et les précisions apportées dans le domaine technique sont précieux, car ils permettent de mieux saisir la variété des mises en œuvre. Ces précisions amènent des résultats pour le moins sensationnels, par la mise en évidence de l'importation dans le Midi de la technique du pisé, elle-même importée en Andalousie par les Arabes et les Berbères au IXe siècle, mais il reste encore à préciser la chronologie et le mode de cette diffusion.

Enfin, la chronologie proposée met en évidence un essor de la construction en terre massive, bauge ou pisé, aux XIIIe et XIVe siècles, mais son origine bien antérieure nous incite à penser que dans certains cas des constructions en terre ont pu précéder celles de pierre au XIIe siècle, ce d'autant plus que ces constructions sont difficiles à identifier et qu'elles peuvent ne subsister que sous la forme d'un remblai. Il ne serait pas surprenant que dans certains cas la densification progressive des constructions de pierre ne soit en fait que le reflet de reconstructions successives et que le phénomène de densification soit antérieur.

---

13. Gilles Bourgarel, *Fribourg-Freiburg, Le Bourg de fondation sous la loupe des archéologues*, *Archéologie Fribourgeoise* 13, Fribourg (1998), p. 134-135 ; Roland Bolling, *Les pierres naturelles à Fribourg*, *Pro Fribourg* 112, Fribourg, 1996.

L'état de la question au sujet des demeures médiévales en pans de bois dans le Sud-Ouest de la France que propose Anne-Laure Napoléone contribue largement à faire tomber le cliché du Midi minéral. Les analyses structurelles menées par Pierre Garrigou Grandchamp et Gilles Séraphin (14) avaient déjà ouvert la piste et révélé que les pans de bois n'étaient pas si rares au Moyen Âge dans certaines villes, comme Cahors et Figeac. Les recensements dressés par Anne-Laure Napoléone permettent de repérer des édifices en pans de bois dans plus d'une vingtaine de sites, mais cette architecture est essentiellement une architecture fantôme, seules neuf constructions ayant conservé leurs pans de bois. Cet état de fait explique bien sûr la rareté des édifices datés par la dendrochronologie, mais il souligne aussi que la grande majorité de ces constructions en pans de bois étaient liées à des constructions de pierre ou de brique. Les bâtiments médiévaux uniquement en pans de bois sont plutôt rares dans le Sud-Ouest, ces constructions mixtes se révélant comme une des caractéristiques du Midi.

Découlant de ce type de constructions mixtes nous notons avec intérêt la mise en évidence de plusieurs types de constructifs : de maisons « à piles intermédiaires et pile d'angle », de maisons « à arcs » ou encore « à têtes de murs en encorbellement » qui permettaient toutes de dresser de véritables façades-écrans, le pan de bois n'étant pas lui-même porteur. Si les façades à arcs se retrouvent en Italie, à Pise notamment, celles à têtes de murs en encorbellement et à piles intermédiaires semblent bien caractéristiques du Sud-Ouest, mais le fait que de telles constructions aient existé déjà l'époque romaine, à Herculanum par exemple, ouvre une piste de recherche, même si le lien entre l'Antiquité et le Moyen Âge ne peut pas encore être établi. Le « pans de bois porteur » est également présent, mais plus rare. Sa mise en œuvre répond également à plusieurs techniques que l'on retrouve dans le nord de la France et de l'Europe, à l'exception de l'usage de poteaux montant de fond. Leur évolution reste difficile à préciser principalement par la rareté de l'échantillonnage conservé, mais aussi par le peu de datations dendrochronologiques réalisées jusqu'alors.

Le détail de l'architecture en pans de bois du Midi reste aussi à explorer, car il ne se base actuellement que sur quelques cas bien conservés ou étudiés qui ne suffisent pas à établir des fourchettes chronologiques assez précises permettant de dresser un tableau évolutif. Ainsi l'évolution technique du contreventement de ces constructions, celle de la nature des hourdis ou de la forme des ouvertures ne peuvent être que survolées actuellement. La question de l'origine des fenêtres à croisée ou demi-croisée soulevée par Anne-Laure Napoléone mérite d'être approfondie. Cette forme se rencontre dans l'architecture de pierre dès 1260-1265 au château d'Yverdon (Suisse) et elle aurait un antécédent au château royal de Quéribus (Aude), vers 1258-1260 (15), et dans l'architecture civile, des exemplaires sont signalés dès le milieu du XIIIe siècle dans le nord de la France (16). Par ailleurs, les rares vestiges de façades médiévales révèlent que leur composition tendait plutôt à imiter celles de pierre, avec cordons d'appui régnant pour les fenêtres, elles-mêmes parfois dotées de colonnettes ou de trilobes quand elles ne sont pas à croisée. Les influences réciproques entre les formes de l'architecture de pierre et celle de bois restent donc à préciser. Il serait également souhaitable de pouvoir mieux connaître de quelle manière ces façades de pans de bois pouvaient être enduites et peintes. Il n'est pas certain que l'ossature du pan de bois y ait été mise en évidence au Moyen Âge comme ont tendance à le faire toutes les restaurations.

Le tableau brossé par Anne-Laure Napoléone des demeures en pans de bois dans le Sud-Ouest au Moyen Âge met en évidence les caractéristiques régionales de ce type d'architecture, mais aussi les nombreuses questions encore ouvertes. Celle concernant les aires de diffusion, comme son importance par rapport aux autres matériaux, va assurément trouver des réponses au gré des inventaires et des recensements. Des analyses détaillées et surtout des datations précises seront encore indispensables pour explorer les aspects typologiques et l'évolution de cette architecture.

Pierre Garrigou Grandchamp concentre ses réflexions structurelles sur les maisons dont la structure porteuse principale est en pierre, sans entrer dans le détail de mise en œuvre de ces maçonneries. La large fourchette

---

14. Pierre Garrigou Grandchamp, « Introduction à la compréhension des maisons urbaines médiévales de l'espace français (XIIe-XVe s.) », dans *La maison au Moyen Âge,* Actes de la session d'Université d'été 2003, sous la direction de Pierre Garrigou Grandchamp, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente,* 2006, p. 8 ; dans le même volume, Gilles Séraphin, « Le pan de bois au Moyen Âge dans la France méridionale », p. 241-255.

15. Daniel de Raemy, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon, Cahiers d'archéologie romande* 98 et 99, Lausanne (2004), p. 307-308.

16. Pierre Garrigou Grandchamp, « Introduction à la compréhension des maisons urbaines médiévales de l'espace français (XIIe-XVe s.) », dans *La maison au Moyen Âge,* Actes de la session d'Université d'été 2003, sous la direction de Pierre Garrigou Grandchamp, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente,* 2006, p. 28-29.

chronologique, du XIIe au XVe siècle, explique ces choix et permet à son auteur de se concentrer sur son propos et de dégager ainsi les grandes caractéristiques de l'architecture civile du Midi, nous serions tenté de dire « des » architectures, tant la région est vaste et les faciès variés.

La question des matériaux est brièvement évoquée pour rappeler les aires de diffusion de la brique, évoquer la présence de la terre crue et des pans de bois et surtout constater que la plupart des maisons urbaines du Midi sont constituées de maçonneries de pierre.

Il se dégage que les toitures du Midi sont en général à faibles pentes et que dans la majeure partie des cas la couverture recouvre les têtes de murs. L'absence de pignon pare-feu dans les constructions contiguës est frappante, mais la faiblesse des pentes n'est pas un caractère spécifiquement méridional au Moyen Âge, car elle est le plus souvent dictée par la nature des matériaux de couverture. Ainsi, les toitures des maisons urbaines du Plateau suisse avaient en général des pentes faibles, car elles étaient le plus souvent en bardeaux avant la généralisation de l'usage des tuiles plates, rendues obligatoire dans la plupart des villes à partir du XVe siècle, et en plus de ce matériau, des tuiles canal sont aussi attestées dans le canton de Vaud au Moyen Âge (17). Les couvertures de tuiles plates, moins étanches, impliquaient des pentes plus fortes.

Les murs écrans, merlonnés ou non ne sont pas rares, malgré les contraintes de leur mise en œuvre et de leur entretien. Ils soulignent de manière exemplaire que le caractère représentatif de l'architecture médiévale peut prendre le pas sur les critères techniques et économiques, et ce constat ne se limite pas, loin s'en faut, au Midi.

Quant aux techniques de raidissement des maçonneries, l'architecture du Midi ne se distingue pas de celles des autres régions et nous n'enregistrons pas non plus de liaisonnement par des chaînages de bois alors que les exemples ne sont pas rares dans l'architecture militaire régionale du XIIIe siècle. Les cas de pans de bois enrobés de maçonneries sont bien sûr exclus de ce type de liaisonnement et les poteaux qui apparaissent parfois dans les maçonneries des combles pour soutenir la charpente sont souvent difficiles à interpréter sans pouvoir être complètement dégagés – vestiges d'anciens pignons en pans de bois, ou réels supports englobés dans la maçonnerie ? Les cas observés en Touraine et dans les Pyrénées méritent d'être étudiés en détail.

Pierre Garrigou Grandchamp constate avec pertinence que tous les « vides » créés dans les murs font appel à des matériaux et des mises en œuvre plus complexes et plus soignées que l'ensemble des maçonneries. Tous ces éléments, et non seulement les percements des façades, sont donc à prendre en compte pour évaluer la qualité d'une maison.

L'étude des escaliers ne démarque pas non plus le Midi des autres régions. Comme ailleurs, ils étaient majoritairement en bois, et ils sont très rarement conservés. Le choix de leurs emplacements mérite une étude plus approfondie, car la disposition des circulations verticales est souvent déterminante pour la compréhension de l'ensemble des distributions d'une maison.

Avec l'auteur, nous insistons aussi sur l'étude des éléments d'ancrage externes qui signalent la présence des encorbellements et des extensions en porte-à-faux, car ce sont des éléments qui ne peuvent être écartés pour la compréhension d'une demeure médiévale.

L'étude des refends et des subdivisions internes reste un point délicat, car elle implique des analyses archéologiques fines des intérieurs pour repérer les traces souvent ténues laissées par les cloisons légères et leur calage chronologique reste souvent délicat.

Pierre Garrigou Grandchamp relève à juste titre que l'usage d'arcs diaphragmes, bien attesté dans l'ensemble du Midi, est une caractéristique de l'architecture méditerranéenne, mais leur aire d'extension dépasse ce cadre géographique. Par exemple, en Suisse occidentale, la tour maîtresse du château de Rue, vers 1258, en possédait un qui soutenait le plancher du deuxième étage (18), mais ce cas reste isolé.

Il convient de relever l'intérêt des maisons dont les planchers reposent sur des colonnes ou des piliers superposés laissant des intérieurs libres de tout cloisonnement. Ce type de demeures qui se concentrent dans le Sud-Ouest et le Massif central connaît pourtant une vaste aire de répartition. Ce parti est fréquent dans des constructions de type utilitaire comme des halles, des greniers, urbains ou non, ou des granges, où il se justifie par le besoin de grandes surfaces de plancher, et, comme l'auteur, nous nous posons des questions sur son adoption dans des demeures urbaines.

Le couvrement des pièces des demeures du Midi présente des caractéristiques comparables à celles des autres régions. Les modes de mise en œuvre des solivages font appel à des techniques largement répandues, par l'insertion

17. Michèle GROTE, *Les tuiles anciennes du canton de Vaud*, *Cahiers d'archéologie romande* 67, Lausanne, 1996, p. 66-68.

des têtes de poutres dans les murs, ou bien posées sur des corbeaux avec ou sans l'intermédiaire de liernes. Le second mode concourt moins à la cohésion de l'enveloppe que le premier, mais l'analyse ne doit pas se limiter au seul effet de tirant d'une poutre ancrée. Par ailleurs l'insertion des solives dans des murs doit souvent être observée en détail, car les solives peuvent aussi simplement reposer sur un ressaut de la maçonnerie qui peut être masqué par l'obstruction des entre-poutres et les planchers.

Comme Pierre Garrigou Grandchamp nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux la réalisation « d'une étude spécifique des procédés de mise en œuvre sur chaque site et dans chaque terroir » pour atteindre une meilleure compréhension des programmes architecturaux et des contingences économiques.

L'exploration des caves menée par Diane Joy ne distingue pas le Midi des autres régions qui sont largement évoquées. Son approche globale permet de dresser l'état des connaissances dans le Midi et de constater que d'une manière générale, elles sont rares en Provence où elles se concentrent dans quelques agglomérations, telles Draguignan, Hyères ou Forcalquier. Dans le Sud-Ouest, leur présence offre un large corpus, mais elle n'est de loin pas systématique et elle est déterminée par des facteurs économiques et géologiques, les premiers pouvant primer sur les seconds.

Les sources les désignent par des termes variés, certains d'usage très local, mais quand elles ne le sont que par leur fonction, il est difficile de préciser si ces espaces sont enterrés ou non et il en va de même quand la simple mention de leur couvrement par des voûtes les désigne. La connaissance des édifices eux-mêmes est souvent la seule manière d'apporter des précisions. Leurs formes et leurs structures sont bien évidemment très variées dans une aire géographique aussi vaste. De la simple cave de stockage de denrées ne couvrant qu'une partie de la surface de la maison au réseau de salles souterraines, le Midi offre tous les cas de figure. Il en va de même dans les techniques mises en œuvre, de la simple excavation dans le substrat rocheux à la cave architecturée, aux maçonneries soignées.

Sur le plan de la forme architecturale, le Midi semble privilégier le couvrement par des voûtes plutôt que le plafonnement, mais ce constat mérite vérification, car très souvent, les voûtes se sont substituées à des plafonds et ces transformations restent souvent difficiles à identifier sans analyse archéologique des maisons concernées. Notons qu'il en va de même pour savoir si leur présence est le fruit d'un programme initial ou de reprises en sous-œuvre très fréquentes au Moyen Âge.

Diane Joy relève que la majorité des caves étaient directement accessibles de la rue par différents dispositifs d'escaliers empiétant plus ou moins sur la chaussée et restaient indépendantes du reste du reste de la maison. Les percements destinés à l'éclairage ou la ventilation sont toujours présents mais sont conditionnés par les contraintes topographiques et architecturales. Des niches à luminaire sont souvent attestées tout comme les placards muraux qui font partie des équipements largement diffusés. La présence de puits, de citernes ou de fosses-latrines est par contre moins fréquente et leur répartition géographique mériterait d'être mieux connue pour saisir les raisons de la présence de tels équipements dans des sous-sols. Quelques cheminées sont aussi signalées, en particulier à Riom où elles attestent la présence d'habitats au XVI[e] siècle. Ce type d'équipement est rare, mais pas limité au Midi, la ville de Fribourg a livré un exemple du XIII[e] siècle, mais cette cheminée a été condamnée à la fin du XIII[e] siècle ou au début du XIV[e] siècle déjà (19).

Ces propos amènent tout naturellement à la question de la fonction de ces espaces souterrains. Leur usage peut très rarement être déduit par leurs seuls aménagements, sans tenir compte de la position de la construction sous laquelle elles se trouvent et le stockage n'est pas, de loin, leur unique fonction. Les caves abritaient souvent des activités commerciales comme l'illustrent bien celles de Provins (20) et cet usage commercial ne s'est pas développé uniquement dans des villes abritant des foires aussi importantes que celles de Champagne. Dans ces cas, le stockage n'est plus lié aux seuls besoins domestiques, mais les traces matérielles des activités commerciales restent difficiles à identifier même avec des fouilles archéologiques fines, la qualité de la construction et la présence d'un accès direct depuis la voie publique en sont la plupart du temps les seuls indices. Des traces d'ateliers de petite métallurgie – signalées à Limoges dans l'article de Yan Laborie et de Patrice Conte –, s'inscrivent dans une série d'activités artisanales variées que cite l'auteur, une des plus répandues étant le tissage que l'on retrouve notamment dans les

18. Daniel DE RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330). Un modèle: le château d'Yverdon*, *Cahiers d'archéologie romande* 98 et 99, Lausanne, 2004, p. 160-162.

19. Gilles BOURGAREL, « Fribourg, Samaritaine 19 », dans *Archéologie Fribourgeoise, Chronique Archéologique* 1989-1992 (1993), p. 80, *ibidem* 1993 (1995), p. 49-56.

20. Olivier DEFORGE, « La maison urbaine au temps des foires de Champagne. L'exemple de Provins », dans *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'Université d'été 2003, sous la direction de Pierre Garrigou Grandchamp, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 194-199.

villes spécialisées dans la production du lin, telle Winterthur en Suisse (21), mais également hors de la zone de production du lin du nord-est de la Suisse, comme à Morat (22), mais cette activité ne semble pas encore attestée dans des caves du Midi, contrairement à la présence d'étables que l'on retrouve également au nord des Alpes, dans la petite ville de Gruyères, où des étables de sous-sol ont été datées par dendrochronologie de 1333-1334, dans une maison érigée en 1330 (23). L'élevage du petit bétail y a survécu jusqu'au début du XXe siècle. Le Midi se caractérise plus par la présence de pressoirs souterrains, plutôt que celle du stockage du vin largement répandue.

Enfin, l'étude des caves dans des villes où les constructions médiévales n'ont pas laissé de vestiges apparents en élévation doit surtout servir à repérer les constructions qui pourraient receler des vestiges d'élévations, plutôt qu'à déduire le parcellaire disparu. Cette méthode a déjà fait l'objet d'applications depuis plus de 20 ans (24) et a démontré ses limites. Les caves étant très souvent postérieures aux maisons sous lesquelles elles se trouvaient et dont elles ne recouvraient pas forcément toute l'emprise ou pouvaient en déborder. Il est donc illusoire de vouloir en déduire le parcellaire primitif d'une ville sans disposer au moins du plan des rez-de-chaussée et de vérifications par des analyses des élévations ou des fouilles archéologiques.

Des hommes dans la maison

Maurice Berthe nous livre le portrait des élites des bourgs castraux du Midi toulousain aux XIIIe et XIVe siècles en se basant sur l'exemple de Lautrec richement documenté par les textes. Son étude est particulièrement révélatrice de la topographie urbaine qui se calque sur celle des élites et son évolution durant cette période qui voit la perte d'influence de la chevalerie urbaine au profit des familles de marchands et de juristes. Par la composition de sa population, Lautrec apparaît clairement comme le centre de sa région, car s'y concentrent aussi bien les artisans, les marchands que les notaires. Cette concentration d'activités, mais aussi de richesses, était propre à favoriser le développement urbain et il serait passionnant de pouvoir confronter les données de ces riches archives à celles du terrain et suivre l'évolution des demeures des chevaliers du « *cap del castel* » et celles du « *barri del castel* » qui abritait le reste de la population. L'ascension d'une dizaine de familles issues des classes roturières, qui se laisse bien percevoir par leur patrimoine, a également dû avoir des répercussions sur l'aménagement de ce quartier inférieur et il serait intéressant d'observer si ces élites roturières ont concentré leurs demeures dans un secteur privilégié ou si elles se répartissaient dans l'ensemble du *barri*, assurant une certaine mixité sociale à cette partie de la ville comme on l'observe dans les villes zaehringiennes, où les élites restent dispersées dans le tissu urbain au Moyen Âge (25).

L'étude des cuisines et des foyers que nous livre Jean Catalo couvre vingt ans de recherches dans le Sud-Ouest, offrant ainsi un large aperçu dans tous les types d'établissements urbains, du bourg castral aux métropoles. Il fait appel aussi bien aux sources qu'à l'étude du bâti et aux fouilles archéologiques. Les données livrées par les sources et les fouilles archéologiques sont abondantes, ce qui reste relatif pour les textes puisqu'elles ne sont mentionnées que dans un cas sur huit, ce qui laisserait supposer que dans la plupart des demeures la cuisine n'était pas logée dans une pièce réservée à ce seul usage. Cette hypothèse est peut-être confirmée par le fait qu'elles ne sont identifiées dans les maisons que dans deux cas sur cent, mais comme le souligne Jean Catalo, les critères adoptés, impliquant la présence d'un évier et d'une cheminée ou d'un conduit, sont trop sélectifs, car dans de nombreux cas les cuisines n'étaient pas équipées d'évier. Cette dernière observation est quasiment la règle générale pour la plupart des villes de Suisse occidentale où les cuisines occupent très souvent la partie centrale de la maison, au premier étage (26).

---

21. Renata WINDLER, Antoinette RAST-EICHER, « Spätmittelterliche Weberwerkstätten der Winterthurer-Altstdat », (*Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters* Jg. 27/28 1999-2000), Köln, 2000, p. 1-82.
22. Gilles BOURGAREL, « Morat, Kreuzgasse 11 », *Archéologie Fribourgeoise, Chronique Archéologique* 1995, Fribourg, 1996, p. 54-58.
23. Gilles BOURGAREL, « Gruyères/Bourg 30. Une rescapée de l'exploitation touristique », *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 5, Fribourg (2003), p. 192-215.
24. Paul HOFER, Der Kellerplan der Berner Altstadt, tiré à part de *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 1982, 1, Bern, 1982, p. 3-19.
25. Carl PFAFF, « Freiburg im Üchtland - Zur Verfassungs- und Sozialtopographie einer Zähringerstadt », dans Alfons Zettler (réd.), *Die Zähringer* III, Sigmaringen, 1990, p. 25-36.
26. Gilles BOURGAREL, « La maison à Fribourg au XIIIe siècle », dans: *A>Z Balade archéologique en terre fribourgeoise*, Catalogue accompagnant l'exposition, Fribourg, 2005, p. 70-77.

À l'opposé de ce que l'on peut observer dans nos régions, les fouilles ont livré bon nombre de renseignements. Les cuisines en rez-de-chaussée sont de loin les plus nombreuses et la tendance à les placer à l'extérieur de la demeure, dans une annexe ou un simple appentis, est répandue dans tous les types d'agglomérations jusqu'au XVe siècle. Si la présence de cuisines en rez-de-chaussée est largement diffusée dans les maisons urbaines, la tendance à les placer à l'extérieur ne se rencontre pas dans les villes de Suisse et du sud de l'Allemagne (27) et, assez logiquement, pas plus au nord (28). À Grenoble également, les foyers culinaires ont été localisés à l'intérieur des maisons des XIIIe et XIVe siècle (29), mais on y observe, comme dans le Sud-Ouest, des foyers dépourvus de hottes pour assurer l'évacuation des fumées, alors que simultanément d'autres demeures sont dotées conduits de cheminée. Doit-on voir dans ces différences un certain démarquage social ou des raisons pratiques, comme la fumure de viandes ou le séchage de céréales ou d'autres denrées ? La délimitation des régions à cuisines internes au corps de logis principal de celles où elles ont tendance à se situer à l'extérieur reste à définir. Par ailleurs, comme l'observe Jean Catalo, la cuisine pouvait migrer au fil des saisons, et la présence d'un foyer dans un appentis externe n'exclut pas celle d'une cheminée à l'intérieur, ce qui peut rendre cette délimitation délicate. Enfin, les fouilles archéologiques montrent que la présence d'une pièce spécifique destinée à la cuisine n'apparaît pas comme un facteur de démarcation sociale évident, mais plutôt comme un trait de l'évolution de l'architecture civile urbaine vers une spécialisation toujours plus grande de la fonction des pièces d'une demeure.

L'enquête minutieuse à laquelle se livre Yves Esquieu dans le Sud-Est de la France lui permet de dresser un inventaire fouillé du mobilier et des espaces de rangement. Concernant le mobilier, les données tirées des sources rejoignent celles de Patrice Conte et Yan Laborie, on y retrouve les mêmes meubles de rangements que révèle l'étude des intérieurs toulousains de Véronique Lamazou-Duplan. Comme à Toulouse les inventaires après décès restent à peu près muets au sujet des niches ou des armoires murales, qui sont par ailleurs difficiles à identifier, si ce n'est par l'absence de la mention du matériau, omission qui ne semble pas la règle dans le cas du mobilier, mais les arguments *a silentio* laissent toujours planer un doute. Ces inventaires décrivent le contenu des maisons et non les maisons elles-mêmes, alors que les prix-faits à Aix-en-Provence, citent les *armarium* une vingtaine de fois entre 1400 et 1550. Avec ces exemples, Yves Esquieu désigne clairement les pistes de recherche à suivre dans ce domaine de l'histoire des constructions et appelle de ses vœux une meilleure coordination entre les recherches de terrain et celle des archives. En effet, les données matérielles citées le sont dans des villes ou agglomérations dont les sources n'ont pas fait l'objet de recherches, mais dans le Sud-Est, comme dans la plupart des cas, les sources écrites les plus anciennes livrant des informations sur les maisons urbaines ne sont pas antérieures au XIVe siècle alors que les immeubles conservés des XIIe et XIIIe siècles sont nombreux. Yves Esquieu observe avec pertinence que la datation des niches et des armoires murales reste peu précise avec les critères de la forme de l'arc les couvrant et les traces de taille, sans pouvoir s'appuyer sur une chronologie relative précises des phases de construction, ou « unités architecturales », mais qui restent des fourchettes chronologiques plus ou moins étendues si elles ne peuvent être calées chronologiquement par des données précises, comme la dendrochronologie ou des recoupements avec des sources, ces derniers cas restant plutôt rares dans l'architecture domestique. Malgré un corpus restreint pour la période antérieure au XVe siècle, Yves Esquieu arrive à établir une évolution typologique générale qui repose sur la forme des couvrements et les dimensions des niches. Leurs fonctions recoupent celles de deux meubles, la caisse et le coffre ou le dressoir.

De la même manière que dans le cas des niches et armoires murales, l'auteur constate des divergences au sujet des meubles entre les sources et les éléments conservés. Les coffres conservés sont en chêne alors que cette essence est absente des textes. La rareté des meubles médiévaux conservés, tout comme leur nature mobile rendant la confrontation des sources écrites et des traces matérielles aléatoires dans ce domaine, l'essentiel des informations reste celles des textes.

L'approche de la question du stockage dans l'habitat urbain médiéval du Sud-Ouest de la France par Patrice Conte et Yan Laborie montre que la région ne se distingue pas vraiment des autres. L'apport de l'archéologie et celui des sources écrites sont indispensables pour cerner le phénomène que les auteurs abordent dans son ensemble et sous toutes ses formes. Les denrées abordées, sont celles de première nécessité, les céréales, l'huile, le vin, les

27. Marianne u. NIKLAUS FLÜELER (réd.), *Stadtluft, Hirsebrei und Bettelmönch*, Ausstellungskatalog, Stuttgart, 1992, 509 p.
28. Andreas HEEGE, Eva ROTH HEEGE (*et al.*), *Einbeck im Mittelalter: eine archäologisch-historische Spurensuche*, (*Studien zur Einbecker Geschichte*, Bd 7), Oldenburg, 2002, p. 155-182.
29. Alain DE MONTJOYE, « Habiter Grenoble aux XIIIe et XIVe siècles », dans P. Garrigou Grandchamp (dir.), *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'Université d'été 2003, Numéro spécial du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, 2006, p. 77-108.

salaisons, les légumes secs et enfin, l'eau. Sans surprise, les céréales occupent la place la plus importante et les moyens de les stocker se révèlent variés.

Les sources écrites et les recherches de terrain apportent une bonne vue d'ensemble, la question des silos l'illustrant bien. Par contre, l'entreposage hors sol fait appel essentiellement à l'étude des sources, car ce mode de stockage ne nécessite pas de constructions ou d'aménagements particuliers, sauf dans les cas où une pièce ou une annexe en rez-de-chaussée d'un immeuble y était consacré. Dans les étages, les traces matérielles de l'entreposage des céréales ou d'autres denrées sont plutôt exceptionnelles et les découvertes ne peuvent quasiment se faire que lors d'analyses archéologiques du bâti accompagnant des travaux de transformations ou d'entretien. Si les poutraisons anciennes sont conservées, l'enlèvement des revêtements de sol peut révéler la présence de céréales sur les entrevous, mais la datation de ces dépôts accidentels, des graines qui ont glissé entre les lames d'un plancher ou ont été amenées par des rongeurs, reste délicate. Les murs eux-mêmes peuvent aussi livrer des indices, car des céréales peuvent avoir été piégées dans d'anciens logements de poutres. De tels dépôts peuvent parfois être datés par le lien chronologique entre les différentes étapes de construction, mais encore une fois, s'ils révèlent des lieux d'entreposage dans les étages, ils ne livrent pas le mode de cet entreposage (30). Enfin, les couches d'incendie sont assurément une des plus riches sources d'informations, en particulier quand les décombres d'une construction n'ont été que simplement recouverts, sans avoir été remués directement après le sinistre pour la récupération des matériaux, mais de tels cas de figure sont plutôt exceptionnels et ils impliquent des fouilles fines (31).

La question des constructions spécifiquement destinées au stockage – appentis, souillards et celliers –, comme celle des caves et des chais reste difficile à résoudre sans l'appui des sources historiques. Ces espaces n'étaient rarement destinés qu'à un seul usage. Quant aux caves, nous renvoyons à l'article de Diane Joy qui illustre bien les fonctions variées que pouvaient remplir ces espaces.

Le paragraphe consacré à l'eau est très court, mais de manière générale nous remarquons que la situation dans le Sud-Ouest ne diffère pas fondamentalement de celle du Plateau suisse. Les sources écrites restent apparemment très pauvres d'indications avant la fin du Moyen Âge et les vestiges matériels des équipements hydrauliques plutôt rares, en particulier les citernes. Ce dernier point est plutôt surprenant, car en milieu urbain, la constitution de réserves d'eau ne répondait pas uniquement aux besoins en eau potable, mais également à des réserves en cas d'incendie comme nous le signalons plus haut.

Enfin, l'étude des récipients de stockage recoupe celle de Véronique Lamazou-Duplan, tant l'importance des sources écrites est grande dans ce domaine, les vestiges matériels que livrent les fouilles se limitant d'ordinaire à la terre cuite. Dans ce domaine le Sud-Ouest, mais assurément l'ensemble du bassin méditerranéen, se caractérise par la fréquence des cruches à huile, ce qui n'est pas vraiment surprenant.

L'étude de Patrice Comte et de Yan Laborie met particulièrement bien en évidence la relation qu'il y a entre les modes de stockage adoptés et la densité de l'habitat, où se dégage une évolution qui va de pair avec celle de la concentration urbaine. Le rejet vers l'extérieur des resserres à provision et des cuisines semble bien correspondre à un caractère régional, mais il reste réservé à des demeures importantes ou dans des villes dont le parcellaire réserve de la place disponible pour de telles annexes.

Des demeures ornées

La richesse des archives toulousaines permet à Véronique Lamazou-Duplan de dresser une description des décors des intérieurs d'après les registres des notaires du milieu du XIV[e] siècle au milieu du XV[e] siècle. Il a également été possible d'observer que le logement moyen comprend trois à cinq pièces, que les plus modestes n'en comptent qu'une et les plus riches une dizaine ainsi que des annexes, remises et jardins. Relevons que dans les logements les

30. Michaela ERNST, Stephanie JACOMET, « The value of the archeobotanical analysis of desiccated plant remains from old buildings: methodological aspects and interpretation of crop weed assemblages », Publication en ligne, Springer-Verlag, 7 septembre 2005.

31. Gilles BOURGAREL, « Morat, Kreuzgasse 11 », *Archéologie Fribourgeoise, Chronique Archéologique* 1995, Fribourg, 1996, p. 54-58. Ce site a livré une succession de caves depuis le début du XIII[e] siècle. La dernière était comblée par les décombres d'un incendie de 1416. On y a entre autres découvert deux pains entiers, des céréales carbonisées avec des restes du sac qui les contenaient.

plus simples, de une à trois pièces, la salle abrite toutes les activités domestiques, ce qui peut expliquer la rareté des cuisines repérées dans les maisons médiévales explorées. Les inventaires mettent également en évidence les professions les plus lucratives ou les artisans prospères. Si c'est sans surprise que l'on constate que les plus aisés sont les apothicaires, les drapiers et les changeurs ou encore des médecins et des juristes, la présence d'un boursier parmi ces artisans aisés révèle assurément une production très spécialisée.

Ces inventaires de biens nous dévoilent surtout le mobilier et le contenu des diverses pièces des demeures toulousaines, à l'exception des objets les plus modestes, tout particulièrement la vaisselle en terre cuite. On peut s'étonner qu'à cette époque la vaisselle précieuse, comme la majolique, soit totalement absente des inventaires dans les hôtels les plus riches. Tout au plus trouve-t-on des mentions de vaisselle peinte, mais cette dernière peut aussi être en bois. Quoi qu'il en soit, ces objets semblent avoir eu peu de valeur. S'il ne manque quasiment que la vaisselle de terre cuite que les fouilles livrent en abondance, les sources documentaires toulousaines permettent quasiment de restituer tous les aspects du mobilier et du « trousseau de ménage » des diverses couches sociales. L'importance des textiles, que ce soit la literie, le linge de table ou les tentures et les tissus d'ameublement, est particulièrement frappante et les descriptions qui en sont faites étonnamment précises, aussi bien sur plan de la qualité que des couleurs, qui semblent dominer les décors intérieurs.

La fréquence des objets blasonnés ne surprend pas à cette époque, même chez des roturiers ordinaires. Dans l'aire de diffusion du chauffage par des poêles en céramique, les carreaux ornés de motifs héraldiques ne sont pas rares et se retrouvent dans toutes les couches de la population urbaine. Si les tentures peintes étaient réservées aux demeures les plus riches, elles constituaient un véhicule de diffusion des thèmes iconographiques non négligeable avant celle des gravures. Véronique Lamazou-Duplan relève une unique mention de peintures murales, mais ce cas unique est révélateur du but des descriptions de ces inventaires qui ne mentionnent les diverses pièces que pour situer les objets qu'elles contiennent, laissant les historiens des monuments sur leur faim. Le tableau complet des demeures toulousaines de la fin du Moyen Âge ne peut donc pas se passer des analyses des élévations pour restituer précisément leur cadre architectural, dont l'auteur nous a fait découvrir quasiment de manière exhaustive le contenu.

Enfin, les mentions de nombreux objets usés et usagés surprend aujourd'hui, mais elles ne font que nous rappeler que ce qui avait encore une valeur d'usage ne se jetait pas il y a encore moins d'un siècle et que le commerce des objets d'occasion était courant.

Le tableau que dresse Virginie Czerniak des décors peints historiés dans les demeures médiévales du Midi se base sur un corpus qui s'enrichit régulièrement de nouvelles découvertes (32) qui illustrent le potentiel considérable que recèlent les nombreuses demeures médiévales conservées. Il révèle des sources d'inspiration variées. Dans les thèmes profanes, la chevalerie et la vie de cour prédominent tout comme les thèmes héraldiques souvent appliqués de manière décorative, qui font dire à l'auteur que les motifs armoriés « sont l'expression picturale vraisemblablement la plus originale des goûts médiévaux », un constat qui dépasse largement les frontières du Midi de la France, tant les exemples sont nombreux. Toujours disposées en bande au sommet des parois, les peintures historiées s'insèrent dans des motifs décoratifs, majoritairement un faux appareil à simple ou double joint qui est également caractéristique de la peinture médiévale, civile ou religieuse. Ces dispositions des scènes historiées ne sont pas sans rappeler les tentures et toiles peintes que mentionne Véronique Lamazou-Duplan dans ses inventaires toulousains, mais ces décors peints ne peuvent simplement être assimilés à des substituts de telles toiles, comme le sont les décors de tentures par rapport aux tentures réelles.

Virginie Czerniak met en évidence par les exemples cités et les comparaisons qu'elle donne que l'étude des décors peints ne peut se limiter à une seule région, mais qu'il faut prendre en considération quasiment toute l'Europe occidentale. Il apparaît aussi avec netteté que l'approche des sujets historiés ne peut se cantonner au seul domaine de la peinture murale, mais que les enluminures, la peinture de chevalet, la sculpture ou les émaux et plus tard, la gravure, doivent également être pris en compte. Nous notons de frappantes analogies entre les thèmes de la peinture ornementale du Midi de la France et les décors de la céramique de poêle du Plateau suisse et du sud de l'Allemagne au XIVe siècle (33), mais, contrairement au Midi, le thème d'Adam et Ève est assez fréquent. Concernant les

---

32. Pascal RICARRÈRE, « Périgueux, 6 rue Notre-Dame : nouvelles peintures murales », *Bulletin Monumental*, t. 165-4, Paris (2007), p. 378-381. Nous ne citons que cet exemple récent.

33. Eva ROTH KAUFMANN (*et al.*), *Spätmittelalterliche reliefierte Ofenkeramik in Bern. Herstellung und Motive*, Bern, 1994, 311 p. ; Jean-Paul MINNE, *La céramique de poêle de l'Alsace médiévale*, Strasbourg, 1977, 397 p. ; Rudolf SCHNYDER, *Ofenkeramik des 14./15. Jahrhunderts. Meisterwerke mittelalterlicher Kunst aus Zürich*, catalogue d'exposition du Musée national suisse, Zürich, 1992, 24 p. ; Jürg TAUBER, *Herd und Ofen im Mittelalter*, Olten, 1980, 412 p.

techniques picturales, les recherches devraient encore être approfondies, car le décor le plus simple peut parfois masquer une technique complexe et des pigments inattendus. Les journées d'étude sur le thème « Le décor peint dans la demeure au Moyen Âge » mises sur pied à Angers les 15 et 16 novembre 2007 auront permis de faire la synthèse des connaissances actuelles en France et peut-être de dégager des particularités régionales.

Un bilan

Nous tenons à remercier tout particulièrement la Société Archéologique du Midi de la France qui a eu l'heureuse initiative de mettre sur pied ces journées d'étude de Toulouse de 2001 et le colloque de Cahors en 2006 qui ont livré un vaste panorama des connaissances actuelles au sujet des maisons médiévales dans le Midi de la France. Le nombre et la qualité des contributions révèlent le dynamisme de la recherche dans ce domaine qui a connu un extraordinaire développement ces vingt dernières années dans le Midi.

Nous relevons l'exemplaire collaboration de nombreuses institutions: Archives Municipales et Départementales, Services Régionaux de l'Archéologie, Inventaires du Patrimoine, Universités, Musées, C.N.R.S. et celles des Sociétés Savantes du Midi de la France ou de la Société Française d'Archéologie. L'abondante bibliographie citée dans les diverses contributions et les références à de nombreux travaux universitaires attestent l'essor qu'a pris la recherche dans le domaine de l'architecture civile, ainsi que sa prise en compte dans la gestion du patrimoine, comme le montre l'exemplaire site Internet de la ville de Toulouse qui permet d'intégrer les données de l'histoire urbaine dans un système d'informations du territoire.

Malheureusement ici, comme ailleurs hélas, ce remarquable instrument n'a pas empêché l'administration de l'Éducation Nationale de défigurer l'ancien Collège de Périgord, contraignant même Anne-Laure Napoléone à effectuer des investigations « à la sauvette » (34). Encore une fois, des services d'État se comportent comme des technocrates bornés quand il s'agit de la gestion des bâtiments administratifs: assurés qu'ils sont que leur mission prime sur tous les aspects, ils se soustraient aux règles en vigueur, et les responsables du patrimoine se dérobent à leur mission, privilégiant la défense d'un projet et des règlements, au lieu de se concentrer sur la conservation de la substance historique et sur la mise en valeur d'un monument. Quant au résultat de l'opération, loué par la presse, les photos sont éloquentes et révèlent ce que l'architecte cantonal du Valais appelle « le complexe du pipi de chien » (35): une sorte de marquage du territoire! En fait, un véritable catalogue des erreurs à ne pas commettre dans un bâtiment ancien, en partie classé de surcroît, faisant fi du savoir faire acquis en matière de restauration des monuments et même des principes fondamentaux (Charte de Venise, 1964; Convention de Paris, 1972...).

S'il est difficile de trouver des remèdes face à de la mauvaise volonté ou de la simple ignorance, les solutions sont à rechercher dans une approche globale des centres historiques de manière à simplifier les approches administratives. Plutôt que des classements immeuble par immeuble, basés sur les recensements qui restent par nature superficiels, nous préconisons un classement global des centres urbains et l'application de règlements d'urbanisme qui traitent l'ensemble de ces périmètres, prévoyant notamment un réel droit de regard aux organes compétents, en particulier l'accès aux immeubles par des archéologues, des historiens des monuments ou des conservateurs, lors des procédures de mise à l'enquête et surtout durant la réalisation des travaux, incluant la possibilité de mener des investigations. Ces règlements doivent donner des règles claires en matière de transformations et ne pas se concentrer seulement sur l'aspect extérieur des constructions, mais également assurer le maintien des structures internes anciennes. Cloisons, enduits, boiseries, escaliers ou cheminées sont autant d'éléments qui doivent pouvoir être protégés, conservés à défaut d'être restaurés. Les classements traditionnels ne conservant que l'utilité de disposer de critères de subventionnement préétablis indispensables pour éviter des procédures juridiques interminables. Enfin, une coordination plus étroite des recherches menées par les diverses instances, des municipalités, des Directions régionales des antiquités, des Architectes en chef des Monuments, des universités ou du C.N.R.S. est plus que

---

34. Patrice Cabau et Anne-Laure Napoléone, « De la tour Maurand au Collège du Périgord », *M.S.A.M.F.*, t. LXV, Toulouse (2005), p. 51-95.

35. Geneviève Praplan, « Bernard Attinger, architecte cantonal valaisan. Un sage. », dans *La Suisse* du 13 décembre 1988, p. 11.

souhaitable, mais surtout l'adaptation de la législation pour permettre aux archéologues des monuments de mener aussi bien l'exploration des sous-sols que les analyses d'élévations indispensables à l'étude de l'architecture civile.

Les centres urbains anciens doivent être considérés globalement comme des monuments à part entière comme le prône l'historien de l'art Marcel Grandjean depuis 1983 (36), et non seulement comme un assemblage de diverses constructions, dont seulement certaines bénéficient d'une protection particulière. Il n'est pas uniquement question de conserver un patrimoine, mais aussi une source de connaissance irremplaçable que constituent les ensembles urbains, tant par les constructions conservées en élévation que les vestiges enfouis qu'ils recèlent. Les diverses contributions du colloque le démontrent amplement, nos connaissances de l'histoire de la construction civile reposent largement sur l'étude du bâti, des simples recensements aux investigations archéologiques, que ce soit du sous-sol ou des élévations, la contribution des textes restant bien sûr indispensable. Ces derniers ne sont heureusement pas menacés, même s'il est surprenant de retrouver une charte urbaine de Conques-en-Rouergue du milieu du XVe siècle chez un bouquiniste en Suisse (37).

Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses pistes de recherche développées dans les diverses contributions de ce colloque et nous tenons encore à souligner l'immense travail accompli, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, mais force est de constater qu'une grande partie des enjeux évoqués par Pierre Garrigou-Grandchamp en 2001 reste d'actualité (38). La disparité des données d'une localité ou d'une région à l'autre est inévitable si l'on tient compte du fait que l'étude du bâti ou les fouilles archéologiques sont souvent tributaires d'opérations immobilières et aussi des moyens à disposition, voire simplement de la présence ou de l'absence de suivi par les instances compétentes. Nous ne pouvons que plaider pour l'octroi de plus de moyens dans ce domaine de la recherche, car le Midi de la France est sans aucun doute une des plus riches régions d'Europe, si ce n'est la plus riche en matière d'architecture civile médiévale. Cette richesse implique bien sûr des choix, car prétendre couvrir tout le vaste territoire du Midi de manière uniforme relève de l'utopie. Les questions soulevées par ce colloque constituent assurément un bon canevas pour opérer certains de ces choix, qu'ils soient thématiques, méthodologiques ou géographiques.

Comme Gwynn Meirion-Jones, l'observateur des journées de 2001 (39), nous soulignons une lacune importante : la rareté des datations dendrochronologiques. Le manque de moyens chronique qui en est assurément une des causes principales devrait absolument pouvoir être surmonté. Un programme à grande échelle sous l'égide du C.N.R.S. ou d'une autre institution semble indispensable pour affiner si ce n'est créer les courbes régionales ou locales pour les principales essences mise en œuvre dans les constructions médiévales et post-médiévales. Ce programme permettrait assurément de combler un retard indéniable de la région, mais aussi de se doter d'une base scientifique fiable pour assurer des datations absolues.

À la suite de Pierre Garrigou Grandchamp, il nous semble important d'intensifier la recherche sur la construction urbaine durant le Haut Moyen Âge, en particulier sous l'axe du développement urbain qui voit d'une part la transformation des villes antiques comme la création de nouvelles agglomérations et d'un nouveau type de maison, la maison polyvalente médiévale. Avec ces nombreuses villes d'origine antique, tout comme des régions restées moins occupées à cette époque, le Midi offre assurément un terrain de prédilection sur ce thème. Comme le souligne Gilles Séraphin, les différents types de structures urbaines ou de villes et leurs modes de formation mériteraient aussi une attention accrue et de nouvelles recherches aussi bien locales que synthétiques, comme le travail d'Armand Baeriswyl sur les villes du sud de l'Allemagne et du Plateau suisse (40).

Nous rêvons également d'un vaste programme de transcription sur support informatique des sources historiques,

---

36. Marcel GRANDJEAN, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public de l'Université de Lausanne, Lausanne, 1984, p. 61.

37. Texte sur parchemin (h. : 81,5 cm ; l. : 66,7 cm), en notre possession actuellement, mais que nous souhaiterions voir dans des archives publiques.

38. Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le Midi » ; « Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle : état de la question », dans Maurice Scellès, Anne-Laure Napoléone (réd.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, *M.S.A.M.F.*, Hors série, Toulouse, 2002, p. 15-20 ; p. 75-107.

39. Gwynn MEIRION-JONES, « Conclusion », dans Maurice Scellès, Anne-Laure Napoléone (réd.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001 *M.S.A.M.F.*, Hors série, Toulouse. 2002, p. 15-20 ; p. 271-274.

40. Armand BAERISWYL, *Stadt, Vorstadt und Stadterweiterung im Mittelalter. Archäologische und historische Studien zum Wachstum der drei Zähringerstädte Burgdorf, Bern und Freiburg im Breisgau.*

non seulement pour les villes Midi de la France, mais aussi celles de Suisse. Les possibilités d'exploitation d'un tel instrument laissent présager un immense champ de découvertes…

Sur ces quelques réflexions, nous sommes convaincus que des échanges pluridisciplinaires comme ceux de Toulouse et de Cahors resteront indispensables à la progression de la recherche. Le niveau des connaissances de la maison au Moyen Âge dans le Midi de la France a considérablement progressé mais, comme ailleurs, il n'est de loin pas épuisé et il ne me reste plus qu'à souhaiter de fructueuses découvertes à tous les chercheurs de la région.

Fribourg, le 18 juillet 2008

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

ACTES DES JOURNEES D'ETUDE DE CAHORS DES 6, 7 ET 8 JUILLET 2006

RESUMES

L'étude des sources administratives municipales toulousaines en matière d'urbanisme et de construction, permet d'analyser les rapports entre les autorités et l'espace urbain qu'elles avaient à gérer. Si elles interviennent effectivement sur les domaines connexes que sont l'hygiène publique et la sécurité (lutte contre les incendies), elles ne se montrent qu'assez peu soucieuses de conférer à Toulouse la régularité du réseau urbain et la beauté qui siéraient à la seconde ville du royaume. On peut cependant découvrir, au fil des documents, et en particulier dans leur lutte contre « l'empêchement des rues », les prémices d'une certaine pensée urbanistique que les édiles mettront en œuvre dans les premières décennies de l'Ancien Régime.

Au cours des vingt dernières années, des observations conduites à la faveur de travaux lourds de réhabilitation portant sur des quartiers entiers ont permis de découvrir certains aspects de l'habitat médiéval de Grenoble, puis d'en approfondir la connaissance. On considère aujourd'hui que la trame bâtie de la ville ancienne a dû être mise en place dès le XIIIe siècle. Cette trame est celle que dessinent les murs longitudinaux, séparateurs des parcelles, qui constituent le système porteur de tout le bâti. Toutefois, les informations recueillies à ce jour concernent essentiellement des espaces de faubourgs, créés au cours des XIe et XIIe siècles, et ne valent pas nécessairement pour l'ensemble de la ville médiévale.

En l'absence de toute étude sur les règles et usages qui prévalaient à Grenoble en matière de construction, d'occupation du sol, de mitoyenneté, c'est la lecture archéologique des murs qui seule peut permettre d'entrevoir les dynamiques à l'œuvre qui, au cours du Moyen Âge, ont façonné la morphologie du tissu bâti. À partir de plusieurs cas concrets ont pu être mises en évidence diverses formes du processus de densification et de transformations et proposées des hypothèses de restitution des états les plus anciens.

Les lotisseurs du Moyen Âge, confrontés au souci de rationaliser les parcellaires, ont eu le choix entre plusieurs modèles dont certains ont été mis en évidence à l'occasion des études dont les bastides méridionales ont fait l'objet. L'un des modèles les plus singuliers est celui qui a été mis en application à Villefranche-de-Rouergue, par l'administration capétienne au milieu du XIIIe siècle. Ce mode d'organisation parcellaire rythmé par doubles rangées perpendiculaires à la rue et alternant avec des ruelles de traverse est largement répandu dans le sud-ouest de la France. Il n'a cependant rien de local: on le retrouve également à Bilbao, dans le Piémont italien ainsi que dans certains quartiers de Paris.

Si l'apport des textes à notre connaissance de la maison médiévale n'est plus à démontrer, le développement de la pluri- ou interdisciplinarité a eu pour effet de souligner de manière particulièrement nette les filtres que l'écrit interpose entre le chercheur et ce que l'on pourrait désigner comme la réalité des chantiers. La terminologie technique méridionale est, dans ce domaine, l'un des écrans les plus évidents et, parfois, les plus opaques auquel l'historien soit confronté. C'est sur ce vocabulaire et sur les problèmes soulevés par son analyse que porte la présente contribution. Partant d'éléments réunis pour la Provence des

derniers siècles du Moyen Âge, elle s'intéresse, en premier lieu, au rapport entre la source et le vocabulaire ou, en d'autres termes, à la cohérence de l'ensemble constitué par le texte. Les mots eux-mêmes sont abordés dans un second temps, considérés, tout d'abord, en tant que signes conventionnels dont on peut rechercher le ou les sens dans l'optique de l'élaboration d'un glossaire technique dont la forme et la pertinence sont à discuter. Les mots sont, enfin, étudiés dans leur dimension historique, comme des témoins ou des sources à part entière, afin de souligner le fait que l'attention prêtée à leur origine, leur évolution sémantique, leur substitution ou leur abandon peut aider à mieux cerner certaines évolutions techniques.

Le thème proposé est vaste, à multiples facettes, et cette contribution ne saurait l'épuiser. Elle s'appuie sur des études publiées depuis un quart de siècle, étude sur les techniques, monographies ou synthèses régionales concernant la demeure médiévale dans le Midi de la France. Ce tour d'horizon permet de s'interroger sur la place qu'occupe la pierre dans la publication (et au travers d'elle, dans la recherche), sur les raisons de cette variabilité (origines des auteurs, conditions et angles d'étude, évolution de l'intérêt dans le temps). Au-delà de cette première réflexion, cet essai souhaite cerner les questions qui jalonnent l'usage de la pierre, depuis son extraction jusqu'à sa mise en œuvre, esquisser une grille d'enquête sur sa place et son rôle dans l'architecture civile médiévale du Midi de la France (XIe-XVe siècles). Parmi ces questions, figurent celles d'une spécificité méridionale (« une Europe de la pierre » opposée à « une Europe du bois » ?), d'un marqueur social (un matériau noble ?), d'une chronologie, ou d'éventuelles particularités propres à la maison, dans la mise en œuvre de la pierre, par rapport à d'autres types d'édifices.

L'étude du bâti médiéval en terre crue dans le Sud de la France est une préoccupation récente. Depuis quelques années, entre la Provence rhodanienne et le Toulousain, les observations viennent combler le déficit des données sur la mise en œuvre de la terre massive, qu'il s'agisse de bauge ou de pisé.

Dans des bâtiments de plusieurs étages, la terre crue assume seule le rôle porteur. Quelques exemples carolingiens témoignent de l'ancienneté de la bauge mais, actuellement, aucun témoignage sur le pisé n'est antérieur à la fin du XIIe - début XIIIe siècle.

C'est en milieu urbain que les découvertes récentes sur l'architecture de terre sont les plus spectaculaires. Dans plusieurs villes, les études préalables à la réhabilitation d'îlots insalubres ont révélé les maisons en terre de lotissements médiévaux. Les vestiges sont suffisamment importants pour permettre d'esquisser les restitutions de ce type d'habitat.

Les études effectuées ces dernières années sur les demeures médiévales ont montré que le pan de bois avait une place plus ou moins importante dans les villes de la région. Malheureusement, les traces de ces constructions ne sont conservées le plus souvent qu'en négatifs et les vestiges proprement dits restent rares ou difficiles à reconnaître. Il a été possible cependant de pointer quelques édifices susceptibles d'être antérieurs au milieu du XVe siècle, de rares analyses dendrochronologiques venant parfois confirmer cette ancienneté. Sans pouvoir encore brosser un tableau détaillé des différentes mises en œuvre du pan de bois médiéval, on peut entrevoir désormais deux types d'élévations. On soupçonne également une grande variété de cas de figures selon les époques et les régions, mais il faudra sans doute multiplier les études pour mieux les définir. Il reste néanmoins urgent d'étudier ces vestiges fragiles qui perdent à chaque campagne de travaux de leur lisibilité et dont le corpus s'amenuise année après année.

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, *Réflexions sur les structures constructives des maisons urbaines dans le Midi de la France entre le XIIe et le XVe siècles* 147

Le propos est de passer en revue les modes constructifs qui assurent la statique et le couvrement des espaces habitables. En d'autres termes, il s'agit de décrire les modalités adoptées pour réaliser l'enveloppe des bâtiments, puis les structures internes de division des volumes: sont en cause aussi bien les structures verticales, qui répondent notamment au rôle d'organes porteurs, que les structures horizontales. Cette question n'a, en effet, guère fait l'objet d'essais de synthèse et les partis constructifs des maisons sont abordés, en général, sous l'angle de problématiques partielles, mise en œuvre des murs ou charpentes le plus souvent. Si l'ambition est d'ordre typologique, elle ouvre aussi sur des interrogations fécondes quant à la compréhension des édifices eux-mêmes et aussi quant aux processus mentaux et économiques qui ont conduit à un choix plutôt qu'à un autre. Chemin faisant, on se demandera s'il y a des particularismes régionaux et, le cas échéant, à quelles conditions ils répondent. Cette enquête n'ayant pas encore été menée à vaste échelle, il s'agira plus à ce stade de présenter des observations et de poser de questions que d'apporter systématiquement des réponses.

Diane JOY, *Formes et fonctions des caves des maisons médiévales du sud de la France* 179

Le sud de la France présente a priori peu de villes avec des maisons aux caves médiévales réputées et étudiées. Lille, Douai, Provins, ou Vézelay n'auraient pas leur pendant dans des contrées plus méridionales. Bayonne ou Riom conservent cependant de riches corpus de caves remarquables, anciennement connus. Ailleurs, les recensements systématiques ou les études entreprises ponctuellement entraînent des découvertes qui laissent entrevoir toute la richesse de ce patrimoine. Ce constat est valable pour l'ensemble du bâti civil médiéval, mais il est encore accru pour les caves puisque celles-ci peuvent être conservées sous des villes reconstruites aux époques moderne et contemporaine. Elles permettent alors d'approcher l'habitat auquel elles étaient liées, mais sont également les témoins tangibles d'une ville disparue. Les caves les plus frustes, creusées dans le substrat rocheux, offrent peu de possibilité de datation ou d'appréhension de leur fonction. Les caves architecturées, le plus souvent voûtées, semblent d'un abord plus aisé. Elles déclinent cependant parfois une variété de formes et structures peu propices à la datation. Les équipements propres à un usage particulier sont très rares dans les caves. La distribution, le traitement des ouvertures et plus largement les partis architecturaux adoptés, visant à augmenter l'espace utile, tendent à en faire des espaces les plus polyvalents possibles, et ce malgré leur situation enterrée. Outre leur fonction première de stockage des denrées, les caves peuvent ainsi servir de boutiques, plus rarement semble-t-il d'ateliers et parfois de lieux de production viticole. Mais il reste le plus souvent difficile de définir les fonctions de ces espaces peu caractérisés. Les textes appuient parfois la réflexion sur les usages, même s'ils sont rares et si leur étude est trop peu souvent liée à celle des élévations. Les études archéologiques du bâti et de la stratigraphie restent, quant à elles, encore trop peu nombreuses.

Maurice BERTHE, *Les élites des bourgs castraux dans le Midi toulousain aux XIIIe et XIVe siècles* 207

Dans plusieurs des régions du Sud-Ouest, l'armature des lieux centraux, petites villes et bourgs ruraux, était constituée au Moyen Âge des bourgs castraux qui combinaient tous les critères urbains déterminants, démographique, administratif et judiciaire, économique et religieux, superficie du ressort, topographique et urbanistique (architecture civile et domestique de type urbain), participation aux assemblées représentatives régionales. Tous, quel que fût leur degré de réussite et leur taille, ont eu en commun un fait spécifiquement urbain, la genèse de formations sociales inconcevables dans un cadre purement rural. Le fait urbain est ici leur capacité à engendrer durablement des élites représentatives ailleurs des sociétés urbaines.

L'étude se focalise sur la petite ville de Lautrec, chef-lieu d'une vicomté de l'Albigeois. La riche documentation des XIIIe, XIVe et XVe siècles, notamment le précieux registre *Domanial de Lautrec* qui consigne les résultats de l'enquête effectuée en 1338-1339 pour le compte du roi de France, nourrit une analyse fouillée de la composition du groupe dominant et de ses transformations, une approche de la hiérarchie des fortunes. La description des modes successifs de domination par ces élites du vaste territoire de la ville et de la châtellenie vicomtale qui en dépendait, permet de proposer une explication de la puissance et de la

pérennité de ce groupe. Les sources révèlent surtout que les élites de Lautrec, ville témoin de cette étude, sont représentatives de l'ensemble des élites des « villes champêtres » du Sud-Ouest.

La cuisine, pièce d'habitation à fonction spécifique de préparation et de cuisson des repas, fait son apparition dans la maison médiévale urbaine bien après son émergence dans les châteaux ou les monastères. Les exemples de mentions dans les sources écrites, d'étude du bâti d'édifices conservés, et d'archéologie urbaine, en donnent une image assez diversifiée.

Malgré des identifications parfois difficiles, ces différentes approches se rejoignent sur des points communs quel que soit le type d'agglomération concerné: bourg, ville moyenne ou métropole. Espace ou pièce distincte à partir du XIII[e] siècle, les cuisines répondent à un phénomène d'extériorisation et de subordination par rapport à une salle ou au corps principal d'un logis. Ces quelques exemples du sud-ouest de la France, conduisent à penser que ni la distinction sociale, ni le modèle architectural ne conditionnent l'existence d'une cuisine dans ou autour de la maison. En revanche, ces deux caractères définissent probablement la superficie, la qualité de l'équipement, l'autonomie et la localisation de l'espace destiné à la cuisine.

Les espaces et meubles de rangement dans les maisons médiévales nous sont connus à la fois par des textes (inventaires après décès et prix-faits de construction surtout) et par les réalités monumentales. Il n'y a pas toujours concordance entre ces données. Les textes mettent en avant un type de meuble que l'on retrouve dans toutes les pièces d'habitation: le coffre ou la caisse, avec leur variante, le banc-coffre ou archibanc, meuble apte à conserver tout ce que l'on doit garder dans une maison: réserves de nourriture, vêtements, literie, armes, livres, documents d'archives... L'étude des maisons conservées en élévation nous livre de façon récurrente des armoires aménagées dans l'épaisseur des murs, parfois liées, dans une phase tardive, à un évier. Si ce dispositif, connu sous le nom d'*armarium*, apparaît bien dans les prix-faits, il est peu cité dans les inventaires. Lorsque le terme apparaît dans ces textes, il recouvre d'ailleurs des réalités diverses: meuble de bois le plus souvent, petite pièce, notamment sous les volées d'escalier, armoire murale.

Depuis trente ans la connaissance de la maison médiévale a notoirement progressé grâce à la prise en compte du bâti et à l'archéologie des sols permettant un large renouvellement des approches architecturales et de l'organisation interne de l'habitat. Toutefois, la question des « manières d'habiter » et plus spécifiquement celle de la gestion des denrées, qu'elles soient de subsistance ou commerciales, demeure encore peu documentée. Si les travaux des historiens de la vie privée livrent des informations nombreuses et souvent précises concernant les denrées stockées, la relation que l'on doit établir avec les vestiges conservés des maisons médiévales reste encore bien délicate à établir.

La présente communication se propose, grâce à plusieurs exemples essentiellement inédits, de tenter de dresser une sorte de géographie intérieure de la maison à travers la gestion des denrées et des lieux de stockage. On cherchera ainsi, par l'exploitation conjointe des données archivistiques et archéologiques à appréhender la place d'un certain nombre de produits (grains, vin...) dans la maison et la question de l'utilisation des « lieux de stockage », qu'ils soient mobiliers ou immobiliers. La spécificité fonctionnelle de certains espaces de la maison, comme les caves par exemple, sera également abordée et discutée.

L'apport de l'enquête en cours reste encore très partiel faute d'une documentation suffisante, mais permet peut-être de contribuer à l'élaboration de perspectives de recherches futures concernant l'archéologie de la maison urbaine du sud-ouest de la France.

Véronique Lamazou-Duplan, *Décors, parures et couleurs des intérieurs toulousains d'après les registres notariés de la fin du Moyen Âge* 285

Les inventaires après décès et autres documents (ventes à l'encan par exemple) repérés dans les registres notariés permettent de se faire une idée de la distribution, des aménagements des demeures toulousaines des XIVe et XVe siècles, en particulier de celles des notables mais pas seulement. Des éléments du décor filtrent parfois à travers la description des différents espaces (ornements d'un portail, aménagements des baies, de niches, murs peints...)

Mais ces listes égrènent surtout les objets mobiliers, précieux ou de modique valeur, rares ou communs, qui meublent et ornent ces intérieurs: meubles, des plus répandus aux plus uniques; vaisselle, de la cuisine à la table, souvent d'étain mais aussi en argenterie; des objets raffinés et personnels tels que des nécessaires de toilette, à écrire, des tables de jeux, des sceaux... Le linge de maison est enfin très abondant: linge de table, de lit, coussins et carreaux, banquiers et tentures (courtines, pare-feu, tentures murales ou draps peints...). Ces textiles d'ameublement composent, chez les plus riches Toulousains, un décor coloré et raffiné, armorié, voire historié.

Ces différents objets participent d'abord à l'organisation de l'espace, répondent à diverses nécessités et fonctions domestiques. Ils sont aussi des marqueurs sociaux et culturels qui permettent de déceler hiérarchies sociales et écarts de train de vie, qui laissent entrevoir les modes, références et codes culturels de ces Toulousains. En ce sens, ces éléments du décor peuvent être aussi appréhendés comme des marqueurs de la supériorité sociale, de la notabilité et de l'urbanité toulousaines.

Virginie Czerniak, *Les sujets historiés dans les décors peints des demeures médiévales méridionales* 317

Les décors peints aujourd'hui connus dans l'architecture médiévale non cultuelle sont majoritairement ornementaux et ont pour fonction première l'embellissement des lieux de vie concernés. Si certains sujets historiés relèvent strictement des mêmes préoccupations, d'autres proposent en revanche des thèmes, voire des programmes, dont la teneur iconographique illustre plus ou moins directement la fonction sociale du commanditaire. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que pour les XIIIe et XIVe siècles, les évocations du monde de la chevalerie semblent être les sujets les plus couramment plébiscités, alors que pour la fin du Moyen Âge, on rencontre un corpus iconographique d'une plus grande diversité – thèmes à caractère moralisateur, burlesque ou romanesque –: une variété thématique vraisemblablement plus en adéquation avec la nouvelle pluralité de la société civile.

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

ACTES DES JOURNEES D'ETUDE DE CAHORS DES 6, 7 ET 8 JUILLET 2006

ABSTRACTS

Study of the municipal administrative documents of Toulouse that relate to town-planning and building allows one to analyse the relationships between the city authorities and the urban space which they controlled. Effective action was taken over matters relating to public hygiene and security (fire-prevention), but little attention was given to either the regularity of street planning or to considerations of beauty such as might have been appropriate for the second most important city in France. However, indications can be found in these documents, particularly where measures are taken against the obstruction of streets, of a consciousness of urban planning which was to be put into action by the city authorities in the early sixteenth century.

Observations made during the last twenty years on large city renovation sites taking in whole districts of Grenoble have led to the discovery of several aspects of its medieval settlement, which have then been studied in greater depth. It is now thought that the basic plan of the old town was already in place by the 13th century, this consisting of longitudinal walls separating individual plots which constituted the ground-base of the whole built-up area. However, the information gathered up until now refers mainly to the town suburbs which grew up during the 11th and 12th centuries, and one cannot necessarily extrapolate these findings to apply to the whole of the medieval town.

In the absence of any study of the regulations and customary practices in Grenoble relating to construction, land use, or party walls, archaeology is the only method of catching a glimpse of the dynamics at work during the Middle Ages that shaped the morphology of the built environment. Several specific examples are used to show the evidence for various ways in which the density of buildings was increased, and hypotheses are proposed for a theoretical reconstruction of the earliest conditions.

Those responsible for the design and planning of the urban landscape in the Middle Ages, faced with the need to rationalise plot divisions, had a choice between several models which have been revealed during the course of studies on medieval 'bastide' towns. One of the most remarkable is that put into action by the Capetian administration in Villefranche-de-Rouergue in the mid-thirteenth century. This method of building plot organisation by means of double rows at right-angles to the street alternating with transverse lanes was widely used in south-west France. It is not however a local development as it is also found in Bilbao, in the Italian Piedmont and in some areas of Paris.

The contribution of texts to our knowledge of medieval houses is well-established but the development of multi- and inter-disciplinary studies has resulted in a very clear accentuation of the fact that the written word interposes filters between a researcher and what one might term the reality of sites. Technical

terminology used in the south of France is one of the most obvious of these screens, as also one of the most obscure confronting the historian. This paper deals with this vocabulary and the problems raised in analysing it. Basing itself on examples collected from Provence in the latter centuries of the Middle Ages, it examines first the relationship between source and vocabulary, or, to put it another way, the coherence of the text as a whole. The actual words themselves are treated next, and are considered firstly as conventional signs whose meaning or meanings can be sought with the aim of drawing up a technical glossary whose form and relevance must be discussed. Lastly, the words are studied in their historical dimension, as witnesses or as discrete sources, in order to emphasise the fact that attention given to their origin, their semantic evolution, their replacement or abandonment, can help one to define and delimit with greater accuracy certain technical developments.

Nelly POUSTHOMIS, *Stone in the construction of dwellings in the south of France during the Middle Ages* 61

This is a vast and multi-faceted theme which cannot be treated exhaustively here. This essay bases itself on studies published during the last 25 years or so, studies on techniques, monographs or regional syntheses concerning medieval housing in the south of France. This survey raises the question of the place accorded to stone in publications (and thus in research), and that of the reasons for variability (the writers' origins, the conditions and angle of study, the evolution of interest over time). Beyond these first reflections, this essay attempts to define questions pertaining to the use of stone, from its quarrying to its final employment, and to sketch an outline of an enquiry into its importance and role in medieval civil architecture in the south of France from the 11th to the 15th century. Among these questions are those of specificity to the south ("a stone Europe" contrasted to "a wooden Europe"), those of social markers (a noble material?), of chronology, and of possible factors specific to houses, rather than to other types of buildings, when considering how stone is used.

Dominique BAUDREU, Claire-Anne DE CHAZELLES, and François GUYONNET, *Medieval houses in the south of France constructed of solid earth: a survey of the current position* 85

It is only recently that thought has been given to studying buildings using earth (clay) in the south of France. Observations carried out during the last few years in the Rhône area of Provence and the area around Toulouse have provided details of how earth was used as a solid building material, either as cob or as a clay and straw mixture. In buildings of several stories, this material on its own is load-bearing. A few examples from Carolingian times attest the antiquity of the use of "bauge" (a clay and straw mixture), but so far no example of cob-construction has been found dating from earlier than the late 12th or early 13th century. The most spectacular recent discoveries of architecture using clay have been on urban sites. In several towns, studies preceding the renovation of run-down blocks of houses have revealed earthen houses on medieval plots. The remains have been sufficient to allow outline sketches reconstituting this type of dwelling.

Anne-Laure NAPOLÉONE, *Medieval timber-frame dwellings in the south-west of France: a survey of the current position* 113

Studies carried out in the last few years on medieval houses have shown that timber-frame construction had varying importance in towns of this area. Unfortunately, the traces of such construction are usually only in the 'negative' image left behind, and actual remains are rare and not easily recognisable. However, some such buildings have been identified which may be from earlier than the mid-15th century, dendrochronology sometimes helping to confirm the age. It is not yet possible to draw up a detailed picture of the different timber-frame methods used in medieval times, but two types of elevations can now be perceived. One suspects great variety in shape and form according to periods and regions, but far more study is needed before these can be defined. It is nevertheless urgent to study these fragile vestiges which disappear from view each time new building work is carried out and whose number is decreasing year by year.

The aim of this paper is to review methods of construction assuring stability and covering of living spaces; in other words, to describe forms adopted to produce the outer envelope of buildings, and then the internal structures dividing spaces. The study examines both vertical structures, which fulfil load-bearing roles, and horizontal structures. This question has not given rise as yet to many syntheses, most studies looking usually at one particular problematic concerning one aspect of construction, often those concerning walls or timber-frames. A typological study therefore, but which also opens on to fertile interrogation of the mental and economic processes leading to one choice rather than another, thus aiding our understanding of these buildings. Regional particularisms will be looked for, and if found, the conditions giving rise to these will be questioned. This inquiry has not yet been carried out on a large-scale level, and at this stage it is more a matter of presenting observations and asking questions than of bringing systematic answers.

The south of France seems to have few towns where medieval cellars to houses have been authenticated and studied. Lille, Douai, Provins, and Vézelay would seem to have no counterparts in more southern areas. However, Bayonne and Riom have preserved a high number of remarkable cellars, known of from long ago. Elsewhere, systematic surveys and specific studies have led to discoveries which allow glimpses of this rich heritage. Medieval civic buildings are gaining generally in recognition, but cellars are benefiting greatly from new research as they may well have been preserved underneath towns that have been reconstructed in modern and contemporary times. They thus allow one to approach the buildings to which they were linked, and are also the tangible witnesses to a town that has disappeared. The most basic cellars, dug out of the rocky substratum, provide little evidence of dating nor of their possible function. Architectural cellars, usually vaulted, seem at first to offer more, but sometimes reveal such variety of form and structure that dating is not easy. Physical remains relating to any particular use are rare. The position and treatment of openings, as also the architectural solutions chosen, aiming at an increase of the available space, tend to make these highly polyvalent areas, despite their underground position. Apart from their primary function as storage areas, cellars can thus be used as shops, more rarely it seems as workshops and also as wine-production areas. In general it is difficult to define the uses made of these spaces with few distinguishing features. Textual evidence sometimes comes to the aid of questions about use and function, but such texts are rare and their study too seldom linked to that of the buildings above. Archaeological studies of the built environment and of stratigraphy are still far too few.

In several regions of south-west France, the central areas, the small towns and rural boroughs, had their existence assured by the castle towns which possessed all the attributes of urban centres: demography, administrative and judiciary systems, economic and religious structures, size of area within their purview, topographical and urban configuration (urban civil and domestic architecture), participation in regional representative assemblies. All of these, of whatever size or importance, had in common one specifically urban factor, that they gave rise to social groups inconceivable in purely rural areas. This urban factor was their capacity to engender long-lasting élite groups particular to urban society.

The study focuses on the little town of Lautrec, the *chef-lieu* of a viscounty in the Albi area. Abundant archives from the 13th, 14th and 15th centuries, in particular the valuable register known as the *Domanial de Lautrec* which records the findings of the French royal inquiry of 1338-39, has allowed an in-depth analysis of the dominant social group and of changes within it, as also some approximate knowledge of relative wealth. A description of the successive methods used by these élites to rule the vast territory of the town and the lordship dependent on the viscounty leads to tentative explanations of the power and the

endurance of this group. The sources reveal that the élite group of Lautrec, the town chosen to exemplify this study, finds its parallel in all the country towns of south-west France.

The kitchen as a room with the specific function of preparing and cooking meals only makes its appearance in medieval town-houses long after its emergence in castles and monasteries. A very diversified image is obtained from references in written sources, studies of extant buildings, and urban archaeology.

Despite the difficulties of identification that arise at times, each of these approaches leads to common factors whether one is dealing with small boroughs, medium-sized towns, or a large metropolis. The kitchen occupied a separate space or a distinct room from the 13th century onwards, and answered to the trend towards exteriorising or subordinating this functional area from that of the main living room or main portion of a building. These examples in south-west France lead to the conclusion that neither social class nor architectural style was the conditioning factor for the existence of a kitchen inside or next to a house, but on the other hand these factors probably did determine the size of the space allocated to a kitchen and the quality of its equipment, its autonomy and its specific siting.

Storage and shelving space and furniture in medieval houses are known to us from texts (post mortem inventories and building accounts in particular) and from surviving realities. The two are not always in concordance. Texts present foremost a piece of furniture found in every room of a house: a chest or box, with their variants of a bench-chest and an "archibanc" (the seat of honour), all of them suitable for storing anything that needed to be kept: stocks of food, clothes, bed-linen, books, archive documents. A study of houses that are still standing frequently reveals cupboards fitted into the thickness of walls and sometimes linked up at a later date to a sink. This arrangement, known as an "armarium", appears in accounts but rarely in inventories. When the word does appear in such texts, it may refer to a variety of real objects: usually it is a piece of wooden furniture, but it may also be a small room, particularly one beneath a stairwell, or a wall-cupboard.

During the last 30 years our knowledge of medieval houses has increased greatly thanks to studies of buildings and archaeology of ground sites, allowing wide re-evaluation of architectural issues and of the internal organisation of the habitat. However, the question of the ways in which buildings were lived in, and in particular the question of how foodstuffs were stored, both those for personal use and commercial products, has not yet been given much attention. Historians of private life have provided numerous and often precise details about which foodstuffs were stored, but it is not easy to relate these findings to those of the traces preserved in medieval houses.

The present paper aims to draw up a sort of interior geography of the house relating to the organisation of foodstuffs and their storage, and is based on largely unpublished examples. By exploiting both archival and archaeological data, the place in the house of a certain number of products (grain-crops, wine...) is sought and questions relating to the use of both fixed and movable storage areas are examined. The specific functioning of certain areas of a house, cellars for instance, will be looked at and discussed.

The results of the current inquiry are still very piecemeal due to lack of sufficient data, but they will perhaps contribute to further amplifications guiding future research into the archaeology of urban housing in south-west France.

Post mortem inventories and other documents (of auction sales for example) found in notarial registers allow one to gain an idea of the interior decoration of 14th and 15th-century houses in Toulouse, in particular but not solely those of the upper classes. Sometimes a description of certain areas will afford glimpses of their decoration (the ornamentation of a gateway, the fitting-out of bays or recesses, wall-paintings…).

These lists are essentially of movable objects, both precious and everyday, rare or commonplace, which furnish and decorate these interiors: furniture from the most common pieces to those unique of their kind, tableware and kitchenware, of pewter or of silver, refined personal objects such as toilet sets, writing sets, card-tables, seals. Household linen often figures abundantly: table-linen, bed-linen, cushions and covers, bankers and hangings (curtains, wall-hangings, painted cloths…). These furnishing textiles, found in the houses of the richest citizens of Toulouse, constituted a colourful and sophisticated décor, often armorial, sometimes with illustrated stories.

These various objects played their part in the organisation of living space, they responded to various needs and domestic functions. They were also social and cultural markers which allow one to perceive social hierarchies and differences in ways of life, to glimpse fashions, references and cultural codes of these people. Thus these elements of décor can be understood as markers of social superiority, a belonging to the upper classes of the urban world of Toulouse.

Painted decorations known today in medieval lay architecture are for the most part ornamental, with the primary function of embellishing the living quarters concerned. Some illustrated subjects were purely aesthetic, but others take up themes, even a whole thematic programme, whose iconographic content may throw more or less direct light upon the social functions of the person who ordered the work. It is also interesting to notice that, during the 13th and 14th centuries, evocations of the world of chivalry seem to have been the most popular subjects, whereas towards the end of the Middle Ages one finds a much more diverse iconographic corpus – themes with a moralising character, or burlesques, or romance themes: this thematic variety was in all likelihood a response to the new plurality of civic society.

Translated by Lisa BARBER

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

ACTES DES JOURNEES D'ETUDE DE CAHORS DES 6, 7 ET 8 JUILLET 2006

SUMARIO

El estudio de las fuentes administrativas municipales tolosanas en materia de urbanismo y de construcción contribuye al análisis de las relaciones entre las autoridades y el espacio urbano que dependía de su jurisdicción. Aunque las autoridades debían intervenir en los ámbitos conexos como el de la higiene pública y la seguridad (lucha contra los incendios), no parecen preocuparse por aportar a Toulouse la regularidad de la red urbana y la belleza que deberían distinguir a la segunda ciudad del reino. Sin embargo, a través de los documentos se puede descubrir, principalmente en la lucha contra la « obstrucción de las calles », los comienzos de la reflexión urbanística que los ediles pondrán en marcha en las primeras décadas del Antiguo Régimen.

A lo largo de los últimos veinte años, las observaciones realizadas en las grandes obras de rehabilitación de barrios enteros han permitido descubrir ciertos aspectos del hábitat medieval de Grenoble y profundizar en su conocimiento. Actualmente se considera que la configuración del entramado de la ciudad antigua remonta probablemente al siglo XIII. Este entramado es el que dibujan los muros longitudinales que delimitan las parcelas y componen el armazón sobre el que reposa la totalidad de las edificaciones. Es cierto que las informaciones recogidas hasta hoy proceden fundamentalmente de los suburbios, que surgen a lo largo de los siglos XI y XII, y por tanto no son forzosamente aplicables al conjunto de la ciudad medieval.

Frente a la escasez de estudios sobre las reglas y los usos que en materia de construcción, de ocupación del suelo y de vecindad pudieron existir en Grenoble, la lectura arqueológica de los muros es la única que permite acercarnos a las dinámicas que han contribuido a elaborar la morfología de la estructura urbana a lo largo de la Edad Media. Algunos casos concretos han puesto de evidencia varios tipos de procesos de densificación y de transformación, facilitando la formulación de hipótesis de restitución de las etapas más antiguas.

Los constructores de la Edad Media, preocupados por racionalizar el entramado parcelario, pudieron escoger entre varios modelos, alguno de los cuales ha sido destacado al estudiar las bastidas meridionales. Uno de los modelos más singulares es el que fue aplicado en Villefranche-de-Rouergue por la administración capeta a mediados del siglo XIII. Este modelo de organización parcelaria, ordenado en dobles filas perpendiculares a la calle y alternando con callejuelas traveseras, tuvo una gran difusión en el sudoeste de Francia. Sin embargo el modelo no es local, puesto que lo podemos encontrar igualmente en Bilbao, en el Piamonte italiano, así como en ciertos barrios de París.

Si es cierto que el aporte de los textos al estudio de la casa medieval ha sido considerable y no es necesario demostrarlo, el desarrollo de la pluri o interdisciplinariedad ha puesto de manifiesto de manera contundente los filtros que la escritura interpone entre el investigador y lo que se podría definir como la realidad de las obras. En este sentido, la terminología técnica meridional constituye una de las barreras más evidentes e incluso más opacas a las que a veces se enfrenta el historiador. Esta contribución pretende

abordar el vocabulario y los problemas que plantea el análisis de esta terminología. Partiendo de los elementos recogidos en la Provenza de los últimos siglos medievales, se interesa primero en la relación entre la fuente y el vocabulario, es decir, en la coherencia del conjunto que constituye el texto. En segundo lugar, se estudian las palabras mismas. En principio, éstas son consideradas como signos convencionales en los que se pueden encontrar el o los significados que permiten elaborar un glosario técnico cuya forma y pertinencia podrán discutirse. Por último, se estudia la dimensión histórica de las palabras, esto es, como testigos o fuentes en sí mismas, con la intención de demostrar cómo la atención prestada a su origen, a su evolución semántica, a su sustitución o a su abandono, nos puede ayudar a comprender mejor algunas de las evoluciones técnicas.

El tema que se propone es, desde varios puntos de vista, bastante amplio y el espacio de esta contribución no podrá abordarlo completamente. Se inspira en varios trabajos publicados desde el último cuarto de siglo, estudios sobre las técnicas, monografías o síntesis regionales referentes a la vivienda medieval en el Mediodía de Francia. Esta visión de conjunto permite interrogarnos sobre el lugar que ocupa la piedra en la publicación (y a través de ésta, en la investigación), sobre las razones de esta variabilidad (origen de los autores, condiciones y perspectivas de los estudios, evolución del interés en el tiempo). Más allá de esta primera reflexión, este ensayo se centra en las cuestiones que plantea el uso de la piedra, desde su extracción hasta su utilización, interrogándose sobre el lugar y el papel que ocupa la piedra en la arquitectura civil medieval del Mediodía de Francia (siglos XI al XV). Entre las preguntas que surgen se encuentran las referentes a la especificidad meridional (¿"una Europa de piedra" frente a "una Europa de madera"?), al distintivo social (¿un material noble?), a la cronología o a los eventuales particularismos característicos de las casas de piedra respecto a otro tipo de edificios.

El interés por el estudio de la construcción medieval en tierra en el Sur de Francia es reciente. Desde hace algunos años, las informaciones obtenidas a través de las observaciones realizadas en la zona de la Provenza regada por el Ródano y la región de Toulouse están colmando la ausencia de datos sobre el uso de la tierra apisonada, bien del adobe o del ladrillo sin cocer.

Es únicamente sobre la tierra que se apoyan y se elevan los edificios de varios pisos. Algunos ejemplos de época carolingia demuestran la antigüedad del adobe, aunque actualmente no se conoce ningún ejemplo de ladrillo sin cocer anterior a finales del siglo XII o principios del XIII. Los descubrimientos más recientes y espectaculares en arquitectura de tierra proceden del medio urbano. Los estudios que han precedido a la rehabilitación de islotes insalubres en varias ciudades han puesto al descubierto las casas de tierra en urbanizaciones medievales. Los vestigios son lo suficientemente importantes para permitir esbozar las restituciones de este tipo de hábitat.

Los trabajos efectuados en los últimos años en torno a las viviendas medievales han puesto de manifiesto el lugar ocupado por el entramado de madera en las ciudades de la región. Por desgracia, los únicos restos conservados de estas construcciones son « en negativo » y los vestigios propiamente dichos son escasos y difíciles de reconocer. Ha sido posible constatar algunos edificios probablemente anteriores a mediados del siglo XV, ya que los escasos análisis dendrocronológicos a menudo confirman esta datación. Aunque todavía no se pueda presentar un cuadro detallado de las aplicaciones del entramado medieval, se pueden discernir dos tipos de construcción. Del mismo modo, se presume una gran variedad de ejemplos según las épocas y las regiones, aunque será necesario multiplicar los estudios para conseguir identificarlos

con mas precisión. Por el momento, resulta urgente el estudio de estos delicados restos, que van perdiendo visibilidad en cada campaña de trabajo y cuyas estructuras se debilitan cada año que pasa.

El objetivo de esta contribución es estudiar los diferentes modelos constructivos que garantizan la estabilidad y el recubrimiento de los espacios habitables. En otras palabras, se trata de describir las modalidades adoptadas para llevar a cabo la envoltura de los edificios, así como las estructuras internas que dividen los volúmenes, tanto las verticales que desempeñan principalmente el papel de órganos de sostenimiento, como las estructuras horizontales. Estas cuestiones no han sido todavía objeto de un trabajo de síntesis y los elementos constructivos de las casas se han tratado generalmente desde el punto de vista de problemáticas parciales, como la construcción de paredes y sobre todo de armazones. A pesar de que el interés tipológico es predominante, no se escatiman problemas tan fecundos como los referentes a la comprensión de los edificios y a los procesos mentales y económicos que explican las razones de haber realizado una elección en vez de otra. A medida que avancemos, nos preguntaremos si existen particularismos regionales, y si es así, qué condiciones reúnen éstos. Por el momento, esta encuesta ha sido realizada a pequeña escala y por tanto, en vez de aportar respuestas, nos limitaremos sobre todo a exponer observaciones y a plantear algunas cuestiones.

En principio, el sur de Francia cuenta con pocas ciudades que dispongan de casas con sótanos medievales conocidos y estudiados. Lille, Douai, Provins o Vézelay no parecen contar con ejemplos similares en las regiones más meridionales. Es cierto que Bayona o Riom conservan ricos ejemplos de sótanos interesantes, conocidos desde épocas muy antiguas. En otras regiones, las encuestas realizadas de manera regular o los estudios puntuales aportan resultados que nos dejan percibir la riqueza de este patrimonio. Este estado de la cuestión también se puede extender a la totalidad de las construcciones civiles de época medieval y todavía más al caso de los sótanos, porque éstos se han podido conservar bajo las ciudades reconstruidas en las épocas moderna y contemporánea. Además, facilitan el acceso al conocimiento del hábitat al que pertenecían, al mismo tiempo que desempeñan el papel de testigos tangibles de una ciudad desaparecida. Los sótanos más toscos, excavados en el suelo rocoso, aportan escasas informaciones que puedan ayudarnos a conocer su datación o la función a la que estaban destinados. Los sótanos de factura arquitectónica, generalmente abovedados, resultan más accesibles, aunque a veces ofrecen una variedad de formas y de estructuras que dificultan su datación. El equipamiento de los sótanos, diferente según el uso al que estaban destinados, aparece muy raramente. La distribución, el sistema de abertura y de manera general, la elección de los elementos arquitectónicos, cuyo objetivo era el de aumentar el espacio útil, han dado como resultado unos espacios muy polivalentes a pesar de encontrarse bajo tierra. Además de la función primera para la que estaban destinados, la de almacén de productos, los sótanos también podían utilizarse como tiendas, de manera poco habitual como talleres y a menudo como espacios de producción vitícola. Resulta más difícil saber cuáles fueron las funciones de estos espacios poco definidos. A veces los textos, aunque son escasos, pueden confirmar las explicaciones que se han formulado sobre los usos, aunque el estudio de los textos ha sido muy pocas veces asociado al de las construcciones. Por otra parte, los estudios arqueológicos de las construcciones y de la estratigrafía son todavía muy escasos.

En varias regiones del Sudoeste, el armazón de los espacios centrales, ciudades pequeñas y burgos rurales se componía en la Edad Media de burgos castrales que combinaban todos los criterios urbanos determinantes: demográfico, administrativo y judicial, económico y religioso, superficie de competencia, topográfico y urbanístico (arquitectura civil y doméstica de tipo urbano), participación a las asambleas

representativas regionales. A pesar de las diferencias existentes entre ellos, consecuencia de la relevancia y de la dimensión de éstos, todos han compartido un acontecimiento fundamentalmente urbano, el origen de las construcciones sociales que no podrían haber sido concebidas en un medio tipicamente rural. El acontecimiento urbano viene representado por su capacidad de engendrar de forma duradera las élites más representativas de las sociedades urbanas.

El estudio se centra en la pequeña ciudad de Lautrec, cabeza de un vizcondado de la región del Albigeois. La importante documentación de los siglos XIII, XIV y XV, sobre todo el importante registro *Domanial de Lautrec* que recoge los resultados de la encuesta lanzada por el rey de Francia entre 1338 y 1339, ofrece un análisis detallado de la constitución del grupo dominante y de sus transformaciones, esto es, un esbozo sobre la jerarquía de las fortunas. La descripción de los modos sucesivos de dominación impuestos por estas élites al vasto territorio de la ciudad y a la castellanía vizcondal, que se encontraban bajo su autoridad, permite formular una explicación sobre el poder y la continuidad de este grupo. Las fuentes revelan principalmente que las élites de Lautrec, la ciudad estudiada en este trabajo, son representativas de las élites de todas las otras "ciudades campestres" del Sudoeste.

La cocina, espacio de habitación destinado a la preparación y cocción de las comidas, aparece en la casa medieval urbana mucho después de existir en los castillos y en los monasterios. Los ejemplos, tanto las menciones en las fuentes escritas como el estudio de las construcciones de los edificios conservados o la arqueología urbana, presentan una imagen muy variada. A pesar de la dificultad que supone su identificación, estas diferentes perspectivas coinciden en destacar algunos aspectos que comparten los distintos tipos de aglomeración: burgo, ciudad mediana o metrópolis. Espacio o habitación separada del resto a partir del siglo XIII, las cocinas responden a un fenómeno de exteriorización y de subordinación respecto a una sala o al cuerpo principal de una vivienda. Los escasos ejemplos del Sudoeste de Francia dejan suponer que ni la distinción social ni el modelo arquitectónico condicionan la existencia de una cocina en o alrededor de la casa. Por el contrario, estas dos características condicionan probablemente la superficie, la calidad del equipamiento, la autonomía y la localización del espacio destinado a la cocina.

Los espacios y los muebles para colocar las cosas en las casas medievales se conocen a través de los textos (sobre todo inventarios realizados tras una defunción y contratos de obra a precio convenido) y de las realidades monumentales. Estos datos no siempre coinciden. Los textos destacan un tipo de mueble que se puede encontrar en cualquier habitación de la casa: el cofre o la caja, con su variante el banco-cofre o arcón, mueble preparado para guardar todo aquello que se conserva en una casa: reservas de alimentos, ropa, ropa de cama, armas, libros, documentos de archivo... El estudio de las casas que se han conservado presenta a menudo armarios encastrados en el espesor de la pared, e incluso unidos, en épocas más tardías, a una pila. Si esta disposición conocida con el nombre de *armarium* aparece en los contratos a precio convenido, sin embargo no aparece casi nunca citada en los inventarios, y cuando aparece, el término puede referirse a realidades muy diferentes: muy a menudo a un mueble de madera, a una habitación pequeña, principalmente bajo los postigos de una escalera, o a un armario mural.

En los últimos treinta años nuestro conocimiento de la casa medieval ha experimentado un progreso considerable gracias al estudio de las construcciones y a la arqueología de los suelos que han aportado un cambio de las perspectivas arquitectónicas y de la organización interna del hábitat. A pesar de todo, la cuestión sobre las "maneras de vivir" y, principalmente, sobre la gestión de los productos, tanto de las subsistencias como de los productos comerciales, sigue estando poco documentada. Aunque los trabajos de

los historiadores de la vida cotidiana aportan abundantes informaciones, a menudo incluso muy concretas, sobre los productos almacenados, la relación que se puede establecer con los vestigios conservados de las casas medievales sigue siendo muy delicada.

Esta comunicación pretende establecer, con la ayuda de varios ejemplos inéditos, una especie de geografía interior de la casa a través de la gestión de los productos y de los lugares de almacenamiento. De este modo se intentará comprender, gracias a la explotación conjunta de los datos de archivo y los arqueológicos, el lugar de las casas en el que se guardaban ciertos productos (grano, vino...) y se cuestionará la utilización de los "lugares de almacenamiento", tanto muebles como inmuebles. La función específica de ciertos espacios de la casa, como por ejemplo los sótanos, será igualmente tratada y debatida.

La información que aporta este trabajo, resultado de una investigación todavía inacabada, es aún muy parcial debido a la escasez de la documentación. A pesar de ello, se espera poder contribuir a la elaboración de futuras perspectivas de investigación relativas a la arqueología de la casa urbana del Sudoeste de Francia.

Los inventarios tras defunción u otro tipo de documento (ventas en subastas por ejemplo) encontrados en los registros notariales nos pueden dar una idea en cuanto a la distribución y los arreglos de las viviendas tolosanas de los siglos XIV y XV, principalmente, aunque no exclusivamente, de las pertenecientes a los notables. A veces encontramos algunos elementos de decoración en las descripciones de los espacios (decoración de un pórtico, organización de ventanas, de hornacinas, paredes pintadas...).

Estas listas presentan sobre todo objetos del mobiliario, lujosos o de poco valor, raros o comunes, que ocupan y decoran estos interiores. Se trata de muebles, desde los más vulgares hasta los ejemplares únicos; vajillas, desde la de cocina hasta la de mesa, a menudo de estaño pero también de plata; objetos refinados y personales, como neceseres de tocador, objetos de escritorio, mesas de juego, sellos... La ropa de casa también aparece muy a menudo: ropa de mesa, de cama, almohadones, cojines, ropa de bancas y colgaduras (cortinas, cortafuegos, colgaduras de pared o sábanas pintadas...). Todos estos tejidos que forman parte del mobiliario constituyen, en las casas de los más ricos tolosanos, una decoración muy refinada, coloreada, blasonada e incluso historiada.

Estos diversos objetos contribuyen, en primer lugar, a la organización del espacio, respondiendo a diferentes necesidades y funciones domésticas. También sirven de distintivos sociales y culturales, poniendo de manifiesto las jerarquías sociales y los diferentes ritmos de vida, asi como dejando entrever los modelos, las referencias y los códigos culturales de estos tolosanos. En este sentido, estos elementos de decoración pueden servir igualmente para distinguir la superioridad social, la notabilidad y la urbanidad tolosana.

Las decoraciones pintadas que se conocen actualmente en la arquitectura medieval no destinada al culto son principalmente ornamentales y la función primera que desempeñan es la de embellecer los espacios de vida en los que se encuentran. Algunos temas historiados comparten las mismas preocupaciones, mientras que otros proponen temas, incluso programas, cuyo contenido iconográfico revela, más o menos directamente, la función social del propietario. Es interesante destacar igualmente que en los siglos XIII y XIV las alusiones al mundo de la caballería constituyen los temas mas frecuentemente representados, mientras que a finales de la Edad Media encontramos un conjunto iconográfico más diversificado – temas de carácter moral, burlesco o romanesco-: una variedad temática que resulta mucho más adecuada a la nueva diversidad de la sociedad civil.

Traducido por Pilar JIMENEZ

TABLE DES MATIÈRES

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

HÔTEL D'ASSÉZAT - PLACE D'ASSÉZAT - 31000 TOULOUSE

Tél. 05 61 23 67 98 - Courriel : samf@pyrenet.fr

Fondée en 1831, la Société Archéologique du Midi de la France réunit des historiens, historiens de l'art ou archéologues qui étudient et font connaître les « monuments » du Midi de la France. Ses travaux, communications et discussions, sont publiés chaque année dans un volume de *Mémoires.*

Sa bibliothèque, qui s'enrichit annuellement et depuis un siècle et demi de plus d'une centaine d'échanges avec des institutions françaises et étrangères, est ouverte tous les mardis de 14 heures à 18 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

Sur Internet :
www. societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/
Une présentation de la Société, un compte rendu régulier de ses séances, des articles en ligne, un groupe de travail sur *la maison au Moyen Âge…*

Abonnez-vous aux Mémoires *!*
Des tarifs préférentiels sont accordés aux abonnés sur tous les volumes anciens disponibles.

BULLETIN D'ABONNEMENT
ou de commande, à retourner à la
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE
Service des abonnements
Hôtel d'Assézat, Place d'Assézat, 31000 TOULOUSE

M., M[me], M[lle] ....Prénom ....
Adresse ....
Code postal ....Ville ....

Je m'abonne au **Tome LVII (2007)** des *Mémoires*
que je recevrai dès parution au début de l'année 2008.

Abonnement franco de port : **35 €.**
(prix public : 40 €).
Étudiants de moins de 30 ans : **25 €.**
(joindre une photocopie de la carte)

Je commande le(s) tome(s) : ....
au prix de .... x....... €.
Frais de port (pour les non-abonnés) ....€.
Je joins un chèque de :................ €.
Je vous prie de joindre une facture à votre envoi : OUI ❑ NON ❑

Date

Signature

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

CATALOGUE DES VOLUMES DISPONIBLES

Prix jusqu'au 31 décembre 2008. Les prix pour les abonnés de l'année s'entendent franco de port.
Commande hors abonnement, participation aux frais d'expédition: pour tout pays 1 vol. 4,50 €; 2 à 5 vol. 8,50 €.; 6 à 10 vol. 12,50 €.
Le catalogue complet est disponible sur le site Internet de la S.A.M.F.

TOME XXV (1957) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Monjoin P., *L'œuvre toulousaine de Viollet-le-Duc*; 178 p. + pl.

TOME XXVI (1959) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Teyssedre B., *Le sacramentaire de Gellone*; 168 p. + planches.

TOME XXVII (1961) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Fouet G., *La villa gallo-romaine de Gelleneuve*; Mot G., *L'ossuaire de saint Saturnin, à Saint-Hilaire*; Leblanc G., *L'Abbaye-Nouvelle;* Gérard P., *La chapelle du Saint-Suaire de Toulouse*; Méras M., *L'Abbaye de Moissac au XVIIe siècle*; 97 p. + VIII pl.

TOME XXVIII (1962) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Labrousse M., *Lampes romaines de Montans*; Salies P., *Les seings des notaires toulousains au Moyen Âge*; Camboulives R., *Maison de charité de la Daurade*; Mesplé P., *L'album de dessins du voyage d'Italie de François Lucas*; 84 p. + VII pl.

TOME XXIX (1963) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Baccrabère G., *Stations gallo-romaines en Lauragais*; Méras M., *Le Bréviaire de Pierre de Carmaing*; Caillet M. et Mesuret R., *François Filhol (1583?-1648)*; 137 p. + XI pl.

TOME XXX (1964) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Fouet G., *Un nouveau puits funéraire*; Baccrabère G., *L'aqueduc de la « Reine Pédauque »*; Alauzier (L. d'), *Les églises de Pestillac*; Prin M., *Les vêtements liturgiques du couvent des Frères Prêcheurs*; Salies P., *Le grand incendie de Toulouse de 1463*; 166 p. + X pl.

TOME XXXI (1965) Prix public: 10,50 € - Abonné 7,50 €.
Ponsich M., *Lampes romaines en Tarn-et-Garonne*; Baccrabère G., *Deux sarcophages de l'École d'Aquitaine*; Mesplé P., *L'ancienne église de la Daurade*; Coppolani J., *Les clochers toulousains*; Allègre V., *Vieilles églises du Lauragais*; Méras M., *L'abbaye de Grandselve au XVIIe siècle*; 110 p. + XIV pl.

TOME XXXII (1966) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Paloque E., *L'Astronomie dans l'antiquité*; Latour L., *Un puits funéraire à Auterive*; Poulain-Josien T., *Détermination d'échantillons de bois;* Serres A., *Un marbre du Quercy*; Manière G., *Les fonts baptismaux de Cazères et de Salles-sur-Garonne*; Salies P., *L'incendie de Toulouse en 1463*; Mesuret R., *Peintures murales du Languedoc, de la Guienne et de la Gascogne au XVIIe siècle*; 116 p. + VIII pl.

TOME XXXIII (1968) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Allègre V., *Les vieilles églises du Comminges*; 126 p. + IX pl.

TOME XXXIV (1968-69) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Fouet G., Savès G., *Le plomb à Vieille-Toulouse durant le Ier siècle av. notre ère;* Alauzier (L. d'), *L'église de Guirande et ses peintures;* Guinard P., *Le baron Taylor, la S.A.M.F. et le Languedoc des Voyages Pittoresques*; 115 p. + XV pl.

TOME XXXV (1970) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Latour L., *Les fouilles gallo-romaines d'Auterive*; Mesplé P. et Savès G., *Les chrismes du Gers*; Coppolani J., *Les noms anciens des voies de Toulouse*; 121 p. + V pl.

TOME XXXVI (1971) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Labrousse M., *Épitaphe romaine trouvée à la ferme de Saint-Martial*; Alauzier (L. d'), *L'église des Arques*; Savès G., *Trésor d'orfèvrerie du XIVe siècle*; Leblanc G., *Le labyrinthe de la cathédrale de Mirepoix*; Allègre V., *Les vieilles églises du diocèse de Rieux-Volvestre*; 124 p. + X pl.

TOME XXXVII (1972) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Manière G., *Le site antique du Bantayre à Saint-Cizy*; Labrousse M., *Épitaphe romaine du Ier siècle trouvée à Saint-Cizy*; Allègre V., *Les vieilles églises du diocèse de Rieux-Volvestre*; Coppolani J., *Les noms anciens des voies de Toulouse*; 111 p.

TOME XXXVIII (1973) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Larrieu-Duler M., *Les puits funéraires de Lectoure*; Labrousse M. et Vernhet A., *Dans un aven du Larzac*; Labrousse M., *Un bronze de Trajan à légendes grecques*; Leblanc G., *La « Maison des Consuls » de Mirepoix*; 126 p.

TOME XXXIX (1974-75) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Gilles H., *Sceaux et matrices trouvés dans la Garonne*; Leblanc G., *Saint-Maurice de Mirepoix*; 156 p.

TOME XL (1976) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Pajot B., *La station du Lac du Loup (Cazals)*; Manière G., *Une exploitation agricole gallo-romaine à Palaminy*; Allègre V., *Les églises du diocèse de Rieux-Volvestre*; 159 p.

TOME XLI (1977) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Labrousse M., *Marques d'amphores espagnoles*; Milhau D., *Découvertes archéologiques au Monastère des Ermites de Saint Augustin*; Coppolani J., *Les anciens noms des voies de Toulouse*; 102 p.

TOME XLII (1978) Prix public: 10,50 €. - Abonné 7,50 €.
Pajot B. et Rancoule (G.), *Deux épées à antennes*; Barbé L. et Ducasse E., *Un cimetière barbare*; Gilles H., *Les maîtres des œuvres royaux de la sénéchaussée de Toulouse*; Gérard P., *L'église de Martres*; 71 p.

TOME XLIII (1979-80) Prix public: 11,50 €. - Abonné 8 €.
Monographie: Cazes D., Carbonell-Lamothe Y. et Pradalier-Schlumberger M., *Recherches sur la cathédrale de Toulouse*; 167 p.

TOME XLIV (1981-82) Prix public: 11,50 €. - Abonné 8 €.
Peyrusse L., *Les premières années de la S.A.M.F. et l'art médiéval*; Manière G., *L'église de Cazères*; Cazes D., *Pastiches de dalles funéraires*; Hermet A., *Alexandre du Mège, bibliophile*; *Table générale des tomes XVIII à XLIII; 126 p.*

TOME XLV (1983-84) Prix public: 11,50 €. - Abonné 8 €.
Prin M., *L'entrée des Carmes à Toulouse*; Leblanc G., *Toulouse, Les remparts du Faubourg Saint-Cyprien*; Coppolani J., *Une œuvre de l'architecte toulousain Philippe Hardy*; Fabre G., *Prosper Mérimée et Alexandre du Mège*; 195 p.

TOME XLVI (1985-86) Prix public: 11,50 €. - Abonné 8 €.
Fouet G. et Omnes J., *Rouelles en plomb antiques*; Lassure J.-M., *L'église de Pis*; Coppolani J., *Les clochers-murs du toulousain*; Gérard P., *L'église de Pechbusque*; Costa G., *Pierre Souffron, Arthur Legoust et le monument*

funéraire du Président de Clary; Latour L., *Auterive. Une communauté et son orgue;* Rocacher J., *Les restaurations des sanctuaires de Rocamadour; 184 p.*

TOME XLVII (1987) Prix public: 11,50 €. - Abonné 8 €.
Pajot B., *Fouilles de quelques dolmens du Quercy*; Fau J.-C., *Saint-Léonard de Monédiès et un groupe de chapelles pré-romanes du Rouergue*; Fouet G., Savès G. et Labrot J., *Les méreaux de la Garonne*; Ahlsell de Toulza G. et Lassure J.-M., *Les peintures murales de l'église de Vieux*; Manière G., *Le sanctuaire de N.-D. de l'Aouach*; 184 p.

TOME XLVIII (1988) Prix public: 15 €. - Abonné 9 €.
Monographie: *L'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines*; 182 p.

TOME XLIX (1989) Prix public: 23 €. - Abonné 15,50 €.
Cazes Q. *et alii*, *Les fouilles du Rectorat à Toulouse*; Scellès M., *La maison romane de Saint-Antonin*; Cabau P., *Un chrisme roman*; Catalo J., *Les fouilles de la place Arnaud-Bernard*; Latour L., *La gestion d'une confrérie sous l'Ancien Régime*; Cazes Q., *Le Cloître Saint-Étienne sous la Révolution et l'Empire*; Baccrabère G., *Histoire d'une fonderie de canons*; *Bulletin de l'année 1988-1989*; 259 p.

TOME L (1990) Prix public: 23 €. - Abonné 15,50 €.
Baccrabère G., *La Protohistoire à Ancely*; Cabau P., *Évêques de Toulouse. xe siècle*; Garrigou-Grandchamp P., Grubert M. et Scellès M., *Les maisons médiévales de Puylaroque*; Watin-Grandchamp D. et Julien P., *Travaux à Saint-Sernin au XVIe siècle*; Cazes Q. et Catalo J., *L'atelier de Théophile Collondre, maître-faïencier*; *Bulletin de l'année 1989-1990*; 198 p.

TOME LI (1991) Prix public: 23 €. - Abonné 15,50 €.
Baccrabère G., *Puits et fosses funéraires à Toulouse*; Lapart J., *Inscriptions et sculptures d'Auch*; Cabau P., *Évêques de Toulouse. XIe siècle*; Latour L., *Le grand pont roman d'Auterive*; Gérard P., *Montlaur au XIIIe siècle*; Tollon B., Eczet C. et Ginesty H., *Le château de Laréole*; Montagnes B., *Aux Jacobins de Toulouse: l'expérience vécue d'une architecture*; Rocacher J., *La description du palais du Parlement par François Garipuy*; *Bulletin de l'année 1990-1991*; 288 p.

TOME LII (1992) Prix public: 23 €. - Abonné 15,50 €.
Baccrabère G., *Les fouilles de Léon Joulin à la caserne Niel*; Rousset V., *La borie de Savanac*; Prin M., *Le couvent des Jacobins et les tremblements de terre de 1427-1428*; Tollon B., *L'escallier de Toulouze revisité*; Julien P., *Les stalles de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*; Costa G., *Le tombeau des parents du duc d'Épernon*; *Bulletin de l'année 1991-1992*; 185 p.

TOME. LIII (1993) Prix public: 27,50 €. - Abonné 19,50 €.
Labrousse M., Labrousse J., Boudet R., *Le trésor de monnaies gauloises à la croix de Dunes*; Baccrabère G., *Les puits et fosses funéraires de Saint-Roch*; Scellès M., *L'ancienne église N.-D. la Daurade*; Arramond J.-C., Boudartchouk J.-L, Molet H., *L'église Saint-Pierre-Saint-Géraud*; Séraphin G., *Les constructions à angles arrondis dans le Fumélois*; Gérard P., *L'archidicaconé de Villelongue au XIIe siècle*; Julien P., *Deux dessins de Jean Chalette*; *Bulletin de l'année 1992-1993*; 256 p.

T. LIV (1994) Prix public: 27,50 €. - Abonné 19,50 €.
Catalo J. et *alii*, *Le forum de Rodez*; Boudartchouk J.-L., *Le locus de la première sépulture de Saturnin*; Cazes Q., *La cathédrale de Toulouse à l'époque romane*; Latour L., *Le castrum d'Auterive*; Montagnes B., *Le couvent des Frères Prêcheurs de Fanjeaux*; Julien P., *La Vierge de Pitié et le retable majeur de Notre-Dame d'Alet*; Coppolani J., *Le « projet de ville » pour Toulouse*; *Bulletin de l'année 1993-1994*; *Table générale des matières 1983-1993*; 216 p.

TOME. LV (1995) Prix public: 27,50 €. - Abonné 19,50 €.
Baccrabère G., *Les puits funéraires d'Empalot des IIe et Ier siècle av. J.-C.*; Pousthomis-Dalle N., *Le cloître de Catus: découvertes récentes*; Scellès M., *Cahors, l'architecture civile au Moyen Âge*; Julien P., *Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, chapelle du cloître de Saint-Sernin*; Bertrand P.-F., *Le commerce de la tapisserie au XVIe siècle: Toulouse, Aubusson et les Flandres*; Watin-Grandchamp D. et Cranga Y., *Le château de Massuguiès*; Heng M., *Le voyage aux Pyrénées de John Claude Nattes (1822)*; Nayrolles J., *Les églises néo-romanes du diocèse de Toulouse*; Montagnes B., *Le sort des Jacobins (1869-1870)*; *Bulletin de l'année 1994-1995*; 255 p.

TOME. LVI (1996) Épuisé

TOME. LVII (1997) Prix public: 30,50 €. - Abonné 23 €.
Morvillez É., *La salle à absides de Saint-Rustice et son décor marin*; Cazes Q. et J.-C. Arramond J.-C., *Les fouilles du Musée Saint-Raymond*; Baccrabère G., *La céramique du XIVe siècle dans l'ancien quartier des Récollets*; Cranga F. et Y., *L'escargot dans le midi de la France*; Heng M., *La Maison Carrée de Nay*; Costa G., *Pierre Levesville et la reconstruction de la cathédrale de Nîmes*; Tollon B. et Prin M., *Un projet inédit pour la façade du Capitole*; Montagnes B. O.P., *L'œuvre gravé de Michel Beaujean pour la confrérie du Rosaire*; Pujalte M.-L., *Un hôtel du XVIIIe siècle à Toulouse: l'Hôtel de Nupces*; Aribaud Ch., *La chasuble en cuir de Saint-Bertrand de Comminges*; Boyer J.-C., *Le cycle de la Vie de saint Jacques de Charles-Joseph Natoire à Castres*; Pousthomis-Dalle N., *Les restaurations de la cathédrale de Tarbes aux XIXe et XXe siècles*; Mesqui J., *La restauration du donjon de Falaise*; *Bulletin de l'année 1996-1997*; 264 p. + 4 pl.

TOME. LVIII (1998) Prix public: 30,50 €. - Abonné 23 €.
Delaplace Ch., *Saint Exupère et la tradition hagiographique toulousaine*; Cabau P., *Les données historiques relatives à la reconstruction de Saint-Sernin de Toulouse (XIe-XIIe siècles): réévaluation critique*; Napoléone A.-L., *Urbanisme et habitat à Figeac aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles*; Napoléone A.-L. et Rousset V., *La maison de la rue des Lazaristes à Figeac (XIVe siècle)*; Baccrabère G., *La céramique du XVe siècle dans l'ancien quartier Saint-Georges à Toulouse*; Catalo J., Gaudin E., Rodet-Belarbi I., Vincent V., *Vestiges archéologiques et enduit peint de la maison consulaire du XVe siècle au « Donjon du Capitole » (Toulouse)*; Heng M., *La tenture de L'Histoire de David du château d'Urtubie (Pyrénées-Atlantiques)*; Pujalte M.-L., *Guillaume Cammas, architecte de l'Hôtel de Puivert?*; Nayrolles J., *L'église Saint-Paul de Nîmes et les origines de l'architecture néo-médiévale dans l'éclectisme français*; Coppolani, J. *Les plans d'urbanisme de Toulouse au XXe siècle*; *Bulletin de l'année académique 1997-1998*; 304 p.

TOME LIX (1999) Prix public: 30,50 €. - Abonné 23 €.
Luce J.-M., *La péplophore du Musée Fenaille à Rodez: une statuette grecque en bronze de style sévère*; Morvillez É., *Nouvelles recherches sur la villa de Montmaurin à la lumière des carnets de Georges Fouet*; Piot C., *La villa de Lamolie à Astaffort (Lot-et-Garonne): un domaine rural antique d'Aquitaine méridionale*; Yvonnet Nouviale V., *À propos de neuf chapiteaux de Saint-Caprais d'Agen: influences croisées, Toulouse et Moissac*; Testard O., *La vieille nef de la cathédrale de Toulouse et ses origines méridionales*; Fraïsse C., *Les bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Moissac*; Cabau P., *Les évêques de Toulouse (IIIe-XIVe siècles) et les lieux de leur sépulture*; Wessel M.-L., *Le plafond peint de la Grand'Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse*; Latour L., *Recherches campanaires: la cloche ancienne d'Auterive et la cloche disparue de Beaumont-sur-Lèze*; Tollon B., *« Dame Tholose » une allégorie politique de la Renaissance*; Baccrabère G., *Céramique toulousaine des XVIe-XVIIe siècles dans l'ancien quartier des Pénitents-Blancs à Toulouse*; Pujalte M.-L., *Les maîtres d'œuvre du XVIIIe siècle toulousain: leurs rôles et leurs prérogatives*; *Bulletin de l'année académique 1998-1999*; 320 p. + 4 pl.

TOME LX (2000) Prix public: 30,50 €. - Abonné 23 €.
Lapart J., *Le décor de marbre de la villa Gallo-Romaine de Séviac à Montréal-du-Gers d'après des documents photographiques du début du XXe siècle*; Stuzt F., *L'inhumation habillée à l'époque mérovingienne au sud de la loire*; Boudartchouk J.-L. avec la collaboration de Ferrier M., Gargam C., Geneviève V., *Quelques ensembles de mobilier d'époque mérovingienne provenant de nécropoles: Guilhamat de Lacroix-Falgarde; Le Hauré (et le Tourguil) de Drudas, Saint Michel d'Aussiac de Le Burgaud (Haute-Garonne), Le Coulomé de Montégut (gers)*; Rousset V., *Deux maisons du castrum de Saint-Céré (Lot, commune de Saint-Laurent-Les-Tours)*; Garland E., *L'art des orfèvres à Conques*; Cabau P., *Les évêques de Toulouse (IIIe-XIVe siècles) et les lieux de leur sépulture (2e partie)*; Salvan-Guillotin M., *Le thème de l'arbre de Jessé dans les Pyrénées centrales à la fin du Moyen Âge*; Costa G., *L'œuvre de pierre souffron au pont neuf de Toulouse*; Baccrabère G., *Céramique du XVIIe siècle dans la rue Saint-Jérôme à Toulouse (quartier Saint-Georges)*; Nayrolles J. et Mange Ch., *L'église du Jésus à Toulouse. Architecture est décors*; *Bulletin de l'année académique 1999-2000.*

TOME LXI (2001) Prix public: 35 €. - Abonné 23 €.
Molet H., *Autour du Bazacle: la Garonne et les vestiges antiques*; Manière G. *Archéologie des Petites Pyrénées. Ausseing, Roquefort, Belbèze, Cassagne. Le temple gallo-romain de Belbèze-Pédégas*; Cabau P., *Opusculum de passione ac translatione sancti Sarurnini, episcopi Tososanae ciuitatis et martyris (édition et traduction provisoires)*; Boudartchouk J.-L., « VBI ALMA- », *à propos d'une inscription en partie inédite provenant de la mosaïque paléochrétienne de l'église de la Daurade (Toulouse)*; Testard O. *Réflexions sur la signification de la façade occidentale de la cathédrale de Toulouse*; Balagna Ch., *Le fonds lapidaire du Musée des Beaux-Arts de Mirande*; Bordes F., *Sur un feuillet « américain » des Annales de Toulouse (1371-1372 et 1372-1373)*; Costa G., *Jacques Lemercier et la construction du Pont Neuf de Toulouse*; Baccrabère G., *La céramique du XVIIe siècle dans la Grande-rue Saint-Michel à Toulouse*; Sartre F., *La sculpture toulousaine dans la première moitié du XVIIIe siècle*; Pujaite M.-L., *Deux éléments nouveaux dans la biographie de François Cammas*; *Bulletin de l'année 2000-2001*; *Jubilé de Jean Coppolani.*

TOME. LXII (2002) Prix public: 36 €. - Abonné 23 €.
Geneviève V., *Une fraction du trésor découvert en 1894 à Tournefeuille retrouvée dans le médaillier du Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse*; Fraïsse Ch., *Quelques observations sur le scriptorium de Moissac au début du XIIe siècle*; Macé L., *Pouvoir comtal et autonomie consulaire à Toulouse: analyse d'une miniature du XIIIe siècle*; Garric J.-M., Pradalier H., *Une découverte récente: les pavements gothiques du palais de la Berbie à Albi*; Rousset V, *Deux maisons jumelles médiévales à Mayrignac-Le-Francal (Lot), et autres exemples en milieu rural*; Catalo J., *Le couvent médiéval des Cordeliers de Castres (Tarn)*; Salvan-Guillotin M., *Les peintures de l'église Notre-Dame de Sescas de Bourisp (Hautes-Pyrénées)*; Baccrabère G., *Réchauds toulousains des XVIe- XVIIIe siècles*; Andrieu N., *L'église de Montesquieu-Volvestre au XIXe siècle: le rôle de la Fabrique*; Peyrusse L., *Un projet d'Henri Labrouste pour l'église Saint-Aubin de Toulouse (1844)*; *Bulletin de l'année académique 2001-2002*; *Les marbres de Caunes: marbriers et sculpteurs aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

TOME LXIII (2003) Prix public: 40 €. - Abonné 25 €.
Boudartchouk J.-L., *L'invention de saint Antonin de Frédelas-Pamiers*; Cazes Q., *L'architecture de l'église médiévale Sainte-Marie la Daurade à Toulouse*; Czerniak V., *Les peintures murales de la chapelle de l'ancien logis abbatial de Moissac. Un exemple méridional de l'influence des Plantagenêt*; Pradalier H., *Saint-Sernin gothique*; Garland E., *L'église romane Sainte-Marie de Cap d'Aran dans l'ancien diocèse de Comminges*; Fronton-Wessel M.-L., *Les corbeaux peints de l'église de Trèbes (Aude)*; Galés F., *Le château de Sauveterre-de-Béarn*; Bayle J., *Les livres liturgiques de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix de 1497 à 1537*; Costa G., *Les entrepreneurs parisiens du Pont Neuf de Toulouse*; *Bulletin de l'année académique 2002-2003*; *L'ancien collège de Périgord victime du vandalisme officiel.*

TOME LXIV (2004) Prix public: 40 €. - Abonné 35 €.
Baccrabère G., *Fosse gallo-romaine au sud de la rue des Pénitents-Blancs (quartier Saint-Georges) à Toulouse*; Testard O., *La porte Miégeville de Saint-Sernin de Toulouse: proposition d'analyse iconographique*; Balagna (Ch.), *À la découverte d'un important édifice médiéval de Gascogne centrale: l'ancienne abbaye de La Case-Dieu (Gers)*; Béa A., *L'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption de Fanjeaux: de nouveaux éléments sur un chantier de la fin du XIIIe siècle*; Cabau P., Macé L., Watin-Granchamp D., *Deux inscriptions du cloître de l'ancienne Maison de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse (XIIIe siècle)*; Conan S., *La Casa Julia à Perpignan: un exemple de demeure patricienne, XIVe-XVe siècles*; Bordes F., *Une perception de l'espace urbain: cortèges officiels et processions générales à Toulouse du XIVe au XVIe siècle*; Montagnes B. O.P. et Prin M., *Le tombeau des martyrs d'Avignonet aux Jacobins de Toulouse*; Costa G., *La chapelle Notre-Dame du Rosaire aux Jacobins de Toulouse: une œuvre de Pierre Levesville*; Cranga Y. et M.-F., *Le parc à fabriques du château de Pompignan: une illustration de l'art des jardins dans le Midi de la France*; Lassure J.-M., *L'atelier de potiers Laffont à Cox (Haute-Garonne)*; *Bulletin de l'année académique 2003-2004.*

TOME LXV (2005) Prix public: 40 €. - Abonné 35 €.
Boudartchouk J.-L., Molet H. et Viers C. *Le* Capitolium *de Toulouse, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Géraud et le martyre de l'évêque Saturnin: nouvelles données*; Cabau P. et Napoléone A.-L. *De la « Tour des Maurand » au Collège de Périgord*: Stouffs J.-M., *La conservation-restauration des peintures de l'église Notre-Dame du Taur (Toulouse)*; Fournié M., *L'oratoire Saint-Rémi et les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem: les miracles de 1496 à Toulouse*; Bordes F., *Rites et pratiques cérémonielles à Toulouse au bas Moyen Âge et à la Renaissance*; Cazals G., *Une contribution inédite à l'historiographie toulousaine: Le Catalogue et summaire de la fundation […] de Tholoze de Guillaume de La Perrière (1539-1540)*; Bayle J., *Les peintres-verriers toulousains au XVIe siècle*; Costa G., *Le monument d'Henri de Sponde, évêque de Pamiers, à la cathédrale de Toulouse*; Lassure J.-M., *Le décor des plats et assiettes de Giroussens (Tarn) au XVIIe siècle*; Ahlsell de Toulza G., *Les tapisseries bruxelloises de l'Histoire de Zénobie, reine de Palmyre au château de Saint-Géry (Tarn)*; Julien P., *Pour mieux faire flotter les marbres: les cartes du « Coours de la Garonne » dressées en 1716-1720 par Hyppolite Matis, géographe du roi*; Peyrusse L. et Tollon B., *« Dame Tholose » et la colonne Dupuy*; Montagnes B. O.P., *Les constructions des Dominicains à Toulouse au XIXe siècle entre la rue Vélane et la rue Espinasse*; *Bulletin de l'année académique 2004-2005.*

TOME LXVI (2006) Prix public: 40 €. - Abonné 35 €.
Boudartchouk J.-L. et *alii*, *Les « lacs sacrés » et l'or des Tectosages de Toulouse à travers les sources littéraires de l'Antiquité tardive, du Moyen Âge et de l'époque moderne*; Latour L., *Les fouilles gallo-romaines d'Auterive (Haute-Garonne). Étude des couches les plus récentes*; Geneviève V., *Les monnaies julio-claudiennes du site du Purgatoire à Auterive (Haute-Garonne)*; Débax H., *Les clés de la féodalité: l'enceinte du* castrum *en Languedoc au XIIe siècle*; Galés F., *La tour médiévale du roi Alphonse II d'Aragon à Millau (Aveyron)*; Darles Ch., *Le « pont romain » de Molières-Puycornet (Tarn-et-Garonne)*; Marin A., *Le palais des archevêques de Narbonne à Capestang (Hérault)*; Costa G., *Les chantiers de Gilles de la Touche-Aguesse, architecte du duc d'Épernon, à Cazaux-Savès (Gers)*; Lassure J.-M., *Le décor des plats et assiettes de Giroussens (Tarn) aux XVIIe et XVIIIe siècles (2e partie)*; Montagnes B. O.P., *Autour de la translation des reliques de saint Thomas d'Aquin (Toulouse, 24 juillet 1878)*; *Bulletin de l'année académique 2005-2006.*

LA MAISON AU MOYEN ÂGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE
1

Actes des journées d'études de Toulouse
19-20 mai 2001



Un volume de 296 pages, abondamment illustré
parution mai 2003, 42 €

Édité par

la Société Archéologique du Midi de la France

FRA.M.ESPA

L'Université de Toulouse-le-Mirail

Avec le concours
du Ministère de la Culture, D.R.A.C. de Midi-Pyrénées
et du Conseil régional de Midi-Pyrénées

TOLOSA PALLADIA GLORIAE MAJORUM

Bon de commande

À adresser à la Société Archéologique du Midi de la France
Hôtel d'Assézat - place d'Assézat - 31000 Toulouse

M. Mme Mlle NOM ....Prénom ....

Adresse ✍ ....

....

Code postal .... Ville ....

....

Commande .... exemplaire(s) de *La maison au Moyen âge dans le Midi de la France*, au prix de souscription de 42 € + 5 € (frais d'envoi).

Je joins un chèque de .... x 47 € = ...

Je vous prie de joindre une facture à votre envoi : ❑ oui ❑ non

Signature :

Collection
Méridiennes

(FRAMESPA-UMR 5136 du CNRS)

Les publications *Méridiennes* ont pour objet l'édition, la valorisation et la diffusion des travaux de recherche effectués dans le cadre des axes définis par le Laboratoire FRAMESPA. *Méridiennes* a donc pour vocation de diffuser des ouvrages scientifiques, sélectionnés par son comité éditorial sur des critères d'excellence.

Un catalogue complet des ouvrages publiés
est disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://w3.framespa.univ-tlse2.fr/boutique/spip

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie Moderne
6, rue Joubert, 31500 Toulouse
Mars 2009
Dépot légal : Avril 2009

La Société Archéologique du Midi de la France est sur Internet.

Une présentation de la Société,
un compte rendu régulier de ses séances,
des articles en ligne,
un groupe de travail sur
la maison au Moyen Âge…

www.sociétés-savantes-toulouse.asso.fr/samf/

Fort du succès rencontré par le premier volume, paru en 2002, ce second volume de *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France* se propose de prolonger l'enquête.

Les recherches les plus récentes des archéologues, des historiens et des historiens de l'art sont mises à contribution pour nous présenter l'habitat dans le cadre plus large de l'agglomération médiévale réglementée et de l'urbanisation concertée de certaines villes. Elles donnent l'image d'une construction plus variée : en pierre, en brique, en bois et en terre, avec des structures de mise en œuvre sophistiquées, que de nouvelles prospections et études de bâtis ont mis en évidence. Les hommes du Moyen Âge dans leur cadre de vie apparaissent enfin de façon très sensible dans leur cadre social, mais aussi dans le cadre d'activités quotidiennes, à travers le rangement des objets et le stockage des denrées, ou encore les lieux de confection des repas… La vie dans la maison nous est également restituée grâce aux listes d'objets énumérés par les inventaires après décès et aux vestiges de décors peints découverts dans les intérieurs.

Au total, une connaissance toujours plus fine de l'homme du Moyen Âge et de son cadre de vie, enrichie par la multiplication des études de bâti. Malgré cela, le patrimoine conservé est mal connu et il est sans cesse menacé et détruit. Ce second volume voudrait attirer une nouvelle fois l'attention des pouvoirs publics, des particuliers et des professionnels du bâtiment, sur la valeur et la fragilité de ces maisons qui constituent une part importante de notre patrimoine, et qui sont, dans tous les cas, des documents irremplaçables de l'histoire médiévale de l'agglomération.

9 782951 995116

I.S.B.N. 978-2-9519951-1-6

Prix : 45 €